MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Lundi 20 septembre 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Roxane Aubry*, *MM. Simon Brandt*, *Timothée Fontolliet*, *Yves Herren*, *Mme Florence Kraft-Babel*, *M. Nicolas Ramseier* et *Mme Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 8 septembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 20 septembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce la présence de tous les magistrats et toutes les magistrates ce soir.

Je vous rappelle les prescriptions sanitaires liées au Covid-19: une distanciation de 1,5 m doit être assurée entre chaque membre du Conseil municipal. Le port du masque reste obligatoire en permanence dans cette salle, excepté lorsque vous prenez la parole. La présence du public est limitée à 10 personnes dans la salle, dans le respect des distances préconisées.

Je vous rappelle également que notre traditionnelle sortie du Conseil municipal aura lieu cette année à Macolin le samedi 2 octobre 2021. Merci de répondre à l'invitation, car il nous manque encore 57 réponses!

4. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2022 (PR-1470).

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation générale du projet de budget 2022 1676
1.1 Introduction 1677
1.2 Présentation générale 1678
1.3 Principales évolutions du PB2022 1679
1.4 Priorités et perspectives 1689
2 Projets de délibération 1714
3 Analyse par chapitre 1718
3.1 Chiffres globaux 1719
3.2 Analyse des principaux écarts 1721
4 Comptes compétents 1733
5 Projet de budget des départements 1742
5.1 Résumés par département 1743
5.2 Finances, environnement et logement 1746
5.3 Aménagement, constructions et mobilité 1768
5.4 Culture et transition numérique 1783
5.5 Sécurité et sports 1809
5.6 Cohésion sociale et solidarité 1831
5.7 Secrétariat général 1857
6 Annexes 1873
6.1 Amortissements 1874
6.2 Classification fonctionnelle MCH2 1890
6.3 Dérivation des fonctionnelles par centres de coûts 1892
6.4 Lexique 1897

Présentation générale du projet de budget 2022

1 Présentation générale du projet de budget 2022

1.1 Introduction

Le présent projet de budget 2022 est établi selon le référentiel comptable MCH2, référentiel adopté depuis 2018 par la Ville de Genève, en conformité avec la Loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05).

Faisant suite à l'adoption de la Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) par le peuple suisse le 19 mai 2019, et sans faire recours à l'article 115 LAC al. 2, et en application de l'article 131 LAC «Dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA)», la ville de Genève peut présenter un budget comportant un excédent de charges à compter du budget 2020, pour une durée maximale de 8 exercices (soit 2027), mais ne pouvant excéder la limite de CHF -49'386'000.

Le Conseil administratif a ainsi déterminé un chemin de retour à l'équilibre linéaire d'ici à 2028. Il présente au Conseil municipal de la Ville de Genève un projet de budget 2022 avec un déficit s'élevant à CHF -40'779'839. Celui-ci respecte les dispositions transitoires prévues par l'art. 131 LAC, lettre b) et est légèrement en avance sur l'objectif de retour à l'équilibre fixé.

Ce projet de budget 2022 s'inscrit dans un contexte de pandémie mondiale qui a frappé les finances de la Ville de Genève en 2020, se poursuivant encore en 2021. Les effets à attendre d'un tel évènement sur 2022 sont encore très incertains.

La présentation de ce projet de budget 2022 reste fidèle à la présentation du budget 2021. L'organisation administrative des départements et services reste inchangée. Elle tient en revanche compte de la reprise du Service incendie et secours de la Ville de Genève (SIS) par le Groupement intercommunal de droit public chargé de la défense contre l'incendie.

Les chiffres principaux de ce projet de budget sont présentés à la page suivante.

1.2 Présentation générale

En francs	PB 2022	B 2021	C 2020
Compte de résultat			
Exploitation			
Charges hors imputations internes	1'146'426'824	1'152'663'850	1'137'744'465
Imputations internes	21'504'417	22'383'776	20'893'747
Total brut des charges	**1'167'931'241**	**1'175'047'626**	**1'158'638'212**
Revenus hors imputations internes	1'010'611'279	1'024'951'479	1'042'161'233
Imputations internes	21'504'417	22'383'776	20'893'747
Total brut des revenus	**1'032'115'696**	**1'047'335'255**	**1'063'054'980**
Résultat d'exploitation	**-135'815'545**	**-127'712'371**	**-95'583'232**
Financier			
Charges financières	65'752'699	66'912'809	95'186'854
Revenus financiers	160'788'404	155'252'385	143'692'960
Résultat financier	**95'035'706**	**88'339'576**	**48'506'106**
Résultat opérationnel	**-40'779'839**	**-39'372'795**	**-47'077'126**
Extraordinaire			
Charges extraordinaires	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	**-**	**-**	**-**
Récapitulation			
Total charges	1'233'683'940	1'241'960'435	1'253'825'066
Total revenus	1'192'904'100	1'202'587'640	1'206'747'940
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	**-40'779'839**	**-39'372'795**	**-47'077'126**
Fiscalité			
Impôts personnes physiques	613'970'100	597'656'000	624'044'081
Impôts personnes morales	254'339'500	259'356'000	270'501'138
– dont Taxe professionnelle	106'025'000	106'025'000	110'260'047
Impôts sur la possession et sur la dépense	300'000	300'000	387'823
Total Revenus Fiscaux	**868'609'600**	**857'312'000**	**894'933'041**
Compte des investissements			
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	130'000'000	130'000'000	148'114'946
Recettes en faveur du PA	-	-	23'603'084
Investissements nets en faveur du PA	**130'000'000**	**130'000'000**	**124'511'862**
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	50'000'000	50'000'000	17'275'694
Recettes en faveur du PF	-	-	2'343'454
Investissements nets en faveur du PF	**50'000'000**	**50'000'000**	**14'932'240**
Investissements nets	**180'000'000**	**180'000'000**	**139'444'102**
Autofinancement			
(Excédent de charges) / Excédent de revenu	-40'779'839	-39'372'795	-47'077'126
Amortissements et dépréciations	93'292'151	88'061'317	85'678'084
Attributions aux fonds / (Prélèvements aux fonds)	-1'997'635	-2'321'540	2'074'428
Autofinancement PA	**50'514'677**	**46'366'982**	**40'675'386**
Investissements nets en faveur PA	130'000'000	130'000'000	124'511'862
(Déficit de financement) / Excédent de financement	-79'485'323	-83'633'018	-83'836'476
Degré d'autofinancement	38.9%	35.7%	32.7%

1.3 Principales évolutions du PB2022

1.3.1 Projet de budget de fonctionnement par chapitre

Résumé par chapitre comptable

Les graphiques, ci-après, illustrent la répartition annuelle des charges et des revenus de fonctionnement par nature comptable à deux positions (chapitre).

Charges par chapitre (en millions de francs)

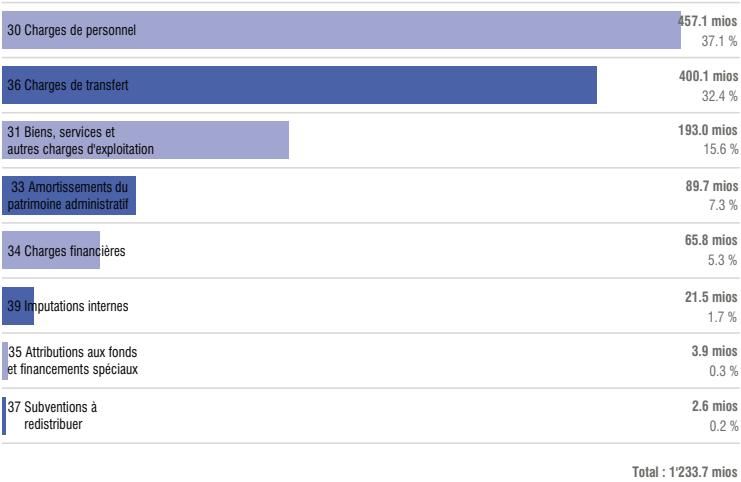

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de budget 2022 représentent un total de charges de CHF 1'233.7 mios.

Le traitement du personnel, y compris les auxiliaires, s'élève à 37.1% des charges totales de la Ville de Genève et concerne 3'082.5 ETP (équivalent temps plein). Il est à noter que les charges salariales des employé-e-s affecté-e-s au patrimoine financier (PF) sont enregistrées dans la rubrique charges financières (chapitre 34). Elles s'élèvent à CHF 7.5 mios pour le PB 2022 pour 74.0 ETP. Les montants cumulés des charges salariales se chiffrent ainsi à CHF 464.7 mios, soit 37.7% du montant total des charges de la municipalité pour 3'156.5 ETP prévu au projet de budget 2022.

Les charges de transfert constituent 32.4 % des charges totales de la Ville de Genève dont les subventions monétaires représentent un montant de CHF 260.6 mios, soit 65.1% des charges de transfert. Cette rubrique comprend également la compensation aux communes frontalières pour un montant de CHF 38.3 mios (9.6%), les dédommagements à des collectivités publiques et la péréquation financière à hauteur de CHF 97.6 mios (24.4%) et les amortissements sur les subventions d'investissement et les dépréciations de participations du patrimoine administratif pour CHF 3.6 mios (0.9%).

Les biens, services et autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 193.0 mios, soit 15.6%, par rapport aux charges globales.

Revenus par chapitre (en millions de francs)

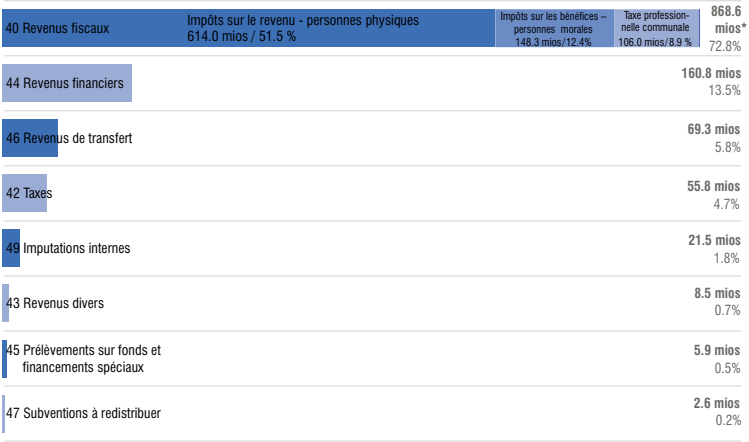

Total : 1'192.9 mios

** dont impôts sur les chiens: 0.3 mio*

La présentation détaillée des revenus fiscaux permet de distinguer la part des revenus relative aux impôts sur les personnes physiques, les personnes morales et la part concernant la taxe professionnelle communale (TPC).

Les revenus fiscaux prévus par l'Administration fiscale cantonale représentent 63.9% des revenus globaux de la Ville de Genève. La taxe professionnelle est budgétée à CHF 106.0 mios et représente 8.9% des revenus globaux de la Ville de Genève.

Les revenus financiers représentent 13.5% et concernent principalement les produits des biens-fonds du PF (logements, parkings, etc.) à hauteur de CHF 86.1 mios (53.5% du chapitre 44) et ceux du patrimoine administratif (PA) (redevance d'utilisation du domaine public, rentes du droit de superficie, etc.) pour CHF 54.8 mios (34.1% du chapitre 44).

Les revenus de transfert enregistrent les dédommagements et subventions des cantons et communes à hauteur de CHF 69.3 mios, soit 5.8%.

Les imputations internes sont entièrement neutralisées par les charges de la même catégorie qui se trouvent au « Chapitre 39 imputations internes » (voir graphique charges par chapitre). Les imputations internes représentent la facturation des prestations réalisées par certains services de la Ville de Genève pour les autres services de l'administration. Ces facturations internes sont budgétées à hauteur de CHF 21.5 mios.

Analyse globale des écarts

Les graphiques, ci-dessous, présentent les variations significatives entre le projet de budget 2022 et le budget 2021 pour les charges et les revenus de fonctionnement. Des explications plus détaillées sont présentées dans la partie analyse par chapitre.

Écarts des charges par chapitre (en millions de francs)

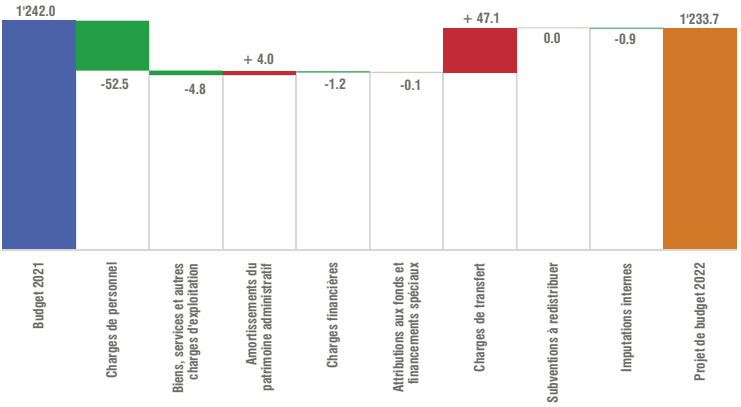

Le projet de budget 2022 présente une diminution des charges de CHF -8.3 mios par rapport au budget 2021 dont les écarts significatifs sont indiqués ci-dessous:

Charges de personnel **-52.5 mios**
- Autonomisation du SIS -316.7 ETP -49.2 mios
- Création nouveaux postes 21.4 ETP +2.3 mios
- Mouvements de personnel (effet de Noria), mise à niveau charges collocations -5.8 mios

Charges d'exploitation **-4.8 mios**
- Autonomisation du SIS -6.0 mios
- Charges contraintes +1.4 mio

Amortissements du PA **+4.0 mios**
- 5e et 6e PSIC - matériel informatique +1.3 mio
- Pavillon de la danse +0.8 mio
- Ecole Pâquis-Centre +0.6 mio

Charges financières **-1.2 mio**
- Amortissement moins-value rénovation ensemble des Minoteries -1.2 mio

Charges de transfert **+47.1 mios**
- Contribution au Groupement SIS +34.9 mios
- Hausse des subventions monétaires +6.3 mios (Petite enfance +5.5 mios; Restauration scolaire +0.8 mio)
- Compensation aux communes frontalières +3.2 mios
- Augmentation dépréciation participation Fondetec +1.2 mio
- Augmentation nette cotisation GIAP +1.1 mio (Subventions +2.0 mios; Baisse cotisation suite reprise gestion directe -0.9 mio)

Imputations internes **-0.9 mio**
- Autonomisation du SIS -1.0 mio

Écarts des revenus par chapitre (en millions de francs)

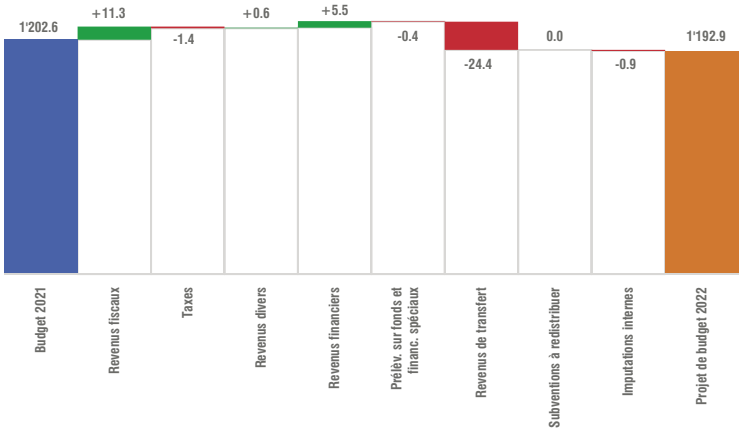

Le projet de budget 2022 présente une diminution des revenus de CHF -9.7 mios par rapport au budget 2021 dont les éléments pertinents sont renseignés ci-après :

Revenus fiscaux **+11.3 mios**
- Impôts sur les personnes physiques +16.3 mios
- Impôts sur les personnes morales (hors IFD, voir Revenus de transfert) -5.0 mios

Taxes **-1.4 mio**
- Autonomisation du SIS -3.6 mios
- Facturation collecte déchets urbains aux entreprises +1.5 mio
- Facturation repas restaurants scolaires Champel +0.6 mio

Revenus divers **+0.6 mio**
- Soutien financier tiers Fonds MHN +0.4 mio

Revenus financiers **+5.5 mios**
- Dividendes SIG +3.0 mios
- Revenus loyers locaux SIS +2.2 mios
- Facturation locaux scolaires au Canton +0.3 mio

Revenus de transfert **-24.4 mios**
- Autonomisation du SIS -18.8 mios
- Suppression revenu entretien routes cantonales -10.0 mios
- Rétrocession part IFD suite réforme RFFA (compensation verticale IFD) +2.7 mios
- Péréquation financière intercommunale LRPFI (Ville de Genève bénéficiaire) +3.1 mios
- Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (RFFA) -1.5 mio

Imputations internes **-0.9 mio**
- Autonomisation du SIS -1.0 mio

Classification fonctionnelle

Les charges par classification fonctionnelle se répartissent comme suit :

Charges par classification fonctionnelle (en millions de francs)

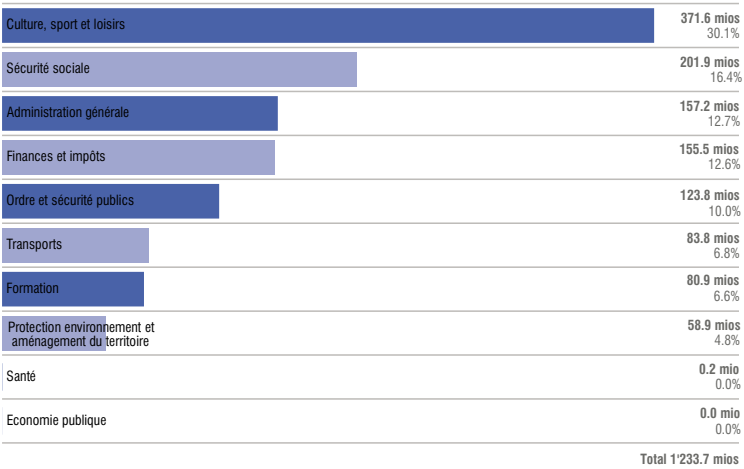

Focus sur quelques classifications fonctionnelles

Culture sport et loisirs

371.6 mios
dont
Théâtre et musique
80.0
Musées
88.0
Sports
45.6
Grand Théâtre de Genève
42.8
Bibliothèques
44.0

Sécurité sociale

201.9 mios
dont
Crèches
118.6
Aide sociale
52.2

Finance et impôts

155.5 mios
dont
Entretien du PF
57.1
Compensation aux communes frontalières
38.3
Intérêts sur emprunt
23.2
Frais de perception des centimes additionnels
22.1
Taxe professionnelle
5.0

Ordre et sécurité publics

123.8 mios
dont
Service du feu
39.8
Police
46.7
Espace Public
15.0

Transport

83.8 mios
dont
Entretien des routes
82.2

1.3.2 Fiscalité

1.3.2.1 Evolution de la fiscalité

Tableau général sur la fiscalité (en millions de francs)

En millions de francs	PB 2022	B 2021	Ecart PB22-B21		C 2020
Personnes physiques	**614.0**	**597.7**	**16.3**	**2.7%**	**624.0**
Personnes morales	**254.3**	**259.4**	**-5.0**	**-1.9%**	**270.5**
-dont Taxe professionnelle	*106.0*	*106.0*	-	-	*110.2*
Impôts sur la possession et sur la dépense	**0.3**	**0.3**	**-**	**-**	**0.4**
Total Revenus fiscaux (chapitre 40)	**868.6**	**857.3**	**11.3**	**1.3%**	**894.9**
Répartition de la perception de l'IFD	11.4	8.7	2.7	31.1%	10.0
Compensation du canton - fonds de régulation	2.6	2.6	-	-	11.8
Contribution de communes - péréquation intercom.	7.5	4.4	3.1	69.2%	-
Compensations canton et contribution communes	**21.5**	**15.8**	**5.8**	**36.7%**	**21.8**
Total Revenus fiscaux (chapitre 40 et 46)	**890.1**	**873.1**	**17.1**	**2.0%**	**916.7**

Commentaires

L'élaboration du projet de budget 2022 a été menée dans un contexte toujours particulier. Depuis le printemps 2020, l'économie mondiale vit au rythme des vagues épidémiques et de l'avancement des campagnes de vaccination contre la Covid-19. La bonne efficacité observée des vaccins disponibles soutient l'optimisme dont font preuve les marchés financiers depuis le début de l'année 2021. Les mesures de soutien inédites mises en œuvre pour affronter la pandémie ont atteint leur objectif de préserver le tissu économique. De manière générale, la reprise économique est soutenue, les niveaux d'avant-crise devraient être retrouvés prochainement.

Les perspectives conjoncturelles pour 2022 sont ainsi globalement très positives. Le scénario retenu par le groupe de perspectives économiques en juin table sur un fort rebond de l'activité en 2022, puis un retour progressif dès 2023 au potentiel de croissance à long-terme.

Le Département cantonal des finances a communiqué de premières estimations budgétaires pour 2022 durant le mois de mai, puis de secondes estimations à la fin du mois de juillet. Ce sont ces dernières estimations que le Conseil administratif a intégré dans le projet de budget 2022 déposé.

Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le Département des finances, de l'environnement et du logement dispose de l'estimation de la production des exercices 2020 et antérieurs figurant aux comptes et des impôts partiellement produits. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2022, il convient d'estimer également la production pour 2021. Cet exercice, désormais facilité par la nette amélioration de la qualité des informations transmises par le Canton de Genève, demeure, comme tout exercice prospectif, aléatoire. A cela sont venues s'ajouter les incertitudes conjoncturelles induites par la Covid-19 dans nos vies.

Il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs des estimations des années fiscales précédentes. Aussi, la neutralisation de ces correctifs pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender au mieux la situation. L'évaluation des revenus fiscaux 2022 est donc basée sur les comptes 2020, diminués des effets des correctifs des années 2001 à 2019, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le Département cantonal des finances.

Le 19 mai 2019, le peuple acceptait, à plus de 58%, le volet cantonal de la réforme fiscale RFFA. Cette réforme diminue de manière très sensible le taux d'imposition ordinaire des entreprises. La suppression de régimes fiscaux cantonaux amène les entreprises établies à Genève essentiellement actives à l'étranger à voir leur taux d'imposition augmenter. L'effet global de cette réforme est encore négatif du point de vue des rentrées fiscales attendues pour 2022, avec l'inclusion d'une seconde réduction de l'impôt sur le capital induite par l'imputation partielle de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2019 et 2020. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Une stabilité du niveau de production de la taxe professionnelle est anticipée pour 2022 avec une production attendue à CHF 106.0 mios.

Le Conseil administratif a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en augmentation de près de CHF 11.3 mios en comparaison avec le budget 2021.

1.3.2.2 Estimation de la valeur du centime additionnel

Année En milliers de francs	**Personnes physiques**	**Personnes morales**	**Total**
2020			
Production comptabilisée	13'748	3'143	16'891
+/- Rectification[1]	-764	16	-748
Production rectifiée	**12'984**	**3'159**	**16'143**
2021			
P.P. croissance +1,7%	221		221
P.M. croissance -7,4%		-234	-234
Production prévisionnelle	**13'205**	**2'925**	**16'130**
2022			
P.P. croissance +2,4%	321		321
P.M. croissance -0,4%		-13	-13
Production prévisionnelle	**13'526**	**2'912**	**16'438**

[1] La rectification relative aux personnes physiques pour 2020 tient compte de la neutralisation des correctifs pour CHF 38.5 mios liés aux années 2001 à 2019 ainsi que de la première révision 2020, estimée à CHF 3.7 mios. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de CHF -3.3 mios pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2020 estimée à CHF -2.6 mios.

Évolution des centimes additionnels (en millions de francs)

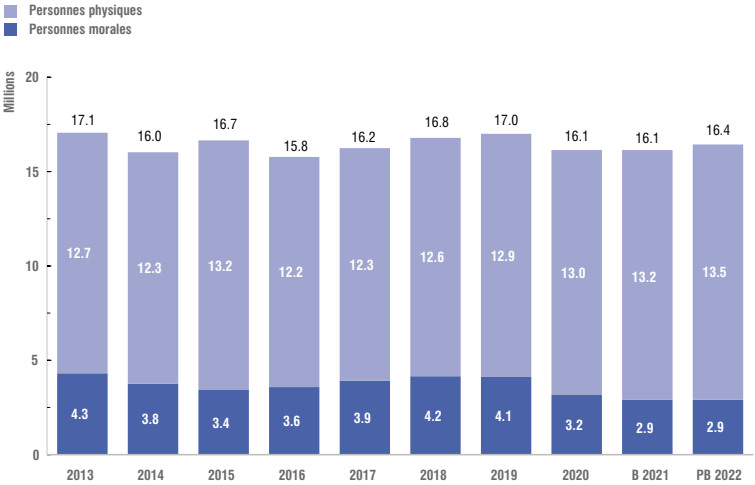

1.3.3 Investissements et financement

Investissements

En millions de francs	PB 2022		B 2021		C 2020	
Patrimoine administratif	130.0	72.2%	130.0	72.2%	124.5	89.3%
Patrimoine financier	50.0	27.8%	50.0	27.8%	14.9	10.7%
Total	**180.0**	**100.0%**	**180.0**	**100.0%**	**139.4**	**100.0%**

Pour le projet de budget 2022, le Conseil administratif a reconduit l'enveloppe annuelle des investissements du budget 2021.

Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2021 et le projet de budget 2022.

En millions de francs	PB 2022	B 2021	C 2020
Investissements nets PA	130.0	130.0	124.5
Amortissements et dépréciations	93.3	88.1	85.7
Attributions aux fonds / (Prélèvements aux fonds)	-2.0	-2.3	2.1
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	-40.8	-39.4	-47.1
Autofinancement	50.5	46.4	40.7
(Déficit de financement) / Excédent de financement	-79.5	-83.6	-83.8
Degré d'autofinancement	38.9%	35.7%	32.7%

La projection 2022 du degré d'autofinancement des investissements s'améliore légèrement notamment en raison de l'effet favorable de la hausse des amortissements (CHF +5.2 mios par rapport au budget 2021) réduit partiellement par la légère baisse du résultat projeté en 2022 (CHF -1.4 mio par rapport au budget 2021).

L'illustration, ci-dessous, démontre la capacité ou le besoin de financement en matière d'investissements.

Investissements et autofinancement pour les dix dernières années (en millions de francs)

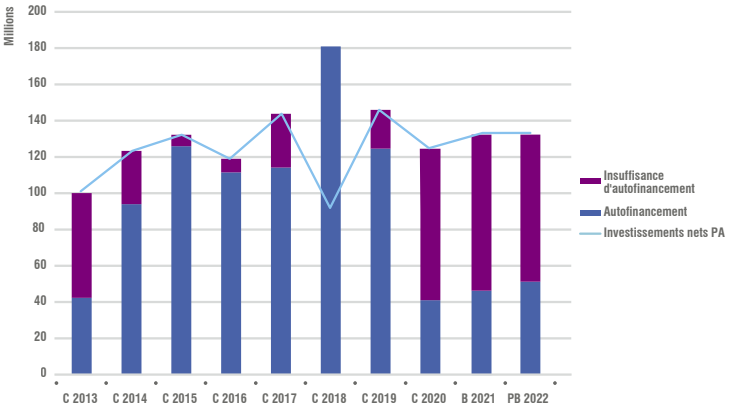

Évolution prévisionnelle de la dette (en millions de francs)

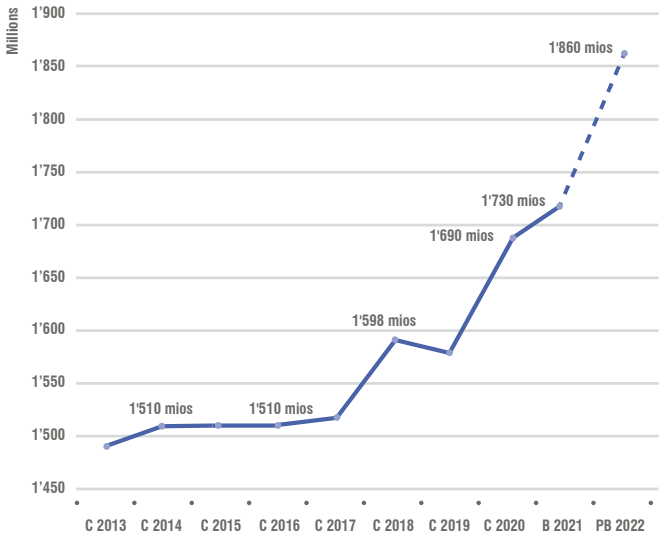

1.3.4 Subventions monétaires

Les subventions monétaires par classification fonctionnelle se répartissent comme suit:

Subventions par domaine fonctionnel (millions de francs)

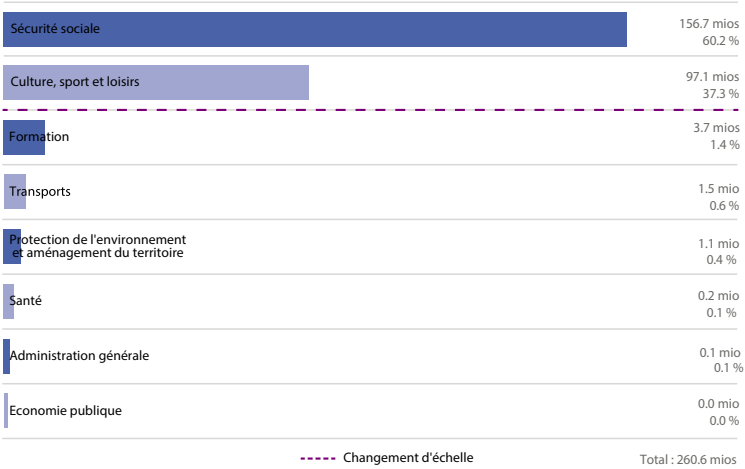

Focus sur quelques subventions par classification fonctionnelle

Sécurité sociale

156.7 mios
dont

Petite enfance
120.1

Aide sociale complémentaire
26.5

Solidarité internationale
6.7

Culture, sport et loisirs

97.1 mios
dont

Soutien arts de la scène
30.9

Soutien à la musique
19.3

Grand Théâtre
11.1

Formation

3.7 mios
dont

Accueil de jour – Infrastructures périscolaires
2.2

Fonds d'apprentissage
0.7

Transport

1.5 mios
dont

Prolongement horaires TPG
0.5

Abonnements TPG unireso jeunes
0.5

Priorités et perspectives

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

Le Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) établit le budget et les comptes, gère les ressources humaines de la Ville, régit le parc immobilier municipal et promeut une politique sociale du logement. Il met également en œuvre la politique municipale en matière de développement durable et de transition écologique, ainsi que de promotion de l'égalité et de la diversité, et de lutte contre toutes les discriminations. Le département assure la gestion des espaces verts, la conservation et le renforcement du patrimoine arboré et la protection de la biodiversité. Il centralise enfin les demandes d'achat et d'impression de tous les services de l'administration, et prélève la taxe professionnelle communale.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lors de la dernière saison de plantation, 533 arbres ont été plantés, dont 60 au parc Hentsch

Protection et renforcement du patrimoine arboré

Pour faire face aux effets du changement climatique, le département poursuivra la mise en œuvre de sa nouvelle politique de gestion des arbres, avec l'objectif d'atteindre une couverture arborée de 30% en ville d'ici 2030 (contre 21% actuellement). Pour ce faire, chaque arbre abattu sera remplacé par trois spécimens de développement similaire et les coupes d'arbres continueront d'être limitées aux strictes raisons sécuritaires et sanitaires. Un soin particulier sera accordé aux arbres existants afin de pérenniser le patrimoine arboré, mis à mal par la pression urbaine ainsi que par les périodes de canicule et de sécheresse.

900
NOMBRE D'ARBRES À PLANTER DURANT LA SAISON DE PLANTATION 2021-2022

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, la Ville mène des actions de prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2022, le département consolidera sa politique en matière d'égalité entre femmes et hommes. Il mettra en œuvre la suite du plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville », avec une approche intégrant les enjeux LGBTIQ+ et de diversité culturelle. Il poursuivra également le projet de budget sensible au genre, mettra en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au sein de l'administration et procédera à la vérification, par un organe indépendant, de l'analyse de l'égalité salariale. Enfin, il développera un projet de lutte contre la précarité menstruelle.

50
NOMBRE DE LIEUX MUNICIPAUX DANS LESQUELS SERONT INSTALLÉS UN OU DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS MENSTRUELS

250
MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉTAT CIVIL ET DE LA POLICE MUNICIPALE À FORMER AUX QUESTIONS LGBTIQ+

Promotion des droits des personnes LGBTIQ+

Le département poursuivra les objectifs du plan d'action LGBTIQ+ pour la législature 2020-2025, en mettant un accent prioritaire sur l'intégration des questions LGBTIQ+ dans les processus RH, le développement d'actions spécifiques pour les populations trans et non-binaires, l'accueil des familles arc-en-ciel, la prise en charge du changement facilité d'état civil pour les personnes trans, la sécurité et la non-discrimination des personnes LGBTIQ+ dans l'espace public ainsi que la valorisation de l'histoire LGBTIQ+.

La Ville s'engage pour défendre les droits des personnes LGBTIQ+ et soutient notamment l'ouverture du mariage civil à tous les couples

ŒUVRER À UNE GESTION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET À UNE BONNE GOUVERNANCE

Climat de travail sain, inclusif et respectueux de chacune et chacun

En 2022, le département continuera à travailler pour faire de la Ville de Genève un employeur exemplaire. Il poursuivra ainsi le processus de collocation des fonctions, visant à rattacher les postes de l'administration municipale aux fonctions-types du catalogue. En parallèle, il mettra en œuvre le processus de gestion des absences et poursuivra la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psychosociaux. Enfin, trois nouveaux postes seront créés : un poste de responsable diversité et un poste de responsable de projet en charge de la mobilité au sein de la Direction des ressources humaines, et un poste de responsable des relations humaines et de la prévention des risques psycho-sociaux au sein de la Direction du département.

100
NOMBRE DE POSTES À COLLOQUER

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES SPÉCIFIQUES

S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

16 000
NOMBRE D'UTILISATEUR-TRICE-S DU SITE WWW.GE-REPARE.CH

Réduction de l'impact des biens de consommation sur l'environnement et le climat

Le département continuera de mener et de promouvoir des projets en faveur de la réparation, de la réutilisation et du réemploi des biens de consommation, notamment par le biais de son site internet « Ge-répare », du futur « Ge-réutilise » et par le soutien à la Manufacture collaborative (MACO) qui s'est installée dans la Zone industrielle des charmilles (ZIC), propriété de la Ville. En parallèle, le département encouragera d'autres modes de consommation et de production réduisant les déchets à la source.

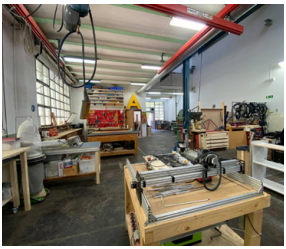
Première manufacture collaborative du genre à Genève, la MACO crée un écosystème novateur, axé sur le faire soi-même et la consommation responsable

Place prépondérante aux critères d'achats responsables

En 2022, le département initiera la révision de la politique d'achat municipale afin d'intégrer pour les marchés de gré à gré des conditions contraignantes, en vue d'automatiser le recours au commerce local et aux produits ayant un impact moindre sur l'environnement, ainsi qu'aux produits issus du commerce équitable.

Augmentation des surfaces végétalisées sur les terrains propriété de la Ville

Dans un contexte d'urgence climatique, végétaliser l'espace urbain est devenu un enjeu prépondérant. En 2022, le département entend donc travailler au verdissement de plusieurs espaces non valorisés sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM), ainsi que d'une partie des places de parking situées sur son domaine privé, notamment dans les cours d'immeuble. Il poursuivra également sa collaboration avec le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité afin de végétaliser l'espace public.

100%
PROPORTION DES SURFACES NON VALORISÉES À IDENTIFIER

500M²
SURFACE DE MICRO-FORÊTS URBAINES À CRÉER

Genève, ville de nature: identifier, protéger et développer la biodiversité

Pour favoriser la biodiversité, le département plantera plusieurs micro-forêts urbaines, en impliquant la population, selon une méthode cherchant à imiter les caractéristiques des forêts primaires en plantant de manière dense une large variété d'espèces indigènes. En parallèle, il abandonnera l'élagage des arbres partout où cela est possible et continuera de convertir le revêtement imperméable des chemins et places dans les parcs dont il a la gestion en revêtement perméable. Le département entend également élargir aux espaces végétalisés attenant aux immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) le concept de gestion différenciée, afin de laisser davantage de place à la nature. Enfin, le DFEL sensibilisera la population au rôle des arbres en ville, via son programme pluriannuel «Genève, ville d'arbres».

© Ingridoutreau

Dans le cadre de son programme «Genève, ville d'arbres», le département sensibilise la population au rôle crucial joué par les arbres dans nos villes

Mise en œuvre de la stratégie climatique municipale

Le DFEL poursuivra la coordination de la stratégie climatique municipale, en collaboration avec le DACM. Pour informer au mieux et susciter l'adhésion de la population, il développera notamment un volet de sensibilisation et de participation, et initiera un projet de maison du climat et de l'environnement. En parallèle, le département finalisera un budget sensible au climat et construira avec le DCTN une stratégie municipale transversale et concertée pour maintenir et favoriser la biodiversité.

100%
PREMIÈRE VISION DU CONCEPT DE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU CLIMAT À RÉALISER

© Patrick Gilliéron Lopreno

La Ville de Genève n'est pas à l'abri du changement climatique

Promotion des régimes alimentaires sains et durables et lutte contre le gaspillage alimentaire

A travers un renforcement des actions du programme «Nourrir la Ville» du service «Agenda21 – Ville durable» et en collaboration avec plusieurs services municipaux, le département encouragera une alimentation diversifiée, moins carnée, locale et qui favorise les modes de productions plus écologiques. Il sensibilisera également la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire et continuera de promouvoir les circuits courts comme les commerces alimentaires de proximité.

© Greg Clément

Les restaurants scolaires proposeront encore davantage de produits locaux

8
NOMBRE DE CUISINES SCOLAIRES QUI AURONT DÉMARRÉ UN DIAGNOSTIC BEELONG*

** LA SOCIÉTÉ BEELONG ÉVALUE LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET COMMUNIQUE DE MANIÈRE SIMPLE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL*

ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Maintien des rentrées fiscales pour préserver les prestations

Dans un climat conjoncturel fragile et afin de garantir les prestations essentielles à la population (crèches, parascolaire, maisons de quartier, culture, sports, sécurité, nettoyage, espaces verts, etc.), le département défendra le maintien de la taxe professionnelle communale. Cet impôt, basé très majoritairement sur le chiffre d'affaires, a l'avantage de faire contribuer davantage les secteurs d'activité qui ont les rendements les plus élevés, grâce à des taux de taxation différenciés.

ŒUVRER À UNE GESTION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET À UNE BONNE GOUVERNANCE

Poursuite des projets de centralisation des fonctions et de dématérialisation des flux

Pour renforcer le fonctionnement optimal de l'administration municipale, garantir des prestations de qualité à la population et l'usage rationnel des deniers publics, le département poursuivra son travail de centralisation des processus internes et d'automatisation des flux. Les projets de centralisation de la fonction comptable et de la fonction achat seront ainsi poursuivis, comme ceux de dématérialisation de la taxe professionnelle communale et d'automatisation du traitement des factures. Par ailleurs, le département participera en tant que mandant et membre du COPIL au projet d'envergure de renouvellement du progiciel de gestion SAP – programme Novo ERP –, afin de redéfinir la stratégie ERP à moyen terme tout en standardisant les processus métier.

38
NOMBRE DE SERVICES MUNICIPAUX QUI SERONT PASSÉS AU TRAITEMENT NUMÉRIQUE DES FACTURES

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ

Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) s'engage à renforcer la capacité des projets de constructions et d'aménagements afin de mieux lutter contre le réchauffement climatique et à mieux répondre aux besoins des citoyen-ne-s. Les projets sont conçus de manière à apporter des réponses concrètes aux enjeux en lien avec la stratégie municipale d'urgence climatique.

Elle répond à l'urgence en mettant en œuvre dès maintenant une politique de transition écologique et énergétique afin de réduire son empreinte carbone, favoriser la biodiversité et accompagner les changements de pratiques selon trois axes stratégiques :
1. Réduire la consommation énergétique et aménager une ville résiliente ;
2. Lutter contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité ;
3. Développer et encourager les modes de transports doux.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET AMÉNAGER UNE VILLE RÉSILIENTE

Suppression complète du mazout dans les bâtiments de la Ville d'ici la fin de la législature

Il existe un parc total de 382 chaufferies gérées en Ville de Genève. Il subsiste encore 45 chaufferies fonctionnant au mazout à fin 2021. Le désengagement du mazout au profit notamment de sources de chaleur renouvelables se poursuit selon un rythme de 10 chaudières remplacées par année. Le renouvellement se fait, chaque fois que cela est possible, avec des sources d'énergie alternatives 100% renouvelables. L'objectif est de supprimer toute dépendance du mazout en 2025 pour le chauffage principal.

10
NOMBRE DE CHAUFFERIES (MAZOUT) À SUPPRIMER

6
NOMBRE DE BÂTIMENTS À RACCORDER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE, Y COMPRIS LES IMMEUBLES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE GENÈVE

Mise en place de réseaux de chaleur et raccordement des bâtiments de la Ville

La Ville, conjointement avec les SIG et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), élabore une planification de déploiement des réseaux de chaleur et de rafraichissement, en priorité dans les zones bâties denses et pour les plus grands consommateurs. Ces projets utiliseront le plus grand réseau thermique écologique jamais bâti à Genève (Genilac). Cette infrastructure fonctionne avec l'eau du lac Léman et de l'électricité 100% renouvelable.

Autoproduction et autoconsommation d'électricité

L'amélioration de la couverture des besoins énergétiques par des énergies renouvelables vise à mieux exploiter le potentiel de surfaces de toitures des immeubles propriétés de la Ville, estimé actuellement à 58 200 m², pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques. Le parc photovoltaïque à fin 2021 est estimé à 10 000 m².

1000
NOMBRE DE M² DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À INSTALLER

Panneaux solaires Minoteries

Réduction de la consommation électrique des immeubles Ville de Genève

Depuis début 2021, les immeubles locatifs et publics bénéficient de mesures d'assainissement énergétique permettant de remplacer l'éclairage des communs par des dispositifs d'éclairage sur détection et avec des luminaires à hautes performances énergétiques. Le potentiel d'assainissement énergétique des communs d'immeubles concerne 307 bâtiments.

70
NOMBRE D'ADRESSES DANS LESQUELLES L'ÉCLAIRAGE DES COMMUNS SERA COMMANDÉ PAR DÉTECTION

Installation de fenêtres à double vitrage aux Minoteries

Amélioration de l'isolation des bâtiments

Le parc immobilier consomme environ la moitié de l'énergie finale utilisée à Genève et produit deux tiers des émissions de CO^2. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments comprend diverses stratégies, parmi lesquelles l'assainissement des fenêtres et des vitrages. La PR de réalisation (2021-2026) pour assainir environ 140 immeubles ne disposant pas encore d'un vitrage isolant à fin 2021 prévoit des travaux échelonnés jusqu'en 2026, date de l'échéance accordée par l'OCEN.

20
NOMBRE D'ADRESSES AVEC SIMPLE VITRAGE À REMPLACER PAR DU VITRAGE ISOLANT

LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR ET L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Création d'ouvrages de restitution différée des eaux pluviales (gestion d'eau à la parcelle, jardins de pluies) dans les projets d'espaces publics

Les réseaux d'écoulement enterrés sont difficilement modulables et les risques de débordement en cas de fortes précipitations sont importants. La Ville œuvre pour convertir ses surfaces imperméables (rues, routes et places) en surfaces perméables claires et valoriser ses ouvrages, de manière à recueillir les eaux au plus près de leur point de chute, à ralentir les vitesses d'écoulement et favoriser l'infiltration naturelle. Les solutions techniques durables nécessitant peu d'entretien sont désormais privilégiées dans tous les aménagements d'espaces publics. Les principaux projets concernés pour 2022 sont : quai du Cheval Blanc, place de la Synagogue et rue des Rois.

Place des Augustins - désimperméabilisation des sols et végétalisation

2700
NOMBRE DE M² DE SURFACES IMPERMÉABLES À CONVERTIR

Développement de la végétalisation de la Ville (aménagement d'espaces de fraîcheurs conviviaux de qualité) et encouragement de la biodiversité (préservation et développement)

L'aménagement d'espaces verts, garants du rafraîchissement, et la végétation sont essentiels pour limiter l'effet de chaleur en Ville. Les arbres qui apportent de l'ombre et une diversité microclimatique sont particulièrement importants en ville. L'ombre, moyen efficace pour rafraîchir l'espace urbain, évite efficacement la concentration de chaleur en comparaison avec d'autres sources d'ombres lorsqu'elle est projetée par les arbres.
Les végétaux (arbres, arbustes, strates herbeuses,…) ont également un pouvoir sur le maintien de la biodiversité en ville. En tant que plantes durables et fixes, ils sont le maillon essentiel de la vie autour d'eux et deviennent un lieu d'accueil, de passage et de vie pour d'autres espèces. Ils sont à la fois hôte et corridor écologique pour une variété de faune et de flore, leur permettant d'accéder à un plus grand territoire et à des sources diversifiées de nourriture. Le végétal joue un rôle fondamental et particulièrement actif dans le maintien et le développement de la biodiversité. Quinze projets de requalification d'espaces publics sont prévus en 2022, dont notamment l'aménagement, au sein du nouveau quartier des Vernets, d'une voie verte privilégiant les modes de déplacements respectueux de l'environnement.

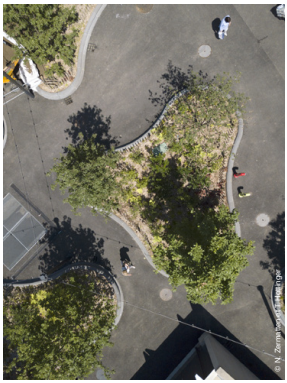

Îlots de verdure autour de la Gare de Genève-Champel

33
NOMBRE D'ARBRES À PLANTER

15
NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC

DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LES MODES DE TRANSPORTS DOUX

Aménagement de la piste cyclable quai Gustave Ador

Développement d'infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées, continues et ombragées

Les déplacements à pied et à vélo doivent être privilégiés dans une ville de la taille de Genève. Il s'agit de mettre en place un processus incitatif qui encourage la population à choisir ces modes de déplacement. Le développement du réseau de bandes et de pistes cyclables ainsi que d'équipements vélo est une priorité. La Voie Verte sur la rive gauche de l'Arve va être élargie, avec une meilleure séparation piétons/vélos et des revêtements plus adaptés sur le segment du quai du Cheval-Blanc. Par ailleurs, il est prévu d'installer environ 500 épingles à vélos sur le territoire de la Ville pour sécuriser le stationnement des cycles.
En parallèle, la lutte contre le bruit routier va être poursuivie (mesures OPB). Les mesures en cours sont la pose systématique de revêtement phono-absorbant et la réalisation d'aménagements de modération du trafic (zone 30 km/h et limitation à 30 km/h), ceci dans le but d'améliorer l'environnement sonore de l'espace public. Une zone de rencontre (20 km/h) et une zone piétonne vont être aménagées à la rue des Rois.

500
NOMBRE D'ÉPINGLES À VÉLOS À INSTALLER

5
NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE

LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR ET L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Ecole du Seujet - Projet de toiture végétalisée

Végétalisation des toitures plates pour améliorer le confort, la biodiversité et le climat

La Ville de Genève dispose de 342 bâtiments avec toitures plates, dont seules 30 sont aujourd'hui végétalisées. Le potentiel d'amélioration est énorme. La végétalisation des toitures améliore l'isolation thermique du bâtiment et atténue la surchauffe urbaine induite par le rayonnement des bâtiments. De plus, les végétaux et leur substrat piègent et recyclent les poussières et les particules fines polluantes présentes dans l'air et l'eau de pluie. La végétalisation des toitures améliore les corridors biologiques urbains et, grâce à son pouvoir de rétention des eaux de pluies, évite notamment une surcharge des réseaux d'eaux claires. Enfin un toit vert confère une plus-value esthétique et paysagère au bâtiment en offrant un espace de détente supplémentaire s'il est accessible.

5
NOMBRE DE TOITURES À VÉGÉTALISER

GARANTIR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ

Offre d'un cadre de vie et des prestations de qualité à la population

Une attention particulière doit être portée aux équipements publics, culturels et sportifs et à leur implantation dans chaque quartier. En effet, la proximité et l'accessibilité des équipements publics au sein des quartiers favorisent le lien social et l'intégration.
Les équipements publics, au sein des quartiers, constituent une «porte d'entrée» sur la ville, ses prestations et ses installations publiques.
Plusieurs grands projets en ce sens nous attendent pour les prochaines années, notamment la construction d'un groupe scolaire polyvalent dans le secteur des Vernets; la rénovation du Casino-Théâtre, la transformation du Muséum d'histoire naturelle et la restauration des Musées d'art et d'histoire et du bâtiment d'Art contemporain; la construction d'un complexe sportif et socioculturel sur le site de la gare des Eaux-Vives, ainsi qu'une halle couverte de terrains de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères. A plus court terme, en 2022, huit projets sont prévus, dont d'une part les dépôts de PR pour l'aménagement de la ferme Menut-Pellet en maison de quartier pour le secteur de la Concorde, la rénovation complète de la bibliothèque municipale des Eaux-Vives, la transformation de la salle omnisports du Centre sportif de la Queue d'Arve en salle multisports de compétition, la rénovation de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève et la rénovation de l'école Liotard, et d'autre part, les études pour le réaménagement du centre sportif du Bout-du-Monde, le nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du MAH et le projet de rénovation de l'école des Charmilles.

8
NOMBRE DE PROJETS D'ÉQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITÉ (DÉPOSÉS ET/OU RÉALISÉS)

Gare des Eaux-Vives

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) concrétise une politique culturelle qui permet à tous les publics de profiter d'une offre diversifiée et de qualité dans les domaines des arts vivants et visuels, des musées et des bibliothèques, et qui participe au rayonnement de Genève. Il soutient la création artistique et l'innovation. Il préserve et met en valeur le patrimoine culturel et scientifique de la Ville. Il assume la responsabilité de grandes institutions culturelles. Il organise et soutient des manifestations culturelles d'envergure, facilite les initiatives qui suscitent le débat citoyen et encourage la pratique culturelle grâce aux activités de ses institutions et services.

Le DCTN assure également le développement des systèmes d'information et de communication pour l'administration municipale ainsi que la mise en œuvre d'une transition numérique qui soit responsable, inclusive, participative et créative. Dans ce cadre, il favorise l'accès aux prestations numériques pour la population.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

CULTURE

Préservation, entretien et accès au patrimoine culturel

Afin d'assurer la préservation et la transmission du patrimoine culturel et scientifique de Genève pour les générations futures, la Ville rénove et modernise ses équipements culturels. Dans ce cadre, le DCTN élabore, en étroite collaboration avec le DACM, l'offre culturelle et les objectifs servant à définir les besoins des institutions. Les crédits d'étude du futur Musée d'art et d'histoire (MAH), de la Bibliothèque de Genève (BGE) et de la Bibliothèque municipale de la Servette s'inscrivent dans cette nécessité de disposer de lieux culturels adaptés répondant aux exigences climatiques et pouvant s'ouvrir au plus grand nombre.

3
NOMBRE DE CRÉDITS D'ÉTUDE SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

© Ville de Genève/MAH

Ateliers de conservation et restauration du MAH

JUSTICE SOCIALE

© Richard Wolfgang

Projet I LOVE #ArtisteDici 2020

100%
TAUX DE RESPECT DES BARÈMES DE RÉMUNÉRATION DANS LES MUSÉES, BIBLIOTHÈQUES ET LIEUX D'EXPOSITION EN GESTION DIRECTE

Engagement en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes

Le DCTN poursuit les démarches engagées en faveur d'une reconnaissance du statut professionnel des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s, en appliquant notamment les barèmes de rémunération recommandés par les associations faîtières. De manière générale, il vise à mieux prendre en compte le temps de travail hors-représentation/exposition des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s, tant sur le plan de la rémunération individuelle que du subventionnement.

URGENCE CLIMATIQUE

1
STRATÉGIE BIODIVERSITÉ MUNICIPALE ADOPTÉE (LIGNES DIRECTRICES)

Elaboration d'une stratégie « biodiversité » municipale

Dans le cadre de la Stratégie municipale d'urgence climatique (SMUC), le DCTN est chargé d'élaborer une stratégie «biodiversité» visant le maintien et l'augmentation de la biodiversité dans le cadre des processus de planification, construction, gestion et entretien des espaces des domaines public et privé de la Ville. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le Programme d'Action Climat et Environnement (PACE), développé dès décembre 2019, avec pour ambition de mobiliser les capacités culturelles et scientifiques pour thématiser cet enjeu de société.

© Philippe Weigmann

Espace AG!R au Muséum d'histoire naturelle

BONNE GOUVERNANCE

© Large Network

Portefeuille de financement des projets d'investissements informatiques

Mise en œuvre participative du programme de transformation numérique de l'administration

Dans le cadre de la transformation numérique de l'administration – 4e axe stratégique de la politique de transition numérique –, et du plan directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), les anciens crédits d'investissement de la DSIC sont réalloués en trois portefeuilles autonomes distincts des investissements du socle informatique. Ce nouveau processus de financement et d'allocation des ressources permet une utilisation plus efficiente des moyens, mais également une meilleure réactivité et agilité pour répondre à la rapide évolution des besoins numériques.

1
ANALYSE DES COMPÉTENCES DIGITALES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

CULTURE

Développement de la participation culturelle

Le DCTN poursuit la démarche d'ouverture des institutions culturelles afin de susciter l'intérêt de nouveaux publics, mener des projets qui réunissent des institutions, des acteurs et actrices culturel-le-s et d'autres domaines, et invitent à la participation active des publics, en insistant sur les partenariats, la co-construction des projets, les démarches d'expérimentation et de «laboratoires», et les pratiques amateurs en général.

5
NOMBRE DE NOUVEAUX PROJETS DE PARTICIPATION CULTURELLE

© Fabrice Gotay

Concerts au Jardin botanique

DROITS HUMAINS

Thématisation et éveil de l'intérêt public pour les enjeux lié à la décolonisation et accompagnement de la réflexion sur l'héritage raciste et ses symboles, dans l'espace public

Avec le Musée d'ethnographie (MEG), le DCTN porte une réflexion sur la décolonisation des collections, interrogeant le rapport à l'altérité et les multiples voies d'un dialogue possible autour de ces collections. Ces démarches se concrétisent également par la participation à la réflexion autour de l'héritage raciste et de ses symboles dans l'espace public, initiée en 2020 dans le cadre de l'année de mairie de Sami Kanaan.

Les conservatrices du MEG travaillent en étroite collaboration avec les représentant-e-s des populations concernées

3
NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS OU D'ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES SPÉCIFIQUES

CULTURE ET JUSTICE SOCIALE

Numérisation et partage des collections des musées et des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève

Le DCTN poursuit la numérisation des collections, non seulement pour en assurer la préservation, mais également pour démocratiser l'accès à celles-ci, les faire connaître et les mettre à disposition du plus grand nombre en «open data», de manière à susciter des projets et initiatives originales.

Collections en ligne

+10%
OBJECTIF D'AUGMENTATION DES CONSULTATIONS D'ŒUVRES NUMÉRIQUES

CULTURE

Soutien à l'essor des arts numériques

Afin d'assurer les soutiens nécessaires aux pratiques innovantes en matière d'arts numériques, le DCTN met en place une nouvelle ligne budgétaire de soutien dans le domaine de la création numérique. Genève a la chance de pouvoir compter sur un vivier fertile et dynamique dans ces disciplines, avec notamment la présence de la Haute Ecole d'art et de design (HEAD), dont les talents peinent parfois à trouver les soutiens nécessaires localement.

+CHF 100 000
AUGMENTATION DU SOUTIEN DÉDIÉ AUX ARTS NUMÉRIQUES

Renforcement du lien entre les institutions et la création indépendante

Sur la base de l'expérience réussie des résidences d'artistes proposées au printemps 2021 dans les musées de la Ville ou durant l'hiver 2020-2021 dans les salles de concerts, le DCTN augmente les possibilités de résidences de recherche rémunérées dans les musées, les bibliothèques, les théâtres et autres lieux.

5
NOMBRE DE NOUVELLES RÉSIDENCES D'ARTISTES DANS LES INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA VILLE

© Ville de Genève

Résidence d'artistes au Musée Ariana

JUSTICE SOCIALE ET DROITS HUMAINS

Réduction de la fracture numérique et promotion de l'inclusion avec un projet d'Université populaire du numérique

Afin de proposer une large palette d'activités et de cours permettant de sensibiliser aux enjeux du numérique, d'éduquer aux risques et opportunités et d'offrir un espace d'échange et de dialogue en lien avec ce domaine en constante évolution, le DCTN souhaite fédérer une alliance pour une Université populaire du numérique qui puisse fonctionner en réseau (Hautes Ecoles et UNIGE, OSEO, UOG, BM, DSIC, ASP…).

© Ville de Genève / Bibliothèques municipales

Exposition et robotique aux Bibliothèques municipales

3
NOMBRE DE PARTENAIRES DÉCIDÉS À METTRE SUR PIED UNE UNIVERSITÉ POPULAIRE DU NUMÉRIQUE

BONNE GOUVERNANCE

20%
POURCENTAGE D'EMPLOYÉ-E-S DISPOSANT D'UNE CONVENTION DE TÉLÉTRAVAIL HORS CONTEXTE PANDÉMIQUE

Encouragement du télétravail et de la collaboration numérique hors contexte pandémique

La crise liée à la Covid-19 a accéléré l'expérimentation de nouvelles modalités de travail et de collaborations à distance. Ces outils doivent maintenant être pérennisés; l'encadrement de ceux-ci et les formations nécessaires développées, de manière à faciliter leur utilisation, limiter les déplacements et assurer les meilleures conditions de travail.

Renforcement de la confiance dans le traitement transparent et sécurisé des données par la Ville de Genève

La Ville encourage l'ouverture des données publiques au bénéfice de la collectivité et met en place un traitement sécurisé et transparent des données privées, propre à renforcer la confiance dans la cyberadministration. Elle veille ainsi à assurer la cybersécurité des données municipales.

© Ville de Genève / Infocom

La cybersécurité des données municipales est essentielle

1
CHARTE DE PROTECTION DES DONNÉES À FAIRE ADOPTER PAR LE CA

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES SPORTS

La mission principale du Département de la sécurité et des sports (DSSP) est de renforcer la qualité de vie des habitant-e-s et l'attractivité de la Ville de Genève. Le DSSP mène ainsi des actions visant prioritairement le renforcement de la sécurité de proximité et du secours, l'augmentation de la propreté et la valorisation des déchets, l'animation du domaine public, ainsi que l'accès et le soutien à la pratique sportive.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS DANS L'ESPACE PUBLIC

Opération Securo menée conjointement par la police municipale et la police cantonale

1
NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ À SIGNER

Renforcement de la collaboration avec la police cantonale

Sur la base du Diagnostic local de sécurité 2020, le DSSP et le département cantonal en charge de la sécurité redéfiniront un nouveau contrat local de sécurité, qui prévoira des axes prioritaires de collaboration entre la police municipale et la police cantonale (lutte contre les incivilités, les nuisances sonores et les infractions à la Loi sur la circulation routière) et définira des zones prioritaires d'engagement. Une attention particulière sera portée à la problématique du harcèlement de rue.

AMÉLIORATION DE LA PROPRETÉ

Mise en œuvre d'un Plan propreté

Un «Plan propreté» sera élaboré suite à un sondage auprès de la population, à une analyse de terrain basée sur les nouvelles technologies et à des consultations des acteurs et actrices clefs des quartiers. Ce plan déclinera une série de mesures de sensibilisation contre l'abandon des déchets, d'augmentation des ressources humaines et des infrastructures en lien avec la collecte des déchets sur le domaine public, ainsi que de renforcement du contrôle et des sanctions par la police municipale et les agent-e-s de l'unité de gestion des incivilités du Service Voirie – Ville propre (VVP) contre le «littering».

7
NOMBRE DE SEMAINES D'OPÉRATIONS «COUP DE POING» CONTRE LE «LITTERING» À RÉALISER

Campagne Stop aux déchets lancée par le Service Voirie – Ville propre

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

Suppression de la tolérance communale pour les déchets urbains des entreprises

Lorsque la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L 1 20) entrera en vigueur, le Service Voirie - Ville propre (VVP) facturera, dans le respect du principe du pollueur-payeur inscrit dans la législation fédérale, la levée des déchets incinérables des petites et moyennes entreprises qui continueront à bénéficier de l'accès gratuit aux écopoints pour leurs déchets valorisables. Des ressources financières supplémentaires seront également attribuées à VVP afin d'augmenter les infrastructures de tri des déchets sur les marchés de la Ville de Genève.

Dispositif de tri des déchets dans une entreprise

100%
TAUX D'ENTREPRISES DONT LA LEVÉE DES DÉCHETS INCINÉRABLES SERA FACTURÉE

VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Animations dans l'espace public en hiver

En complément des animations estivales, la Ville de Genève mettra l'accent sur la valorisation du domaine public pendant la période hivernale. La 8ème édition du festival Geneva Lux sera prolongée d'une semaine. Conformément au crédit voté par le Conseil municipal (PR-1381), les illuminations de Noël seront installées dans de nouveaux quartiers. En parallèle, la Ville de Genève organisera ou soutiendra de nouvelles animations ouvertes à toutes et à tous. L'offre en lien avec l'activité sportive sera particulièrement soutenue.

15
NOUVEAUX SITES À ILLUMINER DANS LES QUARTIERS PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Illumination du Pont de la Machine

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE

Définition d'un Plan directeur des sports

Un Plan directeur des sports, portant sur la période allant jusqu'en 2025, sera élaboré. Une attention particulière sera portée sur la pratique sportive en milieu urbain et sur le renforcement des liens entre le sport d'élite et le sport amateur. Ce Plan directeur des sports fixera le cap d'une politique sportive adaptée aux besoins de toutes les franges de la population et se basera sur la planification prévue dans le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030.

1
NOUVEAU PLAN DIRECTEUR DES SPORTS À ÉLABORER

Cours de sport estivaux gratuits à La Canopée

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES SPÉCIFIQUES

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

Réduction de la quantité de déchets incinérés

En 2020, la quantité de déchets incinérés par habitant-e s'est élevée à 193,1 kg/hab. Ce chiffre, plus élevé que les années précédentes, est une résultante de la crise sanitaire durant laquelle la consommation à domicile a augmenté à cause du télétravail et de la fermeture des restaurants. Dans l'optique de relancer la baisse de la quantité de déchets incinérés par habitant-e, le Ville de Genève relancera la distribution des «P'tites poubelles vertes» et déposera deux demandes de crédit pour l'amélioration des infrastructures de tri.

© Ville de Genève

Nouvel écopoint de quartier avec toutes les facilités de tri

187 KG/HAB.
OBJECTIF DE QUANTITÉ DE DÉCHETS INCINÉRÉS PAR HABITANT-E

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Renforcement des actions de prévention et de sensibilisation

En parallèle des patrouilles avec la police cantonale et des opérations de répression, la police municipale renforcera ses actions de prévention et de sensibilisation en développant les liens avec les habitant-e-s et les acteurs et actrices-clefs des quartiers. La fonction spécialisée d'« îlotier-ère de quartier » sera notamment créée dans chaque poste et des rencontres avec la population seront développées sous différents formats. Une unité bike police patrouillera régulièrement sur le territoire municipal en parallèle des patrouilles pédestres qui seront augmentées.

6
NOMBRE DE NOUVEAUX ET NOUVELLES «ÎLOTIER-ÈRE-S DE QUARTIER»

© Vincent Pecaut

L'unité bike police

Professionnalisation des agent-e-s de la police municipale

A la suite du retard, dû à la crise sanitaire, dans le lancement du nouveau curriculum de formation continue obligatoire, élaboré en collaboration avec le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS), le corps des agent-e-s de la police municipale (APM) suivra les modules de compétences métier (police de proximité, tactiques et techniques d'interventions, procédures judiciaires, informatique police et sport) en 2022. La formation de l'ensemble du corps APM permettra d'assurer un niveau identique de prestations dans les quartiers.

© Magali Girardin

La police municipale, une sécurité de proximité au cœur de la Ville

90%
TAUX D'APM QUI AURONT SUIVI LE CURSUS DE FORMATION CONTINUE

ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC

Renforcement de la visibilité du savoir-faire genevois

Une manifestation régulière de promotion et dégustation de vins et bières genevois viendra compléter l'offre actuelle de la Ville de Genève. Dans le cadre de l'occupation temporaire de l'ancienne halle TPG à la Pointe de la Jonction, un projet proposant un ensemble d'activités et d'animations diverses portées par des producteur-trice-s, artisan-e-s, artistes locaux-ales verra le jour durant trois saisons. L'édicule de la place des Augustins sera mis au concours afin d'accueillir des producteur-trice-s ou artisan-e-s locaux-ales.

Mise à l'honneur des produits locaux sur les étals de la Ville

2

NOMBRE DE NOUVELLES ANIMATIONS QUI SERONT DÉDIÉES AUX PRODUCTEUR-TRICE-S ET ARTISAN-E-S LOCAUX-ALES

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) met en œuvre des politiques publiques afin de développer la cohésion sociale et de renforcer la solidarité à l'échelle de la proximité, pour améliorer le bien-être quotidien de la population.

Le DCSS compte 6 services et une direction: le Service de la petite enfance; le Service des écoles et institutions pour l'enfance; le Service de la jeunesse; le Service social; le Service de l'état civil; le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité collabore avec un réseau de partenaires associatifs et institutionnels très dense. Dans le cadre de la crise sanitaire qui perdure, il a complété ses prestations pour faire face aux importantes conséquences humaines et sociales, notamment afin de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

712
NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE PRÉVUES À L'HORIZON 2028

© Magali Girardin

Augmentation de l'offre de places d'accueil préscolaire

Le développement de nouvelles places de crèches est essentiel pour répondre aux besoins des familles, favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants, concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes et contribuer à la prospérité de notre collectivité. Près de 1000 places d'accueil manquent encore en Ville et trop de femmes sont contraintes à réduire leur temps de travail ou suspendre leur carrière professionnelle suite à leur congé maternité. Les 712 nouvelles places prévues à horizon 2028 ne suffiront pas à garantir la couverture totale des besoins. Dans ce contexte, d'autres opportunités de création de places sont examinées. En 2022, de nouvelles places sont prévues dans les secteurs de Cité/Eaux-Vives, Acacias/Bâtie et Servette/Petit-Saconnex.

Réforme de la gouvernance de la petite enfance

Le Conseil administratif considère l'éducation préscolaire comme une mission de service public dont les bienfaits pour les enfants, l'égalité et l'économie ne sont plus à démontrer. La réforme de la gouvernance de la petite enfance permettra en outre de garantir l'ouverture des nouvelles places et d'initier la revalorisation de métiers exercés à 90% par des femmes. L'introduction des 23 francs de l'heure pour les aides éducatives et les assistant-e-s de crèches familiales va dans ce sens.
Une municipalisation par étapes des nouvelles structures d'accueil, dès 2023, répond aux objectifs stratégiques tout en assurant la faisabilité financière et opérationnelle d'une réforme attendue de longue date. Cette solution pragmatique sera mise en œuvre dans une optique transparente et participative qui associe l'ensemble des partenaires.

80%
TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS

150
NOMBRE D'ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES

350
NOMBRE D'ENFANTS SUPPLÉMENTAIRES AU PARASCOLAIRE

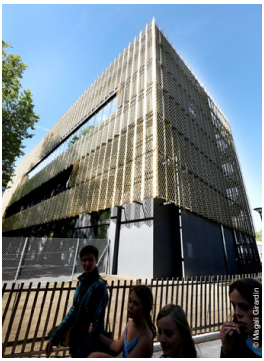
© Margot Geradin

Réponse aux besoins scolaires et parascolaires

La croissance démographique et l'augmentation bienvenue du taux d'activité des femmes nécessitent d'adapter régulièrement les infrastructures scolaires et parascolaires pour répondre aux besoins des familles, mais aussi aux obligations légales.
Une collaboration active du DACM et du DCSS a permis l'adoption par le Conseil municipal d'un crédit destiné à l'installation de pavillons scolaires, ainsi que la transformation de surfaces en locaux parascolaires. De plus, l'adaptation des cuisines de production et des réfectoires est en cours. Sur cette base, des pavillons modulaires déplaçables seront installés dans les secteurs de Trembley et des Allières pour la rentrée 2022 ; puis sur les sites de Vieusseux et des Franchises, dès 2023.
Ces mesures urgentes sont indispensables avant l'agrandissement et la rénovation de l'école Liotard et la construction des écoles du Mervelet et de la Petite-Boissière.

400
NOMBRE D'ENFANTS SUPPLÉMENTAIRES AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

Amélioration de l'encadrement durant la pause de midi

La pause de midi est un moment charnière dans la journée de l'enfant. Elle doit permettre de se ressourcer grâce à un moment de détente, afin de reprendre l'école dans de bonnes conditions d'apprentissage.
Durant la pandémie, l'organisation du service des repas a été revue de manière à respecter les plans de protection. Des associations de restaurants scolaires ont engagé du personnel afin de pallier l'absence de bénévoles. Ces nouvelles organisations ont contribué à apaiser les tensions en permettant aux animateurs et animatrices de se recentrer sur leur mission éducative.
C'est dans cette direction que vont porter les efforts du GIAP, du Service des écoles et des associations de restaurants scolaires pour améliorer le suivi éducatif des enfants.

© Pierre Albouy

Renforcement de la qualité des repas aux restaurants scolaires et des goûters au parascolaire

Plus d'un élève sur deux mange aujourd'hui au restaurant scolaire et trois élèves sur quatre à l'horizon 2030. Les restaurants scolaires sont un formidable levier – et on l'a vu durant la pandémie – pour offrir une nourriture saine aux enfants de nombreuses familles en difficulté et sensibiliser aux enjeux environnementaux, grâce à une alimentation locale et de saison.
En ce sens, dès la rentrée scolaire 2021, deux repas végétariens par semaine seront servis dans les restaurants scolaires. Au niveau de l'accueil parascolaire du soir, entre 16h et 18h, la qualité des goûters servis aux enfants sera améliorée grâce à une augmentation des budgets.

© Lucien Fortunati

91%
PART DE PRODUITS DE SAISON AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

25%
PART DE PRODUITS GRTA

Déploiement du dispositif de prévention nocturne aux Ouches

Un projet pilote de prévention nocturne a été initié dans le but d'apaiser les tensions et développer la prévention (addictions, incivilités, harcèlement, etc.), spécifiquement auprès des jeunes.
Après consultation des partenaires (Polices cantonale et municipale, Service des écoles, Travailleurs-euses sociaux-ales, etc.), la première équipe de correspondant-e-s de nuit est déployée dans le quartier Ouches-Concorde-Franchises-Servette-Charmilles en 2021. Ce secteur, en plein essor urbanistique, est sujet à une forte densification et une grande mixité des publics.
Une évaluation positive du projet pilote permettra le cas échéant d'étendre le dispositif de prévention nocturne à d'autres quartiers prioritaires. Les besoins sont évidents aux Pâquis ou à Plainpalais, deux quartiers qui concentrent des occupations festives bruyantes, et également une importante mixité des publics.

Développement de l'accès au jeu et l'animation socio-culturelle

Le jeu est un élément essentiel pour le développement de l'enfant. Il contribue à l'intégration et à la qualité de vie en milieu urbain. Afin de répondre à la demande croissante du public, une ouverture étendue des ludothèques le week-end permettra d'améliorer l'accès aux prestations des enfants et familles.
La nouvelle Maison de quartier de La Concorde ouvrira ses portes en 2022 dans la ferme Menu-Pellet, rénovée par la Ville après plus de vingt ans d'engagement citoyen. Cette Maison de quartier a vocation à devenir un espace de rencontres et d'animations pour tous les habitant-e-s de ce secteur peu doté en équipements publics.

Elaboration d'une politique de la longue vie

La forte croissance attendue du nombre de personnes de plus de 65 ans nous amène à relever le défi d'une société de la longue vie. Il s'agira de favoriser la qualité de vie le plus longtemps possible alors que de nombreuses personnes âgées se trouvent en situation de vulnérabilité en raison du coût de la vie et des risques d'isolement. Grâce à une nouvelle ressource, l'élaboration de cette politique sera pilotée de concert avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et la société civile.
En parallèle, Cité seniors renforcera son offre d'animations, de formations, d'informations et de loisirs, de manière décentralisée, dans les Espaces de quartier, en lien avec les Antennes sociales de proximité. Un effort important d'information sera fait au travers du site de la Ville et d'une application numérique dédiée.

PRÈS DE

+25%

PART DE PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS À L'HORIZON 2030

Lutte contre le sans-abrisme

Pour compléter son expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'urgence sociale, la Ville a mandaté l'Université de Genève afin d'analyser les besoins en matière d'hébergement d'urgence en regard des capacités offertes par le dispositif en place. L'étude souligne notamment que la complémentarité et la gratuité des prestations d'urgence sociale permettent la couverture d'une grande partie des besoins sans toutefois atteindre l'objectif «zéro sans abri».
Des améliorations sont envisagées afin de mieux répondre aux besoins des publics, réviser la gouvernance du dispositif et clarifier la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs.
La Ville est intervenue dans le débat public autour de l'avant-projet de Loi cantonale sur l'aide aux personnes sans abri pour obtenir la participation du Canton et de l'ensemble des communes au dispositif d'urgence sociale essentiellement financé par la Ville depuis de nombreuses années.

Selon la teneur finale de la nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri, la Ville sera amenée ces prochains mois à négocier le partage des coûts avec les autres communes genevoises.

Développement de l'information sociale et lutte contre le non-recours

L'accès aux prestations - sociales et financières - est un droit. Pour réduire le non-recours, des efforts importants vont être consentis pour développer une stratégie d'information sociale de proximité, proactive, notamment en faveur des publics les plus précaires, en développant des supports de communications adaptés et traduits en plusieurs langues, en ajustant les horaires et en améliorant la présence des travailleurs-euses sociaux-ales sur le terrain. Cela doit permettre aux habitant-e-s de connaître les droits auxquels ils peuvent prétendre en matière d'assurances sociales, d'allocations diverses, de prestations complémentaires et d'offre d'activités dans les quartiers.
La collaboration initiée dans le cadre du Bureau d'information sociale (BiS) avec le Canton, l'Hospice général et plusieurs partenaires associatifs sera renforcée. Le BiS permet en effet d'apporter des premières réponses concrètes aux questions des bénéficiaires, en toute confidentialité.

65 000
NOMBRE DE PERSONNES À ACCUEILLIR

Amélioration de l'accessibilité des prestations et du bâtiment de la Mairie des Eaux-Vives

Des travaux de transformation sont nécessaires pour faciliter l'accès au bâtiment de la Mairie des Eaux-Vives aux personnes qui présentent des difficultés pour se déplacer et aux familles avec de jeunes enfants. Aujourd'hui, des collaborateurs-trices sont mobilisé-e-s pour aider les personnes en difficulté à gravir et descendre les escaliers.
Une demande de crédit sera élaborée pour répondre aux critères de la Charte «Genève ville universellement accessible», afin d'accueillir toute la population sans discrimination et sans effort particulier.

Modernisation des infrastructures funéraires

Les infrastructures funéraires datent des années 70 et présentent un état de vétusté et de non-conformité aux normes légales, notamment en matière énergétique. Les pannes régulières des cellules réfrigérées, comme des fours d'incinérations, mettent régulièrement en difficulté le service. Les interventions urgentes de prestataires externes engendrent des coûts élevés de maintenance et de réparation.
Afin de garantir la délivrance des prestations funéraires, d'en renforcer l'efficience et d'améliorer l'accueil des familles et des proches, une demande de crédit sera déposée pour la rénovation du Centre funéraire de Saint-Georges. La mise à disposition d'équipements modernes est essentielle pour répondre aux besoins des familles et aux standards environnementaux.

Le dépôt rapide de cette demande de crédit est nécessaire compte tenu du risque avéré de péjoration de la prestation.

3000
NOMBRE DE DÉFUNT-E-S À PRENDRE EN CHARGE

70 000
NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT AUX CÉRÉMONIES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général apporte son soutien au Conseil administratif (CA), au Conseil municipal (CM) et à ses commissions, ainsi qu'à l'administration municipale dans l'accomplissement de leurs missions. Dans ce cadre, il assiste et conseille les autorités politiques dans les domaines juridique, administratif, budgétaire et logistique. Il est également chargé du suivi des décisions du CA et du CM.

En outre, le Secrétariat général met en œuvre les relations extérieures de la Ville de Genève, élabore l'information et la communication et gère les archives de la Ville. Il favorise également la coordination entre les départements de l'administration municipale.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES FONDAMENTALES

SUPPORT ET COORDINATION

Soutien au Conseil administratif et au Conseil municipal

Le Secrétariat général, état-major des autorités, poursuivra sa mission de support et de conseil aux organes exécutif et délibératif de la Ville de Genève. Il assurera, en outre, la coordination entre ces derniers en assumant son rôle d'interface entre les élu-e-s et l'administration municipale.

Coordination de l'action de l'administration municipale

Le Secrétaire général ou son adjoint présideront plusieurs organes transversaux (CODIR, COMIN, COATTRIM, Commission d'évaluation des fonctions, Commission de domiciliation).
Le CODIR poursuivra l'examen de nombreux sujets interdépartementaux, y compris par l'élaboration ou la mise à jour de directives. En outre, la Direction du Secrétariat général (DSG) assistera le Secrétaire général dans la gestion des relations avec les partenaires sociaux.

Image d'archives - Lise Girardin, Maire en 1968, 1972 et 1975

40
NOMBRE DE SÉANCES DU CA À SUIVRE PAR LE SECRÉTARIAT DU CA

Séance plénière du Conseil municipal

170
NOMBRE DE COMMISSIONS À ORGANISER PAR LE SCM

Organisation de la vie du Conseil municipal

Le Service du Conseil municipal (SCM) est responsable du travail administratif lié au bon fonctionnement du Conseil municipal. En 2022, il poursuivra sa mission en traitant toute la correspondance adressée au dit Conseil et en préparant le calendrier des séances annuelles. Il organisera également les 50 séances plénières ainsi que les séances des 10 commissions permanentes. Il tiendra le procès-verbal des séances ainsi que le Mémorial et assurera le soutien logistique nécessaire à la présidence et à son bureau dans l'accomplissement de leur tâche.

Surveillance de l'administration et des entités subventionnées

Chargé de la révision des comptes annuels de la Ville de Genève, le Contrôle financier (CFI) continuera d'agir en tant que service d'audit interne de l'administration municipale et assurera des missions visant à renforcer la gouvernance et l'efficience de l'administration.

Défense des intérêts de la Ville

L'accroissement de l'activité du Service juridique (LEX) se confirme en 2021 et se poursuivra sans nul doute en 2022. C'est ainsi que plus de 120 affaires sont gérées par le LEX chaque année.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

Collecte et mise à disposition d'archives

En 2022, 50 mètres linéaires d'archives seront classées, décrites et mises à la disposition du public. De plus, la numérisation des registres de l'état civil se poursuit avec un objectif de 50'000 pages numérisées pendant l'année à venir.

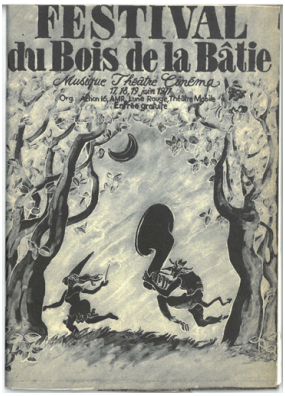

Image d'archives – Programme du 1er festival de la Bâtie

50 000
NOMBRE DE PAGES DE REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL À NUMÉRISER

Information et communication adaptées à tous les publics

La Ville poursuit son travail d'information de la population en toute transparence. Pour ce faire, l'Unité information et communication va continuer à adapter ses outils et supports aux besoins du public.

+10%
AUGMENTATION DU NOMBRE D'ABONNÉ-E-S SUR INSTAGRAM

Genève au service de sa population

L'Espace Ville de Genève poursuivra sa mission d'information et d'aide à la population, notamment dans l'accomplissement de ses démarches administratives. Il continuera de soutenir la Genève écologique en assurant la distribution des subventions cantonales promouvant la mobilité douce. De plus, l'Espace Ville de Genève assurera, comme à l'accoutumée, la vente de cartes journalières CFF et CGN.

PROMOTION DE GENÈVE

Genève au cœur de la gouvernance mondiale

Le Service des relations extérieures (SRE) continuera d'être le bras opérationnel du Conseil administratif à l'égard des dossiers et sollicitations relevant des institutions de la Genève internationale, en collaboration avec la Confédération suisse et le Canton de Genève. Il mettra en œuvre la politique du Conseil administratif en matière de réseaux de villes et de collaboration avec les municipalités suisses et étrangères, tout en répondant aux demandes d'accueil protocolaire.

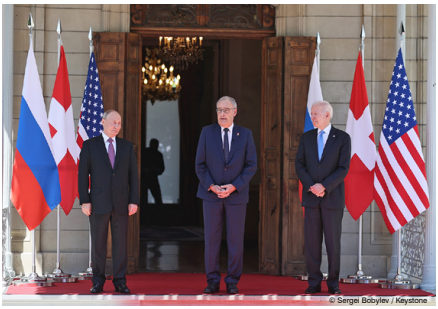

Rencontre Biden-Poutine

Salon du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard

Mise à disposition du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard

Le Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard ouvrira ses portes pour la tenue de diverses manifestations. En outre, ce bâtiment symbolique accueillera diverses rencontres d'associations, des réceptions de délégations étrangères, des mariages et bien d'autres événements visant ou contribuant à promouvoir la Ville de Genève.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES SPÉCIFIQUES

Retour du Conseil municipal à la salle historique du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville

Après avoir siégé durant trois ans et demi à l'OMM, le retour du Conseil municipal à la salle historique du Grand Conseil est prévu pour février 2022. Ce retour permettra une économie substantielle de près de CHF 130 000 par rapport à la location de l'OMM.

L'Hôtel de Ville

Genève en poche

Cette nouvelle application destinée, dans un premier temps, aux seniors sera enrichie début 2022 pour s'adresser à l'ensemble de la population. On y trouvera de manière très accessible et pratique toutes les informations utiles à la vie quotidienne en Ville.

Nouvelle stratégie vidéo

La production de vidéos courtes et adaptées à l'actualité suscite un grand intérêt auprès du public. L'Unité Information et communication va continuer à en réaliser environ 3 ou 4 par mois pour mettre en valeur les événements et les actions de la Ville. La promotion de la nouvelle Comédie, des journées du patrimoine ou de l'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s en font partie.

40
NOMBRE DE VIDÉOS D'ACTUALITÉ À RÉALISER PAR ANNÉE

Développement de la communication interne

Un projet de communication interne est à l'étude. Celui-ci permettra de transmettre régulièrement à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville toutes les informations utiles à leur mission au sein de l'administration et quelques astuces pour la vie (au travail) de tous les jours.

Le Mémorial en tant que source de l'histoire du Conseil municipal

A l'occasion de la 180e année législative qui débutera le 1er juin 2022, le projet #CM180 visera à explorer quelques thématiques de l'histoire municipale telles que les arbres, la représentation des femmes, le Conseil municipal en tant qu'acteur local dans une ville internationale, ainsi que la construction d'une ville culturelle et l'élaboration d'outils de promotion économique.

8000
NOMBRE DE PAGES DU MÉMORIAL À VALORISER POUR LA 180E ANNÉE LÉGISLATIVE

Centrale nucléaire du Bugey

Poursuite du combat de la Ville visant à faire reconnaître le risque présenté par la Centrale du Bugey

Le traitement par le Service juridique du dossier judiciaire relatif à la centrale nucléaire du Bugey se poursuivra en 2022 avec l'appel interjeté par la Ville et le Canton contre l'ordonnance d'irrecevabilité du 4 février 2020 rendu par le Doyen des juges d'instruction au Tribunal judiciaire de Paris.
A ce titre, la Ville de Genève et le Canton ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat français contre la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire autorisant la mise en service de l'installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés exploitée par EDF sur le site du Bugey.

Projets de délibération

2 Projets de délibération

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la Loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 1 – Centimes additionnels

Article premier

De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2022 à 45,49 centimes.

Article 2

De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.

Article 3

De charger le Conseil administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2022.

****

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la Loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887,

vu l'article 131 LAC concernant les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, alinéa 3, 115 et 122,

vu le montant maximal en franc de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 2 – Budget administratif et mode de financement

Article premier - Budget de fonctionnement

	En francs
D'approuver les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève arrêtées à	1'233'683'940
sous déduction des imputations internes de	-21'504'417
soit un total des charges nettes de	1'212'179'523
et les revenus s'élevant à	1'192'904'100
sous déduction des imputations internes de	-21'504'417
soit un total des revenus nets de	1'171'399'683

L'excédent de charges présumé s'élève à 40'779'839 francs

Cet excédent de charges total présumé se compose de la manière suivante :

Résultat opérationnel	-40'779'839
Résultat extraordinaire	-

Article 2 - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

	En francs
a) patrimoine administratif	
dépenses	130'000'000
recettes	-
investissements nets	130'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	50'000'000
recettes	-
investissements nets	50'000'000
c) total	
dépenses	180'000'000
recettes	-
investissements nets	180'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3 - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

		En francs
investissements nets présumés du patrimoine administratif		130'000'000
amortissements et dépréciations	93'292'151	
Attributions aux fonds / (Prélèvements au fonds)	-1'997'635	
excédent de charges présumé de fonctionnement	-40'779'839	
autofinancement		50'514'677
insuffisance présumée de financement des investissements		79'485'323

Article 4 - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 40'779'839 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

****

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la Loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887,

attendu que l'insuffisance présumée de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève à 79'485'323 francs,

attendu que le montant net présumé des investissements du patrimoine financier s'élève à 50'000'000 francs,

sur proposition du Conseil administratif, décide:

Délibération 3 – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2022 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 79'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2022, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

****

Analyse par chapitre

3 Analyse par chapitre

3.1 Chiffres globaux

Évolution entre les comptes 2020, le budget 2021 et le projet de budget 2022 (par chapitre)

En milliers de francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
30 Charges de personnel	457'124	509'641	-52'518	-10.3%	500'928
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	193'025	197'822	-4'797	-2.4%	181'212
33 Amortissements du patrimoine administratif	89'694	85'658	4'036	4.7%	81'886
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'898	3'966	-68	-1.7%	6'299
36 Charges de transfert	400'136	353'027	47'109	13.3%	362'567
37 Subventions à redistribuer	2'550	2'550	-	-	4'851
39 Imputations internes	21'504	22'384	-879	-3.9%	20'894
Total charges d'exploitation	**1'167'931**	**1'175'048**	**-7'116**	**-0.6%**	**1'158'638**
34 Charges financières	65'753	66'913	-1'160	-1.7%	95'187
Total charges opérationnelles	**1'233'684**	**1'241'960**	**-8'276**	**-0.7%**	**1'253'825**
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
Total charges	**1'233'684**	**1'241'960**	**-8'276**	**-0.7%**	**1'253'825**
Revenus					
40 Revenus fiscaux	868'610	857'312	11'298	1.3%	894'933
42 Taxes	55'826	57'239	-1'413	-2.5%	46'845
43 Revenus divers	8'473	7'875	597	7.6%	6'335
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	5'895	6'287	-392	-6.2%	4'225
46 Revenus de transfert	69'257	93'688	-24'431	-26.1%	84'972
47 Subventions à redistribuer	2'550	2'550	-	-	4'851
49 Imputations internes	21'504	22'384	-879	-3.9%	20'894
Total revenus d'exploitation	**1'032'116**	**1'047'335**	**-15'220**	**-1.5%**	**1'063'055**
44 Revenus financiers	160'788	155'252	5'536	3.6%	143'693
Total revenus opérationnels	**1'192'904**	**1'202'588**	**-9'684**	**-0.8%**	**1'206'748**
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
Total revenus	**1'192'904**	**1'202'588**	**-9'684**	**-0.8%**	**1'206'748**
Investissements					
Investissements nets en faveur du PA	130'000	130'000	-	-	124'512
Investissements nets en faveur du PF	50'000	50'000	-	-	14'932
Investissements nets	**180'000**	**180'000**	**-**	**-**	**139'444**
Compte de fonctionnement et de financement					
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	-40'780	-39'373	-1'407	N/A	-47'077
Déficit de financement	-79'485	-83'633	4'148	N/A	-83'836

Le fait marquant du projet de budget 2022 est l'autonomisation du Service d'incendie et de secours. Cette opération, sans effet significatif sur le résultat de la Ville de Genève, modifie en revanche la plupart des chapitres comptables (détail ci-après). On remarque également la suppression de l'augmentation de la subvention à recevoir pour l'entretien des routes à caractère cantonal (kCHF -10'000) précédemment enregistrée au budget 2021 mais non confirmée par le Canton de Genève. Les effets favorables notables pour le PB2022 concernent l'augmentation nette de la fiscalité, la baisse des charges de personnel consécutive aux remplacements (effet de Noria) ainsi que les revenus financiers. Les effets défavorables sont en revanche la baisse des revenus de transfert (en particulier revenu des routes), la hausse des charges d'amortissements, l'augmentation des subventions monétaires et le financement prévu de nouvelles charges contraintes, ainsi que la création de nouveaux postes.

Enfin, on relève la non-application des mécanismes salariaux au projet de budget 2022 déposé.

Autonomisation du Service d'incendie et de secours

A compter du 1er janvier 2022, le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) reprendra l'entier des activités actuelles du Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève. Le projet de budget 2022 de la Ville de Genève intègre les effets de cette opération, soit la suppression de tous les éléments budgétaires transférés au Groupement SIS et le rajout des nouveaux flux, charges et revenus, induits par cette autonomisation. Ce transfert a un effet positif net sur le résultat de kCHF +147.

Ainsi, le total des charges varie de kCHF -20'324 en raison de :

- la suppression des charges du budget 2021 du Service d'incendie et de secours (kCHF -60'378) ;
- la contribution versée par la Ville de Genève au Groupement SIS (kCHF +34'867) ;
- les charges restantes budgétées en Ville de Genève (kCHF +5'187), majoritairement refacturées au Groupement SIS.

Les revenus évoluent également de kCHF -20'177 suite à :

- la suppression des revenus du budget 2021 affectés au Service d'incendie et de secours (kCHF -27'607) dont la participation des communes précédemment reçue (kCHF 17'005) ;
- la refacturation au Groupement SIS des activités toujours effectuées par la Ville de Genève pour le compte du Groupement SIS, des loyers pour les bâtiments et locaux mis à disposition ainsi que les charges enregistrées par la Ville de Genève et revenant au Groupement SIS telles que les amortissements (kCHF +7'431).

Les principales variations par chapitre comptable sont détaillées ci-après.

3.2 Analyse des principaux écarts

3.2.1 Principaux écarts des charges

Chapitre 30: Charges de personnel

Ce chapitre enregistre les charges de personnel actif et temporaire, les membres des autorités ainsi que les charges estimées du personnel devant être embauché sur la période (nouveaux postes et postes vacants).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
300	Autorités et commissions	3'023	3'049	-26	-0.8%	2'718	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	356'072	393'668	-37'596	-9.6%	390'485	
303	Travailleurs temporaires	803	570	233	40.9%	440	
304	Allocations	4'260	4'647	-386	-8.3%	4'718	
305	Cotisations patronales	89'943	100'946	-11'003	-10.9%	96'619	
306	Prestations de l'employeur	82	2'419	-2'337	-96.6%	3'421	
309	Autres charges de personnel	2'941	4'344	-1'403	-32.3%	2'527	
Total		**457'124**	**509'641**	**-52'518**	**-10.3%**	**500'928**	

L'écart sur le chapitre 30 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit:

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
300	Autorités et commissions	-26	-	-26	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-37'596	-35'646	-1'950	a)
303	Travailleurs temporaires	233	-	233	
304	Allocations	-386	-376	-11	
305	Cotisations patronales	-11'003	-9'320	-1'682	b)
306	Prestations de l'employeur	-2'337	-2'528	191	
309	Autres charges de personnel	-1'403	-1'304	-99	
Total		**-52'518**	**-49'174**	**-3'343**	

Le transfert de 316.7 ETP du Service d'incendie et de secours au Groupement SIS génère une diminution des charges salariales de kCHF -49'174 comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

Les autres effets significatifs sont détaillés ci-après:

a) La hausse des charges salariales en lien avec la création de 21.4 nouveaux postes pour un montant de kCHF +2'269, charges sociales comprises, est plus que compensée par la combinaison de plusieurs effets: des économies partielles trouvées dans les départements pour le financement de ces nouveaux postes, un effet favorable des mouvements du personnel (effet de Noria) ainsi que la remise à niveau des charges constatées consécutives à l'avancée du projet de collocation des classes de fonction de la Ville de Genève. Il en résulte une diminution des charges de personnel de kCHF -1'950. A noter la non-application des mécanismes salariaux au projet de budget 2022. Une introduction des mécanismes salariaux pour les employés de la Ville de Genève au projet de budget 2022 aurait un effet défavorable de kCHF 4'937 sur le résultat projeté.

b) Les cotisations patronales varient selon l'évolution de la masse salariale.

Chapitre 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Ce chapitre enregistre des charges d'exploitation comprenant notamment les honoraires et les prestations de services effectuées par des tiers, les travaux d'entretien ainsi que les dépenses en matériel et marchandises, les frais d'énergie, les dépréciations sur créances (pertes sur débiteurs et variation de provision pour pertes sur débiteurs). Il comptabilise également les acquisitions de biens, les dédommagements et indemnités au personnel, aux autorités et membres des commissions. Il enregistre les loyers et taxes d'utilisation pour les biens et immobilisations corporelles utilisées à des fins administratives.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
310	Charges de matériel et de marchandises	20'586	21'937	-1'351	-6.2%	20'348	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	6'583	7'410	-827	-11.2%	7'519	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	15'891	31'155	-15'263	-49.0%	31'424	
313	Prestations de services et honoraires	68'316	50'832	17'484	34.4%	46'456	
314	Travaux d'entretien	50'258	51'214	-955	-1.9%	56'829	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	8'036	8'928	-892	-10.0%	7'992	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	8'332	7'979	353	4.4%	6'867	
317	Dédommagements	1'774	2'848	-1'074	-37.7%	1'543	
318	Dépréciations sur créances	11'360	13'558	-2'198	-16.2%	-1'260	
319	Diverses charges d'exploitation	1'887	1'960	-74	-3.8%	3'494	
Total		**193'025**	**197'822**	**-4'797**	**-2.4%**	**181'212**	

L'écart sur le chapitre 31 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit :

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
310	Charges de matériel et de marchandises	-1'351	-1'799	448	
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	-827	-803	-24	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-15'263	5	-15'268	a)
313	Prestations de services et honoraires	17'484	-445	17'928	b)
314	Travaux d'entretien	-955	-1'154	199	
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	-892	-638	-254	
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	353	-41	395	
317	Dédommagements	-1'074	-979	-95	
318	Dépréciations sur créances	-2'198	-100	-2'098	c)
319	Diverses charges d'exploitation	-74	-31	-43	
Total		**-4'797**	**-5'986**	**1'188**	

L'autonomisation du Service d'incendie et de secours génère une diminution des charges d'exploitation de kCHF -5'986 (tableau ci-dessus).

Les autres effets significatifs sont détaillés ci-après :

a) Reclassement des montants budgétés sur plusieurs natures comptables vers le groupe 313 « Prestations de services et honoraires » en conformité avec le modèle comptable MCH2 et le plan comptable de la Ville de Genève. Le transfert de kCHF -15'268 explique entièrement l'écart constaté et ne modifie pas le total du chapitre 31.

b) La hausse des charges des prestations de services et honoraires provient essentiellement des éléments suivants :
- du reclassement comptable évoqué ci-dessus (kCHF +15'268) ;
- du transfert d'une partie du budget d'entretien vers des frais d'expertises et honoraires des mandataires externes au sein du DPBA (kCHF +710). Ceci a un effet neutre au niveau du chapitre 31, voir également rubrique 4.6 Comptes compétents – Direction du patrimoine bâti ;
- le financement de nouvelles solutions informatiques (novo ERP) (kCHF +430) ;
- le financement du projet de prévention de la précarité menstruelle (kCHF +190) ;

- la mise en place du tri dans les marchés alimentaires sur le territoire communal (kCHF +150) ;
- la levée des déchets des entreprises (kCHF +584). En effet, suite à la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève à compter de l'entrée en vigueur attendue de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20), la Ville de Genève reprendra la collecte des déchets urbains des entreprises comptant moins de 250 ETP. Cette prestation comportera des charges supplémentaires liées notamment à l'utilisation des systèmes de pesées, au traitement et incinération des déchets ainsi que des charges de matériel, de location et de prestation de services divers (charges totales du chapitre 31 kCHF +708, dont kCHF +584 de prestations de services). A noter que ces charges seront compensées par des revenus de facturation de ces prestations aux entreprises (au chapitre 42) couvrant également les charges de personnel liées à la création de deux nouveaux postes, avec un résultat net favorable de kCHF +500.

c) un reclassement, sans effet sur le résultat, en tant que revenus négatifs des parts des imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération à charge des communes pour kCHF -1'964, dont kCHF -1'339 pour les personnes physiques et kCHF -625 pour les personnes morales.

Des variations et ajustements individuellement non significatifs sur les autres groupes comptables viennent compléter l'écart pour kCHF +492.

Chapitre 33 : Amortissements du patrimoine administratif

Ce chapitre est dédié exclusivement aux amortissements d'immobilisations corporelles (bâtiments, matériel) et incorporelles (brevets, licences) du patrimoine administratif.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
330	Immobilisations corporelles du PA	88'333	85'341	2'992	3.5%	81'266	a)
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	1'361	317	1'045	329.9%	620	b)
Total		**89'694**	**85'658**	**4'036**	**4.7%**	**81'886**	

La mise en exploitation d'importants projets durant l'année 2021 ou prévue en 2022, ainsi qu'un niveau de sortie des immobilisations totalement amorties limité, engendrent une hausse significative du niveau des amortissements prévu pour 2022.

Les principaux projets générant une hausse des amortissements sont les suivants :

a) Le 5e PSIC - matériel informatique (kCHF +863), 6e PSIC (kCHF +460), le Pavillon de la Danse (kCHF +794), l'école de Pâquis-Centre (kCHF +641), la construction de la Nouvelle Comédie (kCHF +473), la Villa Ambrosetti (kCHF +315), les Ecopoints (kCHF +295), la rénovation des terrains des stades du Bois-de-la Bâtie et des Libellules (kCHF +269), et la rénovation du Bois-de-la Bâtie (kCHF +251).

D'autres variations des amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif, notamment en lien avec la diminution des dépenses prévisionnelles du 4e et 3e PSIC, viennent compléter l'écart pour kCHF -1'368.

b) Les amortissements des immobilisations incorporelles varient notamment avec les licences et logiciels du plan biennal des systèmes d'information (4e, 5e PSIC) de l'administration municipale.

Chapitre 34 : Charges financières

Ce chapitre comprend dans l'ordre d'importance les charges d'intérêt, les charges d'entretien ainsi que les dépréciations des immobilisations du patrimoine financier.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
340	Charges d'intérêts	23'186	23'016	170	0.7%	23'052	
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	-	-	-	-	104	
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	691	716	-25	-3.5%	635	
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	41'199	41'320	-121	-0.3%	43'263	
344	Dépréciations, immobilisations PF	677	1'861	-1'184	-63.6%	28'133	a)
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	0	
Total		**65'753**	**66'913**	**-1'160**	**-1.7%**	**95'187**	

La diminution des charges financières prévues en 2022 s'explique principalement par :

a) La diminution de kCHF -1'200 de l'amortissement annuel des survaleurs du patrimoine financier. Ces survaleurs interviennent lorsque le coût des travaux de rénovation engendre un dépassement de la valeur de remplacement du bien. Ce dépassement est alors amorti, par analogie, sur la durée prévue par la LAC pour des objets de même nature au patrimoine financier. Les dernières estimations concernant la rénovation complète de l'ensemble des Minoteries ont permis de réviser à la baisse la survaleur attendue.

D'autres variations notamment en lien avec l'évolution des intérêts sur emprunts obligataires et de l'impôt immobilier complémentaire viennent compléter l'écart pour kCHF +40.

Chapitre 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	3'898	3'966	-68	-1.7%	6'299	
Total		**3'898**	**3'966**	**-68**	**-1.7%**	**6'299**	

Ce chapitre n'enregistre pas de variation significative à commenter.

Chapitre 36 : Charges de transfert

Ce chapitre enregistre les subventions monétaires, les dédommagements, les effets liés aux péréquations et compensations de charges ainsi que les amortissements des subventions d'investissements. Le périmètre est donc plus large que les seules subventions qui figuraient dans ce chapitre sous le précédent modèle de compte (MCH1).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	38'314	35'120	3'194	9.1%	35'679	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	97'616	61'232	36'384	59.4%	57'143	
362	Péréquation financière et compensation des charges	-	-	-	-	12'205	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	260'609	254'272	6'337	2.5%	253'748	
365	Dépréciations, participations PA	1'245	-	1'245	-	1'766	
366	Amortissements, subventions d'investissements	2'353	2'404	-51	-2.1%	2'026	
Total		**400'136**	**353'027**	**47'109**	**13.3%**	**362'567**	

L'écart sur le chapitre 36 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit :

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	3'194	-	3'194	a)
361	Dédommagements à des collectivités publiques	36'384	34'867	1'517	b)
362	Péréquation financière et compensation des charges	-	-	-	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	6'337	-31	6'368	c)
365	Dépréciations, participations PA	1'245	-	1'245	d)
366	Amortissements, subventions d'investissements	51	-	-51	
Total		**47'109**	**34'836**	**12'273**	

L'autonomisation du Service d'incendie et de secours génère une augmentation des charges de transfert de kCHF +34'836 (tableau ci-dessus), en raison de la contribution versée par la Ville de Genève au Groupement SIS.

Les autres effets significatifs sont détaillés ci-après :

a) Evolution de la compensation financière versée aux communes frontalières françaises selon la prévision cantonale (kCHF +3'194).

b) Augmentation nette des cotisations au GIAP pour kCHF +1'102 en lien avec l'augmentation de la fréquentation parascolaire (kCHF +2'000). A noter également un changement de pratique du GIAP dès 2022. Les communes et la Ville de Genève paieront directement les frais de restauration aux associations sans transiter par le GIAP (kCHF -900).

   Les frais de perception des centimes additionnels augmentent également de kCHF +350.

c) Les subventions monétaires affichent une hausse de kCHF +6'368. Les principales augmentations avec effet sur le résultat sont les suivantes :

   - intégration au projet de budget 2022 de l'effet de l'introduction du salaire minimum légal des aides éducatives et des assistantes de crèches familiales (kCHF +2'180) ;
   - couverture financière des nouvelles places d'accueil préscolaire mises en service à la rentrée scolaire 2021, essentiellement pour la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin (kCHF +1'900) ;
   - création de nouvelles places d'accueil préscolaire à la rentrée scolaire 2022 dans les secteurs de Cité/Eaux-Vives, Acacias/Bâtie et Servette/Petit-Saconnex (kCHF +1'340) ;
   - suite au changement de pratique du GIAP, dès 2022, la Ville de Genève paiera directement aux associations une contribution aux frais de restauration scolaire (kCHF +750).

d) Dépréciation de la participation dans la Fondetec pour kCHF +1'245.

Chapitre 37 : Subventions à redistribuer

Ce chapitre contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève. Cette dernière versant à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
370	Subventions à redistribuer	2'550	2'550	-	-	4'851	
Total		**2'550**	**2'550**	**-**	**-**	**4'851**	

Les charges de ce présent chapitre restent stables pour 2022.

Chapitre 39 : Imputations internes

Ce chapitre comptabilise les prestations fournies en interne, charges comprenant les prestations de services et la mise à disposition de divers locaux.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
391	Prestations de services	11'528	11'720	-192	-1.6%	10'107	
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	9'977	10'664	-687	-6.4%	10'787	a)
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	-	
Total		**21'504**	**22'384**	**-879**	**-3.9%**	**20'894**	

a) La variation des imputations internes par rapport au budget 2021 s'explique principalement par la suppression des prestations internes liées au Service d'incendie et de secours en raison de l'autonomisation du service.

3.2.2 Principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Revenus fiscaux

Ce chapitre est dédié exclusivement aux impôts des personnes physiques et morales ainsi qu'à la taxe professionnelle communale (TPC).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
400	Impôts directs, personnes physiques	613'970	597'656	16'314	2.7%	624'044	
401	Impôts directs, personnes morales	254'340	259'356	-5'017	-1.9%	270'501	
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	300	300	-	-	388	
Total		**868'610**	**857'312**	**11'298**	**1.3%**	**894'933**	

Évolution globale de la fiscalité

Afin d'avoir une visibilité globale de l'évolution de la fiscalité, il convient d'analyser également l'évolution de la compensation financière versée aux communes frontalières françaises, de la compensation relative à la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct, de la péréquation financière intercommunale LRPFI, de la contribution de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire ainsi que des pertes sur débiteurs correspondants.

En milliers de francs	PB 2022	B 2021	Ecart PB22-B21		C 2020
Revenus					
Impôts sur revenu personnes physiques année courante	367'367	372'407	-5'040	-1.4%	390'188
Impôts sur revenu personnes physiques années précédentes	-	-	-	-	31'702
Impôts sur les prestations en capital	3'315	3'209	106	3.3%	3'625
Imputations forfaitaires personnes physiques	-1'339	-	-1'339	-	-1'339
Impôts sur la fortune personnes physiques année courante	70'023	66'499	3'524	5.3%	63'636
Impôts sur la fortune personnes physiques années précédentes	-	-	-	-	6'760
Impôts à la source personnes physiques	174'604	155'541	19'063	12.3%	129'473
Personnes physiques	**613'970**	**597'656**	**16'314**	**2.7%**	**624'044**
Impôts sur bénéfice personnes morales année courante	98'018	103'473	-5'455	-5.3%	101'826
Impôts sur bénéfice personnes morales années précédentes	-	-	-	-	-202
Rétrocession personnes morales	16'451	15'534	917	5.9%	17'892
Imputations forfaitaires personnes morales	-626	-	-626	-	-626
Impôts sur le capital personnes morales année courante	34'471	34'324	147	0.4%	44'414
Impôts sur le capital personnes morales années précédentes	-	-	-	-	-3'063
Taxe professionnelle communale	106'000	106'000	-	-	110'237
Frais de sommation TPC	25	25	-	-	23
Personnes morales	**254'340**	**259'356**	**-5'017**	**-1.9%**	**270'501**
Impôts sur les chiens	300	300	-	-	388
Impôts sur les chiens	**300**	**300**	**-**	**-**	**388**
Répartition de la perception de l'IFD	11'442	8'727	2'715	31.1%	9'986
Compensation du canton - fonds de régulation	2'605	2'605	-	-	11'778
Contribution de communes - péréquation intercom.	7'488	4'425	3'063	69.2%	-
Compensations canton et contribution communes	**21'535**	**15'757**	**5'778**	**36.7%**	**21'764**
Total Revenus	**890'145**	**873'069**	**17'075**	**2.0%**	**916'697**
Charges					
Compensation aux communes frontalières	38'314	35'120	3'194	9.1%	35'679
Pertes sur débiteurs centimes additionnels	7'686	9'650	-1'964	-20.4%	7'645
Sous total I	**46'000**	**44'770**	**1'230**	**2.7%**	**43'324**
Pertes sur débiteurs taxe professionnelle	1'700	1'718	-19	-1.1%	1'800
Sous total II	**47'700**	**46'489**	**1'211**	**2.6%**	**45'124**
Dédommag. canton, finances et impôts	22'143	21'773	370	1.7%	22'260
Compensation au canton, fonds de régulation	-	-	-	-	9'173
Contributions aux communes, contrib. de péréquation	-	-	-	-	3'032
Total Charges	**69'843**	**68'261**	**1'581**	**2.3%**	**79'590**
Revenus nets	**820'302**	**804'808**	**15'494**	**1.9%**	**837'108**

Impôts personnes physiques

Les dernières prévisions émanant du groupe de perspectives économiques concernant l'imposition des personnes physiques tablent sur une croissance pour 2022. Les premières taxations étant meilleures qu'anticipé, la production 2022 estimée pour les personnes physiques passe ainsi de kCHF 597'656 à kCHF 613'970, soit une amélioration de kCHF +16'314.

Impôts personnes morales

S'agissant des personnes morales, le Département des finances (DF) communique des rentrées fiscales légèrement en retrait par rapport à 2021, passant ainsi de kCHF 137'797 à kCHF 131'863, ce qui dégrade de kCHF -5'934 le résultat prévisionnel. Le DF rappelle que ces prévisions sont entachées d'incertitudes plus élevées qu'à l'accoutumée, la première année RFFA (2020) n'étant que très partiellement taxée. Par rapport à la production de l'année 2018, la production fiscale des personnes morales recule ainsi de CHF 69 millions. Rappelons enfin que la poursuite de l'introduction de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital pèjore la production du centime additionnel «personnes morales» à hauteur d'environ CHF 6 millions complémentaires chaque année jusqu'en 2024.

L'Assemblée générale de l'ACG a confirmé le mode de répartition usuel du Fonds de péréquation intercommunal. Pour 2022, le DF estime que la Ville de Genève percevra kCHF 16'451, contre kCHF 15'534 prévu en 2021, soit une augmentation de kCHF +917.

L'estimation de la production de la taxe professionnelle communale reste inchangée par rapport à 2021 et s'élève à kCHF 106'000.

Péréquation financière intercommunale LRPFI (nouvelle péréquation intercommunale)

La péréquation calculée pour 2022, basée sur les comptes 2020, confirme une tendance observée depuis plusieurs années, à savoir l'appauvrissement relatif de la Ville de Genève par rapport aux autres communes genevoises, amplifié par la réforme RFFA ; les communes résidentielles n'ayant été que peu touchées par la baisse du taux d'imposition des entreprises. Selon les données provisoires reçues, il est prévu que la Ville de Genève soit bénéficiaire à hauteur de kCHF 7'488, soit une amélioration par rapport à 2021 de kCHF +3'063.

Compensation financière versée aux communes frontalières françaises

L'estimation de la compensation financière versée aux communes frontalières est effectuée sur la base de la compensation 2020, ajustée à l'évolution, en partie supposée, de la masse salariale des travailleur-euse-s frontalier-ère-s. Le montant estimé par le DF pour 2022 s'élève à kCHF 38'314 en comparaison à un budget 2021 de kCHF 35'120. Le différentiel a donc un effet négatif à hauteur de kCHF 3'194 sur le résultat prévisionnel. Cet écart s'explique pour partie par une prévision pour 2021 manifestement en deçà de la réalité, déjà dépassée par le montant comptabilisé aux comptes 2020 (kCHF 35'679).

Compensations RFFA

Compensation verticale IFD

Dans le cadre de la récente réforme de l'imposition des entreprises RFFA, il a été convenu que 0,84% des impôts encaissés par le Canton pour la Confédération soit rétrocédé aux communes. Une clé de répartition entre les communes a été validée par l'Assemblée générale de l'ACG. Pour 2022, cette clé correspondra aux proportions des pertes engendrées par la réforme, telles qu'estimées par le DF, pour les années fiscales 2015 à 2017 pour 70% et à hauteur de 30% selon la production fiscale des personnes morales comptabilisée en 2019.

Pour 2022, en tenant compte de cette clé définie, ainsi que de l'estimation de la perception attendue de l'impôt fédéral direct, le DF estime que cette compensation se montera pour la Ville de Genève à kCHF 11'442, contre kCHF 8'727 au budget 2021, soit une augmentation de kCHF +2'715. Cette augmentation est induite par une budgétisation a priori prudente en 2021, et par une amélioration des perspectives conjoncturelles, par rapport à l'année dernière.

Chapitre 42 : Taxes

Ce chapitre contient les taxes pour prestations de service, les émoluments, les remboursements ou encore les amendes.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
421	Émoluments administratifs	2'152	2'152	-	-	1'620	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	16'263	22'582	-6'319	-28.0%	16'133	
425	Recette sur ventes	2'692	3'595	-903	-25.1%	1'892	
426	Remboursements	13'589	7'781	5'809	74.7%	7'727	
427	Amendes	20'200	20'200	-	-	17'323	
429	Autres taxes	930	930	-	-	2'150	
Total		**55'826**	**57'239**	**-1'413**	**-2.5%**	**46'845**	

L'écart sur le chapitre 42 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit :

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
421	Émoluments administratifs	-	-	-	
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-6'319	-7'892	1'573	a)
425	Recette sur ventes	-903	-129	-774	b)
426	Remboursements	5'809	4'410	1'399	c)
427	Amendes	-	-	-	
429	Autres taxes	-	-	-	
Total		**-1'413**	**-3'610**	**2'197**	

L'autonomisation du Service d'incendie et de secours génère une diminution des revenus du présent chapitre de kCHF -3'610 comme explicité dans le tableau ci-dessus.

Les éléments suivants expliquent les autres effets sur les revenus du présent chapitre :

a) Suite à la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève à compter de l'entrée en vigueur attendue de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20), la Ville de Genève devrait commencer à facturer aux entreprises les prestations de collecte des déchets urbains (kCHF +1'452).

   Une adaptation des tarifs des prestations payantes délivrées par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire induit une augmentation des revenus de kCHF +240.

b) Un reclassement des revenus des repas des restaurants scolaires (kCHF -870) en raison d'un changement de nature comptable en conformité avec le modèle comptable MCH2. Ces revenus sont désormais comptabilisés comme « Remboursements » (groupe de compte 426), sans effet sur le total du chapitre 42.

c) Une augmentation des recettes de facturation des repas (kCHF +562) en lien avec la reprise par la Ville de Genève, dès la rentrée scolaire 2021, de la prestation de repas scolaires pour les élèves des établissements Crêts-de-Champel et Peschier – suite à la décision de l'association des restaurants scolaires de Champel de cesser ses activités –, et le reclassement des revenus des repas des restaurants scolaires en « Remboursements » pour + kCHF 870.

Chapitre 43 : Revenus divers

Ce chapitre enregistre les prestations du personnel en faveur des investissements, les revenus provenant des activités d'exploitation (encaissement de créances amorties, escomptes, différence de change, boni de caisse, etc.) ainsi que divers dons et legs.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
430	Revenus d'exploitation divers	424	249	176	70.6%	1'090	
431	Inscription de prestations propres à l'actif	7'413	7'413	-	-	4'872	
439	Autres revenus	636	214	422	197.1%	372	a)
Total		**8'473**	**7'875**	**597**	**7.6%**	**6'335**	

a) Augmentation prévue des soutiens financiers de tiers (kCHF +427) au Fonds Muséum d'Histoire Naturelle (MHN) en lien notamment avec le financement de l'Office fédéral de l'Environnement.

Chapitre 44 : Revenus financiers

Ce chapitre enregistre notamment les produits des biens-fonds du patrimoine financier et du patrimoine administratif (réévaluations, loyers, rentes foncières, redevances d'utilisation du domaine public et taxes).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
440	Revenus des intérêts	3'179	3'379	-200	-5.9%	3'664	
441	Gains réalisés PF	10	10	-	-	541	
442	Revenus de participations PF	3'860	3'859	1	0.0%	2'264	
443	Produit des biens-fonds PF	86'073	86'041	32	0.0%	82'561	
444	Réévaluations, immobilisations PF	-	-	-	-	8'587	
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	12'860	9'860	3'000	30.4%	9'021	
447	Produit des biens-fonds PA	54'806	52'103	2'703	5.2%	37'002	
448	Produit des biens-fonds loués	-	-	-	-	54	
Total		**160'788**	**155'252**	**5'536**	**3.6%**	**143'693**	

L'écart sur le chapitre 44 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit :

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
440	Revenus des intérêts	-200	-	-200	
441	Gains réalisés PF	-	-	-	
442	Revenus de participations PF	1	-	1	
443	Produit des biens-fonds PF	32	-	32	
444	Réévaluations, immobilisations PF	-	-	-	
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	3'000	-	3'000	a)
447	Produit des biens-fonds PA	2'703	2'203	500	b)
448	Produit des biens-fonds loués	-	-	-	
Total		**5'536**	**2'203**	**3'333**	

L'autonomisation du Service d'incendie et de secours génère une augmentation des revenus financiers de kCHF +2'203 (tableau ci-dessus) notamment en lien avec les revenus des loyers des bâtiments et locaux du Service d'incendie et de secours mis à disposition par la Ville de Genève au Groupement SIS.

Les éléments suivants expliquent les autres effets sur les revenus du présent chapitre :

a) l'augmentation des dividendes des SIG (kCHF +3'000) suite à la convention d'objectifs (période 2020-2024) signée entre les SIG et l'Etat de Genève le 28 avril 2021. Cette convention prévoit que, pour la période 2020 à 2024, une part du résultat de gestion des SIG soit versée au Canton, à la Ville de Genève et aux communes, proportionnellement à leurs participations au capital de dotation des SIG. Cette part au résultat est fixée forfaitairement à CHF 10 mios (soit CHF 5.5 mios pour le Canton, CHF 3.0 mios pour la Ville de Genève et CHF 1.5 mios pour les autres communes genevoises) ;

b) la facturation au Canton de l'utilisation de locaux scolaires appartenant à la Ville de Genève (kCHF +300). Jusqu'à présent, la Ville de Genève accordait au Canton la gratuité pour l'utilisation de plusieurs bâtiments scolaires. Ce changement de pratique s'inscrit dans le cadre du Règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (C 1 10.11), lequel prévoit que les centres médico-pédagogiques en site propre sont de la compétence du Canton.

L'augmentation des recettes des parkings des centres sportifs afin d'harmoniser les pratiques (kCHF +200). En effet, actuellement seuls certains parkings sont payants, d'autres sont mis à disposition gratuitement. Des charges supplémentaires en lien avec l'achat, l'installation et l'entretien d'horodateurs, ainsi que des charges de surveillance des parkings le week-end compensent entièrement l'effet favorable de ces recettes additionnelles sur le résultat.

Chapitre 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Ce chapitre enregistre notamment les produits des biens-fonds du patrimoine financier et du patrimoine administratif (réévaluations, loyers, rentes foncières, redevances d'utilisation du domaine public et taxes).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
450	Prélèv. sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	5'895	6'287	-392	-6.2%	4'255	
Total		**5'895**	**6'287**	**-392**	**-6.2%**	**4'255**	

Ce présent chapitre n'enregistre pas de variation significative à commenter.

Chapitre 46 : Revenus de transfert

Ce chapitre enregistre les subventions ainsi que les participations de la Confédération (création de places de crèches), du Canton et des communes (entretien des routes communales à vocation cantonale, bibliobus). Il comprend également les revenus de la péréquation intercommunale selon la Loi sur le renforcement de la péréquation financière (LRPFI) et les revenus du fonds de compensation prévus par la Loi sur la répartition des tâches (LRT).

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
460	Quotes-parts à des revenus	11'742	10'627	1'115	10.5%	11'719	
461	Dédommagements de collectivités publiques	22'589	39'417	-16'828	-42.7%	36'967	
462	Péréquation financière et compensation des charges	10'093	7'030	3'063	43.6%	11'778	
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	24'114	35'894	-11'780	-32.8%	24'027	
469	Autres revenus de transfert	720	720	-	-	479	
Total		**69'257**	**93'688**	**-24'431**	**-26.1%**	**84'972**	

L'écart sur le chapitre 46 entre le PB22 et le B21 s'explique globalement comme suit:

En milliers de francs		Écart PB22-B21	Effet autonomisation du SIS	Autres effets	Notes
460	Quotes-parts à des revenus	1'115	-1'600	2'715	a)
461	Dédommagements de collectivités publiques	-16'828	-17'005	177	
462	Péréquation financière et compensation des charges	3'063	-	3'063	b)
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-11'780	-164	-11'616	c)
469	Autres revenus de transfert	-	-	-	
Total		**-24'431**	**-18'769**	**-5'662**	

L'autonomisation du Service d'incendie et de secours génère une diminution des revenus de transfert de kCHF -18'769 (cf. tableau ci-dessus) suite à la suppression de la contribution des autres communes genevoises au Service d'incendie et de secours.

Les éléments suivants expliquent les autres effets sur les revenus du présent chapitre:

a) Dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), la Ville de Genève perçoit une compensation relative à la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct. Pour 2022, cette compensation est revue à la hausse (kCHF +2'715) en raison d'une budgétisation prudente en 2021 et d'une amélioration des perspectives conjoncturelles.

b) Dans le cadre de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), la Ville de Genève devient bénéficiaire. Pour 2022, une amélioration par rapport à 2021 (kCHF +3'063) est estimée.

c) Suppression de la subvention cantonale non confirmée pour l'entretien des routes à caractère cantonal (kCHF -10'000).

Mise à niveau des revenus en provenance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (kCHF -1'225) et du Fonds intercommunal (FI) (kCHF -257) pour la création de nouvelles places de crèches en Ville de Genève. Pour mémoire, le FI accorde une contribution unique de CHF 5'000 par place l'année de la mise en exploitation. Quant à l'OFAS, après une année d'exploitation, les places créées peuvent bénéficier d'une contribution de CHF 5'000 pendant 2 ans.

Chapitre 47: Subventions à redistribuer

Ce chapitre contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève. Cette dernière verse à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
470	Subventions à redistribuer	2'550	2'550	-	-	4'851	
Total		**2'550**	**2'550**	**-**	**-**	**4'851**	

Les charges de ce chapitre restent stables pour 2022.

Chapitre 49: Imputations internes

Ce chapitre comptabilise les prestations fournies en interne, revenus comprenant les prestations de services et la mise à disposition de divers locaux.

En milliers de francs		PB 2022	B 2021	Écart PB22-B21		C 2020	Notes
491	Prestations de services	11'528	11'720	-192	-1.6%	10'107	
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	9'977	10'664	-687	-6.4%	10'787	a)
499	Autres imputations internes	-	-	-	-	-	
Total		**21'504**	**22'384**	**-879**	**-3.9%**	**20'894**	

a) La variation des imputations internes par rapport au budget 2021 s'explique principalement par la suppression des prestations internes liées au Service d'incendie et de secours en raison de l'autonomisation du service.

Comptes compétents

4 Comptes compétents

4.1 Assurances

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
313	**Prestations de services et honoraires**					
3134.010	C-ASS Primes d'assurance incendie	1'483'158	1'483'235	-77	0.0%	996'069
3134.020	C-ASS Primes d'assurance dégâts d'eau	410'912	410'980	-68	0.0%	284'595
3134.030	C-ASS Primes d'assurance bris de glaces	315'954	315'981	-27	0.0%	197'031
3134.040	C-ASS Primes d'assurance rc générale	80'202	80'000	202	0.3%	86'972
3134.050	C-ASS Primes d'assurance rc véhicules	219'997	220'000	-3	0.0%	221'742
3134.060	C-ASS Primes d'assurances casco	19'973	20'000	-27	-0.1%	16'048
3134.070	C-ASS Primes d'assurance vol	141'079	141'079	-	-	116'298
3134.080	C-ASS Primes d'assurance transports	99'000	99'000	-	-	75'849
3134.090	C-ASS Primes d'assurance protection juridique	69'825	23'000	46'825	203.6%	23'000
3134.100	C-ASS Franchises	92'000	67'000	25'000	37.3%	51'674
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**2'932'101**	**2'860'276**	**71'825**	**2.5%**	**2'069'278**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3439.410	C-ASS Primes d'assurances incendie PF	928'554	928'554	-	-	602'682
3439.420	C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau PF	224'616	224'616	-	-	139'564
3439.430	C-ASS Primes d'assurances bris de glaces PF	211'404	211'404	-	-	131'354
3439.440	C-ASS Primes d'assurances rc générale PF	55'309	55'309	-	-	51'744
3439.450	C-ASS Franchises PF	120'935	120'935	-	-	192'159
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**1'540'818**	**1'540'818**	**-**	**-**	**1'117'502**
Total Charges		**4'472'918**	**4'401'093**	**71'825**	**1.6%**	**3'186'780**

4.2 Gérance immobilière municipale

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**					
3120.050	C-GIM Chauffage	807'199	807'199	-	-	883'775
Total 312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**	**807'199**	**807'199**	**-**	**-**	**883'775**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3439.130	C-GIM Chauffage PF	188'066	188'066	-	-	381'047
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**188'066**	**188'066**	**-**	**-**	**381'047**
Total Charges		**995'265**	**995'265**	**-**	**-**	**1'264'822**

4.3 Ressources humaines

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
300	**Autorités et commissions**					
3000.020	C-DRH Jetons de présence CM	1'688'210	1'708'210	-20'000	-1.2%	1'375'330
3000.030	C-DRH Traitements du Conseil administratif	1'272'045	1'272'045	-	-	1'268'451
3000.060	C-DRH Jetons de présence autres commissions	48'370	53'370	-5'000	-9.4%	72'220
Total 300	**Autorités et commissions**	**3'008'625**	**3'033'625**	**-25'000**	**-0.8%**	**2'716'002**
301	**Salaires du personnel administratif et d'expl.**					
3010.020	C-DRH Salaires du personnel	315'649'525	348'338'496	-32'688'971	-9.4%	321'143'155
3010.029	C-DRH Provision pour soldes de vacances	-	-	-	-	4'119'464
3010.030	C-DRH Salaires des auxiliaires	14'253'372	14'229'180	24'192	0.2%	17'846'551
3010.040	C-DRH Salaires des stagiaires	450'000	400'000	50'000	12.5%	343'493
3010.050	C-DRH Salaires des apprentis	1'570'294	1'620'294	-50'000	-3.1%	1'420'762
3010.080	C-DRH Salaires des civilistes	255'000	255'000	-	-	119'507
3010.090	C-DRH Salaires des jeunes durant l'été	350'000	250'000	100'000	40.0%	-
3010.110	C-DRH Heures supplémentaires	788'140	1'196'640	-408'500	-34.1%	1'443'630
3010.118	C-DRH Prov.heures optionnelles	-	-	-	-	-295'588
3010.119	C-DRH Provision heures supplémentaires	-	-	-	-	-129'433
3010.120	C-DRH Prime de fidélité	26'633'433	30'086'428	-3'452'994	-11.5%	29'382'506
3010.130	C-DRH Indemnités de départ	-	-	-	-	428'406
3010.140	C-DRH Prime de mise à la retraite	653'058	397'634	255'424	64.2%	880'176
3010.170	C-DRH Primes professionnelles et de fonction	122'534	2'229'214	-2'106'680	-94.5%	2'801'691
3010.180	C-DRH Indemnités service supplémentaire	816'573	999'573	-183'000	-18.3%	967'263
3010.190	C-DRH Indemnités de nuisance	7'425'514	7'400'214	25'300	0.3%	8'219'898
3010.200	C-DRH Prime de fin d'étude	19'500	19'500	-	-	15'000
3010.240	C-DRH Traitement divers réadapt. professionnelle	313'731	564'620	-250'889	-44.4%	95'767
3010.260	C-DRH Réduction pour postes vacants	-13'469'000	-14'623'000	1'154'000	7.9%	-
3010.270	C-DRH Indemnités au décès	240'000	240'000	-	-	121'561
Total 301	**Salaires du personnel administratif et d'expl.**	**356'071'675**	**393'603'792**	**-37'532'118**	**-9.5%**	**388'923'809**
303	**Travailleurs temporaires**					
3030.010	C-DRH Personnel intérimaire	803'000	570'000	233'000	40.9%	50'541
Total 303	**Travailleurs temporaires**	**803'000**	**570'000**	**233'000**	**40.9%**	**50'541**
304	**Allocations**					
3040.010	C-DRH Allocations de naissance	50'000	50'000	-	-	36'500
3040.020	C-DRH Allocations pour enfants	3'638'613	4'025'095	-386'482	-9.6%	3'995'512
3042.010	C-DRH Indemnités de repas	246'164	246'164	-	-	282'012
3049.010	C-DRH Indemnités de vêtements	325'303	325'303	-	-	403'520
Total 304	**Allocations**	**4'260'080**	**4'646'562**	**-386'482**	**-8.3%**	**4'717'544**
305	**Cotisations patronales**					
3050.010	C-DRH Assurance maternité	162'261	179'096	-16'834	-9.4%	175'866
3050.020	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	18'822'088	20'798'324	-1'976'236	-9.5%	20'170'139
3050.030	C-DRH Cotisations assurance chômage	3'714'595	4'105'561	-390'966	-9.5%	4'141'825
3050.040	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	619'391	577'102	42'289	7.3%	558'003
3050.118	C-DRH Prov.AVS/ass.maternité s/heures option.	-	-	-	-	116'029
3050.119	C-DRH Prov.AVS/AC/ass.maternité s/heures supp.	-	-	-	-	-3'560
3050.129	C-DRH Prov.AVS/AC/ass.maternité s/solde vacances	-	-	-	-	-64'200
3052.010	C-DRH Cotis. caisse assurance du personnel (CAP)	49'253'553	55'375'056	-6'121'503	-11.1%	51'790'937
3052.020	C-DRH Caisse assurance du personnel 57/62 ans	-	678'129	-678'129	-100.0%	-
3052.030	C-DRH Cotisations autres caisses	400'000	400'000	-	-	324'444
3052.050	C-DRH Frais administratifs	16'000	16'000	-	-	22'178

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
3052.060	C-DRH Ajustement global cotisations CAP	-1'204'000	-1'307'000	103'000	7.9%	-
3053.010	C-DRH Cotis. assurance accidents professionnels	9'909'655	10'981'856	-1'072'202	-9.8%	2'251'429
3053.030	C-DRH Cotis.assurance accidents non professionnels	-	-	-	-	4'953'463
3053.090	C-DRH Cotisations assurances hors LAA	5'000	5'000	-	-	4'346
3053.100	C-DRH Ajustement global cotisations ass.acc.prof.	-956'000	-1'038'000	82'000	7.9%	-
3053.118	C-DRH Prov.ass.accidents s/heures option.	-	-	-	-	-7'509
3053.119	C-DRH Prov.ass.accidents s/heures supp.	-	-	-	-	-3'984
3053.129	C-DRH Prov.ass.accidents s/solde vacances	-	-	-	-	139'246
3054.010	C-DRH Cotisations allocations familiales	8'674'052	9'585'648	-911'597	-9.5%	9'366'262
3054.118	C-DRH Prov.alloc.familiales s/heures option.	-	-	-	-	-7'242
3054.119	C-DRH Prov.alloc.familiales s/heures supp.	-	-	-	-	-3'171
3054.129	C-DRH Prov.alloc.familiales s/solde vacances	-	-	-	-	165'927
3059.010	C-DRH Contributions pour civilistes	265'000	265'000	-	-	145'762
3059.020	C-DRH Cotis. patronales p/les structures d'accueil	260'178	287'729	-27'551	-9.6%	268'065
Total 305	**Cotisations patronales**	**89'941'772**	**100'909'501**	**-10'967'729**	**-10.9%**	**94'504'253**
306	**Prestations de l'employeur**					
3060.010	C-DRH Pension du Conseil administratif	-	-	-	-	1'491'281
3060.020	C-DRH Pension SIS	-	2'337'108	-2'337'108	-100.0%	1'865'254
3060.030	C-DRH Pensions diverses	2'050	2'050	-	-	-
3061.010	C-DRH Rentes complémentaires	80'000	80'000	-	-	64'592
Total 306	**Prestations de l'employeur**	**82'050**	**2'419'158**	**-2'337'108**	**-96.6%**	**3'421'127**
309	**Autres charges de personnel**					
3090.010	C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	1'944'000	2'212'000	-268'000	-12.1%	1'074'473
3091.010	C-DRH Annonces et frais de recherche de personnel	245'000	245'000	-	-	134'690
3099.030	C-DRH Frais de visites médicales	225'000	225'000	-	-	100'503
3099.070	C-DRH Fonds de décès	43'677	47'139	-3'462	-7.3%	44'029
3099.090	C-DRH Solde, autres rémunérations	-	-	-	-	791'719
Total 309	**Autres charges de personnel**	**2'457'677**	**2'729'139**	**-271'462**	**-9.9%**	**2'145'415**
313	**Prestations de services et honoraires**					
3130.18	C-DRH Liaisons informat.radio-TV, Internet du CM	20'000	-	20'000	-	9'457
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**20'000**	**-**	**20'000**	**-**	**9'457**
317	**Dédommagements**					
3170.040	C-DRH Débours des autorités	2'890	2'890	-	-	6'500
3170.080	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	353'920	360'180	-6'260	-1.7%	157'732
3170.090	C-DRH Indemnités pour utilisation des TPG	267'581	267'581	-	-	241'359
Total 317	**Dédommagements**	**624'391**	**630'651**	**-6'260**	**-1.0%**	**405'591**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3431.719	C-DRH Provision pour soldes de vacances PF	-	-	-	-	53'540
3431.729	C-DRH Provision heures supplémentaires PF	-	-	-	-	-11'335
3431.739	C-DRH Charges sociales s/provision vacances PF	-	-	-	-	6'309
3431.749	C-DRH Charges sociales s/provision heures suppl.PF	-	-	-	-	-1'247
3431.759	C-DRH Provision heures optionnelles PF	-	-	-	-	-3'470
3431.769	C-DRH Charges sociales s/provision heure option.PF	-	-	-	-	-382
3431.802	C-DRH Salaires du personnel PF	5'550'885	5'533'566	17'319	0.3%	5'428'527
3431.812	C-DRH Prime de fidélité PF	518'828	517'856	972	0.2%	495'324
3431.814	C-DRH Primes de mise à la retraite PF	-	373	-373	-100.0%	13'760
3431.817	C-DRH Primes professionnelles et de fonction PF	-	-	-	-	3'000
3431.819	C-DRH Indemnités de nuisance PF	20'000	20'000	-	-	15'626
3431.831	C-DRH Allocations pour enfants PF	43'500	81'300	-37'800	-46.5%	68'115
3431.832	C-DRH Indemnités de repas PF	-	-	-	-	15

Ressources humaines - suite

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
3431.833	C-DRH Indemnités de vêtements PF	15'000	15'000	-	-	15'257
3431.835	C-DRH Assurance maternité PF	2'793	2'784	9	0.3%	2'711
3431.836	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG PF	321'694	320'745	949	0.3%	310'653
3431.837	C-DRH Cotisations assurance chômage PF	63'733	63'544	189	0.3%	64'630
3431.838	C-DRH Part aux frais administratifs AVS PF	10'416	8'836	1'580	17.9%	8'597
3431.840	C-DRH Cotisat. caisse assurance personnel (CAP) PF	666'108	770'466	-104'358	-13.5%	796'158
3431.845	C-DRH Cotis. assurance accidents profession. PF	162'062	161'584	478	0.3%	16'735
3431.847	C-DRH Cotis.assur.accidents non professionnels PF	-	-	-	-	62'345
3431.854	C-DRH Cotisations allocations familliales PF	148'709	148'269	440	0.3%	144'286
3431.874	C-DRH Fonds de décès PF	839	829	10	1.2%	820
3431.875	C-DRH Cotis.patron.p/les structures d'accueil PF	4'648	4'218	430	10.2%	4'127
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**7'529'214**	**7'649'369**	**-120'155**	**-1.6%**	**7'494'101**
Total Charges		**464'798'484**	**516'191'798**	**-51'393'314**	**-10.0%**	**504'387'840**

Commentaires :

Groupe 301, 304, 305, 306 et 309
Ecart lié à la sortie du Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève et à la création du Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie, tel que prévu au projet de budget du groupement voté par son comité lors de sa séance du 24 juin 2021. Ce budget sera soumis en septembre à l'assemblée intercommunale du Groupement SIS. On remarque également une augmentation des charges de personnel liée aux nouveaux postes créés pour 2022 qui est partiellement compensée par les effets de remplacement du personnel (effet de Noria).

Groupe 303
Ecart provenant de l'augmentation du personnel intérimaire pour remplacer le personnel réaffecté au projet Novo ERP.

4.4 Centrale municipale d'achat et d'impression

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
310	**Charges de matériel et de marchandises**					
3100.020	C-CMAI Achats de fournitures de bureau	237'142	302'000	-64'858	-21.5%	222'793
3101.040	C-CMAI Achats de fournitures pour le nettoyage	-	-	-	-	68
3101.130	C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	15'000	15'000	-	-	7'817
3102.020	C-CMAI Impressions diverses	193'385	200'000	-6'615	-3.3%	188'231
3103.070	C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	90'000	90'000	-	-	75'201
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**535'527**	**607'000**	**-71'473**	**-11.8%**	**494'110**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**					
3110.010	C-CMAI Achats de mobilier et appareils de bureau	150'000	150'000	-	-	126'294
3111.110	C-CMAI Achats de machines, outillage, mat. atelier	15'000	15'000	-	-	2'437
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**165'000**	**165'000**	**-**	**-**	**128'731**
313	**Prestations de services et honoraires**					
3130.110	C-CMAI Prestations de services	15'000	10'000	5'000	50.0%	10'142
3130.240	C-CMAI Prestations pour services divers	-	5'000	-5'000	-100.0%	-
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	**10'142**
314	**Travaux d'entretien**					
3144.100	C-CMAI Contrats conciergerie, nettoyage bât.admin.	1'112'337	1'037'435	74'902	7.2%	-
3144.260	C-CMAI Contrats concierg.et nettoyage bât. publics	2'263'950	2'111'500	152'450	7.2%	-
3144.450	C-CMAI Contrat concierg.et nettoy.locaux de tiers	34'514	32'190	2'324	7.2%	-
Total 314	**Travaux d'entretien**	**3'410'801**	**3'181'125**	**229'676**	**7.2%**	**-**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**					
3150.020	C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	20'000	10'000	10'000	100.0%	12'101
3151.030	C-CMAI Entretien mat.équip.nettoyage bât.par tiers	-	10'000	-10'000	-100.0%	11'025
3151.060	C-CMAI Entr. mat. ateliers et nett. par des tiers	38'655	38'655	-	-	21'854
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**58'655**	**58'655**	**-**	**-**	**44'980**
316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**					
3161.140	C-CMAI Location d'équipements	-	111'000	-111'000	-100.0%	5'888
Total 316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**	**-**	**111'000**	**-111'000**	**-100.0%**	**5'888**
391	**Prestations de services**					
3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	1'559'507	1'564'377	-4'870	-0.3%	1'252'835
Total 391	**Prestations de services**	**1'559'507**	**1'564'377**	**-4'870**	**-0.3%**	**1'252'835**
Total Charges		**5'744'490**	**5'702'157**	**42'333**	**0.7%**	**1'936'687**

Commentaires :

Groupe 303
Ecart provenant de l'indexation des contrats de nettoyage suite à l'introduction du salaire minimum légal.

4.5 Direction des systèmes d'information et de communication

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
310	**Charges de matériel et de marchandises**					
3100.050	C-DSIC Achats de fourn. inform. et audiovisuelles	3'000	3'000	-	-	2'215
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**3'000**	**3'000**	**-**	**-**	**2'215**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**					
3113.010	C-DSIC Achat de matériel informatique	101'000	140'000	-39'000	-27.9%	239'741
3113.040	C-DSIC Achat matériel de communication	60'000	55'000	5'000	9.1%	95'774
3118.010	C-DSIC Achat de logiciels et de licences	969'945	987'000	-17'055	-1.7%	1'051'618
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**1'130'945**	**1'182'000**	**-51'055**	**-4.3%**	**1'387'134**
313	**Prestations de services et honoraires**					
3130.170	C-DSIC Liaisons informatiques radio-TV, internet	259'900	154'000	105'900	68.8%	166'132
3130.200	C-DSIC Téléphones	989'700	841'000	148'700	17.7%	776'573
3132.020	C-DSIC Honoraires pour prestation informatique	1'403'673	1'462'000	-58'327	-4.0%	1'374'338
3133.010	C-DSIC Charges d'utilisation informatique	2'114'700	1'169'000	945'700	80.9%	893'445
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**4'767'973**	**3'626'000**	**1'141'973**	**31.5%**	**3'210'488**
314	**Travaux d'entretien**					
3144.090	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.	323'000	293'000	30'000	10.2%	321'964
3149.050	C-DSIC Entr. réseaux fibre optique hors immeubles	61'000	80'000	-19'000	-23.8%	85'883
Total 314	**Travaux d'entretien**	**384'000**	**373'000**	**11'000**	**2.9%**	**407'847**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**					
3153.010	C-DSIC Entretien de matériel informatique	425'000	273'000	152'000	55.7%	294'253
3153.040	C-DSIC Entretien de matériel communication	1'056'341	708'000	348'341	49.2%	693'955
3158.010	C-DSIC Maintenance de logiciels	2'845'409	3'733'895	-888'486	-23.8%	3'126'220
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**4'326'750**	**4'714'895**	**-388'145**	**-8.2%**	**4'114'429**
316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**					
3161.030	C-DSIC Location appareils multifonc. communication	692'056	725'000	-32'944	-4.5%	643'125
3161.060	C-DSIC location matériel informatique et télécom.	32'000	23'000	9'000	39.1%	26'438
3169.010	C-DSIC Location de logiciels	989'091	419'000	570'091	136.1%	466'409
Total 316	**Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation**	**1'713'147**	**1'167'000**	**546'147**	**46.8%**	**1'135'972**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3431.210	C-DSIC Achat matériel de communication PF	10'400	10'400	-	-	-
3431.240	C-DSIC Entretien mat.informat, télécom.bât loc. PF	55'000	55'000	-	-	14'146
3431.310	C-DSIC Entretien matériel de communication PF	10'000	10'000	-	-	-
3439.510	C-DSIC Liaisons informatiques, radio, TV, Inter.PF	4'000	4'000	-	-	-
3439.520	C-DSIC Téléphones PF	155'250	155'250	-	-	111'069
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**234'650**	**234'650**	**-**	**-**	**125'214**
Total Charges		**12'560'465**	**11'300'545**	**1'259'920**	**11.1%**	**10'383'299**

Commentaires :

Groupe 313
Ecart provenant principalement de l'augmentation des charges informatiques concernant la cybercriminalité, licences et souscriptions de logiciels informatiques.

Groupe 315
Ecart provenant essentiellement de la diminution des coûts de maintenance de logiciels.

Groupe 316
Ecart dû principalement aux coûts d'implémentation d'une nouvelle suite bureautique (kCHF +408).

4.6 Direction du patrimoine bâti

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
313	**Prestations de services et honoraires**					
3130.060	C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	150'000	100'000	50'000	50.0%	158'321
3130.070	C-DPBA Contrats de surveillance	300'000	300'000	-	-	304'037
3130.080	C-DPBA Contrats d'ouverture, fermeture bât.publics	200'000	190'000	10'000	5.3%	201'787
3132.060	C-DPBA Expertises effectuées par tiers pr immeuble	200'000	100'000	100'000	100.0%	234'595
3132.080	C-DPBA Honoraires divers pour immeubles	950'000	400'000	550'000	137.5%	1'158'006
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**1'800'000**	**1'090'000**	**710'000**	**65.1%**	**2'056'746**
314	**Travaux d'entretien**					
3140.050	C-DPBA entretien autres terrains, emplacements	45'000	50'000	-5'000	-10.0%	42'958
3140.070	C-DPBA Entretien des clôtures et des barrières	100'000	100'000	-	-	143'495
3141.060	C-DPBA Nettoyages graffitis et tags	140'000	140'000	-	-	140'907
3144.020	C-DPBA Entretien des ouvrages PCI	400'000	200'000	200'000	100.0%	539'376
3144.030	C-DPBA Entretien des bâtiments administratifs	2'000'000	3'300'000	-1'300'000	-39.4%	3'289'164
3144.060	C-DPBA Contrats bâtiments administratifs	600'000	720'000	-120'000	-16.7%	761'929
3144.130	C-DPBA Entretien des bâtiments publics	11'758'520	12'776'020	-1'017'500	-8.0%	13'971'779
3144.160	C-DPBA Entr. logement de fonction dans bât. publics	-	-	-	-	3'853
3144.200	C-DPBA Contrats bâtiments publics	2'550'000	2'250'000	300'000	13.3%	2'534'830
3144.290	C-DPBA Entretien des bâtiments industriels	25'000	25'000	-	-	130'323
3144.300	C-DPBA Contrats pour bâtiments industriels	10'000	10'000	-	-	11'805
3144.380	C-DPBA Entretien de locaux de tiers	150'000	150'000	-	-	408'874
3144.400	C-DPBA Contrats pour locaux de tiers	140'000	120'000	20'000	16.7%	136'346
Total 314	**Travaux d'entretien**	**17'918'520**	**19'841'020**	**-1'922'500**	**-9.7%**	**22'115'640**
315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**					
3159.070	C-DPBA Entretien de matériels par des tiers	30'000	35'000	-5'000	-14.3%	30'509
Total 315	**Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.**	**30'000**	**35'000**	**-5'000**	**-14.3%**	**30'509**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3430.010	C-DPBA Entretien d'autres terrains PF	130'000	130'000	-	-	231'263
3430.410	C-DPBA Entretien des bâtiments locatifs PF	13'400'000	13'400'000	-	-	16'207'506
3430.430	C-DPBA Entretien des clôtures PF	20'000	20'000	-	-	14'703
3430.440	C-DPBA Entretien des ouvrages PCI PF	10'000	10'000	-	-	12'444
3430.450	C-DPBA Nettoyages graffitis et tags PF	150'000	150'000	-	-	199'158
3431.030	C-DPBA Contrats bâtiments locatifs PF	1'500'000	1'500'000	-	-	1'616'171
3439.540	C-DPBA Frais de surveillance et interventions PF	20'000	20'000	-	-	10'174
3439.550	C-DPBA Contrats de surveillance PF	25'000	25'000	-	-	28'996
3439.720	C-DPBA Honoraires divers immeubles PF	100'000	100'000	-	-	360'629
3439.730	C-DPBA Expertises par des tiers pour immeubles PF	110'000	110'000	-	-	160'698
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**15'465'000**	**15'465'000**	**-**	**-**	**18'841'742**
Total Charges		**35'213'520**	**36'431'020**	**-1'217'500**	**-3.3%**	**43'044'637**

Commentaires :

Groupe 313
Ecart essentiellement expliqué par l'adaptation des budgets relatifs aux expertises et honoraires des mandataires externes (hors investissements) aux dépenses réelles. L'adaptation provient du transfert de kCHF 710 du groupe 314.

Groupe 314
Suite au départ du SIS du giron de la Ville de Genève en 2022, le budget d'entretien de leurs infrastructures est déduit (kCHF -1'218). De plus, kCHF 710 sont transférés du groupe 314 (Travaux d'entretien) au groupe 313 (Prestations de services et honoraires) pour permettre de mieux ajuster les budgets aux dépenses réelles.

4.7 Énergie

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**					
3120.010	C-ENE Bois	52'000	71'973	-19'973	-27.8%	91'878
3120.020	C-ENE Electricité	5'946'873	6'124'262	-177'389	-2.9%	5'783'244
3120.030	C-ENE Eau	4'000'400	3'993'838	6'562	0.2%	4'453'738
3120.040	C-ENE Chauffage	310'000	310'000	-	-	371'022
3120.060	C-ENE Gaz	4'209'900	3'829'200	380'700	9.9%	4'107'938
3120.070	C-ENE Huile de chauffage	565'000	750'000	-185'000	-24.7%	687'532
3120.999	C-ENE Ecarts d'inventaire,rebus,diminution de prix	-	-	-	-	25'685
Total 312	**Alimentation et élimination, biens-fonds PA**	**15'084'173**	**15'079'273**	**4'900**	**0.0%**	**15'521'037**
314	**Travaux d'entretien**					
3144.040	C-ENE Entretien des bâtiments administratifs	112'600	115'700	-3'100	-2.7%	226'383
3144.070	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	168'600	180'000	-11'400	-6.3%	164'837
3144.140	C-ENE Entretien des bâtiments publics	424'000	424'000	-	-	567'417
3144.210	C-ENE Contrats bâtiments publics	410'000	400'000	10'000	2.5%	426'054
Total 314	**Travaux d'entretien**	**1'115'200**	**1'119'700**	**-4'500**	**-0.4%**	**1'384'691**
343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**					
3431.015	C-ENE Entretien bâtiments locatifs PF	503'300	503'300	-	-	611'120
3431.035	C-ENE Contrats bâtiments locatifs PF	102'000	102'000	-	-	92'263
3439.110	C-ENE Electricité PF	1'032'004	1'032'004	-	-	901'305
3439.120	C-ENE Eau PF	3'253'000	3'253'000	-	-	3'565'269
3439.140	C-ENE Gaz PF	-	-	-	-	13'259
Total 343	**Charges pour bien-fonds, patrimoine financier**	**4'890'304**	**4'890'304**	**-**	**-**	**5'183'216**
Total Charges		**21'089'677**	**21'089'277**	**400**	**0.0%**	**22'088'945**

4.8 Logistique et manifestations

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges						
310	**Charges de matériel et de marchandises**					
3101.300	C-LOM Achats de carburant	1'063'379	1'063'379	-	-	984'887
3101.899	C-LOM Ecarts de stock de carburant	-	-	-	-	-10'778
Total 310	**Charges de matériel et de marchandises**	**1'063'379**	**1'063'379**	**-**	**-**	**974'108**
311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**					
3112.020	C-LOM Achats de vêtements professionnels	-	-	-	-	-36'868
Total 311	**Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-36'868**
313	**Prestations de services et honoraires**					
3137.030	C-LOM impôts et taxes sur véhicules à moteur	557'840	557'840	-	-	518'104
Total 313	**Prestations de services et honoraires**	**557'840**	**557'840**	**-**	**-**	**518'104**
Total Charges		**1'621'219**	**1'621'219**	**-**	**-**	**1'455'344**

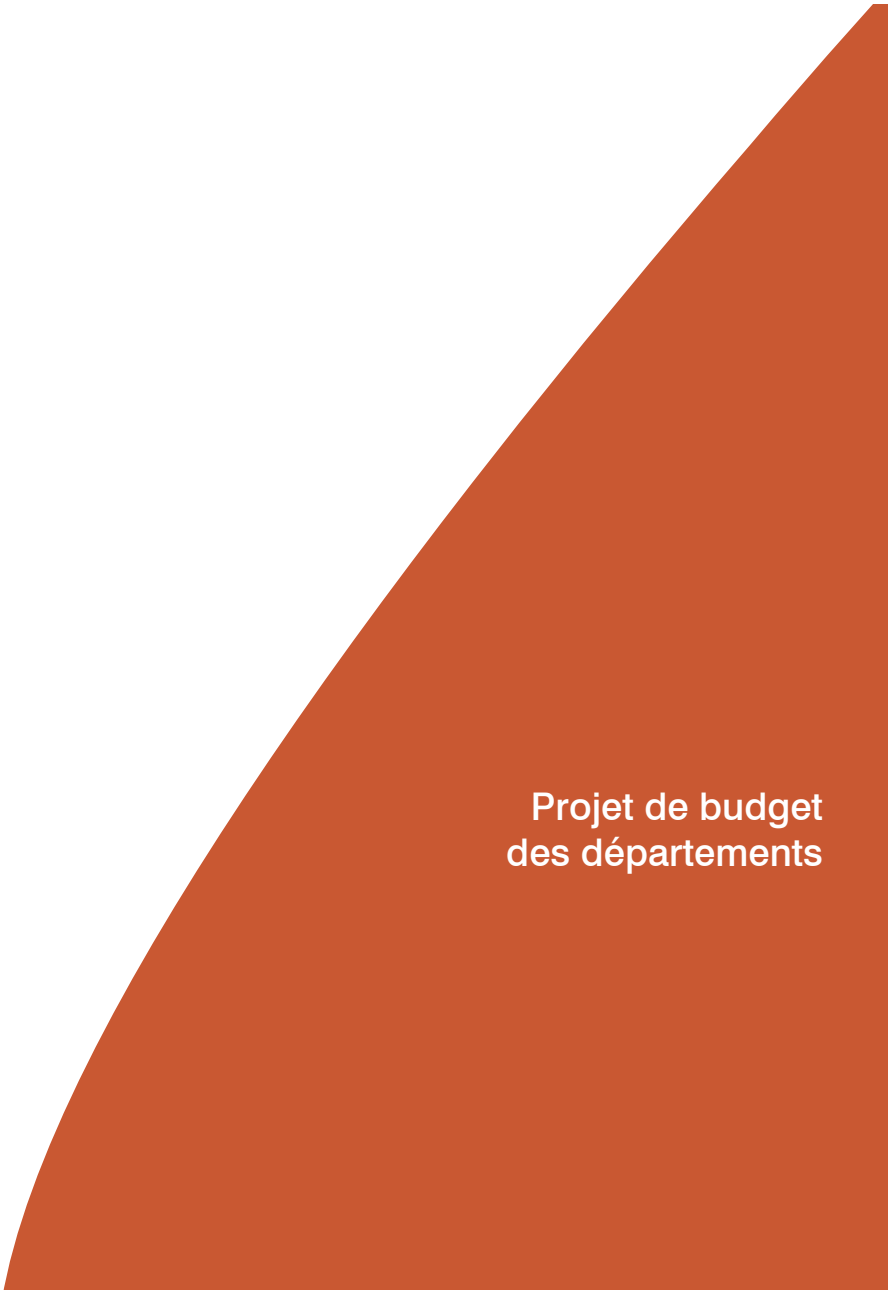
Projet de budget
des départements

5 Projet de budget des départements

5.1 Résumés par département

Résumé des charges et revenus par département

En francs	Finances, environnement et logement	Aménagement, constructions et mobilité	Culture et transition numérique	Sécurité et sports	Cohésion sociale et solidarité	Secrétariat général	Total
Charges							
30 Charges de personnel	65'930'839	40'578'776	152'403'981	121'649'340	58'301'367	18'259'518	457'123'820
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	29'914'152	23'563'069	43'014'444	60'554'889	30'240'360	5'737'794	193'024'708
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'838'791	23'926'113	22'312'045	11'627'950	23'887'259	102'050	89'694'207
34 Charges financières	65'709'699	6'000	17'900	11'200	7'900	-	65'752'699
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'861'189	-	926'430	110'000	-	-	3'897'619
36 Charges de transfert	74'245'280	3'787'278	74'857'360	42'200'882	188'019'282	17'026'387	400'136'469
37 Subventions à redistribuer	-	-	2'500'000	-	-	50'000	2'550'000
39 Imputations internes	8'890'237	1'225'274	3'316'568	2'523'108	4'185'008	1'364'222	21'504'417
Total Charges	**255'390'187**	**93'086'510**	**299'348'727**	**238'677'368**	**304'641'176**	**42'539'971**	**1'233'683'940**
Revenus							
40 Revenus fiscaux	868'609'600	-	-	-	-	-	868'609'600
42 Taxes	8'520'007	1'197'000	3'613'380	33'234'346	8'150'199	1'111'550	55'826'482
43 Revenus divers	789'561	6'847'051	754'810	20'000	45'276	16'000	8'472'698
44 Revenus financiers	115'120'306	-	1'747'399	41'792'322	2'126'377	2'000	160'788'404
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'369'100	65'000	1'474'829	115'000	2'871'325	-	5'895'255
46 Revenus de transfert	22'238'930	14'620'000	3'102'065	169'000	14'127'250	15'000'000	69'257'245
47 Subventions à redistribuer	-	-	2'500'000	-	-	50'000	2'550'000
49 Imputations internes	17'292'432	1'158'171	342'667	2'577'300	133'847	-	21'504'417
Total Revenus	**1'033'939'936**	**23'887'222**	**13'535'150**	**77'907'968**	**27'454'274**	**16'179'550**	**1'192'904'100**
Total	**778'549'748**	**-69'199'288**	**-285'813'577**	**-160'769'400**	**-277'186'902**	**-26'360'421**	**-40'779'839**

Résumé des subventions monétaires par département

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Subventions monétaires						
1	Finances, environnement et logement	12'374'107	12'760'406	-386'299	-3.0%	12'962'770
2	Aménagement, constructions et mobilité	1'745'395	1'775'395	-30'000	-1.7%	1'663'574
3	Culture et transition numérique	73'872'466	73'767'466	105'000	0.1%	71'986'045
4	Sécurité et sports	5'618'400	5'649'700	-31'300	-0.6%	5'282'694
5	Cohésion sociale et solidarité	165'654'352	158'954'843	6'699'509	4.2%	160'459'208
A	Secrétariat général	1'343'900	1'363'900	-20'000	-1.5%	1'394'026
Total		**260'608'620**	**254'271'710**	**6'336'910**	**2.5%**	**253'748'317**

Résumé des subventions non monétaires par département

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Subventions non monétaires (gratuités)						
1	Finances, environnement et logement	3'224'368	3'257'068	-32'700	-1.0%	3'049'060
2	Aménagement, constructions et mobilité	38'000	38'000	-	-	60'822
3	Culture et transition numérique	13'175'187	13'036'243	138'944	1.1%	11'288'996
4	Sécurité et sports	14'550'304	13'544'644	1'005'660	7.4%	12'310'873
5	Cohésion sociale et solidarité	13'522'221	13'598'168	-75'947	-0.6%	16'304'014
A	Secrétariat général	725'844	725'844	-	-	705'019
Total		**45'235'924**	**44'199'967**	**1'035'957**	**2.3%**	**43'718'784**

Personnel occupé par l'administration municipale

		Fixes / équivalent temps plein						
	Départements	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
1	Finances, environnement et logement	503.3	7.2	-	-	8.7	-2.2	517.0
2	Aménagement, constructions et mobilité	243.2	2.0	-	-	-0.7	3.4	247.9
3	Culture et transition numérique	984.4	-	-	-	-6.0	6.3	984.7
4	Sécurité et sports	1'241.1	1.0	-316.7	-	-0.4	-2.7	922.3
5	Cohésion sociale et solidarité	394.7	9.6	-	-	-1.7	-1.5	401.1
A	Secrétariat général	83.2	1.6	-	-	0.1	-1.4	83.5
	Total	**3'449.9**	**21.4**	**-316.7**	**-**	**0.0**	**1.9**	**3'156.5**

DB : Disponible Budgétaire

Nouveaux postes au projet de budget 2022

				annualisé	PB 2022	Notes
Finances, environnement et logement			**Libellé fonction**			
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Chargé-e des relations humaines et risques psycho-sociaux		146'096	a)
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Assistant-e de direction		108'590	b)
1100	Direction financière	1.0	Gestionnaire contentieux VVP		122'054	c)
1300	Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de la Mobilité		146'096	d)
1300	Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de projet Diversité		146'096	e)
1700	Achats et impressions	0.9	Acheteur-euse		116'744	f)
1700	Achats et impressions	0.5	Collaborateur-trice administratif-ve		51'817	f)
1700	Achats et impressions	0.8	Acheteur-euse véhicule		103'772	g)
	Nombre de nouveaux postes	**7.2**	**Montant y c. charges sociales**		**941'265**	
Aménagement, Constructions et Mobilité						
2400	Direction du patrimoine bâti (DPBA)	1.0	Assistant-e de direction		108'590	h)
2600	Aménagement, Génie Civil & Mobilité	1.0	Chef-fe de projet archit.-paysagiste		146'096	i)
	Nombre de nouveaux postes	**2.0**	**Montant y c. charges sociales**		**254'686**	
Culture et transition numérique						
	Nombre de nouveaux postes	**-**	**Montant y c. charges sociales**	**-**	**-**	
Sécurité et sports						
4010	Voirie - Ville propre	1.0	Levée des déchets		122'054	j)
	Nombre de nouveaux postes	**1.0**	**Montant y c. charges sociales**		**122'054**	
Cohésion sociale et solidarité						
5001	Direction cohésion sociale et solidarité	1.0	Conseiller-ère de direction en charge des personnes âgées		164'348	k)
5002	Service de la petite enfance	0.8	Gestionnaire salaire		92'126	l)
5002	Service de la petite enfance	0.5	Architecte		73'048	m)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	1.5	Agent-e-s d'entretien 1 pavillons	130'899	43'633	n)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	3.0	Agent-e-s d'entretien 1	261'798	87'266	o)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	2.2	8 Patrouilleur-euse-s scolaire (28%)		197'200	p)
5007	Social	0.6	3 Travailleur-euse-s social-e-s (20%)		73'232	q)
	Nombre de nouveaux postes	**9.6**	**Montant y c. charges sociales**	**392'697**	**730'853**	
Secrétariat général						
A001	Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission		110'177	r)
A001	Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission gestion central.PA		110'177	s)
	Nombre de nouveaux postes	**1.6**	**Montant y c. charges sociales**		**220'354**	
	Total postes	**21.4**	**Montant total**	**392'697**	**2'269'212**	

Le descriptif des nouveaux postes est donné individuellement au niveau de chaque département (cf. Notes a) à s) en pages 106, 124, 175, 203 et 221).

Finances, environnement et logement

5.2 Finances, environnement et logement

5.2.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
02 Services généraux	44'139'201	35'519'332	8'619'869	24.3%	51'268'414
29 Formation, autres	724'951	904'951	-180'000	-19.9%	753'002
34 Sports et loisirs	37'972'977	38'833'266	-860'290	-2.2%	36'850'751
55 Chômage	967'973	1'042'957	-74'984	-7.2%	944'034
56 Construction de logements sociaux	20'000	410'000	-390'000	-95.1%	351'281
57 Aide sociale et domaine de l'asile	8'839'715	7'519'834	1'319'881	17.6%	8'560'650
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	6'622'310	6'537'476	84'834	1.3%	6'292'165
75 Protection des espèces et du paysage	67'000	67'000	-	-	52'337
76 Lutte contre la pollution environnement	592'155	592'155	-	-	564'866
85 Industrie, artisanat et commerce	30'000	30'000	-	-	1'024'230
91 Impôts	34'809'985	36'489'666	-1'679'681	-4.6%	41'583'339
92 Conventions fiscales	38'314'000	35'120'000	3'194'000	9.1%	35'678'894
93 Péréquation financière et compens.charg.	-	-	-	-	3'032'086
96 Administration de la fortune et la dette	82'289'921	83'609'857	-1'319'937	-1.6%	110'842'483
Total Charges	**255'390'187**	**246'676'495**	**8'713'693**	**3.5%**	**297'798'531**
Revenus					
02 Services généraux	22'950'728	23'501'882	-551'154	-2.3%	18'833'590
34 Sports et loisirs	1'069'547	1'201'310	-131'763	-11.0%	1'491'252
57 Aide sociale et domaine de l'asile	-	-	-	-	31'484
91 Impôts	882'796'297	868'706'697	14'089'600	1.6%	917'805'493
93 Péréquation financière et compens.charg.	7'487'733	4'425'215	3'062'518	69.2%	-
95 Quotes-parts, autres	300'000	300'000	-	-	79'814
96 Administration de la fortune et la dette	119'335'631	116'928'017	2'407'613	2.1%	119'395'797
Total Revenus	**1'033'939'936**	**1'015'063'121**	**18'876'815**	**1.9%**	**1'057'637'431**

5.2.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Finances, environnement et logement		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Charges	255'390'187	246'676'495	8'713'693	3.5%	297'798'531	
	Revenus	1'033'939'936	1'015'063'121	18'876'815	1.9%	1'057'637'431	
En francs							
1000	**Dir. dép. finances, envir. et logement**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'878'088	3'020'106	857'982	28.4%	2'670'104	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	465'277	468'091	-2'814	-0.6%	896'817	
33	Amortissements du patrimoine administratif	27'466	14'039	13'427	95.6%	22'125	
39	Imputations internes	177'189	174'854	2'335	1.3%	221'800	
	Total Charges	**4'548'020**	**3'677'090**	**870'929**	**23.7%**	**3'810'846**	
	Revenus						
42	Taxes	282'600	282'600	-	-	212'943	
	Total Revenus	**282'600**	**282'600**	**-**	**-**	**212'943**	
56	**Construction de logements sociaux**						
	Charges						
36	Charges de transfert	20'000	-	20'000	-	-	
	Total Charges	**20'000**	**-**	**20'000**	**-**	**-**	
95	**Quotes-parts, autres**						
	Revenus						
46	Revenus de transfert	300'000	300'000	-	-	79'814	
	Total Revenus	**300'000**	**300'000**	**-**	**-**	**79'814**	
1100	**Direction financière**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	7'266'778	5'863'778	1'402'999	23.9%	4'906'920	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	491'781	519'551	-27'770	-5.3%	627'245	
33	Amortissements du patrimoine administratif	807	19'359	-18'552	-95.8%	17'324	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	1'567'419	
39	Imputations internes	68'347	70'973	-2'626	-3.7%	64'031	
	Total Charges	**7'827'712**	**6'473'661**	**1'354'051**	**20.9%**	**7'182'939**	
	Revenus						
42	Taxes	6'500	6'500	-	-	37'894	
43	Revenus divers	15'000	15'000	-	-	31'434	
	Total Revenus	**21'500**	**21'500**	**-**	**-**	**69'327**	
91	**Impôts**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	7'685'994	9'650'394	-1'964'400	-20.4%	9'614'901	a)
36	Charges de transfert	22'142'940	21'772'590	370'350	1.7%	31'571'387	b)
	Total Charges	**29'828'934**	**31'422'984**	**-1'594'050**	**-5.1%**	**41'186'288**	
	Revenus						
40	Revenus fiscaux	762'584'600	751'287'000	11'297'600	1.5%	784'672'994	c)
42	Taxes	-	-	-	-	988'358	
46	Revenus de transfert	14'124'197	11'332'197	2'792'000	24.6%	21'764'229	d)
	Total Revenus	**776'708'797**	**762'619'197**	**14'089'600**	**1.8%**	**807'425'581**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
92	**Conventions fiscales**						
	Charges						
36	Charges de transfert	38'314'000	35'120'000	3'194'000	9.1%	35'678'894	e)
	Total Charges	**38'314'000**	**35'120'000**	**3'194'000**	**9.1%**	**35'678'894**	
93	**Péréquation financière et compens.charg.**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	3'032'086	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**3'032'086**	
	Revenus						
46	Revenus de transfert	7'487'733	4'425'215	3'062'518	69.2%	-	f)
	Total Revenus	**7'487'733**	**4'425'215**	**3'062'518**	**69.2%**	**-**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	32'000	25'000	7'000	28.0%	34'600	
34	Charges financières	24'626'424	25'681'424	-1'055'000	-4.1%	51'944'858	g)
39	Imputations internes	-	650	-650	-100.0%	1'500	
	Total Charges	**24'658'424**	**25'707'074**	**-1'048'650**	**-4.1%**	**51'980'958**	
	Revenus						
42	Taxes	25'151	25'151	-	-	-	
43	Revenus divers	-	-	-	-	1'378	
44	Revenus financiers	19'859'200	17'058'153	2'801'047	16.4%	24'020'014	h)
	Total Revenus	**19'884'351**	**17'083'304**	**2'801'047**	**16.4%**	**24'021'392**	
1200	**Gérance immobilière municipale**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'992'434	2'148'117	-155'684	-7.2%	1'968'334	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	3'885'058	3'682'579	202'479	5.5%	6'538'008	
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'729'030	4'164'485	-435'456	-10.5%	3'456'661	
36	Charges de transfert	3'500	3'500	-	-	-	
39	Imputations internes	1'238'386	1'250'751	-12'365	-1.0%	1'177'440	
	Total Charges	**10'848'407**	**11'249'433**	**-401'025**	**-3.6%**	**13'140'442**	
	Revenus						
42	Taxes	57'531	87'531	-30'000	-34.3%	96'633	
44	Revenus financiers	9'138'381	9'138'381	0	0.0%	8'320'241	
49	Imputations internes	4'726'012	5'003'456	-277'444	-5.5%	5'088'292	i)
	Total Revenus	**13'921'924**	**14'229'368**	**-307'444**	**-2.2%**	**13'505'166**	
56	**Construction de logements sociaux**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	410'000	-410'000	-100.0%	351'281	j)
	Total Charges	**-**	**410'000**	**-410'000**	**-100.0%**	**351'281**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
30	Charges de personnel	8'468'329	8'560'449	-92'121	-1.1%	7'922'503	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	577'671	579'195	-1'524	-0.3%	483'465	
33	Amortissements du patrimoine administratif	11'195	-	11'195	-	-	
34	Charges financières	40'961'240	41'053'650	-92'410	-0.2%	42'922'695	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'444'809	1'413'159	31'650	2.2%	1'081'196	
39	Imputations internes	6'046'218	6'174'794	-128'576	-2.1%	6'258'578	
	Total Charges	**57'509'462**	**57'781'248**	**-271'787**	**-0.5%**	**58'668'438**	
	Revenus						
42	Taxes	2'050'588	2'050'588	-	-	2'051'589	
43	Revenus divers	-	12'000	-12'000	-100.0%	-	
44	Revenus financiers	86'082'676	86'051'025	31'650	0.0%	82'314'283	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	569'100	576'694	-7'594	-1.3%	-	
49	Imputations internes	10'708'866	11'114'356	-405'490	-3.6%	10'966'361	i)
	Total Revenus	**99'411'230**	**99'804'663**	**-393'434**	**-0.4%**	**95'332'232**	
1300	**Direction ressources humaines**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	7'129'545	982'305	6'147'240	625.8%	17'410'674	ii)
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'472'997	1'434'535	38'462	2.7%	929'338	
33	Amortissements du patrimoine administratif	255'224	15'000	240'224	N/A	-	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'416'380	1'416'380	-	-	2'668'396	
36	Charges de transfert	165'760	165'760	-	-	165'520	
39	Imputations internes	390'885	420'885	-30'000	-7.1%	343'657	
	Total Charges	**10'830'790**	**4'434'865**	**6'395'925**	**144.2%**	**21'517'585**	
	Revenus						
42	Taxes	5'433'357	5'840'757	-407'400	-7.0%	434'715	i)
43	Revenus divers	-	-	-	-	1'710	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	800'000	800'000	-	-	2'812'491	
46	Revenus de transfert	327'000	327'000	-	-	391'451	
49	Imputations internes	16'000	16'000	-	-	15'734	
	Total Revenus	**6'576'357**	**6'983'757**	**-407'400**	**-5.8%**	**3'656'101**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Revenus						
44	Revenus financiers	-	-	-	-	-196	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-196**	
1400	**Agenda 21 - Ville durable**						
29	**Formation, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	-	-	-	-	22'177	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	12'584	
36	Charges de transfert	710'346	890'346	-180'000	-20.2%	711'334	
39	Imputations internes	14'605	14'605	-	-	6'907	
	Total Charges	**724'951**	**904'951**	**-180'000**	**-19.9%**	**753'002**	
55	**Chômage**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	1'077	
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'973	1'957	16	0.8%	1'957	
36	Charges de transfert	966'000	1'041'000	-75'000	-7.2%	941'000	
	Total Charges	**967'973**	**1'042'957**	**-74'984**	**-7.2%**	**944'034**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'468'570	2'615'575	-147'005	-5.6%	2'315'004	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	991'721	762'642	229'079	30.0%	667'441	
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'473	1'034	1'439	139.2%	1'107	
36	Charges de transfert	5'082'373	3'837'400	1'244'973	32.4%	5'313'297	k)
39	Imputations internes	294'579	303'184	-8'605	-2.8%	263'801	
	Total Charges	**8'839'715**	**7'519'834**	**1'319'881**	**17.6%**	**8'560'650**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	27'884	
46	Revenus de transfert	-	-	-	-	3'600	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**31'484**	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**						
	Charges						
30	Charges de personnel	344'826	359'992	-15'166	-4.2%	329'601	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	79'723	79'723	-	-	19'365	
36	Charges de transfert	6'195'900	6'095'900	100'000	1.6%	5'943'199	
39	Imputations internes	1'861	1'861	-	-	-	
	Total Charges	**6'622'310**	**6'537'476**	**84'834**	**1.3%**	**6'292'165**	
75	**Protection des espèces et du paysage**						
	Charges						
36	Charges de transfert	67'000	67'000	-	-	-	
	Total Charges	**67'000**	**67'000**	**-**	**-**	**-**	
76	**Lutte contre la pollution environnement**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	30'060	188'761	-158'701	-84.1%	168'749	
36	Charges de transfert	547'461	388'760	158'701	40.8%	387'640	
39	Imputations internes	14'634	14'634	-	-	8'477	
	Total Charges	**592'155**	**592'155**	**-**	**-**	**564'866**	
85	**Industrie, artisanat et commerce**						
	Charges						
36	Charges de transfert	30'000	30'000	-	-	1'024'230	
	Total Charges	**30'000**	**30'000**	**-**	**-**	**1'024'230**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	-	100	-100	-100.0%	-	
	Total Charges	**-**	**100**	**-100**	**-100.0%**	**-**	
1600	**Taxe professionnelle**						
91	**Impôts**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'840'135	2'889'448	-49'313	-1.7%	2'627'466	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2'111'024	2'147'527	-36'503	-1.7%	-2'265'830	
33	Amortissements du patrimoine administratif	185	-	185	-	7'877	
39	Imputations internes	29'707	29'707	-	-	27'537	
	Total Charges	**4'981'051**	**5'066'682**	**-85'631**	**-1.7%**	**397'051**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Revenus						
40	Revenus fiscaux	106'025'000	106'025'000	-	-	110'260'047	
42	Taxes	42'500	42'500	-	-	64'456	
43	Revenus divers	20'000	20'000	-	-	55'408	
	Total Revenus	**106'087'500**	**106'087'500**	**-**	**-**	**110'379'911**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Revenus						
44	Revenus financiers	40'050	40'050	-	-	42'368	
	Total Revenus	**40'050**	**40'050**	**-**	**-**	**42'368**	
1700	**Centrale mun. d'achat et d'impression**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	4'407'742	4'267'625	140'117	3.3%	3'998'918	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	5'423'344	5'118'705	304'639	6.0%	1'371'180	l)
33	Amortissements du patrimoine administratif	6'617	-	6'617	-	2'409	
39	Imputations internes	246'568	297'953	-51'385	-17.2%	244'094	
	Total Charges	**10'084'271**	**9'684'283**	**399'988**	**4.1%**	**5'616'602**	
	Revenus						
42	Taxes	395'280	395'280	-	-	83'383	
43	Revenus divers	193'561	25'000	168'561	674.2%	53'835	
49	Imputations internes	1'559'507	1'564'377	-4'870	-0.3%	1'252'835	
	Total Revenus	**2'148'348**	**1'984'657**	**163'691**	**8.2%**	**1'390'052**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	122'035	121'435	600	0.5%	193'087	
	Total Charges	**122'035**	**121'435**	**600**	**0.5%**	**193'087**	
1800	**Service des espaces verts**						
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
30	Charges de personnel	27'134'394	27'669'805	-535'411	-1.9%	27'061'698	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	6'667'502	7'159'408	-491'906	-6.9%	6'545'915	m)
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'803'822	3'703'832	99'991	2.7%	2'844'794	
39	Imputations internes	367'258	300'222	67'036	22.3%	398'345	
	Total Charges	**37'972'977**	**38'833'266**	**-860'290**	**-2.2%**	**36'850'751**	
	Revenus						
42	Taxes	226'500	226'500	-	-	926'731	
43	Revenus divers	561'000	561'000	-	-	256'774	
49	Imputations internes	282'047	413'810	-131'763	-31.8%	307'747	
	Total Revenus	**1'069'547**	**1'201'310**	**-131'763**	**-11.0%**	**1'491'252**	
75	**Protection des espèces et du paysage**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	56'700	
39	Imputations internes	-	-	-	-	-4'363	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**52'337**	

5.2.3 Commentaires sur les écarts

a) Reclassification technique des pertes sur débiteurs liées à la fiscalité. Les pertes sont désormais portées directement en diminution des revenus fiscaux (sans incidence sur le résultat).

b) Augmentation des frais de perception rétrocédés au Canton de Genève consécutive à la hausse des recettes fiscales.

c) Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales sur la base des dernières prévisions disponibles et impact de la réforme de l'imposition à la source des personnes physiques (voir chapitre 1.3.2. Fiscalité).

d) Augmentation de la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct au titre de compensation de la Confédération (compensation verticale).

e) Augmentation de la compensation aux communes frontalières.

f) LRPFI (Loi sur la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité) : la Ville de Genève bénéficie d'une augmentation de son allocation.

g) Adaptation de l'amortissement de la survaleur des immeubles du PF suite à l'évaluation périodique des immeubles survenue au 31 décembre 2020.

h) Prélèvement sur le résultat versé par les SIG à ses propriétaires en application de la convention d'objectifs 2020-2024.

i) Effet résultant de la sortie du SIS et de la création du Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie, tel que prévu au projet de budget du groupement voté par son comité lors de sa séance du 24 juin 2021.

ii) Opération neutre de budgétisation en central au niveau de la DRH précédemment ventilée dans les services.

j) Reclassement comptable concernant les indemnités de logement des concierges. Le montant se retrouve dans le chapitre 34 (Charges financières), politique publique 96, Administration de la fortune et de la dette.

k) Augmentation de la dépréciation annuelle de la participation dans la Fondetec.

l) Écart lié à l'indexation de 7.2% suite à l'introduction du salaire minimum, ainsi qu'au renouvellement d'une police d'assurance.

m) Écart provenant essentiellement de l'entretien des bâtiments par le service compétent du patrimoine bâti (DPBA).

5.2.4 Charges et revenus du département

Finances, environnement et logement		255'390'187	246'676'495	8'713'693	3.5%	297'798'531
	Revenus	1'033'939'936	1'015'063'121	18'876'815	1.9%	1'057'637'431

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**65'930'839**	**58'377'200**	**7'553'639**	**12.9%**	**71'233'398**
300	Autorités et commissions	10'600	10'600	-	-	-
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	44'084'120	42'599'035	1'485'085	3.5%	53'610'344
303	Travailleurs temporaires	516'000	180'000	336'000	186.7%	50'541
304	Allocations	583'963	580'450	3'513	0.6%	536'280
305	Cotisations patronales	18'182'973	12'186'114	5'996'859	49.2%	14'936'835
306	Prestations de l'employeur	82'050	82'050	-	-	1'533'399
309	Autres charges de personnel	2'471'133	2'738'951	-267'818	-9.8%	565'999
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**29'914'152**	**31'816'111**	**-1'901'959**	**-6.0%**	**25'644'854**
310	Charges de matériel et de marchandises	1'858'487	1'983'470	-124'983	-6.3%	1'554'674
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	903'281	765'060	138'221	18.1%	748'291
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'425'648	1'979'364	-553'716	-28.0%	1'820'766
313	Prestations de services et honoraires	5'491'467	4'874'211	617'256	12.7%	4'190'939
314	Travaux d'entretien	8'655'347	8'598'116	57'231	0.7%	5'905'260
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	679'574	779'707	-100'133	-12.8%	677'682
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	867'150	807'150	60'000	7.4%	1'167'494
317	Dédommagements	384'382	394'782	-10'400	-2.6%	276'356
318	Dépréciations sur créances	9'420'850	11'403'835	-1'982'985	-17.4%	7'548'744
319	Diverses charges d'exploitation	227'966	230'416	-2'450	-1.1%	1'754'649
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**7'838'791**	**7'919'705**	**-80'914**	**-1.0%**	**6'354'255**
330	Immobilisations corporelles du PA	7'838'791	7'919'705	-80'914	-1.0%	6'354'255
34	**Charges financières**	**65'709'699**	**66'856'609**	**-1'146'910**	**-1.7%**	**95'060'641**
340	Charges d'intérêt	23'186'340	23'016'340	170'000	0.7%	23'051'123
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	-	-	-	-	103'863
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administ.	691'000	716'000	-25'000	-3.5%	634'748
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	41'155'719	41'263'607	-107'888	-0.3%	43'137'938
344	Dépréciations, immobilisations PF	676'640	1'860'662	-1'184'023	-63.6%	28'132'969
35	**Attributions aux fonds et financements spéciaux**	**2'861'189**	**2'829'539**	**31'650**	**1.1%**	**5'317'012**
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	2'861'189	2'829'539	31'650	1.1%	5'317'012
36	**Charges de transfert**	**74'245'280**	**69'822'256**	**4'423'024**	**6.3%**	**85'176'568**
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	38'314'000	35'120'000	3'194'000	9.1%	35'678'894
361	Dédommagements à des collectivités publiques	22'312'200	21'941'850	370'350	1.7%	22'563'623
362	Péréquation financière et compensation des charges	-	-	-	-	12'205'370
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	12'374'107	12'760'406	-386'299	-3.0%	12'962'770
365	Dépréciations, participations PA	1'244'973	-	1'244'973	-	1'765'911
39	**Imputations internes**	**8'890'237**	**9'055'073**	**-164'836**	**-1.8%**	**9'011'804**
391	Prestations de services	7'282'001	7'458'097	-176'096	-2.4%	7'357'632
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	1'608'236	1'596'976	11'260	0.7%	1'658'535
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	-4'363
	Total Charges	**255'390'187**	**246'676'495**	**8'713'693**	**3.5%**	**297'798'531**

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Revenus					
40	**Revenus fiscaux**	**868'609'600**	**857'312'000**	**11'297'600**	**1.3%**	**894'933'041**
400	Impôts directs, personnes physiques	613'970'100	597'656'000	16'314'100	2.7%	624'044'081
401	Impôts directs, personnes morales	254'339'500	259'356'000	-5'016'500	-1.9%	270'501'138
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	300'000	300'000	-	-	387'823
42	**Taxes**	**8'520'007**	**8'957'407**	**-437'400**	**-4.9%**	**4'924'587**
421	Emoluments administratifs	1'000	1'000	-	-	420
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	2'435'806	2'435'806	-	-	2'191'180
425	Recette sur ventes	6'500	6'500	-	-	27'102
426	Remboursements	5'776'701	6'214'101	-437'400	-7.0%	1'438'835
429	Autres taxes	300'000	300'000	-	-	1'267'049
43	**Revenus divers**	**789'561**	**633'000**	**156'561**	**24.7%**	**400'537**
430	Revenus d'exploitation divers	228'561	72'000	156'561	217.4%	143'764
431	Inscription de prestations propres à l'actif	561'000	561'000	-	-	256'774
44	**Revenus financiers**	**115'120'306**	**112'287'609**	**2'832'697**	**2.5%**	**114'696'710**
440	Revenus des intérêts	3'178'800	3'378'800	-200'000	-5.9%	3'663'012
441	Gains réalisés PF	10'000	10'000	-	-	541'126
442	Revenus de participations PF	3'860'000	3'859'000	1'000	0.0%	2'263'965
443	Produit des biens-fonds PF	86'072'676	86'041'025	31'650	0.0%	82'300'695
444	Réévaluations, immobilisations PF	-	-	-	-	8'586'593
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	12'860'450	9'860'403	3'000'047	30.4%	9'021'079
447	Produit des biens-fonds PA	9'138'381	9'138'381	0	0.0%	8'320'241
45	**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**	**1'369'100**	**1'376'694**	**-7'594**	**-0.6%**	**2'812'491**
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	1'369'100	1'376'694	-7'594	-0.6%	2'812'491
46	**Revenus de transfert**	**22'238'930**	**16'384'412**	**5'854'518**	**35.7%**	**22'239'095**
460	Quotes-parts à des revenus	11'742'000	9'027'000	2'715'000	30.1%	10'065'563
461	Dédommagements de collectivités publiques	404'000	327'000	77'000	23.5%	391'451
462	Péréquation financière et compensation des charges	10'092'930	7'030'412	3'062'518	43.6%	11'778'481
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	-	-	-	3'600
49	**Imputations internes**	**17'292'432**	**18'111'999**	**-819'567**	**-4.5%**	**17'630'970**
491	Prestations de services	7'574'632	7'731'015	-156'383	-2.0%	7'160'466
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	9'717'800	10'380'984	-663'184	-6.4%	10'470'504
	Total Revenus	**1'033'939'936**	**1'015'063'121**	**18'876'815**	**1.9%**	**1'057'637'431**

5.2.5 Projet de budget détaillé par service

Finances, environnement et logement		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges	255'390'187	246'676'495	8'713'693	3.5%	297'798'531
	Revenus	1'033'939'936	1'015'063'121	18'876'815	1.9%	1'057'637'431

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
1000	**Dir. dép. finances, envir. et logement**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'777'411	2'385'357	392'054	16.4%	2'107'017
303	Travailleurs temporaires	416'000	-	416'000	-	-
304	Allocations	21'300	18'000	3'300	18.3%	20'087
305	Cotisations patronales	658'160	611'569	46'592	7.6%	532'894
309	Autres charges de personnel	5'216	5'180	36	0.7%	10'106
310	Charges de matériel et de marchandises	22'849	22'849	-	-	13'912
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	6'919	1'000	5'919	591.9%	9'195
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	29'512	27'612	1'900	6.9%	27'401
313	Prestations de services et honoraires	376'226	376'607	-381	-0.1%	781'602
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	27'383
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	12'731	22'983	-10'252	-44.6%	14'624
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	14'516
317	Dédommagements	16'540	16'540	-	-	7'863
319	Diverses charges d'exploitation	500	500	-	-	320
330	Immobilisations corporelles du PA	27'466	14'039	13'427	95.6%	22'125
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	20'000	-	20'000	-	-
391	Prestations de services	18'322	18'322	-	-	64'988
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	158'867	156'532	2'335	1.5%	156'812
	Total Charges	**4'568'020**	**3'677'090**	**890'929**	**24.2%**	**3'810'846**
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	41'600	41'600	-	-	41'600
426	Remboursements	241'000	241'000	-	-	171'343
460	Quotes-parts à des revenus	300'000	300'000	-	-	79'814
	Total Revenus	**582'600**	**582'600**	**-**	**-**	**292'758**
1100	**Direction financière**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	5'819'485	4'665'620	1'153'865	24.7%	3'943'745
304	Allocations	42'900	32'400	10'500	32.4%	32'543
305	Cotisations patronales	1'396'877	1'158'375	238'502	20.6%	916'736
309	Autres charges de personnel	7'516	7'384	132	1.8%	13'897
310	Charges de matériel et de marchandises	26'400	26'400	-	-	13'433
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	35'029	750	34'279	N/A	41'024
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	20'843	20'743	100	0.5%	25'470
313	Prestations de services et honoraires	354'690	356'025	-1'335	-0.4%	333'211
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	129'499
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	39'669	93'483	-53'814	-57.6%	44'019
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	24'799
317	Dédommagements	16'400	16'400	-	-	2'887
318	Dépréciations sur créances	7'695'994	9'660'394	-1'964'400	-20.3%	9'632'345
319	Diverses charges d'exploitation	20'750	20'750	-	-	30'059

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
330	Immobilisations corporelles du PA	807	19'359	-18'552	-95.8%	17'324
340	Charges d'intérêt	23'186'340	23'016'340	170'000	0.7%	23'051'123
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	-	-	-	-	103'863
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administ.	691'000	716'000	-25'000	-3.5%	634'748
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	88'422	88'422	-	-	45'183
344	Dépréciations, immobilisations PF	660'662	1'860'662	-1'200'000	-64.5%	28'109'941
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	1'567'419
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	38'314'000	35'120'000	3'194'000	9.1%	35'678'894
361	Dédommagements à des collectivités publiques	22'142'940	21'772'590	370'350	1.7%	22'398'103
362	Péréquation financière et compensation des charges	-	-	-	-	12'205'370
391	Prestations de services	54'967	55'967	-1'000	-1.8%	52'151
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	13'380	15'656	-2'276	-14.5%	13'380
	Total Charges	**100'629'070**	**98'723'719**	**1'905'351**	**1.9%**	**139'061'165**
	Revenus					
400	Impôts directs, personnes physiques	613'970'100	597'656'000	16'314'100	2.7%	624'044'081
401	Impôts directs, personnes morales	148'314'500	153'331'000	-5'016'500	-3.3%	160'241'091
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	300'000	300'000	-	-	387'823
421	Emoluments administratifs	1'000	1'000	-	-	420
426	Remboursements	30'651	30'651	-	-	37'474
429	Autres taxes	-	-	-	-	988'358
430	Revenus d'exploitation divers	15'000	15'000	-	-	32'812
440	Revenus des intérêts	3'138'750	3'338'750	-200'000	-6.0%	3'620'643
441	Gains réalisés PF	-	-	-	-	527'734
442	Revenus de participations PF	3'860'000	3'859'000	1'000	0.0%	2'263'965
444	Réévaluations, immobilisations PF	-	-	-	-	8'586'593
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	12'860'450	9'860'403	3'000'047	30.4%	9'021'079
460	Quotes-parts à des revenus	11'442'000	8'727'000	2'715'000	31.1%	9'985'748
461	Dédommagements de collectivités publiques	77'000	-	77'000	-	-
462	Péréquation financière et compensation des charges	10'092'930	7'030'412	3'062'518	43.6%	11'778'481
	Total Revenus	**804'102'381**	**784'149'216**	**19'953'165**	**2.5%**	**831'516'301**
1200	**Gérance immobilière municipale**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'434'473	8'545'633	-111'160	-1.3%	7'963'323
304	Allocations	85'300	79'300	6'000	7.6%	90'556
305	Cotisations patronales	1'927'004	2'069'639	-142'635	-6.9%	1'820'848
309	Autres charges de personnel	13'985	13'995	-10	-0.1%	16'109
310	Charges de matériel et de marchandises	77'591	73'591	4'000	5.4%	42'000
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	118'990	113'750	5'240	4.6%	43'482
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	353'411	412'211	-58'800	-14.3%	353'914
313	Prestations de services et honoraires	833'464	813'131	20'333	2.5%	691'867
314	Travaux d'entretien	2'685'920	2'423'081	262'839	10.8%	3'288'007
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	104'573	132'230	-27'657	-20.9%	114'321
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	253'620	250'620	3'000	1.2%	296'798
317	Dédommagements	8'460	16'460	-8'000	-48.6%	2'220
318	Dépréciations sur créances	5'000	5'000	-	-	644'136
319	Diverses charges d'exploitation	21'700	21'700	-	-	1'544'729

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
330	Immobilisations corporelles du PA	3'740'224	4'164'485	-424'261	-10.2%	3'456'661
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	40'945'262	41'053'650	-108'388	-0.3%	42'899'668
344	Dépréciations, immobilisations PF	15'978	-	15'978	-	23'027
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	1'444'809	1'413'159	31'650	2.2%	1'081'196
361	Dédommagements à des collectivités publiques	3'500	3'500	-	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	410'000	-410'000	-100.0%	351'281
391	Prestations de services	6'894'196	7'035'137	-140'941	-2.0%	7'044'960
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	390'408	390'408	-	-	391'058
	Total Charges	**68'357'869**	**69'440'681**	**-1'082'812**	**-1.6%**	**72'160'161**
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	1'760'569	1'760'569	-	-	1'676'711
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	327
426	Remboursements	47'550	77'550	-30'000	-38.7%	192'492
429	Autres taxes	300'000	300'000	-	-	278'692
430	Revenus d'exploitation divers	-	12'000	-12'000	-100.0%	-
441	Gains réalisés PF	10'000	10'000	-	-	13'392
443	Produit des biens-fonds PF	86'072'676	86'041'025	31'650	0.0%	82'300'891
447	Produit des biens-fonds PA	9'138'381	9'138'381	-0	-0.0%	8'320'241
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	569'100	576'694	-7'594	-1.3%	-
491	Prestations de services	5'717'078	5'736'828	-19'750	-0.3%	5'584'149
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	9'717'800	10'380'984	-663'184	-6.4%	10'470'504
	Total Revenus	**113'333'153**	**114'034'031**	**-700'878**	**-0.6%**	**108'837'398**
1300	**Direction ressources humaines**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	-2'942'766	-3'054'226	111'459	3.6%	10'704'555
303	Travailleurs temporaires	100'000	180'000	-80'000	-44.4%	50'541
304	Allocations	120'200	116'300	3'900	3.4%	66'678
305	Cotisations patronales	7'351'233	971'377	6'379'856	656.8%	4'591'241
306	Prestations de l'employeur	82'050	82'050	-	-	1'533'399
309	Autres charges de personnel	2'418'828	2'686'804	-267'976	-10.0%	464'261
310	Charges de matériel et de marchandises	49'100	79'520	-30'420	-38.3%	27'899
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	46'096	22'410	23'686	105.7%	37'799
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	30'560	30'560	-	-	34'872
313	Prestations de services et honoraires	807'890	737'187	70'703	9.6%	265'616
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	64'819
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	73'254	96'311	-23'057	-23.9%	77'901
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	47'530	47'530	-	-	44'477
317	Dédommagements	277'681	277'681	-	-	246'556
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-9'033
319	Diverses charges d'exploitation	140'886	143'336	-2'450	-1.7%	138'433
330	Immobilisations corporelles du PA	255'224	15'000	240'224	N/A	-
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	1'416'380	1'416'380	-	-	2'668'396
361	Dédommagements à des collectivités publiques	165'760	165'760	-	-	165'520
391	Prestations de services	70'021	89'521	-19'500	-21.8%	37'393
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	320'864	331'364	-10'500	-3.2%	306'264
	Total Charges	**10'830'790**	**4'434'865**	**6'395'925**	**144.2%**	**21'517'585**

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	217'857	217'857	-	-	201'285
426	Remboursements	5'215'500	5'622'900	-407'400	-7.2%	233'430
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	1'710
443	Produit des biens-fonds PF	-	-	-	-	-196
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	800'000	800'000	-	-	2'812'491
461	Dédommagements de collectivités publiques	327'000	327'000	-	-	391'451
491	Prestations de services	16'000	16'000	-	-	15'734
	Total Revenus	**6'576'357**	**6'983'757**	**-407'400**	**-5.8%**	**3'655'905**
1400	**Agenda 21 - Ville durable**					
	Charges					
300	Autorités et commissions	10'600	10'600	-	-	-
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'254'791	2'349'182	-94'391	-4.0%	2'122'093
304	Allocations	21'300	22'200	-900	-4.1%	21'850
305	Cotisations patronales	524'465	591'345	-66'880	-11.3%	505'191
309	Autres charges de personnel	2'240	2'240	-	-	17'647
310	Charges de matériel et de marchandises	121'960	71'990	49'970	69.4%	126'168
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	5'126	-	5'126	-	7'146
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	11'445	11'945	-500	-4.2%	12'794
313	Prestations de services et honoraires	891'040	851'077	39'963	4.7%	610'089
314	Travaux d'entretien	8'100	18'400	-10'300	-56.0%	42'207
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	20'932	34'813	-13'881	-39.9%	23'569
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	14'710
317	Dédommagements	12'021	12'021	-	-	3'660
319	Diverses charges d'exploitation	30'880	30'880	-	-	28'872
330	Immobilisations corporelles du PA	4'446	2'990	1'455	48.7%	3'063
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	100	-100	-100.0%	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	12'354'107	12'350'406	3'701	0.0%	12'554'789
365	Dépréciations, participations PA	1'244'973	-	1'244'973	-	1'765'911
391	Prestations de services	91'982	95'252	-3'270	-3.4%	56'758
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	233'697	239'032	-5'335	-2.2%	222'427
	Total Charges	**17'844'104**	**16'694'473**	**1'149'632**	**6.9%**	**18'138'946**
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	-	-	-	25'431
426	Remboursements	-	-	-	-	2'453
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	-	-	-	3'600
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**31'484**
1600	**Taxe professionnelle**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'286'396	2'282'824	3'572	0.2%	2'096'883
304	Allocations	23'400	22'200	1'200	5.4%	23'697
305	Cotisations patronales	526'063	580'148	-54'085	-9.3%	502'970
309	Autres charges de personnel	4'276	4'276	-	-	3'917
310	Charges de matériel et de marchandises	14'200	14'200	-	-	8'463
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	5'208	900	4'308	478.7%	4'651
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	9'046	9'816	-770	-7.8%	9'965
313	Prestations de services et honoraires	312'665	307'524	5'141	1.7%	301'619

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	67'493
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	44'329	70'926	-26'597	-37.5%	42'928
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	12'417
317	Dédommagements	5'720	5'720	-	-	2'288
318	Dépréciations sur créances	1'719'856	1'738'441	-18'585	-1.1%	-2'715'654
330	Immobilisations corporelles du PA	185	-	185	-	7'877
391	Prestations de services	29'707	29'707	-	-	27'537
	Total Charges	**4'981'051**	**5'066'682**	**-85'631**	**-1.7%**	**397'051**
	Revenus					
401	Impôts directs, personnes morales	106'025'000	106'025'000	-	-	110'260'047
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	500	500	-	-	-
426	Remboursements	42'000	42'000	-	-	64'456
430	Revenus d'exploitation divers	20'000	20'000	-	-	55'408
440	Revenus des intérêts	40'050	40'050	-	-	42'368
	Total Revenus	**106'127'550**	**106'127'550**	**-**	**-**	**110'422'280**
1700	**Centrale mun. d'achat et d'impression**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'554'910	3'393'570	161'340	4.8%	3'168'512
304	Allocations	30'650	32'150	-1'500	-4.7%	31'890
305	Cotisations patronales	819'774	839'533	-19'759	-2.4%	797'335
309	Autres charges de personnel	2'408	2'372	36	1.5%	1'182
310	Charges de matériel et de marchandises	545'827	617'300	-71'473	-11.6%	504'412
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	170'907	165'250	5'657	3.4%	17'135
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	15'786	16'186	-400	-2.5%	21'484
313	Prestations de services et honoraires	837'758	759'229	78'529	10.3%	497'450
314	Travaux d'entretien	3'610'801	3'381'125	229'676	6.8%	31'118
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	121'555	58'905	62'650	106.4%	80'014
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	111'000	111'000	-	-	222'256
317	Dédommagements	8'460	8'460	-	-	3'455
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-6'700
319	Diverses charges d'exploitation	1'250	1'250	-	-	555
330	Immobilisations corporelles du PA	6'617	-	6'617	-	2'409
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	122'035	121'435	600	0.5%	193'087
391	Prestations de services	8'276	59'661	-51'385	-86.1%	5'802
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	238'292	238'292	-	-	238'292
	Total Charges	**10'206'306**	**9'805'718**	**400'588**	**4.1%**	**5'809'689**
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	195'280	195'280	-	-	35'250
426	Remboursements	200'000	200'000	-	-	48'133
430	Revenus d'exploitation divers	193'561	25'000	168'561	674.2%	53'835
491	Prestations de services	1'559'507	1'564'377	-4'870	-0.3%	1'252'835
	Total Revenus	**2'148'348**	**1'984'657**	**163'691**	**8.2%**	**1'390'052**
1800	**Service des espaces verts**					
	Charges					
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	21'899'420	22'031'075	-131'655	-0.6%	21'504'216

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
304	Allocations	238'913	257'900	-18'987	-7.4%	248'979
305	Cotisations patronales	4'979'397	5'364'130	-384'733	-7.2%	5'269'621
309	Autres charges de personnel	16'664	16'700	-36	-0.2%	38'881
310	Charges de matériel et de marchandises	1'000'560	1'077'620	-77'060	-7.2%	818'388
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	515'006	461'000	54'006	11.7%	587'859
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	955'045	1'450'291	-495'246	-34.1%	1'334'866
313	Prestations de services et honoraires	1'077'734	673'431	404'303	60.0%	709'485
314	Travaux d'entretien	2'350'526	2'775'510	-424'984	-15.3%	2'254'734
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	262'531	270'056	-7'525	-2.8%	280'306
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	455'000	398'000	57'000	14.3%	537'520
317	Dédommagements	39'100	41'500	-2'400	-5.8%	7'427
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	3'650
319	Diverses charges d'exploitation	12'000	12'000	-	-	11'681
330	Immobilisations corporelles du PA	3'803'822	3'703'832	99'991	2.7%	2'844'794
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	-	-	-	56'700
391	Prestations de services	114'530	74'530	40'000	53.7%	68'043
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	252'728	225'692	27'036	12.0%	330'302
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	-4'363
	Total Charges	**37'972'977**	**38'833'266**	**-860'290**	**-2.2%**	**36'903'088**
	Revenus					
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	220'000	220'000	-	-	210'903
425	Recette sur ventes	6'500	6'500	-	-	26'775
426	Remboursements	-	-	-	-	689'053
431	Inscription de prestations propres à l'actif	561'000	561'000	-	-	256'774
491	Prestations de services	282'047	413'810	-131'763	-31.8%	307'747
	Total Revenus	**1'069'547**	**1'201'310**	**-131'763**	**-11.0%**	**1'491'252**

5.2.6 Subventions monétaires

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
1	**Finances, environnement et logement**					
1000	**Dir.finances, environnement et logement**					
56	**Construction de logements sociaux**					
	Rassemblement E/F politique sociale logement (transfert du CA)	20'000	-	20'000	-	
	Total 56 Construction de logements sociaux	**20'000**	**-**	**20'000**	**-**	
	Total 1000 Dir.finances, environnement et logement	**20'000**	**-**	**20'000**	**-**	
1200	**Gérance immobilière municipale**					
56	**Construction de logements sociaux**					
	Participation aux logements de fonction	-	410'000	-410'000	351'281	a)
	Total 56 Construction de logements sociaux	**-**	**410'000**	**-410'000**	**351'281**	
	Total 1200 Gérance immobilière municipale	**-**	**410'000**	**-410'000**	**351'281**	
1400	**Agenda 21 - Ville durable**					
29	**Formation, autres**					
	Soutien à l'apprentissage	710'346	890'346	-180'000	711'334	
	Total 29 Formation, autres	**710'346**	**890'346**	**-180'000**	**711'334**	
55	**Chômage**					
	ADC - Association de Défense des Chômeurs	210'000	210'000	-	210'000	
	Association Le Trialogue	266'400	266'400	-	266'400	
	Comptabilis	150'000	150'000	-	150'000	
	Intégration pour tous - IPT	135'000	160'000	-25'000	160'000	
	Oseo Genève, Agences de placement	204'600	254'600	-50'000	154'600	
	Total 55 Chômage	**966'000**	**1'041'000**	**-75'000**	**941'000**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**					
	ALCIP - Lutte injustice sociale précarité	30'000	30'000	-	30'000	
	Antenne LGBTI Le LAB	40'000	40'000	-	40'000	
	Après GE (Chambre de l'économie sociale et solidaire - ESS)	50'000	50'000	-	-	
	Association 360	156'700	156'700	-	156'700	
	Association Asile LGBT	50'000	50'000	-	-	
	Association centre F-Information	280'000	280'000	-	280'000	
	Association Décadrée	50'000	50'000	-	-	
	Association Lestime	148'900	148'900	-	148'900	
	Association Voie F	200'000	200'000	-	200'000	
	Camarada	200'000	200'000	-	200'000	
	Centre d'écoute contre le racisme (CECR)	50'000	50'000	-	50'000	
	Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD)	100'000	100'000	-	100'000	
	Croix-Rouge Genevoise (SAR)	150'000	150'000	-	169'137	
	Découvrir	200'000	200'000	-	200'000	
	Deuxième observatoire	100'000	100'000	-	100'000	
	Fédération genevoise des associations LGBT	25'000	25'000	-	25'000	
	Fondation "Au Cœur des Grottes"	741'800	741'800	-	741'800	
	Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s	50'000	50'000	-	49'954	
	Institution des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM)	100'000	100'000	-	100'000	
	Le Refuge Genève	120'000	120'000	-	-	
	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	50'000	50'000	-	50'000	
	Plan d'action sexisme et harcèlement	100'000	100'000	-	-524	
	Plateforme interreligieuse de Genève	25'000	25'000	-	25'000	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
SOS Femmes	150'000	150'000	-	150'000	
Subventions accordées à des institutions privées (A21)	540'000	540'000	-	525'221	
Subventions pôle diversité	-	-	-	76'199	
Totem	30'000	30'000	-	30'000	
Viol Secours	100'000	100'000	-	100'000	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**3'837'400**	**3'837'400**	**-**	**3'547'386**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Association Cap Vert-Genève	2'000	2'000	-	2'000	
Association Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)	51'500	51'500	-	51'500	
Association Genève Tiers-Monde	15'500	15'500	-	15'500	
Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	51'500	51'500	-	51'500	
Association Médecins Sans Frontières, section Suisse	8'000	8'000	-	8'000	
Association Organisation Mondiale contre la Torture	18'600	18'600	-	18'600	
Association Service International pour les Droits de l'Homme	4'100	4'100	-	4'100	
Association Terre des Hommes Suisse, section romande	8'900	8'900	-	8'900	
CAGI	100'000	100'000	-	100'000	
DGS-TRIAL	100'000	100'000	-	100'000	
Fédération genevoise de coopération	2'450'000	2'450'000	-	92'800	
Fondation de l'Appel de Genève	30'900	30'900	-	30'900	
Fondation du DOCIP	85'600	20'600	65'000	20'600	
Fondation Martin Ennals	50'000	50'000	-	50'000	
Institutions genevoises d'aide au développement	-	-	-	1'585'000	
Solidarité internationale	3'219'300	3'184'300	35'000	3'803'799	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**6'195'900**	**6'095'900**	**100'000**	**5'943'199**	
75 Protection des espèces et du paysage					
Association la libellule	51'500	51'500	-	41'200	
Association pour la sauvegarde du Léman	15'500	15'500	-	15'500	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**67'000**	**67'000**	**-**	**56'700**	
76 Lutte contre la pollution de l'environnement					
Programme G'innove	447'461	288'760	158'701	288'000	
Subventions plan climat	100'000	100'000	-	99'640	
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**547'461**	**388'760**	**158'701**	**387'640**	
85 Industrie, artisanat et commerce					
Aide aux loyers	-	-	-	210'000	
Bons d'achat Genève Avenue (Fds de soutien covid-19)	-	-	-	714'230	
Caddie Service	-	-	-	50'000	
Sustainable Finance Geneva (SFG)	30'000	30'000	-	50'000	
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	**30'000**	**30'000**	**-**	**1'024'230**	
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**12'354'107**	**12'350'406**	**3'701**	**12'611'489**	
Total 1 Finances, environnement et logement	**12'374'107**	**12'760'406**	**-386'299**	**12'962'770**	

a) Reclassement comptable concernant les indemnités de logement des concierges. Le montant se retrouve dans le chapitre 34 charges financières.

5.2.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
1	**Finances, environnement et logement**					
1200	**Gérance immobilière municipale**					
02	**Services généraux**					
	Rabais octroyés salles communales	930'000	930'000	-	146'855	
	Wilson, Palais	387'780	387'780	-	387'780	
	Total 02 Services généraux	**1'317'780**	**1'317'780**	**-**	**534'635**	
34	**Sports et loisirs**					
	Assoc. Habitants de l'Îlot 13 - Montbrillant 14	13'808	13'808	-	13'808	
	Total 34 Sports et loisirs	**13'808**	**13'808**	**-**	**13'808**	
53	**Vieillesse et survivants**					
	Assoc. foyer ouvrier du Grütli	63'988	63'988	-	63'988	
	Total 53 Vieillesse et survivants	**63'988**	**63'988**	**-**	**63'988**	
56	**Construction de logements sociaux**					
	Coop d'habitation le Bois Gentil - Servette 30A-32	3'612	3'612	-	3'612	
	Total 56 Construction de logements sociaux	**3'612**	**3'612**	**-**	**3'612**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**					
	Amis 5	8'400	8'400	-	8'400	
	Goetz-Monin 8	3'480	3'480	-	3'480	
	Grottes 10	15'840	15'840	-	15'840	
	Grottes 6	1'200	1'200	-	1'200	
	Grottes 6Bis	2'400	2'400	-	2'400	
	Grottes 8	6'000	6'000	-	6'000	
	Plateau de Frontenex 5	30'000	30'000	-	30'000	
	Verseuse 8	18'000	18'000	-	18'000	
	Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**85'320**	**85'320**	**-**	**85'320**	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**					
	Fond. Expressive associative - Savoises 11-15-17	25'000	25'000	-	25'000	
	Fond. Expressive associative - Savoises 9	29'000	29'000	-	29'000	
	Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**54'000**	**54'000**	**-**	**54'000**	
61	**Circulation routière**					
	Wilson, Palais parking (Canton)	115'495	115'495	-	115'495	
	Wilson, Palais parking (Confédération)	115'495	115'495	-	115'495	
	Total 61 Circulation routière	**230'990**	**230'990**	**-**	**230'990**	
84	**Tourisme**					
	Auberge de jeunesse - Rothschild 30	393'450	393'450	-	955'830	
	Total 84 Tourisme	**393'450**	**393'450**	**-**	**955'830**	
	Total 1200 Gérance immobilière municipale	**2'162'948**	**2'162'948**	**-**	**1'942'183**	
1400	**Agenda 21 - Ville durable**					
33	**Médias**					
	Fond. images & société - Carouge 100	46'840	46'840	-	46'840	
	Total 33 Médias	**46'840**	**46'840**	**-**	**46'840**	
34	**Sports et loisirs**					
	Ass. Amis des Grottes	42'308	42'308	-	42'308	
	Ass. habitants Îlot 13 - Gares 15 ter	15'832	15'832	-	15'832	
	Collectif Ex-Haro & Co - Verseuse 8	55'980	55'980	-	55'980	
	Total 34 Sports et loisirs	**114'120**	**114'120**	**-**	**114'120**	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
55 Chômage					
Ass. défense des chômeurs	23'872	23'872	-	24'906	
Ass.Trialogue - ch.de la Forêt	33'840	33'840	-	33'840	
Association Découvrir	40'264	40'264	-	40'264	
Total 55 Chômage	**97'976**	**97'976**	**-**	**99'010**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Ass. "Solidarité femmes"	120'332	120'332	-	120'332	
Ass. AMIC	14'400	14'400	-	14'400	
Association 360°	22'664	22'664	-	22'664	
Deuxième observatoire	-	-	-	800	
Fond. Au cœur des Grottes - Ch. Dr-J.-L.-Prévost 19	54'000	54'000	-	54'000	
Fond. Au Cœur des Grottes - Riant-Parc 21	72'000	72'000	-	72'000	
Fond. Au cœur des Grottes - Zurich 40	32'940	32'940	-	32'940	
Utilisat. salles communales	20'000	20'000	-	13'925	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**336'336**	**336'336**	**-**	**331'061**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Action de soutien à l'enfance démunie	34'964	34'964	-	34'964	
ASF - Apprentissages sans frontières	20'424	20'424	-	20'424	
Groupe réalisation audiovisuel GRAD	2'224	2'224	-	2'224	
Les réfugiés d'hier acc. réfugiés d'auj	-	700	-700	-	
Terre des Hommes	251'103	251'103	-	251'103	
Voix Libres associations - Grottes 28	30'400	30'400	-	30'400	
Voix Libres associations - Grottes 32	25'988	25'988	-	25'988	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**365'103**	**365'803**	**-700**	**365'103**	
75 Protection des espèces et du paysage					
La Libellule - pavillon Plantamour	23'489	23'489	-	-	
Pro Natura - Villa le Plonjon	9'556	9'556	-	9'556	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**33'045**	**33'045**	**-**	**9'556**	
85 Industrie, artisanat et commerce					
Manufacture collaborative	-	-	-	79'580	
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	**-**	**-**	**-**	**79'580**	
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**993'420**	**994'120**	**-700**	**1'045'270**	
1800 Espaces verts					
34 Sports et loisirs					
CSI - entretien des végétaux	28'000	30'000	-2'000	-	
Divers tiers externes VGE	40'000	70'000	-30'000	38'119	
Total 34 Sports et loisirs	**68'000**	**100'000**	**-32'000**	**38'119**	
75 Protection des espèces et du paysage					
La Libellule - pavillon Plantamour	-	-	-	23'489	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**-**	**-**	**-**	**23'489**	
Total 1800 Espaces verts	**68'000**	**100'000**	**-32'000**	**61'608**	
Total 1 Finances, environnement et logement	**3'224'368**	**3'257'068**	**-32'700**	**3'049'060**	

5.2.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Finances, environnement et logement	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	12.4	2.0	-	-	1.0	-	15.4
1100	Direction financière	28.3	1.0	-	-	7.7	0.7	37.7
1200	Gérance immobilière municipale *	66.6	-	-	-	-	-1.5	65.1
1200	Gérance immobilière municipale PF *	74.0	-	-	-	-	-	74.0
1300	Direction ressources humaines	55.6	2.0	-	-	-	-0.6	57.0
1400	Agenda 21 - Ville durable	15.5	-	-	-	-	-	15.5
1600	Taxe professionnelle	17.3	-	-	-	-	-0.1	17.2
1700	Achats et impressions	27.9	2.2	-	-	-	-0.2	29.9
1800	Service des espaces verts	205.7	-	-	-	-	-0.5	205.7
	Total	**503.3**	**7.2**	**-**	**-**	**8.7**	**-2.2**	**517.0**

DB: Disponible Budgétaire

** La Gérance immobilière compte 139.1 postes dont 74 concernant le patrimoine financier.*

5.2.9 Nouveaux postes au projet de budget 2022

				PB 2022	Notes
Finances, environnement et logement			**Libellé fonction**		
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Chargé-e des relations humaines et risques psycho-sociaux	146'096	a)
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Assistant-e de direction	108'590	b)
1100	Direction financière	1.0	Gestionnaire contentieux VVP	122'054	c)
1300	Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de la Mobilité	146'096	d)
1300	Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de projet Diversité	146'096	e)
1700	Achats et impressions	0.9	Acheteur-euse	116'744	f)
1700	Achats et impressions	0.5	Collaborateur-trice administratif-ve	51'817	f)
1700	Achats et impressions	0.8	Acheteur-euse véhicule	103'772	g)
	Nombre de nouveaux postes	**7.2**	**Montant y c. charges sociales**	**941'265**	

Descriptif des nouveaux postes au projet de budget 2022

a) Création d'un poste de **chargé-e des relations humaines** destiné à prévenir les risques psychosociaux au sein du département.

b) Nouveau poste d'**assistant-e de direction** destiné à assurer les tâches de secrétariat de la direction et de la présidence du département en constante augmentation.

c) Engagement d'un **comptable** chargé de la gestion du contentieux en lien avec la facturation des déchets urbains des entreprises (VVP) suite à la mise en œuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève et une fois l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20).

d) Création d'un poste de **chargé-e de la mobilité** destiné à développer la mobilité des employé-e-s, à renforcer leur employabilité et à valoriser la diversité des parcours et des profils.

e) Nouveau poste de **chargé-e de projets diversité RH** destiné à compléter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques de notre administration en matière d'égalité et de diversité appliquées à la gestion des ressources humaines.

f) Le Groupement SIS souhaite que la CMAI reprenne la totalité de l'activité liée aux achats. Outre les activités déjà réalisées par la CMAI, cela comporte des nouvelles missions, notamment en termes d'acquisition de véhicules et de mise en place de tous les contrats liés aux bâtiments, ainsi que la gestion de la totalité des contrats du Groupement SIS. Ces prestations supplémentaires ont nécessité le financement d'un poste d'**acheteur-euse à 90%** et d'un poste de **collaborateur-trice adminitratif-ve à 50%.**

g) Dans le cadre de la centralisation des achats et dans le but de garantir une homogénéisation des pratiques et une professionnalisation du processus achat tout au long du déroulement des marchés publics, un poste d'**acheteur-euse véhicule à 80%** a été nécessaire. Cette ressource supplémentaire permettra aussi d'accélérer considérablement la mise en œuvre des marchés publics de véhicules permettant ainsi un remplacement plus rapide des véhicules du parc, notoirement polluants et présentant des coûts très élevés en termes d'entretien.

Aménagement, constructions et mobilité

5.3.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
02 Services généraux	26'330'900	26'423'687	-92'787	-0.4%	24'636'047
31 Héritage culturel	1'493'954	1'419'148	74'806	5.3%	1'295'709
32 Culture, autres	25'000	25'000	-	-	24'800
33 Médias	60'000	60'000	-	-	44'000
52 Invalidité	15'000	15'000	-	-	20'000
61 Circulation routière	48'979'170	49'526'264	-547'094	-1.1%	50'508'099
62 Transports publics	1'034'495	1'034'495	-	-	1'023'492
63 Transports, autres	114'000	114'000	-	-	104'382
71 Approvisionnement en eau	2'931'891	2'632'540	299'350	11.4%	2'781'077
72 Traitement des eaux usées	6'368'228	6'458'328	-90'100	-1.4%	4'926'354
76 Lutte contre la pollution environnement	435'000	435'000	-	-	385'000
79 Aménagement du territoire	5'292'872	5'329'425	-36'552	-0.7%	5'047'687
96 Administration de la fortune et la dette	6'000	9'700	-3'700	-38.1%	84'896
Total Charges	**93'086'510**	**93'482'587**	**-396'076**	**-0.4%**	**90'881'543**
Revenus					
02 Services généraux	6'848'422	6'883'813	-35'391	-0.5%	7'061'083
61 Circulation routière	10'503'000	20'503'000	-10'000'000	-48.8%	10'438'086
71 Approvisionnement en eau	65'000	65'000	-	-	34'280
72 Traitement des eaux usées	5'722'800	5'722'800	-	-	5'616'992
79 Aménagement du territoire	28'000	28'000	-	-	844'319
96 Administration de la fortune et la dette	-	-	-	-	259'833
97 Redistributions	720'000	720'000	-	-	478'836
Total Revenus	**23'887'222**	**33'922'613**	**-10'035'391**	**-29.6%**	**24'733'429**

5.3.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Aménagement, constructions et mobilité		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Charges	93'086'510	93'482'587	-396'076	-0.4%	90'881'543	
	Revenus	23'887'222	33'922'613	-10'035'391	-29.6%	24'733'429	
En francs							
2001	**Dir. dép. aménag. construct. et mobilité**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'984'191	4'236'054	-251'863	-5.9%	3'666'022	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	570'416	588'179	-17'763	-3.0%	503'598	
33	Amortissements du patrimoine administratif	19'288	15'270	4'018	26.3%	42'601	
36	Charges de transfert	393'333	452'353	-59'020	-13.0%	436'954	
39	Imputations internes	269'447	269'647	-200	-0.1%	312'718	
	Total Charges	5'236'676	5'561'503	-324'827	-5.8%	4'961'893	
	Revenus						
42	Taxes	-	3'500	-3'500	-100.0%	55'882	
43	Revenus divers	-	-	-	-	833'946	
44	Revenus financiers	-	-	-	-	54'000	
	Total Revenus	-	3'500	-3'500	-100.0%	943'828	
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	837'669	850'447	-12'778	-1.5%	828'367	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	189'397	189'097	300	0.2%	157'910	
36	Charges de transfert	465'712	332'620	133'092	40.0%	259'520	
39	Imputations internes	1'176	46'984	-45'808	-97.5%	49'912	
	Total Charges	1'493'954	1'419'148	74'806	5.3%	1'295'709	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	25'000	25'000	-	-	24'800	
	Total Charges	25'000	25'000	-	-	24'800	
33	**Médias**						
	Charges						
36	Charges de transfert	60'000	60'000	-	-	44'000	
	Total Charges	60'000	60'000	-	-	44'000	
52	**Invalidité**						
	Charges						
36	Charges de transfert	15'000	15'000	-	-	20'000	
	Total Charges	15'000	15'000	-	-	20'000	
62	**Transports publics**						
	Charges						
36	Charges de transfert	1'034'495	-	1'034'495	-	-	a)
	Total Charges	1'034'495	-	1'034'495	-	-	
76	**Lutte contre la pollution environnement**						
	Charges						
36	Charges de transfert	435'000	-	435'000	-	-	a)
	Total Charges	435'000	-	435'000	-	-	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
79	**Aménagement du territoire**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'403'629	1'438'985	-35'356	-2.5%	1'396'253	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	144'975	144'975	-	-	136'603	
33	Amortissements du patrimoine administratif	9	-	9	-	-	
36	Charges de transfert	13'550	13'550	-	-	13'550	
39	Imputations internes	88'020	88'020	-	-	88'733	
	Total Charges	**1'650'183**	**1'685'530**	**-35'347**	**-2.1%**	**1'635'140**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	29'926	
44	Revenus financiers	-	-	-	-	750'000	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**779'926**	
2202	**Urbanisme**						
79	**Aménagement du territoire**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'002'635	2'898'685	103'950	3.6%	2'852'771	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	481'785	517'622	-35'837	-6.9%	312'598	
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'556	2'181	375	17.2%	2'181	
36	Charges de transfert	-	69'393	-69'393	-100.0%	82'913	
39	Imputations internes	155'714	156'014	-300	-0.2%	162'085	
	Total Charges	**3'642'689**	**3'643'895**	**-1'206**	**0.0%**	**3'412'548**	
	Revenus						
42	Taxes	28'000	28'000	-	-	64'393	
	Total Revenus	**28'000**	**28'000**	**-**	**-**	**64'393**	
2400	**Direction du patrimoine bâti**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	9'111'429	9'216'248	-104'819	-1.1%	8'927'807	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'678'979	920'424	758'555	82.4%	755'287	b)
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'248	7'447	-4'198	-56.4%	24'963	
39	Imputations internes	423'752	501'364	-77'612	-15.5%	424'232	
	Total Charges	**11'217'408**	**10'645'483**	**571'925**	**5.4%**	**10'132'289**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	376'320	
43	Revenus divers	4'543'001	4'543'001	-	-	3'241'230	
49	Imputations internes	726'341	767'405	-41'064	-5.4%	945'938	
	Total Revenus	**5'269'342**	**5'310'406**	**-41'064**	**-0.8%**	**4'563'489**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Revenus						
44	Revenus financiers	-	-	-	-	10'995	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**10'995**	
2403	**Energie**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	4'749'276	4'842'612	-93'336	-1.9%	4'584'774	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'274'884	1'251'070	23'814	1.9%	962'543	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
33	Amortissements du patrimoine administratif	415'172	444'432	-29'260	-6.6%	687'006	
34	Charges financières	-	-	-	-	3	
39	Imputations internes	179'549	196'149	-16'600	-8.5%	182'716	
	Total Charges	**6'618'881**	**6'734'263**	**-115'383**	**-1.7%**	**6'417'042**	
	Revenus						
42	Taxes	1'032'000	1'032'000	-	-	933'000	
43	Revenus divers	115'250	115'250	-	-	37'758	
46	Revenus de transfert	-	-	-	-	182'914	
49	Imputations internes	431'830	422'657	9'173	2.2%	393'702	
	Total Revenus	**1'579'080**	**1'569'907**	**9'173**	**0.6%**	**1'547'375**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	6'000	9'700	-3'700	-38.1%	84'896	
	Total Charges	**6'000**	**9'700**	**-3'700**	**-38.1%**	**84'896**	
	Revenus						
44	Revenus financiers	-	-	-	-	248'839	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**248'839**	
97	**Redistributions**						
	Revenus						
46	Revenus de transfert	720'000	720'000	-	-	478'836	
	Total Revenus	**720'000**	**720'000**	**-**	**-**	**478'836**	
2600	**Aménagement, Génie Civil et Mobilité**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'868'718	3'151'970	-283'252	-9.0%	2'667'775	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	377'991	323'331	54'660	16.9%	386'392	
33	Amortissements du patrimoine administratif	7'282	4'342	2'940	67.7%	61'590	
39	Imputations internes	3'944	2'794	1'150	41.2%	9'067	
	Total Charges	**3'257'935**	**3'482'438**	**-224'502**	**-6.4%**	**3'124'823**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	6'391	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**6'391**	
61	**Circulation routière**						
	Charges						
30	Charges de personnel	11'223'253	11'348'881	-125'628	-1.1%	10'280'787	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	16'086'318	16'138'196	-51'878	-0.3%	18'453'832	
33	Amortissements du patrimoine administratif	20'340'739	20'524'884	-184'145	-0.9%	20'325'766	
36	Charges de transfert	1'231'188	1'262'797	-31'609	-2.5%	1'213'142	
39	Imputations internes	97'672	251'506	-153'834	-61.2%	234'571	
	Total Charges	**48'979'170**	**49'526'264**	**-547'094**	**-1.1%**	**50'508'099**	
	Revenus						
42	Taxes	77'000	77'000	-	-	268'641	
43	Revenus divers	1'526'000	1'526'000	-	-	907'686	
44	Revenus financiers	-	-	-	-	18'304	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	3'033	
46	Revenus de transfert	8'900'000	18'900'000	-10'000'000	-52.9%	9'240'421	c)
	Total Revenus	**10'503'000**	**20'503'000**	**-10'000'000**	**-48.8%**	**10'438'086**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
62	**Transports publics**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	1'034'495	-1'034'495	-100.0%	1'023'492	a)
	Total Charges	**-**	**1'034'495**	**-1'034'495**	**-100.0%**	**1'023'492**	
63	**Transports, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	114'000	114'000	-	-	104'382	
	Total Charges	**114'000**	**114'000**	**-**	**-**	**104'382**	
71	**Approvisionnement en eau**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'085'516	1'004'226	81'290	8.1%	898'301	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'757'823	1'586'478	171'345	10.8%	1'849'763	
33	Amortissements du patrimoine administratif	82'552	35'507	47'045	132.5%	29'093	
39	Imputations internes	6'000	6'330	-330	-5.2%	3'921	
	Total Charges	**2'931'891**	**2'632'540**	**299'350**	**11.4%**	**2'781'077**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	29'186	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	65'000	65'000	-	-	5'094	
	Total Revenus	**65'000**	**65'000**	**-**	**-**	**34'280**	
72	**Traitement des eaux usées**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'312'460	2'412'556	-100'096	-4.1%	2'150'643	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'000'501	1'007'122	-6'621	-0.7%	512'632	
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'055'267	3'038'650	16'618	0.5%	2'262'748	
39	Imputations internes	-	-	-	-	330	
	Total Charges	**6'368'228**	**6'458'328**	**-90'100**	**-1.4%**	**4'926'354**	
	Revenus						
42	Taxes	60'000	60'000	-	-	63'949	
43	Revenus divers	662'800	662'800	-	-	428'935	
46	Revenus de transfert	5'000'000	5'000'000	-	-	5'124'108	
	Total Revenus	**5'722'800**	**5'722'800**	**-**	**-**	**5'616'992**	
76	**Lutte contre la pollution environnement**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	435'000	-435'000	-100.0%	385'000	a)
	Total Charges	**-**	**435'000**	**-435'000**	**-100.0%**	**385'000**	

5.3.3 Commentaires sur les écarts

a) Toutes les subventions, hormis celles relatives à l'écluse du barrage du Seujet, ont été transférées du Service AGCM (2600) à la Direction du département (2001). Les subventions n'ont pas subi de variation en elles-mêmes.

b) L'écart est essentiellement expliqué par l'adaptation des budgets relatifs aux expertises et honoraires des mandataires externes (hors investissements) aux dépenses réelles.

c) Le revenu additionnel attendu de 10 mios pour l'entretien des routes à caractère cantonal porté au budget 2021 a été supprimé pour ce projet de budget 2022.

5.3.4 Charges et revenus du département

Aménagement, constructions et mobilité						
	Charges	93'086'510	93'482'587	-396'076	-0.4%	90'881'543
	Revenus	23'887'222	33'922'613	-10'035'391	-29.6%	24'733'429

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**40'578'776**	**41'400'664**	**-821'888**	**-2.0%**	**38'253'500**
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	32'638'755	32'784'879	-146'124	-0.4%	30'317'408
304	Allocations	383'700	391'200	-7'500	-1.9%	411'346
305	Cotisations patronales	7'536'810	8'209'274	-672'464	-8.2%	7'445'497
309	Autres charges de personnel	19'511	15'312	4'199	27.4%	79'249
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**23'563'069**	**22'666'494**	**896'575**	**4.0%**	**24'031'158**
310	Charges de matériel et de marchandises	1'490'008	1'498'759	-8'751	-0.6%	1'377'792
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	246'388	208'099	38'289	18.4%	254'494
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2'402'069	2'858'811	-456'742	-16.0%	2'960'722
313	Prestations de services et honoraires	4'380'366	3'212'588	1'167'778	36.4%	2'741'037
314	Travaux d'entretien	13'871'821	13'562'721	309'100	2.3%	16'089'779
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	364'282	483'120	-118'838	-24.6%	338'217
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	39'073	39'073	-	-	194'452
317	Dédommagements	160'763	181'254	-20'491	-11.3%	27'943
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-28'350
319	Diverses charges d'exploitation	608'299	622'069	-13'770	-2.2%	75'071
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**23'926'113**	**24'072'712**	**-146'599**	**-0.6%**	**23'435'949**
330	Immobilisations corporelles du PA	23'926'113	24'072'712	-146'599	-0.6%	23'396'124
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	39'825
34	**Charges financières**	**6'000**	**9'700**	**-3'700**	**-38.1%**	**84'899**
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	3
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	6'000	9'700	-3'700	-38.1%	84'896
36	**Charges de transfert**	**3'787'278**	**3'814'208**	**-26'930**	**-0.7%**	**3'607'753**
361	Dédommagements à des collectivités publiques	692'500	692'500	-	-	700'526
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'745'395	1'775'395	-30'000	-1.7%	1'663'574
366	Amortissements, subventions d'investissements	1'349'383	1'346'313	3'070	0.2%	1'243'654
39	**Imputations internes**	**1'225'274**	**1'518'808**	**-293'534**	**-19.3%**	**1'468'284**
391	Prestations de services	94'166	111'476	-17'310	-15.5%	98'372
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	1'131'108	1'407'332	-276'224	-19.6%	1'369'912
	Total Charges	**93'086'510**	**93'482'587**	**-396'076**	**-0.4%**	**90'881'543**
	Revenus					
42	**Taxes**	**1'197'000**	**1'200'500**	**-3'500**	**-0.3%**	**1'827'688**
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	775'000	775'000	-	-	940'449
425	Recette sur ventes	152'000	152'000	-	-	143'236
426	Remboursements	270'000	273'500	-3'500	-1.3%	732'890
429	Autres taxes	-	-	-	-	11'114
43	**Revenus divers**	**6'847'051**	**6'847'051**	**-**	**-**	**5'449'556**
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	817'846
431	Inscription de prestations propres à l'actif	6'847'051	6'847'051	-	-	4'615'610
439	Autres revenus	-	-	-	-	16'100

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
44	**Revenus financiers**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1'082'138**
443	Produit des biens-fonds PF	-	-	-	-	259'833
447	Produit des biens-fonds PA	-	-	-	-	768'304
448	Produits des biens-fonds loués	-	-	-	-	54'000
45	**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**	**65'000**	**65'000**	**-**	**-**	**8'127**
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	65'000	65'000	-	-	8'127
46	**Revenus de transfert**	**14'620'000**	**24'620'000**	**-10'000'000**	**-40.6%**	**15'026'280**
461	Dédommagements de collectivités publiques	5'000'000	5'000'000	-	-	5'124'108
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	8'900'000	18'900'000	-10'000'000	-52.9%	9'423'336
469	Autres revenus de transfert	720'000	720'000	-	-	478'836
49	**Imputations internes**	**1'158'171**	**1'190'062**	**-31'891**	**-2.7%**	**1'339'641**
491	Prestations de services	1'158'171	1'190'062	-31'891	-2.7%	1'339'641
	Total Revenus	**23'887'222**	**33'922'613**	**-10'035'391**	**-29.6%**	**24'733'429**

5.3.5 Projet de budget détaillé par service

Aménagement, constructions et mobilité		93'086'510	93'482'587	-396'076	-0.4%	90'881'543
	Revenus	23'887'222	33'922'613	-10'035'391	-29.6%	24'733'429
En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
2001 Dir. dép. aménag. construct. et mobilité						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	5'000'398	5'132'047	-131'650	-2.6%	4'657'988
304	Allocations	60'000	57'900	2'100	3.6%	57'700
305	Cotisations patronales	1'162'099	1'332'559	-170'460	-12.8%	1'160'615
309	Autres charges de personnel	2'992	2'980	12	0.4%	14'338
310	Charges de matériel et de marchandises	105'550	105'550	-	-	113'452
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	12'433	7'000	5'433	77.6%	7'479
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	67'292	66'292	1'000	1.5%	55'259
313	Prestations de services et honoraires	555'758	584'421	-28'663	-4.9%	406'799
314	Travaux d'entretien	37'740	37'740	-	-	49'335
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	27'857	33'090	-5'233	-15.8%	32'870
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'600	3'600	-	-	82'433
317	Dédommagements	37'460	37'460	-	-	10'045
319	Diverses charges d'exploitation	57'098	47'098	10'000	21.2%	40'441
330	Immobilisations corporelles du PA	19'297	15'270	4'028	26.4%	42'601
361	Dédommagements à des collectivités publiques	30'500	30'500	-	-	37'952
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'631'395	191'900	1'439'495	750.1%	150'700
366	Amortissements, subventions d'investissements	780'195	676'123	104'072	15.4%	610'172
391	Prestations de services	11'351	11'951	-600	-5.0%	18'583
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	347'292	392'700	-45'408	-11.6%	432'780
Total Charges		**9'950'308**	**8'766'181**	**1'184'127**	**13.5%**	**7'981'542**
Revenus						
426	Remboursements	-	3'500	-3'500	-100.0%	85'808
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	817'846
439	Autres revenus	-	-	-	-	16'100
447	Produit des biens-fonds PA	-	-	-	-	750'000
448	Produits des biens-fonds loués	-	-	-	-	54'000
Total Revenus		-	**3'500**	**-3'500**	**-100.0%**	**1'723'754**
2202 Urbanisme						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'404'995	2'289'356	115'638	5.1%	2'287'788
304	Allocations	38'100	35'400	2'700	7.6%	35'350
305	Cotisations patronales	558'276	572'677	-14'400	-2.5%	526'599
309	Autres charges de personnel	1'264	1'252	12	1.0%	3'035
310	Charges de matériel et de marchandises	32'141	32'141	-	-	10'670
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	22'247	20'208	2'039	10.1%	3'730
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	14'200	13'700	500	3.6%	16'389
313	Prestations de services et honoraires	369'955	397'355	-27'400	-6.9%	216'177
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	16'592
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	31'596	42'572	-10'976	-25.8%	32'101
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	14'599
317	Dédommagements	9'208	9'208	-	-	2'341
319	Diverses charges d'exploitation	2'438	2'438	-	-	-
330	Immobilisations corporelles du PA	2'556	2'181	375	17.2%	2'181
366	Amortissements, subventions d'investissements	-	69'393	-69'393	-100.0%	82'913

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
391	Prestations de services	1'802	2'102	-300	-14.3%	8'173
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	153'912	153'912	-	-	153'912
Total Charges		**3'642'689**	**3'643'895**	**-1'206**	**0.0%**	**3'412'548**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	28'000	28'000	-	-	29'750
426	Remboursements	-	-	-	-	34'643
Total Revenus		**28'000**	**28'000**	**-**	**-**	**64'393**
2400	**Direction du patrimoine bâti**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	7'328'769	7'274'924	53'845	0.7%	7'097'824
304	Allocations	60'900	73'200	-12'300	-16.8%	60'098
305	Cotisations patronales	1'717'064	1'863'452	-146'388	-7.9%	1'761'650
309	Autres charges de personnel	4'696	4'672	24	0.5%	8'234
310	Charges de matériel et de marchandises	16'553	16'253	300	1.8%	18'076
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	19'982	6'000	13'982	233.0%	27'611
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	37'178	35'678	1'500	4.2%	43'936
313	Prestations de services et honoraires	1'299'033	608'137	690'896	113.6%	170'745
314	Travaux d'entretien	206'000	94'900	111'100	117.1%	394'439
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	64'923	108'396	-43'473	-40.1%	70'283
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'500	3'500	-	-	25'503
317	Dédommagements	28'560	44'060	-15'500	-35.2%	4'241
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-1'200
319	Diverses charges d'exploitation	3'250	3'500	-250	-7.1%	1'655
330	Immobilisations corporelles du PA	3'248	7'447	-4'198	-56.4%	24'963
391	Prestations de services	4'508	4'488	20	0.4%	4'856
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	419'244	496'876	-77'632	-15.6%	419'376
Total Charges		**11'217'408**	**10'645'483**	**571'925**	**5.4%**	**10'132'289**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	376'320
431	Inscription de prestations propres à l'actif	4'543'001	4'543'001	-	-	3'241'230
443	Produit des biens-fonds PF	-	-	-	-	10'995
491	Prestations de services	726'341	767'405	-41'064	-5.4%	945'938
Total Revenus		**5'269'342**	**5'310'406**	**-41'064**	**-0.8%**	**4'574'484**
2403	**Energie**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'815'530	3'833'325	-17'795	-0.5%	3'637'188
304	Allocations	49'200	55'500	-6'300	-11.4%	51'035
305	Cotisations patronales	882'950	952'192	-69'241	-7.3%	888'117
309	Autres charges de personnel	1'596	1'596	-	-	8'435
310	Charges de matériel et de marchandises	247'150	247'050	100	0.0%	219'265
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	49'997	48'400	1'597	3.3%	31'533
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	289'960	262'060	27'900	10.6%	284'834
313	Prestations de services et honoraires	102'678	57'790	44'888	77.7%	148'619
314	Travaux d'entretien	7'000	15'400	-8'400	-54.5%	184'242
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	41'079	54'839	-13'760	-25.1%	45'106
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1'300	1'300	-	-	31'058
317	Dédommagements	11'220	16'211	-4'991	-30.8%	3'698
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	100
319	Diverses charges d'exploitation	524'500	548'020	-23'520	-4.3%	14'088
330	Immobilisations corporelles du PA	415'172	444'432	-29'260	-6.6%	687'006
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	3
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	6'000	9'700	-3'700	-38.1%	84'896

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
391	Prestations de services	44'901	61'501	-16'600	-27.0%	48'068
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	134'648	134'648	-	-	134'648
Total Charges		**6'624'881**	**6'743'963**	**-119'083**	**-1.8%**	**6'501'938**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	610'000	610'000	-	-	690'372
425	Recette sur ventes	152'000	152'000	-	-	142'911
426	Remboursements	270'000	270'000	-	-	88'602
429	Autres taxes	-	-	-	-	11'114
431	Inscription de prestations propres à l'actif	115'250	115'250	-	-	37'758
443	Produit des biens-fonds PF	-	-	-	-	248'839
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	-	-	-	182'914
469	Autres revenus de transfert	720'000	720'000	-	-	478'836
491	Prestations de services	431'830	422'657	9'173	2.2%	393'702
Total Revenus		**2'299'080**	**2'289'907**	**9'173**	**0.4%**	**2'275'050**
2600	**Aménagement, Génie Civil et Mobilité**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	14'089'064	14'255'226	-166'162	-1.2%	12'636'619
304	Allocations	175'500	169'200	6'300	3.7%	207'163
305	Cotisations patronales	3'216'420	3'488'395	-271'975	-7.8%	3'108'517
309	Autres charges de personnel	8'963	4'812	4'151	86.3%	45'207
310	Charges de matériel et de marchandises	1'088'614	1'097'765	-9'151	-0.8%	1'016'329
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	141'729	126'491	15'238	12.0%	184'141
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'993'439	2'481'081	-487'642	-19.7%	2'560'305
313	Prestations de services et honoraires	2'052'942	1'564'885	488'057	31.2%	1'798'698
314	Travaux d'entretien	13'621'081	13'414'681	206'400	1.5%	15'445'172
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	198'827	244'223	-45'396	-18.6%	157'859
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	30'673	30'673	-	-	40'859
317	Dédommagements	74'315	74'315	-	-	7'619
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-27'250
319	Diverses charges d'exploitation	21'013	21'013	-	-	18'888
330	Immobilisations corporelles du PA	23'485'840	23'603'383	-117'543	-0.5%	22'639'372
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	39'825
361	Dédommagements à des collectivités publiques	662'000	662'000	-	-	662'574
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	114'000	1'583'495	-1'469'495	-92.8%	1'512'874
366	Amortissements, subventions d'investissements	569'188	600'797	-31'609	-5.3%	550'569
391	Prestations de services	31'604	31'434	170	0.5%	18'692
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	76'012	229'196	-153'184	-66.8%	229'196
Total Charges		**61'651'224**	**63'683'065**	**-2'031'841**	**-3.2%**	**62'853'226**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	137'000	137'000	-	-	220'326
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	325
426	Remboursements	-	-	-	-	147'516
431	Inscription de prestations propres à l'actif	2'188'800	2'188'800	-	-	1'336'621
447	Produit des biens-fonds PA	-	-	-	-	18'304
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	65'000	65'000	-	-	8'127
461	Dédommagements de collectivités publiques	5'000'000	5'000'000	-	-	5'124'108
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	8'900'000	18'900'000	-10'000'000	-52.9%	9'240'421
Total Revenus		**16'290'800**	**26'290'800**	**-10'000'000**	**-38.0%**	**16'095'748**

5.3.6 Subventions monétaires

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
2	**Aménagement, constructions et mobilité**					
2001	**Direction aménagement, constructions et mobilité**					
31	**Héritage culturel**					
	Fondation des clefs de Saint-Pierre	61'900	61'900	-	61'900	
	Restauration des édifices cultuels	-	30'000	-30'000	-	
	Total 31 Héritage culturel	**61'900**	**91'900**	**-30'000**	**61'900**	
32	**Culture, autres**					
	Association pour la Promotion de l'Art Sacré (APAS)	10'000	10'000	-	9'800	
	Europan Suisse	5'000	5'000	-	5'000	
	Maison de l'architecture	10'000	10'000	-	10'000	
	Total 32 Culture, autres	**25'000**	**25'000**	**-**	**24'800**	
33	**Médias**					
	Promotion d'expositions, publications architecturales (cantons)	10'000	10'000	-	-	
	Promotion d'expositions, publications architecturales (instit.)	50'000	30'000	20'000	24'000	
	Publication GVA ARCHI GUIDE	-	15'000	-15'000	15'000	
	Revue FACES	-	5'000	-5'000	5'000	
	Total 33 Médias	**60'000**	**60'000**	**-**	**44'000**	
52	**Invalidité**					
	Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU)	15'000	15'000	-	20'000	
	Total 52 Invalidité	**15'000**	**15'000**	**-**	**20'000**	
62	**Transports publics**					
	Abonnement TPG unireso jeunes transfert de l'AGCM	550'000	550'000	-	530'900	
	Part.V.G. aux prolongements horaires TPG lignes urbaines (vendredi-samedi soir) transfert de l'AGCM	484'495	484'495	-	492'592	
	Total 62 Transports publics	**1'034'495**	**1'034'495**	**-**	**1'023'492**	
76	**Lutte contre la pollution de l'environnement**					
	Genèv'Roule transfert de l'AGCM	300'000	300'000	-	300'000	
	ProVélo (samedis du vélo) transfert de l'AGCM	135'000	135'000	-	85'000	
	Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**435'000**	**435'000**	**-**	**385'000**	
	Total 2001 Direction aménagement, constructions et mobilité	**1'631'395**	**1'661'395**	**-30'000**	**1'559'192**	
2600	**Aménagement, génie civil et mobilité**					
63	**Transports, autres**					
	Ecluse du Seujet - Canton	13'000	13'000	-	686	
	Ecluse du Seujet - SIG	101'000	101'000	-	103'696	
	Total 63 Transports, autres	**114'000**	**114'000**	**-**	**104'382**	
	Total 2600 Aménagement, génie civil et mobilité	**114'000**	**114'000**	**-**	**104'382**	
	Total 2 Aménagement, constructions et mobilité	**1'745'395**	**1'775'395**	**-30'000**	**1'663'574**	

5.3.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
2	**Aménagement, constructions et mobilité**					
2001	**Direction aménagement, construction et mobilité**					
56	**Construction de logements sociaux**					
	Ass. Nicolas Bogueret - Chaufferie	38'000	-	38'000	-	
	Total 56 Construction de logements sociaux	**38'000**	**-**	**38'000**	**-**	
	Total 2001 Direction aménagement, construction et mobilité	**38'000**	**-**	**38'000**	**-**	
2600	**Aménagement, Génie Civil et Mobilité**					
76	**Lutte contre la pollution de l'environnement**					
	Vélostation Cornavin - subvention usagers	-	38'000	-38'000	60'822	
	Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	**-**	**38'000**	**-38'000**	**60'822**	
	Total 2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	**-**	**38'000**	**-38'000**	**60'822**	
	Total 2 Aménagement, constructions et mobilité	**38'000**	**38'000**	**-**	**60'822**	

5.3.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Aménagement, constructions et mobilité	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
2001	Direction aménagement, constructions et mobilité	31.1	-	-	-	-	1.0	32.1
2202	Urbanisme	15.2	-	-	-	-	1.3	16.5
2400	Direction du patrimoine bâti	49.6	1.0	-	-	-	0.6	51.2
2403	Énergie	29.4	-	-	-	-	0.2	29.6
2600	Aménagement, génie civil & mobilité	117.9	1.0	-	-	-0.7	0.3	118.5
	Total	**243.2**	**2.0**	**-**	**-**	**-0.7**	**3.4**	**247.9**

DB : Disponible Budgétaire

5.3.9 Nouveaux postes au projet de budget 2022

				PB 2022	Notes
Aménagement, constructions et mobilité					
2400	Direction du patrimoine bâti (DPBA)	1.0	Assistant-e de direction	108'590	h)
2600	Aménagement, Génie Civil & Mobilité	1.0	Chef-fe de projet archit.-paysagiste	146'096	i)
	Nombre de nouveaux postes	**2.0**	**Montant y c. charges sociales**	**254'686**	

Descriptif des nouveaux postes au projet de budget 2022

h) Le volume et la complexification des chantiers et des affaires dont est responsable la Direction du patrimoine bâti est en constante augmentation. Les adjoint-e-s de direction techniques sont fortement sollicité-e-s. Ce nouveau poste **d'assistant-e de direction** permettra de décharger ces derniers du volet administratif de leur tâche (traitement des courriels, gestion des agendas, etc…).

i) Dans le cadre de la mise en œuvre des projets impactant la stratégie « climat » ou « végétalisation », engagement d'un-e **chef-fe de projet architecte-paysagiste** afin de renforcer l'effectif du service aménagement, génie civil et mobilité (AGCM).

Culture et transition numérique

5.4 Culture et transition numérique

5.4.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
02 Services généraux	35'995'292	38'145'137	-2'149'845	-5.6%	28'299'202
29 Formation, autres	15'200	15'200	-	-	7'500
31 Héritage culturel	87'971'471	88'845'309	-873'839	-1.0%	83'834'085
32 Culture, autres	172'237'065	170'575'618	1'661'447	1.0%	165'973'007
33 Médias	3'111'800	3'101'800	10'000	0.3%	3'061'755
96 Administration de la fortune et la dette	17'900	22'000	-4'100	-18.6%	15'637
Total Charges	**299'348'727**	**300'705'065**	**-1'356'337**	**-0.5%**	**281'191'186**
Revenus					
02 Services généraux	251'000	251'000	-	-	237'983
31 Héritage culturel	5'402'148	4'702'286	699'862	14.9%	3'880'196
32 Culture, autres	7'882'003	7'881'265	738	0.0%	6'930'680
Total Revenus	**13'535'150**	**12'834'551**	**700'599**	**5.5%**	**11'048'859**

5.4.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Culture et transition numérique		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Charges	299'348'727	300'705'065	-1'356'337	-0.5%	281'191'186	
	Revenus	13'535'150	12'834'551	700'599	5.5%	11'048'859	
En francs							
3001	**Dir. dép. culture & transition numérique**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	5'979'219	6'329'511	-350'292	-5.5%	6'331'741	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'344'191	1'386'433	-42'242	-3.0%	1'506'437	
33	Amortissements du patrimoine administratif	148'599	121'885	26'714	21.9%	131'720	
34	Charges financières	-	-	-	-	86	
36	Charges de transfert	123'000	123'000	-	-	21'272	
39	Imputations internes	68'325	70'815	-2'490	-3.5%	29'376	
	Total Charges	**7'663'334**	**8'031'644**	**-368'310**	**-4.6%**	**8'020'631**	
	Revenus						
42	Taxes	108'000	108'000	-	-	43'273	
43	Revenus divers	-	-	-	-	15'000	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	123'000	123'000	-	-	93'016	
49	Imputations internes	20'000	20'000	-	-	-	
	Total Revenus	**251'000**	**251'000**	**-**	**-**	**151'289**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	478'000	478'000	-	-	433'506	
	Total Charges	**478'000**	**478'000**	**-**	**-**	**433'506**	
33	**Médias**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	1'555	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**1'555**	
3106	**Service culturel (SEC)**						
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
36	Charges de transfert	3'706'300	3'709'200	-2'900	-0.1%	3'709'200	
	Total Charges	**3'706'300**	**3'709'200**	**-2'900**	**-0.1%**	**3'709'200**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	13'073'149	13'221'437	-148'288	-1.1%	13'108'492	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	7'072'841	7'104'654	-31'813	-0.4%	6'071'480	
33	Amortissements du patrimoine administratif	7'732'733	5'847'014	1'885'719	32.3%	4'155'358	
36	Charges de transfert	55'925'428	55'857'876	67'552	0.1%	54'575'780	
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	210'000	
39	Imputations internes	671'259	704'984	-33'725	-4.8%	324'240	
	Total Charges	**84'475'411**	**82'735'965**	**1'739'445**	**2.1%**	**78'445'350**	
	Revenus						
42	Taxes	789'400	789'400	-	-	510'951	
43	Revenus divers	-	-	-	-	15'190	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
44	Revenus financiers	1'379'800	1'379'800	-	-	578'620	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	52'000	52'000	-	-	22'000	
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	210'000	
49	Imputations internes	198'000	198'000	-	-	91'033	
	Total Revenus	**2'419'200**	**2'419'200**	**-**	**-**	**1'427'794**	
33	**Médias**						
	Charges						
36	Charges de transfert	3'111'800	3'101'800	10'000	0.3%	3'060'200	
	Total Charges	**3'111'800**	**3'101'800**	**10'000**	**0.3%**	**3'060'200**	
3110	**Grand Théâtre de Genève**						
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	24'236'831	24'785'614	-548'783	-2.2%	24'409'712	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'482'662	1'411'105	71'557	5.1%	1'709'338	
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'237'480	3'208'029	29'450	0.9%	3'235'394	
36	Charges de transfert	11'276'152	11'298'167	-22'015	-0.2%	10'933'104	
37	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000	
39	Imputations internes	31'000	55'000	-24'000	-43.6%	8'135	
	Total Charges	**42'764'124**	**43'257'916**	**-493'791**	**-1.1%**	**42'795'683**	
	Revenus						
42	Taxes	60'000	60'000	-	-	360'065	
47	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000	
	Total Revenus	**2'560'000**	**2'560'000**	**-**	**-**	**2'860'065**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	-	4'500	-4'500	-100.0%	-	
	Total Charges	**-**	**4'500**	**-4'500**	**-100.0%**	**-**	
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**						
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	13'948'851	13'979'372	-30'521	-0.2%	13'025'441	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2'931'772	2'909'360	22'412	0.8%	3'100'610	
33	Amortissements du patrimoine administratif	725'004	725'627	-623	-0.1%	744'236	
34	Charges financières	-	-	-	-	15	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	211'620	149'800	61'820	41.3%	89'468	
36	Charges de transfert	100'000	100'000	-	-	-	
39	Imputations internes	52'196	55'281	-3'085	-5.6%	36'129	
	Total Charges	**17'969'443**	**17'919'440**	**50'003**	**0.3%**	**16'995'898**	
	Revenus						
42	Taxes	406'720	329'900	76'820	23.3%	628'192	
43	Revenus divers	-	15'000	-15'000	-100.0%	11'111	
44	Revenus financiers	98'000	98'000	-	-	2'370	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	654'200	490'800	163'400	33.3%	17'666	
46	Revenus de transfert	15'000	15'000	-	-	15'000	
49	Imputations internes	-	-	-	-	24'647	
	Total Revenus	**1'173'920**	**948'700**	**225'220**	**23.7%**	**698'986**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**						
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	16'753'736	16'780'096	-26'361	-0.2%	15'818'374	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	8'834'160	8'462'628	371'532	4.4%	7'137'122	a)
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'208'995	2'378'650	-169'656	-7.1%	2'253'012	
34	Charges financières	-	-	-	-	176	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	552'891	
39	Imputations internes	287'221	294'221	-7'000	-2.4%	170'586	
	Total Charges	**28'084'111**	**27'915'596**	**168'516**	**0.6%**	**25'932'162**	
	Revenus						
42	Taxes	382'310	382'310	-	-	353'669	
43	Revenus divers	150'000	150'000	-	-	12'127	
44	Revenus financiers	40'499	40'499	-	-	41'496	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	50'000	50'000	-	-	93'187	
46	Revenus de transfert	387'200	387'200	-	-	789'000	
49	Imputations internes	101'667	101'667	-	-	95'983	
	Total Revenus	**1'111'676**	**1'111'676**	**-**	**-**	**1'385'462**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	6'474'199	6'440'523	33'676	0.5%	6'280'149	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	751'196	191'096	560'100	293.1%	629'682	b)
33	Amortissements du patrimoine administratif	96'207	96'050	157	0.2%	432'188	
39	Imputations internes	44'584	46'584	-2'000	-4.3%	47'588	
	Total Charges	**7'366'186**	**6'774'253**	**591'933**	**8.7%**	**7'389'608**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	68'528	
43	Revenus divers	-	-	-	-	424	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**68'951**	
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**						
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	7'497'561	8'046'342	-548'781	-6.8%	8'016'625	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	4'187'381	3'960'353	227'028	5.7%	3'451'863	
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'616'920	1'603'191	13'729	0.9%	1'613'159	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	10'000	
39	Imputations internes	173'560	178'480	-4'920	-2.8%	139'393	
	Total Charges	**13'475'422**	**13'788'367**	**-312'945**	**-2.3%**	**13'231'039**	
	Revenus						
42	Taxes	412'000	412'000	-	-	208'534	
43	Revenus divers	9'000	9'000	-	-	15	
44	Revenus financiers	39'000	39'000	-	-	14'000	
46	Revenus de transfert	10'000	10'000	-	-	36'000	
49	Imputations internes	-	-	-	-	500	
	Total Revenus	**470'000**	**470'000**	**-**	**-**	**259'049**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**						
29	**Formation, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	15'200	15'200	-	-	7'500	
	Total Charges	**15'200**	**15'200**	**-**	**-**	**7'500**	
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	14'897'012	15'746'908	-849'896	-5.4%	14'479'798	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2'848'530	3'055'212	-206'682	-6.8%	3'112'628	
33	Amortissements du patrimoine administratif	601'542	549'429	52'114	9.5%	559'212	
34	Charges financières	-	-	-	-	46	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	514'810	88'000	426'810	485.0%	-	c)
39	Imputations internes	155'660	158'060	-2'400	-1.5%	123'830	
	Total Charges	**19'017'554**	**19'597'609**	**-580'054**	**-3.0%**	**18'275'514**	
	Revenus						
42	Taxes	723'500	723'500	-	-	352'679	
43	Revenus divers	535'810	109'000	426'810	391.6%	328'075	d)
44	Revenus financiers	38'000	38'000	-	-	6'603	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	394'892	310'060	84'832	27.4%	41'246	
46	Revenus de transfert	15'000	15'000	-	-	15'000	
49	Imputations internes	23'000	40'000	-17'000	-42.5%	23'150	
	Total Revenus	**1'730'202**	**1'235'560**	**494'642**	**40.0%**	**766'753**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	96'170	-	96'170	-	-	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	246'830	-	246'830	-	-	
39	Imputations internes	162'558	-	162'558	-	-	
	Total Charges	**505'558**	**-**	**505'558**	**-**	**-**	
3205	**Musée Ariana**						
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
30	Charges de personnel	4'018'303	4'271'254	-252'951	-5.9%	4'053'473	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'360'278	1'208'732	151'546	12.5%	1'439'227	
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'523	94'333	-90'810	-96.3%	115'541	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	200'000	200'000	-	-	-	
39	Imputations internes	136'537	140'780	-4'243	-3.0%	82'030	
	Total Charges	**5'718'641**	**5'915'098**	**-196'458**	**-3.3%**	**5'690'271**	
	Revenus						
42	Taxes	84'250	84'250	-	-	112'116	
43	Revenus divers	60'000	60'000	-	-	900	
44	Revenus financiers	152'100	152'100	-	-	5'995	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	200'000	220'000	-20'000	-9.1%	57'072	
46	Revenus de transfert	420'000	420'000	-	-	593'863	
	Total Revenus	**916'350**	**936'350**	**-20'000**	**-2.1%**	**769'945**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	4'600	4'600	-	-	4'600	
	Total Charges	**4'600**	**4'600**	**-**	**-**	**4'600**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
3301	**Bibliothèques municipales (BMU)**						
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	17'499'349	17'568'427	-69'078	-0.4%	16'495'556	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2'820'507	2'877'284	-56'777	-2.0%	3'061'631	
33	Amortissements du patrimoine administratif	959'776	974'363	-14'586	-1.5%	821'745	
34	Charges financières	-	-	-	-	21	
36	Charges de transfert	50'000	50'000	-	-	-	
39	Imputations internes	900'430	892'434	7'996	0.9%	876'518	
	Total Charges	**22'230'062**	**22'362'507**	**-132'445**	**-0.6%**	**21'255'471**	
	Revenus						
42	Taxes	350'200	350'200	-	-	146'573	
43	Revenus divers	-	-	-	-	1'780	
46	Revenus de transfert	1'194'865	1'194'865	-	-	1'101'580	
	Total Revenus	**1'545'065**	**1'545'065**	**-**	**-**	**1'249'933**	
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**						
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	10'795'606	11'522'252	-726'646	-6.3%	11'192'195	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	3'305'759	3'144'420	161'339	5.1%	3'819'171	
33	Amortissements du patrimoine administratif	172'241	153'687	18'554	12.1%	216'105	
34	Charges financières	-	-	-	-	16	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	330'091	
36	Charges de transfert	66'880	66'880	-	-	2'720	
39	Imputations internes	72'638	75'138	-2'500	-3.3%	88'494	
	Total Charges	**14'413'124**	**14'962'377**	**-549'253**	**-3.7%**	**15'648'791**	
	Revenus						
42	Taxes	297'000	297'000	-	-	121'537	
43	Revenus divers	-	-	-	-	40'000	
44	Revenus financiers	-	-	-	-	700	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	738	-	738	-	12'399	
46	Revenus de transfert	1'060'000	1'060'000	-	-	1'149'301	
	Total Revenus	**1'357'738**	**1'357'000**	**738**	**0.1%**	**1'323'937**	
3501	**Dir. systèmes d'information et communic.**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	17'133'997	17'883'762	-749'766	-4.2%	14'974'171	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	5'828'337	7'257'802	-1'429'465	-19.7%	1'472'465	e)
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'809'025	4'411'328	397'696	9.0%	3'269'727	
39	Imputations internes	560'600	560'600	-	-	562'207	
	Total Charges	**28'331'958**	**30'113'493**	**-1'781'534**	**-5.9%**	**20'278'571**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	86'694	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**86'694**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	17'900	17'500	400	2.3%	15'637	
	Total Charges	**17'900**	**17'500**	**400**	**2.3%**	**15'637**	

5.4.3 Commentaires sur les écarts

a) Écart provenant principalement des charges d'utilisation pour l'informatique (DSIC) et de l'entretien des bâtiments publics (DPBA).
b) Écart provenant essentiellement des charges d'entretien des bâtiments publics (DPBA).
c) Attributions aux fonds acquisitions et projets MHN - sans impact sur le résultat.
d) Revenus aux fonds acquisitions et projets MHN - sans impact sur le résultat.
e) Écart provenant principalement de la ventilation sur les services des charges informatiques, partiellement compensé par une augmentation des charges dites contraintes, à savoir obligations contractuelles, concernant la cybercriminalité, licences et souscriptions de logiciels informatiques.

5.4.4 Charges et revenus du département

Culture et transition numérique		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges	299'348'727	300'705'065	-1'356'337	-0.5%	281'191'186
	Revenus	13'535'150	12'834'551	700'599	5.5%	11'048'859

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**152'403'981**	**156'575'498**	**-4'171'517**	**-2.7%**	**148'185'727**
300	Autorités et commissions	28'770	28'770	-	-	70'645
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	122'801'816	124'095'728	-1'293'912	-1.0%	117'915'120
304	Allocations	1'321'307	1'394'802	-73'495	-5.3%	1'342'472
305	Cotisations patronales	28'183'907	30'988'042	-2'804'134	-9.0%	28'464'183
309	Autres charges de personnel	68'180	68'156	24	0.0%	393'307
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**43'014'444**	**42'969'079**	**45'365**	**0.1%**	**36'511'653**
310	Charges de matériel et de marchandises	7'571'729	7'490'451	81'278	1.1%	6'531'085
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	1'877'089	2'475'308	-598'219	-24.2%	2'571'597
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2'516'882	2'934'882	-418'000	-14.2%	2'911'167
313	Prestations de services et honoraires	16'166'139	16'064'133	102'006	0.6%	12'082'928
314	Travaux d'entretien	8'359'600	7'541'400	818'200	10.8%	9'141'655
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	2'461'927	2'993'727	-531'800	-17.8%	1'662'706
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'517'998	2'882'780	635'218	22.0%	1'253'369
317	Dédommagements	425'597	449'150	-23'553	-5.2%	103'112
318	Dépréciations sur créances	1'000	1'000	-	-	134'224
319	Diverses charges d'exploitation	116'483	136'248	-19'765	-14.5%	119'810
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**22'312'045**	**20'163'587**	**2'148'458**	**10.7%**	**17'547'397**
330	Immobilisations corporelles du PA	20'950'790	19'846'920	1'103'870	5.6%	17'012'804
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	1'361'255	316'667	1'044'588	329.9%	534'594
34	**Charges financières**	**17'900**	**22'000**	**-4'100**	**-18.6%**	**15'996**
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	360
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	17'900	22'000	-4'100	-18.6%	15'637
35	**Attributions aux fonds et financements spéciaux**	**926'430**	**437'800**	**488'630**	**111.6%**	**982'450**
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	926'430	437'800	488'630	111.6%	982'450
36	**Charges de transfert**	**74'857'360**	**74'804'724**	**52'636**	**0.1%**	**72'749'438**
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	73'872'466	73'767'466	105'000	0.1%	71'986'045
366	Amortissements, subventions d'investissements	984'894	1'037'258	-52'364	-5.0%	763'393
37	**Subventions à redistribuer**	**2'500'000**	**2'500'000**	**-**	**-**	**2'710'000**
370	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'710'000
39	**Imputations internes**	**3'316'568**	**3'232'377**	**84'191**	**2.6%**	**2'488'525**
391	Prestations de services	1'553'501	1'480'306	73'195	4.9%	805'231
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	1'763'067	1'752'071	10'996	0.6%	1'683'294
	Total Charges	**299'348'727**	**300'705'065**	**-1'356'337**	**-0.5%**	**281'191'186**
	Revenus					
42	**Taxes**	**3'613'380**	**3'536'560**	**76'820**	**2.2%**	**2'992'811**
421	Emoluments administratifs	9'700	9'700	-	-	5'150
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	2'755'910	2'679'090	76'820	2.9%	918'173
425	Recette sur ventes	319'500	319'500	-	-	120'809
426	Remboursements	328'300	328'300	-	-	1'900'332
427	Amendes	199'970	199'970	-	-	40'760
429	Autres taxes	-	-	-	-	7'586

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
43	**Revenus divers**	**754'810**	**343'000**	**411'810**	**120.1%**	**424'621**
430	Revenus d'exploitation divers	159'000	159'000	-	-	73'887
439	Autres revenus	595'810	184'000	411'810	223.8%	350'734
44	**Revenus financiers**	**1'747'399**	**1'747'399**	**-**	**-**	**649'784**
447	Produit des biens-fonds PA	1'747'399	1'747'399	-	-	649'784
45	**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**	**1'474'829**	**1'245'860**	**228'969**	**18.4%**	**336'586**
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	1'474'829	1'245'860	228'969	18.4%	336'586
46	**Revenus de transfert**	**3'102'065**	**3'102'065**	**-**	**-**	**3'699'744**
461	Dédommagements de collectivités publiques	1'404'865	1'404'865	-	-	1'287'945
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	1'697'200	1'697'200	-	-	2'411'799
47	**Subventions à redistribuer**	**2'500'000**	**2'500'000**	**-**	**-**	**2'710'000**
470	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'710'000
49	**Imputations internes**	**342'667**	**359'667**	**-17'000**	**-4.7%**	**235'313**
491	Prestations de services	218'000	218'000	-	-	115'680
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	124'667	141'667	-17'000	-12.0%	119'633
	Total Revenus	**13'535'150**	**12'834'551**	**700'599**	**5.5%**	**11'048'859**

5.4.5 Projet de budget détaillé par service

Culture et transition numérique	Charges	299'348'727	300'705'065	-1'356'337	-0.5%	281'191'186
	Revenus	13'535'150	12'834'551	700'599	5.5%	11'048'859

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
3001	**Dir. dép. culture & transition numérique**					
Charges						
300	Autorités et commissions	-	-	-	-	2'295
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'783'020	4'997'342	-214'322	-4.3%	4'969'220
304	Allocations	65'100	60'600	4'500	7.4%	59'285
305	Cotisations patronales	1'128'154	1'268'589	-140'435	-11.1%	1'245'437
309	Autres charges de personnel	2'944	2'980	-36	-1.2%	55'504
310	Charges de matériel et de marchandises	410'790	410'790	-	-	485'533
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	13'845	3'000	10'845	361.5%	21'045
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'600	2'800	800	28.6%	3'252
313	Prestations de services et honoraires	811'090	825'688	-14'598	-1.8%	873'583
314	Travaux d'entretien	23'900	45'400	-21'500	-47.4%	40'869
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	24'685	42'474	-17'789	-41.9%	33'533
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	2'000	2'000	-	-	16'687
317	Dédommagements	33'000	33'000	-	-	10'729
319	Diverses charges d'exploitation	21'281	21'281	-	-	21'206
330	Immobilisations corporelles du PA	148'599	121'885	26'714	21.9%	131'720
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	86
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	601'000	601'000	-	-	456'333
391	Prestations de services	68'325	70'815	-2'490	-3.5%	28'476
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	-	-	-	900
Total Charges		**8'141'334**	**8'509'644**	**-368'310**	**-4.3%**	**8'455'692**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	108'000	108'000	-	-	12'730
426	Remboursements	-	-	-	-	30'543
439	Autres revenus	-	-	-	-	15'000
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	123'000	123'000	-	-	93'016
491	Prestations de services	20'000	20'000	-	-	-
Total Revenus		**251'000**	**251'000**	-	-	**151'289**
3106	**Service culturel (SEC)**					
Charges						
300	Autorités et commissions	28'770	28'770	-	-	68'350
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	10'570'245	10'540'292	29'954	0.3%	10'425'209
304	Allocations	161'234	161'834	-600	-0.4%	153'384
305	Cotisations patronales	2'303'152	2'480'842	-177'690	-7.2%	2'433'188
309	Autres charges de personnel	9'748	9'700	48	0.5%	28'360
310	Charges de matériel et de marchandises	572'900	572'900	-	-	429'239
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	352'359	319'000	33'359	10.5%	521'274
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	608'445	895'045	-286'600	-32.0%	561'217
313	Prestations de services et honoraires	2'113'269	2'243'729	-130'460	-5.8%	1'730'845
314	Travaux d'entretien	2'427'800	2'074'100	353'700	17.1%	2'312'703
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	232'368	261'420	-29'052	-11.1%	171'353
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	746'240	698'000	48'240	6.9%	325'453
317	Dédommagements	15'460	15'460	-	-	3'410
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	100
319	Diverses charges d'exploitation	4'000	25'000	-21'000	-84.0%	15'885

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
330	Immobilisations corporelles du PA	7'732'733	5'847'014	1'885'719	32.3%	4'155'358
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	61'932'028	61'804'028	128'000	0.2%	60'746'073
366	Amortissements, subventions d'investissements	811'500	864'848	-53'348	-6.2%	599'107
370	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	210'000
391	Prestations de services	429'507	463'232	-33'725	-7.3%	157'638
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	241'752	241'752	-	-	166'602
Total Charges		**91'293'511**	**89'546'965**	**1'746'545**	**2.0%**	**85'214'750**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	607'000	607'000	-	-	160'904
425	Recette sur ventes	1'000	1'000	-	-	7'200
426	Remboursements	181'400	181'400	-	-	338'288
429	Autres taxes	-	-	-	-	4'559
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	190
439	Autres revenus	-	-	-	-	15'000
447	Produit des biens-fonds PA	1'379'800	1'379'800	-	-	578'620
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	52'000	52'000	-	-	22'000
470	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	210'000
491	Prestations de services	198'000	198'000	-	-	91'033
Total Revenus		**2'419'200**	**2'419'200**	**-**	**-**	**1'427'794**
3110	**Grand Théâtre de Genève**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	19'542'224	19'738'874	-196'650	-1.0%	19'436'773
304	Allocations	224'343	235'443	-11'100	-4.7%	207'118
305	Cotisations patronales	4'467'900	4'808'933	-341'033	-7.1%	4'734'073
309	Autres charges de personnel	2'364	2'364	-	-	31'748
310	Charges de matériel et de marchandises	11'000	10'429	571	5.5%	10'449
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	56'138	53'000	3'138	5.9%	44'672
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-	89'100	-89'100	-100.0%	427'164
313	Prestations de services et honoraires	193'861	193'157	704	0.4%	199'413
314	Travaux d'entretien	1'181'500	1'022'200	159'300	15.6%	1'004'179
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	12'163	15'219	-3'056	-20.1%	15'368
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	544
317	Dédommagements	28'000	28'000	-	-	7'548
330	Immobilisations corporelles du PA	3'237'480	3'208'029	29'450	0.9%	3'235'394
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	4'500	-4'500	-100.0%	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	11'102'758	11'125'758	-23'000	-0.2%	10'768'819
366	Amortissements, subventions d'investissements	173'394	172'409	985	0.6%	164'285
370	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000
391	Prestations de services	31'000	55'000	-24'000	-43.6%	8'135
Total Charges		**42'764'124**	**43'262'416**	**-498'291**	**-1.2%**	**42'795'683**
Revenus						
426	Remboursements	60'000	60'000	-	-	360'065
470	Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000
Total Revenus		**2'560'000**	**2'560'000**	**-**	**-**	**2'860'065**
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	11'240'962	11'091'848	149'114	1.3%	10'348'848
304	Allocations	96'700	98'800	-2'100	-2.1%	92'570
305	Cotisations patronales	2'605'305	2'782'852	-177'547	-6.4%	2'557'150
309	Autres charges de personnel	5'884	5'872	12	0.2%	26'872

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
310	Charges de matériel et de marchandises	703'150	703'173	-23	0.0%	646'230
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	224'727	208'438	16'289	7.8%	319'903
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	458'500	428'000	30'500	7.1%	468'331
313	Prestations de services et honoraires	669'640	554'907	114'733	20.7%	492'784
314	Travaux d'entretien	617'800	747'800	-130'000	-17.4%	889'909
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	161'589	171'965	-10'376	-6.0%	182'003
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	14'122	13'300	822	6.2%	36'617
317	Dédommagements	63'787	64'040	-253	-0.4%	15'701
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	28'000
319	Diverses charges d'exploitation	18'457	17'737	720	4.1%	21'133
330	Immobilisations corporelles du PA	725'004	725'627	-623	-0.1%	744'236
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	15
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	211'620	149'800	61'820	41.3%	89'468
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	100'000	100'000	-	-	-
391	Prestations de services	52'196	55'281	-3'085	-5.6%	36'129
Total Charges		**17'969'443**	**17'919'440**	**50'003**	**0.3%**	**16'995'898**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	100	100	-	-	120
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	371'870	295'050	76'820	26.0%	438'972
425	Recette sur ventes	33'500	33'500	-	-	26'906
426	Remboursements	900	900	-	-	162'102
427	Amendes	350	350	-	-	92
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	1'429
439	Autres revenus	-	15'000	-15'000	-100.0%	9'682
447	Produit des biens-fonds PA	98'000	98'000	-	-	2'370
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	654'200	490'800	163'400	33.3%	17'666
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	15'000	15'000	-	-	15'000
491	Prestations de services	-	-	-	-	24'647
Total Revenus		**1'173'920**	**948'700**	**225'220**	**23.7%**	**698'986**
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	18'689'271	18'334'633	354'638	1.9%	17'612'051
304	Allocations	215'340	230'490	-15'150	-6.6%	229'737
305	Cotisations patronales	4'313'175	4'645'396	-332'221	-7.2%	4'212'002
309	Autres charges de personnel	10'148	10'100	48	0.5%	44'733
310	Charges de matériel et de marchandises	1'348'650	1'374'500	-25'850	-1.9%	1'153'808
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	355'987	323'500	32'487	10.0%	456'277
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	539'770	590'270	-50'500	-8.6%	528'361
313	Prestations de services et honoraires	4'569'520	4'345'832	223'688	5.1%	3'112'387
314	Travaux d'entretien	2'027'000	1'205'000	822'000	68.2%	1'751'077
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	378'079	392'202	-14'123	-3.6%	398'313
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	331'965	347'000	-15'035	-4.3%	337'379
317	Dédommagements	26'420	68'420	-42'000	-61.4%	15'318
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	6'870
319	Diverses charges d'exploitation	7'965	7'000	965	13.8%	7'015
330	Immobilisations corporelles du PA	2'305'201	2'474'700	-169'499	-6.8%	2'685'200
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	176
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	552'891
391	Prestations de services	280'373	289'373	-9'000	-3.1%	166'738
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	51'432	51'432	-	-	51'436
Total Charges		**35'450'297**	**34'689'849**	**760'448**	**2.2%**	**33'321'769**

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Revenus						
421	Emoluments administratifs	600	600	-	-	430
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	263'710	263'710	-	-	103'499
425	Recette sur ventes	110'000	110'000	-	-	47'156
426	Remboursements	2'000	2'000	-	-	264'196
427	Amendes	6'000	6'000	-	-	3'890
429	Autres taxes	-	-	-	-	3'026
430	Revenus d'exploitation divers	150'000	150'000	-	-	424
439	Autres revenus	-	-	-	-	12'127
447	Produit des biens-fonds PA	40'499	40'499	-	-	41'496
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	50'000	50'000	-	-	93'187
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	387'200	387'200	-	-	789'000
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	101'667	101'667	-	-	95'983
Total Revenus		**1'111'676**	**1'111'676**	**-**	**-**	**1'454'413**
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	6'025'979	6'353'335	-327'355	-5.2%	6'329'582
304	Allocations	73'900	85'000	-11'100	-13.1%	85'775
305	Cotisations patronales	1'393'082	1'603'348	-210'266	-13.1%	1'525'698
309	Autres charges de personnel	4'600	4'660	-60	-1.3%	75'570
310	Charges de matériel et de marchandises	850'900	850'900	-	-	394'376
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	81'536	48'000	33'536	69.9%	247'547
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	172'200	177'900	-5'700	-3.2%	185'594
313	Prestations de services et honoraires	2'255'438	2'073'560	181'878	8.8%	1'861'604
314	Travaux d'entretien	349'900	339'700	10'200	3.0%	608'130
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	89'917	82'803	7'114	8.6%	116'203
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	317'500	317'500	-	-	23'092
317	Dédommagements	65'990	65'990	-	-	10'807
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	400
319	Diverses charges d'exploitation	4'000	4'000	-	-	4'110
330	Immobilisations corporelles du PA	1'616'920	1'603'191	13'729	0.9%	1'613'159
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	10'000
391	Prestations de services	84'600	89'520	-4'920	-5.5%	53'024
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	88'960	88'960	-	-	86'369
Total Charges		**13'475'422**	**13'788'367**	**-312'945**	**-2.3%**	**13'231'039**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	367'000	367'000	-	-	79'235
425	Recette sur ventes	45'000	45'000	-	-	1'293
426	Remboursements	-	-	-	-	126'975
427	Amendes	-	-	-	-	1'031
430	Revenus d'exploitation divers	9'000	9'000	-	-	15
447	Produit des biens-fonds PA	39'000	39'000	-	-	14'000
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	10'000	10'000	-	-	36'000
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	-	-	-	500
Total Revenus		**470'000**	**470'000**	**-**	**-**	**259'049**
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	12'101'995	12'469'927	-367'932	-3.0%	11'502'443
304	Allocations	94'200	98'100	-3'900	-4.0%	112'434
305	Cotisations patronales	2'792'703	3'174'585	-381'882	-12.0%	2'843'222
309	Autres charges de personnel	4'284	4'296	-12	-0.3%	21'700
310	Charges de matériel et de marchandises	680'519	584'839	95'680	16.4%	536'642
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	84'766	65'300	19'466	29.8%	199'891

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	259'100	232'200	26'900	11.6%	272'099
313	Prestations de services et honoraires	953'954	815'674	138'280	17.0%	960'010
314	Travaux d'entretien	706'200	1'113'300	-407'100	-36.6%	875'899
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	128'971	93'399	35'572	38.1%	138'599
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	153'000	39'900	113'100	283.5%	104'779
317	Dédommagements	117'850	99'150	18'700	18.9%	13'574
319	Diverses charges d'exploitation	11'000	11'450	-450	-3.9%	11'135
330	Immobilisations corporelles du PA	601'542	549'429	52'114	9.5%	559'212
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	46
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	514'810	88'000	426'810	485.0%	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	15'200	15'200	-	-	7'500
391	Prestations de services	262'895	102'737	160'158	155.9%	71'600
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	55'323	55'323	-	-	52'230
Total Charges		**19'538'312**	**19'612'809**	**-74'496**	**-0.4%**	**18'283'014**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	-	-	-	-	20
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	678'500	678'500	-	-	76'956
425	Recette sur ventes	24'000	24'000	-	-	5'190
426	Remboursements	21'000	21'000	-	-	270'373
427	Amendes	-	-	-	-	141
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	69'150
439	Autres revenus	535'810	109'000	426'810	391.6%	258'925
447	Produit des biens-fonds PA	38'000	38'000	-	-	6'603
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	394'892	310'060	84'832	27.4%	41'246
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	15'000	15'000	-	-	15'000
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	23'000	40'000	-17'000	-42.5%	23'150
Total Revenus		**1'730'202**	**1'235'560**	**494'642**	**40.0%**	**766'753**
3205	**Musée Ariana**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'226'591	3'395'482	-168'891	-5.0%	3'256'239
304	Allocations	51'590	56'235	-4'645	-8.3%	51'923
305	Cotisations patronales	737'430	816'820	-79'390	-9.7%	741'194
309	Autres charges de personnel	2'692	2'716	-24	-0.9%	4'118
310	Charges de matériel et de marchandises	103'400	110'900	-7'500	-6.8%	118'841
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	188'250	59'100	129'150	218.5%	180'023
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	75'600	82'700	-7'100	-8.6%	77'571
313	Prestations de services et honoraires	804'004	763'719	40'285	5.3%	755'852
314	Travaux d'entretien	123'400	116'800	6'600	5.7%	133'977
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	45'324	55'213	-9'889	-17.9%	51'939
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	5'700	5'700	-	-	25'553
317	Dédommagements	12'500	12'500	-	-	7'685
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	85'000
319	Diverses charges d'exploitation	2'100	2'100	-	-	2'787
330	Immobilisations corporelles du PA	3'523	94'333	-90'810	-96.3%	115'541
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	200'000	200'000	-	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4'600	4'600	-	-	4'600
391	Prestations de services	134'194	138'437	-4'243	-3.1%	79'687
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	2'343	2'343	-	-	2'343
Total Charges		**5'723'241**	**5'919'698**	**-196'458**	**-3.3%**	**5'694'871**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	34'250	34'250	-	-	14'566
425	Recette sur ventes	50'000	50'000	-	-	29'401
426	Remboursements	-	-	-	-	68'149

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	900
439	Autres revenus	60'000	60'000	-	-	-
447	Produit des biens-fonds PA	152'100	152'100	-	-	5'995
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	200'000	220'000	-20'000	-9.1%	57'072
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	420'000	420'000	-	-	593'863
Total Revenus		**916'350**	**936'350**	**-20'000**	**-2.1%**	**769'945**
3301	**Bibliothèques municipales (BMU)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	14'148'874	13'969'043	179'831	1.3%	13'245'463
304	Allocations	125'000	142'100	-17'100	-12.0%	132'602
305	Cotisations patronales	3'214'835	3'446'704	-231'869	-6.7%	3'073'767
309	Autres charges de personnel	10'640	10'580	60	0.6%	43'724
310	Charges de matériel et de marchandises	1'306'980	1'324'980	-18'000	-1.4%	1'346'698
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	151'988	126'000	25'988	20.6%	141'626
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	155'657	196'657	-41'000	-20.8%	154'574
313	Prestations de services et honoraires	632'614	600'814	31'800	5.3%	524'587
314	Travaux d'entretien	183'500	185'300	-1'800	-1.0%	443'571
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	215'868	269'633	-53'765	-19.9%	237'178
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	148'900	148'900	-	-	184'860
317	Dédommagements	15'000	15'000	-	-	7'077
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	12'454
319	Diverses charges d'exploitation	10'000	10'000	-	-	9'006
330	Immobilisations corporelles du PA	959'776	974'363	-14'586	-1.5%	821'745
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	21
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	50'000	50'000	-	-	-
391	Prestations de services	141'081	144'081	-3'000	-2.1%	117'472
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	759'349	748'353	10'996	1.5%	759'046
Total Charges		**22'230'062**	**22'362'507**	**-132'445**	**-0.6%**	**21'255'471**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	111'580	111'580	-	-	83
425	Recette sur ventes	50'000	50'000	-	-	2'434
426	Remboursements	40'000	40'000	-	-	121'201
427	Amendes	148'620	148'620	-	-	22'855
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	1'780
461	Dédommagements de collectivités publiques	1'194'865	1'194'865	-	-	1'077'945
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	-	-	-	23'635
Total Revenus		**1'545'065**	**1'545'065**	**-**	**-**	**1'249'933**
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'721'035	9'119'235	-398'200	-4.4%	8'884'555
304	Allocations	65'400	68'100	-2'700	-4.0%	72'270
305	Cotisations patronales	2'005'482	2'331'253	-325'771	-14.0%	2'212'321
309	Autres charges de personnel	3'688	3'664	24	0.7%	23'049
310	Charges de matériel et de marchandises	1'550'000	1'513'600	36'400	2.4%	1'396'499
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	132'374	78'000	54'374	69.7%	177'501
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	119'800	124'600	-4'800	-3.9%	112'679
313	Prestations de services et honoraires	859'237	789'804	69'433	8.8%	830'189
314	Travaux d'entretien	313'000	301'600	11'400	3.8%	969'654
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	155'508	160'976	-5'468	-3.4%	149'035
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	138'000	138'000	-	-	165'151
317	Dédommagements	18'840	18'840	-	-	6'983
318	Dépréciations sur créances	1'000	1'000	-	-	1'400

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
319	Diverses charges d'exploitation	18'000	18'000	-	-	10'080
330	Immobilisations corporelles du PA	172'241	153'687	18'554	12.1%	216'105
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	16
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	-	-	-	330'091
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	66'880	66'880	-	-	2'720
391	Prestations de services	68'738	71'238	-2'500	-3.5%	84'594
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	3'900	3'900	-	-	3'900
Total Charges		**14'413'124**	**14'962'377**	**-549'253**	**-3.7%**	**15'648'791**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	9'000	9'000	-	-	4'580
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	214'000	214'000	-	-	31'228
425	Recette sur ventes	6'000	6'000	-	-	1'229
426	Remboursements	23'000	23'000	-	-	71'747
427	Amendes	45'000	45'000	-	-	12'753
439	Autres revenus	-	-	-	-	40'000
447	Produit des biens-fonds PA	-	-	-	-	700
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	738	-	738	-	12'399
461	Dédommagements de collectivités publiques	210'000	210'000	-	-	210'000
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	850'000	850'000	-	-	939'301
Total Revenus		**1'357'738**	**1'357'000**	**738**	**0.1%**	**1'323'937**
3501	**Dir. systèmes d'information et communic.**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	13'751'619	14'085'719	-334'100	-2.4%	11'904'737
304	Allocations	148'500	158'100	-9'600	-6.1%	145'375
305	Cotisations patronales	3'222'689	3'628'719	-406'030	-11.2%	2'886'131
309	Autres charges de personnel	11'188	11'224	-36	-0.3%	37'928
310	Charges de matériel et de marchandises	33'440	33'440	-	-	12'771
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	235'119	1'191'970	-956'851	-80.3%	261'837
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	124'210	115'610	8'600	7.4%	120'325
313	Prestations de services et honoraires	2'303'512	2'857'249	-553'737	-19.4%	741'672
314	Travaux d'entretien	405'600	390'200	15'400	3.9%	111'688
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	1'017'455	1'448'423	-430'968	-29.8%	169'184
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1'660'571	1'172'480	488'091	41.6%	33'254
317	Dédommagements	28'750	28'750	-	-	4'281
319	Diverses charges d'exploitation	19'680	19'680	-	-	17'453
330	Immobilisations corporelles du PA	3'447'770	4'094'662	-646'892	-15.8%	2'735'134
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	1'361'255	316'667	1'044'588	329.9%	534'594
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	17'900	17'500	400	2.3%	15'637
391	Prestations de services	592	592	-	-	1'739
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	560'008	560'008	-	-	560'468
Total Charges		**28'349'858**	**30'130'993**	**-1'781'134**	**-5.9%**	**20'294'208**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	86'694
Total Revenus		**-**	**-**	**-**	**-**	**86'694**

5.4.6 Subventions monétaires

En francs			PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
3	**Culture et transition numérique**						
3001	**Direction culture et transition numérique**						
02	**Services généraux**						
	Fonds Disdier	Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Ador)	1'000	1'000	-	-	
		Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Humbert)	1'000	1'000	-	-	
	Fonds Zell	Fonds Zell - Accès à la culture (théâtres, concerts)	121'000	121'000	-	21'272	
	Total 02 Services généraux		**123'000**	**123'000**	**-**	**21'272**	
32	**Culture, autres**						
	Arts de la scène	Accès à la culture (théâtres, concerts)	222'000	222'000	-	174'870	
	Autres tâches culturelles	Accès à la culture (autres tâches culturelles)	-	-	-	39'136	
		Activités culturelles et scientifiques	256'000	256'000	-	219'500	
	Total 32 Culture, autres		**478'000**	**478'000**	**-**	**433'506**	
33	**Médias**						
	Cinéma	Accès à la culture (mass media)	-	-	-	1'555	
	Total 33 Médias		**-**	**-**	**-**	**1'555**	
	Total 3001 Direction culture et transition numérique		**601'000**	**601'000**	**-**	**456'333**	
3106	**Service culturel**						
31	**Héritage culturel**						
	Arts visuels	Andata Ritorno	23'700	23'700	-	23'700	
		Association Halle Nord	192'800	192'800	-	192'800	
		Centre d'art contemporain (CAC)	1'158'400	1'159'800	-1'400	1'159'800	
		Centre de la photographie (CPG)	270'600	270'600	-	270'600	
		Centre d'édition contemporaine (CEC)	150'000	150'000	-	150'000	
		Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)	257'700	257'700	-	257'700	
		GE Grave	104'600	104'600	-	104'600	
		Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)	1'198'500	1'200'000	-1'500	1'200'000	
	Numérique et Pluridisciplinaire	Lieu d'expositions, le Commun	350'000	350'000	-	350'000	
	Total 31 Héritage culturel		**3'706'300**	**3'709'200**	**-2'900**	**3'709'200**	
32	**Culture, autres**						
	Arts de la scène	Association pour la danse contemporaine (ADC)	1'437'400	1'439'200	-1'800	1'373'200	
		Festival Groove'N'Move	120'000	120'000	-	120'000	
		Fondation d'art dramatique (La Comédie, Le Poche)	14'812'478	14'830'478	-18'000	12'620'104	
		La Parfumerie	140'000	140'000	-	140'000	
		La Revue	335'100	335'100	-	335'100	
		Soutien à la création chorégraphique	480'000	480'000	-	259'950	
		Soutien à la création chorégraphique conventionnée	430'000	430'000	-	630'000	
		Soutien à la création théâtrale	932'000	1'082'000	-150'000	1'087'158	
		Soutien à la création théâtrale conventionnée	600'000	600'000	-	560'000	
		Soutien aux manifestations chorégraphiques	90'000	90'000	-	110'000	

En francs			PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
		Soutien aux manifestations théâtrales	105'000	105'000	-	140'000	
		Soutien Théâtre Pitoëff	300'000	300'000	-	295'000	
		Théâtre Am Stram Gram	2'189'300	2'192'000	-2'700	2'192'000	
		Théâtre de l'Orangerie (TO)	850'000	700'000	150'000	700'000	
		Théâtre de l'Usine (TU)	405'000	405'000	-	340'000	
		Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)	1'368'300	1'370'000	-1'700	1'370'000	
		Théâtre du Galpon	300'000	300'000	-	300'000	
		Théâtre du Grütli	2'008'350	2'010'750	-2'400	2'010'750	
		Théâtre du Loup	1'064'200	1'065'500	-1'300	1'065'500	
		Théâtre Saint-Gervais	2'694'200	2'697'500	-3'300	2'697'500	
	Arts visuels	Bourses et prix arts visuels	50'000	50'000	-	74'000	
		Bourses photos documentaires	25'000	25'000	-	25'000	
		Galerie Forde	102'200	102'200	-	102'200	
		Soutien à la création arts visuels	250'000	250'000	-	189'065	
		Soutien à la médiation arts visuels	50'000	50'000	-	43'550	
		Soutien aux manifestations arts visuels	330'300	330'300	-	340'000	
		Utopiana	80'000	80'000	-	-	
	Autres tâches culturelles	Action intermittent-e-s	300'000	300'000	-	300'000	
		Association Corodis	40'000	40'000	-	40'000	
		Bureau culturel	60'000	60'000	-	60'000	
		Soutien aux actions culturelles et médiation	260'000	270'000	-10'000	250'200	
		Soutien aux projets culturels d'agglomération	192'250	192'250	-	170'250	
	Divers	Covid Culture (PR1430)	-	-	-	2'213'829	
	Fonds Berthoud	Fonds Berthoud-attribution des bourses Ville de Genève	50'000	50'000	-	20'000	
	Fonds Neuman	Fonds Neuman (Prix Neuman Beaux-Arts)	1'000	1'000	-	1'000	
		Fonds Neuman (Prix Neuman de Musique)	1'000	1'000	-	1'000	
	Livre	Fonds livre et édition	-	-	-	-12'500	
	Musiques	Musiques en été festival	613'700	613'700	-	613'700	
		Salle Ernest-Ansermet	-	-	-	100'000	
		Soutien aux locaux de répétition	100'000	100'000	-	-	
	Musiques actuelles	Alhambra, salle des musiques actuelles	380'000	380'000	-	380'000	
		Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200'000	200'000	-	200'000	
		Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61'900	61'900	-	61'900	
		Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1'173'000	1'174'400	-1'400	1'124'400	
		Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM)	681'950	681'950	-	681'950	
		Bourses et prix musique	-	82'000	-82'000	82'000	
		Cave 12	220'000	220'000	-	220'000	
		Fanfareduloup Orchestra	240'000	240'000	-	240'000	
		Post Tenebras Rock (PTR)	250'000	250'000	-	250'000	
		Soutien à la création musiques actuelles	268'000	268'000	-	148'000	
		Soutien aux manifestations de musiques actuelles conventionnées (nouvelle)	110'000	-	110'000	-	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
	Soutien aux manifestations musiques actuelles	298'000	408'000	-110'000	391'000	
	Soutien création musiques actuelles conventionnées (nouvelle)	180'000	-	180'000	-	
Musiques classiques	Association - Festival Archipel	380'000	380'000	-	380'000	
	Association Genevoise des chorales (AGECO)	287'500	247'500	40'000	247'500	
	Camerata	50'000	50'000	-	50'000	
	Contrechamps	1'098'700	1'100'000	-1'300	1'100'000	
	Eklekto	190'000	190'000	-	190'000	
	Ensemble vocal Séquence	-	51'500	-51'500	51'500	
	L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	1'609'000	1'611'000	-2'000	1'461'000	
	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'413'500	9'425'000	-11'500	9'109'367	
	Orchestre symphonique Genève	40'000	40'000	-	40'000	
	Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	785'100	771'600	13'500	785'500	
	Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines	192'000	192'000	-	181'000	
Musiques et chorales	Cadets de Genève	51'500	51'500	-	51'500	
	Harmonie nautique	82'500	82'500	-	82'500	
	Liederkranz Concordia	15'000	15'000	-	15'000	
	Musique municipale de la Ville de Genève	103'100	103'100	-	103'100	
	Ondine genevoise	51'500	51'500	-	51'500	
	Soutien aux musiques et chorales	208'000	208'000	-	196'400	
Numérique et Pluridisciplinaire	Association l'Usine	95'900	95'900	-	95'900	
	Bourses d'aide à la recherche et aux résidences	169'600	169'600	-	215'000	
	Festival Antigel	350'000	350'000	-	350'000	
	Festival les Créatives	200'000	200'000	-	200'000	
	La Bâtie-Festival de Genève	1'426'100	1'427'800	-1'700	1'427'800	
	Mapping Festival	200'000	200'000	-	200'000	
	Salle pluridisciplinaire Ecoquartier Jonction	150'000	70'000	80'000	-	
	Soutien à la création numérique (nouvelle)	100'000	-	100'000	-	a)
	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire	-	325'300	-325'300	203'800	a)
	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée	210'000	210'000	-	210'000	
	Soutien à la création pluridisciplinaire (nouvelle)	225'300	-	225'300	-	a)
	Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires	200'000	200'000	-	321'500	
Total 32 Culture, autres		**55'113'928**	**54'993'028**	**120'900**	**53'976'673**	
33 Médias						
Cinéma	Cérémonie des Quartz	62'500	62'500	-	62'500	
	Cinéma Spoutnik	140'000	140'000	-	120'000	
	Cinémas du Grütli	660'000	660'000	-	660'000	
	Everybody's perfect	80'000	80'000	-	80'000	
	Festival Black Movie	350'000	350'000	-	320'000	
	Festival Filmar en América Latina	115'000	115'000	-	115'000	
	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	80'000	80'000	-	80'000	

En francs			PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
		Festival international du film sur les droits humains (FIFDH)	370'000	370'000	-	370'000	
		Fonction : cinéma	417'700	417'700	-	417'700	
		Geneva international Film Festival (GIFF)	560'000	560'000	-	560'000	
		Soutien aux manifestations cinéma	276'600	266'600	10'000	275'000	
	Total 33 Médias		3'111'800	3'101'800	10'000	3'060'200	
	Total 3106 Service culturel		**61'932'028**	**61'804'028**	**128'000**	**60'746'073**	
3110	**Grand Théâtre de Genève**						
32	**Culture, autres**						
	Art lyrique	Grand Théâtre - Exploitation	11'102'758	11'125'758	-23'000	10'768'819	
	Total 32 Culture, autres		11'102'758	11'125'758	-23'000	10'768'819	
	Total 3110 Grand Théâtre de Genève		**11'102'758**	**11'125'758**	**-23'000**	**10'768'819**	
3201	**Conservatoire et jardin botaniques**						
31	**Héritage culturel**						
	Acquisitions et projets CJB	Acquisitions et projets CJB (FT)	100'000	-	100'000	-	
	Fonds Berlinerblau	Fonds Berlinerblau - Association Botalista	-	100'000	-100'000	-	
	Total 31 Héritage culturel		100'000	100'000	-	-	
	Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques		**100'000**	**100'000**	**-**	**-**	
3204	**Muséum d'histoire naturelle**						
29	**Formation, autres**						
	Activités scientifiques	Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan	5'200	5'200	-	5'200	
		Promotion de la recherche scientifique	10'000	10'000	-	2'300	
	Total 29 Formation, autres		15'200	15'200	-	7'500	
	Total 3204 Muséum d'histoire naturelle		**15'200**	**15'200**	**-**	**7'500**	
3205	**Musée Ariana**						
32	**Culture, autres**						
	Art contemporain	Académie internationale de la céramique	4'600	4'600	-	4'600	
	Total 32 Culture, autres		4'600	4'600	-	4'600	
	Total 3205 Musée Ariana		**4'600**	**4'600**	**-**	**4'600**	
3301	**Dir. bibliothèques municipales**						
32	**Culture, autres**						
	Livres	Bibliothèque Filigrane (Ass.F-Information)	25'000	25'000	-	-	
	Numérique et Pluridisciplinaire	Subvention éducation e-gaming	25'000	25'000	-	-	
	Total 32 Culture, autres		50'000	50'000	-	-	
	Total 3301 Dir. bibliothèques municipales		**50'000**	**50'000**	**-**	**-**	
3302	**Bibliothèque de Genève**						
32	**Culture, autres**						
	Activités scientifiques	Société de géographie de Genève	2'720	2'720	-	2'720	
		Société de physique et d'histoire naturelle	17'160	17'160	-	-	
	Livres	Bourses et prix (livres)	47'000	47'000	-	-	
	Total 32 Culture, autres		66'880	66'880	-	2'720	
	Total 3302 Bibliothèque de Genève		**66'880**	**66'880**	**-**	**2'720**	
	Total 3 Culture et transition numérique		**73'872'466**	**73'767'466**	**105'000**	**71'986'045**	

a) Création de deux nouvelles lignes de subventions nominales «Soutien à la création numérique» et «Soutien à la création pluridisciplinaire» compensées intégralement par la suppression de la ligne «Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire».

5.4.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
3 Culture et transition numérique					
3106 Service culturel					
21 Scolarité obligatoire					
Académie de musique	7'972	7'972	-	7'972	
Conservatoire de Musique - locaux dans les écoles	99'916	92'196	7'720	92'196	
Conservatoire Populaire de Musique - locaux dans les écoles	324'916	326'581	-1'665	320'876	
Ecole de musique La Lyre	4'909	4'909	-	4'909	
Espace Musical	15'963	11'903	4'060	11'903	
Institut Jaques-Dalcroze - locaux dans les écoles	20'360	17'780	2'580	17'780	
Ondine Genevoise	86'239	86'239	-	86'239	
Studio Kodàly	62'408	66'298	-3'890	66'298	
Total 21 Scolarité obligatoire	**622'683**	**613'878**	**8'805**	**608'173**	
29 Formation, autres					
Accademia d'Archi	5'600	5'460	140	5'460	
Total 29 Formation, autres	**5'600**	**5'460**	**140**	**5'460**	
31 Héritage culturel					
Act-Art Halles de l'Ile arcades	51'976	51'976	-	51'976	
Andata Ritorno	27'528	27'528	-	27'528	
Centre d'art contemporain - Vieux-Grenadiers 10	378'344	378'344	-	378'344	
Centre d'édition contemporaine - Rois 15	58'932	58'932	-	58'932	
CPG ctre photo - Vieux-Grenadiers 10	54'193	54'193	-	54'193	
Fondamco (Mamco) - Vieux-Grenadiers 10	693'267	693'267	-	693'267	
Fondation pour l'art moderne et contemporain FAMC	26'006	26'006	-	26'006	
GE Grave	54'696	54'696	-	54'696	
Pinacothèque - Montbrillant 28	22'964	22'964	-	22'964	
Total 31 Héritage culturel	**1'367'906**	**1'367'906**	**-**	**1'367'906**	
32 Culture, autres					
ADC, Pavillon de la danse, pl.Sturm 1	209'893	209'893	-	43'728	
Am Stram Gram - Route de Frontenex 56	261'217	261'217	-	261'217	
AMR	226'503	226'503	-	226'503	
Assoc. danse contemp.	30'000	30'000	-	60'000	
Assoc. Foofwa, Coulouvrenière 44	24'916	24'916	-	-	
Assoc. La Ribot, Coulouvrenière 44	19'848	19'844	4	-	
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Parc de la Grange	9'340	9'340	-	9'340	
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Seujet 32	2'844	8'916	-6'072	10'539	
Association Bureau Culturel	31'504	31'504	-	31'504	
Association Labo - Bd St-Georges 5	18'132	18'132	-	18'132	
Association les 6 Toits (ZIC)	147'312	-	147'312	-	
Association l'Usine (groupes culturels)	400'827	400'827	-	400'827	
Association pour la danse contemporaine ADC (Grütli)	82'212	82'212	-	82'212	
Association Utopiana	36'000	36'000	-	36'000	
Atelier artiste ZIC - Châtelaine 43	7'548	7'548	-	64'588	
Ateliers d'artistes Lausanne 27A	62'079	62'079	-	62'079	
Ateliers d'ethnomusicologie	41'945	41'945	-	41'945	
Autrement Aujourd'hui (Usine)	65'938	65'938	-	65'938	
Buvette de l'orangerie SEC	-	-	-	9'340	
Cadets de Genève	120'424	120'424	-	139'349	
Cappella Genevensis	10'679	10'679	-	10'679	
Casino-Théâtre (ASMV Voix-de-fête)	5'000	-	5'000	-	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Casino-Théâtre (Revue Genevoise)	110'000	-	110'000	-	
Cave 12 - Prairie 4	75'501	75'501	-	75'501	
Cercle choral de Genève	8'706	8'706	-	8'706	
Chorale des Eaux-Vives (56m2)	9'209	9'209	-	9'209	
Chorale des Eaux-Vives (67m2)	5'434	5'434	-	5'434	
Cie G. Jobin - Coulouvrenière 44	-	-	-	35'736	
Cie Gilles Jobin, Coulouvrenière 44	43'320	43'320	-	-	
Compagnie Romande d'Opérette	11'055	11'055	-	11'055	
Compagnons de La Tulipe Noire	4'683	4'683	-	4'683	
Divers ateliers à l'Usine	166'606	166'606	-	166'606	
Divers ateliers au Grütli	71'307	75'501	-4'194	75'501	
Diverses gratuités - théâtre Pitoëff	150'000	150'000	-	150'000	
Eklekto, geneva percussion center	27'857	27'857	-	27'857	
FAD Buvette de la comédie	-	43'072	-43'072	43'072	
FAD Châtelaine 43 - H Comédie	51'960	51'960	-	51'960	
FAD Cheval-Blanc 7 Théâtre de Poche bureau	129'843	129'843	-	129'844	
FAD Théâtre de la Comédie	-	98'823	-98'823	395'290	
FAD Théâtre de Poche dépôt	34'972	34'972	-	34'972	
Fanfare de la Croix-Bleue	17'977	17'977	-	17'977	
Fanfare du Losange	58'901	58'901	-	58'901	
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	26'731	26'731	-	26'731	
Foofwa - Coulouvrenière 44	-	-	-	52'344	
Harmonie Big Band des Eaux-Vives	20'791	20'791	-	20'791	
Harmonie Nautique	55'359	59'889	-4'530	59'889	
Jaydo's Concerts Jazz (CHV)	217'000	25'000	192'000	-	
Le Commun - rue des Bains 28	87'246	87'246	-	45'034	
L'Empro-Genève	656	656	-	656	
Lez-Arts-Murailles	10'592	10'592	-	10'592	
L'Orchestre Mandolinata	18'380	18'380	-	18'380	
L'Usine, divers bénéficiaires salle de répétition	15'436	15'436	-	15'436	
Mottatom	253'848	253'848	-	253'848	
Musique municipale VGE	59'730	59'730	-	59'730	
Nomades-Matériel et personnel	215'000	215'000	-	81'252	
Nouvelle Comédie, FAD, Alice-Bailly 1	1'524'617	1'524'617	-	127'051	
Opéra de chambre, personnel CHV	12'000	12'000	-	-	
OSR (bibliothèque au Grütli)	7'215	7'215	-	7'215	
PFL Management - Concerts d'été (SEF)	-	192'000	-192'000	-	
PTR, locaux à l'Usine	53'857	53'857	-	53'857	
Rabais octroyés - scènes culturelles - Casino Théâtre	10'000	-	10'000	-	
Rabais octroyés Alhambra	3'000	3'000	-	-	
Rabais octroyés Ateliers décors	11'000	11'000	-	-	
Rabais octroyés Victoria-Hall	90'000	90'000	-	106'200	
RU Coopérative ressources urbaines	26'728	26'728	-	26'728	
Saint-Gervais Genève - Temple 5	323'396	323'396	-	323'396	
Salle communale Plainpalais	75'600	75'600	-	-	
Salle Ernest-Ansermet - autres bénéficiaires	-	-	-	2'400	
Salle Ernest-Ansermet - ensemble Contrechamps	-	-	-	60'500	
Salle Ernest-Ansermet - Orchestre de chambre de Genève	-	-	-	27'500	
Société genevoise des écrivains	2'560	2'560	-	2'560	
Studios Halle de l'Ile	36'904	36'904	-	41'948	
Th. Parfumerie - St-Gervais - Louis-Favre 14	15'840	15'840	-	15'840	
Théâtre des Grottes	63'152	63'152	-	71'373	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Théâtre des marionnettes de GE	67'292	67'292	-	67'292	
Théâtre du Grütli	258'885	258'885	-	258'885	
Théâtre du Loup	6'000	-	6'000	1'000	
Théâtre le Galpon - Route des Péniches	12'972	12'972	-	12'972	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 A	3'352	3'352	-	3'352	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 B	8'920	8'920	-	8'920	
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 C	32'716	32'716	-	32'716	
Théâtre les Montreurs d'images - Michel-Simon 9	96'100	96'100	-	96'100	
Théâtre Malandro - Châtelaine 43	31'372	31'372	-	31'372	
Théâtre Saint-Gervais - Muraille 9-11	11'148	11'148	-	11'148	
Union Accordéoniste Mixte de Genève	27'851	27'851	-	27'851	
Utilisat. salles communales SEC	150'000	150'000	-	71'260	
Zabriskie point (KSE Plainpalais)	5'436	5'436	-	5'436	
Total 32 Culture, autres	**6'740'174**	**6'618'549**	**121'625**	**5'015'778**	
33 Médias					
Association Sirocco-Black Movie	14'094	14'094	-	14'094	
Ciné Bulletin	6'711	6'711	-	6'711	
Cinémas du Grütli	68'622	68'622	-	68'622	
Cinématou - Arcade Grottes 11	24'176	24'176	-	24'176	
FIFDH au Grütli	8'389	8'389	-	8'389	
Fonction Cinéma (salle Grütli)	39'093	39'093	-	39'093	
Fondation Nogueira - Château-Bloch 19	-	-	-	2'153	
Fondation romande du cinéma	12'080	12'080	-	12'080	
Geneva International Film Festival-GIFF	8'389	8'389	-	8'389	
Radio Vostok	33'000	-	33'000	-	
Swiss films (au Grütli)	6'543	6'543	-	6'543	
Total 33 Médias	**221'097**	**188'097**	**33'000**	**190'250**	
Total 3106 Service culturel	**8'957'460**	**8'793'890**	**163'570**	**7'187'567**	
3110 Grand Théâtre de Genève					
32 Culture, autres					
Fondation Gd Théâtre - Place Neuve	2'522'908	2'522'908	-	2'522'908	
Fondation Gd Théâtre dépôt Châtelaine	77'940	77'940	-	77'940	
Fondation Gd Théâtre dépôt Michel-Simon	896'449	896'449	-	896'449	
Fondation Gd Théâtre dépôt Ste-Clotilde	355'694	355'694	-	355'694	
Fondation Gd Théâtre parking Simon 7	2'160	2'160	-	2'160	
Total 32 Culture, autres	**3'855'151**	**3'855'151**	**-**	**3'855'151**	
Total 3110 Grand Théâtre de Genève	**3'855'151**	**3'855'151**	**-**	**3'855'151**	
3201 Conservatoire et jardin botaniques					
31 Héritage culturel					
AAJB (Bot. Shop)	1'148	1'148	-	-	
Info Flora - locaux	11'062	11'062	-	-	
Info Flora - ressources informatiques	2'000	2'000	-	-	
Librairie du Boulevard (Bot. Shop)	1'209	4'835	-3'626	-	
Pro Specie Rara	6'289	6'289	-	-	
Total 31 Héritage culturel	**21'708**	**25'334**	**-3'626**	**-**	
Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques	**21'708**	**25'334**	**-3'626**	**-**	
3202 Musée d'art et d'histoire					
31 Héritage culturel					
Activités didactiques & formation	50'000	50'000	-	20'880	
Billets d'entrée et visites guidées	10'000	10'000	-	-	
Organisation d'événements	40'000	40'000	-	14'192	
Prêts et conditionnements d'œuvres	10'000	10'000	-	6'750	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
	Sté des amis du Musée d'art et d'histoire	60'000	60'000	-	16'057	
	Ventes, locations et droits d'images	35'000	35'000	-	79'331	
	Total 31 Héritage culturel	**205'000**	**205'000**	**-**	**137'209**	
	Total 3202 Musée d'art et d'histoire	**205'000**	**205'000**	**-**	**137'209**	
3203	**Musée d'ethnographie**					
32	**Culture, autres**					
	ADEM - locaux Carl-Vogt 67	49'663	49'663	-	49'663	
	Total 32 Culture, autres	**49'663**	**49'663**	**-**	**49'663**	
	Total 3203 Musée d'ethnographie	**49'663**	**49'663**	**-**	**49'663**	
3204	**Muséum d'histoire naturelle**					
32	**Culture, autres**					
	Diverses sociétés, mise à disposition de locaux	31'000	50'000	-19'000	24'722	
	Etat et ses institutions, mise à disposition de locaux	5'000	7'000	-2'000	2'950	
	Ornithophila	991	991	-	991	
	Sté astronomique Genève	12'692	12'692	-	13'288	
	Total 32 Culture, autres	**49'683**	**70'683**	**-21'000**	**41'951**	
	Total 3204 Muséum d'histoire naturelle	**49'683**	**70'683**	**-21'000**	**41'951**	
3205	**Musée Ariana**					
31	**Héritage culturel**					
	Académie internationale de la céramique	20'134	20'134	-	-	
	Total 31 Héritage culturel	**20'134**	**20'134**	**-**	**-**	
	Total 3205 Musée Ariana	**20'134**	**20'134**	**-**	**-**	
3302	**Bibliothèque de Genève**					
32	**Culture, autres**					
	Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux BGE	3'020	3'020	-	3'020	
	Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux Vieux-Billard 25	7'244	7'244	-	8'311	
	Société Jean-Jacques Rousseau	6'124	6'124	-	6'124	
	Total 32 Culture, autres	**16'388**	**16'388**	**-**	**17'455**	
	Total 3302 Bibliothèque de Genève	**16'388**	**16'388**	**-**	**17'455**	
	Total 3 Culture et transition numérique	**13'175'187**	**13'036'243**	**138'944**	**11'288'996**	

5.4.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Culture et transition numérique	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. Taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
3001	Direction culture et transition numérique	33.0	-	-	-	-3.3	0.1	29.8
3106	Service culturel	82.9	-	-	-	1.0	0.7	84.6
3110	Grand Théâtre de Genève	179.4	-	-	-	-	-	179.4
3201	Conservatoire et jardin botaniques	85.9		-	-	-	1.3	87.2
3202	Musée d'art et d'histoire	149.7	-	-	-	3.0	1.2	153.9
3203	Musée d'ethnographie	49.4	-	-	-	-4.0	-0.3	45.1
3204	Muséum d'histoire naturelle	94.4	-	-	-	-	-0.9	93.5
3205	Musée Ariana	26.1	-	-	-	-	-1.0	25.1
3301	Bibliothèques municipales	116.4	-	-	-	1.7	3.1	121.2
3302	Bibliothèque de Genève	72.9	-	-	-	-1.7	2.2	73.4
3501	Dir. des systèmes d'information et communic.	94.3	-	-	-	-2.7	-0.1	91.5
	Total	**984.4**	**-**	**-**	**-**	**-6.0**	**6.3**	**984.7**

DB: Disponible Budgétaire

Sécurité et sports

5.5 Sécurité et sports

5.5.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
02 Services généraux	19'664'732	19'917'525	-252'793	-1.3%	20'169'136
11 Sécurité publique	46'693'211	47'226'662	-533'451	-1.1%	44'553'961
14 Questions juridiques	15'046'998	15'321'941	-274'943	-1.8%	4'315'503
15 Service du feu	39'849'774	58'823'001	-18'973'227	-32.3%	55'012'451
16 Défense	2'609'215	2'185'367	423'848	19.4%	2'610'984
31 Héritage culturel	25'000	25'000	-	-	25'000
32 Culture, autres	3'136'059	3'223'077	-87'017	-2.7%	2'632'187
34 Sports et loisirs	45'642'771	46'431'183	-788'411	-1.7%	44'060'979
42 Soins ambulatoires	5'000	3'869'390	-3'864'390	-99.9%	4'078'324
57 Aide sociale et domaine de l'asile	15'000	15'000	-	-	-
61 Circulation routière	33'250'836	33'371'117	-120'281	-0.4%	32'036'945
72 Traitement des eaux usées	1'599'946	1'485'846	114'100	7.7%	1'859'916
73 Gestion des déchets	31'127'626	30'502'973	624'653	2.0%	31'036'555
96 Administration de la fortune et la dette	11'200	15'200	-4'000	-26.3%	10'958
Total Charges	**238'677'368**	**262'413'282**	**-23'735'914**	**-9.0%**	**242'402'899**
Revenus					
02 Services généraux	132'000	132'000	-	-	135'358
11 Sécurité publique	20'227'300	20'227'300	-	-	17'698'089
14 Questions juridiques	39'876'900	39'546'900	330'000	0.8%	25'593'592
15 Service du feu	7'430'614	24'972'300	-17'541'686	-70.2%	23'749'718
16 Défense	287'000	297'000	-10'000	-3.4%	288'256
32 Culture, autres	1'358'500	1'346'000	12'500	0.9%	850'537
34 Sports et loisirs	5'744'500	5'648'800	95'700	1.7%	3'207'768
42 Soins ambulatoires	-	2'544'700	-2'544'700	-100.0%	2'015'072
61 Circulation routière	143'500	61'000	82'500	135.2%	342'144
73 Gestion des déchets	2'707'654	1'260'000	1'447'654	114.9%	1'200'996
Total Revenus	**77'907'968**	**96'036'000**	**-18'128'032**	**-18.9%**	**75'081'530**

5.5.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Sécurité et sports		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Charges	238'677'368	262'413'282	-23'735'914	-9.0%	242'402'899	
	Revenus	77'907'968	96'036'000	-18'128'032	-18.9%	75'081'530	
En francs							
4001	**Direction département sécurité et sports**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'310'161	3'294'085	16'076	0.5%	3'055'673	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	844'624	813'323	31'301	3.8%	376'972	
33	Amortissements du patrimoine administratif	37'155	34'334	2'820	8.2%	27'697	
39	Imputations internes	385'600	381'028	4'572	1.2%	194'806	
	Total Charges	**4'577'540**	**4'522'770**	**54'769**	**1.2%**	**3'655'148**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	25'101	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**25'101**	
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
36	Charges de transfert	25'000	-	25'000	-	-	
	Total Charges	**25'000**	**-**	**25'000**	**-**	**-**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	15'000	15'000	-	-	-	
	Total Charges	**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	**-**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
36	Charges de transfert	15'000	15'000	-	-	-	
	Total Charges	**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	**-**	
73	**Gestion des déchets**						
	Charges						
36	Charges de transfert	70'000	70'000	-	-	67'768	
	Total Charges	**70'000**	**70'000**	**-**	**-**	**67'768**	
4002	**Sports**						
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
30	Charges de personnel	24'752'209	25'306'521	-554'312	-2.2%	24'620'713	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	9'684'270	10'316'473	-632'203	-6.1%	8'858'273	a)
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'096'857	3'646'476	450'382	12.4%	3'996'382	
34	Charges financières	-	-	-	-	77	
36	Charges de transfert	6'793'400	6'793'400	-	-	6'464'836	
39	Imputations internes	316'035	368'313	-52'278	-14.2%	120'698	
	Total Charges	**45'642'771**	**46'431'183**	**-788'411**	**-1.7%**	**44'060'979**	
	Revenus						
42	Taxes	4'409'000	4'479'000	-70'000	-1.6%	2'282'726	
43	Revenus divers	-	-	-	-	71	
44	Revenus financiers	1'295'000	1'095'000	200'000	18.3%	854'042	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	25'000	-25'000	-100.0%	-	
49	Imputations internes	40'500	49'800	-9'300	-18.7%	70'931	
	Total Revenus	**5'744'500**	**5'648'800**	**95'700**	**1.7%**	**3'207'768**	
61	**Circulation routière**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	13'000	-	13'000	-	-	
	Total Charges	**13'000**	**-**	**13'000**	**-**	**-**	
4003	**Incendie et secours**						
15	**Service du feu**						
	Charges						
30	Charges de personnel	-	48'148'936	-48'148'936	-100.0%	43'473'226	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'491'309	6'382'515	-4'891'206	-76.6%	8'027'236	b)
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'490'983	3'568'715	-77'732	-2.2%	2'792'309	
34	Charges financières	-	-	-	-	532	
36	Charges de transfert	34'867'482	19'300	34'848'182	N/A	10'300	c)
39	Imputations internes	-	703'536	-703'536	-100.0%	708'848	d)
	Total Charges	**39'849'774**	**58'823'001**	**-18'973'227**	**-32.3%**	**55'012'451**	
	Revenus						
42	Taxes	5'227'292	5'885'300	-658'008	-11.2%	5'440'904	e)
43	Revenus divers	-	1'000	-1'000	-100.0%	604	
44	Revenus financiers	2'203'322	-	2'203'322	-	-	f)
46	Revenus de transfert	-	18'769'000	-18'769'000	-100.0%	17'910'362	g)
49	Imputations internes	-	317'000	-317'000	-100.0%	397'848	h)
	Total Revenus	**7'430'614**	**24'972'300**	**-17'541'686**	**-70.2%**	**23'749'718**	
31	**Héritage culturel**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	25'000	-25'000	-100.0%	25'000	
	Total Charges	**-**	**25'000**	**-25'000**	**-100.0%**	**25'000**	
42	**Soins ambulatoires**						
	Charges						
30	Charges de personnel	-	3'367'065	-3'367'065	-100.0%	3'429'309	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-	483'379	-483'379	-100.0%	630'622	i)
36	Charges de transfert	-	12'000	-12'000	-100.0%	12'000	
39	Imputations internes	-	1'946	-1'946	-100.0%	1'392	
	Total Charges	**-**	**3'864'390**	**-3'864'390**	**-100.0%**	**4'073'324**	
	Revenus						
42	Taxes	-	2'544'700	-2'544'700	-100.0%	1'999'572	j)
43	Revenus divers	-	-	-	-	15'500	
	Total Revenus	**-**	**2'544'700**	**-2'544'700**	**-100.0%**	**2'015'072**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	-	3'000	-3'000	-100.0%	2'460	
	Total Charges	**-**	**3'000**	**-3'000**	**-100.0%**	**2'460**	
4006	**Service de la police municipale**						
11	**Sécurité publique**						
	Charges						
30	Charges de personnel	30'039'063	30'869'740	-830'677	-2.7%	29'402'311	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	15'661'662	15'447'628	214'034	1.4%	14'099'262	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
33	Amortissements du patrimoine administratif	223'109	168'918	54'191	32.1%	208'817	
39	Imputations internes	769'376	740'376	29'000	3.9%	843'571	
	Total Charges	**46'693'211**	**47'226'662**	**-533'451**	**-1.1%**	**44'553'961**	
	Revenus						
42	Taxes	20'227'300	20'227'300	-	-	17'693'595	
43	Revenus divers	-	-	-	-	2'194	
49	Imputations internes	-	-	-	-	2'300	
	Total Revenus	**20'227'300**	**20'227'300**	**-**	**-**	**17'698'089**	
61	**Circulation routière**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	18'500	-	18'500	-	-	
	Total Charges	**18'500**	**-**	**18'500**	**-**	**-**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	11'200	10'300	900	8.7%	9'463	
	Total Charges	**11'200**	**10'300**	**900**	**8.7%**	**9'463**	
4007	**Service de l'espace public**						
14	**Questions juridiques**						
	Charges						
30	Charges de personnel	10'211'354	10'438'225	-226'871	-2.2%	10'117'237	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	3'731'943	3'799'141	-67'198	-1.8%	-6'885'491	
33	Amortissements du patrimoine administratif	267'945	254'510	13'435	5.3%	256'064	
36	Charges de transfert	290'000	290'000	-	-	266'925	
39	Imputations internes	545'755	540'065	5'690	1.1%	560'768	
	Total Charges	**15'046'998**	**15'321'941**	**-274'943**	**-1.8%**	**4'315'503**	
	Revenus						
42	Taxes	547'700	567'700	-20'000	-3.5%	401'875	
43	Revenus divers	20'000	-	20'000	-	25'242	
44	Revenus financiers	38'194'000	38'194'000	-	-	24'887'776	
49	Imputations internes	1'115'200	785'200	330'000	42.0%	278'700	k)
	Total Revenus	**39'876'900**	**39'546'900**	**330'000**	**0.8%**	**25'593'592**	
61	**Circulation routière**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	20'000	-	20'000	-	-	
	Total Charges	**20'000**	**-**	**20'000**	**-**	**-**	
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	7'815'406	8'237'766	-422'359	-5.1%	8'149'290	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	5'962'978	5'841'468	121'510	2.1%	6'983'312	
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'104'852	1'295'965	-191'113	-14.7%	1'160'698	
39	Imputations internes	203'956	19'556	184'400	942.9%	220'688	
	Total Charges	**15'087'193**	**15'394'755**	**-307'563**	**-2.0%**	**16'513'988**	
	Revenus						
42	Taxes	112'000	112'000	-	-	100'608	
44	Revenus financiers	-	-	-	-	2'321	
49	Imputations internes	20'000	20'000	-	-	7'328	
	Total Revenus	**132'000**	**132'000**	**-**	**-**	**110'257**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
16	**Défense**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'456'918	1'217'572	239'347	19.7%	1'265'453	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	954'536	750'299	204'237	27.2%	1'175'579	
33	Amortissements du patrimoine administratif	47'979	47'715	264	0.6%	47'715	
36	Charges de transfert	120'000	120'000	-	-	72'651	
39	Imputations internes	29'781	49'781	-20'000	-40.2%	49'586	
	Total Charges	**2'609'215**	**2'185'367**	**423'848**	**19.4%**	**2'610'984**	
	Revenus						
42	Taxes	18'000	18'000	-	-	49'746	
44	Revenus financiers	100'000	100'000	-	-	-	
46	Revenus de transfert	169'000	169'000	-	-	238'510	
49	Imputations internes	-	10'000	-10'000	-100.0%	-	
	Total Revenus	**287'000**	**297'000**	**-10'000**	**-3.4%**	**288'256**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'536'459	2'599'889	-63'430	-2.4%	2'332'058	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	423'000	442'921	-19'921	-4.5%	288'291	
33	Amortissements du patrimoine administratif	51'482	55'149	-3'667	-6.6%	11'838	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	110'000	110'000	-	-	-	
39	Imputations internes	118	118	-	-	-	
	Total Charges	**3'121'059**	**3'208'077**	**-87'017**	**-2.7%**	**2'632'187**	
	Revenus						
42	Taxes	290'000	290'000	-	-	32'601	
43	Revenus divers	-	-	-	-	151	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	115'000	115'000	-	-	282'587	
46	Revenus de transfert	-	-	-	-	55'000	
49	Imputations internes	953'500	941'000	12'500	1.3%	480'198	
	Total Revenus	**1'358'500**	**1'346'000**	**12'500**	**0.9%**	**850'537**	
42	**Soins ambulatoires**						
	Charges						
36	Charges de transfert	5'000	5'000	-	-	5'000	
	Total Charges	**5'000**	**5'000**	**-**	**-**	**5'000**	
61	**Circulation routière**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	20'000	20'000	-	-	47'166	
	Total Charges	**20'000**	**20'000**	**-**	**-**	**47'166**	
72	**Traitement des eaux usées**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'599'946	1'485'846	114'100	7.7%	1'859'916	
	Total Charges	**1'599'946**	**1'485'846**	**114'100**	**7.7%**	**1'859'916**	
4010	**Voirie - Ville propre**						
61	**Circulation routière**						
	Charges						
30	Charges de personnel	27'589'366	27'565'416	23'950	0.1%	27'955'969	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	4'089'838	4'211'027	-121'189	-2.9%	2'971'083	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'311'120	1'385'662	-74'542	-5.4%	873'234	
39	Imputations internes	189'012	189'012	-	-	189'493	
	Total Charges	**33'179'336**	**33'351'117**	**-171'781**	**-0.5%**	**31'989'778**	
	Revenus						
42	Taxes	51'000	51'000	-	-	339'244	
49	Imputations internes	92'500	10'000	82'500	825.0%	2'900	
	Total Revenus	**143'500**	**61'000**	**82'500**	**135.2%**	**342'144**	
73	**Gestion des déchets**						
	Charges						
30	Charges de personnel	13'938'402	14'265'530	-327'128	-2.3%	13'931'421	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	16'039'283	15'234'140	805'143	5.3%	16'239'704	l)
33	Amortissements du patrimoine administratif	996'466	843'228	153'237	18.2%	723'362	
39	Imputations internes	83'475	90'075	-6'600	-7.3%	74'301	
	Total Charges	**31'057'626**	**30'432'973**	**624'653**	**2.1%**	**30'968'788**	
	Revenus						
42	Taxes	2'352'054	900'000	1'452'054	161.3%	950'983	m)
49	Imputations internes	355'600	360'000	-4'400	-1.2%	250'013	
	Total Revenus	**2'707'654**	**1'260'000**	**1'447'654**	**114.9%**	**1'200'996**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	-	1'900	-1'900	-100.0%	-964	
	Total Charges	**-**	**1'900**	**-1'900**	**-100.0%**	**-964**	

5.5.3 Commentaires sur les écarts

a) Écart provenant de l'entretien des bâtiments publics géré par le service compétent bâtiment (DPBA).

b) Dans le cadre du transfert du Service d'incendie et de secours (SIS) dans le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) au 1er janvier 2022, les éléments budgétaires ont été retirés et transférés au Groupement SIS qui reprendra l'entier des activités actuelles du SIS. Toutefois, certaines prestations délivrées par la Ville de Genève seront maintenues en 2022; il s'agit des compétents DSIC, ASS et ENE.

c) Écart concernant principalement la contribution de la Ville de Genève au Groupement SIS en contrepartie des charges reprises par ce dernier.

d) Écart lié à la suppression des prestations internes dont bénéficiait le SIS; ces dernières ont été supprimées en raison de l'autonomisation du service.

e) Écart constitué, d'une part, de la suppression des revenus liés aux interventions du SIS (kCHF -5'885) et d'autre part, de la refacturation des prestations des compétents Ville de Genève (kCHF +5'227) au Groupement SIS.

f) Revenus relatifs aux bâtiments et locaux du SIS mis à disposition du Groupement SIS par le biais d'un bail à loyer.

g) Écart concernant, notamment, la suppression de la contribution conventionnée des communes au SIS.

h) Les prestations internes refacturées par le SIS aux différents services de la Ville de Genève ont été supprimées suite à la création du Groupement SIS.

i) Suppression des charges relatives aux soins ambulanciers suite à l'autonomisation du SIS.

j) Suppression des revenus provenant des soins ambulanciers suite à l'autonomisation du SIS.

k) Écart dû à l'organisation de la manifestation Nuit de la science en 2022, annulée en 2020 et en 2021, ainsi qu'à la comptabilisation de la taxe d'occupation du domaine public du Festival Geneva Lux.

l) Augmentation des charges liées à la facturation des déchets urbains des entreprises en prévision de la mise en œuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève sur la gestion des déchets (LGD L1 20).

m) Augmentation de revenus liés, notamment, à la facturation des déchets urbains des entreprises en prévision de la mise en œuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève sur la gestion des déchets (LGD L1 20).

5.5.4 Charges et revenus du département

Sécurité et sports						
	Charges	238'677'368	262'413'282	-23'735'914	-9.0%	242'402'899
	Revenus	77'907'968	96'036'000	-18'128'032	-18.9%	75'081'530

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**121'649'340**	**175'310'744**	**-53'661'404**	**-30.6%**	**167'732'661**
300	Autorités et commissions	-	5'000	-5'000	-100.0%	1'575
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	97'766'137	135'122'048	-37'355'910	-27.6%	130'518'434
303	Travailleurs temporaires	190'000	190'000	-	-	188'818
304	Allocations	1'201'000	1'514'500	-313'500	-20.7%	1'638'199
305	Cotisations patronales	22'209'826	34'720'056	-12'510'230	-36.0%	32'200'798
306	Prestations de l'employeur	-	2'337'108	-2'337'108	-100.0%	1'887'728
309	Autres charges de personnel	282'376	1'422'032	-1'139'656	-80.1%	1'297'109
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**60'554'889**	**65'228'160**	**-4'673'271**	**-7.2%**	**54'671'926**
310	Charges de matériel et de marchandises	4'031'304	5'843'394	-1'812'090	-31.0%	6'655'918
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	2'361'049	2'983'612	-622'563	-20.9%	2'874'011
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	4'583'167	18'819'267	-14'236'100	-75.6%	18'918'619
313	Prestations de services et honoraires	34'908'955	19'720'500	15'188'455	77.0%	18'356'593
314	Travaux d'entretien	7'894'771	9'646'664	-1'751'893	-18.2%	10'374'312
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	3'455'798	3'629'111	-173'313	-4.8%	4'118'131
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1'314'656	1'321'400	-6'744	-0.5%	1'485'295
317	Dédommagements	79'010	1'067'012	-988'002	-92.6%	862'117
318	Dépréciations sur créances	1'893'500	2'133'500	-240'000	-11.2%	-8'952'993
319	Diverses charges d'exploitation	32'679	63'700	-31'021	-48.7%	-20'079
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**11'627'950**	**11'300'673**	**327'277**	**2.9%**	**10'098'115**
330	Immobilisations corporelles du PA	11'627'950	11'300'673	327'277	2.9%	10'098'115
34	**Charges financières**	**11'200**	**15'200**	**-4'000**	**-26.3%**	**11'567**
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	532
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	11'200	15'200	-4'000	-26.3%	10'958
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	77
35	**Attributions aux fonds et financements spéciaux**	**110'000**	**110'000**	**-**	**-**	**-**
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	110'000	110'000	-	-	-
36	**Charges de transfert**	**42'200'882**	**7'364'700**	**34'836'182**	**473.0%**	**6'924'479**
361	Dédommagements à des collectivités publiques	36'582'482	1'715'000	34'867'482	N/A	1'641'785
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'618'400	5'649'700	-31'300	-0.6%	5'282'694
39	**Imputations internes**	**2'523'108**	**3'083'806**	**-560'698**	**-18.2%**	**2'964'150**
391	Prestations de services	929'468	928'894	574	0.1%	838'323
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	1'593'640	2'154'912	-561'272	-26.0%	2'125'827
	Total Charges	**238'677'368**	**262'413'282**	**-23'735'914**	**-9.0%**	**242'402'899**
	Revenus					
42	**Taxes**	**33'234'346**	**35'075'000**	**-1'840'654**	**-5.2%**	**29'316'952**
421	Emoluments administratifs	301'500	301'500	-	-	154'683
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	6'103'354	12'728'800	-6'625'446	-52.1%	8'413'546
425	Recette sur ventes	661'000	693'800	-32'800	-4.7%	250'898
426	Remboursements	5'638'492	820'900	4'817'592	586.9%	2'559'053
427	Amendes	20'000'000	20'000'000	-	-	17'282'343
429	Autres taxes	530'000	530'000	-	-	656'429

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
43	**Revenus divers**	**20'000**	**1'000**	**19'000**	**N/A**	**43'762**
430	Revenus d'exploitation divers	20'000	1'000	19'000	N/A	43'622
439	Autres revenus	-	-	-	-	140
44	**Revenus financiers**	**41'792'322**	**39'389'000**	**2'403'322**	**6.1%**	**25'744'139**
447	Produit des biens-fonds PA	41'792'322	39'389'000	2'403'322	6.1%	25'744'139
45	**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**	**115'000**	**140'000**	**-25'000**	**-17.9%**	**282'587**
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	115'000	140'000	-25'000	-17.9%	282'587
46	**Revenus de transfert**	**169'000**	**18'938'000**	**-18'769'000**	**-99.1%**	**18'203'872**
460	Quotes-parts à des revenus	-	1'600'000	-1'600'000	-100.0%	1'653'917
461	Dédommagements de collectivités publiques	-	17'005'000	-17'005'000	-100.0%	16'167'745
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	169'000	333'000	-164'000	-49.2%	382'210
49	**Imputations internes**	**2'577'300**	**2'493'000**	**84'300**	**3.4%**	**1'490'217**
491	Prestations de services	2'576'900	2'490'500	86'400	3.5%	1'489'658
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	400	2'500	-2'100	-84.0%	559
	Total Revenus	**77'907'968**	**96'036'000**	**-18'128'032**	**-18.9%**	**75'081'530**

5.5.5 Projet de budget détaillé par service

Sécurité et sports						
	Charges	238'677'368	262'413'282	-23'735'914	-9.0%	242'402'899
	Revenus	77'907'968	96'036'000	-18'128'032	-18.9%	75'081'530

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
4001	**Direction département sécurité et sports**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'659'442	2'616'306	43'136	1.6%	2'440'863
304	Allocations	17'400	10'500	6'900	65.7%	11'398
305	Cotisations patronales	629'103	663'063	-33'960	-5.1%	584'731
309	Autres charges de personnel	4'216	4'216	-	-	18'680
310	Charges de matériel et de marchandises	22'000	20'800	1'200	5.8%	22'341
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	13'376	-	13'376	-	3'626
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	67'420	24'785	42'635	172.0%	25'495
313	Prestations de services et honoraires	706'772	724'776	-18'004	-2.5%	244'043
314	Travaux d'entretien	13'000	14'000	-1'000	-7.1%	35'755
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	14'777	24'062	-9'285	-38.6%	16'631
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	9'276
317	Dédommagements	6'500	4'400	2'100	47.7%	7'806
319	Diverses charges d'exploitation	779	500	279	55.8%	12'000
330	Immobilisations corporelles du PA	37'155	34'334	2'820	8.2%	27'697
361	Dédommagements à des collectivités publiques	70'000	70'000	-	-	67'768
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	55'000	30'000	25'000	83.3%	-
391	Prestations de services	249'668	251'348	-1'680	-0.7%	73'264
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	135'932	129'680	6'252	4.8%	121'542
Total Charges		**4'702'540**	**4'622'770**	**79'769**	**1.7%**	**3'722'916**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	25'101
Total Revenus		-	-	-	-	**25'101**
4002	**Sports**					
Charges						
300	Autorités et commissions	-	5'000	-5'000	-100.0%	-
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	19'991'971	20'193'042	-201'072	-1.0%	19'615'603
304	Allocations	224'700	209'400	15'300	7.3%	218'410
305	Cotisations patronales	4'520'234	4'883'787	-363'553	-7.4%	4'764'733
309	Autres charges de personnel	15'304	15'292	12	0.1%	21'968
310	Charges de matériel et de marchandises	929'750	945'300	-15'550	-1.6%	901'450
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	680'308	584'012	96'296	16.5%	596'512
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2'970'100	3'068'100	-98'000	-3.2%	3'031'413
313	Prestations de services et honoraires	1'869'707	1'743'237	126'470	7.3%	1'212'484
314	Travaux d'entretien	2'856'100	3'607'600	-751'500	-20.8%	2'684'142
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	323'885	294'044	29'841	10.1%	334'017
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	51'700	55'200	-3'500	-6.3%	54'328
317	Dédommagements	7'220	9'980	-2'760	-27.7%	2'968
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	30'250
319	Diverses charges d'exploitation	8'500	9'000	-500	-5.6%	10'709
330	Immobilisations corporelles du PA	4'096'857	3'646'476	450'382	12.4%	3'996'382
349	Différentes charges financières	-	-	-	-	77
361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'235'000	1'235'000	-	-	1'234'442
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'558'400	5'558'400	-	-	5'230'394

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
391	Prestations de services	307'339	359'617	-52'278	-14.5%	117'002
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	8'696	8'696	-	-	3'696
Total Charges		**45'655'771**	**46'431'183**	**-775'411**	**-1.7%**	**44'060'979**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	3'869'000	3'939'000	-70'000	-1.8%	1'582'981
425	Recette sur ventes	103'000	103'000	-	-	45'381
426	Remboursements	437'000	437'000	-	-	595'113
429	Autres taxes	-	-	-	-	59'250
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	71
447	Produit des biens-fonds PA	1'295'000	1'095'000	200'000	18.3%	854'042
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-	25'000	-25'000	-100.0%	-
491	Prestations de services	40'100	49'800	-9'700	-19.5%	70'511
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	400	-	400	-	420
Total Revenus		**5'744'500**	**5'648'800**	**95'700**	**1.7%**	**3'207'768**
4003	**Incendie et secours**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	-	36'882'357	-36'882'357	-100.0%	34'902'164
304	Allocations	-	363'300	-363'300	-100.0%	376'675
305	Cotisations patronales	-	10'797'603	-10'797'603	-100.0%	8'585'980
306	Prestations de l'employeur	-	2'337'108	-2'337'108	-100.0%	1'887'728
309	Autres charges de personnel	-	1'135'632	-1'135'632	-100.0%	1'149'989
310	Charges de matériel et de marchandises	-	1'799'834	-1'799'834	-100.0%	1'971'736
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	-	713'500	-713'500	-100.0%	1'120'748
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	338'000	391'035	-53'035	-13.6%	432'924
313	Prestations de services et honoraires	534'353	740'494	-206'141	-27.8%	922'481
314	Travaux d'entretien	-	1'292'900	-1'292'900	-100.0%	1'502'653
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	560'900	739'689	-178'789	-24.2%	1'299'453
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	58'056	78'300	-20'244	-25.9%	149'064
317	Dédommagements	-	979'342	-979'342	-100.0%	815'855
318	Dépréciations sur créances	-	100'000	-100'000	-100.0%	423'850
319	Diverses charges d'exploitation	-	30'800	-30'800	-100.0%	19'094
330	Immobilisations corporelles du PA	3'490'983	3'568'715	-77'732	-2.2%	2'792'309
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	532
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	3'000	-3'000	-100.0%	2'460
361	Dédommagements à des collectivités publiques	34'867'482	-	34'867'482	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	-	56'300	-56'300	-100.0%	47'300
391	Prestations de services	-	137'958	-137'958	-100.0%	142'856
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	567'524	-567'524	-100.0%	567'384
Total Charges		**39'849'774**	**62'715'391**	**-22'865'617**	**-36.5%**	**59'113'234**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	245'000	8'136'500	-7'891'500	-97.0%	6'635'095
425	Recette sur ventes	-	128'800	-128'800	-100.0%	36'365
426	Remboursements	4'982'292	164'700	4'817'592	N/A	694'740
429	Autres taxes	-	-	-	-	74'276
430	Revenus d'exploitation divers	-	1'000	-1'000	-100.0%	15'965
439	Autres revenus	-	-	-	-	140
447	Produit des biens-fonds PA	2'203'322	-	2'203'322	-	-
460	Quotes-parts à des revenus	-	1'600'000	-1'600'000	-100.0%	1'653'917
461	Dédommagements de collectivités publiques	-	17'005'000	-17'005'000	-100.0%	16'167'745
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	164'000	-164'000	-100.0%	88'700

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
491	Prestations de services	-	314'500	-314'500	-100.0%	397'709
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	2'500	-2'500	-100.0%	139
Total Revenus		**7'430'614**	**27'517'000**	**-20'086'386**	**-73.0%**	**25'764'791**
4006	**Service de la police municipale**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	24'007'220	24'338'893	-331'672	-1.4%	23'068'636
304	Allocations	306'100	312'100	-6'000	-1.9%	373'228
305	Cotisations patronales	5'484'543	5'977'512	-492'968	-8.2%	5'891'669
309	Autres charges de personnel	241'200	241'236	-36	0.0%	68'778
310	Charges de matériel et de marchandises	217'200	200'200	17'000	8.5%	187'251
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	571'342	564'700	6'642	1.2%	391'896
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	23'600	21'700	1'900	8.8%	60'345
313	Prestations de services et honoraires	11'982'701	11'743'224	239'477	2.0%	11'699'388
314	Travaux d'entretien	86'300	73'000	13'300	18.2%	343'612
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	121'419	27'204	94'215	346.3%	191'417
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	800'400	800'400	-	-	742'689
317	Dédommagements	12'500	12'500	-	-	7'999
318	Dépréciations sur créances	1'860'000	2'000'000	-140'000	-7.0%	470'565
319	Diverses charges d'exploitation	4'700	4'700	-	-	4'100
330	Immobilisations corporelles du PA	223'109	168'918	54'191	32.1%	208'817
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	11'200	10'300	900	8.7%	9'463
391	Prestations de services	53'548	24'548	29'000	118.1%	147'105
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	715'828	715'828	-	-	696'467
Total Charges		**46'722'911**	**47'236'962**	**-514'051**	**-1.1%**	**44'563'424**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	1'000	1'000	-	-	-
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	214'300	214'300	-	-	55'619
425	Recette sur ventes	-	-	-	-	5'220
426	Remboursements	12'000	12'000	-	-	350'413
427	Amendes	20'000'000	20'000'000	-	-	17'282'343
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	2'194
491	Prestations de services	-	-	-	-	2'300
Total Revenus		**20'227'300**	**20'227'300**	**-**	**-**	**17'698'089**
4007	**Service de l'espace public**					
Charges						
300	Autorités et commissions	-	-	-	-	1'575
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	8'183'534	8'262'434	-78'900	-1.0%	8'073'419
304	Allocations	90'100	85'000	5'100	6.0%	93'930
305	Cotisations patronales	1'933'760	2'086'819	-153'059	-7.3%	1'928'306
309	Autres charges de personnel	3'960	3'972	-12	-0.3%	20'007
310	Charges de matériel et de marchandises	112'500	112'500	-	-	61'747
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	87'073	75'000	12'073	16.1%	91'829
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	216'540	255'240	-38'700	-15.2%	197'463
313	Prestations de services et honoraires	2'945'512	2'900'695	44'817	1.5%	1'833'924
314	Travaux d'entretien	160'100	164'200	-4'100	-2.5%	722'940
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	173'218	231'506	-58'288	-25.2%	181'635
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	3'000	-3'000	-100.0%	46'820
317	Dédommagements	26'000	26'000	-	-	9'016
318	Dépréciations sur créances	30'000	30'000	-	-	-9'894'864
319	Diverses charges d'exploitation	1'000	1'000	-	-	-136'000
330	Immobilisations corporelles du PA	267'945	254'510	13'435	5.3%	256'064
361	Dédommagements à des collectivités publiques	290'000	290'000	-	-	266'925

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
391	Prestations de services	25'495	19'805	5'690	28.7%	37'304
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	520'260	520'260	-	-	523'464
Total Charges		**15'066'998**	**15'321'941**	**-254'943**	**-1.7%**	**4'315'503**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	300'500	300'500	-	-	154'683
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	20'000	-20'000	-100.0%	-
426	Remboursements	167'200	167'200	-	-	158'509
429	Autres taxes	80'000	80'000	-	-	88'683
430	Revenus d'exploitation divers	20'000	-	20'000	-	25'242
447	Produit des biens-fonds PA	38'194'000	38'194'000	-	-	24'887'776
491	Prestations de services	1'115'200	785'200	330'000	42.0%	278'700
Total Revenus		**39'876'900**	**39'546'900**	**330'000**	**0.8%**	**25'593'592**
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	9'539'720	9'641'725	-102'005	-1.1%	9'290'326
304	Allocations	99'700	97'900	1'800	1.8%	96'449
305	Cotisations patronales	2'161'783	2'304'021	-142'237	-6.2%	2'355'458
309	Autres charges de personnel	7'580	11'580	-4'000	-34.5%	4'569
310	Charges de matériel et de marchandises	1'522'160	1'542'160	-20'000	-1.3%	2'363'745
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	489'458	474'300	15'158	3.2%	41'195
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	760'676	789'476	-28'800	-3.6%	760'918
313	Prestations de services et honoraires	1'300'427	1'165'971	134'456	11.5%	1'719'288
314	Travaux d'entretien	2'580'071	2'246'071	334'000	14.9%	3'151'784
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	2'002'178	2'013'066	-10'888	-0.5%	1'869'152
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	282'500	282'500	-	-	373'972
317	Dédommagements	17'990	21'990	-4'000	-18.2%	14'950
318	Dépréciations sur créances	3'500	3'500	-	-	14'156
319	Diverses charges d'exploitation	1'500	1'500	-	-	45'105
330	Immobilisations corporelles du PA	1'204'314	1'398'830	-194'516	-13.9%	1'220'251
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	110'000	110'000	-	-	-
361	Dédommagements à des collectivités publiques	120'000	120'000	-	-	72'651
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'000	5'000	-	-	5'000
391	Prestations de services	209'943	45'543	164'400	361.0%	246'362
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	23'912	23'912	-	-	23'912
Total Charges		**22'442'413**	**22'299'045**	**143'368**	**0.6%**	**23'669'241**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	368'000	368'000	-	-	59'988
425	Recette sur ventes	12'000	12'000	-	-	14'410
426	Remboursements	40'000	40'000	-	-	81'857
429	Autres taxes	-	-	-	-	26'699
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	151
447	Produit des biens-fonds PA	100'000	100'000	-	-	2'321
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	115'000	115'000	-	-	282'587
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	169'000	169'000	-	-	293'510
491	Prestations de services	973'500	971'000	2'500	0.3%	487'526
Total Revenus		**1'777'500**	**1'775'000**	**2'500**	**0.1%**	**1'249'049**
4010	**Voirie - Ville propre**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	33'384'250	33'187'290	196'960	0.6%	33'127'423
303	Travailleurs temporaires	190'000	190'000	-	-	188'818

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
304	Allocations	463'000	436'300	26'700	6.1%	468'109
305	Cotisations patronales	7'480'403	8'007'252	-526'849	-6.6%	8'089'921
309	Autres charges de personnel	10'116	10'104	12	0.1%	13'119
310	Charges de matériel et de marchandises	1'227'694	1'222'600	5'094	0.4%	1'147'650
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	519'492	572'100	-52'608	-9.2%	628'205
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	206'831	14'268'931	-14'062'100	-98.6%	14'410'062
313	Prestations de services et honoraires	15'569'483	702'103	14'867'380	N/A	724'986
314	Travaux d'entretien	2'199'200	2'248'893	-49'693	-2.2%	1'933'427
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	259'421	299'540	-40'119	-13.4%	225'826
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	122'000	102'000	20'000	19.6%	109'146
317	Dédommagements	8'800	12'800	-4'000	-31.3%	3'523
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	3'050
319	Diverses charges d'exploitation	16'200	16'200	-	-	24'913
330	Immobilisations corporelles du PA	2'307'586	2'228'890	78'695	3.5%	1'596'596
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	-	1'900	-1'900	-100.0%	-964
391	Prestations de services	83'475	90'075	-6'600	-7.3%	74'432
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	189'012	189'012	-	-	189'362
Total Charges		**64'236'962**	**63'785'991**	**450'972**	**0.7%**	**62'957'602**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	1'407'054	51'000	1'356'054	N/A	79'863
425	Recette sur ventes	546'000	450'000	96'000	21.3%	149'521
426	Remboursements	-	-	-	-	653'322
429	Autres taxes	450'000	450'000	-	-	407'520
491	Prestations de services	448'100	370'000	78'100	21.1%	252'913
Total Revenus		**2'851'154**	**1'321'000**	**1'530'154**	**115.8%**	**1'543'140**

5.5.6 Subventions monétaires

En francs			PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
4	**Sécurité et sports**						
4001	**Dir. Sécurité et sports**						
31	**Héritage culturel**						
		Musée des pompiers (transfert suite autonomisation SIS)	25'000	-	25'000	-	
	Total 31 Héritage culturel		**25'000**	**-**	**25'000**	**-**	
32	**Culture, autres**						
		Soutien actions s/espace public-culture	15'000	15'000	-	-	
	Total 32 Culture, autres		**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
		Soutien actions s/espace public-social	15'000	15'000	-	-	
	Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile		**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	
	Total 4001 Dir. Sécurité et sports		**55'000**	**30'000**	**25'000**	**-**	
4002	**Sports**						
34	**Sports et loisirs**						
	Fonds de soutien - Divers	Fonds de soutien à l'organisation de manifestations	1'200'000	1'219'600	-19'600	1'143'944	
		Fonds de soutien au bénévolat	185'000	300'000	-115'000	28'000	
		Fonds de soutien au sport féminin	200'000	200'000	-	65'500	
		Fonds de soutien prévention-intégration	100'000	150'000	-50'000	74'655	
	Fonds de soutien au sport	Soutien aux clubs d'Alpinisme	25'000	25'000	-	27'000	
		Soutien aux clubs d'Art martiaux	55'000	55'000	-	5'000	
		Soutien aux clubs d'Athlétisme	89'000	45'000	44'000	86'900	
		Soutien aux clubs de Badminton	15'000	15'000	-	10'600	
		Soutien aux clubs de Basket	350'000	232'000	118'000	323'300	
		Soutien aux clubs de Boxe	40'000	48'600	-8'600	30'000	
		Soutien aux clubs de Canoë-Kayak	45'000	45'000	-	51'300	
		Soutien aux clubs de Cyclisme	30'000	65'000	-35'000	25'000	
		Soutien aux clubs de Football américain	35'000	-	35'000	-	
		Soutien aux clubs de Football	420'000	385'000	35'000	515'300	
		Soutien aux clubs de Footgolf	5'000	-	5'000	-	
		Soutien aux clubs de Frisbee	10'000	-	10'000	-	
		Soutien aux clubs de Gymnastique	35'000	55'000	-20'000	4'000	
		Soutien aux clubs de Handball	95'000	75'000	20'000	95'200	
		Soutien aux clubs de Hockey sur gazon	60'000	60'000	-	64'000	
		Soutien aux clubs de Hockey sur glace	125'000	-	125'000	-	
		Soutien aux clubs de Lutte	2'000	2'000	-	-	
		Soutien aux clubs de Marche	2'000	2'000	-	1'500	
		Soutien aux clubs de Motocyclisme	-	50'000	-50'000	-	
		Soutien aux clubs de Multisports	65'000	65'000	-	454'500	
		Soutien aux clubs de Natation	245'000	245'000	-	261'200	
		Soutien aux clubs de Patinage	5'000	11'000	-6'000	-	
		Soutien aux clubs de Pétanque	6'000	-	6'000	-	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
	Soutien aux clubs de Racketlon	1'000	-	1'000	-	
	Soutien aux clubs de Rink-Hockey	81'000	86'000	-5'000	73'300	
	Soutien aux clubs de Rugby	75'000	75'000	-	53'000	
	Soutien aux clubs de Ski	42'000	72'000	-30'000	33'700	
	Soutien aux clubs de Ski nautique	15'000	15'000	-	6'000	
	Soutien aux clubs de Sport Handicap	35'000	35'000	-	20'000	
	Soutien aux clubs de Tchoukball	32'000	-	32'000	-	
	Soutien aux clubs de Tennis	25'000	55'000	-30'000	-	
	Soutien aux clubs de Tennis de table	15'000	15'000	-	10'000	
	Soutien aux clubs de Triathlon	15'000	15'000	-	32'345	
	Soutien aux clubs de Twirling	2'000	2'000	-	-	
	Soutien aux clubs de Unihockey	15'000	15'000	-	8'200	
	Soutien aux clubs de Voile	154'000	154'000	-	169'700	
	Soutien aux clubs de Volleyball	140'000	140'000	-	157'250	
	Soutien aux clubs d'Echecs	85'000	85'000	-	86'600	
	Soutien aux clubs d'Escrime	15'000	15'000	-	15'500	
	Soutien aux sports Urbains	30'000	30'000	-	-	
Fonds de soutien aux associations cantonales	Association cantonale de lutte suisse	1'400	1'400	-	-	
	Association cantonale genevoise de basketball amateur	133'000	133'000	-	133'000	
	Association cantonale genevoise de football	165'100	165'100	-	165'100	
	Association cantonale genevoise de judo	70'000	70'000	-	80'000	
	Association cantonale genevoise de pétanque	1'900	1'900	-	-	
	Association cantonale genevoise de rugby	59'400	59'400	-	60'000	
	Association des archers genevois	1'900	1'900	-	-	
	Association des clubs de boxe amateur	3'700	3'700	-	-	
	Association genevoise d'athlétisme	82'600	82'600	-	87'000	
	Association genevoise de badminton	72'200	72'200	-	72'000	
	Association genevoise de gymnastique	191'800	191'800	-	191'800	
	Association genevoise de handball	90'000	111'100	-21'100	88'000	
	Association genevoise de hockey sur gazon	15'000	67'900	-52'900	-	
	Association genevoise de natation	35'000	35'000	-	25'000	
	Association genevoise de ski nautique	20'900	20'900	-	20'900	
	Association genevoise de Tchoukball	15'000	-	15'000	-	
	Association genevoise de tennis de table	47'600	47'600	-	47'600	
	Association genevoise des sports	8'200	8'200	-	11'000	
	Association genevoise sportive de tir	2'800	2'800	-	-	
	Association régionale Genève Tennis (ARGT)	44'400	44'400	-	55'000	
	Fédération genevoise d'échecs	2'700	500	2'200	2'500	
	Fédération genevoise des clubs de voile	20'600	20'600	-	-	
	Genève E-sport	-	5'000	-5'000	-	
	Genève Snowsports	77'000	77'000	-	77'000	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
	Swiss Volley Région Genève	104'200	104'200	-	111'000	
	Unihockey Club Genève	20'600	20'600	-	20'600	
	Union Vélocipédique Genevoise	50'400	50'400	-	50'400	
Total 34 Sports et loisirs		5'558'400	5'558'400	-	5'230'394	
Total 4002 Sports		**5'558'400**	**5'558'400**	**-**	**5'230'394**	
4003 Incendie et secours						
15 Service du feu						
	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	-	10'300	-10'300	10'300	
	Promotion d'actions pour la sécurité	-	9'000	-9'000	-	
Total 15 Service du feu		-	19'300	-19'300	10'300	
31 Héritage culturel						
	Musée des pompiers (transfert à la direction du département)	-	25'000	-25'000	25'000	
Total 31 Héritage culturel		-	25'000	-25'000	25'000	
42 Soins ambulatoires						
	Société internationale de sauvetage du Léman	-	12'000	-12'000	12'000	
Total 42 Soins ambulatoires		-	12'000	-12'000	12'000	
Total 4003 Incendie et secours		**-**	**56'300**	**-56'300**	**47'300**	
4009 Logistique et manifestations						
42 Soins ambulatoires						
	REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	5'000	5'000	-	5'000	
Total 42 Soins ambulatoires		5'000	5'000	-	5'000	
Total 4009 Logistique et manifestations		**5'000**	**5'000**	**-**	**5'000**	
Total 4 Sécurité et sports		**5'618'400**	**5'649'700**	**-31'300**	**5'282'694**	

5.5.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs		Locaux/ Surfaces	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
4	**Sécurité et sports**						
4001	**Dir. environnement urbain et sécurité**						
31	**Héritage culturel**						
	Assoc. du Musée SIS		83'633	83'633	-	83'633	
	Total 31 Héritage culturel		**83'633**	**83'633**	**-**	**83'633**	
	Total 4001 Dir. environnement urbain et sécurité		**83'633**	**83'633**	**-**	**83'633**	
4002	**Sports**						
34	**Sports et loisirs**						
	Gratuités de la Gérance immobilière municipale						
Basketball	Assoc. cant. gen. basket - Villa le Plonjon	Bureau	4'928	4'928	-	4'928	
Billard	Assoc. sport billard club Genève	Surf. de jeu	51'060	51'060	-	53'847	
Boxe	Ecole de boxe Erdal Kiran Genève 1887 - Bâle 26	Surf. de jeu	23'416	23'416	-	23'416	
Boxe	Olympic Boxing Club Genève	Surf. de jeu	67'392	67'392	-	67'392	
Divers	Assoc. genevoise des sports - Villa le Plonjon	Bureau	4'228	4'228	-	5'052	
Divers	Assoc. suisse des sergents-majors-Bâle 26	Locaux	-	1'784	-1'784	1'784	
Divers	Assoc. usagers Bains des Pâquis-Bâle 26	Locaux	3'902	3'902	-	3'902	
Divers	Club Hygiénique Plainpalais - Carl-Vogt	Surf. de jeu	57'044	57'044	-	57'044	
Divers	Toutes assoc. locaux archives	Locaux	752	752	-	752	
Divers	Utilisat. salles communales	Salles comm.	-	-	-	1'310	
Echecs	Club d'échecs de Genève-Plonjon	Bureau	29'244	29'244	-	30'910	
Football	Assoc. FC Champel-Plonjon	Bureau	7'204	7'204	-	8'729	
Foot. américain	Assoc. Geneva Seahawks-Plonjon	Bureau	4'784	4'784	-	4'784	
Hockey s/ gazon	Assoc. genevoise hockey sur gazon-Plonjon	Bureau	4'784	4'784	-	4'784	
Ski	Ski Club Genève-Bâle 26	Locaux	2'230	2'230	-	2'230	
Tennis de table	Assoc. genevoise de tennis de table - Villa le Plonjon	Bureau	5'292	5'292	-	6'323	
Volleyball	Assoc. genevoise de volleyball - Villa le Plonjon	Bureau	4'668	4'668	-	5'577	
	Gratuité du Service des sports - différents locaux						
Athlétisme	Assoc. Genevoise d'Athlétisme	Locaux	7'488	7'488	-	7'488	
Athlétisme	Assoc. UGS Athlétisme	Surf. de jeu	6'040	6'040	-	6'040	
Automodélisme	Geneva Model Cars	Surf. de jeu	213'100	213'100	-	213'100	
Badminton	Assoc. Cant. Genevoise de Badminton	Locaux	669	669	-	669	
Badminton	Badminton Club Genève	Locaux	1'338	1'338	-	1'338	
Cyclisme	Union vélocipédique Genevoise	Surf. de jeu	301'281	301'281	-	301'281	
Divers	Assoc. clubs sportifs de Varembé-buvette	Buvette	3'345	3'345	-	3'345	
Divers	Assoc. les Citrons Verts (Netball)	Locaux	557	557	-	557	
Divers	Assoc. sportive BdF Libellules-buvette	Buvette	17'229	17'229	-	17'229	
Divers	Assoc. SPORTI Genève-Vernets	Bureau	5'835	5'835	-	5'835	
Divers	Centre de formation police-H-Wilsdorf 4	Locaux	446	446	-	446	
Divers	FC Geneva-buvette	Buvette	15'790	15'790	-	15'790	
Divers	FC Rapid Jonction Bosna-buvette	Buvette	9'924	9'924	-	9'924	
Divers	FC UGS-buvette	Buvette	20'071	20'071	-	20'071	
Divers	Geneva International Cricket Club	Locaux	8'920	8'920	-	8'920	
Divers	Société suisse de Sauvetage - Vernets	Bureau	3'072	3'072	-	3'072	
Escrime	Société d'Escrime de Genève	Surf. de jeu	83'890	83'890	-	83'890	
Foot. américain	Geneva Seahawks - rte Vessy 31	Locaux	1'672	1'672	-	1'672	
Football	FC Champel - rte Vessy 31	Locaux/bureau	5'687	5'687	-	5'687	

En francs		Locaux/ Surfaces	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Football	UGS FC - Plateau Frontenex 8	Locaux	6'273	6'273	-	6'273	
Gymnastique	Assoc. FSG Aïre-le Lignon	Locaux	780	780	-	780	
Gymnastique	Assoc. Genevoise de Gymnastique	Surf. de jeu	399'920	399'920	-	399'920	
Handball	Assoc. Genevoise Handball - Fr-Dussaud 2	Locaux	2'230	2'230	-	2'230	
Handball	Assoc. Servette Handball	Locaux	1'449	1'449	-	1'449	
Handicap	Assoc. Handisport Genève (stockage)	Locaux	446	446	-	446	
Hockey s/ gazon	Assoc. Gen Hockey s/gazon-rte Frontenex 70	Locaux	2'564	2'564	-	2'564	
Hockey s/ gazon	Assoc. Servette HC-Hockey sur gazon	Locaux	446	446	-	446	
Hockey s/ glace	Assoc. Genève-Servette H.C. - Vernets	Bureau	7'002	7'002	-	7'002	
Lutte	Assoc. Genève Lutte	Locaux	1'226	1'226	-	1'226	
Natation	Genève Natation 1885 - Vernets	Bureau	19'943	19'943	-	19'943	
Natation	Natation sportive Genève - Vernets	Bureau	4'668	4'668	-	4'668	
Patinage	Club des patineurs de Genève - Vernets	Bureau	2'626	2'626	-	2'626	
Rink-Hockey	Genève Rink-Hockey Club	Locaux	3'686	3'686	-	3'686	
Tchoukball	Tchoukball Club Genève	Locaux	1'226	1'226	-	1'226	
Tennis	Swiss Open Tennis fauteuil roulant-Ecu 2	Locaux	2'453	2'453	-	2'453	
Tennis de table	Assoc. CTT Rapid-Genève	Surf. de jeu	48'656	48'656	-	48'656	
Tir à l'arc	Assoc. des Archers Genevois	Locaux	1'226	1'226	-	1'226	
Triathlon	Triathlon Club Genève	Locaux	446	446	-	446	
Volleyball	Académie de Volleyball Genève - Ecu 22	Locaux	557	557	-	557	
	Gratuité du Service des sports - infrastructures sportives						
Infrastr. sportives	Mise à disposition des moyens lors de manifestations externes	Surf. de jeu	370'000	370'000	-	-	
Infrastr. sportives	Mise à disposition des infrastructures des patinoires	Surf. de jeu	1'000'000	650'000	350'000	1'098'838	a)
Infrastr. sportives	Mise à disposition des infrastructures des piscines	Surf. de jeu	1'340'000	800'000	540'000	919'242	b)
Infrastr. sportives	Mise à disposition des infrastructures des centres sportifs	Surf. de jeu	3'300'000	3'200'000	100'000	3'661'554	
	Gratuités du Service des écoles						
Arts martiaux	Budo-Club des Grottes	Surf. de jeu	53'677	52'282	1'395	53'677	
Arts martiaux	Nikko Nanbudo Club GE	Surf. de jeu	31'491	30'766	725	31'491	
Arts martiaux	Shung Don Kwan	Surf. de jeu	109'828	109'828	-	109'828	
Basketball	Genève Basketball Club Pâquis-Seujet	Surf. de jeu	6'754	6'754	-	6'754	
Canoë	Canoë club de Genève	Surf. de jeu	11'558	11'558	-	11'558	
Course à pied	Course de l'Escalade	Locaux	4'795	4'795	-	4'795	
Cyclisme	Pédale des Eaux-Vives	Locaux	6'944	6'944	-	6'944	
Divers	Assoc. fédérale des troupes de transmission (AFTT)	Locaux	8'706	8'706	-	8'706	
Divers	Centre de Sports Sous-Marins	Surf. de jeu	35'686	35'686	-	35'686	
Divers	Cercle des sports Genève	Surf. de jeu	28'801	28'801	-	28'801	
Divers	Club Hygiénique Plainpalais	Bureau	5'420	5'420	-	5'420	
Divers	Club sportif des Agents de Ville	Surf. de jeu	9'389	9'389	-	9'969	
Divers	Damier Genevois	Surf. de jeu	9'041	-	9'041	9'041	
Divers	Mont-Blanc Bridge Group	Bureau	5'420	5'420	-	5'420	
Divers	Satus Genève-Ville	Locaux	3'667	3'667	-	3'667	
Echecs	Club d'échecs Bois-Gentil	Surf. de jeu	8'873	8'873	-	8'873	
Football	Assoc. cantonale genevoise de football	Bureau	59'323	59'323	-	59'323	
Gymnastique	Assoc. cant. Genevoise Gym Satus	Bureau	16'091	16'091	-	16'091	
Gymnastique	Ecole genevoise de gymnastique artistique	Locaux	7'284	7'284	-	7'284	
Gymnastique	Fédération Suisse de gymnastique Eaux-Vives	Surf. de jeu	6'944	6'944	-	6'944	
Gymnastique	FSG Genève-Pâquis	Surf. de jeu	21'201	21'201	-	21'201	

En francs		Locaux/ Surfaces	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Gymnastique	Mise à disp. salles de gymnastique	Surf. de jeu	267'485	247'375	20'110	247'375	
Pétanque	Fédération Suisse de Pétanque	Surf. de jeu	4'322	4'322	-	4'322	
Plongée	MASQU' A RADE	Surf. de jeu	9'650	9'650	-	9'650	
Tir sportif	Assoc. sportive genevoise de tir (ASGT)	Bureau	121'805	121'805	-	121'805	
Twirling	Twirling club Genève	Surf. de jeu	7'801	8'476	-675	8'476	
Total 34 Sports et loisirs			**8'357'061**	**7'338'249**	**1'018'812**	**8'019'676**	
Total 4002 Sports			**8'357'061**	**7'338'249**	**1'018'812**	**8'019'676**	
4003 Incendie et secours							
15 Service du feu							
	Diverses Gratuités SIS		-	5'000	-5'000	-	
Total 15 Service du feu			**-**	**5'000**	**-5'000**	**-**	
31 Héritage culturel							
	Ass. int. Plainpalais sauveteurs auxiliaires			9'336	-9'336	9'336	
Total 31 Héritage culturel			**-**	**9'336**	**-9'336**	**9'336**	
42 Soins ambulatoires							
	Groupe local du berger belge			600	-600	600	
Total 42 Soins ambulatoires			**-**	**600**	**-600**	**600**	
Total 4003 Incendie et secours			**-**	**14'936**	**-14'936**	**9'936**	
4006 Service de la police municipale							
32 Culture, autres							
	Chorale de la police		15'000	15'000	-	-	
Total 32 Culture, autres			**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	
Total 4006 Service de la police municipale			**15'000**	**15'000**	**-**	**-**	
4007 Service de l'espace public							
14 Questions juridiques							
	Gratuités SEP Chantiers		320'000	320'000	-	936'761	
	Gratuités SEP Taxes d'empiètement		740'000	740'000	-	15'223	
	Gratuités SEP Taxes manifestations		3'530'000	3'530'000	-	608'877	
	Gratuités SEP Taxes publicité		-	-	-	1'725'385	
Total 14 Questions juridiques			**4'590'000**	**4'590'000**	**-**	**3'286'246**	
Total 4007 Service de l'espace public			**4'590'000**	**4'590'000**	**-**	**3'286'246**	
4009 Logistique et manifestations							
02 Services généraux							
	Mise à disposition de personnel		120'000	120'000	-	111'939	
Total 02 Services généraux			**120'000**	**120'000**	**-**	**111'939**	
16 Défense							
	Assoc. suisse des sergents-majors		1'784	-	1'784	-	
Total 16 Défense			**1'784**	**-**	**1'784**	**-**	
32 Culture, autres							
	Rabais octroyés manif & matériel de fêtes		1'150'000	1'150'000	-	566'617	
	Fondation l'Abri		228'470	228'470	-	228'470	
Total 32 Culture, autres			1'378'470	1'378'470	-	795'087	
34 Sports et loisirs							
	Assoc. Gymnasia Genevensis		4'356	4'356	-	4'356	
Total 34 Sports et loisirs			**4'356**	**4'356**	**-**	**4'356**	
Total 4009 Logistique et manifestations			**1'504'610**	**1'502'826**	**1'784**	**911'382**	
Total 4 Sécurité et sports			**14'550'304**	**13'544'644**	**1'005'660**	**12'310'873**	

a) Ecart dû à l'augmentation du tarif des patinoires et à l'intégration des heures de formations (Club des patineurs).
b) Augmentation due à la comptabilisation des gratuités accordées aux écoles de natation.

5.5.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Sécurité et sports	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. Taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
4001	Direction sécurité et sports	16.0	-	-	-	-	0.2	16.2
4002	Sports	183.6	-	-	-	2.0	-1.3	184.3
4003	Incendie et secours	318.0	-	-316.7	-	-2.0	0.7	0.0
4006	Service de la police municipale	221.7	-	-	-	-1.0	-1.0	219.7
4007	Service de l'espace public	75.3	-	-	-	-	-1.1	74.2
4009	Logistique et manifestations	86.8	-	-	-	0.6	-0.2	87.2
4010	Voirie - Ville propre	339.7	1.0	-	-	-	-	340.7
	Total	**1'241.1**	**1.0**	**-316.7**	**-**	**-0.4**	**-2.7**	**922.3**

DB: Disponible Budgétaire

5.5.9 Nouveaux postes au projet de budget 2022

				PB 2022	Notes
	Sécurité et sports				
4010	Voirie - Ville propre	1.0	Levée des déchets	122'054	j)
	Nombre de nouveaux postes	**1.0**	**Montant y c. charges sociales**	**122'054**	

Descriptif des nouveaux postes au projet de budget 2022

j) Engagement d'une **ressource administrative** à 100% en lien avec la facturation des déchets urbains des entreprises, dans le cadre de la mise en œuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève une fois l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20).

Cohésion sociale et solidarité

5.6 Cohésion sociale et solidarité

5.6.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
02 Services généraux	4'834'270	4'623'137	211'133	4.6%	4'303'589
14 Questions juridiques	4'558'241	4'651'207	-92'966	-2.0%	4'472'983
21 Scolarité obligatoire	79'533'124	76'974'327	2'558'796	3.3%	75'914'839
29 Formation, autres	640'190	640'190	-	-	610'942
34 Sports et loisirs	19'560'720	19'025'318	535'402	2.8%	17'826'201
41 Hôpitaux, homes médicalisés	195'000	195'000	-	-	195'000
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	-	-	-	-	46'008
52 Invalidité	201'400	201'400	-	-	201'400
53 Vieillesse et survivants	4'491'872	5'171'907	-680'034	-13.1%	3'911'673
54 Famille et jeunesse	136'854'904	130'568'629	6'286'275	4.8%	134'168'752
57 Aide sociale et domaine de l'asile	43'143'307	43'302'739	-159'432	-0.4%	48'932'742
62 Transports publics	140'000	140'000	-	-	154'896
75 Protection des espèces et du paysage	25'000	25'000	-	-	25'000
77 Protection de l'environnement, autres	10'455'248	10'607'686	-152'438	-1.4%	11'429'347
96 Administration de la fortune et la dette	7'900	9'300	-1'400	-15.1%	13'738
Total Charges	**304'641'176**	**296'135'840**	**8'505'336**	**2.9%**	**302'207'110**
Revenus					
02 Services généraux	-	-	-	-	9'090
14 Questions juridiques	1'852'499	1'852'499	-	-	1'523'271
21 Scolarité obligatoire	3'086'654	2'360'105	726'549	30.8%	1'522'865
34 Sports et loisirs	22'000	22'000	-	-	-
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	-	-	-	-	3'500
53 Vieillesse et survivants	2'044'125	2'632'325	-588'200	-22.3%	246'403
54 Famille et jeunesse	12'443'900	14'059'780	-1'615'880	-11.5%	13'983'689
57 Aide sociale et domaine de l'asile	2'534'896	2'394'896	140'000	5.8%	1'168'875
77 Protection de l'environnement, autres	5'470'200	5'230'200	240'000	4.6%	5'443'202
96 Administration de la fortune et la dette	-	-	-	-	624
Total Revenus	**27'454'274**	**28'551'805**	**-1'097'531**	**-3.8%**	**23'901'520**

5.6.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Cohésion sociale et solidarité	Charges	304'641'176	296'135'840	8'505'336	2.9%	302'207'110	
	Revenus	27'454'274	28'551'805	-1'097'531	-3.8%	23'901'520	
En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
5001	**Dir.cohésion sociale et solidarité**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'925'173	3'716'623	208'551	5.6%	3'437'510	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	344'927	330'960	13'967	4.2%	291'545	
33	Amortissements du patrimoine administratif	363'168	370'163	-6'995	-1.9%	390'111	
34	Charges financières	-	-	-	-	3	
39	Imputations internes	201'002	205'392	-4'390	-2.1%	184'421	
	Total Charges	4'834'270	4'623'137	211'133	4.6%	4'303'589	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	9'090	
	Total Revenus	-	-	-	-	9'090	
21	**Scolarité obligatoire**						
	Charges						
36	Charges de transfert	25'800	25'800	-	-	25'800	
	Total Charges	25'800	25'800	-	-	25'800	
29	**Formation, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	608'190	608'190	-	-	594'292	
	Total Charges	608'190	608'190	-	-	594'292	
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
36	Charges de transfert	1'321'052	1'321'052	-	-	1'309'050	
	Total Charges	1'321'052	1'321'052	-	-	1'309'050	
41	**Hôpitaux, homes médicalisés**						
	Charges						
36	Charges de transfert	195'000	195'000	-	-	195'000	
	Total Charges	195'000	195'000	-	-	195'000	
52	**Invalidité**						
	Charges						
36	Charges de transfert	201'400	201'400	-	-	201'400	
	Total Charges	201'400	201'400	-	-	201'400	
53	**Vieillesse et survivants**						
	Charges						
36	Charges de transfert	796'270	796'270	-	-	737'629	
	Total Charges	796'270	796'270	-	-	737'629	
54	**Famille et jeunesse**						
	Charges						
36	Charges de transfert	233'700	183'700	50'000	27.2%	158'700	
	Total Charges	233'700	183'700	50'000	27.2%	158'700	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
36	Charges de transfert	7'763'502	7'813'502	-50'000	-0.6%	7'281'615	
	Total Charges	**7'763'502**	**7'813'502**	**-50'000**	**-0.6%**	**7'281'615**	
75	**Protection des espèces et du paysage**						
	Charges						
36	Charges de transfert	25'000	25'000	-	-	25'000	
	Total Charges	**25'000**	**25'000**	**-**	**-**	**25'000**	
5002	**Service de la petite enfance**						
54	**Famille et jeunesse**						
	Charges						
30	Charges de personnel	6'170'416	6'086'640	83'776	1.4%	5'709'713	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'593'679	1'513'440	80'239	5.3%	1'447'204	
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'342'816	1'898'936	443'879	23.4%	1'951'276	
36	Charges de transfert	118'577'384	113'127'384	5'450'000	4.8%	115'938'580	a)
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526	
39	Imputations internes	309'217	322'187	-12'970	-4.0%	256'247	
	Total Charges	**128'993'512**	**122'948'588**	**6'044'924**	**4.9%**	**127'371'546**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	11'189	
46	Revenus de transfert	12'347'500	13'836'750	-1'489'250	-10.8%	11'679'911	b)
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526	
	Total Revenus	**12'347'500**	**13'836'750**	**-1'489'250**	**-10.8%**	**13'759'626**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	2'000	2'500	-500	-20.0%	2'380	
	Total Charges	**2'000**	**2'500**	**-500**	**-20.0%**	**2'380**	
5003	**Ecoles et institutions pour l'enfance**						
21	**Scolarité obligatoire**						
	Charges						
30	Charges de personnel	18'849'293	19'287'486	-438'194	-2.3%	18'718'720	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	17'545'815	17'243'814	302'001	1.8%	17'825'376	c)
33	Amortissements du patrimoine administratif	17'770'133	16'835'454	934'679	5.6%	18'418'820	
36	Charges de transfert	23'753'120	22'059'325	1'693'795	7.7%	19'647'406	d)
39	Imputations internes	788'964	762'449	26'515	3.5%	518'976	
	Total Charges	**78'707'324**	**76'188'527**	**2'518'796**	**3.3%**	**75'129'298**	
	Revenus						
42	Taxes	1'511'000	959'000	552'000	57.6%	607'317	e)
43	Revenus divers	14'476	4'476	10'000	223.4%	-	
44	Revenus financiers	1'092'477	792'477	300'000	37.9%	418'450	f)
46	Revenus de transfert	384'750	425'000	-40'250	-9.5%	404'952	
49	Imputations internes	83'951	179'152	-95'201	-53.1%	92'146	
	Total Revenus	**3'086'654**	**2'360'105**	**726'549**	**30.8%**	**1'522'865**	
29	**Formation, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	32'000	32'000	-	-	16'650	
	Total Charges	**32'000**	**32'000**	**-**	**-**	**16'650**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'410'749	1'364'249	46'500	3.4%	1'398'367	
33	Amortissements du patrimoine administratif	163'530	163'530	0	0.0%	163'530	
36	Charges de transfert	3'725'799	3'601'790	124'009	3.4%	3'307'769	
39	Imputations internes	-	-	-	-	4'363	
	Total Charges	**5'300'078**	**5'129'569**	**170'509**	**3.3%**	**4'874'029**	
	Revenus						
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	20'000	20'000	-	-	-	
	Total Revenus	**20'000**	**20'000**	**-**	**-**	**-**	
5005	**Service de l'état civil**						
14	**Questions juridiques**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'895'449	3'979'804	-84'355	-2.1%	3'692'796	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	205'980	216'241	-10'261	-4.7%	278'419	
33	Amortissements du patrimoine administratif	6'646	4'796	1'850	38.6%	95'790	
36	Charges de transfert	160'000	160'000	-	-	128'228	
39	Imputations internes	290'166	290'366	-200	-0.1%	277'752	
	Total Charges	**4'558'241**	**4'651'207**	**-92'966**	**-2.0%**	**4'472'983**	
	Revenus						
42	Taxes	1'852'499	1'852'499	-	-	1'523'072	
43	Revenus divers	-	-	-	-	199	
	Total Revenus	**1'852'499**	**1'852'499**	**-**	**-**	**1'523'271**	
5006	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**						
77	**Protection de l'environnement, autres**						
	Charges						
30	Charges de personnel	6'804'895	7'255'930	-451'035	-6.2%	6'999'077	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2'996'698	2'858'197	138'501	4.8%	3'466'326	
33	Amortissements du patrimoine administratif	613'771	453'595	160'176	35.3%	828'159	
39	Imputations internes	39'884	39'964	-80	-0.2%	135'785	
	Total Charges	**10'455'248**	**10'607'686**	**-152'438**	**-1.4%**	**11'429'347**	
	Revenus						
42	Taxes	4'558'100	4'318'100	240'000	5.6%	4'324'884	
43	Revenus divers	-	-	-	-	802	
44	Revenus financiers	412'100	412'100	-	-	557'531	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	500'000	500'000	-	-	559'984	
	Total Revenus	**5'470'200**	**5'230'200**	**240'000**	**4.6%**	**5'443'202**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Revenus						
44	Revenus financiers	-	-	-	-	624	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**624**	
5007	**Social**						
21	**Scolarité obligatoire**						
	Charges						
36	Charges de transfert	800'000	760'000	40'000	5.3%	759'742	
39	Imputations internes	-	-	-	-	-	
	Total Charges	**800'000**	**760'000**	**40'000**	**5.3%**	**759'742**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
49	**Santé publique, non mentionné ailleurs**						
	Charges						
30	Charges de personnel	-	-	-	-	24'833	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	12'962	
39	Imputations internes	-	-	-	-	8'213	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**46'008**	
	Revenus						
44	Revenus financiers	-	-	-	-	3'500	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**3'500**	
53	**Vieillesse et survivants**						
	Charges						
30	Charges de personnel	991'467	1'099'780	-108'313	-9.8%	1'119'957	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	449'240	469'720	-20'480	-4.4%	429'724	
33	Amortissements du patrimoine administratif	167'179	122'695	44'484	36.3%	105'166	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	588'200	-588'200	-100.0%	-	g)
36	Charges de transfert	1'395'275	1'395'275	-	-	885'155	
39	Imputations internes	692'441	699'966	-7'525	-1.1%	634'042	
	Total Charges	**3'695'602**	**4'375'637**	**-680'034**	**-15.5%**	**3'174'044**	
	Revenus						
42	Taxes	94'000	94'000	-	-	17'080	
43	Revenus divers	-	-	-	-	4	
44	Revenus financiers	16'800	16'800	-	-	10'008	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'933'325	2'521'525	-588'200	-23.3%	219'311	h)
	Total Revenus	**2'044'125**	**2'632'325**	**-588'200**	**-22.3%**	**246'403**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
30	Charges de personnel	13'918'268	14'425'495	-507'227	-3.5%	15'904'192	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	3'741'404	3'366'097	375'307	11.1%	7'399'457	i)
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'610'072	1'563'284	46'787	3.0%	1'684'233	
36	Charges de transfert	14'703'692	14'603'692	100'000	0.7%	15'011'416	
39	Imputations internes	1'406'369	1'530'668	-124'299	-8.1%	1'651'828	
	Total Charges	**35'379'805**	**35'489'237**	**-109'432**	**-0.3%**	**41'651'126**	
	Revenus						
42	Taxes	114'000	114'000	-	-	176'382	
43	Revenus divers	-	-	-	-	60	
44	Revenus financiers	603'000	603'000	-	-	527'927	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	418'000	418'000	-	-	4'340	
46	Revenus de transfert	1'350'000	1'210'000	140'000	11.6%	354'707	
49	Imputations internes	49'896	49'896	-	-	105'460	
	Total Revenus	**2'534'896**	**2'394'896**	**140'000**	**5.8%**	**1'168'875**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	4'800	6'800	-2'000	-29.4%	10'414	
	Total Charges	**4'800**	**6'800**	**-2'000**	**-29.4%**	**10'414**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
5008	**Service de la jeunesse**						
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
30	Charges de personnel	411'781	418'831	-7'050	-1.7%	337'543	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	77'820	77'820	-	-	23'369	
36	Charges de transfert	12'259'959	11'888'016	371'943	3.1%	11'232'352	j)
39	Imputations internes	190'030	190'030	-	-	49'858	
	Total Charges	**12'939'590**	**12'574'697**	**364'893**	**2.9%**	**11'643'122**	
	Revenus						
42	Taxes	2'000	2'000	-	-	-	
	Total Revenus	**2'000**	**2'000**	**-**	**-**	**-**	
54	**Famille et jeunesse**						
	Charges						
30	Charges de personnel	3'334'625	3'287'940	46'685	1.4%	2'680'665	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'874'048	1'793'956	80'092	4.5%	1'860'073	
33	Amortissements du patrimoine administratif	849'945	729'921	120'025	16.4%	524'059	
36	Charges de transfert	1'302'139	1'281'582	20'557	1.6%	1'270'988	
39	Imputations internes	266'935	342'943	-76'008	-22.2%	302'720	
	Total Charges	**7'627'692**	**7'436'341**	**191'351**	**2.6%**	**6'638'506**	
	Revenus						
42	Taxes	18'600	18'600	-	-	59'215	
43	Revenus divers	30'800	30'800	-	-	190	
44	Revenus financiers	2'000	2'000	-	-	-	
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	1'608	
46	Revenus de transfert	45'000	171'630	-126'630	-73.8%	163'050	
	Total Revenus	**96'400**	**223'030**	**-126'630**	**-56.8%**	**224'063**	
62	**Transports publics**						
	Charges						
36	Charges de transfert	140'000	140'000	-	-	154'896	
	Total Charges	**140'000**	**140'000**	**-**	**-**	**154'896**	
96	**Administration de la fortune et la dette**						
	Charges						
34	Charges financières	1'100	-	1'100	-	945	
	Total Charges	**1'100**	**-**	**1'100**	**-**	**945**	

5.6.3 Commentaires sur les écarts

a) L'écart s'explique par trois éléments :
   1) l'intégration au projet de budget 2022 de l'effet de l'introduction du salaire minimum légal suite à l'acceptation de l'initiative populaire «23 francs, c'est un minimum». Dans le domaine de la petite enfance, ce sont les aides éducatives et les assistant-e-s de crèches familiales qui sont concerné-e-s par ce changement légal (kCHF +2'180) ;
   2) la couverture financière des nouvelles places d'accueil préscolaire mises en service à la rentrée scolaire 2021, essentiellement pour la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin (kCHF +1'900) ;
   3) la création de nouvelles places d'accueil préscolaire à la rentrée scolaire 2022 dans les secteurs de Cité/Eaux-Vives, Acacias/Bâtie et Servette/Petit-Saconnex (kCHF +1'340).

b) L'écart s'explique par la mise à niveau des revenus en provenance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (kCHF -1'225) et du Fonds intercommunal (FI) (kCHF -257) pour la création de nouvelles places de crèches en Ville de Genève. Pour mémoire, le FI accorde une contribution unique de CHF 5'000 par place, l'année de la mise en exploitation. Quant à l'OFAS, après une année d'exploitation, les places créées peuvent bénéficier d'une contribution de CHF 5'000 pendant 2 ans.

c) L'écart s'explique principalement par deux éléments :
   1) la reprise par la Ville de Genève, dès la rentrée scolaire 2021, de la prestation de repas scolaires pour les élèves des établissements des Crêts-de-Champel et de Peschier, suite à la décision de l'association des restaurants scolaires de Champel de cesser ses activités (kCHF +825) ;
   2) l'adaptation des budgets des services compétents s'agissant de l'entretien des bâtiments scolaires, des charges d'électricité, d'eau et de chauffage (près de kCHF -500).

d) L'écart s'explique par trois éléments :
   1) l'adaptation de la contribution de la Ville de Genève au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) qui tient notamment compte de la croissance de la fréquentation, de l'introduction d'un quart d'heure supplémentaire dans le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs terrain et de l'amélioration de la qualité des goûters (kCHF +1'102) ;
   2) le changement de pratique du GIAP, qui reversait jusqu'à présent aux associations de restaurants scolaires 75 centimes par repas. Dès 2022, les communes et la Ville de Genève paieront directement cette somme aux associations (kCHF +750) ;
   3) la reprise par la Ville de Genève, dès la rentrée scolaire 2021, de la prestation de repas scolaires pour les élèves des établissements des Crêts-de-Champel et de Peschier, suite à la décision de l'association des restaurants scolaires de Champel de cesser ses activités (kCHF -157).

e) L'écart s'explique essentiellement par la reprise, dès la rentrée scolaire 2021, de la prestation de repas scolaires pour les élèves des établissements des Crêts-de-Champel et de Peschier, suite à la décision de l'association des restaurants scolaires de Champel de cesser ses activités. Les recettes de la facturation des repas seront donc directement comptabilisées dans les comptes de la Ville de Genève.

f) L'écart s'explique par la facturation au Canton de l'utilisation de locaux scolaires appartenant à la Ville de Genève. Jusqu'à présent, la Ville de Genève accordait au Canton la gratuité pour l'utilisation de plusieurs bâtiments scolaires. Ce changement de pratique s'inscrit dans le cadre du Règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (C 1 10.11), lequel prévoit que les centres médico-pédagogiques en site propre sont de la compétence du Canton.

g) L'écart s'explique par la correction d'une écriture erronée passée dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Cet ajustement technique est neutralisé par une diminution de revenus (chapitre 45) de même montant.

h) L'écart s'explique par la correction d'une écriture erronée passée dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Cet ajustement technique est neutralisé par une diminution de charges (chapitre 35) de même montant.

i) Écart provenant essentiellement de comptes gérés par divers services compétents notamment patrimoine bâti (DPBA), énergie (ENE) et direction des systèmes d'information et communication (DSIC).

j) L'écart s'explique par trois éléments :
   1) l'octroi des mécanismes salariaux par le Canton pour le personnel des maisons de quartiers, engagés par la FASe (kCHF +174) ;
   2) la mise en service de la nouvelle maison de quartier dans le bâtiment de l'Ancien Manège en Vieille ville conformément à la PR-1253 (kCHF +130) ;
   3) la mise en service de la nouvelle maison de quartier du secteur Ouches-Concordes conformément à la PR-1214 (kCHF +68).

5.6.4 Charges et revenus du département

Cohésion sociale et solidarité		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges	304'641'176	296'135'840	8'505'336	2.9%	302'207'110
	Revenus	27'454'274	28'551'805	-1'097'531	-3.8%	23'901'520
En francs						
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**58'301'367**	**59'558'530**	**-1'257'162**	**-2.1%**	**58'625'004**
300	Autorités et commissions	9'000	9'000	-	-	-
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	46'840'183	47'222'278	-382'095	-0.8%	47'037'198
303	Travailleurs temporaires	97'000	200'000	-103'000	-51.5%	200'604
304	Allocations	648'550	652'750	-4'200	-0.6%	677'299
305	Cotisations patronales	10'632'446	11'400'442	-767'996	-6.7%	10'553'378
309	Autres charges de personnel	74'188	74'060	128	0.2%	156'524
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**30'240'360**	**29'234'494**	**1'005'866**	**3.4%**	**34'432'822**
310	Charges de matériel et de marchandises	4'073'922	3'575'222	498'700	13.9%	2'647'862
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	1'105'795	943'122	162'673	17.2%	996'828
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	4'860'289	4'456'795	403'494	9.1%	4'700'346
313	Prestations de services et honoraires	4'847'639	4'531'878	315'761	7.0%	7'186'233
314	Travaux d'entretien	11'386'883	11'692'990	-306'107	-2.6%	15'150'000
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	859'878	801'360	58'518	7.3%	975'351
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	2'459'240	2'603'313	-144'073	-5.5%	2'510'334
317	Dédommagements	528'307	538'907	-10'600	-2.0%	153'277
318	Dépréciations sur créances	45'000	20'000	25'000	125.0%	39'376
319	Diverses charges d'exploitation	73'407	70'907	2'500	3.5%	73'216
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**23'887'259**	**22'142'374**	**1'744'886**	**7.9%**	**24'161'144**
330	Immobilisations corporelles du PA	23'887'259	22'142'374	1'744'886	7.9%	24'115'188
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	45'956
34	**Charges financières**	**7'900**	**9'300**	**-1'400**	**-15.1%**	**13'741**
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	3
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	7'900	9'300	-1'400	-15.1%	13'738
35	**Attributions aux fonds et financements spéciaux**	**-**	**588'200**	**-588'200**	**-100.0%**	**-**
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	588'200	-588'200	-100.0%	-
36	**Charges de transfert**	**188'019'282**	**180'218'978**	**7'800'304**	**4.3%**	**178'881'669**
361	Dédommagements à des collectivités publiques	22'346'236	21'244'177	1'102'059	5.2%	18'403'767
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	165'654'352	158'954'843	6'699'509	4.2%	160'459'208
366	Amortissements, subventions d'investissements	18'694	19'958	-1'264	-6.3%	18'694
37	**Subventions à redistribuer**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2'068'526**
370	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526
39	**Imputations internes**	**4'185'008**	**4'383'965**	**-198'957**	**-4.5%**	**4'024'205**
391	Prestations de services	1'297'009	1'380'882	-83'873	-6.1%	807'516
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	2'887'999	3'003'083	-115'084	-3.8%	3'212'326
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	4'363
	Total Charges	304'641'176	296'135'840	8'505'336	2.9%	302'207'110
	Revenus					
42	**Taxes**	**8'150'199**	**7'358'199**	**792'000**	**10.8%**	**6'728'229**
421	Emoluments administratifs	1'839'577	1'839'577	-	-	1'459'796
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	4'133'122	3'903'122	230'000	5.9%	3'601'494

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
425	Recette sur ventes	596'800	1'466'800	-870'000	-59.3%	683'403
426	Remboursements	1'480'700	48'700	1'432'000	N/A	821'909
429	Autres taxes	100'000	100'000	-	-	161'628
43	**Revenus divers**	**45'276**	**35'276**	**10'000**	**28.3%**	**1'255**
430	Revenus d'exploitation divers	800	800	-	-	1'196
431	Inscription de prestations propres à l'actif	4'476	4'476	-	-	-
439	Autres revenus	40'000	30'000	10'000	33.3%	59
44	**Revenus financiers**	**2'126'377**	**1'826'377**	**300'000**	**16.4%**	**1'518'041**
440	Revenus des intérêts	-	-	-	-	624
447	Produit des biens-fonds PA	2'126'377	1'826'377	300'000	16.4%	1'517'416
45	**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**	**2'871'325**	**3'459'525**	**-588'200**	**-17.0%**	**785'243**
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	2'871'325	3'459'525	-588'200	-17.0%	785'243
46	**Revenus de transfert**	**14'127'250**	**15'643'380**	**-1'516'130**	**-9.7%**	**12'602'620**
461	Dédommagements de collectivités publiques	779'750	680'000	99'750	14.7%	796'079
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	13'347'500	14'963'380	-1'615'880	-10.8%	11'806'541
47	**Subventions à redistribuer**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2'068'526**
470	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526
49	**Imputations internes**	**133'847**	**229'048**	**-95'201**	**-41.6%**	**197'606**
491	Prestations de services	-	90'201	-90'201	-100.0%	1'250
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	133'847	138'847	-5'000	-3.6%	196'356
	Total Revenus	**27'454'274**	**28'551'805**	**-1'097'531**	**-3.8%**	**23'901'520**

5.6.5 Projet de budget détaillé par service

Cohésion sociale et solidarité		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges	**304'641'176**	**296'135'840**	**8'505'336**	**2.9%**	**302'207'110**
	Revenus	**27'454'274**	**28'551'805**	**-1'097'531**	**-3.8%**	**23'901'520**
En francs		**PB 2022**	**B 2021**	**Écart**	**%**	**C 2020**
5001	**Dir.cohésion sociale et solidarité**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'160'674	2'926'990	233'684	8.0%	2'731'122
304	Allocations	21'800	23'900	-2'100	-8.8%	24'800
305	Cotisations patronales	740'759	763'805	-23'046	-3.0%	662'678
309	Autres charges de personnel	1'940	1'928	12	0.6%	18'909
310	Charges de matériel et de marchandises	20'893	20'893	-	-	9'466
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	7'493	-	7'493	-	8'555
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	12'204	19'904	-7'700	-38.7%	11'339
313	Prestations de services et honoraires	189'331	184'489	4'842	2.6%	102'461
314	Travaux d'entretien	83'200	59'300	23'900	40.3%	108'813
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	17'126	31'694	-14'568	-46.0%	19'773
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1'000	1'000	-	-	19'892
317	Dédommagements	11'480	11'480	-	-	9'195
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-600
319	Diverses charges d'exploitation	2'200	2'200	-	-	2'652
330	Immobilisations corporelles du PA	363'168	370'163	-6'995	-1.9%	390'111
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	3
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	11'169'914	11'169'914	-	-	10'528'487
391	Prestations de services	46'678	48'068	-1'390	-2.9%	44'969
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	154'324	157'324	-3'000	-1.9%	139'452
Total Charges		**16'004'184**	**15'793'051**	**211'133**	**1.3%**	**14'832'076**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	-	-	-	6'380
426	Remboursements	-	-	-	-	2'710
Total Revenus		**-**	**-**	**-**	**-**	**9'090**
5002	**Service de la petite enfance**					
Charges						
300	Autorités et commissions	9'000	9'000	-	-	-
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'963'833	4'823'959	139'874	2.9%	4'532'049
304	Allocations	54'400	36'400	18'000	49.5%	43'700
305	Cotisations patronales	1'139'083	1'213'206	-74'122	-6.1%	1'123'691
309	Autres charges de personnel	4'100	4'076	24	0.6%	10'272
310	Charges de matériel et de marchandises	43'000	39'700	3'300	8.3%	46'226
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	12'267	2'400	9'867	411.1%	16'636
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	123'602	79'702	43'900	55.1%	50'957
313	Prestations de services et honoraires	170'857	154'480	16'377	10.6%	164'084
314	Travaux d'entretien	956'800	921'100	35'700	3.9%	869'041
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	49'886	65'691	-15'805	-24.1%	55'061
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	228'700	240'700	-12'000	-5.0%	242'860
317	Dédommagements	8'000	8'600	-600	-7.0%	2'220
319	Diverses charges d'exploitation	567	1'067	-500	-46.9%	120
330	Immobilisations corporelles du PA	2'342'816	1'898'936	443'879	23.4%	1'951'276
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	2'000	2'500	-500	-20.0%	2'380
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	118'577'384	113'127'384	5'450'000	4.8%	115'938'580
370	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
391	Prestations de services	267'713	281'683	-13'970	-5.0%	214'723
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	41'504	40'504	1'000	2.5%	41'524
Total Charges		**128'995'512**	**122'951'088**	**6'044'424**	**4.9%**	**127'373'925**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	11'189
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	12'347'500	13'836'750	-1'489'250	-10.8%	11'679'911
470	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'068'526
Total Revenus		**12'347'500**	**13'836'750**	**-1'489'250**	**-10.8%**	**13'759'626**
5003	**Ecoles et institutions pour l'enfance**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	15'198'500	15'392'296	-193'795	-1.3%	15'017'482
304	Allocations	278'700	279'900	-1'200	-0.4%	304'218
305	Cotisations patronales	3'361'632	3'604'898	-243'266	-6.7%	3'373'561
309	Autres charges de personnel	10'460	10'392	68	0.7%	23'459
310	Charges de matériel et de marchandises	2'592'176	1'765'176	827'000	46.9%	1'105'471
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	699'827	684'220	15'607	2.3%	644'032
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3'787'860	3'505'833	282'027	8.0%	3'734'807
313	Prestations de services et honoraires	2'149'185	2'106'436	42'749	2.0%	1'960'430
314	Travaux d'entretien	7'970'731	8'794'038	-823'307	-9.4%	10'362'886
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	395'296	380'871	14'425	3.8%	476'066
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	921'432	921'432	-	-	782'161
317	Dédommagements	419'107	429'107	-10'000	-2.3%	126'372
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	5'650
319	Diverses charges d'exploitation	20'950	20'950	-	-	25'866
330	Immobilisations corporelles du PA	17'933'662	16'998'983	934'679	5.5%	18'582'350
361	Dédommagements à des collectivités publiques	22'186'236	21'084'177	1'102'059	5.2%	18'275'539
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'305'989	4'588'980	717'009	15.6%	4'677'592
366	Amortissements, subventions d'investissements	18'694	19'958	-1'264	-6.3%	18'694
391	Prestations de services	417'944	391'429	26'515	6.8%	93'192
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	371'020	371'020	-	-	425'784
399	Autres imputations internes	-	-	-	-	4'363
Total Charges		**84'039'401**	**81'350'096**	**2'689'305**	**3.3%**	**80'019'976**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	35'000	45'000	-10'000	-22.2%	45'274
425	Recette sur ventes	8'500	878'500	-870'000	-99.0%	6'273
426	Remboursements	1'467'500	35'500	1'432'000	N/A	546'324
429	Autres taxes	-	-	-	-	9'446
431	Inscription de prestations propres à l'actif	4'476	4'476	-	-	-
439	Autres revenus	10'000	-	10'000	-	-
447	Produit des biens-fonds PA	1'092'477	792'477	300'000	37.9%	418'450
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	20'000	20'000	-	-	-
461	Dédommagements de collectivités publiques	384'750	425'000	-40'250	-9.5%	404'952
491	Prestations de services	-	90'201	-90'201	-100.0%	1'250
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	83'951	88'951	-5'000	-5.6%	90'896
Total Revenus		**3'106'654**	**2'380'105**	**726'549**	**30.5%**	**1'522'865**
5005	**Service de l'état civil**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	3'133'738	3'148'881	-15'143	-0.5%	2'902'921
304	Allocations	48'600	60'000	-11'400	-19.0%	48'500

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
305	Cotisations patronales	710'691	768'503	-57'812	-7.5%	731'326
309	Autres charges de personnel	2'420	2'420	-	-	10'049
310	Charges de matériel et de marchandises	52'079	52'079	-	-	33'069
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	15'053	6'400	8'653	135.2%	15'823
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	18'190	18'190	-	-	21'708
313	Prestations de services et honoraires	69'925	58'286	11'639	20.0%	110'359
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	44'321
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	35'013	65'566	-30'553	-46.6%	35'633
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	12'546
317	Dédommagements	13'220	13'220	-	-	4'953
319	Diverses charges d'exploitation	2'500	2'500	-	-	8
330	Immobilisations corporelles du PA	6'646	4'796	1'850	38.6%	95'790
361	Dédommagements à des collectivités publiques	160'000	160'000	-	-	128'228
391	Prestations de services	28'790	28'990	-200	-0.7%	16'376
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	261'376	261'376	-	-	261'376
Total Charges		**4'558'241**	**4'651'207**	**-92'966**	**-2.0%**	**4'472'983**
Revenus						
421	Emoluments administratifs	1'839'577	1'839'577	-	-	1'459'796
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	4'622	4'622	-	-	3'131
425	Recette sur ventes	8'300	8'300	-	-	5'880
426	Remboursements	-	-	-	-	54'266
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	140
439	Autres revenus	-	-	-	-	59
Total Revenus		**1'852'499**	**1'852'499**	**-**	**-**	**1'523'271**
5006	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	5'488'930	5'797'345	-308'414	-5.3%	5'636'299
304	Allocations	95'850	101'850	-6'000	-5.9%	105'085
305	Cotisations patronales	1'210'002	1'346'587	-136'585	-10.1%	1'219'529
309	Autres charges de personnel	10'112	10'148	-36	-0.4%	38'163
310	Charges de matériel et de marchandises	1'102'200	1'321'800	-219'600	-16.6%	1'108'749
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	104'550	77'669	26'881	34.6%	110'536
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	414'083	370'383	43'700	11.8%	415'414
313	Prestations de services et honoraires	314'014	251'331	62'683	24.9%	439'104
314	Travaux d'entretien	909'800	666'900	242'900	36.4%	1'247'921
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	75'051	96'114	-21'063	-21.9%	79'584
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'500	3'500	-	-	18'958
317	Dédommagements	27'500	27'500	-	-	3'161
318	Dépréciations sur créances	20'000	20'000	-	-	19'072
319	Diverses charges d'exploitation	26'000	23'000	3'000	13.0%	23'826
330	Immobilisations corporelles du PA	613'771	453'595	160'176	35.3%	828'159
391	Prestations de services	39'884	39'964	-80	-0.2%	70'737
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-	-	-	-	65'048
Total Charges		**10'455'248**	**10'607'686**	**-152'438**	**-1.4%**	**11'429'347**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	3'885'500	3'645'500	240'000	6.6%	3'456'713
425	Recette sur ventes	565'000	565'000	-	-	661'531
426	Remboursements	7'600	7'600	-	-	54'458
429	Autres taxes	100'000	100'000	-	-	152'182
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	802
440	Revenus des intérêts	-	-	-	-	624

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
447	Produit des biens-fonds PA	412'100	412'100	-	-	557'531
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	500'000	500'000	-	-	559'984
Total Revenus		**5'470'200**	**5'230'200**	**240'000**	**4.6%**	**5'443'826**
5007 Social						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	11'943'050	12'178'969	-235'919	-1.9%	13'807'148
303	Travailleurs temporaires	97'000	200'000	-103'000	-51.5%	200'604
304	Allocations	118'300	121'300	-3'000	-2.5%	123'097
305	Cotisations patronales	2'707'637	2'981'307	-273'670	-9.2%	2'871'065
309	Autres charges de personnel	43'748	43'700	48	0.1%	47'067
310	Charges de matériel et de marchandises	165'436	277'436	-112'000	-40.4%	245'507
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	242'495	154'433	88'062	57.0%	174'945
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	353'041	308'874	44'167	14.3%	341'423
313	Prestations de services et honoraires	1'359'118	1'276'152	82'966	6.5%	3'901'342
314	Travaux d'entretien	982'991	902'091	80'900	9.0%	2'046'109
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	255'803	141'071	114'732	81.3%	280'035
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	760'570	729'570	31'000	4.2%	814'325
317	Dédommagements	27'500	27'500	-	-	4'067
318	Dépréciations sur créances	25'000	-	25'000	-	15'254
319	Diverses charges d'exploitation	18'690	18'690	-	-	19'135
330	Immobilisations corporelles du PA	1'777'251	1'685'980	91'271	5.4%	1'743'443
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	45'956
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	4'800	6'800	-2'000	-29.4%	10'414
350	Attrib. aux FS et financ. spéc. des capitaux tiers	-	588'200	-588'200	-100.0%	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	16'898'967	16'758'967	140'000	0.8%	16'656'313
391	Prestations de services	254'299	267'379	-13'080	-4.9%	275'968
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	1'844'511	1'963'255	-118'744	-6.0%	2'018'115
Total Charges		**39'880'207**	**40'631'673**	**-751'466**	**-1.8%**	**45'641'333**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	208'000	208'000	-	-	70'270
426	Remboursements	-	-	-	-	123'192
430	Revenus d'exploitation divers	-	-	-	-	64
447	Produit des biens-fonds PA	619'800	619'800	-	-	541'435
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	2'351'325	2'939'525	-588'200	-20.0%	223'651
461	Dédommagements de collectivités publiques	350'000	210'000	140'000	66.7%	354'707
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	1'000'000	1'000'000	-	-	-
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	49'896	49'896	-	-	105'460
Total Revenus		**4'579'021**	**5'027'221**	**-448'200**	**-8.9%**	**1'418'778**
5008 Service de la jeunesse						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	2'951'457	2'953'839	-2'383	-0.1%	2'410'176
304	Allocations	30'900	29'400	1'500	5.1%	27'900
305	Cotisations patronales	762'641	722'136	40'505	5.6%	571'527
309	Autres charges de personnel	1'408	1'396	12	0.9%	8'605
310	Charges de matériel et de marchandises	98'138	98'138	-	-	99'375
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	24'110	18'000	6'110	33.9%	26'300
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	151'309	153'909	-2'600	-1.7%	124'698
313	Prestations de services et honoraires	595'209	500'704	94'505	18.9%	508'453
314	Travaux d'entretien	483'361	349'561	133'800	38.3%	470'909
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	31'703	20'353	11'350	55.8%	29'200
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	544'038	707'111	-163'073	-23.1%	619'592
317	Dédommagements	21'500	21'500	-	-	3'310

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
319	Diverses charges d'exploitation	2'500	2'500	-	-	1'608
330	Immobilisations corporelles du PA	849'945	729'921	120'025	16.4%	524'059
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	1'100	-	1'100	-	945
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	13'702'098	13'309'598	392'500	2.9%	12'658'236
391	Prestations de services	241'701	323'369	-81'668	-25.3%	91'551
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	215'264	209'604	5'660	2.7%	261'027
Total Charges		**20'708'382**	**20'151'039**	**557'343**	**2.8%**	**18'437'469**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	-	-	-	-	19'726
425	Recette sur ventes	15'000	15'000	-	-	9'719
426	Remboursements	5'600	5'600	-	-	29'770
430	Revenus d'exploitation divers	800	800	-	-	190
439	Autres revenus	30'000	30'000	-	-	-
447	Produit des biens-fonds PA	2'000	2'000	-	-	-
450	Prélèv.sur fonds et financ.spéc.capitaux de tiers	-	-	-	-	1'608
461	Dédommagements de collectivités publiques	45'000	45'000	-	-	36'420
463	Subventions des collectiv. publiques et des tiers	-	126'630	-126'630	-100.0%	126'630
Total Revenus		**98'400**	**225'030**	**-126'630**	**-56.3%**	**224'063**

5.6.6 Subventions monétaires

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
5	**Cohésion sociale et solidarité**					
5001	**Dir.cohésion sociale et solidarité**					
21	**Scolarité obligatoire**					
	FAPEO-Pédibus	25'800	25'800	-	25'800	
	Total 21 Scolarité obligatoire	**25'800**	**25'800**	**-**	**25'800**	
29	**Formation, autres**					
	Ass.Ctres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, grpt gen.(CEMEA)	4'600	4'600	-	4'600	
	Association Astural	20'600	20'600	-	20'600	
	Association Ecole des parents	77'400	77'400	-	77'400	
	Association Université Ouvrière de Genève (UOG)	240'400	240'400	-	240'400	
	Association Université populaire albanaise	67'000	67'000	-	67'000	
	Association Université Populaire du Canton de Genève	150'000	150'000	-	150'000	
	Ecoles des Mamans	48'190	48'190	-	34'292	
	Total 29 Formation, autres	**608'190**	**608'190**	**-**	**594'292**	
34	**Sports et loisirs**					
	Association Caritas-Jeunesse	41'800	41'800	-	41'800	
	Association Centre Protestant de Vacances (CPV)	175'300	175'300	-	175'300	
	Association des Unions Chrétiennes de Genève	181'250	181'250	-	181'250	
	Association du Scoutisme Genevois	83'500	83'500	-	83'500	
	Association La Bataille des livres	10'300	10'300	-	10'300	
	Association usagers Bains des Pâquis	245'000	245'000	-	245'000	
	Association Vacances Nouvelles	46'400	46'400	-	46'400	
	Black Movie	15'000	15'000	-	15'000	
	Ciné transat	100'000	100'000	-	100'000	
	Clubs d'aînés Ville et Fédération	18'000	18'000	-	12'400	
	Enfance	161'102	161'102	-	162'200	
	Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	4'100	4'100	-	4'100	
	Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4'100	4'100	-	-	
	Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	4'100	-	4'100	
	GLAJ-Groupe de Liaison des Associations de Jeunesse	41'200	41'200	-	41'200	
	Jeunesse	92'000	92'000	-	101'600	
	MJSR-Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande	10'300	10'300	-	10'300	
	Villa Dutoit	87'600	87'600	-	74'600	
	Total 34 Sports et loisirs	**1'321'052**	**1'321'052**	**-**	**1'309'050**	
41	**Hôpitaux, homes médicalisés**					
	Association Face à Face	150'000	150'000	-	150'000	
	Association Résiliam	45'000	45'000	-	45'000	
	Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	**195'000**	**195'000**	**-**	**195'000**	
52	**Invalidité**					
	Association Club en fauteuil roulant Genève	99'400	99'400	-	99'400	
	Association genevoise des malentendants	27'800	27'800	-	27'800	
	Association Insieme	74'200	74'200	-	74'200	
	Total 52 Invalidité	**201'400**	**201'400**	**-**	**201'400**	
53	**Vieillesse et survivants**					
	Association Mouvement des Aînés Genève	50'000	50'000	-	50'000	
	AVIVO-Ass.de défense et de détente de tous les retraités	159'800	159'800	-	159'800	
	Conseil des anciens	12'000	12'000	-	12'000	
	Croix-Rouge genevoise/visites aux personnes âgées	98'000	98'000	-	98'000	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Fondation Trajets - buanderie	320'000	320'000	-	315'829	
Plate-Forme Associations d'Aînés Genève	75'000	75'000	-	75'000	
Pro Senectute	8'400	8'400	-	8'400	
Vieillesse	73'070	73'070	-	18'600	
Total 53 Vieillesse et survivants	**796'270**	**796'270**	**-**	**737'629**	
54 Famille et jeunesse					
Association Europe-Charmilles	50'000	50'000	-	-	
Association Fourchette verte	10'300	10'300	-	10'300	
Association Le Terreau - Seujet	50'000	50'000	-	-	
CODAP	10'000	10'000	-	10'000	
Fondation 022 Familles	53'100	53'100	-	53'100	
Fondation pour l'avenir	10'300	10'300	-	10'300	
Mouvement Populaire des Familles	50'000	50'000	-	50'000	
Refuge de Darwyn	-	-	-	25'000	
Total 54 Famille et jeunesse	**233'700**	**233'700**	**-**	**158'700**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Association Aspasie	540'200	540'200	-	490'200	
Association aux 6 logis (nouvelle)	250'000	-	250'000	-	a)
Association Café Cornavin	91'433	91'433	-	91'433	
Association Camarada	52'800	52'800	-	52'800	
Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	440'000	440'000	-	250'000	
Association Colis du cœur	20'600	20'600	-	20'600	
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	51'500	-	51'500	
Association des familles monoparentales	50'000	50'000	-	50'000	
Association Le Caré	346'300	346'300	-	346'300	
Association Le Racard	476'800	476'800	-	476'800	
Association Lecture et Compagnie	10'300	10'300	-	10'300	
Association Lire et Ecrire	25'000	25'000	-	25'000	
Association Maison Kultura	45'000	45'000	-	45'000	
Association Païdos	541'200	541'200	-	541'200	
Association Pavillon Cayla	20'000	20'000	-	-	
Association pour le Bateau Genève	277'700	277'700	-	277'700	
Association Promotion Droits Humains APDH	40'000	40'000	-	40'000	
Coordination genevoise du Bénévolat	136'200	136'200	-	136'200	
CTAS-Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels	10'300	10'300	-	10'300	
Espace Solidaire Pâquis	50'000	50'000	-	50'000	
Fondation Carrefour-rue & Coulou (CRC)	592'000	592'000	-	592'000	
Fondation Partage, Partenariat Alimentaire Genevois	423'200	423'200	-	423'200	
Fondation Suisse du Service Social International	30'000	30'000	-	30'000	
Forum des démocraties participatives	50'000	50'000	-	50'000	
Hébergement d'urgence	1'550'000	1'800'000	-250'000	1'799'584	b)
Inclusion sociale	104'000	104'000	-	129'114	
Informations et acquisitions de base	372'969	372'969	-	373'000	
Insertion sociale	216'000	216'000	-	269'384	
La Carte Blanche	15'000	15'000	-	15'000	
Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale-Accueil de Nuit	855'000	855'000	-	555'000	
Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.)	30'000	30'000	-	30'000	
Vestiaire social	50'000	50'000	-	50'000	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**7'763'502**	**7'763'502**	**-**	**7'281'615**	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
75 Protection des espèces et du paysage					
Centre Ornithologique de réadaptation	25'000	25'000	-	25'000	
Total 75 Protection des espèces et du paysage	**25'000**	**25'000**	**-**	**25'000**	
Total 5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	**11'169'914**	**11'169'914**	**-**	**10'528'487**	
5002 Service de la petite enfance					
54 Famille et jeunesse					
Acquisitions de matériel pour crèches et garderies	520'000	520'000	-	355'307	
Astural, service éducatif itinérant	18'000	18'000	-	18'000	
Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	117'489'384	112'039'384	5'450'000	114'978'406	c)
Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants	550'000	550'000	-	586'868	
Total 54 Famille et jeunesse	**118'577'384**	**113'127'384**	**5'450'000**	**115'938'580**	
Total 5002 Service de la petite enfance	**118'577'384**	**113'127'384**	**5'450'000**	**115'938'580**	
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance					
21 Scolarité obligatoire					
9ème année du CO	40'890	40'890	-	38'400	
Budget participatif dans les écoles	80'000	80'000	-	62'767	
Fêtes dans les écoles	25'000	25'000	-	-	
Fêtes des écoles décentralisées, cortège	22'000	22'000	-	-	
Prix scolaires	3'000	3'000	-	1'250	
Restaurants scolaires	1'277'300	684'300	593'000	1'132'758	d)
Restaurants scolaires (participation VGE repas impayés)	100'000	100'000	-	117'998	
Total 21 Scolarité obligatoire	**1'548'190**	**955'190**	**593'000**	**1'353'173**	
29 Formation, autres					
Aides aux parents	32'000	32'000	-	16'650	
Total 29 Formation, autres	**32'000**	**32'000**	**-**	**16'650**	
34 Sports et loisirs					
Association Cheetah-Baby Plage	-	31'500	-31'500	-	
Camps et centres-aérés	380'000	380'000	-	393'070	
Diverses activités enfance et écoles	17'000	17'000	-	10'500	
Ecole de cirque	28'000	28'000	-	10'000	
Fonds colonies - Fonds colonies de vacances	20'000	20'000	-	-	
Ludothèques (part fonctionnement FASe)	349'850	349'850	-	304'801	
Ludothèques (part salaires FASe)	2'930'949	2'775'440	155'509	2'589'398	
Total 34 Sports et loisirs	**3'725'799**	**3'601'790**	**124'009**	**3'307'769**	
Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**5'305'989**	**4'588'980**	**717'009**	**4'677'592**	
5007 Social					
21 Scolarité obligatoire					
Restaurants scolaires	800'000	760'000	40'000	759'742	
Total 21 Scolarité obligatoire	**800'000**	**760'000**	**40'000**	**759'742**	
53 Vieillesse et survivants					
Espace aînés	93'475	93'475	-	38'187	
Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nouvelle Roseraie)	640'000	640'000	-	640'900	
Projets aînés - Financement par le Fonds Zell	661'800	661'800	-	206'068	
Total 53 Vieillesse et survivants	**1'395'275**	**1'395'275**	**-**	**885'155**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Actions sociales - Financement par le fonds Dons au service social	25'000	25'000	-	4'340	
Actions sociales - Financement par le fonds Geydet	25'000	25'000	-	-	
Actions sociales - Financement par le fonds Scheuermann	118'000	118'000	-	-	
Actions sociales exclusion	1'314'770	1'314'770	-	1'912'390	
Alloc.soc. ponctuelles	255'384	205'384	50'000	236'913	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
	Allocation rentrée scolaire	706'000	756'000	-50'000	634'309	
	Dispositif social de proximité (DSP)	63'388	63'388	-	6'068	
	Prestations municipales	12'256'150	12'156'150	100'000	12'254'267	
	Prestations municipales et allocations sociales en retour	-60'000	-60'000	-	-36'871	
	Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**14'703'692**	**14'603'692**	**100'000**	**15'011'416**	
	Total 5007 Social	**16'898'967**	**16'758'967**	**140'000**	**16'656'313**	
5008	**Service de la jeunesse**					
34	**Sports et loisirs**					
	Centres de loisirs - Maisons de quartier (part fonctionnement FASe)	2'949'200	2'902'868	46'332	2'551'317	
	Centres de loisirs - Maisons de quartier (part salaires FASe)	9'040'989	8'715'378	325'611	8'534'035	e)
	La Ville est à vous	209'770	209'770	-	77'000	
	Salle de spectacle des Maisons de quartier	60'000	60'000	-	70'000	
	Total 34 Sports et loisirs	**12'259'959**	**11'888'016**	**371'943**	**11'232'352**	
54	**Famille et jeunesse**					
	Association BAB-VIA	253'697	253'697	-	243'103	
	Association BAB-VIA (part salaires FASe)	1'048'442	1'027'885	20'557	1'027'885	
	Total 54 Famille et jeunesse	**1'302'139**	**1'281'582**	**20'557**	**1'270'988**	
62	**Transports publics**					
	Noctambus	140'000	140'000	-	154'896	
	Total 62 Transports publics	**140'000**	**140'000**	**-**	**154'896**	
	Total 5008 Service de la jeunesse	**13'702'098**	**13'309'598**	**392'500**	**12'658'236**	
	Total 5 Cohésion sociale et solidarité	**165'654'352**	**158'954'843**	**6'699'509**	**160'459'208**	

a) et b) L'écart s'explique par la pérennisation de la subvention accordée à l'association «Aux 6 logis» financée au budget 2021 sur la ligne «Hébergement d'urgence». Cette association développe des logements relais pour les femmes fragilisées par des difficultés d'accès au logement et offre un accompagnement social individualisé. Ce dispositif permet de redonner de la stabilité et de préparer l'accès à un logement pérenne. L'inscription de la subvention nominative «Association Aux 6 logis» est compensée par une baisse équivalente de l'enveloppe «Hébergement d'urgence».

c) L'écart s'explique par trois éléments :

1) l'intégration au projet de budget 2022 de l'effet de l'introduction du salaire minimum légal suite à l'acceptation de l'initiative populaire «23, francs c'est un minimum». Dans le domaine de la petite enfance, les salaires des aides éducatifs-ves et des assistant-e-s de crèches familiales sont concernés par ce changement légal (kCHF +2'180) ;

2) la couverture financière des nouvelles places d'accueil préscolaire mises en service à la rentrée scolaire 2021, essentiellement pour la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin (kCHF +1'900) ;

3) la création de nouvelles places d'accueil préscolaire à la rentrée scolaire 2022 dans les secteurs de Cité/Eaux-Vives, Acacias/Bâtie et Servette/Petit-Saconnex (kCHF +1'340).

d) L'écart s'explique par deux éléments :

1) le changement de pratique du GIAP qui reversait jusqu'à présent 75 centimes par repas aux associations de restaurants scolaires. Dès 2022, les communes et la Ville de Genève paieront directement cette somme aux associations (kCHF +750) ;

2) la reprise par la Ville de Genève, dès la rentrée scolaire 2021, de la prestation de repas scolaires pour les élèves des établissements Crêts-de-Champel et Peschier, suite à la décision de l'association des restaurants scolaires de Champel de cesser ses activités (kCHF -157).

e) L'écart s'explique par deux éléments :

1) l'octroi des mécanismes salariaux par le Canton pour le personnel des maisons de quartiers engagé par la FASe (kCHF +174) ;

2) la mise en service de deux nouvelles maisons de quartier dans le bâtiment de l'Ancien Manège en Vieille ville et dans le secteur Ouches-Concordes (kCHF +151).

5.6.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
5 Cohésion sociale et solidarité					
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité					
21 Scolarité obligatoire					
Fapeo	34'723	18'091	16'632	18'091	
Total 21 Scolarité obligatoire	**34'723**	**18'091**	**16'632**	**18'091**	
29 Formation, autres					
LO'13'TO - Gares 17	22'360	22'360	-	22'360	
Total 29 Formation, autres	**22'360**	**22'360**	**-**	**22'360**	
32 Culture, autres					
Association de musiciens Cent Villages	8'584	8'584	-	8'584	
Total 32 Culture, autres	**8'584**	**8'584**	**-**	**8'584**	
34 Sports et loisirs					
Assoc. vacances nouvelles	2'663	2'663	-	2'663	
Assoc. Vacances Nouvelles - Grand-Pré 11	26'508	26'508	-	26'508	
Association Acqua Diving	7'584	7'584	-	7'584	
Association la Bulle d'Air	53'944	53'944	-	53'944	
Association La Teuf	1'116	1'116	-	1'116	
Association Le Bus Magique	8'507	8'507	-	8'507	
Association usagers Bains des Pâquis	105'000	105'000	-	105'000	
Centre Protestant de Vacances - CPV	3'410	3'410	-	3'410	
Féd. des colonies de vacances du canton de GE	2'939	2'939	-	2'939	
Genolier colonie (Insieme-Genève)	502'360	502'360	-	502'360	
Groupe de Liaison Associations de Jeunesse	18'177	18'177	-	18'177	
Groupe Scout d'Intervention en Cas de Catastrophe (GSICC)	5'451	5'451	-	5'451	
Groupe Tanganyika, St-Martin-St-Pierre	5'228	5'228	-	5'228	
Mouvement Jeunesse Suisse Romande	34'598	34'598	-	34'598	
Villa Dutoit - Association de la Villa Dutoit	161'832	161'832	-	161'832	
Zanco	4'336	4'336	-	4'336	
Zanco - Théâtre itinérant	9'944	9'944	-	9'944	
Total 34 Sports et loisirs	**953'597**	**953'597**	**-**	**953'597**	
52 Invalidité					
Association l'Expérience	16'104	16'104	-	16'104	
Procap - Minoteries 3	71'924	71'924	-	71'924	
Procap - parking - Minoteries 7	3'000	3'000	-	3'000	
T-Interactions - Grand-Pré 11	39'932	39'932	-	39'932	
Total 52 Invalidité	**130'960**	**130'960**	**-**	**130'960**	
53 Vieillesse et survivants					
Mouvement des aînés - Carl-Vogt 2	30'672	30'672	-	30'672	
Mouvement des aînés - parking - Carl-Vogt 4	2'520	2'520	-	2'520	
Pro Senectute Genève	-	11'360	-11'360	11'360	
Total 53 Vieillesse et survivants	**33'192**	**44'552**	**-11'360**	**44'552**	
54 Famille et jeunesse					
Association des amis du Dr Korczak	20'652	20'652	-	20'652	
Association le Terreau	27'844	27'844	-	27'844	
FOJ - Fond. officielle de la Jeunesse - Village-Suisse 3	184'068	184'068	-	184'068	
FOJ - Fond. officielle Jeunesse - Voltaire 9	159'000	159'000	-	159'000	
FOJ - Vieux-Grenadier 15	16'048	16'048	-	16'048	
Mouvement Populaire des Familles	8'859	17'904	-9'045	17'904	
Parlement des Jeunes	8'892	8'892	-	8'892	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
SMP - La Source Bleue	6'543	6'543	-	6'543	
Total 54 Famille et jeunesse	**431'906**	**440'951**	**-9'045**	**440'951**	
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
AA Groupe Centre	11'965	11'965	-	11'965	
Assoc. des habitants 95 F - Av. d'Aïre	2'998	4'573	-1'575	4'573	
Association Aspasie	13'596	13'596	-	13'596	
Association BIOPOP - Gares 19	12'144	12'144	-	12'144	
Association Lieux de rencontre et de culture	18'000	18'000	-	18'000	
Association Païdos - Louis-Favre 43	40'848	40'848	-	40'848	
Association Païdos - Servette 20	41'984	41'984	-	41'984	
Association Vires	70'028	70'028	-	70'028	
ATD Quart-Monde	46'250	46'250	-	46'250	
Autisme Genève - Villeureuse 7	15'228	15'228	-	15'228	
Autrement-Aujourd'hui assoc.	11'447	11'447	-	11'447	
Carrefour Rue & Coulou - Point d'eau Vermont 21	79'950	60'904	19'046	79'950	
Carrefour-rue & Coulou - Montbrillant 3	73'132	73'132	-	73'132	
Carrefour-rue & Coulou - Stand 3/3bis	36'072	36'072	-	36'072	
Croix-Rouge genevoise (Eaux-Vives)	29'742	29'742	-	29'742	
Croix-Rouge suisse, section genevoise	5'451	5'451	-	5'451	
Entreprise sociale l'Orangerie	54'857	54'857	-	54'857	
Fondation Pro Patria	1'488	1'488	-	1'488	
Fondation suisse service social international	4'460	4'460	-	4'460	
Fondation Trajets - Buanderie - Pont-d'Arve 35	73'872	73'872	-	73'872	
Groupe Sida Genève - Louis-Favre 43	45'000	45'000	-	45'000	
Groupement expérimental d'émissions TV	-	10'048	-10'048	10'048	
Groupes Familiaux Al-Anon	11'965	11'965	-	11'965	
ICVolontaires-Suisse - Carouge 106	22'664	22'664	-	22'664	
La Carte Blanche	44'842	46'042	-1'200	46'044	
Le Racard 14, Ch. Trait-d'Union	18'000	18'000	-	18'000	
Maison de la naissance La Roseraie	48'000	48'000	-	48'000	
Païdos (Ateliers Bricolos) - Vignes 2	25'164	25'164	-	34'256	
Première ligne - Grottes 8	5'032	5'032	-	5'032	
Première Ligne - Parking Louis-Favre 14	2'400	2'400	-	2'400	
Quai 9 (Première ligne)	58'656	58'656	-	58'656	
S.A.I.G (Soc. ass. italiennes de GE)	42'308	42'308	-	42'308	
Utilisat.salles écoles par associations	35'000	35'000	-	39'755	
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	**1'002'543**	**996'320**	**6'223**	**1'029'216**	
Total 5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	**2'617'865**	**2'615'415**	**2'450**	**2'648'311**	
5002 Service de la petite enfance					
54 Famille et jeunesse					
Crèche des Ouches	203'349	203'349	-	203'349	
Crèche Eaux-Vives	205'128	205'128	-	214'877	
Crèche école Chandieu	268'951	268'951	-	268'951	
Crèche école Europe	2'565	2'565	-	2'565	
Crèche école Pré-Picot	5'575	5'575	-	5'575	
Crèche Maison des Enfants	37'640	37'640	-	39'613	
Crèche Planète des enfants	84'729	84'729	-	84'729	
Crèche P'tit Monde	45'428	45'428	-	47'799	
Ecole Franchises	16'445	16'445	-	16'445	
EQ Sécheron -crèche	337'718	337'718	-	337'718	
Jardin d'enfants Grenade	49'952	49'952	-	49'952	
Jardin d'enfants Papillons - Rieu 22	34'812	34'812	-	34'812	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
La Souris Verte - parking - Schaub 38	2'040	2'040	-	-	
LE99 - crèche	297'334	297'334	-	297'334	
Locaux Ancien Manège	74'609	49'739	24'870	-	
Pastourelle	77'112	77'112	-	77'112	
Pomme d'Api jardin d'enfants	38'422	38'422	-	38'422	
Saint-Jean 43 - DPE crèche	3'345	3'345	-	3'345	
SDPE-Asters - Soubeyran 6	198'709	198'709	-	198'709	
SDPE-Atelier des Petits	61'276	61'276	-	61'276	
SDPE-Bois de la Bâtie	33'556	33'556	-	33'556	
SDPE-Champel - Alf.-Bertrand 20	291'790	291'790	-	291'790	
SDPE-Champel - Bout-du-Monde 4B	87'537	87'537	-	87'537	
SDPE-Champel - Louis-Aubert 2	142'977	142'977	-	142'977	
SDPE-Châteaubriand-Léman	536'485	536'485	-	536'485	
SDPE-Ella Maillard	304'337	304'337	-	304'337	
SDPE-Frontenex	72'948	72'948	-	72'948	
SDPE-Gazouillis	297'042	297'042	-	297'042	
SDPE-Germaine Duparc	140'059	140'059	-	140'059	
SDPE-la Maison de la créativité	181'202	181'202	-	181'202	
SDPE-La Souris Verte - Schaub 38	70'030	70'030	-	70'030	
SDPE-Madeleine	288'872	288'872	-	288'872	
SDPE-Pré-Picot EVF	154'649	154'649	-	154'649	
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - La Pirouette	66'484	66'484	-	69'474	
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - Prieuré	161'476	161'476	-	163'943	
Secteur petite enfance de la Servette - Crèche des Asters - Soubeyran 8	33'240	33'240	-	33'240	
Secteur petite enfance de Plainpalais - Chaumettes - Lombard 5	28'104	28'104	-	29'266	
Secteur petite enfance de Plainpalais - Minoteries	234'304	234'304	-	245'706	
Secteur petite enfance de Saint-Gervais - Seujet 34 loc. poussette	9'972	9'972	-	10'497	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 33	125'716	125'716	-	130'316	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 37	22'360	22'360	-	22'360	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 39	24'476	24'476	-	24'476	
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Gd-Pré 11	33'196	33'196	-	34'175	
Secteur petite enfance Plainpalais - Crèche des Sources	110'908	110'908	-	115'751	
Secteur St-Gervais - EVE Du Seujet	278'868	278'868	-	294'300	
Utilisation salles écoles par crèches	5'000	5'000	-	17'490	
Total 54 Famille et jeunesse	**5'780'727**	**5'755'857**	**24'870**	**5'775'061**	
Total 5002 Service de la petite enfance	**5'780'727**	**5'755'857**	**24'870**	**5'775'061**	
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance					
21 Scolarité obligatoire					
Cropettes cuisine de production	9'899	9'899	-	9'899	
CS Pâquis-Plantaporrêts	22'986	22'986	-	22'986	
Déchets restaurants scolaires	76'309	76'309	-	57'896	
Eaux-Vives cuisine de production	14'932	14'932	-	14'932	
EQ Sécheron restaurant scolaire	-	22'323	-22'323	-	
Europe restaurant scolaire	24'160	24'160	-	24'160	
Féd. cuisines et rest. scolaires canton GE	2'939	2'939	-	2'939	
Fédération des A.P.E. du Cycle d'Orientation	-	9'563	-9'563	9'563	
Le Corbusier restaurant scolaire	16'275	16'275	-	16'275	
LE99 restaurant scolaire	-	33'241	-33'241	-	
Plainpalais (Hugo-de-Senger) restaurant scolaire	12'248	12'248	-	12'249	
Plantaporrêts restaurant scolaire	34'059	34'059	-	34'059	
Restaurants scolaires - transport repas	240'568	225'095	15'473	225'095	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
Saint-Gervais restaurant scolaire	13'758	13'758	-	13'758	
Utilisation salles écoles par restaurant scolaire	-	-	-	280	
Total 21 Scolarité obligatoire	**468'133**	**517'787**	**-49'654**	**444'091**	
29 Formation, autres					
Assoc. Lire et Ecrire	6'587	6'587	-	6'587	
Total 29 Formation, autres	**6'587**	**6'587**	**-**	**6'587**	
34 Sports et loisirs					
1,2,3, Planète - Europe ludothèque	3'568	3'568	-	3'568	
1,2,3, Planète ludothèque	44'294	44'294	-	44'294	
Aéro-Club de Genève	7'842	7'842	-	7'842	
Ancien Manège - Piauchaud - MQ - ludo.	66'294	44'196	22'098	-	
Ass. ludothèques genevoises - Château-Bloch 19	12'732	12'732	-	12'732	
Association Cheetah-Baby Plage	7'580	7'580	-	8'342	
Club Gare Versoix	6'189	6'189	-	6'189	
Compagnie 1602	6'392	6'392	-	6'392	
Eaux-Vives ludothèque	68'664	68'664	-	68'568	
EQ Sécheron ludothèque	29'194	29'194	-	29'194	
Fondation Cap Loisirs	3'778	3'778	-	3'778	
Fondation Cap Loisirs - parking	2'995	2'995	-	2'238	
Franchises ludothèque	34'563	34'563	-	34'563	
Les Plattets colonie	145'190	145'190	-	145'190	
Maman N'deye Diallo	-	-	-	4'363	
Pâquis-Sécheron ludothèque	25'503	25'503	-	25'503	
Petit-Saconnex ludothèque	37'583	37'583	-	37'583	
Plainpalais-Jonction ludothèque	101'520	101'520	-	101'520	
Pré-Picot ludothèque	27'348	27'348	-	27'348	
Prêt-Ludes ludothèque	35'569	35'569	-	35'569	
Rhatia, group. amis chemin de fer	17'138	17'138	-	17'138	
Saint-Jean ludothèque	36'744	36'744	-	36'744	
Servette ludothèque	31'207	31'207	-	31'207	
Société de Géographie	2'560	2'560	-	2'560	
Société des colonies de vacances de Plainpalais	9'650	9'650	-	9'650	
Squareenfants c'est Monthoux	2'000	2'000	-	2'000	
Train Passion	6'189	6'189	-	6'189	
Vieille-Ville et environs ludothèque	-	14'094	-14'094	14'094	
Total 34 Sports et loisirs	**772'286**	**764'282**	**8'004**	**724'358**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Espoir pour les enfants de Tchernobyl	3'791	3'791	-	3'791	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**3'791**	**3'791**	**-**	**3'791**	
Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**1'250'797**	**1'292'447**	**-41'650**	**1'178'827**	
5006 Pompes funèbres cimetières et crématoires					
77 Protection de l'environnement, autres					
Frais des obsèques gratuites	-	-	-	2'967'837	
Total 77 Protection de l'environnement, autres	**-**	**-**	**-**	**2'967'837**	
Total 5006 Pompes funèbres cimetières et crématoires	**-**	**-**	**-**	**2'967'837**	
5007 Social					
21 Scolarité obligatoire					
Restaurants scolaires	-	-	-	10'993	
Total 21 Scolarité obligatoire	**-**	**-**	**-**	**10'993**	
34 Sports et loisirs					
LE99 - diverses associations	63'439	63'439	-	63'439	
Total 34 Sports et loisirs	**63'439**	**63'439**	**-**	**63'439**	

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
41 Hôpitaux, homes médicalisés					
EMS Résidence Fort-Barreau	412'080	412'080	-	412'080	
EMS Résidence Les Tilleuls	483'336	483'336	-	483'336	
Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	**895'416**	**895'416**	**-**	**895'416**	
54 Famille et jeunesse					
Restaurants scolaires	66'000	-	66'000	-	
Total 54 Famille et jeunesse	**66'000**	**-**	**66'000**	**-**	
Total 5007 Social	**1'024'855**	**958'855**	**66'000**	**969'848**	
5008 Service de la jeunesse					
34 Sports et loisirs					
MQ Acacias - Route des Acacias 17-19-21	150'000	150'000	-	150'000	
MQ Asters-Servette - Rue Hoffmann 8	13'296	13'296	-	13'717	
MQ Asters-Servette - Schaub 45	110'624	110'624	-	112'980	
MQ Asters-Servette - Servette 100	32'000	32'000	-	33'151	
MQ ATB - Battoirs 10	31'744	31'744	-	31'744	
MQ Champel - Peschier 32	127'488	127'488	-	127'488	
MQ Chausse-Coq - René-Louis-Piachaud 4	88'475	58'983	29'492	-	
MQ Chausse-Coq (dépôt) - Saint-Antoine 8	1'338	1'338	-	1'338	
MQ Chausse-Coq- Chausse-Coq 4-6	-	73'868	-73'868	126'630	
MQ Eaux-Vives - Route de Frontenex 56	205'420	205'420	-	205'420	
MQ Franchises - Cité Vieusseux 2	70'692	70'692	-	70'692	
MQ Franchises - Franchises 54	80'702	80'702	-	80'702	
MQ Franchises - parking Franchises	2'500	2'500	-	2'500	
MQ Franchises (dépôt) - Franchises 54	3'568	3'568	-	3'568	
MQ Jonction - Saint-Clotilde 18bis	182'368	182'368	-	192'197	
MQ Jonction (arcade) - Village-Suisse 3	28'404	28'404	-	29'484	
MQ La Source - Lac 17	46'524	46'524	-	46'524	
MQ Le Chalet - Bout-du-Monde 6	145'888	145'888	-	157'589	
MQ Les CréAteliers - Jean-Jaquet 1	21'360	21'360	-	21'360	
MQ Les CréAteliers - Léman 14	46'212	46'212	-	46'212	
MQ Ouches - Av. Henri-Bordier 4	6'000	3'000	3'000	12'000	
MQ Ouches - Avenue Henri-Golay 40	140'195	210'293	-70'098	-	
MQ Ouches - Chemin des Sports 4	6'522	3'261	3'261	13'044	
MQ Pâquis - Berne 50	251'167	251'167	-	167'372	
MQ Pâquis - Buis 14	191'414	191'414	-	191'414	
MQ Pâquis - Rue Jean-Charles Amat 6	-	-	-	22'036	
MQ Pâquis - Rue Pellegrino-Rossi 5	-	19'404	-19'404	40'573	
MQ Plainpalais - la Tour 1	308'130	308'130	-	308'130	
MQ Plainpalais - parking - Prévost-Martin 19	3'360	3'360	-	3'360	
MQ Plainpalais - Villa Freundler	54'273	54'273	-	54'273	
MQ Pré en Bulle - Montbrillant 18	24'456	24'456	-	24'456	
MQ Pré en Bulle (Tamagotchi) - Gares 31	7'552	7'552	-	8'076	
MQ Rinia Contact - Vélodrome 8	13'596	13'596	-	14'166	
MQ Saint-Jean - François-Furet 7	370'573	370'573	-	370'573	
MQ St-Jean - Source St-Jean 3	25'956	25'956	-	25'956	
Utilisation salles écoles par maisons de quartier	32'000	32'000	-	31'225	
Total 34 Sports et loisirs	**2'823'797**	**2'951'414**	**-127'617**	**2'739'951**	
54 Famille et jeunesse					
Association BAB-VIA	24'180	24'180	-	24'180	
Total 54 Famille et jeunesse	**24'180**	**24'180**	**-**	**24'180**	
Total 5008 Service de la jeunesse	**2'847'977**	**2'975'594**	**-127'617**	**2'764'131**	
Total 5 Cohésion sociale et solidarité	**13'522'221**	**13'598'168**	**-75'947**	**16'304'014**	

5.6.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Cohésion sociale et solidarité	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. Taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
5001	Direction cohésion sociale et solidarité	16.3	1.0	-	-	-	0.2	17.5
5002	Service de la petite enfance	39.0	1.3	-	-	-	-	40.3
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	157.8	6.7	-	-	-1.8	0.3	163.0
5005	Service de l'état civil	26.8	-	-	-	-	-0.1	26.7
5006	Pompes funèbres, cimetières et crématoires	51.4	-	-	-	-0.8	-2.0	48.6
5007	Social	79.0	0.6	-	-	0.9	-	80.5
5008	Service de la jeunesse	24.4	-	-	-	-	0.1	24.5
	Total	**394.7**	**9.6**	**-**	**-**	**-1.7**	**-1.5**	**401.1**

DB: Disponible Budgétaire

5.6.9 Nouveaux postes au projet de budget 2022

				annualisé	PB 2022	Notes
Cohésion sociale et solidarité						
5001	Direction cohésion sociale et solidarité	1.0	Conseiller-ère de direction en charge des personnes âgées		164'348	k)
5002	Service de la petite enfance	0.8	Gestionnaire salaire		92'126	l)
5002	Service de la petite enfance	0.5	Architecte		73'048	m)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	1.5	Agent-e-s d'entretien 1 pavillons	130'899	43'633	n)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	3.0	Agent-e-s d'entretien 1	261'798	87'266	o)
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	2.2	8 Patrouilleur-euse-s scolaires (28%)		197'200	p)
5007	Social	0.6	3 Travailleur-euse-s social-e-s (20%)		73'232	q)
	Nombre de nouveaux postes	**9.6**	**Montant y c. charges sociales**	**392'697**	**730'853**	

Descriptif des nouveaux postes au projet de budget 2022

k) Création d'un poste de **conseiller-ère en charge des personnes âgées** qui assurera la mise en place d'une politique de la longue vie, afin de permettre au Conseil administratif de se doter d'une stratégie et d'un plan d'actions en faveur des personnes âgées.

l) Renforcement de l'unité Salaires-SAPE avec l'engagement d'un-e **gestionnaire salaires** pour faire face à l'accroissement de la charge de travail proportionnelle à l'augmentation des places d'accueil.

m) Renforcement de l'unité technique du Service de la petite enfance avec l'engagement d'un-e **architecte** pour faire face à l'ensemble de ses missions et garantir la conformité aux exigences sécuritaires pour les 5'000 enfants qui fréquentent quotidiennement les structures d'accueil de la petite enfance.

n) Les pavillons de Trembley et des Allières ont nécessité l'engagement de deux **agent-e-s d'entretien 1** respectivement à 100 et 50% conformément à la PR-1428 (installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de 4 écoles primaires de la commune de Genève).

o) Engagement de trois **agent-e-s d'entretien 1** conformément à la PR-1429 (transformation de surfaces en locaux para scolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève).

p) Renforcement de la **patrouille scolaire** qui a pour mission d'assurer la sécurité des élèves sur 74 emplacements à proximité des écoles de la Ville de Genève.

q) Pour assurer les prestations des clubs sociaux 7 jours sur 7, le Service social doit disposer en permanence de trois **travailleurs sociaux et travailleuses sociales** à un faible taux (entre 15 et 20%) qui interviennent le week-end et effectuent des remplacements en cas d'absence durant la semaine.

Secrétariat général

5.7 Secrétariat général

5.7.1 Charges et revenus du département par politique publique

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Charges					
01 Conseil municipal et exécutif	6'750'369	6'833'927	-83'557	-1.2%	6'349'693
02 Services généraux	19'447'701	19'351'340	96'361	0.5%	18'402'077
11 Sécurité publique	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000
32 Culture, autres	60'150	60'150	-	-	84'040
33 Médias	295'000	295'000	-	-	341'375
34 Sports et loisirs	3'000	3'000	-	-	-
54 Famille et jeunesse	-	-	-	-	23'200
56 Construction de logements sociaux	-	20'000	-20'000	-100.0%	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	180'450	180'450	-	-	177'800
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	544'000	544'000	-	-	515'611
63 Transports, autres	259'300	259'300	-	-	250'000
Total Charges	**42'539'971**	**42'547'167**	**-7'196**	**-0.0%**	**39'343'797**
Revenus					
01 Conseil municipal et exécutif	70'000	70'000	-	-	138'171
02 Services généraux	1'109'550	1'109'550	-	-	1'007'001
61 Circulation routière	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000
Total Revenus	**16'179'550**	**16'179'550**	**-**	**-**	**14'345'172**

5.7.2 Projet de budget de fonctionnement du département par service et par politique publique

Secrétariat général		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
	Charges	42'539'971	42'547'167	-7'196	0.0%	39'343'797	
	Revenus	16'179'550	16'179'550	-	-	14'345'172	
En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
A001	**Direction du Secrétariat général**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	5'214'475	4'097'793	1'116'682	27.3%	3'719'465	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'015'475	939'701	75'774	8.1%	1'044'197	
33	Amortissements du patrimoine administratif	612	-	612	-	166'044	
39	Imputations internes	302'342	149'158	153'184	102.7%	162'298	
	Total Charges	6'532'904	5'186'652	1'346'252	26.0%	5'092'003	
	Revenus						
42	Taxes	80'350	80'350	-	-	82'906	
	Total Revenus	80'350	80'350	-	-	82'906	
A002	**Administration centrale**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'045'080	2'089'827	-44'747	-2.1%	1'964'359	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'690'574	1'733'199	-42'625	-2.5%	2'251'528	
33	Amortissements du patrimoine administratif	20'797	20'542	254	1.2%	18'285	
36	Charges de transfert	25'000	25'000	-	-	17'076	
37	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946	
39	Imputations internes	376'571	377'901	-1'330	-0.4%	377'591	
	Total Charges	4'208'022	4'296'470	-88'448	-2.1%	4'701'785	
	Revenus						
42	Taxes	956'200	956'200	-	-	712'122	
43	Revenus divers	6'000	6'000	-	-	40	
44	Revenus financiers	2'000	2'000	-	-	2'150	
47	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946	
	Total Revenus	1'014'200	1'014'200	-	-	787'258	
A003	**Service juridique**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'431'955	2'411'080	-979'125	-40.6%	2'154'139	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	72'570	76'894	-4'324	-5.6%	365'221	
33	Amortissements du patrimoine administratif	84	-	84	-	-	
39	Imputations internes	61'404	61'404	-	-	60'984	
	Total Charges	1'566'013	2'549'378	-983'365	-38.6%	2'580'344	
	Revenus						
42	Taxes	4'000	4'000	-	-	-	
	Total Revenus	4'000	4'000	-	-	-	
A004	**Relations extérieures**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'004'413	2'012'694	-8'281	-0.4%	1'937'581	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'437'409	1'492'660	-55'251	-3.7%	650'221	
33	Amortissements du patrimoine administratif	25	-	25	-	-	
39	Imputations internes	355'111	338'846	16'265	4.8%	189'146	
	Total Charges	**3'796'958**	**3'844'200**	**-47'242**	**-1.2%**	**2'776'948**	
	Revenus						
42	Taxes	1'000	1'000	-	-	121'779	
43	Revenus divers	-	-	-	-	5'000	
	Total Revenus	**1'000**	**1'000**	**-**	**-**	**126'779**	
33	**Médias**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	46'375	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**46'375**	
54	**Famille et jeunesse**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	23'200	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**23'200**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	-	-	-	25'800	
	Total Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**25'800**	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**						
	Charges						
36	Charges de transfert	294'000	294'000	-	-	265'611	
	Total Charges	**294'000**	**294'000**	**-**	**-**	**265'611**	
A007	**Service du Conseil municipal (SCM)**						
01	**Conseil municipal et exécutif**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'052'577	2'052'707	-130	0.0%	2'020'327	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	80'215	78'946	1'269	1.6%	180'734	
33	Amortissements du patrimoine administratif	493	-	493	-	3'781	
34	Charges financières	-	-	-	-	10	
39	Imputations internes	123'393	126'893	-3'500	-2.8%	95'634	
	Total Charges	**2'256'679**	**2'258'546**	**-1'868**	**-0.1%**	**2'300'486**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	35'644	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**35'644**	
A700	**Conseil municipal**						
01	**Conseil municipal et exécutif**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'824'023	1'845'580	-21'557	-1.2%	1'431'022	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	598'698	743'646	-144'948	-19.5%	716'789	
33	Amortissements du patrimoine administratif	74'745	18'750	55'995	298.6%	88'716	
36	Charges de transfert	46'200	2'000	44'200	N/A	2'000	
39	Imputations internes	2'468	2'468	-	-	4'381	
	Total Charges	**2'546'134**	**2'612'444**	**-66'311**	**-2.5%**	**2'242'908**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	37'816	
	Total Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**37'816**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
A800	**Conseil administratif**						
01	**Conseil municipal et exécutif**						
	Charges						
30	Charges de personnel	1'566'164	1'565'961	202	0.0%	1'474'961	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	360'115	361'507	-1'392	-0.4%	304'206	
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'381	18'571	-14'190	-76.4%	11'872	
39	Imputations internes	16'897	16'897	-	-	15'261	
	Total Charges	**1'947'557**	**1'962'936**	**-15'379**	**-0.8%**	**1'806'300**	
	Revenus						
42	Taxes	70'000	70'000	-	-	64'710	
	Total Revenus	**70'000**	**70'000**	**-**	**-**	**64'710**	
02	**Services généraux**						
	Charges						
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	282'529	282'529	-	-	265'673	
36	Charges de transfert	613'287	613'287	-	-	616'116	
	Total Charges	**895'816**	**895'816**	**-**	**-**	**881'789**	
11	**Sécurité publique**						
	Charges						
36	Charges de transfert	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000	
	Total Charges	**15'000'000**	**15'000'000**	**-**	**-**	**13'200'000**	
32	**Culture, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	60'150	60'150	-	-	84'040	
	Total Charges	**60'150**	**60'150**	**-**	**-**	**84'040**	
33	**Médias**						
	Charges						
36	Charges de transfert	295'000	295'000	-	-	295'000	
	Total Charges	**295'000**	**295'000**	**-**	**-**	**295'000**	
34	**Sports et loisirs**						
	Charges						
36	Charges de transfert	3'000	3'000	-	-	-	
	Total Charges	**3'000**	**3'000**	**-**	**-**	**-**	
56	**Construction de logements sociaux**						
	Charges						
36	Charges de transfert	-	20'000	-20'000	-100.0%	-	
	Total Charges	**-**	**20'000**	**-20'000**	**-100.0%**	**-**	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**						
	Charges						
36	Charges de transfert	180'450	180'450	-	-	152'000	
	Total Charges	**180'450**	**180'450**	**-**	**-**	**152'000**	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**						
	Charges						
36	Charges de transfert	250'000	250'000	-	-	250'000	
	Total Charges	**250'000**	**250'000**	**-**	**-**	**250'000**	
61	**Circulation routière**						
	Revenus						
46	Revenus de transfert	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000	
	Total Revenus	**15'000'000**	**15'000'000**	**-**	**-**	**13'200'000**	

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020	Notes
63	**Transports, autres**						
	Charges						
36	Charges de transfert	259'300	259'300	-	-	250'000	
	Total Charges	**259'300**	**259'300**	**-**	**-**	**250'000**	
A900	**Contrôle financier**						
02	**Services généraux**						
	Charges						
30	Charges de personnel	2'120'832	2'343'089	-222'257	-9.5%	2'196'262	
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	200'209	198'682	1'527	0.8%	140'588	
33	Amortissements du patrimoine administratif	913	874	39	4.4%	874	
39	Imputations internes	126'036	36'180	89'856	248.4%	31'485	
	Total Charges	**2'447'989**	**2'578'825**	**-130'836**	**-5.1%**	**2'369'208**	
	Revenus						
42	Taxes	-	-	-	-	58	
43	Revenus divers	10'000	10'000	-	-	10'000	
	Total Revenus	**10'000**	**10'000**	**-**	**-**	**10'058**	

5.7.3 Commentaires sur les écarts

Le projet de budget du Secrétariat général ne présente pas d'écart significatif à commenter.

5.7.4 Charges et revenus du département

Secrétariat général						
	Charges	42'539'971	42'547'167	-7'196	0.0%	39'343'797
	Revenus	16'179'550	16'179'550	-	-	14'345'172

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges					
30	**Charges de personnel**	**18'259'518**	**18'418'732**	**-159'214**	**-0.9%**	**16'898'115**
300	Autorités et commissions	2'974'755	2'995'255	-20'500	-0.7%	2'646'040
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	11'940'663	11'843'825	96'838	0.8%	11'086'975
304	Allocations	121'560	112'860	8'700	7.7%	111'949
305	Cotisations patronales	3'196'810	3'441'573	-244'764	-7.1%	3'017'904
309	Autres charges de personnel	25'730	25'218	512	2.0%	35'247
31	**Biens, services et autres charges d'exploitation**	**5'737'794**	**5'907'764**	**-169'970**	**-2.9%**	**5'919'157**
310	Charges de matériel et de marchandises	1'560'448	1'545'648	14'800	1.0%	1'581'098
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	89'784	35'200	54'584	155.1%	73'675
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	103'317	105'517	-2'200	-2.1%	112'388
313	Prestations de services et honoraires	2'521'317	2'429'038	92'279	3.8%	1'897'955
314	Travaux d'entretien	90'000	171'800	-81'800	-47.6%	167'886
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	214'635	241'036	-26'401	-11.0%	219'918
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	134'380	325'312	-190'932	-58.7%	255'838
317	Dédommagements	196'244	217'244	-21'000	-9.7%	119'757
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-1'100
319	Diverses charges d'exploitation	827'669	836'969	-9'300	-1.1%	1'491'743
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**102'050**	**58'737**	**43'312**	**73.7%**	**289'572**
330	Immobilisations corporelles du PA	102'050	58'737	43'312	73.7%	289'572
34	**Charges financières**	**-**	**-**	**-**	**-**	**10**
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	10
36	**Charges de transfert**	**17'026'387**	**17'002'187**	**24'200**	**0.1%**	**15'227'218**
361	Dédommagements à des collectivités publiques	15'682'487	15'638'287	44'200	0.3%	13'833'192
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'343'900	1'363'900	-20'000	-1.5%	1'394'026
37	**Subventions à redistribuer**	**50'000**	**50'000**	**-**	**-**	**72'946**
370	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946
39	**Imputations internes**	**1'364'222**	**1'109'747**	**254'475**	**22.9%**	**936'779**
391	Prestations de services	371'558	360'123	11'435	3.2%	199'621
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	992'664	749'624	243'040	32.4%	737'158
	Total Charges	**42'539'971**	**42'547'167**	**-7'196**	**0.0%**	**39'343'797**
	Revenus					
42	**Taxes**	**1'111'550**	**1'111'550**	**-**	**-**	**1'055'036**
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	60'000	60'000	-	-	68'495
425	Recette sur ventes	956'300	956'300	-	-	666'279
426	Remboursements	95'250	95'250	-	-	274'386
429	Autres taxes	-	-	-	-	45'876
43	**Revenus divers**	**16'000**	**16'000**	**-**	**-**	**15'040**
430	Revenus d'exploitation divers	16'000	16'000	-	-	10'040
439	Autres revenus	-	-	-	-	5'000
44	**Revenus financiers**	**2'000**	**2'000**	**-**	**-**	**2'150**
447	Produit des biens-fonds PA	2'000	2'000	-	-	2'150

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
46	**Revenus de transfert**	**15'000'000**	**15'000'000**	**-**	**-**	**13'200'000**
461	Dédommagements de collectivités publiques	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000
47	**Subventions à redistribuer**	**50'000**	**50'000**	**-**	**-**	**72'946**
470	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946
	Total Revenus	**16'179'550**	**16'179'550**	**-**	**-**	**14'345'172**

5.7.5 Projet de budget détaillé par service

Secrétariat général		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
	Charges	**42'539'971**	**42'547'167**	**-7'196**	**0.0%**	**39'343'797**
	Revenus	**16'179'550**	**16'179'550**	**-**	**-**	**14'345'172**
En francs						
A001	**Direction du Secrétariat général**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	4'200'939	3'245'968	954'971	29.4%	2'965'885
304	Allocations	30'300	26'400	3'900	14.8%	29'025
305	Cotisations patronales	980'904	823'213	157'691	19.2%	724'104
309	Autres charges de personnel	2'332	2'212	120	5.4%	451
310	Charges de matériel et de marchandises	331'490	323'190	8'300	2.6%	319'834
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	45'497	15'670	29'827	190.3%	33'505
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	20'613	23'113	-2'500	-10.8%	20'519
313	Prestations de services et honoraires	490'704	463'182	27'522	5.9%	525'413
314	Travaux d'entretien	25'600	24'400	1'200	4.9%	42'870
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	76'441	59'216	17'225	29.1%	77'842
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'000	6'800	-3'800	-55.9%	17'067
317	Dédommagements	18'880	20'880	-2'000	-9.6%	8'231
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	-2'700
319	Diverses charges d'exploitation	3'250	3'250	-	-	1'616
330	Immobilisations corporelles du PA	612	-	612	-	166'044
391	Prestations de services	10'422	10'422	-	-	23'562
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	291'920	138'736	153'184	110.4%	138'736
Total Charges		**6'532'904**	**5'186'652**	**1'346'252**	**26.0%**	**5'092'003**
Revenus						
424	Taxes d'utilisat. et taxes pour prest. de services	60'000	60'000	-	-	68'495
426	Remboursements	20'350	20'350	-	-	14'411
Total Revenus		**80'350**	**80'350**	**-**	**-**	**82'906**
A002	**Administration centrale**					
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'640'795	1'661'451	-20'656	-1.2%	1'578'695
304	Allocations	16'550	13'850	2'700	19.5%	14'149
305	Cotisations patronales	380'643	407'411	-26'768	-6.6%	367'586
309	Autres charges de personnel	7'092	7'116	-24	-0.3%	3'929
310	Charges de matériel et de marchandises	1'035'419	1'028'919	6'500	0.6%	1'100'390
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	13'803	10'500	3'303	31.5%	8'613
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	56'059	54'159	1'900	3.5%	60'128
313	Prestations de services et honoraires	295'815	255'635	40'180	15.7%	374'641
314	Travaux d'entretien	59'400	142'400	-83'000	-58.3%	69'431
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	25'228	34'736	-9'508	-27.4%	17'392
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	19'450	25'950	-6'500	-25.0%	23'486
317	Dédommagements	23'000	33'000	-10'000	-30.3%	3'105
318	Dépréciations sur créances	-	-	-	-	1'600
319	Diverses charges d'exploitation	162'400	147'900	14'500	9.8%	592'742
330	Immobilisations corporelles du PA	20'797	20'542	254	1.2%	18'285
361	Dédommagements à des collectivités publiques	25'000	25'000	-	-	17'076
370	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946
391	Prestations de services	15'907	17'237	-1'330	-7.7%	16'927
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	360'664	360'664	-	-	360'664
Total Charges		**4'208'022**	**4'296'470**	**-88'448**	**-2.1%**	**4'701'785**

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
Revenus						
425	Recette sur ventes	956'200	956'200	-	-	666'149
426	Remboursements	-	-	-	-	97
429	Autres taxes	-	-	-	-	45'876
430	Revenus d'exploitation divers	6'000	6'000	-	-	40
447	Produit des biens-fonds PA	2'000	2'000	-	-	2'150
470	Subventions à redistribuer	50'000	50'000	-	-	72'946
Total Revenus		**1'014'200**	**1'014'200**	**-**	**-**	**787'258**
A003 Service juridique						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'134'284	1'870'036	-735'753	-39.3%	1'695'342
304	Allocations	26'200	34'900	-8'700	-24.9%	26'360
305	Cotisations patronales	267'339	501'915	-234'576	-46.7%	422'094
309	Autres charges de personnel	4'132	4'228	-96	-2.3%	10'343
310	Charges de matériel et de marchandises	19'530	19'530	-	-	15'164
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	3'375	-	3'375	-	3'626
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	8'086	8'186	-100	-1.2%	8'227
313	Prestations de services et honoraires	13'612	11'296	2'316	20.5%	13'753
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	391
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	14'777	22'692	-7'915	-34.9%	16'631
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	11'551
317	Dédommagements	12'100	14'100	-2'000	-14.2%	207
319	Diverses charges d'exploitation	1'090	1'090	-	-	295'671
330	Immobilisations corporelles du PA	84	-	84	-	-
391	Prestations de services	420	420	-	-	-
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	60'984	60'984	-	-	60'984
Total Charges		**1'566'013**	**2'549'378**	**-983'365**	**-38.6%**	**2'580'344**
Revenus						
426	Remboursements	4'000	4'000	-	-	-
Total Revenus		**4'000**	**4'000**	**-**	**-**	**-**
A004 Relations extérieures						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'614'767	1'585'945	28'822	1.8%	1'565'611
304	Allocations	13'050	9'150	3'900	42.6%	12'175
305	Cotisations patronales	373'866	415'382	-41'515	-10.0%	355'657
309	Autres charges de personnel	2'730	2'218	512	23.1%	4'138
310	Charges de matériel et de marchandises	118'705	119'205	-500	-0.4%	36'794
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	10'678	7'000	3'678	52.5%	7'494
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	5'147	5'347	-200	-3.7%	7'252
313	Prestations de services et honoraires	1'140'830	1'189'345	-48'515	-4.1%	532'033
314	Travaux d'entretien	5'000	5'000	-	-	11'340
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	20'169	29'883	-9'714	-32.5%	15'821
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	85'500	85'500	-	-	25'160
317	Dédommagements	33'180	33'180	-	-	4'372
319	Diverses charges d'exploitation	18'200	18'200	-	-	9'956
330	Immobilisations corporelles du PA	25	-	25	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	294'000	294'000	-	-	360'986
391	Prestations de services	281'707	265'442	16'265	6.1%	113'522
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	73'404	73'404	-	-	75'624
Total Charges		**4'090'958**	**4'138'200**	**-47'242**	**-1.1%**	**3'137'934**
Revenus						
425	Recette sur ventes	100	100	-	-	129
426	Remboursements	900	900	-	-	121'650

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
439	Autres revenus	-	-	-	-	5'000
Total Revenus		**1'000**	**1'000**	**-**	**-**	**126'779**
A007 Service du Conseil municipal (SCM)						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'646'296	1'636'024	10'272	0.6%	1'532'038
304	Allocations	19'860	14'160	5'700	40.3%	15'240
305	Cotisations patronales	377'706	393'796	-16'090	-4.1%	471'620
309	Autres charges de personnel	8'716	8'728	-12	-0.1%	1'430
310	Charges de matériel et de marchandises	22'190	22'190	-	-	66'394
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	5'641	2'030	3'611	177.9%	5'396
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	7'133	8'533	-1'400	-16.4%	12'008
313	Prestations de services et honoraires	23'816	14'796	9'020	61.0%	26'293
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	32'465
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	14'505	25'667	-11'162	-43.5%	17'142
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	3'130	3'130	-	-	16'544
317	Dédommagements	1'600	1'600	-	-	1'642
319	Diverses charges d'exploitation	2'200	1'000	1'200	120.0%	2'851
330	Immobilisations corporelles du PA	493	-	493	-	3'781
340	Charges d'intérêt	-	-	-	-	10
391	Prestations de services	43'737	47'237	-3'500	-7.4%	25'704
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	79'656	79'656	-	-	69'930
Total Charges		**2'256'679**	**2'258'546**	**-1'868**	**-0.1%**	**2'300'486**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	35'644
Total Revenus		**-**	**-**	**-**	**-**	**35'644**
A700 Conseil municipal						
Charges						
300	Autorités et commissions	1'702'710	1'723'210	-20'500	-1.2%	1'377'589
305	Cotisations patronales	121'313	122'370	-1'057	-0.9%	53'433
310	Charges de matériel et de marchandises	8'509	8'009	500	6.2%	7'550
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	8'004	-	8'004	-	9'300
313	Prestations de services et honoraires	222'402	196'731	25'671	13.0%	140'226
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	1'936
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	27'583	26'074	1'509	5.8%	38'993
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	17'300	197'932	-180'632	-91.3%	138'254
317	Dédommagements	20'000	20'000	-	-	85'636
319	Diverses charges d'exploitation	294'900	294'900	-	-	294'894
330	Immobilisations corporelles du PA	74'745	18'750	55'995	298.6%	88'716
361	Dédommagements à des collectivités publiques	44'200	-	44'200	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'000	2'000	-	-	2'000
391	Prestations de services	2'468	2'468	-	-	4'381
Total Charges		**2'546'134**	**2'612'444**	**-66'311**	**-2.5%**	**2'242'908**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	37'816
Total Revenus		**-**	**-**	**-**	**-**	**37'816**
A800 Conseil administratif						
Charges						
300	Autorités et commissions	1'272'045	1'272'045	-	-	1'268'451
305	Cotisations patronales	294'059	293'856	202	0.1%	206'450
309	Autres charges de personnel	60	60	-	-	60
310	Charges de matériel et de marchandises	20'274	20'274	-	-	32'379
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	-	-	-	-	443

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	%	C 2020
313	Prestations de services et honoraires	202'677	167'658	35'019	20.9%	219'885
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	960	5'371	-4'411	-82.1%	673
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	6'000	6'000	-	-	11'744
317	Dédommagements	72'404	79'404	-7'000	-8.8%	14'163
319	Diverses charges d'exploitation	340'329	365'329	-25'000	-6.8%	290'592
330	Immobilisations corporelles du PA	4'381	18'571	-14'190	-76.4%	11'872
361	Dédommagements à des collectivités publiques	15'613'287	15'613'287	-	-	13'816'116
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'047'900	1'067'900	-20'000	-1.9%	1'031'040
391	Prestations de services	16'897	16'897	-	-	15'261
Total Charges		**18'891'273**	**18'926'652**	**-35'379**	**-0.2%**	**16'919'129**
Revenus						
426	Remboursements	70'000	70'000	-	-	64'710
461	Dédommagements de collectivités publiques	15'000'000	15'000'000	-	-	13'200'000
Total Revenus		**15'070'000**	**15'070'000**	**-**	**-**	**13'264'710**
A900 Contrôle financier						
Charges						
301	Salaires du personnel administratif et d'expl.	1'703'584	1'844'402	-140'818	-7.6%	1'749'404
304	Allocations	15'600	14'400	1'200	8.3%	15'000
305	Cotisations patronales	400'980	483'631	-82'651	-17.1%	416'962
309	Autres charges de personnel	668	656	12	1.8%	14'896
310	Charges de matériel et de marchandises	4'331	4'331	-	-	2'594
311	Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	2'786	-	2'786	-	5'298
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	6'279	6'179	100	1.6%	4'255
313	Prestations de services et honoraires	131'461	130'395	1'066	0.8%	65'710
314	Travaux d'entretien	-	-	-	-	9'453
315	Entretien des biens meubles et immobilis. incorp.	34'972	37'397	-2'425	-6.5%	35'424
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	-	-	-	-	12'033
317	Dédommagements	15'080	15'080	-	-	2'400
319	Diverses charges d'exploitation	5'300	5'300	-	-	3'422
330	Immobilisations corporelles du PA	913	874	39	4.4%	874
391	Prestations de services	-	-	-	-	265
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	126'036	36'180	89'856	248.4%	31'220
Total Charges		**2'447'989**	**2'578'825**	**-130'836**	**-5.1%**	**2'369'208**
Revenus						
426	Remboursements	-	-	-	-	58
430	Revenus d'exploitation divers	10'000	10'000	-	-	10'000
Total Revenus		**10'000**	**10'000**	**-**	**-**	**10'058**

5.7.6 Subventions monétaires

En francs		PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
SG	**Secrétariat général**					
A004	**Relations extérieures**					
33	**Médias**					
	Mairie_SK_Bourses Médias	-	-	-	46'375	
	Total 33 Médias	-	-	-	46'375	
54	**Famille et jeunesse**					
	Coordination, accueil et renseignements - CAR	-	-	-	23'200	
	Total 54 Famille et jeunesse	-	-	-	23'200	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**					
	Fondation GIPRI	-	-	-	25'800	
	Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	-	-	-	25'800	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**					
	Divers projets pour la Genève Internationale	94'000	94'000	-	90'611	
	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator	100'000	100'000	-	100'000	
	Geneva Cities Hub	100'000	100'000	-	75'000	
	Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	294'000	294'000	-	265'611	
	Total A004 Relations extérieures	**294'000**	**294'000**	**-**	**360'986**	
A700	**Conseil municipal**					
01	**Conseil municipal et exécutif**					
	Amicale ancien-ne-s conseillers-ères municipaux-ales	2'000	2'000	-	2'000	
	Total 01 Conseil municipal et exécutif	2'000	2'000	-	2'000	
	Total A700 Conseil municipal	**2'000**	**2'000**	**-**	**2'000**	
A800	**Conseil administratif**					
32	**Culture, autres**					
	Subventions et allocations diverses et imprévues	60'150	60'150	-	84'040	
	Total 32 Culture, autres	60'150	60'150	-	84'040	
33	**Médias**					
	Subventions et allocations diverses et imprévues	40'000	40'000	-	40'000	
	TV Léman Bleu	255'000	255'000	-	255'000	
	Total 33 Médias	295'000	295'000	-	295'000	
34	**Sports et loisirs**					
	Association Suisse des sous-officiers	3'000	3'000	-	-	
	Total 34 Sports et loisirs	3'000	3'000	-	-	
56	**Construction de logements sociaux**					
	Rassemblement E/F politique sociale logement (transfert au DFEL)	-	20'000	-20'000	-	
	Total 56 Construction de logements sociaux	-	20'000	-20'000	-	
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**					
	Subventions et allocations diverses et imprévues	180'450	180'450	-	152'000	
	Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	180'450	180'450	-	152'000	
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**					
	Fonds municipal d'aide humanitaire	250'000	250'000	-	250'000	
	Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	250'000	250'000	-	250'000	
63	**Transports, autres**					
	Compagnie générale de navigation sur le lac Léman	259'300	259'300	-	250'000	
	Total 63 Transports, autres	259'300	259'300	-	250'000	
	Total A800 Conseil administratif	**1'047'900**	**1'067'900**	**-20'000**	**1'031'040**	
	Total SG Secrétariat général	**1'343'900**	**1'363'900**	**-20'000**	**1'394'026**	

5.7.7 Subventions non monétaires (gratuités)

En francs	PB 2022	B 2021	Écart	C 2020	Notes
SG Secrétariat général					
A800 Conseil administratif					
29 Formation, autres					
Villa Moynier	322'104	322'104	-	322'104	
Total 29 Formation, autres	**322'104**	**322'104**	**-**	**322'104**	
31 Héritage culturel					
Fond. conserv. Maison Général Dufour	152'312	152'312	-	152'312	
Total 31 Héritage culturel	**152'312**	**152'312**	**-**	**152'312**	
32 Culture, autres					
Gratuités salles comm. accordées par CA	25'000	25'000	-	4'175	
Total 32 Culture, autres	**25'000**	**25'000**	**-**	**4'175**	
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Ctre Henry Dunant (villa Plantamour)	226'428	226'428	-	226'428	
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	**226'428**	**226'428**	**-**	**226'428**	
Total A800 Conseil administratif	**725'844**	**725'844**	**-**	**705'019**	
Total SG Secrétariat général	**725'844**	**725'844**	**-**	**705'019**	

5.7.8 Ressources humaines

		Fixes / équivalent temps plein						
	Secrétariat général	**Postes B 2021**	**Nouveaux postes**	**Postes par extrait CA**	**Augm. Taux**	**Transferts postes**	**Variation par DB**	**Postes PB 2022**
A001	Direction du Secrétariat général	19.6	1.6	-	-	7.5	-0.8	27.9
A002	Administration centrale	13.5	-	-	-	-0.8	-0.8	11.9
A003	Service juridique	13.8	-	-	-	-6.6	-0.2	7.0
A004	Relations extérieures	11.4	-	-	-	-	-	11.4
A007	Service du CM	13.7	-	-	-	-	-0.6	13.1
A900	Contrôle financier	11.2	-	-	-	-	1.0	12.2
	Total	**83.2**	**1.6**	**-**	**-**	**0.1**	**-1.4**	**83.5**

DB: Disponible Budgétaire

5.7.9 Nouveaux postes au projet de budget 2022

				PB 2022	**Notes**
Secrétariat général					
A001	Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission	110'177	r)
A001	Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission gestion central.PA	110'177	s)
	Nombre de nouveaux postes	**1.6**	**Montant y c. charges sociales**	**220'354**	

Descriptif des nouveaux postes au projet de budget 2022

r) Engagement d'un-e **chargé-e de mission** en renfort de l'unité coordination, pilotage et projets transversaux afin de permettre le traitement des diverses demandes, sans faire appel à des expertises externes.

s) Engagement d'un-e **chargé-e de mission** pour la gestion centralisée du patrimoine administratif, nouvelle mission du Secrétariat général selon proposition de la COATTRIM.

Annexes

Amortissements

6.1 Amortissements

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Total		**2'294'152'534**			**2'195'020'272**	**93'292'151**
01 Conseil municipal et exécutif		**382'200**			**332'973**	**79'620**
Renouvellement mobilier, machines	PR-1362A	7'200	111.047.13	04.03.2020	3'836	493
5ème plan biennal des systèmes d'info.CM	PR-1366A2	210'000	111.030.40	03.12.2019	208'498	54'189
Système d'information et équipement CM 2015-2020	PR-1227A2	100'000	111.030.34	20.03.2018	100'000	20'556
Renouvellement, véhicules légers CA	PR-1199A3	65'000	111.034.22	17.10.2017	20'639	4'381
02 Services généraux		**187'156'720**			**169'509'666**	**11'455'858**
6ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	PR-1462/1	3'680'000	111.030.42	DD	3'680'000	460'000
Administration systèmes de gestion	PR-1463/1	1'451'200	111.030.41	DD	1'451'200	181'400
Portefeuille "e-Genève", financement des projets	PR-1463/1	1'258'600	111.030.41	DD	1'258'600	157'325
Remise en état parc municipal bancs publics	PR-1456	900'000	102.101.04	DD	900'000	90'000
Renouvellement ordinateurs portables	PR-1462/2	300'000	111.030.42	DD	300'000	37'500
Rénovation et transfo. kiosque en vestiaire femmes	PR-1424	370'000	082.035.02	DD	370'000	37'000
"Suite bureautique collaborative intégrée"	PR-1463/3	93'600	111.030.41	DD	93'600	11'700
Le Commun, installation informatique et téléphonie	PR-1417A3	25'000	042.041.12	09.03.2021	25'000	6'429
"Geneva lux", illuminations de Noël	PR-1381A	1'300'000	046.110.04	09.09.2020	900'001	195'866
Renouvellement mobilier, machines 11ème PAM, CMAI	PR-1362A	394'759	111.047.13	04.03.2020	215'905	27'864
Administration municipale mise à jour windows	PR-1378A	1'500'000	111.030.37	05.02.2020	1'200'001	249'264
Renouvel.& acquisition véhicules & engins DSIC	PR-1333A	3'000	111.034.26	16.01.2020	1'598	211
Renouvel.& acquisition véhicules & engins ENE	PR-1333A	75'000	111.034.26	16.01.2020	39'943	5'270
Renouvel.& acquisition véhicules & engins LOM	PR-1333A	170'000	111.034.26	16.01.2020	90'537	11'944
5ème PSIC - e-Administration - licences	PR-1366A1	6'400'000	111.030.36	03.12.2019	5'240'001	1'294'687
Fonds intercom. développement urbain (FIDU) 2020	PR-1368	3'000'000	120.017.08	10.09.2019	2'352'000	78'400
Fonds intercom. développement urbain (FIDU) 2019	PR-1307A	4'800'000	120.017.06	25.06.2019	966'000	32'200
Transferts du PF au PA Reprise PF HI pour amortir	PR-1295A		140.999.01	04.12.2018		822'565
Divers bâtiments PA, passage au gaz	PR-1256A2	227'620	112.811.12	16.05.2018	210'734	21'073
4ème PSIC - Projets spécif.licences	PR-1227A1	6'800'000	111.030.32	20.03.2018	6'330'290	1'874'400
Fonds intercom. développement urbain (FIDU) 2018	PR-1261	7'000'000	120.017.04	14.11.2017	2'856'000	95'200
Renouvellement engins LOM	PR-1199A2	165'000	111.034.22	17.10.2017	89'443	19'337
Bois-de-la-Bâtie, rénovation maisonnette	PR-1228A3	595'516	046.109.02	17.10.2017	724'930	44'111
Renouvellement véhicules légers DCA	PR-1199A3	8'000	111.034.22	17.10.2017	9'983	2'431
Renouvellement véhicules légers DFIN	PR-1199A3	6'000	111.034.22	17.10.2017	1'905	404
Renouvellement véhicules légers DRH	PR-1199A3	3'000	111.034.22	17.10.2017	953	202
Renouvellement véhicules légers DPBA	PR-1199A3	1'000	111.034.22	17.10.2017	1'368	345
Renouvellement véhicules légers ENE	PR-1199A3	83'000	111.034.22	17.10.2017	109'488	27'853
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1199A3	20'500	111.034.22	17.10.2017	28'221	7'112
Fonds intercom. développement urbain (FIDU) 2017	PR-1182	7'000'000	120.017.02	05.04.2017	4'711'000	157'033
Saint-Georges 21, informatique télécom.salle plur.	PR-1156A6	23'000	031.095.10	18.01.2017	23'000	5'750
Saint-Georges 21, inform. télécom.bâtiment	PR-1156A7	54'000	031.095.10	18.01.2017	54'000	13'500
Réaffectation d'un logement, r. du Nant 2	PR-1161A1	350'400	071.004.04	28.09.2016	349'772	34'977
Rénovation des archives au rez, r. du Nant 2	PR-1161A2	283'500	071.004.04	28.09.2016	276'999	27'700
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-1137A	397'540	112.810.08	14.09.2016	259'916	27'681
Hans-Wilsdorf 4, assain.ctre prod.chaleur Vernets	PR-1087A1	921'000	050.012.62	29.04.2015	848'220	84'822
F.-Dussaud 10, assain.ctre prod.chaleur Voirie	PR-1087A2	596'000	082.051.02	29.04.2015	586'382	58'638
Renouvellement véhicules lourds LOM	PR-1082A1	35'000	111.034.18	29.04.2015	46'523	5'328
Renouvellement véhicules légers LOM	PR-1082A2	100'000	111.034.18	29.04.2015	115'930	41'192
Renouvellement véhicules légers LOM	PR-1082A2	10'000	111.034.18	29.04.2015	17'258	5'253

DD = PR déposée par le Conseil administratif au Conseil municipal, non votée.

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	PR-1065A1	6'400'000	111.030.30	28.10.2014	5'973'957	125'000
Parc, remise en état de bancs publics	PR-1072A	900'000	102.101.02	17.09.2014	1'087'393	91'861
Grand-Théâtre, rénovation partielle et extension	PR-1063A1B	1'710'300	043.009.20	20.05.2014	1'668'552	55'763
Equipement métier LOM	PR-1033A3	75'000	111.047.12	25.03.2014	73'890	1'875
Direction cohésion sociale et solidarité, mobilier	PR-1033A1	1'340'000	111.047.12	25.03.2014	1'262'450	206'822
Machines de nettoyage et de bureau CGE	PR-1033A2	9'100	111.047.12	25.03.2014	1'979	447
Mouettes genevoises, transformation des vestiaires	PR-1010A	593'000	020.032.02	26.02.2014	571'830	28'592
Tir 3, Aménagement des niveaux 1er,2e,3e,4e étages	PR-950A1	1'425'000	112.060.04	25.06.2013	1'409'011	140'901
Crêts-de-Champel 40, centrale photovoltaïque	PR-949A4	137'400	030.083.10	15.04.2013	161'628	16'163
Toilettes publiques travaux de rénovation	PR-875A	3'806'808	104.000.04	15.10.2012	3'248'300	162'383
Préparation dossiers papier du personnel VGE	PR-918A	960'000	111.030.27	26.06.2012	960'000	211'111
Diverses chaufferies PA, travaux de rénovation	PR-905AI	80'600	112.811.08	21.03.2012	84'717	8'472
Renouvellement et acquisition d'équipements LOM	PR-942	259'200	104.005.00	21.02.2012	145'659	14'566
Terreaux-du-temple 6, aménagement cuisine	PR-845ABI	820'000	061.064.02	01.11.2011	570'419	57'042
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-856AI	700'266	112.811.02	12.10.2011	587'924	50'353
Tir 3, acquisition de 10 lots de PPE	PR-847A	6'428'000	112.060.02	26.09.2011	6'212'700	207'090
9ème PAM - renouvellement et évolution du mobilier	PR-722A	614'500	111.047.11	19.04.2011	610'693	6'978
Carouge 52, Théâtre Pitoëff, installation scénique	PR-806A	2'055'000	043.049.02	16.02.2011	2'028'197	202'820
Numérisation des dossiers du personnel	PR-837AIV	300'000	111.030.26	16.02.2011	200'000	43'333
2ème PSIC Licences DSIC	PR-837AI	7'723'903	111.030.24	16.02.2011	6'761'895	103'680
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	701'115	112.013.06	27.09.2010	575'907	55'480
Toilettes publiques, rénovation et remise à niveau	PR-705A	2'943'000	104.000.02	20.01.2010	2'905'572	144'677
Système de gestion du parc immobilier	PR-698A3	880'000	111.007.20	01.12.2009	870'524	70'000
1er PSIC Logiciels DSIC	PR-698A2	7'104'058	111.030.14	01.12.2009	6'605'774	86'165
Cendrier 1-3, centrale photovoltaïque	PR-656A	583'000	011.036.04	01.04.2009	123'258	12'326
Impératrice 10, rénovation du château et extérieur	PR-568A	2'583'500	012.066.04	20.02.2008	2'546'334	127'317
POLYCOM - Réseau télécom sécurité ADP	PR-569A	5'350'377	070.002.00	16.01.2008	4'531'254	130'000
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-509A	2'335'000	112.020.07	12.09.2007	2'026'767	202'677
Frontenex 71. Rénovation villa La Grange	PR-511A	3'397'320	092.017.05	21.03.2007	3'522'028	176'101
Lausanne 120b,128, villa "Moynier"	PR-520A	1'947'000	013.006.02	21.03.2007	1'613'357	80'668
Acquisition d'installations fixes Constructions	PR-466A	20'000	110.047.09	13.11.2006	22'859	2'286
Stand 25, Acquisition du droit de superficie	PR-295A	36'703'838	112.025.01	07.10.2003	36'630'848	1'228'524
Mis en valeur d'une zone boisée "grotte Cardinal"	PR-282A	523'000	091.085.00	27.09.2003	407'810	20'087
Transformation partielle des ateliers de la Voirie	PR-152AB	1'547'000	110.099.00	29.04.2002	1'445'025	48'050
Hôtel-de-Ville 5, Remplacement de la climatisation	PR-95A	172'500	112.018.04	12.09.2001	11'447	149
Horloges: révision de différentes horloges	PR-95A	116'900	112.018.04	12.09.2001	45'492	2'087
Voirie des Vernets, Travaux d'aménagement	PR-95A	444'800	112.018.04	12.09.2001	668'752	33'438
Cimetières de Plainpalais et de Saint-Georges	PR-95A	333'000	112.018.04	12.09.2001	379'903	18'570
Réfection de la salle communale de Plainpalais	PR-215A/B	10'000'000	046.017.00	14.10.1997	10'969'503	369'241
Trembley 21 bis, Acquisition parcelles	PR-29A	4'020'000	091.054.00	03.12.1991	4'008'297	151'124
Rénovation des Bains des Pâquis	PR-37A	9'982'000	050.015.00	03.12.1991	9'862'396	333'432
Saint-Georges, cimetière centre d'exploitation	PR-209A	8'730'000	084.099.00	02.06.1982	9'378'667	174'240
11 Sécurité publique		**1'801'500**			**1'726'377**	**223'109**
Renouvel.& acquisition véhicules & engins SPM	PR-1333A	15'000	111.034.26	16.01.2020	7'989	1'054
Stand 25; poste APM, mobilier d'exploitation	PR-1232A2	34'100	072.007.08	15.11.2017	34'097	4'262
Stand 25; poste APM, déplacement poste	PR-1232A1	1'426'100	072.007.04	15.11.2017	1'316'670	131'667
Renouvellement et acquisition engins SEEP	PR-1199A3	288'000	111.034.22	17.10.2017	321'634	83'827
Transformation poste des Grottes, Agents de ville	PR-95A	38'300	112.018.04	12.09.2001	45'987	2'299

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
14 Questions juridiques		2'843'618			2'787'682	274'591
11ème PAM, Equipements métier SEEP	PR-1362A	59'118	111.047.13	04.03.2020	54'967	7'136
Renouvellement et acquisition véhicules SEP	PR-1333A	6'000	111.034.26	16.01.2020	3'196	422
Renouvellement et acquisition engins SEEP	PR-1199A3	12'000	111.034.22	17.10.2017	46'547	9'802
Bois-de-la-Bâtie, déconstruction Buvette Le Chalet	PR-1228A5	368'100	046.109.08	17.10.2017	309'386	30'939
Mobilier et matériel pour les bureaux r. du Nant 2	PR-1161A3	42'400	071.004.08	28.09.2016	42'401	5'648
Renouvellement véhicules légers SEEP	PR-1082A2	40'000	111.034.18	29.04.2015	57'629	5'386
Mobilier 9e plan d'achat ADP	PR-722A	126'000	111.047.11	19.04.2011	128'053	709
Rade, Remplacement des pavillons de glaciers	PR-689AB	2'190'000	020.023.06	22.06.2009	2'145'503	214'550
15 Service du feu		**35'894'469**			**36'124'678**	**3'490'983**
Renouvellement mobilier, machines SIS	PR-1362A	306'118	111.047.13	04.03.2020	179'143	23'516
Vieux-Billard 11, rue du, matériel sauvetage	PR-1342A	1'500'000	073.028.18	05.06.2019	1'451'663	190'214
Renouvellement véhicules SIS	PR-1299A1	2'999'579	073.028.10	06.02.2019	2'813'997	351'750
Renouvel.berce, bateau et remorques SIS	PR-1299A2	870'000	073.028.10	05.02.2019	447'776	29'852
Vieux-Billard 11, caserne1, réalis. couvert fermé	PR-1275A	1'568'000	073.019.28	16.05.2018	1'699'283	169'928
Vieux-Billard 11,Asters 3-5,Frontenex 68, automate	PR-1271A2	338'900	073.031.14	10.04.2018	338'847	43'324
Vieux-Billard 11,Asters 3-5,Frontenex 68, mobilier	PR-1271A3	282'000	073.031.16	10.04.2018	253'615	39'080
Vieux-Billard 11,Asters 3-5,Frontenex 68, casernes	PR-1271A1	4'323'400	073.031.10	10.04.2018	5'872'327	432'864
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-1137A	596'200	112.810.08	14.09.2016	550'718	55'072
SIS, renouvel.parc protection respiratoire	PR-1132A	2'500'000	073.023.04	25.01.2016	2'499'160	367'447
SIS, entretien tuyaux de lutte contre le feu	PR-1138I	400'000	073.031.02	07.10.2015	337'841	33'093
SIS, réfection des locaux du syst. entr.tuyaux	PR-1138II	204'800	073.031.04	07.10.2015	202'358	20'236
Renouvel.véhicules SIS 2015, 5 ambulances	PR-1105A1	1'250'000	073.028.08	29.04.2015	1'175'341	116'705
Renouvel.véhicules SIS 2015, véhicule d'extinction	PR-1105A3	650'000	073.028.08	29.04.2015	648'573	64'841
Machines de nettoyage et de bureau SIS	PR-1033A2	4'200	111.047.12	25.03.2014	4'043	105
Renouvellement équipement métier SIS	PR-1033A3	504'500	111.047.12	25.03.2014	521'735	12'611
Renouvellement véhicules légers SIS	PR-929AB2	35'000	111.034.14	26.06.2012	32'023	8'803
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-856AI	237'734	112.811.02	12.10.2011	176'871	17'687
SIS véhicules lourds, renouvellement	PR-815AI	6'290'000	073.028.04	19.04.2011	5'911'372	541'074
SIS véhicules lourds, assainissement	PR-815AI	4'750'000	073.028.04	19.04.2011	4'006'226	326'245
9ème PAM - renouvellement mobilier SIS	PR-722A	661'570	111.047.11	19.04.2011	654'100	3'721
Centre formation Richelien; dépollution suppl.	PR-833AI	559'000	081.097.02	16.02.2011	1'012'523	101'252
Centre formation Richelien; trav. dépollution	PR-833AI	1'790'000	073.030.03	16.02.2011	1'571'763	157'176
Sécurité, éclairage secours, Caserne Frontenex 68	PR-771A	2'168	112.013.06	27.09.2010	2'165	216
Réaménagement du centre de formation de Richelien	PR-665A	3'260'500	073.030.02	18.05.2009	3'750'570	382'041
Renouvel. et évolution des équipements SIS	PR-554A	10'800	111.047.10	28.04.2008	10'644	2'129
16 Défense		**3'712'868**			**3'409'739**	**47'979**
Equip.métier SIS Protection civile	PR-722A	47'000	111.047.11	19.04.2011	66'018	264
Divers bâtiments, sécurité, SAPP Trembley 10	PR-771A	2'168	112.013.06	27.09.2010	2'154	215
Mobilier, 8e plan d'achat SAPP	PR-554A	700	111.047.10	28.04.2008	489	61
Déplacement dépôts SAPP de la rue Amat à la ZIC	PR-95A	178'000	112.018.04	12.09.2001	206'433	10'322
Allières, Construction d'un poste sous l'école	PR-121A	2'160'000	074.003.00	19.12.1984	2'066'787	27'162
Construction d'un poste PC, quartier Contamines	PR-25A	1'325'000	074.099.00	25.03.1980	1'067'859	9'956
21 Scolarité obligatoire		**513'978'733**			**529'676'444**	**17'788'827**
Bâtiments scolaires; salles gymnastique	PRD-1451	1'150'000	030.101.00	DD	1'150'000	143'750
Equipements pour pavillons modulaires déplaçables	PR-1428A2	3'356'000	030.098.16	12.12.2020	2'000'000	62'500
Mobilier et équipement pour locaux parascolaires	PR-1429A2	773'000	030.098.12	12.12.2020	300'000	18'750
Le-Corbusier 2, école, mobilier et jeux	PR-1403A2	512'114	030.103.04	19.05.2020	525'915	67'774

DD = PR déposée par le Conseil administratif au Conseil municipal, non votée.

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Le-Corbusier 2, école, pavillons provisoires	PR-1403A1	1'860'300	030.103.02	19.05.2020	2'984'916	186'096
Renouvellement mobilier, machines ECO	PR-1362A	147'936	111.047.13	04.03.2020	78'812	10'137
Renouvel.& acquisition véhicules & engins ECO	PR-1333A	119'000	111.034.26	16.01.2020	84'916	11'555
Divers bâtiment PA, passage au gaz	PR-1256A2	744'850	112.811.12	16.05.2018	627'344	62'734
Piachaud 4,rue,"Ancien manège",ludothèque mobilier	PR-1253A2	247'600	060.011.08	21.03.2018	200'600	25'492
Chemin du 23-Août 6,ecoquartier Jonction, mobilier	PR-1263A	340'000	031.095.18	21.03.2018	253'296	25'501
Plantaporrêts 1bis, Ecole, mobilier et équipements	PR-1264A2	236'860	030.014.10	21.03.2018	247'654	37'085
Plantaporrêts 1bis, Ecole création 4 salles	PR-1264A1	4'242'000	030.014.06	21.03.2018	5'543'287	554'329
Renouvellement et acquisition véhicules légers ECO	PR-1199A3	29'000	111.034.22	17.10.2017	38'500	9'776
Bois-de-la-Bâtie, rénovation maisonnette	PR-1228A3	602'600	046.109.02	17.10.2017	874'117	51'664
Gustave-Ador, quai; Baby Plage, subvention	PR-1237	79'000	091.007.14	06.06.2017	78'498	18'694
Saint-Georges 21, bd., mobilier équip.et jeux	PR-1156A2	217'080	031.095.08	18.01.2017	180'080	23'010
Saint-Georges 21, bd.,construc.équipements publics	PR-1156A1	30'940'962	031.095.06	18.01.2017	50'258'006	515'683
Berne 50, Ecole de Pâquis-Centre, rénovation	PR-1165A1	34'329'800	030.089.06	23.11.2016	33'315'277	1'136'272
Berne 50, Ecole de Pâquis-Centre, pavillons	PR-1165A2	1'623'240	030.089.06	23.11.2016	1'175'866	324'648
Berne 50, Ecole de Pâquis-Centre, mobilier	PR-1165A3	2'155'320	030.089.10	23.11.2016	2'181'113	316'681
Parc Geisendorf, Lamartine 16bis, mobilier	PR-1159A2	347'900	031.015.10	28.09.2016	335'674	49'369
Parc Geisendorf, Lamartine 16bis, rest. scolaire	PR-1159A1	9'557'396	031.015.06	28.09.2016	9'557'888	318'359
Divers bâtiments, travaux politique énergétique	PR-1137A	444'340	112.810.08	14.09.2016	114'555	11'455
Bâtiments du PA chaufferies vétustes	PR-1040A1	120'000	112.811.10	05.05.2014	148'777	14'878
Mise aux normes, Ecole Liotard & parcs municipaux	PR-1045A	1'500'000	091.007.10	25.03.2014	1'468'194	147'362
Ecole des Cropettes, Salle d'éducation physique	PR-969AB1	14'834'358	031.071.08	15.04.2013	13'668'773	455'626
Ecole des Cropettes, Centrale photovoltaïque	PR-969AB3	296'800	031.071.12	15.04.2013	136'160	11'831
Crêts-de-Champel 40, rénovation école	PR-949A1	22'058'200	030.083.04	15.04.2013	21'432'095	714'715
Crêts-de-Champel 40, mobilier école	PR-949A3	838'900	030.083.08	15.04.2013	837'215	105'363
Ecole des Cropettes, mobilier salle éduc. physique	PR-969AB2	382'000	031.071.10	15.04.2013	380'429	48'701
Chandieu, centrale photovoltaïque	PR-981A6	499'800	031.068.20	19.03.2013	245'273	24'527
Chandieu, construction groupe scolaire et crèche	PR-981A1	65'495'132	031.068.10	19.03.2013	56'675'427	1'894'848
Chandieu, mobilier et jeux pour groupe scolaire	PR-981AII	1'745'500	031.068.14	19.03.2013	1'741'796	295'299
Toilettes publiques travaux de rénovation 2ème tr.	PR-875A	362'552	104.000.04	15.10.2012	321'242	16'062
Diverses chaufferies PA, travaux de rénovation	PR-905AI	990'260	112.811.08	21.03.2012	913'437	90'446
Ecole des Vollandes, création restaurant scolaire	PR-848ABII	406'000	030.088.08	01.11.2011	359'527	35'953
Proxisports, équipements sportifs simples	PR-811A	694'000	050.066.02	20.04.2011	728'705	72'871
Ecole de St-Antoine, réfection des toitures	PR-829AIII	318'500	030.094.02	22.03.2011	240'847	12'042
Ecole de Contamines, centrale photovoltaïque	PR-829AII	210'800	030.093.04	22.03.2011	171'144	16'123
Ecole de Contamines, réfection des toitures	PR-829AI	334'400	030.093.02	22.03.2011	484'048	24'202
Ecole des Vollandes, réfection des toitures	PR-829AIV	332'300	030.088.02	22.03.2011	328'050	16'403
Ecole Liotard, réfection des toitures	PR-829AV	653'600	030.003.04	22.03.2011	279'432	13'972
Ecole Cayla, centrale photovoltaïque	PR-756A	624'600	030.025.16	18.05.2010	516'067	51'588
Ecole Carl-Vogt, réfection et transformat.	PR-776AI	854'351	030.035.06	27.04.2010	828'198	82'820
Ecole Carl-Vogt, déménagement	PR-776A1	161'534	030.035.06	27.04.2010	120'994	12'099
Ecole Carl-Vogt, place de jeux et pergola	PR-776AI	603'598	030.035.12	27.04.2010	569'938	56'620
Saint-Jean 12, rénovation groupe scolaire	PR-748A1	12'890'000	030.021.04	17.02.2010	12'626'212	420'874
Réfection divers restaurants et cuisines scolaires	PR-676A	295'000	030.092.02	12.05.2009	323'372	32'337
Sécurisation 43 aires de jeux dans écoles	PR-597A	2'838'000	091.007.04	17.09.2008	2'827'512	275'701
Ecole Cité-Jonction, réaménagement du préau	PR-587A	2'500'502	030.031.06	26.05.2008	2'515'024	251'502
8 groupes scolaires, étanchéité des toitures	PR-508AB	3'128'000	030.085.02	20.03.2007	2'730'078	136'390
Rénovation de 13 aires de jeux	PR-477A	111'270	091.007.03	29.11.2006	132'977	13'298
Ecole Crêts-de-Champel, réfection de l'étanchéité	PR-370A	520'300	030.083.01	19.04.2005	451'663	22'583

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Ecole de Châteaubriand, reprise du terrain	PR-375	1'440'000	030.099	18.01.2005	1'440'000	48'000
Diverses écoles, travaux d'entretien	PR-285A	2'945'500	030.079.00	07.04.2004	2'902'272	142'740
Zurich 28, Restauration école et préaux	PR-253A	7'774'000	030.045.05	06.05.2003	6'981'941	231'821
Construction du groupe scolaire des Ouches	PR-238A	38'294'600	030.040.06	11.02.2003	36'985'095	1'225'297
Travaux de rénovation, diverses écoles primaires	PR-37A	3'619'900	030.067.90	23.05.2000	3'612'692	179'313
Variantes sud de l'école de la Roseraie	PR-455A	5'073'783	030.030.07	19.01.2000	5'060'754	173'239
Peschier 34, rénovation du chalet	PR-332A	25'896'000	030.012.02	15.09.1998	27'576'516	929'166
Ecole de Sécheron, protection contre le bruit	PR-247A/B	467'300	030.034.00	20.05.1998	459'928	15'304
Rénovation de l'école de Budé	PR-293A	10'196'000	030.061.04	21.04.1998	10'208'776	340'340
Rénovation de l'école de la Roseraie	PR-115A1	5'999'375	030.030.00	14.01.1997	5'436'247	190'553
Vieux-Grenadiers 15, surélévation du bâtiment	PR-127A	4'578'000	030.041.03	03.12.1996	4'600'195	153'565
Allobroges 10, construction d'un groupe scolaire	PR-399A	17'340'000	030.019.05	27.06.1995	17'752'853	581'818
Champ-Baron, les Genêts 14, chemin	PR-394A	21'802'420	030.027.06	10.05.1995	20'304'673	657'166
Aïre 44 avenue, périmètre des Charmilles	PR-268A	25'460'300	030.032.02	10.05.1994	32'062'788	1'000'822
Lombard 10, acquisition de la parcelle	PR-157A	1'093'000	030.023.00	16.03.1993	1'086'349	36'178
Micheli-du-Crest 17, construction groupe scolaire	PR-134A	14'000'000	030.023.00	23.02.1993	14'334'645	482'572
Démolition et reconstruction de l'école du Mail II	PR-145A	13'156'000	030.031.00	23.02.1993	13'348'933	438'319
Necker 4, aménagement des combles de l'école	PR-144A	4'500'000	030.052.00	19.01.1993	4'193'704	137'748
Genêts 14/Sous-Bois 1-2, achat de la parcelle	PR-102A	3'110'000	030.027.00	23.06.1992	3'107'106	105'250
Achat de l'école Masset et construction du préau	PR-55A	7'000'000	030.038.00	19.02.1992	6'663'609	223'703
Crêts-de-Champel, extension du groupe scolaire	PR-72A	7'800'000	030.017.00	25.05.1988	7'503'570	125'473
Malagnou/LeCorbusier, construction groupe scolaire	PR-128A	19'251'000	030.004.00	22.01.1985	22'183'098	414'064
Les Allières, extension du groupe scolaire	PR-121A	9'240'000	030.003.00	19.12.1984	10'129'532	148'693
Les Allières, acquisition des parcelles	PR-32A	2'000'000	030.099.00	21.02.1984	2'011'440	51'586
Ferdinand-Hodler, rénovation de l'école	PR-119A	12'960'000	030.001.00	10.11.1981	14'462'083	175'449
Franchises, groupe scolaire	PR-39A	16'000'000	074.099.00	22.04.1980	16'436'832	181'491
Quartier Contamines, construction groupe scolaire	PR-25A	2'325'000	030.099.00	25.03.1980	2'521'892	50'808
31 Héritage culturel		**143'713'336**			**129'273'429**	**5'559'796**
MEG Acquisition nouveaux cadreurs LED, projecteurs	PR-1458A	160'000	042.034.14	27.04.2021	160'000	8'000
Subvention travaux de restauration église russe	PR-1369A	407'730	044.041.04	09.09.2020	815'460	163'092
Renouvellement mobilier, machines 11ème PAM, MHN	PR-1362A	348'660	111.047.13	04.03.2020	185'747	23'891
Renouvel.& acquisition véhicules & engins CJB	PR-1333A	130'000	111.034.26	16.01.2020	69'234	9'134
Chapelle de l'Oratoire, restauration (étape 2)	PR-1370	77'900	044.040.04	10.09.2019	77'900	15'580
Travaux de salles du Musée d'art et d'histoire	PR-1322A1	922'000	042.009.22	26.03.2019	1'249'434	92'172
Divers bâtiment PA, passage au gaz, et imprévus	PR-1256A2	19'590	112.811.12	16.05.2018	16'964	1'696
St-François de Sales, subvention travaux	PR-1272	326'200	044.044.02	16.01.2018	326'200	65'240
Renouvellement et acquisition engins spécif. CJB	PR-1199A2	25'000	111.034.22	17.10.2017	31'631	8'116
Renouvellement et acquisition véhicules légers CJB	PR-1199A3	4'500	111.034.22	17.10.2017	6'211	1'282
Renouvellement et acquisition véhicules légers MAH	PR-1199A3	30'000	111.034.22	17.10.2017	9'525	2'022
Saint-Pierre 8, Cour de, Chapelle des Macchabées	PR-1246	363'000	044.036.04	13.09.2017	363'000	72'600
Chapelle de l'Oratoire, restauration	PR-1195A	115'400	044.040.02	27.06.2017	115'400	23'080
Subvention travaux de restauration église russe	PR-1240A	321'100	044.041.02	26.06.2017	321'100	64'220
Stand 22, transfert collections Ariana	PR-1189A3	253'000	042.095.20	28.03.2017	5'120	171
Stand 22, transfert collections MAH	PR-1189A1	1'418'260	042.095.20	07.02.2017	1'128'573	37'679
Stand 22, transfert collections MEG	PR-1189A2	968'450	042.095.20	07.02.2017	768'519	25'617
Emile-Jaques-Dalcroze 11, aménagement 4ème étage	PR-1104A	1'280'700	042.017.08	19.01.2016	1'269'892	126'989
Renouvellement véhicules légers MEG	PR-1082A2	35'000	111.034.18	29.04.2015	40'372	14'377
Bâtiments du PA, rénovations chaufferies vétustes	PR-1040A1	348'371	112.811.10	05.05.2014	269'320	26'932
Renouvellement machines de nettoyage et de bureau	PR-1033A2	8'500	111.047.12	25.03.2014	6'255	213

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Stand 22, matériel info.dépôts MHN	PR-972A11	194'900	042.095.18	06.05.2013	194'900	41'000
St-Georges 41, bvd, MHN, MHS, contre-prestation	PR-972A2	2'142'700	042.095.08	06.05.2013	1'850'359	61'343
Stand 22, mobilier et matériel d'exploitation MAH	PR-972A5	317'000	042.095.14	06.05.2013	316'864	40'272
Stand 22, mobilier et matériel d'exploitation MEG	PR-972A6	31'400	042.095.14	06.05.2013	18'857	2'971
Stand 22, mobilier et matériel d'exploitation MHN	PR-972A10	89'700	042.095.14	06.05.2013	89'683	11'507
Stand 22, mobilier et matériel d'exploit. Ariana	PR-972A8	45'500	042.095.14	06.05.2013	17'704	2'287
Stand 20, écoquartier Jonction, enceintes	PR-972A1	52'838'800	042.095.06	06.05.2013	52'728'747	1'769'977
St-Georges 41, bvd, MHN, MHS, aménagement abri	PR-972A3	979'700	042.095.10	06.05.2013	881'804	29'764
Rénovation du bâtiment botanique CJB, BOT II & III	PR-944AI	6'067'000	042.043.02	12.09.2012	5'659'536	282'977
Achat mobilier et équipement pour CJB BOT II & III	PR-944AII	735'500	042.043.04	12.09.2012	733'278	91'493
Un véhicule lourd et 8 remorques, renouvellement	PR-929AB1	11'000	111.034.14	26.06.2012	10'000	1'000
Renouvellement véhicules légers MAH	PR-929AB2	85'000	111.034.14	26.06.2012	95'539	24'931
9ème PAM - renouvellement et évolution du mobilier	PR-722A	413'480	111.047.11	19.04.2011	414'435	3'629
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	437'595	112.013.06	27.09.2010	841'408	84'005
Carl-Vogt 65, agrandissement MEG	PR-739A1	47'690'000	042.034.06	23.03.2010	36'535'158	1'205'017
Equipement salles d'exposition et ateliers MEG	PR-739A3	3'468'000	042.034.12	23.03.2010	3'466'534	346'556
Malagnou 1, réfection façades MHN	PR-604A	9'835'300	042.040.06	15.10.2008	8'985'260	299'509
Malagnou 1, remplacement faux plafonds	PR-604A	659'000	042.040.08	15.10.2008	635'189	63'519
Malagnou 1, centrale photovoltaïque	PR-604A	284'700	042.040.10	15.10.2008	154'534	15'453
Malagnou 1, améliorations constructives	PR-604A	685'300	042.040.12	15.10.2008	518'313	51'831
Mobilier, 8e plan d'achat MAH	PR-554A	1'500	111.047.10	28.04.2008	1'409	282
Mobilier, 8e plan d'achat MHN	PR-554A	1'600	111.047.10	28.04.2008	870	174
Bâtiments culturels, amélioration accessibilité	PR-471A	592'000	040.026.01	08.05.2007	867'791	93'762
Acquisition d'installations fixes Ethno	PR-466A	85'000	110.047.09	13.11.2006	69'948	7'531
"Casemates" réfection des façades et de la toiture	PR-180A	2'918'000	042.017.00	09.04.2003	2'451'637	81'721
Travaux d'aménagement et d'adaptation CJB	PR-95A	356'300	112.018.04	12.09.2001	393'040	19'652
Travaux d'aménagement et d'adaptation MAH	PR-95A	557'000	112.018.04	12.09.2001	133'036	5'536
Travaux d'aménagement et d'adaptation MHN	PR-95A	581'000	112.018.04	12.09.2001	376'851	18'305
Rénovation de la serre dite jardin d'hiver CJB	PR-154A	4'046'000	042.015.00	18.02.1997	3'594'889	121'690
32 Culture, autres		**304'176'525**			**301'011'163**	**13'234'813**
Acquisition servitude d'usage, bâtiment CPEG	PR-1417A1	4'550'000	042.041.08	09.03.2021	4'550'000	170'625
Local Le Commun, signalétique, mobilier, matériel	PR-1417A2	63'000	042.041.10	09.03.2021	63'000	7'983
FMAC 2021 à 2025 acquisition d'œuvres, intervent.	PR-1426A	4'000'000	040.030.04	25.11.2020	1'600'000	206'667
Renouvellement mobilier, machines 11ème PAM, BMU	PR-1362A	207'400	111.047.13	04.03.2020	110'491	14'211
Bibliothèque des Eaux-Vives, mobilier	PR-1360A2	410'000	041.004.08	16.01.2020	410'000	53'966
Bibliothèque des Eaux-Vives, bornes et écrans	PR-1360A3	140'000	041.004.10	16.01.2020	140'000	35'000
Bibliothèque des Eaux-Vives, escalier extérieur	PR-1360A1	1'200'000	041.004.06	16.01.2020	1'217'676	59'992
Renouvel.& acquisition véhicules & engins GTGe	PR-1333A	50'000	111.034.26	16.01.2020	26'629	3'513
Renouvel.& acquisition véhicules & engins LOM	PR-1333A	110'000	111.034.26	16.01.2020	58'583	7'729
23-Août 5,UAC informatique et téléphonie	PR-1280A3	50'000	040.029.06	05.02.2019	50'000	6'250
Installation FMAC à l'écoquartier Carré-Vert	PR-1280A1	4'288'170	040.029.02	05.02.2019	4'288'170	143'705
23-Août 5, UAC mobilier, matériel, déménagement	PR-1280A2	120'000	040.029.04	05.02.2019	120'000	15'167
Fondation du Grand-Théâtre, subvention	PR-1314A	2'592'000	043.009.34	04.12.2018	1'092'000	110'794
FMAC, territoire municipal 2018/19/20	PR-1294	2'700'000	040.030.02	10.04.2018	2'687'090	372'039
Pavillon de la danse, Charles-Sturm 15, mobilier	PR-1251A2	79'200	043.051.08	07.02.2018	660	83
Pavillon de la danse, Charles-Sturm 15, création	PR-1251A1	11'962'200	043.051.04	07.02.2018	11'962'052	1'202'330
Opéra des Nations, avenue de France 40	PR-1236A3	248'000	043.009.30	06.12.2017	248'000	24'800
Grand Théâtre, acquisition système d'interphonie	PR-1236A4	378'000	043.009.32	06.12.2017	378'000	37'800
Renouvellement et acquisition engins BMU	PR-1199A3	51'000	111.034.22	17.10.2017	55'920	14'364

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Renouvellement et acquisition engins SEC	PR-1199A3	3'000	111.034.22	17.10.2017	953	202
Renouvellement et acquisition engins DSIC	PR-1199A3	8'000	111.034.22	17.10.2017	11'120	2'294
Renouvellement et acquisition véhicules légers BGE	PR-1199A3	28'000	111.034.22	17.10.2017	38'227	8'568
Renouvellement et acquisition véhicules légers SEC	PR-1199A3	1'000	111.034.22	17.10.2017	318	64
Renouvellement et acquisition engins LOM	PR-1199A2	95'000	111.034.22	17.10.2017	113'573	26'051
Stand 22, transfert collections BGE	PR-1189A4	447'950	042.095.20	07.02.2017	24'933	831
Saint-Georges 21, bd., salle pluridiscipl.mobilier	PR-1156A5	79'000	043.053.06	18.01.2017	79'000	9'875
Saint-Georges 21, bd., matériel scénique mobile	PR-1156A4	481'000	043.053.04	18.01.2017	10'230	1'023
Georges-Favon 38, bd, Plaine Plainpalais, BAA	PR-1103A	965'200	040.028.02	03.06.2015	958'353	95'835
Cinémas Cinélux, Scala, City, Nord-Sud, Subvention	PR-1113A	3'460'000	046.107.02	21.05.2015	3'460'000	692'000
Nouvelle Comédie, matériel informatique	PR-1085A3	478'000	043.007.10	20.05.2015	478'000	119'500
Nouvelle Comédie, mobilier	PR-1085A4	1'220'000	043.007.10	20.05.2015	1'023'609	127'951
Nouvelle Comédie, matériel scénique mobile	PR-1085A5	1'357'000	043.007.10	20.05.2015	909'575	117'814
Nouvelle Comédie, construction	PR-1085A1	51'665'000	043.007.04	20.05.2015	52'038'500	1'733'800
Nouvelle Comédie, acquisition matériel scénique	PR-1085A2	722'000	043.007.04	20.05.2015	348'805	34'880
Renouvellement et acquisition véhicules lourds GTG	PR-1082A1	65'000	111.034.18	29.04.2015	105'758	11'831
Renouvellement et acquisition véhicules légers GTG	PR-1082A2	110'000	111.034.18	29.04.2015	134'709	14'813
Renouvellement et acquisition légers LOM Matfe	PR-1082A2	80'000	111.034.18	29.04.2015	59'060	12'051
Renouvellement et acquisition véhicules légers SAT	PR-1082A2	40'000	111.034.18	29.04.2015	53'168	17'836
Grand-Théâtre, rénovation partielle et extension	PR-1063A1	67'001'150	043.009.20	20.05.2014	72'972'849	2'434'773
Grand-Théâtre, création d'un élévateur à décors	PR-1063A2	984'000	043.009.20	20.05.2014	873'732	88'381
Bibliothèque Minoteries, équipement informatique	PR-979AB2	244'000	041.017.04	25.03.2014	107'718	10'772
Renouvellement équipement métier GIM	PR-1033A3	56'000	111.047.12	25.03.2014	58'640	1'401
Bibliothèque-discothèque des Minoteries	PR-979AB3	546'000	041.017.06	25.03.2014	603'310	86'108
Frontenex 56, Théâtre Am Stram Gram	PR-1042A	1'594'400	043.011.04	26.02.2014	1'439'688	143'969
BMU, étagères, mobilier	PR-984A1	854'000	041.003.04	30.10.2013	853'941	106'798
BMU, moquette, électricité	PR-984A2	1'003'000	041.003.06	30.10.2013	951'724	95'172
Stand 22, mobilier et mat.d'exploit.BGE	PR-972A9	15'000	042.095.14	06.05.2013	5'836	754
Stand 22, mobilier et mat.d'exploit.FMAC	PR-972A7	36'600	042.095.14	06.05.2013	19'247	3'830
Un véhicule lourd et 8 remorques, renouvellement	PR-929AB1	220'000	111.034.14	26.06.2012	187'288	14'091
11 véhicules légers et 10 engins, renouvellement	PR-929AB4	160'000	111.034.16	26.06.2012	28'069	5'614
Usine et Moloko, assainissement acoustique salles	PR-920A	1'650'000	046.004.04	18.04.2012	1'529'376	152'938
Philosophes 6 bvd, Comédie, voies de fuite	PR-818A	2'101'000	043.006.10	17.05.2011	1'998'982	199'898
9ème PAM - renouvellement et évolution du mobilier	PR-722A	299'700	111.047.11	19.04.2011	302'807	1'892
Rôtisserie 10, Alhambra, rénovation bâtiment	PR-704AI	39'706'500	043.042.06	13.10.2010	36'199'635	1'800'753
Rôtisserie 10, Alhambra, mobilier salle	PR-704AII	365'700	043.042.10	13.10.2010	217'408	27'176
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	98'968	112.013.06	27.09.2010	93'649	8'536
Renouvellement d'un poids lourd GTG	PR-659A	85'000	111.034.13	13.05.2009	58'366	5'730
Amélioration de l'accessibilité des handicapés BMU	PR-471A	96'500	040.026.01	08.05.2007	223'130	34'996
Acquisition de mobilier B.Musicale	PR-466A	23'525	110.047.09	13.11.2006	13'286	1'661
Acquisition installations fixes Grand-Théâtre	PR-466A	48'360	110.047.09	13.11.2006	13'804	1'380
Victoria Hall, reprise des sièges et des gradins	PR-398A	8'661'000	043.005.06	13.09.2005	8'566'217	427'414
Alhambra, réfection toiture et mise en conformité	PR-128A	1'277'000	043.042.02	15.01.2002	1'102'759	54'170
Grand-Théâtre, réfection de la corniche	PR-95A	446'000	112.018.04	12.09.2001	431'084	21'554
Malagnou 17, réaménagement	PR-95A	356'000	112.018.04	12.09.2001	503'827	25'191
Bibliothèques municipales, travaux de maintenance	PR-95A	305'400	112.018.04	12.09.2001	122'143	5'625
AMR, Maison St-Gervais, Victoria-Hall, maintenance	PR-95A	108'000	112.018.04	12.09.2001	115'212	5'761
Victoria-Hall, restauration panneaux décoratifs	PR-99A	170'000	043.032.00	28.05.2001	125'799	6'290
Construction bibliothèque municipale de Saint-Jean	PR-288A	3'031'000	041.011.00	21.04.1998	3'178'745	110'602

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Remplacement de la mécanique dessus de scène GTG	PR-280A	17'605'000	043.009.00	12.04.1994	17'918'960	638'615
Construction théâtre pour enfants, Frontenex 56	PR-74A	15'300'000	043.011.00	25.05.1988	16'803'989	343'177
Pont-d'Arve, Prévost-Martin, Construction ensemble	PR-60A	8'513'602	011.023.00	24.05.1988	8'493'723	144'485
Bains 28 et 30, Acquisition bâtiments	PR-393A	18'500'000	042.009.00	23.06.1987	18'524'374	363'968
Construction de la nouvelle centrale des bibliot.	PR-281A	18'210'000	041.003.00	03.12.1986	17'465'684	347'104
34 Sports et loisirs		**146'414'840**			**141'622'550**	**8'043'110**
Stades de la Bâtie et Libellules, containers vest.	PRD-1439	174'400	050.060.14	DD	174'400	15'987
Renouvellement mobilier, machines, SEVE	PR-1362A	385'110	111.047.13	04.03.2020	205'169	26'389
Renouvel.& acquisition véhicules & engins SPO	PR-1333A	489'000	111.034.26	16.01.2020	280'577	38'937
Renouvel.& acquisition véhicules & engins SEVE	PR-1333A	936'000	111.034.26	16.01.2020	498'486	65'763
Parc La Grange, réhabilitation de la roseraie	PR-1304A	857'087	091.001.10	26.02.2019	752'876	75'288
Patinoire des Vernets, acquisition rink	PR-1316A	262'800	050.012.82	16.01.2019	275'628	27'563
François-Dussaud 12, Queue d'Arve, boulodrome	PR-1260	2'451'000	050.059.10	06.06.2018	2'237'461	223'889
Divers bâtiments PA, passage au gaz	PR-1256A2	249'610	112.811.12	16.05.2018	220'712	22'071
François-Dussaud 12, Queue d'Arve, chronomét.	PR-1209A2	150'000	050.059.03	15.11.2017	151'844	15'184
François-Dussaud 12, Queue d'Arve, piste vélo	PR-1209A1	1'230'400	050.059.02	15.11.2017	1'203'007	120'301
Bâtie 4; Stade du Bois-de-la-Bâtie	PR-1234A1	1'507'000	050.060.10	18.10.2017	1'439'116	145'741
Bâtie 4; éclairage sur terrain A	PR-1234A2	129'600	050.060.10	18.10.2017	109'903	10'990
Ecu 24, Stade des Libellules gazon synthétique	PR-1234A3	1'853'000	050.044.06	18.10.2017	1'684'336	170'575
Ecu 24, Stade des Libellules agrandissement	PR-1234A4	433'500	050.044.06	18.10.2017	401'215	40'374
Vessy 31, terrain de rugby en gazon synthétique	PR-1234A5	1'995'000	050.047.12	18.10.2017	1'791'551	179'367
Vessy 31, terrain de rugby agrandissement	PR-1234A6	205'000	050.047.12	18.10.2017	166'230	16'623
Bois-de-la-Bâtie, aménagement zone de loisirs	PR-1228A2	5'890'784	091.004.14	17.10.2017	8'508'576	585'524
Bois-de-la-Bâtie, rénovation cheminements	PR-1228A1	6'733'400	091.004.10	17.10.2017	11'290'142	166'649
Renouvellement véhicules lourds SPO	PR-1199A1	230'000	111.034.22	17.10.2017	73'029	7'515
Renouvellement engins SEVE	PR-1199A2	10'000	111.034.22	17.10.2017	13'678	2'823
Renouvellement engins SPO	PR-1199A2	310'000	111.034.22	17.10.2017	266'044	63'873
Renouvellement engins SEVE	PR-1199A3	428'000	111.034.22	17.10.2017	343'712	117'937
Renouvellement véhicules légers SEVE	PR-1199A3	34'500	111.034.22	17.10.2017	60'586	14'587
Renouvellement véhicules légers SPO	PR-1199A3	6'000	111.034.22	17.10.2017	10'596	2'549
Renouvellement véhicules lourds SEVE	PR-1199A1	256'000	111.034.22	17.10.2017	100'244	10'288
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-1137A	403'481	112.810.08	14.09.2016	326'583	32'658
Pâquis-Centre piscine, remplacement fonds mobile	PR-1148A	2'450'000	050.046.08	25.05.2016	2'453'944	245'401
Parc Hentsch donation parc.5561/5516/5595/5614	PR-1173	1'917'000	130.900.00	14.03.2016	1'917'000	63'900
Forêts de la Ville de Genève, plan de gestion	PR-1128A	1'102'300	091.091.06	10.02.2016	1'080'710	111'876
Mise aux normes de dix patataugeoires	PR-1124A	2'982'650	091.092.06	25.01.2016	2'150'136	218'113
Domaine public, végétalisation	PR-1127A	6'410'700	091.104.02	25.01.2016	3'058'282	321'777
Renouvellement véhicules légers SEVE	PR-1082A2	413'000	111.034.18	29.04.2015	565'720	55'614
Renouvellement véhicules légers SPO	PR-1082A2	530'000	111.034.18	29.04.2015	549'065	71'369
Renouvellement véhicules lourds SEVE	PR-1082A1	252'000	111.034.18	29.04.2015	188'578	19'046
Guiseppe-Motta, av. (Varembé & Trembley)	PR-1102A1	2'563'000	050.020.04	21.01.2015	2'265'800	226'580
François-Dussaud 12, Queue d'Arve, sols sportifs	PR-1102A2	1'609'000	050.059.06	21.01.2015	1'309'821	130'982
Remise en état des chemins piétonniers, onze parcs	PR-1071A	2'966'500	091.011.04	08.10.2014	2'966'500	145'326
Renouvellement machines SPO	PR-1033A2	47'700	111.047.12	25.03.2014	49'835	11'280
Renouvellement équipement métier SPO	PR-1033A3	238'950	111.047.12	25.03.2014	250'753	5'974
Bout-du-Monde centre sportif, terrains de foot	PR-1037A1	2'186'000	050.016.12	20.11.2013	1'779'000	177'900
Bois-des-Frères, salle omnisport parquet,éclairage	PR-1037A2	610'000	050.044.04	20.11.2013	360'110	36'011
Plainpalais plaine, réaménag.de la pointe nord	PR-995AB	1'790'300	091.018.18	30.10.2013	1'726'702	86'339

DD = PR déposée par le Conseil administratif au Conseil municipal, non votée.

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Ctre sportif Bois-des-Frères, gazon synthétique	PR-961AI	474'000	050.002.04	20.11.2012	417'775	41'778
Centre sportif Vessy, gazon synthétique	PR-961AI	2'216'000	050.047.04	20.11.2012	1'932'960	193'296
Achat d'une patinoire à glace, parc des Bastion	PR-970A	451'500	050.012.30	31.10.2012	232'288	23'229
Espaces verts, arrosage automatique	PR-881A	1'251'000	092.011.04	15.10.2012	1'240'780	124'078
Toilettes publiques travaux de rénovation 2ème tr.	PR-875A	90'640	104.000.04	15.10.2012	5'939	297
Renouvellement 9 véhicules lourds, SEVE	PR-929AB3	480'000	111.034.16	26.06.2012	426'451	42'506
Un véhicule lourd et remorques, SEVE	PR-929AB1	112'000	111.034.14	26.06.2012	135'886	14'325
Vandoeuvres/Gradelle, terrain de foot synthétique	PR-839A	828'240	050.067.02	22.02.2012	507'240	50'724
Patinoire intérieure des Vernets, zone lounge	PR-835AI	4'197'000	050.012.27	20.04.2011	4'108'753	204'947
Patinoire intérieure des Vernets, renov.vestiaires	PR-835AI	1'468'000	050.012.28	20.04.2011	844'166	84'334
Patinoire intérieure des Vernets, mobilier	PR-722A	424'700	111.047.11	19.04.2011	425'718	7'919
Île Rousseau, réaménagement des surfaces	PR-809AI	1'173'000	091.089.04	16.02.2011	1'020'691	51'035
Stade de Varembé, gazon synthétique	PR-800AI	739'000	050.007.04	18.01.2011	671'037	67'104
Stade de Frontenex, gazon synthétique	PR-800AII	1'416'000	050.014.16	18.01.2011	1'142'847	114'285
Stade de Richemont, gazon synthétique	PR-800AIII	1'200'000	050.045.08	18.01.2011	642'092	64'209
Centre sport. Vessy, piste-bicross mise aux normes	PR-800AIV	433'000	050.016.22	18.01.2011	524'973	52'497
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	121'656	112.013.06	27.09.2010	144'296	14'890
Entretien et renouvellement du patrimoine arboré	PR-707A	5'238'000	091.091.02	29.06.2010	5'073'188	253'659
Villa Freundler, mur enceinte	PR-700AB	610'000	091.009.02	19.05.2010	599'388	29'969
Patinoire intér.Vernets, création de 2 loges VIP	PR-691A	937'000	050.012.18	10.06.2009	766'732	37'889
Parc Gourgas, réaménagement	PR-634A	1'630'000	091.012.02	25.11.2008	1'579'405	78'970
Foyer de Sécheron, aménagement parc public	PR-579A	6'713'600	091.084.04	21.05.2008	6'436'381	128'497
Rénovation du Théâtre de l'Orangerie	PR-436A	4'952'890	043.044.03	16.01.2008	4'754'064	237'703
Patinoire intér.Vernets, mise en conformité	PR-533A	6'750'000	050.012.13	12.09.2007	6'335'922	316'796
Piscine des Vernets, travaux d'entretien	PR-472A	328'000	050.027.01	21.03.2007	265'164	26'516
Centre sportif Vessy, travaux d'entretien	PR-472A	46'000	050.027.01	21.03.2007	51'876	5'188
Saint-Jean, voies CFF, parc public arborisé	PR-304A	1'180'000	091.078.03	21.01.2004	814'067	39'740
Aménagement liaison piétonne Allières/Frontenex	PR-221A	725'000	102.072.02	09.04.2003	559'169	27'037
Aménagement du parc des Chaumettes	PR-194A	6'375'000	091.064.03	12.02.2003	6'370'256	318'225
Aménagement du parc Châteaubriand	PR-239A	4'584'000	091.069.00	11.02.2003	3'845'919	184'976
Place Sturm, travaux d'aménagement	PR-223A	877'290	091.076.00	03.12.2002	865'982	43'269
Acquisition SI Prévost-Martin 12, parcelle 799	PR-205A	505'000	130.099.00	25.06.2002	501'250	25'052
Falaises de Saint-Jean, pose filets de protection	PR-188A	2'116'600	091.080.01	25.06.2002	2'152'985	107'649
Ecu 25, salle de gym artistique	PR-258	3'499'960	050.039.02	29.04.2002	3'566'934	118'902
Piscine intérieure des Vernets, travaux entretien	PR-109A	878'700	050.057.00	15.01.2002	920'219	46'011
Piscine de Varembé, travaux entretien	PR-109A	56'000	050.057.00	15.01.2002	60'602	3'030
Centre sportif Bois-des-Frères, travaux entretien	PR-109A	519'000	050.057.00	15.01.2002	454'714	22'379
Centres sportifs de Champel et Drizia, entretien	PR-109A	289'800	050.057.00	15.01.2002	321'901	16'100
Stades du Bois-de-la-Bâtie et Varembé, entretien	PR-109A	136'900	050.057.00	15.01.2002	142'033	7'102
Saint-Jean 37, acquisition parcelle	PR-133	262'500	130.001.00	26.06.2001	253'800	12'690
Plaine de Plainpalais, première phase de réfection	PR-250A	745'000	091.018.00	13.01.1998	807'070	27'927
Centre sportif des Vernets, rénovation	PR-33A	13'733'092	050.012.00	17.03.1992	14'067'464	485'918
Genolier, colonie de vacances pour handicapés	PR-331A	9'970'000	062.001.00	03.03.1987	10'374'515	163'530
53 Vieillesse et survivants		**2'970'130**			**2'704'961**	**167'179**
Espaces de quartier pour aînés, mobilier	PR-871A2	799'000	063.016.04	15.04.2013	720'854	92'807
Espaces de quartier pour aînés, rénovation Champel	PR-871A1	304'130	063.016.02	15.04.2013	123'708	12'359
St-Jean 45, acquisition parcelle	PR-925A	1'867'000	064.026.01	12.09.2012	1'860'400	62'013
54 Famille et jeunesse		**99'882'728**			**116'001'300**	**3'176'679**
Renouvellement mobilier, machines SDPE	PR-1362A	20'632	111.047.13	04.03.2020	10'992	1'414
Renouvel.& acquisition véhicules & engins DEJ	PR-1333A	53'000	111.034.26	16.01.2020	28'227	3'832

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Frontenex 54, transformation en crèche	PR-1291A1	8'540'700	061.056.04	11.09.2018	12'942'936	217'512
Frontenex 54, mobilier et jeux	PR-1291A4	272'000	061.056.06	11.09.2018	272'000	25'500
Frontenex 54, rénovation façades	PR-1291A2	582'900	012.116.02	11.09.2018	775'903	53'860
Frontenex 54, nouvelle chaufferie	PR-1291A3	132'900	012.116.02	11.09.2018	286'663	17'768
Divers bâtiments PA, passage au gaz, et imprévus	PR-1256A2	100'000	112.811.12	16.05.2018	96'977	9'722
Piachaud 4, "Ancien manège", réhabilitation	PR-1253A1	22'509'800	060.011.06	21.03.2018	36'852'900	187'579
Henri-Golay 40, rénovation ferme Menut-Pellet	PR-1214A1	6'041'300	046.055.06	21.03.2018	8'900'576	53'336
Piachaud 4,"Ancien manège",EVE mobilier	PR-1253A4	116'400	060.011.12	21.03.2018	116'400	15'100
Piachaud 4,"Ancien manège",MQ mobilier	PR-1253A3	180'600	060.011.10	21.03.2018	180'600	22'908
Henri-Golay 40, mobilier et matériel	PR-1214A4	148'600	046.055.10	21.03.2018	148'600	18'808
Renouvellement engins SDPE	PR-1199A3	13'000	111.034.22	17.10.2017	4'128	876
Bois-de-la-Bâtie, équipement en mobilier	PR-1228A4	116'500	046.109.06	17.10.2017	126'500	15'813
Bois-de-la-Bâtie, rénovation maisonnette	PR-1228A3	914'500	046.109.02	17.10.2017	1'449'855	91'427
Saint-Georges 21, mobilier équip.et jeux DPE	PR-1156A3	578'430	061.050.06	18.01.2017	578'430	72'304
De-Châteaubriand 2, centrale photovoltaïque	PR-1013A2	290'000	061.017.10	22.01.2014	10'438	1'044
De-Châteaubriand 2, mobilier	PR-1013A3	155'000	061.017.12	22.01.2014	153'788	19'224
De-Châteaubriand 2, réalisation d'un niveau sup.	PR-1013A1	6'643'500	061.017.08	22.01.2014	6'032'786	200'391
Crèche Chandieu, mobilier, jeux	PR-981AIII	262'000	061.060.02	19.03.2013	252'242	31'356
Schaub 38 chaufferie PA, travaux de rénovation	PR-905AI	43'040	112.811.08	21.03.2012	27'254	2'049
Rothschild 27, création crèche	PR-872AI	4'066'000	061.059.04	22.02.2012	3'008'072	300'807
Bd de la Cluse, constr. crèche CLUSE-CINGRIA	PR-844AI	6'690'000	061.057.02	23.11.2011	6'482'320	216'077
Bd de la Cluse, mobilier, jeux, matériel crèche	PR-844AII	250'500	061.057.04	23.11.2011	250'490	31'311
Lamartine 2, agrandissement crèche Le Gazouillis	PR-804AI	8'802'000	061.025.06	23.05.2011	9'170'400	305'648
Mobilier 9e plan d'achat DPE	PR-722A	61'100	111.047.11	19.04.2011	63'520	344
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	15'176	112.013.06	27.09.2010	14'977	1'489
Cendrier 1-3, création crèche	PR-656A	3'433'000	061.047.02	01.04.2009	3'295'397	329'540
Bâtiments culturels, amélioration accessibilité	PR-471A	12'000	040.026.01	08.05.2007	32'634	3'263
Saint-Jean 39, construction d'une crèche	PR-304A	6'248'000	061.36.03	21.01.2004	6'295'560	314'859
Ferme Menut-Pellet, acquisition de la parcelle	PR-287A	1'410'000	130.099.00	27.09.2003	1'407'742	46'925
Villa Dufour, construction d'une crèche	PR-239A	8'537'000	061.017.02	11.02.2003	2'474'092	73'157
Queue-d'Arve, réalisation d'un terrain d'aventures	PR-248	2'395'150	091.067.02	20.01.2003	3'976'390	160'549
Saint-Jean, construction d'une maison de quartier	PR-153A	4'898'000	046.015.00	14.01.1997	4'804'147	147'207
Tour 1, Restauration de l'immeuble de la Tour	PR-310A	5'350'000	046.006.00	14.06.1994	5'477'362	183'681
55 Chômage		**4'500**			**15'727**	**1'973**
Mobilier 9e plan d'achat Fonds chômage	PR-722A	4'500	111.047.11	19.04.2011	15'727	1'973
57 Aide sociale et domaine de l'asile		**95'126'042**			**52'794'715**	**2'857'518**
Renouvellement mobilier, machines SOC	PR-1362A	34'748	111.047.13	04.03.2020	25'513	3'279
Renouvel.& acquisition véhicules & engins SOC	PR-1333A	11'000	111.034.26	16.01.2020	5'858	773
Vermont 21, Rénovation extension villa	PR-1136A	2'472'500	064.027.02	18.10.2017	2'240'771	112'039
Fort-Barreau, équipement pour logements relais	PR-1164A2	81'000	064.026.12	26.06.2017	81'000	10'557
Réalisation de 20 modules à vocation de logements	PR-1164A1	2'156'400	064.026.10	26.06.2017	2'718'498	276'268
Fondetec capital de dotation	PRD-96	50'000'000	020.030.06	02.11.2016	12'000'000	1'244'973
Renouvellement du mobilier Agenda 21	PR-722A	46'050	111.047.11	19.04.2011	49'993	2'032
Divers bâtiments; sécurité anti-intrusion, secours	PR-771A	6'504	112.013.06	27.09.2010	6'481	647
Rénovation villa Freundler	PR-700AB	3'346'000	012.034.02	19.05.2010	3'246'634	108'221
Foyer de Sécheron, construction espace de quartier	PR-636A	17'624'540	060.009.04	13.05.2009	14'367'642	475'178
Foyer de Sécheron, centrale photovoltaïque	PR-636A8	455'600	060.009.12	13.05.2009	347'580	34'758
Lyon 99, rue, Aménag.resto.,crèche,espaces accueil	PR-330A	18'891'700	060.005.00	08.09.2004	17'704'747	588'794

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
61 Circulation routière		**618'137'374**			**584'326'805**	**22'221'047**
Rue du Commerce, Réaménagement	PRD-1326	812'000	102.755.08	DD	812'000	81'200
Renouvellement mobilier, machines AGCM	PR-1362A	20'000	111.047.13	04.03.2020	10'655	1'370
Renouvel.& acquisition véhicules & engins AGCM	PR-1333A	386'000	111.034.26	16.01.2020	207'726	29'017
Renouvel.& acquisition véhicules & engins VVP	PR-1333A	1'720'000	111.034.26	16.01.2020	916'021	120'847
Quartier des Acacias, amélioration zone 30 Km/h	PR-1334A	578'100	102.020.07	14.10.2019	597'600	57'565
Place des Augustins, travaux d'aménagement	PR-1338A	1'298'700	102.099.06	14.10.2019	1'954'819	72'244
Petit-Saconnex, réaménagement	PR-1183A1	3'699'000	102.600.30	27.02.2019	3'786'381	126'213
Seujet, écluse & passerelle du, subv.d'invest SIG	PR-1162A	168'300	101.400.16	11.09.2018	164'145	16'451
Ancienne décharge du Nant des Grandes-Communes	PR-1306A	170'000	082.050.10	11.09.2018	135'420	3'386
Champ-Baron ch. du, PLQ travaux d'aménagement	PR-1224A1	180'700	101.830.06	11.04.2018	120'676	3'736
Etudes et travaux de réhabilitat.berge de l'Arve	PR-1270	739'000	091.106.02	11.04.2018	148'506	3'007
Fournitures & mise en place d'abris vélo	PR-1231A	1'208'500	101.850.10	21.03.2018	1'467'656	3'028
CEVA gare Eaux-Vives, aménag.square Agasse-Weber	PR-1221A3	2'815'500	102.502.12	07.02.2018	2'153'557	71'785
Plaine de Plainpalais, allée périphérique, arbres	PR-1243A	100'230	091.018.15	07.02.2018	1'360'415	45'373
CEVA - Champel, quartier de, espaces publics	PR-1238A1	12'067'400	102.502.20	07.02.2018	11'113'415	255'127
Place Charles-Sturm, aménagements extérieurs	PR-1251A3	294'200	043.051.10	07.02.2018	295'382	31'520
Frank-Thomas, Voie verte, CEVA	PR-1235A1	260'000	102.570.16	05.12.2017	177'728	17'773
U cyclable rive gauche	PR-1208A	1'403'100	101.850.02	18.10.2017	1'365'944	69'258
Renouvellement véhicules lourds GCI	PR-1199A1	330'000	111.034.22	17.10.2017	104'780	10'783
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1199A3	80'000	111.034.22	17.10.2017	25'401	5'392
Renouvellement engins GCI	PR-1199A2	176'000	111.034.22	17.10.2017	130'810	42'489
Renouvellement engins VVP	PR-1199A2	1'710'000	111.034.22	17.10.2017	1'172'041	405'458
Village-Suisse, extension du parc Gourgas	PR-1141A1	1'907'400	102.067.02	05.04.2017	2'386'282	95'032
Mon-Soleil, Colombettes, Rochette, voiries trott.	PR-1163A	909'000	101.110.12	04.04.2017	811'446	40'585
Ecoquartier de la Jonction,aménagements extérieurs	PR-1157A1	3'268'769	091.095.04	07.03.2017	3'587'792	179'390
Rue Voltaire, travaux d'aménagement de la chaussée	PR-1152A1	1'475'600	101.700.08	28.09.2016	1'624'128	81'301
Place des Grottes, réaménagement	PR-1160A	2'033'100	102.750.26	27.06.2016	1'954'308	97'843
Aménagement d'itinéraires scolaires	PR-1149A1	2'064'000	101.072.26	27.06.2016	1'263'738	63'187
Quartiers de la Ville, extension des Ecopoints	PR-1100A	2'835'000	082.021.06	25.05.2016	4'262'308	294'865
Rue Kazem-Radjavi, aménagement et éclairage	PR-1153A	1'103'400	101.044.12	05.04.2016	691'248	34'562
Place du Vélodrome, achèvement travaux d'aménag.	PR-1144A	669'500	102.102.02	14.03.2016	664'643	33'248
Ch. du Velours, réaménagement	PR-1129A1	5'030'700	101.830.14	14.03.2016	2'759'953	136'373
Plaine de Plainpalais, aménag. allée périphérique	PR-994AB	10'324'085	091.018.14	19.01.2016	9'824'854	322'306
Quai des Bergues, travaux de déconstruction	PR-1114A1	6'300'000	101.400.84	28.10.2015	5'159'511	172'421
Quai des Bergues, travaux d'aménagement	PR-1114A2	5'200'000	102.750.22	28.10.2015	5'000'835	250'108
Remplacement de 800 luminaires	PR-1116A1	1'145'600	101.900.10	03.06.2015	762'898	82'124
Remplacement de 920 supports d'éclairage	PR-1116A2	2'403'500	101.900.14	03.06.2015	1'443'500	177'236
Renouvellement véhicules lourds GCI	PR-1082A1	60'000	111.034.18	29.04.2015	66'548	8'190
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1082A2	120'000	111.034.18	29.04.2015	181'389	16'159
Renouvellement véhicules légers VVP	PR-1082A2	4'220'000	111.034.18	29.04.2015	4'282'161	568'263
Restauration du pont de Carouge	PR-1009A	3'920'300	101.400.40	21.01.2015	4'374'322	145'811
Puits-Saint-Pierre, travaux de pavage	PR-1047A1	307'000	101.018.24	21.01.2015	214'255	10'713
Vieille Ville, pavage E.-Dumond et Maurice	PR-1077A	758'000	101.018.26	21.01.2015	460'971	23'049
Ch. Eugène-Rigot, réaménagement	PR-1058A	3'465'668	101.550.02	24.06.2014	1'110'471	37'016
Vieille Ville, système de contrôle d'accès	PR-1046A	681'000	102.089.04	21.05.2014	503'819	50'382
Acquisition 4 sondes détection anticipée verglas	PR-1044A	140'000	082.015.52	25.03.2014	136'914	13'614
Bourg-de-Four, Place du, rénovation éclairage	PR-1008A	823'756	101.900.36	18.03.2014	628'827	62'883

DD = PR déposée par le Conseil administratif au Conseil municipal, non votée.

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Av. Sainte-Clotilde, aménag. îlot et ses abords	PR-1048A	4'403'000	102.605.20	18.03.2014	3'767'813	188'606
Place du Rhône, complément aménagement	PR-1023AB	500'000	102.035.04	22.01.2014	451'807	22'590
Viaduc de la Jonction, élargissement tablier	PR-1006A1	2'586'000	101.400.58	25.06.2013	2'500'000	83'333
Viaduc de la Jonction, réaménagement accès	PR-1006A2	1'559'000	101.400.60	25.06.2013	1'044'870	52'244
Chandieu, réfection du domaine public	PR-981A7	1'306'900	031.068.22	19.03.2013	1'264'971	63'249
Arrêts de tram, rehaussement des quais	PR-948A	3'494'275	106.507.02	15.10.2012	2'323'857	158'174
Route de Malagnou, anti-bruit routier OPB	PR-915AIV	960'000	101.701.06	15.10.2012	957'117	47'856
Rieu-Malagnou, aménagements routiers	PR-915AV	14'000	101.830.16	15.10.2012	121'370	17'339
Rétablissement de la ligne de bus 32	PR-940A	960'000	106.095.02	15.10.2012	703'292	70'329
Parc Geisendorf, éclairage public	PR-935AII	124'700	101.900.16	12.09.2012	108'665	10'867
Quartier Vieusseux, éclairage public	PR-935AI	124'700	101.900.16	12.09.2012	115'248	11'525
Mon-Repos, Perle-du-Lac, Barton Parcs, éclairage	PR-935AIII	276'600	101.900.16	12.09.2012	246'590	24'659
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-929AB2	120'000	111.034.14	26.06.2012	111'384	30'498
Arrêts des lignes TPG, supports signalétiques	PR-851A	580'000	106.094.04	02.04.2012	358'298	35'830
Travaux d'assainissement du bruit routier (OPB)	PR-909A	6'843'400	101.702.10	21.03.2012	7'374'300	247'819
Genêts&Hugo-de-Senger, aménag. itinéraires écoles	PR-912AI&II	641'000	102.600.04	20.03.2012	565'296	56'530
Pôle de la gare des Eaux-Vives, préterrassement	PR-917A	4'541'000	050.065.04	22.02.2012	4'540'673	151'937
Route de Ferney, réaménagement	PR-894AI+AII+AIII	1'802'735	101.110.06	22.02.2012	885'584	32'815
Saint-Antoine, aménagement du bastion	PR-861AI	3'424'000	091.083.02	30.01.2012	1'472'194	73'610
Acquisition matériel viabilité hivernale	PR-877A	1'700'000	082.015.50	02.11.2011	1'671'869	167'187
Place Simon-Goulart, aménagement	PR-865AI	4'461'574	102.500.02	12.10.2011	3'308'702	159'030
Stand 20, Dépollution complémentaire du terrain	PR-906AI	7'269'300	081.095.04	12.10.2011	15'537'287	517'910
Ch. Des Coudriers, réaménagement	PR-860AI	2'308'200	101.860.06	26.09.2011	208'214	10'411
Chantepoulet, travaux d'aménagement du square	PR-799AI	2'133'500	102.750.14	28.06.2011	1'945'949	96'256
Chantepoulet, réfection de l'édicule	PR-799AII	733'000	082.027.02	28.06.2011	715'016	35'751
"Allée Grand-Pré" deuxième étape d'aménagement	PR-786AI	1'069'200	101.072.14	23.05.2011	289'973	12'448
Plaine de Plainpalais, 3e phase de réfection	PR-753AI	14'136'120	091.018.10	23.05.2011	14'213'943	473'888
Aire av., réalisation d'un trottoir en béton	PR-810A	614'300	101.600.02	23.05.2011	31'814	1'591
Mobilier 9e plan d'achat AMU	PR-722A	23'800	111.047.11	19.04.2011	11'144	134
Couverture des voies CFF de St-Jean, sécurité	PR-820A	559'000	101.400.24	16.02.2011	529'295	52'599
Île Rousseau, restauration de la barrière	PR-809AII	170'000	091.089.08	16.02.2011	30'309	1'515
Eugène-Rigot, Kazem-Radjavi, passerelle piétonne	PR-794A	17'177'000	102.550.02	16.02.2011	13'776'226	441'768
Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices,quartiers 30km/h	PR-784A	1'289'030	102.020.02	19.01.2011	686'391	30'995
Longemalle, Fontaine, Neuve-du-Molard, réaménagement	PR-775A1	5'692'000	102.005.06	18.01.2011	5'582'016	278'490
Place Longemalle, création pavillon commercial	PR-775AIII	249'000	020.031.02	18.01.2011	227'859	22'786
Quai Seujet, amélioration et rénovation éclairage	PR-729A	460'360	101.900.18	12.10.2010	401'261	40'126
Coulouvrenière, Forces-Motrices, réaménag. ruelle	PR-752A	52'000	101.054.06	09.06.2010	36'652	3'053
Voies CFF, démolition et reconstr. encorbellement	PR-780A	1'550'000	101.400.22	09.06.2010	1'509'749	75'382
Jardin anglais, restauration fontaine monumentale	PR-769A	485'000	091.071.04	18.05.2010	442'880	43'235
Viaduc de l'avenue d'Aïre, gros entretien	PR-766A	1'443'000	101.400.32	18.05.2010	1'223'101	59'215
Rue Pestalozzi, Aménag.chemin piétons et vélos	PR-696A	315'010	102.059.04	28.04.2010	101'344	5'067
Saint-Jean, travaux d'aménagement	PR-732A1	7'641'710	101.072.24	28.04.2010	5'642'795	271'035
Rue de l'Ecole-de-Médecine, travaux d'aménagement	PR-709A2	2'175'982	101.028.10	01.12.2009	1'996'730	96'849
Eclairage public, systèmes de régulat. de tension	PR-694A	518'000	101.900.08	16.09.2009	590'420	59'042
Eclairage public, remplacement de 450 supports	PR-695A	1'632'000	101.900.12	16.09.2009	1'629'048	162'905
Rue de la Poterie, Réaménag. chaussée, trottoirs	PR-644A	2'188'700	102.062.02	23.02.2009	1'738'742	85'753
Bois-de-la-Bâtie, sécurisation cheminement	PR-610A	597'000	101.400.30	17.12.2008	567'054	28'274
Ch. Doctoresse-Champendal, aménag. en rue	PR-613A	514'760	102.096.02	17.12.2008	135'903	6'795
Rue Ferrier, réaménagement	PR-584A	1'245'660	101.099.00	16.12.2008	965'222	46'703
TCOB déviations Trolleybus, aménagements	PR-624A	10'428'000	106.500.06	10.11.2008	10'335'685	514'978

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
TCOB travaux d'aménagement	PR-623A	25'558'000	106.500.02	10.11.2008	26'188'608	870'167
TCOB Ponts de l'Ile et de St-Georges	PR-623A	7'551'000	106.500.04	10.11.2008	7'686'690	384'335
Coulouvrenière, assainiss. ancienne usine à gaz	PR-625A	28'299'000	081.095.02	04.11.2008	29'915'712	1'495'786
Quartier Soubeyran, modération de la circulation	PR-586A	851'800	102.094.00	24.06.2008	209'615	10'259
Rue Chabrey, travaux de modération de trafic	PR-586A	640'150	102.090.00	24.06.2008	589'539	29'477
Rue Athénée, travaux de modération de trafic	PR-586A	425'230	102.091.00	24.06.2008	588'562	29'428
Rue Fossé-Vert, travaux de modération de trafic	PR-586A	180'170	102.093.00	24.06.2008	175'235	8'734
Transports publics 2007-2010, plan directeur	PR-588A	3'380'420	106.520.08	28.04.2008	3'629'984	183'596
Ch. Mon-Soleil, espaces publics, assainis.des eaux	PR-583A	556'030	101.011.07	20.02.2008	619'869	30'693
Plaine de Plainpalais, 2ème étape réfection	PR-419AB	12'321'700	091.018.04	09.05.2007	12'321'046	616'047
Ch. Coudriers, aménagement routier	PR-523A	1'103'000	101.107.01	21.03.2007	766'388	38'319
Rue Barthélemy-Menn, zone piétonne	PR-481A	103'505	102.015.10	21.03.2007	88'518	4'265
Rue Barthélemy-Menn, canalisations	PR-481A	229'095	102.015.10	21.03.2007	156'229	7'407
Bd. Helvétique, Tronç. cours Rive, Piste cyclable	PR-490A	879'000	101.050.07	16.01.2007	774'724	38'462
Bd. Cluse, rue Lombard, réaménagement chaussées	PR-444A	3'465'000	101.020.10	26.06.2006	3'262'004	108'250
Réalisation d'infrastructures pour les vélos	PR-393A	1'940'000	101.004.03	17.05.2006	1'920'078	82'884
Bâtie, assainiss.des bétons murs soutènement	PR-338A1	1'275'000	101.015.12	14.02.2006	1'000'575	50'029
Pont de la Machine, réfection	PR-349AB	10'038'000	101.400.04	14.09.2005	10'035'542	334'493
Pont des Bergues, réhaussement	PR-361AB	769'000	102.033.06	14.09.2005	269'119	5'638
Île Rousseau, assainissement du restaurant	PR-361AB	88'000	102.033.06	14.09.2005	195'283	6'509
Cornavin-Meyrin-CERN ligne de tramway	PR-383A	18'109'000	106.083.02	07.06.2005	18'065'530	602'134
Cornavin-Meyrin-CERN aménagements urbains	PR-383A	10'646'000	106.083.04	07.06.2005	3'704'192	36'457
Rues Grand-Pré, Chandieu, voie de desserte	PR-303A	1'504'000	101.072.12	12.05.2004	945'303	47'265
Quartier des Eaux-Vives, travaux d'aménagement	PR-273AB	3'200'000	102.066.02	07.04.2004	931'717	46'586
Quartier de Saint-Jean, aménagements urbains	PR-274A	1'150'000	102.065.02	03.12.2003	1'128'327	59'347
Camille-Martin, Ouches, zones piétonnes	PR-290A	3'686'300	101.072.16	02.12.2003	2'733'659	131'390
Concorde, zone 30 km/h	PR-290A	866'100	102.020.04	02.12.2003	570'274	25'254
Diverses voies publiques	PR-241AB	5'882'950	101.015.10	10.09.2003	4'300'489	135'901
Quartier Petit-Saconnex, travaux d'aménagement	PR-271A	2'448'000	106.084.04	23.06.2003	2'576'115	128'806
Molard, Réaménagement de la place	PR-272A	3'287'300	102.045.00	04.06.2003	3'350'743	167'710
Nations, aménagement de la nouvelle place	PR-195ABC	8'721'000	102.040.02	09.04.2003	12'675'059	362'145
Plan directeur des transports publics 2003-2006	PR-222A	4'905'000	106.083.10	09.04.2003	4'397'056	197'333
Bd. Yvoy, réaménagement du boulevard	PR-252A	1'948'000	102.017.03	09.04.2003	981'258	49'063
Aménagement de zones 30km/h en ville	PR-172A	4'152'000	102.020.01	12.02.2003	2'959'762	48'595
Aménagement du square Burlamachi en espace ouvert	PR-226A	765'000	091.070.00	12.02.2003	629'757	20'491
Aménag. du passage Burlamachi en espace piétonnier	PR-226A	641'160	091.070.00	12.02.2003	556'742	18'245
Place Châteaubriand, travaux d'aménagement	PR-239A	3'255'000	101.083.12	11.02.2003	3'316'228	165'811
Cornavin, James-Fazy, Notre-Dame, réaménagement	PR-227A	5'958'200	106.081.10	11.02.2003	6'562'478	336'849
Tramway section "Acacias", nouvelle ligne	PR-210A	47'665'000	106.081.02	15.01.2003	36'032'953	1'132'293
Chapelle, Flèche, Reconstruction et réaménagement	PR-178A	1'662'600	101.071.12	23.11.2002	1'576'539	52'452
Suppression de la rue de Beaulieu	PR-185A	2'060'000	102.068.01	08.10.2002	1'249'252	62'813
Cornavin, déplacement trémie de sortie garage	PR-191A	3'978'000	106.081.08	25.06.2002	1'107'764	36'925
Ligne de tramway 13 (section Sécheron) aménagement	PR-51A1	25'358'550	101.081.00	12.03.2002	27'296'603	941'759
Navigation,place,Môle,rue,Pâquis, réaménagement	PR-151A	20'043'310	102.010.06	16.01.2002	15'193'185	499'889
Réaménagement de l'avenue de Chamonix	PR-95A	111'300	112.018.04	12.09.2001	114'372	5'719
Ligne de tramway 13 (section Sécheron) prolong.	PR-51A	11'795'450	101.081.00	25.06.2001	13'083'925	430'116
Quartier Saint-Jean, couverture voies CFF	PR-88A	9'048'960	091.015.02	28.05.2001	8'901'194	252'313
Quartier Saint-Jean, aménagement de surface	PR-452A	2'181'000	091.015.00	19.01.2000	2'064'040	68'202
Entretien courant de diverses voies publiques	PR-410A	9'437'500	101.015.04	19.01.2000	5'936'165	121'742

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Réalisation de diverses rues à trafic modéré	PR-400A	5'102'100	102.014.06	19.01.2000	4'129'876	194'341
Réalisation d'itinéraires cyclables	PR-431AB	3'655'000	101.067.00	12.10.1999	3'893'077	194'958
Fil du Rhône, constr. passerelle pont Mt-Blanc	PR-407A	2'945'800	102.033.00	18.05.1999	2'734'144	133'180
Aménagements piétons	PR-395A/B	788'000	102.037.00	18.05.1999	853'542	42'850
Route de Chêne, reconstruction chaussée, trottoirs	PR-404A	8'085'670	101.025.00	14.04.1999	8'843'374	297'889
Restauration du monument Brunswick	PR-248A	3'991'000	044.017.00	16.06.1998	3'346'138	109'821
Mont-Blanc/G.-Ador/Délices/Dorcière, revêtement	PR-199A/B	2'333'000	101.062.00	24.06.1997	1'829'309	91'465
Ligne de Tramway 16, travaux d'aménagement	PR-91A	3'589'000	101.080.00	25.06.1996	3'559'984	97'591
Voies CFF, construction structures et dalle	PR-121A	56'400'000	102.002.00	13.12.1988	73'985'743	880'428
Saint-Laurent, construction d'une rue et place	PR-329A	652'400	101.003.00	28.04.1987	443'495	9'486
71 Approvisionnement en eau		**333'400**			**396'960**	**82'552**
Renouvel.& acquisition véhicules & engins AGCM	PR-1333A	85'000	111.034.26	16.01.2020	72'636	9'751
Renouvellement engins GCI	PR-1199A2	45'000	111.034.22	17.10.2017	63'615	13'118
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1199A3	100'000	111.034.22	17.10.2017	83'383	17'555
Divers bâtiments travaux, politique énergétique	PR-1137A	33'400	112.810.08	14.09.2016	33'967	3'397
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1082A2	70'000	111.034.18	29.04.2015	143'359	38'731
72 Traitement des eaux usées		**120'929'894**			**107'815'193**	**3'055'267**
Ch. Dr-Adolphe-Pasteur, assainissement	PR-1183A2	231'300	081.119.02	27.02.2019	523'393	6'981
Champ-Baron, création d'un réseau de collecteurs	PR-1224A2	298'300	081.107.02	11.04.2018	223'527	5'588
CEVA - Champel, études d'assainissement des eaux	PR-1238A2	6'670'400	081.502.18	07.02.2018	10'213'788	126'462
Rues Village-Suisse Gourgas Maraîchers,collecteurs	PR-1141A2	2'165'100	081.106.02	05.04.2017	1'871'501	62'422
Av. Wendt, réseau secondaire d'assainissement	PR-1204A	7'953'600	081.008.34	07.03.2017	17'757'805	383'678
Rue Voltaire, remplacement collecteur eaux-mixtes	PR-1152A2	2'240'800	081.050.00	28.09.2016	1'790'384	61'000
Rue Beulet, Warens, Gallatin, réseau d'assainiss.	PR-1149A2	843'000	081.021.18	27.06.2016	440'605	14'687
Ch. du Velours, travaux d'assainissement	PR-1129A2	706'800	081.048.00	14.03.2016	882'002	15'424
Création d'un réseaux secondaires d'assainissement	PR-1125A	6'641'000	081.008.32	11.11.2015	7'237'559	241'271
Renouvellement véhicules lourds GCI	PR-1082A1	880'000	111.034.18	29.04.2015	649'657	64'966
Renouvellement véhicules légers GCI	PR-1082A2	40'000	111.034.18	29.04.2015	29'530	6'026
Puits-Saint-Pierre, collecteurs	PR-1047A2	70'100	081.026.02	21.01.2015	48'007	1'600
CEVA gare des Eaux-Vives, réseau assainissement	PR-1081A2	1'222'000	081.502.04	20.01.2015	1'387'580	23'062
CEVA gare des Eaux-Vives, construction collecteur	PR-1081A3	8'231'800	081.502.08	20.01.2015	14'349'876	267'145
Le Corbusier, Chevillarde, collecteur eaux pluviales	PR-915AI	814'432	081.007.02	15.10.2012	1'140'845	38'028
Route de Malagnou, réseau d'assainissement	PR-915AII	3'099'710	081.038.02	15.10.2012	1'376'585	45'895
Amandolier,Charles-Martin, réseau d'assainissement	PR-915AIII	3'170'580	081.038.06	15.10.2012	1'406'015	46'867
Renouvellement 9 poids lourds GCI	PR-929AB3	450'000	111.034.16	26.06.2012	488'468	49'274
Saint-Antoine, bastion, construction collecteurs	PR-861AII	434'000	081.099.02	30.01.2012	155'765	5'192
Emile-Jaques-Dalcroze, remplacement collecteur	PR-861AIII	438'000	081.099.04	30.01.2012	210'657	7'022
Rue Vallin, assainissement du collecteur	PR-865AII	98'900	081.500.12	12.10.2011	68'600	2'174
Ch. des Coudriers, rénovation du collecteur	PR-860AII	98'400	081.098.02	26.09.2011	41'299	1'311
Square Chantepoulet, assainissement du collecteur	PR-799AIII	398'700	081.068.02	28.06.2011	398'991	13'295
Av. Mail, construc. et rénov. réseau collecteurs	PR-753AI	734'715	081.065.10	23.05.2011	784'248	26'121
"Allée Grand-Pré" prolongation réseau d'assainiss.	PR-786AI	165'800	081.096.02	23.05.2011	126'885	4'230
Longemalle,Neuve-du-Molard, Port, collecteurs	PR-775AII	505'000	081.016.02	18.01.2011	302'860	9'347
Rue Saint-Jean, réseau d'assainissement	PR-732A2	879'400	081.021.12	28.04.2010	773'398	25'387
Fondation Hans-Wilsdorf, réseaux de collecteurs	PR-709A1	1'665'057	081.065.02	01.12.2009	1'305'816	42'672
Rue Ecole-de-Médecine, constr. réseau collecteurs	PR-709A3	421'780	081.065.04	01.12.2009	372'189	12'288
Rue Ecole-de-Médecine, travaux de dépollution	PR-709A4	102'070	081.065.06	01.12.2009	17'838	1'784
Rue de la Corraterie, réhabilitation du collecteur	PR-657A	555'750	081.064.02	23.06.2009	325'093	10'836
Rue de la Poterie, reconstruc. réseau d'assainiss.	PR-644A	290'000	081.060.00	23.02.2009	268'954	8'941
Eugène-Rigot, réalisation réseau d'assainiss.	PR-631A	1'319'000	081.031.04	20.01.2009	1'161'179	38'706

En francs	N° Rapport CM	Montant net crédit voté	N° PFI	Date de vote	Dépenses prévision-nelles au 31.12.2022	Amortisse-ments PB 2022
Nant de Cayla, réseau d'assainiss. des eaux	PR-630A	735'500	081.058.00	20.01.2009	691'345	22'994
Ch. Doctoresse-Champendal, réseau d'assainissement	PR-613A	380'030	081.062.02	17.12.2008	325'026	10'630
Parc Gourgas, réseau d'assainissement	PR-634A	536'000	081.063.00	25.11.2008	362'456	11'882
TCOB nouvelle ligne tramway, construc. collecteurs	PR-624A	3'653'000	081.500.08	10.11.2008	3'459'265	170'542
TCOB construction, rénovation collecteurs	PR-623A	8'146'000	081.500.02	10.11.2008	7'457'102	245'037
TCOB réfection d'un tronçon du collecteur Bel-Air	PR-623A	6'065'400	081.500.04	10.11.2008	4'625'082	146'783
Rue Edouard-Rod, réaménagement réseau d'assainiss.	PR-585A	2'507'770	081.057.02	26.05.2008	2'019'607	99'696
Foyer de Sécheron, réseau d'assainissement	PR-579A	426'600	081.056.02	21.05.2008	105'945	4'453
Ch.W.Lescaze, réseau public d'assainissement	PR-429A	603'000	081.027.04	15.02.2006	299'146	9'972
Ch. Eugène-Rigot, réseau public d'assainissement	PR-396A	3'968'000	081.008.22	07.06.2005	3'271'045	109'035
Cornavin-Meyrin-CERN, constr. réseau collecteurs	PR-383A	13'363'000	081.022.00	07.06.2005	3'991'840	102'966
Réaménagement rues Dizerens, Masbou, Dancet	PR-327A	1'716'100	081.008.26	06.10.2004	1'005'965	50'298
Place des Nations, aménagement des voiries	PR-195ABC	8'790'000	081.008.24	09.04.2003	5'256'733	171'479
Philosophes,Carl-Vogt,Leschot, constr. collecteur	PR-92A	11'339'000	081.012.00	11.04.2001	3'814'461	124'574
Rue des Alpes, reconstruction chaussée, trottoirs	PR-470A	4'865'000	081.024.00	08.12.1999	2'999'277	105'245
73 Gestion des déchets		**9'666'975**			**9'041'332**	**996'466**
Acquisition de corbeilles de rue	PR-1356A	350'000	082.033.02	03.06.2020	182'658	24'439
Renouvellement mobilier, machines VVP	PR-1362A	10'775	111.047.13	04.03.2020	5'740	754
Renouvel.& acquisition véhicules & engins VVP	PR-1333A	1'190'000	111.034.26	16.01.2020	997'538	138'977
Renouvellement véhicules lourds VVP	PR-1199A1	950'000	111.034.22	17.10.2017	956'664	114'897
Renouvellement véhicules légers VVP	PR-1199A3	50'000	111.034.22	17.10.2017	87'608	17'960
Renouvellement véhicules lourds VVP	PR-1082A1	1'080'000	111.034.18	29.04.2015	1'284'676	158'136
Renouvellement véhicules légers VVP	PR-1082A2	85'000	111.034.18	29.04.2015	125'071	42'321
Renouvellement remorques VVP	PR-929AB1	1'990'000	111.034.14	26.06.2012	1'898'395	170'346
Renouvellement véhicules légers VVP	PR-869AI	1'510'000	082.015.12	27.06.2011	1'299'612	127'624
Renouvellement engins spécifiques VVP	PR-869AII	1'050'000	082.015.12	27.06.2011	921'046	76'740
Mobilier 9e plan d'achat VVP	PR-722A	26'200	111.047.11	19.04.2011	27'708	147
Création silos à sel VVP, rue François-Dussaud	PR-733A	1'375'000	112.059.02	24.03.2010	1'254'615	124'124
77 Protection de l'environnement, autres		**6'121'283**			**5'814'164**	**462'290**
Renouvellement mobilier, machines SPF	PR-1362A	52'845	111.047.13	04.03.2020	28'153	3'621
Acquisition véhicules & engins SPF	PR-1333A	100'000	111.034.26	16.01.2020	68'307	9'507
Cimetière de Plainpalais, installations techniques	PR-1093A	3'581'500	084.008.08	03.06.2015	3'541'221	354'328
Renouvellement véhicules légers SPF	PR-1082A2	30'000	111.034.18	29.04.2015	42'298	9'437
Cimetière Châtelaine, mobilier bâtiments d'entrée	PR-993A4	21'600	084.003.12	15.04.2013	10'368	1'095
Cimetière Châtelaine, construction du columbarium	PR-993A1+2	2'196'100	084.003.08	15.04.2013	2'011'692	77'333
Renouvellement véhicules légers SPF	PR-869AI	80'000	082.015.12	27.06.2011	60'984	5'887
Mobilier 9e plan d'achat SPF	PR-722A	41'000	111.047.11	19.04.2011	41'571	231
Cimetière Plainpalais, sécurité anti-intrusion	PR-771A	18'238	112.013.06	27.09.2010	9'570	850
79 Aménagement du territoire		**174'000**			**79'335**	**16'115**
Quai du Seujet 20-22, ascenseur extérieur	PR-1193	135'500	130.032.00	14.09.2016	67'750	13'550
Mobilier 9e plan d'achat URB	PR-722A	38'500	111.047.11	19.04.2011	11'585	2'565
91 Impôts		**2'700**			**1'438**	**185**
Renouvellement mobilier et machines TAX	PR-1362A	2'700	111.047.13	04.03.2020	1'438	185
96 Administration de la fortune et de la dette		**728'700**			**553'640**	**56'195**
Renouvellement mobilier et machines GIM	PR-1362A	162'000	111.047.13	04.03.2020	86'305	11'101
Numérisation dossiers locataires GIM	PR-1308A	550'000	010.002.02	26.03.2019	450'000	45'000
Mobilier 9e plan d'achat GIM	PR-722A	16'700	111.047.11	19.04.2011	17'335	94

6.2 Classification fonctionnelle MCH2

Fonctionnelle	Désignation
0	Administration générale
01	Conseil municipal et exécutif
02	Services généraux
1	Ordre et sécurité publics, Défense
11	Sécurité publique
14	Questions juridiques
15	Service du feu
16	Défense
2	Formation
21	Scolarité obligatoire
29	Formation, autres
3	Culture, sport et loisirs, églises
31	Héritage culturel
32	Culture, autres
33	Médias
34	Sports et loisirs
35	Eglises et affaires religieuses
38	R&D culture, sports et loisirs, églises
4	Santé
41	Hôpitaux, homes médicalisés
42	Soins ambulatoires
48	R&D santé
49	Santé publique, non mentionné ailleurs
5	Sécurité sociale
52	Invalidité
53	Vieillesse et survivants
54	Famille et jeunesse
55	Chômage
56	Construction de logements sociaux
57	Aide sociale et domaine de l'asile
58	R&D domaine social
59	Domaine social, non mentionné ailleurs
6	Transports
61	Circulation routière
62	Transports publics
63	Transports, autres
64	Télécommunications
68	R&D transports et télécommunications
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire
71	Approvisionnement en eau
72	Traitement des eaux usées
73	Gestion des déchets
74	Aménagements
75	Protection des espèces et du paysage

Fonctionnelle	Désignation
76	Lutte contre la pollution environnement
77	Protection de l'environnement, autres
78	R&D protection de l'environnement
79	Aménagement du territoire
8	Économie publique
81	Agriculture
82	Sylviculture
84	Tourisme
85	Industrie, artisanat et commerce
87	Combustibles et énergie
88	R&D activités économiques
89	Autres exploitations artisanales
9	Finances et impôts
91	Impôts
92	Conventions fiscales
93	Péréquation financière et compensation des charges
94	Quotes-parts aux recettes de la Confédération
95	Quotes-parts, autres
96	Administration de la fortune et la dette
97	Redistributions
99	Postes non répartis

6.3 Dérivation des fonctionnelles par centres de coûts

Code fonctionnelle	Libellé fonctionnelle	Code centre de coûts	Libellé centre de coûts	Départe-ment	Code Service	Nom du service
01	Conseil municipal et exécutif	A0020199	Service du Conseil municipal	SG	A007	Service du Conseil municipal (SCM)
		A7001099	Conseil municipal	SG	A700	Conseil municipal
		A8001099	Conseil administratif	SG	A800	Conseil administratif
02	Services généraux	10010099	Dir. dép. finances, envir. et logement	1	1000	Dir. dép. finances, envir. et logement
		10020099	Secteur des assurances	1	1700	Centrale mun. d'achat et d'impression
		10040099	Comptablilité	1	1100	Direction financière
		10050199	Comptes de régie	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050399	Immeubles publics PA	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050699	Salles communales	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10055299	Droits de superficie PA	1	1200	Gérance immobilière municipale
		11000099	Planification et analyse	1	1100	Direction financière
		11000199	Direction financière	1	1100	Direction financière
		11070199	CMAI - Unité Administration-Achats	1	1700	Centrale mun. d'achat et d'impression
		11070399	CMAI - Unité Impression	1	1700	Centrale mun. d'achat et d'impression
		11090099	Dir. systèmes d'information et communic.	3	3501	Dir. systèmes d'information et communic.
		20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		20030099	Information-Communication	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		21070099	Energie	2	2403	Energie
		23020099	LOM - Administration et direction	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		23020299	LOM - Unité gestion des véhicules	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		23020499	LOM - Unité ateliers généraux	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		24000099	Direction du patrimoine bâti	2	2400	Direction du patrimoine bâti
		26000099	Direction et administration	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
		30010099	Dir. dép. culture & transition numérique	3	3001	Dir. dép. culture & transition numérique
		40010099	Direction département sécurité et sports	4	4001	Direction département sécurité et sports
		50010099	Dir.cohésion sociale et solidarité	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		A0010099	Direction du Secrétariat général	SG	A001	Direction du Secrétariat général
		A0020299	Secrétariat ACE	SG	A002	Administration centrale
		A0020499	Information et communication	SG	A001	Direction du Secrétariat général
		A0020599	Archives	SG	A001	Direction du Secrétariat général
		A0020799	Réceptions	SG	A004	Relations extérieures
		A0030099	Service juridique	SG	A003	Service juridique
		A0040099	Relations extérieures	SG	A004	Relations extérieures
		A0100099	Direction ressources humaines	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105099	DRH - Divers - RH	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105199	DRH - Traitement social	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105399	DRH - Mobilité	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105499	DRH - Jeunes	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105599	DRH - Civilistes	1	1300	Direction ressources humaines
		A0105699	DRH - Pensionnés par le budget	1	1300	Direction ressources humaines
		A8001599	Divers - Conseil administratif	SG	A800	Conseil administratif
		A9001099	Contrôle financier	SG	A900	Contrôle financier

Code fonctionnelle	Libellé fonctionnelle	Code centre de coûts	Libellé centre de coûts	Départe-ment	Code Service	Nom du service
11	Sécurité publique	40060099	Service de la police municipale	4	4006	Service de la police municipale
		A8001099	Conseil administratif	SG	A800	Conseil administratif
14	Questions juridiques	40070099	Service de l'espace public	4	4007	Service de l'espace public
		50050099	Etat civil	5	5005	Service de l'état civil
15	Service du feu	40030099	Direction et secrétariat - SIS	4	4003	Incendie et secours
		40031099	CIF	4	4003	Incendie et secours
		40032099	Logistique	4	4003	Incendie et secours
		40033099	Sapeurs-pompiers professionnels	4	4003	Incendie et secours
		40035099	Sapeurs-pompiers volontaires	4	4003	Incendie et secours
16	Défense	40040099	LOM - Unité protection civile	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
21	Scolarité obligatoire	50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50030099	Administration et patrimoine	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50030199	Logistique et conciergerie - Ecoles	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50035199	Fêtes et manifestations	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50035499	Patrouille scolaire	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50035799	Infrastructures périscolaires	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50075199	Action sociale	5	5007	Social
29	Formation, autres	14000499	Fonds apprentissage	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		32040099	Muséum d'histoire naturelle	3	3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)
		50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50030099	Administration et patrimoine	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
31	Héritage culturel	20020099	Conservation du patrimoine architectural	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		31066199	Arts visuels	3	3106	Service culturel (SEC)
		32010099	Conservatoire et jardin botaniques	3	3201	Conservatoire et jardin botaniques (CJB)
		32020099	Musée d'art et d'histoire	3	3202	Musée d'art et d'histoire (MAH)
		32020599	Musée Ariana	3	3205	Musée Ariana
		32030099	Musée d'ethnographie	3	3203	Musée d'ethnographie (MEG)
		32040099	Muséum d'histoire naturelle	3	3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)
		40010099	Direction département sécurité et sports	4	4001	Direction département sécurité et sports
32	Culture, autres	20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		23020199	LOM - Unité matériel de fêtes	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		30010099	Dir. dép. culture & transition numérique	3	3001	Dir. dép. culture & transition numérique
		31011099	Scènes culturelles	3	3106	Service culturel (SEC)
		31012099	Ateliers de décors de théâtre	3	3106	Service culturel (SEC)
		31060099	Service culturel	3	3106	Service culturel (SEC)
		31061399	Fête de la musique	3	3106	Service culturel (SEC)
		31066199	Arts visuels	3	3106	Service culturel (SEC)
		31100099	Grand Théâtre de Genève	3	3110	Grand Théâtre de Genève
		32020199	Bibliothèque d'art et d'archéologie	3	3202	Musée d'art et d'histoire (MAH)
		32020599	Musée Ariana	3	3205	Musée Ariana
		32025499	Nuit de la science NDLS	3	3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)
		33010099	Dir. bibliothèques municipales	3	3301	Bibliothèques municipales (BMU)
		33020099	Bibliothèque de Genève	3	3302	Bibliothèque de Genève (BGE)
		40010099	Direction département sécurité et sports	4	4001	Direction département sécurité et sports

Code fonctionnelle	Libellé fonctionnelle	Code centre de coûts	Libellé centre de coûts	Départe-ment	Code Service	Nom du service
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif
33	Médias	20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		31060099	Service culturel	3	3106	Service culturel (SEC)
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif
34	Sports et loisirs	14000099	La Ville est à vous	5	5008	Service de la jeunesse
		40020199	Sports - Direction	4	4002	Sports
		40020299	Sports - Finances et planification	4	4002	Sports
		40020599	Sports - Equipements et infrastructures	4	4002	Sports
		40020699	Sports - Piscines	4	4002	Sports
		40020799	Sports - Patinoires	4	4002	Sports
		40020899	Sports - Centres sportifs et stades	4	4002	Sports
		40020999	Sports - Prestations sportives	4	4002	Sports
		40021199	Sports - Evènements et partenariats	4	4002	Sports
		50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50030099	Administration et patrimoine	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50035099	Colonies de vacances	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50035799	Infrastructures périscolaires	5	5003	Ecoles et institutions pour l'enfance
		50040099	Espaces verts et environnement	1	1800	Service des espaces verts
		50080099	Service de la jeunesse	5	5008	Service de la jeunesse
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif
41	Hôpitaux, homes médicalisés	50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
42	Soins ambulatoires	40035299	Ambulanciers	4	4003	Incendie et secours
		40040099	LOM - Unité protection civile	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
52	Invalidité	20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
53	Vieillesse et survivants	50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50075199	Action sociale	5	5007	Social
		50075599	Aîné-e-s	5	5007	Social
54	Famille et jeunesse	50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50020099	Service de la petite enfance	5	5002	Service de la petite enfance
		50080099	Service de la jeunesse	5	5008	Service de la jeunesse
55	Chômage	A0020699	Agenda 21	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		A0105299	Fonds chômage	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
56	Construction de logements sociaux	10010099	Dir. dép. finances, envir. et logement	1	1000	Dir. dép. finances, envir. et logement
57	Aide sociale et domaine de l'asile	10000499	Délégation Genève solidaire	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		40010099	Direction département sécurité et sports	4	4001	Direction département sécurité et sports
		50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		50070099	Direction - action sociale centralisée	5	5007	Social
		50075099	Dispositif social proximité (DSP)	5	5007	Social
		50075199	Action sociale	5	5007	Social
		50075699	Exclusion	5	5007	Social
		A0020699	Agenda 21	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	10000499	Délégation Genève solidaire	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		A0040099	Relations extérieures	SG	A004	Relations extérieures
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif

Code fonctionnelle	Libellé fonctionnelle	Code centre de coûts	Libellé centre de coûts	Départe-ment	Code Service	Nom du service
61	Circulation routière	21045099	Eclairage public	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
		23020499	LOM - Unité ateliers généraux	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		23050399	Unité nettoiement des voiries	4	4010	Voirie - Ville propre
		26000499	Espaces publics-aménagement & entretien	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
		26020399	Monuments et fontaines	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
		40020899	Sports - Centres sportifs et stades	4	4002	Sports
		40060099	Service de la police municipale	4	4006	Service de la police municipale
		40070099	Service de l'espace public	4	4007	Service de l'espace public
		A8001099	Conseil administratif	SG	A800	Conseil administratif
62	Transports publics	20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		50080099	Service de la jeunesse	5	5008	Service de la jeunesse
63	Transports, autres	26000499	Espaces publics-aménagement & entretien	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
		A8001899	Transferts à des tiers - CA	SG	A800	Conseil administratif
71	Approvisionnement en eau	26020399	Monuments et fontaines	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
72	Traitement des eaux usées	23020099	LOM - Administration et direction	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		23020499	LOM - Unité ateliers généraux	4	4009	Logistique et manifestations (LOM)
		26020199	Assainissement des eaux	2	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité
73	Gestion des déchets	23050099	Direction et administration	4	4010	Voirie - Ville propre
		23050299	Unité de collecte des déchets	4	4010	Voirie - Ville propre
		23050499	Unité gestion des incivilités	4	4010	Voirie - Ville propre
		40010099	Direction département sécurité et sports	4	4001	Direction département sécurité et sports
75	Protection des espèces et du paysage	50015099	Unité vie associative	5	5001	Dir.cohésion sociale et solidarité
		A0020699	Agenda 21	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
76	Lutte contre la pollution environnement	14000599	G'innove	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
		20010099	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		A0020699	Agenda 21	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
77	Protection de l'environnement, autres	50060099	Direction pompes funèbres	5	5006	Pompes funèbres, cimetières &crématoires
		50065099	Crématoires	5	5006	Pompes funèbres, cimetières &crématoires
		50065199	Cimetières	5	5006	Pompes funèbres, cimetières &crématoires
79	Aménagement du territoire	21020099	Opérations foncières	2	2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité
		21030099	Urbanisme	2	2202	Urbanisme
85	Industrie, artisanat et commerce	A0020699	Agenda 21	1	1400	Agenda 21 - Ville durable
91	Impôts	10015199	Centimes additionnels et impôts spéciaux	1	1100	Direction financière
		10060099	Taxe professionnelle	1	1600	Taxe professionnelle
		11010899	LRT	1	1100	Direction financière
92	Conventions fiscales	10015199	Centimes additionnels et impôts spéciaux	1	1100	Direction financière
93	Péréquation financière et compens.charg.	10015199	Centimes additionnels et impôts spéciaux	1	1100	Direction financière
95	Quotes-parts, autres	10010099	Dir. dép. finances, envir. et logement	1	1000	Dir. dép. finances, envir. et logement
96	Administration de la fortune et la dette	10015299	Revenus des capitaux	1	1100	Direction financière
		10015399	Charges de la dette consolidée	1	1100	Direction financière
		10015499	Frais d'emprunts et divers	1	1100	Direction financière
		10015599	Réévaluations du PF	1	1100	Direction financière

Code fonctionnelle	Libellé fonctionnelle	Code centre de coûts	Libellé centre de coûts	Départe-ment	Code Service	Nom du service
		10020099	Secteur des assurances	1	1700	Centrale mun. d'achat et d'impression
		10050199	Comptes de régie	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050299	Immeubles locatifs PF	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050399	Immeubles publics PA	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050699	Salles communales	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10050799	Comptes Ville de Genève - Propriétaire	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10055199	Droits de superficie PF	1	1200	Gérance immobilière municipale
		10060099	Taxe professionnelle	1	1600	Taxe professionnelle
		11000199	Direction financière	1	1100	Direction financière
		11070199	CMAI - Unité Administration-Achats	1	1700	Centrale mun. d'achat et d'impression
		11090099	Dir. systèmes d'information et communic.	3	3501	Dir. systèmes d'information et communic.
		21070099	Energie	2	2403	Energie
		40060099	Service de la police municipale	4	4006	Service de la police municipale
		50020099	Service de la petite enfance	5	5002	Service de la petite enfance
		50075599	Aîné-e-s	5	5007	Social
		50075699	Exclusion	5	5007	Social
		50080099	Service de la jeunesse	5	5008	Service de la jeunesse
97	Redistributions	21070099	Energie	2	2403	Energie

Lexique

6.4 Lexique

A21	Agenda 21 - Ville durable
ACE	Administration centrale
AGCM	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
ARI	Musée Ariana
ASP	Antenne sociale de proximité
BGE	Bibliothèque de Genève
BM	Bibliothèques et discothèques municipales
CA	Conseil administratif
CAP	Institution de prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève
CFI	Contrôle financier
CIV	Service de l'état civil
CJB	Conservatoire et Jardin botaniques
CM	Conseil municipal
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression
CPI	Caisse de prévoyance interne
DACM	Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
DB	Disponible budgétaire
DCTN	Département de la culture et de la transition numérique
DCSS	Département de la cohésion sociale et de la solidarité
DF	Domaine fonctionnel
DFIN	Direction financière
DFEL	Département des finances, de l'environnement et du logement
DGVS	Délégation Genève Ville Solidaire
DPBA	Direction du patrimoine bâti
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
DSSP	Département de la sécurité et des sports
ECO	Services des écoles et institutions pour l'enfance
ENE	Service de l'énergie
FIA	Fonds intercommunal d'assainissement
FMAC	Fonds municipal d'art contemporain
FTE	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF
GIM	Gérance immobilière municipale
GTG	Grand Théâtre de Genève
kCHF	Milliers de francs suisses
LAC	Loi sur l'administration des communes
LEX	Service juridique
LOM	Service logistique et manifestations
LRPFI	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité
LRT	Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton
MAH	Musées d'art et d'histoire
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 - communes genevoises
MEG	Musée d'ethnographie
MHN	Muséum d'histoire naturelle
MHS	Musée d'histoire des sciences
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière

PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PM	Personnes morales
PP	Personnes physiques
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
SAFCO	Service des affaires communales
SAPE	Structure d'accueil de la petite enfance
SAPPE	Structure d'accueil de la petite enfance à des prestations élargies
SAPPR	Structure d'accueil de la petite enfance à des prestations restreintes
SCM	Service du Conseil municipal
SDPE	Service de la petite enfance
SEC	Service culturel
SEJ	Service de la jeunesse
SEP	Service de l'espace public
SEVE	Service des espaces verts
SG	Secrétariat général
SIG	Service industriel de Genève
SIS	Service d'incendie et de secours
SJS	Direction et secrétariat du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
SOC	Service social
SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
SPM	Service de la police municipale
SPO	Service des sports
SRE	Service des relations extérieures
TPC	Taxe professionnelle communale
UOG	Université ouvrière de Genève
URB	Service d'urbanisme
VVP	Service Voirie - Ville propre

Impression Ville de Genève | Image : 123rf

VILLE DE GENÈVE

Département des finances, de l'environnement et du logement
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 | 1204 Genève | Tél. 022 418 22 50 | www.geneve.ch

Préconsultation

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Comme chaque année, le Conseil administratif et moi-même travaillons d'arrache-pied depuis plusieurs semaines avec les services de l'administration pour délivrer un budget qui réponde aux besoins de la population.

La proposition PR-1470 qui vous est présentée ce soir, Mesdames et Messieurs, comprend le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Elle a été réalisée dans un contexte financier particulièrement difficile, qui se détériore. Certes, la crise conjoncturelle liée à la pandémie a des conséquences sur l'économie. Nous en avons déjà vu les impacts et nous les constaterons dans les comptes 2020, que nous traiterons plus tard dans la soirée. Mais à ce stade, les difficultés budgétaires sont clairement liées à la baisse drastique des recettes fiscales et aux charges toujours plus nombreuses que nous devons assumer, notamment celles dont nous nous chargeons à la place du Canton.

Plusieurs baisses d'impôts se sont succédé, ces vingt dernières années. La dernière en date est la réforme fiscale de l'imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA), qui plombe les revenus des villes et des communes. Cette réforme au bénéfice des entreprises a réduit nos recettes d'environ 50 millions de francs. C'est 50 millions en moins, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, pour payer les salaires des collaboratrices et collaborateurs, pour les subventions et pour les prestations; 50 millions qui manquent pour lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences sociales, économiques, environnementales. De plus, l'impact de la RFFA risque fort de s'élever à pas moins de 75 millions, à terme. Cette réforme, en tant que militant écologiste, je l'ai combattue. Mais aujourd'hui elle est bel et bien une réalité et le budget 2022 est le troisième à être impacté par elle.

Force est de constater que les promesses faites par les promoteurs de la RFFA, qui nous assuraient en substance un rééquilibrage financier rapide, ne se sont pas réalisées à ce jour. A ce stade, nous n'avons aucune garantie ni de signaux économiques montrant que les entreprises auraient investi notamment dans l'emploi ce qu'elles ont économisé en impôts, par exemple. Je le souligne d'autant plus volontiers que mes collègues des autres villes suisses font toutes et tous le même constat. Et cela, quelle que soit leur couleur politique, de gauche comme de droite, chez des élu-e-s écologistes, mais également des élu-e-s du Parti libéral-radical, du Parti socialiste ou de l'Union démocratique du centre.

D'autres menaces planent encore sur nos recettes. L'attaque de certains partis de droite contre la taxe professionnelle montre que la leçon de la RFFA ne suffit pas. La logique est toujours la même: on prétend que la baisse d'impôts des entreprises leur permettrait d'investir. Il est important de faire un peu de

pédagogie en matière de fiscalité: je souhaite rappeler que, contrairement à ce que le Parti libéral-radical veut nous faire croire, Mesdames et Messieurs, la taxe professionnelle communale est payée majoritairement par les très grandes entreprises dans des secteurs d'activité tels que les banques, l'horlogerie, le négoce de matières premières, les multinationales et les assurances. Cette taxe ne touche quasiment pas les restaurateurs, par exemple, ni les petites et moyennes entreprises (PME) en général.

Dans le détail, on remarque qu'un quart des entreprises en ville de Genève en sont exemptées, car leur chiffre d'affaires est trop bas. 40% d'entre elles paient entre 1 et 100 francs par année. En revanche, 137 entreprises – sur plus de 20 000 en ville de Genève – paient à elles seules 64 millions de francs. La suppression de la taxe professionnelle ne profiterait donc pas aux entreprises, mais seulement aux plus riches d'entre elles, qui ont déjà bénéficié de la RFFA. De plus, cela ferait perdre à la Ville de Genève plus de 100 millions de francs de recettes, alors que les collectivités publiques ont besoin de moyens pour répondre aux urgences, entre autres aux urgences actuelles liées à la crise du Covid-19. Or comme nous l'avons démontré, cette crise a frappé de manière cruelle la plupart des PME.

Par ailleurs, les villes et les communes doivent également faire face au désengagement du Canton dans de nombreuses politiques publiques. Certes, les discussions autour des charges et des compétences doivent avoir lieu mais, dans le cas présent, le Canton semble simplement vouloir rééquilibrer ses propres comptes, sans se donner les moyens d'une réforme concertée. Le Canton se trompe de cible, quand il tente de piocher dans la poche des communes sans leur attribuer les compétences liées. Il se trompe de discours, quand il dit qu'il va ponctionner les communes les plus riches. Je tiens à rappeler les propos de Mme Carole Anne Kast: elle a dit que le tiers du budget de la Ville d'Onex, qui est la commune la plus pauvre, était payé par les autres communes à travers la péréquation financière intercommunale. De la part du Canton, présenter son projet de budget 2022 avec une ponction sur les communes s'assimile à une provocation! La Ville de Genève est fortement impliquée dans ces débats au sein de l'Association des communes genevoises (ACG). Les résultats auront des conséquences financières sur les budgets futurs, à n'en pas douter.

Les enjeux sont donc multiples et nous aurons besoin de vous, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour mener ces débats. Mais avant ces combats futurs, revenons à demain, c'est-à-dire au projet de budget 2022. Est-ce un budget de crise, comme je l'ai entendu dire? Certainement. S'agit-il d'un budget d'austérité? En aucun cas.

Malgré la situation compliquée à laquelle nous devons faire face, le Conseil administratif *in corpore* ne déroge pas au maintien des prestations à la population. Mieux: nous prenons nos responsabilités en augmentant de plus de 10 millions de

francs le budget dévolu au social, notamment pour répondre aux besoins en places de crèche supplémentaires – 134 sont prévues à la rentrée de septembre 2022. Nous augmentons également de 2 millions de francs le budget dédié au parascolaire. C'est la preuve, s'il en faut, que le Canton ment lorsqu'il affirme être le seul à faire face à des charges dynamiques – les communes également! Et ce ne sont de loin pas les seules charges dynamiques auxquelles nous devons faire face.

Dans le domaine du social encore, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du salaire minimum à 23 francs de l'heure. Les 2,5 millions de francs que cette mesure nécessite serviront à augmenter les salaires les plus bas pour davantage de justice sociale. Je relèverai encore la préservation du soutien au tissu associatif et le maintien des subventions et des emplois; la protection des emplois et le maintien des salaires des employé-e-s de la Ville de Genève; la mise en œuvre de mesures pour répondre à l'urgence climatique, notamment dans le domaine des investissements, de la gestion des déchets, du développement de la biodiversité et du patrimoine arboré; le soutien à l'économie locale, notamment à travers l'augmentation des budgets d'investissement et le maintien des achats opérés par la Ville de Genève qui figurent dans le groupe de comptes 31 «Biens, services et autres charges d'exploitation». Enfin, une augmentation de 100 000 francs est prévue sur la ligne dévolue à la solidarité internationale, ce qui nous permettra de nous rapprocher du taux de 0,7% du budget annuel que nous nous sommes fixé dans ce domaine.

Tout cela a été possible dans le respect du déficit maximum autorisé, afin d'éviter que notre budget ne soit mis sous la tutelle cantonale, comme le prévoit l'article 131, alinéa 2, lettre b) de la loi sur l'administration des communes (LAC). Tout cela a été possible également dans le respect du chemin que le Conseil administratif s'est fixé pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2028, date butoir fixée là encore par ce cadre légal.

Mais la Ville entend bien faire face à ses responsabilités aussi en matière d'investissements! Maintenir la jauge des investissements à 180 millions de francs permettra d'intensifier l'assainissement énergétique des bâtiments de notre parc locatif municipal et de notre patrimoine administratif, d'augmenter les approvisionnements en énergies renouvelables, de favoriser les aménagements pour la mobilité douce et de mettre en application le plan stratégique de végétalisation (PSV). Le maintien de la jauge des investissements à 180 millions de francs constitue également un soutien essentiel à notre économie. En effet, pour parvenir à notre objectif de diminution de 60% du CO_2 d'ici à 2030 et pour atteindre la neutralité carbone en 2050, nous n'avons d'autre choix que d'investir massivement. Il y va de notre responsabilité envers les générations futures.

Si ce budget 2022 est un budget de crise, c'est que, comme je l'ai dit, nous devons faire plus avec moins. La situation actuelle nous amène, à ce stade de

l'élaboration budgétaire, à devoir geler les mécanismes salariaux de la fonction publique municipale. Nous espérons pouvoir faire évoluer cette mesure à la faveur de meilleures prévisions fiscales. Pour l'heure, des négociations ont lieu avec les partenaires sociaux. A ce propos, nous avons au sein du Conseil administratif un objectif commun: ne pas avoir chaque année à remettre en cause l'octroi de ces annuités. Nous tenons, en effet, à maintenir les excellentes conditions de travail en Ville de Genève, telles qu'elles sont fixées par le statut du personnel, qui est régulièrement amélioré. Quoi qu'il en soit, nous sommes pleinement conscients que les annuités ne doivent pas être une variable d'ajustement. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois déjà, un groupe de travail interdépartemental continue de se rencontrer. Il l'a fait la semaine passée encore, afin de dégager des pistes d'économies d'échelle.

Ainsi, pour les raisons que j'ai citées, dans le contexte actuel ce budget 2022 est un bon budget, me semble-t-il. Je souhaite qu'il soit renvoyé en commission, afin que toutes les questions puissent être posées et que vous procédiez au travail qui vous incombe, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux. Comme vous le savez, ma volonté et celle du Conseil administratif est de travailler dans la perspective qu'un budget puisse être voté par le plus grand nombre de membres de cette assemblée et par le maximum de groupes siégeant dans ce plénum.

La crise que nous avons traversée en 2020 et qui se poursuit encore nous a affectés sur tous les plans: collectivement, bien sûr, et personnellement. Elle a ralenti nos engagements en faveur du climat, elle a fragilisé le secteur privé et le secteur associatif. Le vote de notre budget est donc une étape essentielle pour les réalisations de l'année à venir et des années à venir. Notre responsabilité est immense; elle l'est vis-à-vis du bon fonctionnement de l'administration et de ses quelque 4000 collaboratrices et collaborateurs; elle l'est vis-à-vis de toutes les entités qui agissent sur délégation du service public; elle l'est vis-à-vis de toutes les associations qui poursuivent un but d'intérêt général; elle l'est vis-à-vis de tous les projets déjà engagés. Elle l'est avant toute chose, bien entendu, vis-à-vis de la population, qui mérite ce que j'estime être la mère de toutes les batailles, à savoir un service public de qualité, socialement et écologiquement durable, qui ne laisse personne de côté.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, le Conseil administratif vous demande donc de renvoyer le projet de budget 2022 de la Ville de Genève en commission des finances et dans les commissions spécialisées. Il se tient prêt à travailler avec vous toutes et tous pour l'intérêt de la Ville de Genève et de sa population. Je vous remercie pour votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de budget 2022 est acceptée par 48 oui contre 12 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà donc devant le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Je peux partager une partie des propos du magistrat – du moins ce qu'il a dit au début de son intervention concernant la problématique des transferts de charges vers les communes que l'Etat cherche à opérer, tout en n'ayant de loin pas terminé les consultations et les discussions à ce sujet. Effectivement, le projet de budget 2022 du Canton prévoit un transfert de 42 millions de francs sur le dos des communes, alors que les discussions n'ont de loin pas été réglées avec l'ACG. Il faut quand même dire que les compétences sont transférées en même temps, en tout cas dans ce domaine-là. Mais ce n'est pas suffisant, je suis d'accord avec vous, Monsieur Gomez.

Le projet de budget 2022 de la Ville de Genève tel qu'il nous est présenté aujourd'hui prévoit un déficit de 40,8 millions de francs, alors que le plan de retour à l'équilibre fixait un maximum de 42 millions de francs de déficit. On est donc dans le respect du plan de retour à l'équilibre du Conseil administratif. De ce côté-là, on peut ressentir une certaine satisfaction, disons.

On constate dans ce projet de budget que les rentrées fiscales relatives aux impôts sur les personnes physiques continuent d'augmenter, malgré les difficultés et la crise due au Covid-19, puisqu'on en est à une hausse de 16,3 millions de francs. Par contre, les revenus des impôts sur les personnes morales continuent de baisser, avec une diminution de 5 millions de francs.

Bien heureusement, la taxe professionnelle a toujours été établie à 106 millions de francs. Vous savez qu'en ce qui me concerne, Mesdames et Messieurs, je suis contre sa suppression pure et simple, car 90% des revenus de cette taxe ne proviennent ni des artisans ni des commerçants locaux. Ce n'est pas le bureau de tabac local ni le restaurant local qui paient cette taxe, eux ne versent pas grand-chose. Je vous rappelle qu'une déduction plafonnée à 170 francs est effectuée automatiquement, donc tous ceux dont la taxe professionnelle est moins élevée que ce montant paient 0 franc. 90% de la taxe professionnelle est payée par les grandes sociétés, les banques et les assurances.

Dire, comme le prétend une initiative lancée par les Jeunes libéraux-radicaux (JLR), que la proposition de suppression de la taxe professionnelle vise à soutenir les PME, à savoir les petites entreprises et les petits commerçants, c'est juste un mensonge! Un mensonge! Et ce n'est pas acceptable! *(Applaudissements.)*

J'ai également remarqué dans ce projet de budget 2022 quelque chose qui relève d'une thématique plus «classique» pour le Mouvement citoyens genevois: la compensation aux communes frontalières continue d'augmenter de manière totalement injustifiée. Une augmentation de 3,2 millions de francs, c'est considérable pour une compensation qui se monte aujourd'hui à 38 314 000 francs. Je pense qu'il faudra examiner ça de près en commission des finances. Il n'y a pas

de raison que cette contribution explose comme ça, en augmentant de 10%. 10% d'augmentation, Mesdames et Messieurs! Il y a quelque chose qui ne joue pas, dans ce domaine-là.

Les priorités du département des finances, de l'environnement et du logement sont très optimistes… Bon, c'est à voir! 900 arbres plantés, ce serait un idéal. Vous savez que j'adore les arbres, mais je ne vois pas comment ni où on va planter 900 arbres en une année – et avec quel argent, en plus!

Au niveau des ressources humaines, je constate qu'on veut faire des efforts pour continuer à faire de la Ville un employeur exemplaire. Ouh là là! On en est loin! On en est loin dans la réalité des faits, pas dans le statut du personnel, qui est magnifique. C'est un statut magnifique qui donne beaucoup de droits aux employés, il est là et on ne va pas le changer. Mais il n'y a pas que ça!

Il faut respecter les règles que la Ville de Genève se donne, notamment en ce qui concerne la zone de domiciliation. Cette règle n'est pas respectée actuellement. Il faut aussi respecter le personnel, lorsqu'il y a des difficultés. Or une pression terrible est mise sur le personnel. Je connais de nombreux cas où ça finit très loin – au tribunal pendant des années – sans qu'une solution véritablement équilibrée soit trouvée. Je pense que, dans ce domaine-là, il y a du travail à faire. Toujours en ce qui concerne le respect des règles, la Ville de Genève a signé l'accord de préférence indigène entré en vigueur le 1er juillet 2018. Mais il ne s'agit pas seulement de signer le document et puis, ensuite, de s'asseoir dessus! Il faut le respecter! Et ça, on en est loin!

J'en viens à la problématique des critères d'achat et de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Comment est appliqué l'AIMP? Cela n'implique pas seulement le département des finances, de l'environnement et du logement, mais aussi celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Là encore, le Conseil administratif donne un coup de pouce aux entreprises locales, mais il y a du travail à faire. Or l'AIMP le permet, puisqu'il permet de minorer les prix pour donner de l'importance à d'autres critères, sociaux ou environnementaux. Ce n'est pas suffisamment fait, à l'heure actuelle.

Je passe au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité – ou de l'immobilité, plutôt… Il y a un programme ambitieux d'assainissement des immeubles que j'approuve, car il est nécessaire. Je rappelle juste que la loi qui demandait l'installation des doubles vitrages sur tous les bâtiments date de 1989, Mesdames et Messieurs! *(Ndlr: cette loi demandait en particulier l'assainissement énergétique des fenêtres.)* Ça fait trente-deux ans! Et c'est seulement maintenant qu'on prévoit cette mesure, plus ou moins… Les privés aussi sont en retard, d'ailleurs! Et l'Etat aussi, il est même très en retard! Et la Ville aussi! Elle aurait été bien inspirée de lancer ce processus beaucoup plus tôt, évidemment.

Aujourd'hui, il faut aller plus vite et ça coûte plus cher. Mais surtout, ça va occasionner des investissements colossaux pour atteindre les objectifs fixés – que je peux approuver, je le répète. Bien sûr, les doubles vitrages ne sont pas suffisants, il faut aussi isoler les bâtiments et régler les problèmes de ventilation. Mais c'est un signe qui aurait pu être donné bien avant. Je rappelle que cette loi date d'il y a trente-deux ans!

Je suis quand même obligé de dire un mot sur les infrastructures cyclables. Qu'on fasse des pistes cyclables pour les vélos, sur le principe, nous sommes d'accord – mais pas comme ça a été fait! Pas des pistes cyclables imposées comme on en a eu! Avec ces «pistes d'atterrissage» cyclables, on occasionne des bouchons supplémentaires. Ce n'est pas comme ça qu'on doit fonctionner! Encourager le vélo ne veut pas dire décourager les voitures. Je pense qu'on fait faux, en travaillant comme ça.

On dénonce les îlots de chaleur mais, en matière d'aménagement des places et des espaces publics, je pense qu'on peut faire mieux. C'est lié notamment à la plantation des arbres. Je crois qu'il faut arrêter, avec toutes ces places et ces endroits minéralisés. Plus d'herbe et plus d'arbres, c'est mieux!

Au département de la culture et de la transition numérique, on nous répète qu'il faut reconnaître le statut des artistes. Je suis d'accord avec ce principe mais, moi qui suis un ancien dans ce Conseil municipal, j'entends ça depuis longtemps. Quand est-ce que ça se concrétisera? Et avec quels moyens? Il y a eu des années où la Ville avait beaucoup d'argent et on n'est pas passés à l'acte à ce moment-là. On revient maintenant avec cette priorité que j'approuve, sur le fond – mais comment y répondre? Avec quels moyens? Moi, je suis très sceptique! Il faut aussi trouver des solutions pérennes au Grand Théâtre, non seulement en matière de financement, mais aussi pour la mise en place – enfin! – du statut unique du personnel de l'institution. Or je ne vois rien poindre à l'horizon…

Je passe au département de la sécurité et des sports. La police municipale fait son travail – un bon travail, mais qui doit certainement être amélioré. J'aimerais rappeler la problématique du partage des compétences entre la Ville et le Canton. La police de proximité (Polprox) sera-t-elle dissoute au niveau du Canton pour passer intégralement au niveau des communes? Il y a des choses qui se passent. On n'en sait pas plus, aujourd'hui, mais il y a un travail à faire sur ce plan. Et puis, il faut aussi s'atteler à la revalorisation salariale. Oui, les employés de la police municipale ont eu une revalorisation salariale pour la première classe, mais ils doivent l'avoir pour la deuxième aussi! Ce serait reconnaître leur travail et leurs compétences.

Dans le domaine des sports, on avance bien. Un plan d'investissement a été réalisé à l'ère du magistrat précédent et il est maintenant en cours de réalisation; c'est une bonne chose.

Au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité, l'ouverture de nouvelles places de crèche est prévue. Mais moi je vous le dis, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: non à la municipalisation des crèches! Elle n'apportera rien en matière de gestion. Elle n'apportera rien, mais elle coûtera très, très cher! Très, très, très, très, très cher! Or nous n'en avons pas les moyens. On peut mieux faire, mais sans municipaliser les crèches.

Le problème des sans-abri n'est pas réglé, mais ce n'est pas la faute de la Ville de Genève. 14 millions de francs prévus dans le projet de budget 2022… L'an dernier, c'était 20 millions de francs, Covid-19 oblige. On n'a rien réglé avec la loi cantonale sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) (J 4 11), puisqu'elle a surtout réussi à dédouaner le Canton. Ce n'est plus le Canton mais les communes qui doivent s'occuper des sans-abri. Avec quels moyens? Le million de francs de l'ACG n'est pas suffisant, de loin pas! Tout ne peut pas reposer sur la Ville de Genève.

Je pense qu'on doit aussi examiner deux entités qui nous coûtent très cher, on le voit dans le budget de la Ville de Genève où leurs lignes respectives explosent chaque année: c'est le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). A mon avis, ces deux institutions devraient être auditées. Je crois que ça devient absolument nécessaire – d'autant plus qu'au niveau cantonal l'Etat veut se désengager, là encore, et que les communes assumeront le solde de la part qu'il finance aujourd'hui, à savoir 20 millions de francs. Vous voyez que les charges commencent à s'additionner, Mesdames et Messieurs!

J'observe encore autre chose, au niveau général. A un moment donné, les fameux «biens, services et marchandises» – selon leur dénomination de l'époque – du groupe de comptes 31 se sont montés à 225 millions de francs dans le budget. Vous vous rendez compte! 225 millions de francs! Chaque année, nous disions qu'on pouvait économiser un petit peu sur ce poste sans que ça empêche le travail de se faire ni les prestations d'être délivrées. Eh bien, je constate que, depuis un certain temps, le montant total du groupe de comptes 31 baisse chaque année au budget. Pour 2022, 193 millions de francs sont prévus. Or je ne crois pas que cette diminution empêche qui que ce soit de remplir ses missions.

J'arrive au bout, Mesdames et Messieurs, j'aurai bientôt fini de vous casser les pieds! Les investissements sont fixés à 180 millions de francs. Je suis sceptique. Je dirai qu'il faut faire attention à l'autofinancement extrêmement faible – à plus forte raison dans un budget déficitaire – et à la hausse de la dette. La Ville frise 1,9 milliard de francs de dette.

Enfin, et je terminerai là-dessus, en aucun cas le personnel municipal ne doit être la victime de l'ajustement du déficit budgétaire. Le Mouvement citoyens genevois ne l'acceptera pas! Les annuités doivent être versées au personnel

municipal et au personnel de la petite enfance. Soit des recettes supplémentaires nous arrivent en novembre, soit il faut trouver des économies ailleurs. Mais pour nous, il est impératif de maintenir les annuités. C'est un dû, c'est dans le statut du personnel et c'est mérité. Je pense qu'il faudra trouver d'autres solutions.

Voilà ce qu'on peut penser de ce projet de budget 2022, Mesdames et Messieurs. Le Mouvement citoyens genevois a voté l'entrée en matière pour l'examiner en commission et nous ferons les arbitrages nécessaires à la commission des finances.

Mme Michèle Roullet (PLR). Avant que nous ne discutions du projet de budget 2022, je signale tout de même que certains d'entre nous l'ont reçu aujourd'hui, d'autres samedi dernier. Nous ne sommes donc pas en mesure d'approfondir ni de détailler ce document pour l'instant. On n'en est qu'au tout début du processus et ce projet de budget méritera d'être étudié en commission.

Toutefois, j'aimerais corriger certains propos qui viennent d'être émis par M. Gomez. Il a affirmé que l'augmentation du déficit de la Ville de Genève était liée aux pertes de rentrées fiscales, qui elles-mêmes seraient liées à la réforme fiscale et financement de l'AVS – c'est-à-dire, en abrégé, la RFFA. Sur ce point, je crois qu'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi, même si on est conseiller administratif! M. Gomez a poursuivi en évaluant le déficit lié à la RFFA à 50 millions de francs. Il a toutefois eu l'honnêteté de rappeler que, lorsqu'il était conseiller municipal vert, il était opposé à cette réforme.

Je souligne que la RFFA n'était pas un caprice de la droite genevoise, puisqu'elle a été voulue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour imposer une norme internationale et supprimer des privilèges fiscaux. Il s'agissait d'éviter une imposition fiscale différente entre des sociétés à statut particulier ayant des privilèges et des entreprises locales. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ces sociétés à statut particulier versaient entre 7 et 9% de leur chiffre d'affaires aux impôts, alors que ce pourcentage était fixé à 23% pour les entreprises locales.

Des voix. 24%!

Mme Michèle Roullet. Même 24%! Vous voyez, j'étais en deçà! Pour rappel, donc, la RFFA a été conçue pour lutter contre des privilèges fiscaux. On a de la peine à comprendre que la gauche et en particulier les Verts se soient opposés à cette réforme qui nous était imposée.

M. Gomez nous a donné tout à l'heure des chiffres assez précis, soit une diminution des recettes de la Ville due à la RFFA de 50 millions de francs, en disant que cela affecterait encore plus les comptes l'an prochain. Il a affirmé aussi que les effets de cette réforme affectaient les comptes de toutes les villes de Suisse. Or la question que je voudrais vous poser à tous ici, au sein de ce plénum, est la suivante: la RFFA a-t-elle vraiment affecté les comptes 2020? Cette réforme a sûrement eu un impact, mais lequel? C'est tout à fait impossible à chiffrer!

Il est donc tout à fait faux et inexact d'estimer et de répéter que le déficit de la Ville est lié en grande partie à la RFFA. Je rappelle que, lors des auditions auxquelles a procédé la commission des finances, le directeur adjoint du département de M. Gomez nous a dit très clairement, je cite: «La perte liée à la RFFA, annoncée à 49 millions de francs, sera mesurée d'ici à deux ans. Mais la perte relative à la RFFA restera un montant inconnu.» Il a parlé du changement de taxation en faveur de la quasi-exonération de l'impôt sur le capital, qui a pour conséquence qu'il sera impossible de connaître l'effet réel de la RFFA, car la taxation correspondant à l'année 2020 ne se basera pas sur les deux systèmes à la fois. On sera donc dans l'impossibilité d'avoir des données comparatives.

Par conséquent, justifier le déficit de la Ville en l'expliquant par la RFFA relève soit de la paresse, soit de la malhonnêteté intellectuelle. C'est peut-être – surtout pour le conseiller administratif en charge des finances – une manière de se dédouaner d'une gestion légèrement insouciante de l'argent public.

Une bonne partie des comptes de la Ville ainsi que le projet de budget sont basés sur des estimations, tant en ce qui concerne la RFFA qu'en matière de recettes fiscales. Or les recettes fiscales annoncées dans les comptes 2020 sont très intéressantes puisque, contrairement à ce que M. Gomez vient d'affirmer, elles n'ont pas baissé du tout! Elles ne se sont jamais aussi bien portées que l'an dernier! Je répète encore une fois que ça reste des estimations, puisqu'il y a des gens qui ne paieront leurs impôts que dans une année ou deux.

Mais les recettes fiscales ont augmenté, elles ont été bien supérieures en 2020 à la somme prévue dans le budget de la même année. Elles ont même été supérieures de 40,9 millions de francs pour les personnes physiques! Il s'agit apparemment de correctifs liés à la fiscalité des années précédentes. Les recettes fiscales provenant de l'imposition des personnes morales – c'est-à-dire des entreprises – sont effectivement moins importantes que prévu, puisqu'elles sont inférieures de 11,9 millions de francs par rapport aux prévisions. Si on fait le calcul entre ce qui a été gagné en plus et ce qui a été perdu, on arrive toujours à une augmentation des recettes fiscales de 29 millions de francs en 2020.

Par conséquent, on ne peut pas prétendre qu'une baisse d'impôts serait impensable parce qu'elle ferait baisser les recettes fiscales. On entend toujours la gauche dire qu'il faudrait plutôt augmenter les impôts, mais on s'est rendu

compte que, quand les impôts diminuaient, les recettes fiscales augmentaient! Qu'est-ce qui apporte des recettes fiscales si importantes à Genève? Ce n'est sans doute pas vrai pour les autres villes de Suisse, mais enfin, notre ville internationale a une situation particulière. Ce qui apporte d'importantes recettes fiscales à Genève, c'est principalement le négoce, l'horlogerie de luxe, les banques et en particulier la Banque Cantonale de Genève (BCGE), laquelle rapporte habituellement de très forts bénéfices – à l'exception de l'année 2020 où il y a eu un déficit à cause du Covid-19, mais ce n'est pas habituel.

Il faudra bien que M. Gomez et le Conseil administratif choisissent entre les arbres et l'économie. Quand on voit les plans proposés, on constate que, pour lutter contre le dérèglement climatique, l'exécutif entend proposer des mesures visant à supprimer 80% des places de stationnement, voire à fermer l'aéroport de Cointrin au profit de l'aéroport de Zurich, mais aussi à inciter la population à manger moins de viande, etc.

Alors que la crise sanitaire mettait la Ville dans des difficultés énormes – quoique les rentrées fiscales provenant de l'imposition des personnes physiques soient bien supérieures à celles des autres années, je le rappelle – le Conseil administratif continuait à surfer sur des thèmes fétiches qui deviennent obsessionnels, ajoutant des lignes budgétaires supplémentaires pour le groupe LGBTQI+, le *gender budgeting*, le langage inclusif et l'écriture inclusive, élargissant l'allocation de rentrée scolaire même aux sans-papiers, prévoyant la promotion des médiateurs de nus – non, de nuit! – ou encore… *(Rires.)* Oui, c'est vrai qu'entre la nuit et les gens nus, on peut voir un lien!

L'exécutif veut aussi mettre en œuvre des projets pour diminuer l'empreinte carbone. Je rappelle l'existence d'un grand programme dans le cadre duquel on a demandé à 100 personnes de manger moins de viande, afin de pouvoir calculer la diminution de l'empreinte carbone. Et cela, alors que la Ville est en retard dans les plans d'assainissement de ses immeubles, qui sont les plus grandes sources de pollution! Là, on se dit que la Ville de Genève a un peu perdu la tête!

Pour l'exercice 2022, on peut effectivement s'attendre à des charges importantes: l'ouverture de nouvelles places de crèche et la généralisation du salaire minimum, entre autres, feront croître les charges, de même que l'urgence sociale, qui risque d'augmenter en raison de l'hébergement de plus en plus de personnes sans domicile fixe (SDF). Et on élargit l'allocation de rentrée scolaire aux familles sans papiers, ce qui plombera les comptes 2021! On veut avoir des médiateurs de nuit, comme je l'ai dit – et non pas des médiateurs de nus…

J'en viens à la municipalisation des crèches. M. Sormanni l'a dit tout à l'heure: non seulement cela coûtera très cher, mais c'est ouvrir la boîte de Pandore. On causera ainsi une série de problèmes en Ville de Genève. En effet, comme au Grand Théâtre, on aura dans les crèches des employés avec deux statuts différents:

certains seront des employés de la Ville et d'autres pas. On peut imaginer que cela créera de nouveaux problèmes et que la mobilité du personnel sera difficile. En ce qui concerne la municipalisation des crèches, il faut donc réfléchir à deux fois avant de valider le projet de budget 2022.

On a vu par ailleurs que le Conseil administratif ouvrait de nouvelles lignes budgétaires, presque toutes liées à des actions de lutte contre le racisme, contre les discriminations de genre, etc. Au vu de la crise sanitaire, il faudrait peut-être différer la création de ces lignes budgétaires.

Enfin, on a constaté que la Ville voulait absolument exercer son droit de préemption pour acquérir des droits de superficie et augmenter toujours les logements sociaux à Genève. Faire venir dans notre commune de nouveaux habitants aux revenus élevés ne semble pas du tout une préoccupation de nos conseillers administratifs, or qui sont les habitants qui remplissent les caisses de la Ville? Je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, ce sont des gens qui représentent quelques pourcentages très minimes de la population. Si on fait fuir ces personnes-là, on se trouvera dans l'obligation de ponctionner encore plus largement les autres habitants et les autres personnes soumises à l'impôt en Ville de Genève. Au lieu de vouloir augmenter les logements sociaux, il faudrait plutôt élargir le spectre social des habitants et faire venir dans notre commune des personnes ayant des situations financières variées.

Les projets de création d'une Maison ou d'une Cité de l'immigration à Genève montrent en tout cas qu'on n'a pas tellement envie de faire des économies, dans ce budget 2022! Ou plutôt, ne parlons même pas de faire des économies, mais de trouver un moyen de creuser un peu moins les parts de la dette que la Ville paie sans arrêt.

Qu'est-ce que je voulais dire encore? Eh bien, je vais peut-être m'arrêter là. Je reprendrai la parole plus tard, si nécessaire. En attendant, je vous remercie pour votre écoute, Mesdames et Messieurs. Je conclurai en disant que le Parti libéral-radical n'entrera bien évidemment pas en matière sur ce projet de budget 2022.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, chères et chers collègues, ce soir, les Vertes et les Verts adopteront une position aussi modeste qu'attentive concernant la proposition PR-1470 du Conseil administratif. Modeste, car la situation budgétaire, la réalité économique et fiscale, ainsi que l'attitude irresponsable du Canton de Genève, ne peuvent nullement permettre à notre commune de répondre pleinement aux défis qui lui sont posés. Attentive, car nous ne pouvons nous satisfaire totalement du résultat des arbitrages du Conseil administratif, notamment en ce qui concerne les mécanismes salariaux du personnel de la Ville de Genève, dont celui de la petite

enfance. Attentive également parce que nous attendons fermement la publication du plan climat municipal pour cet automne et les moyens qui seront octroyés en vue de sa réalisation.

Face à ce projet de budget 2022, nous pouvons décemment employer le terme de responsabilité budgétaire. C'est un budget modeste car, nous le disions, il présente une diminution de 9,7 millions de francs par rapport au budget 2021 et se monte à quelque 1,192 milliard de francs. Les charges de personnel sont en baisse de 52 millions, notamment grâce à l'autonomisation du Service d'incendie et de secours (SIS). Les revenus fiscaux sont en augmentation de 16 millions pour les personnes physiques et en diminution de 5 millions pour les personnes morales.

C'est un projet de budget que nous pouvons qualifier de responsable, parce que la Ville respecte ses engagements et la LAC quant au déficit maximum autorisé. Son déficit pour 2022 est estimé à 40,8 millions de francs, ce qui permet d'entamer le retour à l'équilibre d'ici à 2028 imposé par le Grand Conseil. Responsable également, parce que seuls 21,4 nouveaux postes sont demandés pour une administration qui compte quelque 4000 employés. A noter que ces postes seront créés principalement grâce à des réallocations internes. Responsable aussi, parce que l'enveloppe des investissements est maintenue à 180 millions de francs. Cela permettra de travailler à la rénovation des grands ensembles de la commune qui représentent une passoire énergétique pesant sur la facture carbone de la Ville.

Responsable enfin, parce que la Ville prévoit l'ouverture de 134 nouvelles places de crèche, malgré les difficultés budgétaires et les discussions autour de la réforme de la gouvernance de la petite enfance. Nous saluons aussi la mise en conformité des salaires du personnel de la petite enfance avec l'entrée en vigueur du salaire minimum à 23 francs de l'heure, une mesure dont le coût est estimé à 2,5 millions de francs.

Il est temps maintenant de parler du sujet qui fâche: ce projet de budget 2022 n'inclut pas les mécanismes salariaux des employé-e-s de la Ville de Genève. Les Vertes et les Verts ne peuvent évidemment pas se satisfaire de cette annonce ni de ce débat qui devient récurrent pour la deuxième année consécutive. Nous nous engageons devant la population et les partenaires sociaux à entreprendre un travail d'approfondissement pour identifier tout ou partie des quelque 8,8 millions de francs nécessaires au financement de ces mécanismes et au respect des conditions de travail contractuelles du personnel. Pour nous, il est important que le personnel municipal bénéficie au minimum d'une partie ou, au mieux, de la totalité des mécanismes salariaux en 2022, en espérant bien évidemment que les prévisions fiscales cantonales du mois d'octobre nous permettront de clore ce débat.

Comme cela a été dit par mon collègue Sormanni, les mécanismes salariaux du personnel municipal ne devraient pas être une variable d'ajustement discutée à chaque session budgétaire de cette législature. Il existe un problème structurel

qui ne nous permet pas aujourd'hui, avant le travail en commission, d'arbitrer entre le respect des engagements contractuels des employés de la Ville de Genève et les prestations à la population, dont le précieux soutien au travail des associations. Dans chacune des commissions qui étudieront le projet de budget 2022, les Vertes et les Verts entreprendront un travail d'analyse permettant d'identifier et de discuter des économies justes, département par département, poste par poste, ligne par ligne. Mais rassurez-vous, Messieurs-dames: nous n'appliquerons pas un *personal stop* de manière aveugle et irresponsable, comme c'est actuellement la volonté de la droite au niveau cantonal.

Concernant l'urgence climatique et la transition énergétique, il faut dire que ce projet de budget 2022 n'est pas à la hauteur de l'urgence qui nous attend. Vu la réduction impérative de 60% de nos émissions de CO_2 à réaliser d'ici à 2030 et la neutralité carbone à atteindre d'ici à 2050, le rythme de rénovation de nos grands ensembles de bâtiments est encore bien trop lent. Je citerai Cité-Jonction, le Seujet et les Asters: si le niveau des investissements et, surtout, le nombre de postes dédiés à leur réalisation restent les mêmes, comme le disait le conseiller administratif Alfonso Gomez, il nous faudra cinquante à soixante ans pour mener à bien ces rénovations. C'est inacceptable! C'est un délai dont nous ne pouvons bien évidemment pas nous offrir le luxe. Le Canton étant capable d'annoncer un investissement à hauteur de 5,9 milliards de francs pour la transition écologique, nous devrions nous-mêmes multiplier par quatre notre jauge d'investissements dans ce domaine pour qu'elle se monte à 740 millions de francs. Ainsi, nous serons capables de suivre le rythme.

Suite au référendum sur la Cité de la musique, les Verts et les Vertes étaient en droit d'attendre des réponses et des changements de la part du Conseil administratif. Les 100 000 francs supplémentaires prévus pour les musiques actuelles ne répondent clairement pas au déséquilibre des subventions publiques par rapport à la musique classique, qui accapare toujours près de 90% du soutien de la Ville à la musique. Nous attendions également des annonces d'importance par rapport aux grandes institutions comme le Grand Théâtre ou certains musées, en fonction des discussions interminables en cours avec le Canton. Nous constatons néanmoins qu'il n'y a toujours rien!

En résumé, à l'heure où il y a des velléités cantonales d'appliquer un simple *personal stop*, le Conseil administratif propose un projet de budget 2022 ambitieux, augmentant les prestations à la population et respectant le déficit imposé par la loi ainsi que le plan de retour à l'équilibre. Nous serons attentifs à certains postes de dépenses déjà budgétisés ou votés, et nous porterons un regard particulier sur l'engagement des femmes au sein de l'administration pour le nettoyage des locaux administratifs. Il y va de notre engagement et de la justice sociale. D'un autre côté, à travers ce budget, nous attendons également un engagement ferme de la part du Conseil administratif concernant la mise à disposition de la

parcelle des Feuillantines pour la population et la mise en place d'un projet ambitieux de Maison de l'environnement.

Avant de vous inviter à renvoyer le projet de budget 2022 en commissions spécialisées, Messieurs-dames, nous nous devions de parler aussi de l'irresponsabilité du Conseil d'Etat et de l'arrogance du Grand Conseil vis-à-vis des communes. A croire que, après avoir digéré une perte de 50 millions de francs due à la RFFA, plus de 15 millions de francs de frais supplémentaires liés à la pandémie, l'absence d'engagement financier de la part de l'Etat dans la nouvelle loi sur le sans-abrisme et son silence sur les réformes structurelles des institutions culturelles, nous pourrions décemment accepter un report de charges de plusieurs millions de francs à travers la loi écrêtage ou la décentralisation de la FASe! Si les discussions en cours devaient se traduire par une péjoration du projet de budget actuel, les Vertes et les Verts attendront du Conseil administratif qu'il adopte une position ferme et refuse tout report de charges ne s'accompagnant pas de compétences ou de ressources financières et humaines.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à renvoyer le projet de budget 2022 de la Ville de Genève à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Mme Joëlle Bertossa (S). Après une année éprouvante pour toutes et tous durant laquelle les collectivités publiques ont été mises sous pression pour faire face à la crise sanitaire, force est de constater que la Ville de Genève a su répondre aux besoins de ses habitants et habitantes. Les recettes fiscales budgétées pour l'imposition des personnes physiques sont d'ailleurs en hausse de 2,5% par rapport au budget 2021, alors que pour l'imposition des entreprises elles sont en baisse. La RFFA, avec son taux d'imposition unique de 13,99%, plombe les finances publiques en entraînant une perte de plus de 50 millions de francs, n'en déplaise au Parti libéral-radical, alors qu'à l'échelle mondiale les plus grandes puissances – c'est-à-dire le Groupe des sept (G7), dont les membres sont loin d'être des zapatistes – demandent l'introduction d'un taux d'imposition minimum de 15% pour les grandes entreprises.

Dans cette situation très particulière, sans savoir ce que la pandémie nous réserve pour la suite et avec plus de 10 millions de francs de charges contraintes liées à l'augmentation de la population de notre ville et à l'introduction du juste salaire minimum, le Parti socialiste se félicite que le projet de budget 2022 tienne compte de l'urgence sociale et climatique et des besoins croissants de la population.

Parmi les grands axes qui dictent ce nouveau projet de budget, sans vouloir être exhaustifs, nous retenons et appuyons très favorablement les points suivants:

le maintien de toutes les prestations pour la population; la création de 134 nouvelles places de crèche; la hausse – même timide, on l'a dit – des moyens dévolus aux musiques actuelles, nous y reviendrons; la promotion de l'égalité hommes-femmes et la lutte contre toutes les discriminations; l'engagement de la Ville pour des salaires et des rémunérations plus justes pour les artistes; la réforme de la gouvernance de la petite enfance; la lutte contre le non-recours des plus démunis aux prestations sociales et financières; le soutien à l'économie locale; l'accès aux sports pour toutes et tous; le maintien des investissements à 180 millions de francs et un engagement fort pour la nécessaire transition écologique; la hausse des moyens dévolus à la solidarité internationale.

Nous sommes conscients que, dans ce contexte difficile, la prudence est de mise. Mais nous tenons à rappeler l'existence d'une réserve conjoncturelle de 100 millions de francs qui, même avec une diminution de 30 millions de francs dans les comptes 2020, reste finalement plus élevée que le déficit global de la Ville. Nous rappelons aussi que, chaque année depuis plus de dix ans, les estimations fiscales sont systématiquement sous-évaluées par le Canton.

Dans ces conditions, le Parti socialiste refuse que les employé-e-s de la Ville servent de variable d'ajustement et il demande la réintroduction des mécanismes salariaux. Dans un secteur aussi crucial que la petite enfance, par exemple, le gel des annuités touche essentiellement des femmes dont les salaires sont déjà les plus bas. L'introduction du salaire minimum est une victoire, le maintien des conditions salariales est un devoir.

Pour finir, comment justifier l'attaque honteuse de la droite contre la taxe professionnelle, qui représente 10% des revenus de la Ville, soit près de 110 millions de francs?

Une voix. 104!

Mme Joëlle Bertossa. 104…

Une voix. 106!

Mme Joëlle Bertossa. 106… Vu la possible loi écrêtage du Canton qui réduirait les recettes de la Ville et l'augmentation continuelle du report de charges du Canton vers la Ville, les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle seraient désastreuses. Pour répondre à l'urgence sociale et à l'urgence climatique, la Ville doit en avoir les moyens. Ce n'est pas en supprimant les taxes existantes que cela sera possible.

J'aimerais maintenant répondre à quelqu'un qui s'est exprimé avant moi – vous transmettrez, Monsieur le président. Nous refuserons toujours de choisir entre les arbres et l'économie car, contrairement au Parti libéral-radical, nous savons que le réchauffement climatique aura des conséquences bien plus dramatiques que le Covid-19.

Le Parti socialiste acceptera donc d'entrer en matière sur le projet de budget 2022, tout en restant particulièrement attentif à la réintroduction des mécanismes salariaux pour le personnel municipal en cas de meilleures prévisions fiscales. Merci! *(Applaudissements.)*

Mme Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien accueille ce projet de budget 2022 avec circonspection, pour le dire poliment… Je rappelle le contexte général: la Ville de Genève, on l'a signalé, s'achemine gentiment vers une dette de 2 milliards de francs. J'ignore pourquoi je dis «gentiment», parce que, quand on voit la courbe exponentielle de la dette, elle ne correspond pas du tout au terme «gentiment», mais plutôt à la vitesse grand V! Bien sûr, le Conseil administratif nous dit qu'il a un plan de retour à l'équilibre pour 2028, comme le Canton l'y oblige. Mais entre les jolis discours et les chiffres du projet de budget, il y a un gouffre!

D'abord, on sait que les investissements sont très faiblement autofinancés. Certes, les investissements consentis pour la rénovation des bâtiments de la Ville sur le plan énergétique conduiront à des économies d'énergie. Toutefois, il y a des investissements qui provoqueront une augmentation des charges et on doit en tenir compte déjà maintenant. Ensuite, le Canton fait scandaleusement pression pour un transfert des charges vers les communes selon la loi écrêtage; nous devons aussi anticiper cela.

J'en viens aux projets portés par le Conseil administratif, notamment dans le domaine social. La municipalisation des crèches coûtera des millions de francs – on ne sait pas exactement combien, au final, quand toutes les crèches seront municipalisées, mais on comprend que c'est l'objectif de la conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Il faudra trouver ces millions de francs! Parallèlement, le Conseil municipal a voté une baisse de 4 millions de francs pour ne plus avoir d'affichage en ville de Genève. On va donc gentiment vers une baisse des ressources et une augmentation des charges.

J'ai beau avoir de l'imagination, je ne comprends pas où est le retour à l'équilibre! Bien sûr, le Conseil administratif nous dit: «Regardez: l'année dernière, la perte était de 49 millions de francs. Et là, dans le projet de budget 2022, nous en sommes à 42 millions de francs.» Mais c'est de manière tout à fait artificielle que le Conseil administratif arrive à ce résultat! Pourquoi? Parce qu'il a recours,

de manière opportuniste, artificielle et indigne, à la suspension des mécanismes salariaux pour les employés de la Ville, mesure qui lui permet de réduire artificiellement les charges. Ce n'est en aucun cas une mesure d'économie durable!

Je précise ici que, si nous étions favorables l'année dernière à la suspension des mécanismes salariaux, c'est parce que c'était une «année Covid» et que nous anticipions un dépassement des charges par rapport au budget 2021. Nous considérions alors que les fonctionnaires de la Ville devaient participer à un effort de solidarité. Dans ce contexte-là, il nous semblait justifié de suspendre les annuités. Maintenant, le Conseil administratif part du principe qu'il n'y aura plus d'effet du Covid-19 en 2022 mais que la situation actuelle ne permet pas de faire autrement que de suspendre les mécanismes salariaux. On sait qu'il table sur un ajustement des revenus fiscaux pour nous dire finalement: «Eh bien, tout va pour le mieux, on n'aura pas besoin d'appliquer cette mesure.» Mais je trouve que jouer comme ça avec cette variable n'est pas ce qu'on appelle une attitude responsable.

S'agissant des projets du Conseil administratif, le Parti démocrate-chrétien regrette qu'il n'y ait pas plus de mesures en faveur de l'économie dans le projet de budget 2022. Nous aussi, nous refusons de choisir entre les arbres et l'économie, mais nous pensons qu'on peut envisager des projets où l'économie soit justement associée au développement durable. Des initiatives privées, et non pas seulement celles de la Ville de Genève, peuvent être proposées pour aller dans ce sens.

Pour ces motifs, nous acceptons de renvoyer le projet de budget 2022 aux commissions spécialisées et à la commission des finances. Nous sommes d'accord avec ce renvoi, parce que nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'avancer dans l'examen de ce projet de budget. Mais nous attendons évidemment, lors de l'étude en commission, des mesures plus convaincantes en matière de limitation des charges. *(Applaudissements.)*

Mme Brigitte Studer (EàG). Le projet de budget 2022 nous est soumis dans un contexte bien particulier: une année toujours fortement déterminée par la pandémie de Covid-19, qui a provoqué une crise sanitaire, sociale et économique dont les importantes répercussions continuent à se faire sentir dans nos vies à toutes et à tous. Il s'agit d'une crise sociale sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous constatons également une croissance des besoins liée à l'augmentation de la population, vu la densification de plusieurs quartiers de la ville. Il faut donc créer plus de places de crèche, ouvrir plus de classes d'école, de cuisines scolaires et ainsi de suite. Même en augmentant le nombre des places de crèche, nous restons régulièrement au même pourcentage de réponse à la demande. La croissance des besoins est aussi liée au vieillissement de la population et aux inégalités sociales qui se creusent dans notre ville. Et cela, pour ne citer que ces trois aspects.

Le contexte actuel est marqué par l'introduction de la RFFA et la diminution de 50 millions de francs qu'elle entraîne dans les rentrées fiscales, comme cela a été dit. Mais l'importance de cette perte ne peut qu'être estimée pour l'instant, les données exactes n'étant pas encore disponibles. D'après ce que j'ai compris, il sera peut-être difficile de les connaître exactement. C'est encore un contexte où la droite, au niveau fédéral et cantonal, a diminué les revenus des collectivités publiques – et cela, depuis de nombreuses années. A Genève, la droite est bien déterminée à poursuivre dans ce sens en cherchant à supprimer la taxe professionnelle, ce qui provoquerait une diminution des recettes de 106 millions de francs – sans parler de la proposition du Canton en vue d'un report de charges sur les communes, sans les compétences ni les ressources liées.

La LAC a fixé le montant maximum du déficit acceptable à 49 millions de francs, avec l'obligation de revenir à l'équilibre d'ici à 2028. Ce cadre n'est pas neutre non plus! Là encore, il est défini par la droite. Répondre à plus de besoins avec moins de ressources… Cherchez l'erreur!

Le vote sur le budget est l'acte le plus important du Conseil municipal. Il s'agit de prendre en compte les besoins de la population dans tous les domaines qui relèvent de la compétence de la Ville. Il y a les prestations qu'offre la Ville elle-même, comme la Voirie, la police municipale, l'urgence sociale, la culture, le sport. Mais il y a aussi les prestations que la Ville soutient indirectement grâce à ses subventions délivrées aux associations et aux fondations: cela concerne tout le secteur de la petite enfance, ainsi que les associations sociales, culturelles, sportives et autres. Enfin, la politique définie pour les investissements doit permettre de relever les défis liés à la crise climatique.

Pour accomplir ses différentes missions, la Ville a une fonction publique de 3156 postes à plein temps, ce qui équivaut pour l'année 2020 à 4206 personnes employées. La Ville est donc aussi un employeur. Pour Ensemble à gauche, elle doit être un employeur exemplaire. Or le projet de budget 2022 ne comprend pas les mécanismes salariaux du personnel municipal. Il ne prévoit ainsi ni les annuités, ni la prime à l'ancienneté, ni le treizième salaire progressif. Cela s'applique au personnel de la Ville, mais aussi à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de la petite enfance. Nous ne comprenons pas qu'un Conseil administratif à majorité de gauche puisse présenter à un Conseil municipal à majorité de gauche un projet de budget 2022 où une annotation de bas de page – à la page 55 – relève la non-application des mécanismes salariaux.

Pour Ensemble à gauche, les mécanismes salariaux ne constituent pas une faveur, mais une part réelle du revenu du personnel qui compte également dans le calcul des rentes de retraite. Ils sont à considérer comme un droit, non pas comme un facteur d'ajustement budgétaire que l'on remet en question à chaque projet de budget et que l'on concède éventuellement à nouveau en cas de rentrées financières

supplémentaires. Le respect des mécanismes salariaux n'est pas à opposer aux prestations! A notre avis, il est proprement scandaleux de prévoir une telle mesure, alors que la crise sanitaire, sociale, économique a justement mis en évidence le rôle essentiel et l'engagement du personnel de la Ville. Son travail doit, au contraire, être reconnu et valorisé. De plus, en tant qu'employeur, la Ville se doit d'être un exemple pour les employeurs du privé. Cette décision du Conseil administratif est incompréhensible et inacceptable, à nos yeux.

Dans ses dispositions transitoires liées à la RFFA, la LAC fixe le montant du déficit autorisé à 49 millions de francs et impose le retour à l'équilibre d'ici à 2028. La Ville prévoit de diminuer régulièrement son déficit, mais la dette publique ne joue pas le même rôle que la dette d'un individu ou d'une famille. Dans une situation de crise telle que celle que nous connaissons actuellement et à laquelle il s'agit de faire face, un déficit de la collectivité publique peut être et est, à notre avis, humainement nécessaire. Durant l'année écoulée, la Ville a montré qu'elle savait être à l'écoute, trouver des réponses, prendre des initiatives, être créative. Nous souhaiterions qu'elle le soit aussi pour le budget 2022. On en parlera plus tard ce soir.

Au sein de notre groupe, nous avons longuement discuté de la position à adopter vis-à-vis du projet de budget 2022. Fallait-il voter l'entrée en matière pour pouvoir l'étudier en commission des finances et dans les commissions spécialisées, afin de chercher à l'améliorer? Cela, en sachant que l'utilisation du référentiel comptable MCH2 imposé par la Confédération ne simplifie ni la transparence ni la compréhension et que questions et échanges sont indispensables. Fallait-il, au contraire, refuser l'entrée en matière parce que nous sommes en colère et que ce Conseil administratif majoritairement de gauche ose ignorer dans ce projet de budget ce qui pour nous est un droit et qui devrait l'être pour lui aussi?

Finalement, nous n'avons pas pu voter l'entrée en matière sur le projet de budget 2022 qui, à notre avis, ne respecte et ne légitime pas le personnel. Nous avons donc soutenu la mobilisation du personnel de la petite enfance le 15 septembre dernier et nous soutiendrons le rassemblement du personnel de la Ville de Genève prévu le 30 septembre prochain. Pour nous, la Ville se doit d'être à l'écoute de ses employé-e-s. Il est plus que nécessaire que ses représentant-e-s s'assoient à la table des négociations afin d'avoir un échange constructif avec ses partenaires. C'est pour cette raison que nous avons voté non à l'entrée en matière sur le projet de budget 2022. *(Applaudissements.)*

Mme Patricia Richard (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical n'est pas entré en matière sur le projet de budget 2022, comme vous avez pu l'entendre par la bouche de ma collègue Mme Roullet, parce que pour nous ce projet de budget est un oreiller de paresse. Le Conseil

administratif se repose sur l'argument de la RFFA, les prétendues baisses fiscales et la possibilité d'avoir un budget déficitaire pour ne pas faire de choix. Mais dans une entreprise, lorsqu'on a moins de rentrées financières, on fait des choix! On dit: «On va dans cette direction-là ou dans celle-ci, on ne peut pas tout garder, on doit sauver la bateau.» Or grâce à – ou à cause de – la RFFA, le Conseil administratif s'appuie sur la possibilité de faire des pertes et nous présente encore un budget déficitaire.

Pire: on ose nous dire que les Jeunes libéraux-radicaux (JLR), avec leur initiative pour l'abolition de la taxe professionnelle, vont mettre la Ville de Genève encore plus en danger. Mais on oublie le mensonge qui est servi depuis des années aux entreprises!

En effet, cette fameuse taxe professionnelle, qui aurait dû mourir et être enterrée en même temps que Napoléon, était censée, d'après les dires de la Ville de Genève et des différentes communes, être la contribution supplémentaire des entreprises pour aider à payer – entre autres – leurs poubelles. Sauf que, depuis quelques années, depuis que le Canton a instauré la directive cantonale sur la suppression des tolérances communales, les entreprises doivent payer leurs poubelles en plus. Ce qui veut dire que les entreprises situées sur le territoire de la Ville de Genève, d'après le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911), doivent payer une taxe poubelle – ou, en tout cas, elles vont devoir le faire. Or certaines entreprises qui ont plus de huit employés, notamment dans le domaine de la restauration, ont dû engager d'autres entreprises privées pour lever leurs poubelles. Je prends l'exemple de mon entreprise: ma taxe poubelle annuelle me coûte plus cher que ma taxe professionnelle. Et ça, c'est la situation d'une majorité des entreprises.

Peut-être que, pour le Conseil administratif, ce n'est pas grand-chose; mais pour la majorité des entreprises, c'est doubler certaines taxes et faire un report de charges – un report de charges analogue à celui du Canton vers les communes, dont j'ai entendu M. Gomez se plaindre. Et il le conteste à raison! Alors, pourquoi les entreprises ne peuvent-elles pas contester le report de charges qui leur est imposé à elles aussi, pour une modalité de gestion des déchets qui n'est même plus à leur avantage? C'est l'une des raisons qui nous ont amenés à refuser l'entrée en matière sur le projet de budget 2022.

L'autre raison est évidemment la volonté du Conseil administratif de municipaliser les crèches. Cette municipalisation rampante et progressive aura un coût équivalent à environ la moitié de l'économie prévue en annulant les annuités et en gelant les salaires du personnel municipal. Ce n'est pas rien! A un moment donné, dans la vie, il faut faire des choix! Mme Alder nous avait proposé la création d'une fondation, ce qui aurait permis de réduire les coûts. Mais le nouveau Conseil administratif a envie de partir dans une autre direction, or ça va nous coûter cher et nous endetter encore plus.

En ce qui concerne toutes les autres lignes budgétaires, je ne répéterai pas ce que d'autres ont dit mais, en ce qui nous concerne, nous les étudierons avec beaucoup d'attention.

Il y a encore un point que je n'ai entendu personne relever: les pompiers! Eh oui, je sais, c'est toujours moi qui parle des pompiers… Mais avec l'autonomisation du Service d'incendie et de secours (SIS), nos pompiers vont devenir une fondation à charge communale, il y aura un nouveau projet dans ce sens. On voit qu'il y a déjà des transferts dans ce sens. On n'a pas eu le temps d'étudier tous les chiffres… Est-ce que ça va nous coûter davantage? Ou nous coûter moins? Si ça nous coûte moins – ce qui devrait en principe être le cas, selon moi, si toutes les communes contribuent à la gestion des pompiers – comment en arrive-t-on à nous présenter un projet de budget avec un déficit aussi énorme? Eh bien, on prend sur l'argent qui sera économisé avec le transfert des pompiers pour dépenser ailleurs… A cela aussi, nous serons très attentifs en commission et nous demanderons toutes les réponses nécessaires.

M. Vincent Schaller (UDC). L'Union démocratique du centre partage largement les préoccupations des divers groupes de droite de ce Conseil municipal. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Nous voterons néanmoins le renvoi du projet de budget 2022 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous tenons à relever un point qui ressort de cette première mouture du projet de budget: c'est l'engagement de M. Gomez pour le retour à l'équilibre d'ici à huit ans. Le projet de budget 2022 présenté par le Conseil administratif présente un déficit de 40 millions de francs. L'Union démocratique du centre veillera à ce que cette limite soit respectée d'ici au vote final du mois de décembre.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ne vais pas répondre sur chacun des points soulevés pendant ce débat, puisque certaines des questions concrètes qui viennent d'être posées – et qui sont évidemment légitimes – méritent réponse en commission. C'est pour ça que je m'étonne de voir certains groupes se poser des questions et, en même temps, refuser de renvoyer le projet de budget 2022 en commission. Comment voulez-vous, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical, parler des pompiers et voir comment l'autonomisation du SIS s'intègre dans notre budget – c'est une très bonne question qui vient de votre groupe – si vous refusez parallèlement d'en discuter? Il y a là une sorte d'incohérence. Mais évidemment, le Parti libéral-radical n'en est pas à une incohérence près…

Même chose en ce qui concerne la municipalisation des crèches. Je tiens à rappeler – mais vous le verrez si vous votez le renvoi du projet de budget en

commission – que la municipalisation des crèches n'affecte pas le budget 2022. Donc, votez ce renvoi en commission! Cela vous permettrait en tout cas d'étudier la question. Sortez de cette posture! J'estime en effet que ceux qui refusent ce renvoi en commission font preuve d'une posture politique plutôt que d'une véritable volonté de travailler, de comprendre, de poser des questions – et je répète encore une fois que beaucoup de ces questions sont tout à fait légitimes.

Je ne répondrai donc pas maintenant à chacune d'entre elles, car sinon cela occuperait plus que la soirée entière. Mais j'aimerais revenir sur un point, si vous le permettez, Monsieur le président. Je prends note des remarques émises sur la question des annuités du personnel municipal et je constate que cette problématique fait largement débat. Je me réjouis d'en discuter non pas seulement avec les partenaires sociaux, mais aussi avec vous, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, qui êtes propriétaires de ce budget. Je me réjouis de vous expliquer la position du Conseil administratif et de voir les solutions qui pourront être apportées dans un échange constructif. C'est comme ça que je vois la chose et, en cela, je réponds à Mme Studer. Nous avons toujours la volonté d'avoir cet échange avec le personnel, bien sûr, mais également avec les conseillères et conseillers municipaux. Pour cela, il faut évidemment renvoyer le projet de budget 2022 en commission.

Madame Studer, je vous entends bien quand vous dites que vous êtes en colère à cause du gel des annuités du personnel municipal. Mais excusez-moi: même si cela est important – je le conçois tout à fait, et cela mérite discussion – le gel des annuités n'est pas la seule proposition du Conseil administratif! Dans le projet de budget 2002 – et vous le verrez, si vous votez son renvoi en commission pour l'étudier – il y a quand même des propositions importantes au niveau du social, de la solidarité internationale et de l'emploi, notamment. Même si je comprends que la question du paiement des annuités vous choque, vous ne pouvez pas limiter ce projet de budget exclusivement à ce point-là. Mais je le répète encore une fois, cela mérite discussion.

J'aimerais encore revenir sur certains propos un peu plus choquants. Je ne mets jamais en doute l'honnêteté des propos qui sont tenus ici par les uns et les autres et j'aimerais, Madame Roullet, que vous ne mettiez pas en doute l'honnêteté des miens. Je n'accepte pas la doxa du Parti libéral-radical qui consiste à croire qu'une baisse des impôts – et donc des recettes fiscales – n'a aucune incidence. Là, on est vraiment dans la posture! Et ce n'est pas moi qui le dis!

Je vous invite, Madame, à lire le communiqué de l'Union des villes suisses (UVS), également repris par les directeurs et directrices des finances des villes suisses – je vais y revenir. Ce communiqué date du 7 juin dernier. Il est assez long, je ne vous en lis qu'un passage: «L'étude a également révélé que les recettes de l'impôt sur les entreprises étaient déjà en baisse en 2020 par rapport à l'année

précédente. Or ceci ne s'explique pas par les répercussions de la pandémie – celle-ci en a amplifié l'impact ultérieurement – mais par les effets de la RFFA. Les conséquences financières sont ressenties par la plupart des villes, mais à des degrés divers.»

La Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) est présidée par Silvia Steidle, conseillère municipale et directrice des finances de Bienne *(ndlr: en Ville de Bienne, le Conseil municipal correspond à l'exécutif),* qui est remarquable; eh bien, elle est du Parti libéral-radical. Fait également partie de ce comité la directrice des finances de Lucerne, qui partage aussi cette opinion, Franziska Bitzi Staub – je prononce mal son nom, je m'en excuse – qui, elle, est du Parti démocrate-chrétien. Mais il y a également le directeur des finances de Coire, Urs Marti, lui aussi membre du Parti libéral-radical.

Donc à part les conseillers municipaux du Parti libéral-radical en Ville de Genève, tout le monde reconnaît que la RFFA a une incidence. Nous l'avons démontré et nous vous le démontrons encore, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux! Alors venir aujourd'hui avec cette doxa – puisque c'est de cela qu'il s'agit – en disant que ça n'a aucune incidence, c'est un déni de réalité! Ce n'est pas comme ça que l'on gouverne un pays, un canton ou une ville! Il faut évidemment tenir compte de la réalité, afin de pouvoir en tirer un certain nombre de leçons pour le futur.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je répète encore une fois que je ne répondrai pas maintenant à chacune des questions que vous avez posées et qui sont tout à fait légitimes et intéressantes. Nous devons en débattre en commission! Nous devons vous entendre et vous devez entendre également la position du Conseil administratif – voire la contredire, bien entendu – pour essayer de trouver un point d'accord. Mais pour ça, je vous demande de renvoyer ce projet de budget 2022 dans les différentes commissions. Je vous remercie.

Le président. Madame Roullet, vous avez demandé la parole?

Mme Michèle Roullet (PLR). J'ai demandé la parole, Monsieur le président, parce que j'aimerais tout de même répondre à M. Gomez, qui a pris à partie le Parti libéral-radical en insinuant que celui-ci était de mauvaise foi dans son refus d'entrer en matière sur le projet de budget 2022.

Eh bien, il faut aussi imaginer que notre refus est un geste politique. Nous savions que tous les autres groupes allaient de toute façon «adouber» ce projet de budget. Comme je l'ai dit d'emblée quand j'ai pris la parole tout à l'heure, nous venons de recevoir ce document; par conséquent, il n'a pas encore été étudié et

le sera plus finement par la suite. Mais ma première réaction était une réaction d'humeur, pour montrer que nous n'allions pas accepter comme ça, les yeux fermés, ce projet de budget dans lequel on ne voit pas de mesures structurelles apparentes.

J'ai surtout pris la parole pour réagir à vos propos, Monsieur Gomez, quand vous avez annoncé que la RFFA causerait une diminution de recettes et donc une perte de 50 millions de francs. Sur ce point-là, je ne suis pas d'accord d'accepter des propos contredits par le directeur adjoint de votre propre département, qui a signalé en commission que la perte due à la RFFA – toujours estimée à 50 millions de francs dans les annonces qu'on nous fait – serait mesurée dans deux ans et même qu'on serait plus ou moins dans l'impossibilité de mesurer les pertes réelles, puisqu'on dépendra alors d'un système où l'impôt sur le capital sera différent. On a là deux systèmes fiscaux sans comparaison possible.

Je n'ai pas du tout dit qu'il n'y aurait aucun impact de la RFFA! En revanche, je pense qu'annoncer des chiffres précis en disant que cette réforme causera une perte de rentrées fiscales de 50 millions de francs, c'est diffuser une donnée fondée sur une opinion et non pas sur des chiffres vérifiés. C'est donc une vague estimation et c'est contre cette estimation-là que je voulais m'indigner.

Il faut aussi voir le refus du Parti libéral-radical d'entrer en matière comme un geste politique parce que, si tout le plénum dit: «Ah oui, c'est fantastique», il n'y aura pas de bémol exprimé face à ce projet de budget qui, je le répète encore une fois, ne présente aucune mesure structurelle. On n'a qu'un millefeuille avec des subventions supplémentaires et il ne nous est pas possible d'aborder le budget de la Ville de Genève différemment. Je rappelle que cette manière de vouloir utiliser le fonds… Comment l'a-t-on appelé, déjà? Attendez… Je ne trouve plus.

Des voix. Le Fonds Zell!

Mme Michèle Roullet. Non, ce n'est pas le Fonds Zell! Je veux dire que le Conseil administratif propose de prendre 30 millions de francs dans la réserve conjoncturelle en diminuant artificiellement les comptes de l'année passée. Je reviendrai là-dessus lorsqu'on abordera les comptes 2020 tout à l'heure.

Il s'agit ici de montrer qu'il y a des divergences de points de vue au sein de ce plénum et que la manière dont la gauche élabore et traite les projets de budget ne correspond pas tout à fait au point de vue du Parti libéral-radical en tout cas, mais aussi plus largement des partis de droite, je pense. Ce projet de budget 2022 sera bien évidemment étudié dans les commissions spécialisées et en commission des finances, mais le Parti libéral-radical entendait montrer son mécontentement au sujet de la gestion des deniers publics.

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens pour faire un bref rappel. Aucun des groupes qui ont accepté d'entrer en matière et qui voteront tout à l'heure le renvoi en commission des finances et dans les commissions spécialisées n'est totalement satisfait de ce projet de budget 2022. Ni les groupes de gauche, ni les groupes de droite qui acceptent de le renvoyer en commission. Ce qu'on accepte, c'est de faire notre travail. Notre travail, c'est d'étudier le budget. Notre travail politique, c'est de le modifier en fonction de nos orientations politiques et de nos priorités politiques. Refuser d'étudier le budget, c'est refuser de faire son travail, c'est tout. *(Applaudissements.)*

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je n'ai pas entendu une unanimité exprimée en faveur de ce projet de budget, contrairement à ce qui vient d'être dit par Mme Roullet, mais j'ai entendu des questions tout à fait légitimes, je le répète encore une fois. Je n'insisterai donc pas là-dessus.

Pour revenir sur la perte de 50 millions de francs causée par la RFFA, nous n'avons pas inventé ce chiffre: il nous vient du Département cantonal des finances et des ressources humaines, à qui nous avons demandé une estimation. Ce qu'a dit le directeur adjoint de mon département ne va pas du tout dans le sens de ce que vous affirmez, Madame Roullet. Ce qu'il a dit, c'est que plus on s'éloignera du moment où la mesure de la baisse des rentrées fiscales due à la RFFA aura été faite, plus il sera difficile d'en voir l'incidence réelle sur la longueur. C'est un problème tout à fait courant en mathématiques.

Mais ce que l'on sait – on aura l'occasion d'en discuter en commission des finances, car nous avons les chiffres et nous avons d'ailleurs déjà présenté ces premiers éléments devant cette commission en votre présence, Madame Roullet – c'est que la baisse des rentrées fiscales au cours de ces dernières années confirme les estimations du Département cantonal des finances et des ressources humaines, selon lesquelles les rentrées fiscales des personnes morales, c'est-à-dire des entreprises, passeraient de 200 millions de francs à des chiffres avoisinant les 140 millions de francs. Encore une fois, ce n'est pas nous qui inventons ce chiffre, c'est une donnée qui nous vient du Département cantonal des finances et des ressources humaines. C'est quelque chose que je suis tout à fait prêt à revenir vous expliquer en commission des finances – avec mon directeur adjoint, puisque vous le citez, Madame la conseillère municipale.

Le président. Je fais voter maintenant la demande de renvoi du projet de budget 2022 à la commission des finances et aux commissions spécialisées, à savoir les commissions suivantes: la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine

public, de l'information et de la communication, la commission des sports et la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi du projet de budget à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est accepté à l'unanimité (71 oui).

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de Mme Laurence Corpataux.

Cette proposition a été envoyée à la commission des finances lors de la séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée sous la présidence de M. Omar Azzabi lors des séances des 4, 5, 25 et 26 mai et des 1er, 2 et 15 juin 2021 et, sous la présidence de Mme Brigitte Studer, lors de la séance du 23 juin 2021. Les notes de séance ont été prises par Mme Jade Pérez et M. Xavier Stern, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Note de la rapporteuse: les comptes 2020 sont présentés selon la répartition des départements de l'ancienne législature, contrairement au budget 2020 qui est présenté selon la répartition de la nouvelle législature.

Table des matières

Projets de délibérations p. 1929
Séance du 14 avril 2021 p. 1932
Séance du 4 mai 2021 p. 1940
Comptes du Secrétariat général
Séance du 5 mai 2021 p. 1960
Comptes du département des finances et du logement (DFL)
Séance du 25 mai 2021 p. 1979
Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

[1] «Mémorial 178e année»: Proposition, 6459.

Séance du 26 mai 2021 p. 1995
Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Séance du 1er juin 2021 p. 2013
Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

Séance du 2 juin 2021 p. 2033
Comptes du département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Séance du 15 juin 2021 p. 2043

Séance du 23 juin 2021 p. 2044

Projet de délibération amendée p. 2057

Rapport de minorité de Mme Patricia Richard p. 2066

Annexes:

– Tableau récapitulatif de la nationalité et du lieu de résidence des 430 personnes engagées en 2020 en Ville de Genève p. 2058
– Rapport de la commission des sports (rapport de Mme Joëlle Bertossa) p. 2071
– Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (rapport de Mme Patricia Richard) p. 2082
– Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (rapport de Mme Salma Selle) p. 2106
– Rapport de la commission des travaux et des constructions (rapport de Mme Amanda Ojalvo) p. 2119
– Rapport de la commission des arts et de la culture (rapport de Mme Florence Kraft-Babel) p. 2137

Annexes accessibles sur le site internet de la Ville de Genève:

– bilan social de la Ville de Genève
– réponse à la motion M-1575

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Crédits supplémentaires.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 73 739 323 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Délibération II – Comptes annuels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 158 638 212
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747

soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 137 744 465
Revenus d'exploitation	1 063 054 980
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 042 161 233
Résultat d'exploitation	**-95 583 232**
Charges financières	95 186 854
Revenus financiers	143 692 960
Résultat financier	**48 506 106**
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	–
Résultat extraordinaire	**–**
Total du compte de résultats	**-47 077 126**

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissements PA	148 114 946
Recettes d'investissements PA	23 603 084
Investissements nets PA	124 511 862
Dépenses d'investissements PF	17 275 694
Recettes d'investissements PF	2 343 454
Investissements nets PF	14 932 240
Investissements nets	**139 444 102**

Art. 3. – Financement des investissements.

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements nets PA	124 511 862
Amortissements	85 678 084
Excédent de revenus du compte de résultat	-47 077 126
Attributions/(prélèvements) aux fonds	2 074 428
Autofinancement	40 675 386
Insuffisance de financement	**-83 836 476**

Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

La diminution de la fortune soit 48 400 442 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de résultat et des prélèvements et attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2020 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 4 990 789 687 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 à 709 280 312 francs.

Délibération III – Affectation du résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

	Fr.
Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-30 000 000
Report à nouveau dans la fortune nette	-18 400 442
Total	**-48 400 442**

Séance du 14 avril 2021

Présentation des comptes budgétaires et financiers 2020 de la Ville de Genève par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) accompagné de ses collaborateurs, et de Mme Nathalie Böhler, directrice du DFEL, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Gomez

Les comptes 2020 sont marqués par les premiers effets de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), conjugués à une crise sanitaire sans précédent. Les comptes ont été bouclés avec un déficit de 47 millions de francs contre les 30 millions de francs initialement prévus avant la début de la crise. Malgré la situation, les investissements ont été maintenus conformément à ce qui était prévu, ce qui est essentiel en période de crise. Le Conseil administratif avait la volonté de contribuer, à son niveau, à une relance de l'économie et du maintien de l'emploi. Il cite un article du *Blick* félicitant la Ville de Genève pour la mise en place d'aides rapides à travers les bons et les loyers. Genève a pris ses responsabilités avec le Conseil municipal qu'il remercie pour les mesures qui ont pu être prises ayant permis ce soutien constant aux concitoyen-ne-s, à travers des moyens parfois très importants mais nécessaires, souvent votées à la grande majorité du Conseil municipal. Les conséquences financières du Covid ne sont pas anodines, il y aura également des coûts sur 2021, ce qui rend l'analyse difficile. Cependant la Ville peut encore faire face à ces conséquences. Un certain nombre de dépenses n'ont pas eu lieu, ce qui a permis de rediriger certaines ressources sur les actions liées au Covid. L'administration communale a su faire face en adaptant ses enjeux à cette situation extraordinaire.

Présentation des comptes par M. Krebs

Le budget était déficitaire avec la RFFA. La crise sanitaire a provoqué de grands écarts dans les comptes de la Ville, à la fois dans les non-dépensés et dans les dépassements. Le budget prévoyait un déficit de 19,8 millions de francs y compris les 10 millions de francs relatifs aux frais de routes. Les comptes se bouclent avec un déficit de 47,1 millions de francs. Un certain nombre d'éléments comptables sont venus perturber le budget en plus de ceux liés à la crise sanitaire.

Au niveau des revenus nets, c'est toujours le même constat: les impôts sur les personnes physiques représentent plus de la moitié des revenus, ce qui a été accentué par la RFFA; s'agissant des impôts sur les personnes physiques, le budget prévoyait 585,5 millions de francs d'après les estimations communiquées par le Canton, au niveau des comptes c'est 624,4 millions de francs, soit un écart

positif de 40,9 millions de francs. Cet écart provient exclusivement des correctifs des années antérieures issus de la révision des prévisions portées aux différentes années fiscales. Cette année, il y a une révision substantielle de l'exercice 2019, avec +14 millions de francs et de celui de 2018 avec +8 millions de francs. Chaque année, il y a des correctifs qui remontent jusqu'à la fin des années 2000. Pour l'année 2020, les prévisions sont en légère diminution par rapport à l'estimation initiale. C'est un chiffre estimé qui n'est basé sur aucune taxation rentrée. Le département s'attend à une légère diminution de l'imposition des personnes physiques liée à la situation sanitaire. Cela sera plus clair dans un ou deux ans à la faveur des rentrées des déclarations. A propos de l'imposition du barème ordinaire, qui concerne toutes les personnes qui remplissent leur déclaration d'impôts, on voit une légère diminution de -5,6 millions de francs par rapport à ce qui était attendu au budget.

En ce qui concerne l'imposition à la source et les prestations en capital, il y a un effet légèrement positif de 4,4 millions de francs qui est en ligne avec les comptes. Il y a eu un premier correctif peu important sur 2019. Donc le petit effet négatif sur l'imposition barème ordinaire et le petit effet positif sur l'imposition à la source s'annulent peu ou prou.

Pour les personnes morales la situation est un peu différente: 154,9 millions de francs étaient attendus, seulement 143 millions de francs ont été obtenus; le manque est de 11,9 millions de francs. Le total est 146,2 millions de francs. Contrairement aux personnes physiques, le correctif lié à la révision de 2019 est négatif de -7 millions de francs. La base liée à l'imposition des personnes morales, pourrait provenir du Covid, cependant, il y a un problème de comparaison avec 2019 qui était plus bas à cause d'un événement spécifique. Si on veut voir une baisse, elle serait plus en 2018 ou en 2020. L'ordre de grandeur n'a jamais beaucoup varié, donc il n'y a pas de raison de penser que ce chiffre soit faux.

La perte liée à la RFFA, toujours annoncée à 49 millions de francs, sera mesurable d'ici deux ans. Chaque année, ce montant va augmenter de 5 millions de francs; ce chiffre est lié à la quasi-disparition de l'impôt sur le capital. Cela veut dire que la perte relative à la RFFA continuera à augmenter pour atteindre un montant inconnu, cela en faveur de la quasi-exonération de l'impôt sur le capital. Il sera donc impossible de connaître l'effet réel de la RFFA car l'année 2020 ne sera pas taxée avec les deux systèmes.

Les secteurs à valeur ajoutée en Ville de Genève, comme les banques et le négoce, ont été relativement peu touchés par la crise sanitaire; le taux d'impôts du négoce de matières premières a augmenté. Pour voir clair sur la RFFA et la crise sanitaire, il faut attendre un ou deux ans pour se baser sur des rentrées réelles. Un chiffre a été donné pour les personnes physiques, mais il faut toujours avoir à l'esprit qu'une bonne partie des comptes est basée sur des estimations.

Il est difficile pour l'instant, s'agissant des recettes fiscales, d'évaluer les conséquences du Covid.

Au niveau des autres impôts, la taxe professionnelle atteint la somme budgétée à 200 000 francs près car c'est un impôt dont la somme est assez prévisible grâce à une taxe deux ans en arrière. L'effet lié au Covid est la baisse des chiffres d'affaires qui sera aussi prévisible en 2022, 2023 et 2024. Le fonds de péréquation est, lui, inférieur au budget car 2019 était moins bon; la répartition pour 2020 est donc inférieure à celle prévue. L'imputation forfaitaire non remboursée passe désormais en revenus négatifs, auparavant elle passait en pertes sur débiteurs. Au niveau de l'impôt fédéral direct, les entreprises peuvent faire valoir des impôts déjà payés à l'étranger. Une partie concerne les impôts cantonaux et communaux. Il y a une perte fiscale liée à cette imputation forfaitaire dont le contribuable se prévaut. Depuis le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), c'est un revenu négatif. Cela n'avait pas été budgété de la sorte, et l'année prochaine ce sera budgété en revenus négatifs, pour retrouver le résidu de prévision.

S'agissant des autres revenus, les éléments d'écart sont:

– Les frais de routes de 11,8 millions de francs qui comprennent les 10 millions de francs que la Ville n'a toujours pas touchés pour l'entretien des routes cantonales. Au budget il y a 15 millions de francs. Cela fait quinze ans que le Canton calcule 13,2 millions de francs, ce qui explique les 1,8 million de francs d'écart, mais c'est une opération blanche. La Ville touche actuellement 8 millions de francs ainsi que les 600 000 francs pour la rétrocession des droits des frais des carburants. Il existe un décompte. Le revenu non touché de 10 millions de francs dédié aux frais de routes est indiqué au-dessous du budget prévisionnel pour une question de visibilité. C'est une position qui a été souhaitée par le Conseil municipal et elle est maintenue.
– La petite enfance a reçu des subventions non prévues à hauteur de 2,1 millions de francs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Ce montant correspond peu ou prou à ce qui était attendu. Calculer le montant des cotisations patronales supplémentaires de 0,07% a été difficile car c'est la première année d'exercice, et que les caisses de compensation ne sont pas vraiment calées pour les bouclements en février-mars.
– Chaque année, 20% du patrimoine financier (PF) est réévalué par un expert. Pour 2020, le résultat est de 8,6 millions de francs de positif et 1,7 million de francs de négatif car les immeubles valent globalement plus cher.
– -2 millions de francs de boni pour la Ville de transferts de tâches entre le Canton et les communes relatifs à la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes: la Ville de Genève a repris des tâches pour 11 millions de francs et en a cédé pour 9 millions de francs au Canton. Jusqu'en 2019, les 2 millions de francs étaient comptabilisés et versés au fonds de régulation,

seul le montant net remontait dans les comptes. Avec le MCH2, il faut mettre +11 et -9. Cela est inscrit dans comptes et non au budget.

La diminution des recettes liées au Covid provient de:

– la baisse des produits liés à la taxe d'utilisation et de prestations de service (billets d'entrée et prestations facturées par l'administration);
– la diminution de recettes provenant des horodateurs;
– l'exonération des taxes du domaine public (chantiers, terrasses, etc.) par le Conseil administratif;
– la diminution des recettes relatives aux loyers: l'écart est de 3 millions de francs pour le PF et de 2,6 millions de francs pour le PA. Les exonérations accordées par la Gérance immobilière municipale (GIM) à tous les professionnels qui étaient obligés de fermer s'élèvent à 3,8 millions de francs.

Au niveau des charges il y a toujours peu ou prou 40% de charges de personnel, 30% de charges de transfert qui concernent par exemple les subventions. Ce sont des proportions usuelles. Au niveau des charges de personnel, qui ne contient pas l'ensemble du personnel, cela correspond au budget, avec 30 000 francs d'écart. Le salaire des employés est de 9 millions de francs inférieur au budget, somme compensée par le dépassement sur les auxiliaires (c'est un effet de compensation qui correspond à l'engagement d'un auxiliaire en cas de poste vacant). En raison du Covid, la Ville a engagé plus d'auxiliaires.

Le MCH2 demande de faire une provision sur les vacances non prises sur l'année au cas où la Ville fermerait. La raison de la hausse de cette provision est que les gens ont moins pris de vacances durant la période du Covid. Pour information, lors de départs à la retraite ou de démissions, les personnes sont libérées en avance pour rattraper les vacances.

Il y a une provision pour les collocations (augmentation de classe de fonction) effectuées car elles génèrent des coûts (hausse salariale et rappel de cotisation à la Caisse d'assurance du personnel (CAP) qui ne sont pas encore comptabilisés. Il est difficile d'estimer la partie des cotisations à la CAP liées aux rappels de cotisation qui dépendent de l'âge et de l'ancienneté de la personne.

La crise sanitaire a provoqué une hausse des primes, d'indemnités et des heures supplémentaires car l'administration a été mise à forte contribution. En parallèle, les frais de formation ont été moins nombreux.

Il y a une économie de 9,4 millions de francs liée aux biens, services et autres charges qui provient de variations de provisions et de pertes sur débiteurs.

La provision dédiée aux amendes du domaine public, liée aux horodateurs, a été dissoute à hauteur de 10 millions de francs. Le Canton a enfin donné

l'instruction à la Fondation des parkings (FdP) de verser la somme consignée pour les années 2018 et 2019.

Il y a 2 millions de francs d'économie concernant le poste «Perte sur débiteurs impôts» qui correspond à une charge supplémentaire de 2 millions de francs compensée par la dissolution d'une provision de 4 millions de francs de la taxe professionnelle communale provenant de l'issue favorable d'un litige judiciaire.

Charges supplémentaires en lien avec le Covid:

– le budget dédié à l'entretien du bâtiment et des routes est dépassé. Pour l'entretien des routes, les coûts supplémentaires proviennent de la peinture pour marquer les pistes cyclables. Par contre, le Covid a induit une économie en frais de personnel de 1,8 million de francs;
– la subvention de la petite enfance dépasse le budget de 6,6 millions de francs: cette somme compense le manque de recettes liées aux prestations non payées par les parents qui ont renoncé à amener leur enfant en crèche. Il y a eu aussi des frais de nettoyage supplémentaires;
– la subvention du Service culturel (SEC) (2 millions de francs);
– l'amortissement du PA est légèrement en dessous du budget;
– la Nouvelle Comédie n'a pas été ouverte comme prévu, le démarrage de l'amortissement se fera probablement cette année car il se fait dès la mise en exploitation;
– la perte de 5 millions de francs pour le parc des Eaux-Vives et l'Hôtel Métropole dont le taux d'occupation est passé de 60% à 9%. Malgré la réduction de l'horaire de travail (RHT), l'hôtel a des charges fixes. Le risque d'entreprise, comme les bénéfices, est pour la Ville en tant que propriétaire et non pour l'exploitant.

Il y a un dépassement de 29,8 millions de francs des charges financières qui est composé de l'entretien du PF pour 1,8 million de francs et de la dépréciation du PF de 28,1 millions de francs de la Banque cantonale de Genève (BCGe), provenant pour 21,4 millions de francs de la diminution 190 à 160 francs de l'action BCGe (perte non monétaire), de la perte 5 millions de francs liée au parc des Eaux-Vives et à l'Hôtel Métropole ainsi que de la réévaluation du PF qui induit une diminution de valeur de certains immeubles, à hauteur de 1,7 million de francs.

Au niveau des investissements nets, la jauge était encore à 130 millions de francs en 2020. Les investissements totaux entre les PF et PA ont atteint 139,4 millions de francs. Pour les réseaux d'assainissement, la Ville paie l'investissement puis reçoit un loyer qui correspond au montant d'amortissement. Donc au niveau du compte de fonctionnement, l'amortissement de ces travaux est rémunéré par un revenu qui correspond peu ou prou à l'amortissement.

Pour la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), il y a un effet Covid pour 1 million de francs et 2,5 millions de francs ordinaires.

Au niveau du bilan global, il est possible de dire que la différence entre les comptes et le budget est imputable aux loyers ou aux actions de la BCGe.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal de prendre 30 millions de francs de la réserve conjoncturelle pour se retrouver avec un résultat de 17,1 millions de francs après réserve. Cependant le Conseil municipal peut amender la délibération avec le montant qu'il souhaite. La réserve est à 140 millions de francs.

Questions-réponses

Serait-il utile d'avoir un résultat final à 0 afin d'éviter d'être sous la tutelle du Canton?

Cela ne change rien ni avec le Canton ni pour le déficit car c'est une écriture qui se fait après la détermination du résultat. Le Canton, dans son pilotage budgétaire, ne regarde pas cet aspect, car une attribution ne peut se budgéter. Le département propose de n'allouer que la perte budgétisée, car c'est une année particulière.

Est-ce que la réserve conjoncturelle est constituée de fonds mis de côté lors des bonnes années?

Oui: le Conseil municipal a décidé, lors du bouclement des comptes, d'attribuer une partie du montant provenant des bonifications, qui font partie de la fortune, à une sous-catégorie de cette fortune appelée «réserve conjoncturelle».

Est-ce que le fait de mettre toute la réserve conjoncturelle donnerait une fausse impression de comptes exceptionnels?

Il faut retenir c'est que la Ville a perdu 47 millions de francs. Rien ne sera masqué car la déduction se fera après l'attribution du résultat.

Personnel: peut-on évaluer l'effet de noria?

C'est un effet constant et non chiffré qui ne génère pas vraiment d'écart. Au budget, tous les postes sont chiffrés. Les postes gelés correspondent à 17 millions de francs qui sont mis en charges négatives au niveau du budget. Ce gel appréhende à la fois les postes vacants et les effets de noria.

Est-ce que les -9,1 millions sont en lien avec ces deux facteurs?

Comme l'âge de la retraite a été rehaussé de 62 à 64 ans, il y a moins de départs à la retraite; par là même, l'effet du gel des postes tend à se réduire. Cependant, le

nombre de départs à la retraite va augmenter l'année prochaine auquel il faut ajouter des effets de structure et des démissions. Tous ces éléments sont appréhendés au budget avec un gel des postes vacants. Globalement cela a été budgété correctement car cette année, il y a 500,9 millions de francs au budget et 500,9 millions de francs aux comptes. Il n'y a donc pas de retour sur les postes vacants.

Y a-t-il eu un effet Covid au niveau du personnel?

Il y a eu un effet sur les auxiliaires, mais personne n'a été licencié pour cause de Covid.

Le montant budgété correspond-il vraiment à l'effet de noria et au gel des postes vacants?

Oui, dans la globalité. Cependant, cette année, des éléments, comme les provisions des vacances et des collocations, viennent en effet contraire. Il est très difficile de séparer les effets, car c'est l'agrégation de 4500 postes; il faudrait remonter à la cause de chaque mouvement pour attribuer des différentiels. De plus, ce sont des coûts qui sont appréhendés dans le budget.

Y a-t-il des augmentations de subventions liées au Covid?

Dans la brochure des comptes 2020, tous les coûts désignés comme étant en lien avec le Covid sont définis. La difficulté de cette mise à plat est qu'un certain nombre de ces financements ont été pris en charge par des budgets existants, par exemple en achetant du gel hydroalcoolique plutôt que du toner ou pour la mise en place des dispositifs qui ont pu être financés par la non-mise en place d'autres dispositifs. Il y a donc des situations compliquées à expliquer, car le coût brut n'est pas forcément l'écart que l'on retrouve aux comptes. Parfois les réassignations de charges ont évité des surcoûts. Les surcoûts sur les politiques publiques, comme l'hébergement d'urgence ou l'aide alimentaire, sont à peu près de 7 millions de francs, ce qui correspond à la proposition votée par le Conseil municipal dont la somme est ventilée sur plus lignes.

Est-ce que l'insuffisance de financement a entraîné des emprunts supplémentaires?

En passant de 1,63 à 1,69 milliard de francs, la dette augmente de 60 millions de francs. Cela provient des investissements de 140 millions de francs qui sont supérieurs aux amortissements de 80 millions de francs. Le déficit de 60 millions de francs comprend beaucoup d'éléments non comptables, comme la baisse de l'action de la BCGe, qui ne provoquent aucune dette.

Est-ce que l'augmentation des investissements est dangereuse par rapport aux liquidités de la Ville de Genève?

Pour le magistrat, c'est un débat perpétuel car cela dépend du taux d'intérêt, de la richesse, etc. Ce qui est certain, c'est que la dette augmentera par rapport

aux investissements prévus. Cependant, tout dépend du coût de cette dette qui est très bas à ce jour. Si les taux étaient à 7%, il ne serait pas possible de le faire de la même manière. Cela se dit aussi dans les autres collectivités publiques: le Canton a également augmenté de 50% le montant de ses investissements.

Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas d'excédent de liquidités; la gestion des liquidités est-elle à flux tendu?

Il y a effectivement une gestion à flux tendu avec des emprunts à très courte échéance et d'autres à moyenne échéance. Le montant de ces emprunts est ajusté en permanence en fonction des prévisions de trésorerie. Chaque fois qu'elle le peut, la Ville évite d'emprunter.

Est-ce que les engagements hors bilan concernent uniquement la caisse de retraite?

Dans les engagements hors bilan, il y a la caisse de pension pour laquelle il n'y a pas eu de modification substantielle cette année. En 2018 la baisse du taux technique de la CAP a fait augmenter mécaniquement les engagements de la Ville; il faut savoir qu'il y a une année de décalage, ce qui veut dire qu'en 2019 il y a eu le montant 2018.

Depuis 2012 la dette a augmenté de 280 millions de francs, cela n'est-il pas énorme?

Selon le magistrat, il faut savoir à quoi sert la dette en détail, si elle est à long terme, à court terme, quel est le taux d'intérêt, etc. La dette a diminué, puisque lorsque Mme Salerno est arrivée, elle était à 1,8 milliard, avec des taux d'intérêt très élevés. Il a fallu supprimer ces emprunts qui prétéritaient le fonctionnement à travers les taux d'intérêts. Actuellement, les taux d'intérêt sont bas et il faut rénover les Minoteries et le Grand Théâtre de Genève (GTG), ce qui explique l'augmentation de la dette. C'est purement politique. La dette a toujours existé dans la fonction publique.

N'est-il pas inquiétant d'avoir des exercices déficitaires?

La charge la plus importante de la Ville est celle liée au personnel qui atteint 500 millions de francs.

Faudrait-il, dans le cas où l'on a plus de 2 milliards de francs de dettes, cerner un peu plus près cette charge du personnel?

Pour le magistrat, c'est une question qu'il faut toujours se poser. L'administration fait en continu l'exercice d'évaluer chaque poste par rapport aux prestations fournies pour identifier s'il y a des ressources en trop ou pas. Il faut se questionner sur les conséquences de réaliser ou non telle ou telle prestation car on ne peut pas penser à couper dans le personnel sans réfléchir aux conséquences

que cela aura invariablement sur un certain nombre de prestations. Il n'a pas l'impression, au vu du travail réalisé par l'administration, que la Ville soit en sureffectif. Néanmoins la réflexion doit être continuellement menée pour que l'argent public soit attribué au plus juste. Ces dettes, ce sont des investissements sur le futur avec des taux d'intérêt aujourd'hui très bas. Cela génère de l'emploi. Les milieux économiques ne demandent pas de diminuer les investissements et ils ont raison. Ce n'est pas la dette de la Ville qui l'inquiète, c'est celle du Canton qui est évaluée à 500 millions de francs. Si l'on regarde l'ensemble des baisses fiscales depuis vingt ans, on arrive à 1 milliard de francs. Si demain le Canton décide de tout transférer aux communes, c'est inquiétant car ce sera des charges supplémentaires, beaucoup plus inquiétant que la dette sur les investissements. Il se bat là-dessus car l'actuel transfert de charges se fait n'importe comment.

Séance du 4 mai 2021

Comptes du Secrétariat général

Audition de MM. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint, de Mmes Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), Josefine Trebeljahr, responsable de l'Unité information et communication (Infocom), de MM. Alain Schweri, chef de l'Administration centrale (ACE), Steve Bernard, chef du Service des relations extérieures (SRE), Didier Grange, archiviste, en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Kanaan

Depuis l'arrivée de M. Buzzini en tant que secrétaire général, le Conseil administratif a supprimé l'appellation département des autorités qui prêtait à confusion et l'a remplacée par celle de «Secrétariat général».

En tant que maire, M. Kanaan rappelle que cette année 2020 a été particulière, notamment en raison de la crise du Covid qui a beaucoup sollicité les membres du Secrétariat général, en particulier M. Buzzini et M. Burri, ainsi que l'état-major de l'Organe communal de coordination et de conduite (ORCOC). La crise a impliqué la mise en place d'une série de démarches, de plans d'action et de liens avec les fonctions support (ressources humaines (RH), juridique, information et communication interne/externe, etc.). Le Conseil municipal a pu recommencer à se réunir de manière ad hoc, après un arrêt de ses activités à la fin de la législature précédente.

Le Secrétariat général a également été impliqué dans le changement de législature et a accompagné cette transition. Le nouveau Conseil administratif a eu plusieurs séances préparatoires entre mi-avril et fin mai 2020 afin d'être opérationnel le plus rapidement possible, notamment en raison de la crise pandémique.

Durant son année de mairie, la plupart des événements de représentation protocolaires et traditionnels n'ont pas pu avoir lieu. Il n'y a eu ni de fêtes de fin d'année de législature ni de Nouvel-An. La cérémonie des nouveaux et nouvelles habitant-e-s s'est donc déroulée à l'aide de séquences vidéo. L'Unité information et communication (Infocom) a adapté ses dispositifs. En ce qui concerne la Genève internationale et la Genève locale, toutes les rencontres habituelles ne se sont pas faites. Par contre la fête du 1er Août a été maintenue sous une forme décentralisée; cela a été une réussite, grâce à la participation de plusieurs services de la Ville et de partenaires divers, notamment artistiques. Il a choisi l'Association suisse des infirmières comme hôte d'honneur, afin de marquer leur implication forte dans la lutte contre la crise du Covid.

La crise pandémique a été suivie de manière active et intense afin de coordonner l'action de la Ville avec l'état-major ORCOC. Le maire est chargé de s'assurer que les décisions sont anticipées et que la mise en œuvre de celles-ci est effectuée. La Ville n'est pas consultée par le Conseil fédéral car elle ne fait pas partie de la boucle de consultation qui comprend les fédérations économiques, les Cantons, les syndicats, etc. Elle doit donc quémander les informations afin de ne pas être prise au dépourvu pour l'application des consignes. Un travail conséquent est effectué, notamment par le Secrétariat général et par toute l'administration, afin d'être à jour concernant les nouvelles mesures sanitaires: la gestion RH, l'adaptation des règles comme celle du télétravail, la gestion des personnes vulnérables, les prestations pour le public (crèches, sans-abris et autres personnes en situation de nécessité, culture, sport, espace public…), etc. Actuellement, le vaccin et les démarches à suivre soulèvent beaucoup de questions. La Ville se conforme aux règles cantonales qui ne sont pas toujours limpides.

La mise en route du nouveau Conseil administratif se déroule bien. Les magistrat-e-s ont appris rapidement beaucoup de nouvelles informations, et ont su s'adapter afin d'être rapidement opérationnels. Le Conseil administratif prend le temps de se réunir afin d'élaborer de nouvelles stratégies, en plus de la gestion quotidienne. Le Conseil administratif *in corpore* agit comme délégation pour la transition écologique, concernant les enjeux du plan climat. Les autres délégations spécialisées sont constituées de trois membres, sauf celle sur la gouvernance, qui concerne les risques et les audits, composée de deux membres.

M. Buzzini rappelle la structure du Secrétariat général: il est donc constitué de la direction du Secrétariat général, qui comprend un secrétaire général adjoint, les fonctions RH et contrôle interne, le secrétariat, ainsi que deux unités

transversales qui sont rattachées à la direction du Secrétariat général: Infocom et les archives. Trois services sont administrativement et hiérarchiquement placés sous l'autorité du secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Il s'agit du Service juridique (LEX), du service de l'Administration centrale (ACE) et du Service des relations extérieures (SRE).

Le service du Contrôle financier (CFI) ainsi que le Service du Conseil municipal (SCM) sont rattachés administrativement au Secrétariat général mais bénéficient d'une autonomie opérationnelle concernant l'accomplissement de leur mission. Le SCM dépend du bureau du Conseil municipal pour les aspects opérationnels liés au fonctionnement du délibératif, et du Secrétariat général pour les questions administratives ainsi que pour les aspects liés à la coordination avec le Conseil administratif.

La mission essentielle du Secrétariat général est d'apporter un soutien juridique, administratif et logistique aux autorités politiques de la Ville. Cela étant, il assure le suivi des décisions des autorités de la Ville, élabore la stratégie d'information et de communication de la Ville et gère ses archives. Le Secrétariat général contribue également à maintenir une bonne coordination au sein de l'administration municipale, à l'aide de différents moyens, notamment à travers un certain nombre de comités transversaux et interdépartementaux présidés par M. Burri ou par le secrétaire général lui-même.

Questions-réponses

Page 33

Quelles sont les raisons de l'accroissement du nombre d'affaires traitées par le LEX (120 supplémentaires dont 80 sont liées au personnel municipal)?

Le nombre d'affaires s'accroît chaque année. Cela provient d'une judiciarisation de la vie en société et au sein de l'administration. Les affaires traitées concernent des contentieux RH ainsi que des contentieux plus généraux comme la responsabilité civile survenue lors d'accidents de la route, un litige commercial entre la Ville et un partenaire, des droits de propriétés de la Ville non respectés, des enquêtes administratives pouvant mener à des sanctions, des licenciements au sein du personnel, etc.

Quel est le bilan du SCM concernant l'année 2020?

Le SCM a mis en place plusieurs spécificités concernant les séances des commissions, par exemple le système de séance mixte notamment grâce au logiciel Webex, spécificité qui n'est pas mise en avant dans la brochure des comptes 2020. L'équipe du SCM se réjouit d'être au complet. Les premiers mois de travail en tant que cheffe de service ont permis à Mme Roch-Pentucci de bien connaître le

fonctionnement du service. Certains ajustements sont en cours, notamment la mise en place d'un accompagnement des procès-verbalistes. Le SCM travaille également sur le logiciel Synapps qui sera disponible dès septembre. Ce logiciel demande beaucoup de travail mais permettra de gagner en efficience.

Page 34

La Ville a-t-elle réagi auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) par rapport à l'arrêt de leur carte journalière en 2023?

La Ville a cosigné les appels des villes suisses. L'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) mènent un combat conjoint. Malheureusement, les CFF n'ont pas changé de position concernant la prolongation des cartes CFF. Leurs appels ne semblent pas avoir été entendus.

Est-ce que la Ville se procure gratuitement des cartes journalières CFF?

Elle les achète. Elle dispose d'un quota de 60 cartes × 365 jours dont le montant d'achat s'élève à 840 000 francs. Grâce à un droit acquis, elle peut bénéficier de 60 cartes au lieu de 50 (nouvelles conditions fixées par les CFF). Ces dernières années, l'achat de ces cartes a généré un bénéfice qui est, en 2019, de 100 000 francs. Un déficit d'environ 190 000 francs apparaît dans les comptes de 2020, notamment à cause de la fermeture pendant trois mois de l'Espace Ville de Genève imposée par les prescriptions fédérales ainsi que des recommandations sanitaires de limiter les déplacements. Cependant le déficit 2020 est largement compensé par les bénéfices des années précédentes. Cette prestation est extrêmement appréciée par la population. Dès la réouverture de l'arcade, le niveau des ventes s'est avéré acceptable et permettra de renouer avec des chiffres positifs pour l'année prochaine. Les perspectives 2021 sont meilleures, mais la Ville doit bientôt décider si elle achète les 60 cartes CFF ou si elle souhaite diminuer le nombre de cartes à acheter, tout en sachant qu'elle perdrait alors le droit acquis.

Est-ce que toutes les cartes sont écoulées chaque année?

Il y a toujours quelques invendus qui n'empêchent pas la Ville de faire un bénéfice.

Pour quelle raison les CFF veulent-ils supprimer ce système?

Les prestations de la Ville représentent une forme de concurrence directe à celles des CFF qui sont généralement plus chères. Les CFF souhaitent rentabiliser leurs lignes et vendre un maximum de billets. Ce système des cartes comporte des rabais qui ne permettent pas aux CFF de moduler le prix en fonction de l'offre et de la demande à certaines heures comme avec les billets dégriffés.

Est-ce que les 128 m linéaires d'archives municipales seront numérisés?

Chaque année, quelques mètres des 4,5 km d'archives sont numérisés. Cela concerne les documents les plus consultés par le public et ceux permettant à l'administration de fonctionner à distance: entre autres, tous les comptes, les budgets, les comptes rendus de l'administration municipale, le *Mémorial* du Conseil municipal ainsi que les procès-verbaux du Conseil administratif. La numérisation des documents traités n'est pas systématique, cela engendrerait trop de coûts à la municipalité. Le pourcentage de la masse numérisée est assez faible (3%), mais reste comparable à d'autres institutions. Les documents datant des XIXe et XXe siècles peuvent être numérisés. Les données numériques sont de plus en plus nombreuses et représentent un changement au sein de la municipalité. Des structures sont mises en place afin d'accompagner ce changement. Un projet visant à mettre en place l'archivage électronique est en cours avec la collaboration du DCTN.

Existe-t-il des documents qui ne pourront jamais être numérisés à cause de la conservation et/ou de leur fragilité?

Oui, pour une minorité de documents, comme les calques des bâtiments de la Ville (Service d'urbanisme (URB) qui sont en mauvais état, quelques documents rares ou des documents qui nécessitent la prise de précautions particulières.

Quels sont les documents indispensables qui nécessitent un format papier et ceux pouvant paraître sous une forme numérique?

Cette question pourrait être posée à M. Gomez car, si elle concerne toute l'administration, elle concerne principalement son département. Les documents comportant les engagements de la Ville, les conventions et les contrats seront numérisés par sécurité. Les processus comptables de l'administration sont en cours de numérisation ainsi que les documents RH. Certains documents subsistent en version papier, comme les lettres confirmant les nominations lors d'un d'engagement fait par le Conseil administratif. Selon le maire, l'aspect archivage électronique doit être amélioré mais demande davantage de ressources.

Est-ce que la transition numérique a sa place au sein du Secrétariat général? Où en est la Ville concernant la diminution du papier?

La Ville a encore des progrès à faire, l'avancée des projets numériques est réjouissante. L'avancée numérique représente un enjeu technique et informatique et surtout un processus humain. Afin de bien conduire ce processus, les personnes concernées et les équipes doivent s'adapter, s'organiser. Il faut réévaluer les cahiers des charges et adapter le temps pour intégrer correctement les projets. Il faut aussi accompagner les équipes pour modifier les manières de faire, faire évoluer les pratiques.

Pendant la crise sanitaire, les outils numériques et les pratiques ont beaucoup progressé, le télétravail et les visioconférences se sont généralisés. La partie Conseil municipal du site internet apparaît encore sous l'ancienne version. Le logiciel Synapps contribuera à l'amélioration du site. Une nouvelle version du site web bilingue a été installée juste avant le début de la crise. Le lancement du nouveau site de la Ville a eu lieu en février 2020. Environ 12 000 personnes le visitent quotidiennement. Le site web ainsi que les réseaux sociaux sont donc des outils importants pour la communication d'informations. La question de l'utilisation du papier dans la communication se pose régulièrement. L'étude concernant la revue *Vivre à Genève* a conclu au souhait des habitant-e-s de garder un média en format papier afin de rester informé-e-s des prestations municipales.

Quelle est la définition de la Genève écologique?

La Genève écologique représente une volonté du Conseil administratif de rendre sur tous les plans la Ville aussi écologique que possible. Les interventions concernent donc différents domaines: cartes CFF, achat des vélos et vélos-cargos pour l'administration. Il y a également eu des campagnes de subventionnement d'étude thermique pour des bâtiments (bâtiments scannés par les services de l'Etat) afin d'étudier les possibilités d'améliorer l'isolation thermique de ceux-ci. Le plan climat sera présenté cet automne. D'autres activités sont illustrées dans les pages consacrées aux autres départements concernés.

Page 35

Quel a été l'impact de la crise du Covid sur le SRE?

La crise du Covid a profondément chamboulé tous les domaines d'activités, notamment les événements locaux. Toutes les réceptions faites au Palais Eynard ou ailleurs ont été annulées, y compris les vernissages, les événements, les festivals culturels, etc. Tous les événements entre juin et fin octobre 2020 ont été largement réduits. La Genève internationale a subi un coup d'arrêt extrêmement brutal et beaucoup de démarches ont été transposées en virtuel, lorsque le domaine d'activité le permettait.

Lorsque certaines activités n'ont pas pu avoir lieu, les employés du service ont-ils été affectés dans d'autres services?

De manière générale pendant toute la crise et surtout dans les moments aigus (printemps et novembre), le Conseil administratif a réaffecté en interne les forces de l'administration afin de soutenir les secteurs les plus sollicités. Plusieurs personnes du SRE étaient disposées à renforcer d'autres services si besoin.

Est-ce que les activités prévues ont été adaptées par rapport à la crise sanitaire?

Le télétravail est fortement recommandé pour ceux et celles qui peuvent le pratiquer. Les réunions, notamment dans l'administration publique, se déroulent beaucoup en virtuel. Un changement partiel des pratiques est attendu, notamment les réunions à longue distance qui se feront de plus en plus en visioconférence. Les délégations seront également plus petites. Certaines manifestations ont été maintenues, dont la cérémonie pour les défenseuses et défenseurs des droits humains (Martin Ennals), La fête du 1er Août et le Geneva Welcome Day (la journée des ambassadeurs) ainsi que les cérémonies d'accueil pour les nouvelles et nouveaux habitant-e-s ont lieu par visioconférence. Le SRE a été affecté et certaines activités ont été réduites, à savoir le rendu de rapports au Conseil administratif, le traitement des demandes et des courriels ainsi que la rédaction de la correspondance pour la mairie et le Conseil administratif.

Est-ce que les démarches concernant le réseau entre les villes ont pu être maintenues malgré la crise?

Le SRE soutient le secrétaire général qui représente le Conseil administratif auprès du Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), dont les activités ont été maintenues, mais impactées, notamment pour l'accueil des délégué-e-s. Le CAGI a récemment révélé une étude intéressante: «L'impact du Covid-19 sur les ONG de la Genève internationale» qui permet d'évaluer la force de Genève dans son attractivité à l'international, dont la participation de la société civile aux travaux de ces différentes instances qui sont ici présentes. Les activités de réception et de repas ont aussi été réduites. Cependant, les équipes se préparent à reprendre leurs activités et à réactiver toutes les réceptions, repas et cérémonies de départs à la retraite qui n'ont pu se tenir, comme l'inauguration de la Nouvelle Comédie. Le SRE est resté très actif afin d'appuyer le secrétaire général concernant les demandes de solidarité internationale, notamment de type aide humanitaire. Le SRE a également collaboré avec le Conseil municipal, le maire, le secrétaire général ainsi que les autorités fédérales et certaines ambassades étrangères sur des situations complexes émanant d'une résolution prise par le Conseil municipal. Le SRE a facilité la recherche d'une solution apaisante et a joué un rôle d'intermédiaire. De plus, les événements organisés par le service sont généralement annulés, selon les dernières restrictions sanitaires, quelques jours ou quelques semaines avant la date prévue, mais le travail de préparation a tout de même été fait.

Est-ce que les motions et résolutions concernaient certaines situations problématiques dans d'autres pays?

Oui, la résolution relative au conflit tragique du Haut-Karabakh.

Est-ce que les pays concernés ont mal pris la résolution du Conseil municipal?

Oui. A la suite d'une demande, la commission a reçu la liste des projets liés à la Genève internationale:

SUBVENTIONS SRE 2020

31.01.2021

COMPTE 3636.010	BUDGET
Subventions nominales régulières : CAR et GIPRI	49 000
Nouvelles subventions nominales régulières : GESDA et GCH	175 000
Subventions ponctuelles - Genève internationale et autres	70 000
Budget total subventions SRE	**294 000**

Noms des subventionnés	Montants	Totaux sous-groupe	Totaux par groupe	Totaux
Total budget subventions SRE				**294 000**
Association C.A.R. - participation aux frais de fonctionnement	23 200			
Fondation GIPRI - participation aux frais de fonctionnement	25 800	49 000	49 000	
Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) - convention de partenariat	100 000			
Geneva Cities Hub (GCH) - création de l'entité	75 000	175 000	175 000	
Fondation Eduki - concours scolaire à l'occasion du 75ème anniversaire des Nations unies	2 000			
Shap shap - Africa what's up - projets artistiques	5 000			
Jai jagat - marche pour la paix	10 000			
AIMF - complément soutien projets COVID - différence devise 3'339.06 Euros	3 611	20 611		
NEXPO - écriture transitoire comptabilisée mais pas dépensée (demande initiale d'un magistrat non validée par le CA)		*70 000*	90 611	
Bourses aux médias - GRTV	15 000			
Bourses aux médias - Heidi Media	13 300			
Bourses aux médias - Radio Vostok	9 000			
Bourses aux médias - Geneva Solution	9 075	46 375	46 375	
Total subventions SRE 2020			360 986	**360 986**
Ecart				-66 986

Page 36

Est-ce qu'il y a eu un ralentissement de la mise en œuvre de la Geneva Cities Hub?

Malgré la crise du Covid-19, la Geneva Cities Hub a vu le jour en 2020. Le contrat de la personne recrutée à la direction s'est terminé en fin de période d'essai pour raison de divergences de stratégie. Le staff est de nouveau au complet. Cette structure est de plus en plus sollicitée. Les réseaux des villes sollicitent la Ville de Genève au niveau de la collaboration, de la coordination et du contact avec des organisations internationales, par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sollicite également la Ville pour améliorer ses contacts avec des gouvernements locaux.

Page 403

Est-ce que l'augmentation des conflits au sein du personnel est due à la crise du Covid?

Non, il n'y a pas de lien entre le Covid et la hausse de litiges. Cependant ces derniers arrivent de manière irrégulière en raison de la situation particulière et du fait qu'une partie du LEX, engagée par la cellule juridique de l'état-major ORCOC, n'était pas disponible pour le traitement des affaires courantes.

Est-ce que le retard pris impacte la provision relative aux contentieux?

La provision a légèrement augmenté (page 405, ligne 319); son estimation est basée sur les contentieux ouverts au 31 décembre 2020. Cette provision est actualisée chaque année. La ligne 319 indique uniquement les ajustements. Le total de la provision au bilan s'élève à environ 2 millions de francs.

Page 404

Rubrique A002, ligne 319, «Diverses charges d'exploitation»: quelles sont les raisons de l'écart entre le budget 2020 et les comptes 2020?

L'explication est en page 409: 2020 était une année électorale.

Pourquoi les élections ne sont-elles pas anticipées dans le budget?

La pratique en Ville est d'inscrire un montant plus ou moins constant, ce qui produira un non-dépensé lors des années non électorales. Lors des années électorales, il y aura un excédent de dépenses. Cette année l'excédent est particulièrement élevé à cause d'une hausse conséquente de la facture de la Chancellerie d'Etat qui résulte d'un changement de loi. Depuis les élections précédentes la facture dépasse

les 600 000 francs, alors qu'en 2015 elle s'élevait à 200 000 francs (soit une différence de 400 000 francs). Le maire invite à lire le projet de loi PL 11535-A.

Réponse écrite du Secrétariat général:

«Le Conseil d'Etat a modifié, le 19 décembre 2018, le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). La loi 11535, entrée en vigueur le 1er juillet 2015, a induit un nouvel alinéa 2 à l'article 83A de la LEDP, prévoyant que les frais de dépouillement centralisé relatifs aux élections communales devaient être facturés aux communes. En conséquence, le Conseil d'Etat devait fixer par voie réglementaire ce qui doit être facturé. Cette modification réglementaire a été préavisée favorablement par l'Association des communes genevoise (ACG). Elle établit que l'ensemble des coûts du dépouillement centralisé relatif aux élections communales, à l'exclusion des coûts relatifs au développement des applications informatiques, sont facturés aux communes. La répartition des coûts entre les communes est calculée au prorata des votants de chacune d'entre elles.»

Est-ce que ce changement de loi se traduit par un report de charges?

Oui. La Ville n'a pas de marge de manœuvre sur les lois cantonales et n'a pas pu contester ces montants. D'après les informations reçues, il s'agit d'une modification de la répartition entre le Canton et les communes concernant la prise en charge de ces frais, d'où une hausse de la facture pour la Ville de Genève. Et non d'hausse du prix de la prestation.

Est-ce qu'une personne est en charge de vérifier ces changements de lois pour éventuellement s'y opposer?

La Ville a une veille juridique. Chaque département a des juristes dans les différents services qui s'en chargent, cependant ce n'est pas leur tâche principale. Il est envisagé de doter l'équipe de plus de ressources grâce à une réallocation de postes au sein du Secrétariat général, afin d'améliorer ces fonctions de pilotage, de coordination et de veille tournée vers les législations cantonales et fédérales et, pourquoi pas, vers les normes internationales.

Est-ce que l'Etat n'a pas le devoir d'informer la Ville lorsqu'il décide d'un changement conséquent?

Oui. Un changement de loi qui impacte les communes implique une consultation à l'ACG, dont la Ville fait partie. A Genève, il n'y a pas d'obligation de consultation systématique, elles se font en fonction des départements cantonaux, des sujets, etc. Le Conseil fédéral consulte systématiquement les Cantons et les milieux concernés lorsqu'il s'agit d'un changement d'ordonnance fédérale, même s'il est libre de la changer comme il le souhaite. Il a un devoir d'information et cela permet des corrections.

Réponse écrite du Secrétariat général à la demande de fournir le détail de la rubrique 313, «prestations de services et honoraires», de la Direction du Secrétariat général,

Le tableau ci-après présente le détail des écritures de la rubrique 313:

Natures comptables	Réel	Budget	Ecart
Rubrique 313 "Prestations de services et honoraires"	525 413	438 982	-86 431
3130.010 Frais bancaires et de CCP	361	100	-261
3130.020 Affranchissements, courrier express	1 221	3 500	2 279
3130.030 Travaux photo. effectués par tiers	22 878	40 000	17 122
3130.060 C-DPBA Frais de surveill.et d'interven.	2 891	1 500	-1 391
3130.070 C-DPBA Contrats de surveillance	1 143	2 000	857
3130.090 Microfilmage et archivage dossiers+fiche	21 425	25 000	3 575
3130.100 Transports effectués par des tiers	70 172	79 500	9 328
3130.130 C-BGE RERO et catalo.collectifs biblio.	442	2 000	1 558
3130.150 Prestations des graphistes	120 994	90 000	-30 994
3130.170 C-DSIC Liaisons inform,radio,TV,Internet	8 227	0	-8 227
3130.200 C-DSIC Téléphones	4 054	0	-4 054
3130.220 Prestations de réception pour des tiers	533	2 200	1 667
3130.230 Prestations pour services divers	228 646	162 300	-66 346
3130.300 Droits d'auteur et de reproduction	3 795	5 000	1 205
3130.310 Prestations de déplacement	324	0	-324
3132.020 C-DSIC Honor. pour prestation informat.	9 848	20 822	10 974
3132.030 Emoluments pour établissement documents	0	500	500
3132.050 Expertises effectuées par des tiers	0	0	0
3132.070 Honoraires divers	1 689	400	-1 289
3132.100 Cachets (concerts,conférences,etc...)	2 335	4 160	1 825
3133.010 C-DSIC Charges utilisation informatique	23 701	0	-23 701
3134.010 C-ASS Primes d'assurances incendie	735	0	-735

Rubrique A001, ligne 313, «Prestations de services et honoraires»: à quoi correspondent les écarts entre les comptes 2019, le budget 2020 et les comptes 2020?

Cela concerne essentiellement des comptes compétents liés à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève (téléphones, réseau informatique, honoraires pour prestations informatiques, charges d'utilisations informatiques, etc.). Ce compte concerne également les transports effectués par les tiers pour des déménagements ou d'autres types de transports, des prestations graphiques (120 000 francs), etc.

Rubrique A002, ligne 310: pour quelle raison les charges de matériel et de marchandises ont-elles autant augmenté entre 2019 et 2020 aux comptes 2020?

Cette ligne inclut notamment les cartes CFF (840 000 francs) et principalement l'augmentation de la ligne 3100080 correspondant aux fournitures pour les votations qui était budgétée à 70 000 francs et il y a eu 165 994 francs qui sont dus à la parution de la brochure pour les élections et les votations.

Page 405

La ligne 319, «Diverses charges d'exploitation», concerne l'estimation comptable pour le risque relatif aux litiges. Quelles sont les raisons qui justifient cette augmentation de cette ligne?

Il s'agit d'une variation de la provision qui résulte d'une réévaluation du risque financier lié aux litiges auxquels la Ville est partie. La réévaluation faite au 31 décembre 2020 entraîne une augmentation de cette provision de 295 671 francs sur un volume d'environ 2 millions de francs.

Page 406

Ligne 363: quelles sont la raisons et la destination de la hausse de 22,8% des subventions à des collectivités et à des tiers?

Cette ligne comprend deux projets récurrents à hauteur de 49 000 francs qui se sont terminés l'an dernier: le Car bleu ainsi que la Fondation GIPRI qui travaille pour la paix ainsi que le Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) et le Geneva Cities Hub (75 000 francs). Le détail des dépenses se trouve en haut de la page 410 (Relations extérieures). Le montant en faveur des expositions n'a pas été dépensé.

Ligne 314: est-ce que le nouveau poste dédié aux travaux d'entretien du SCM est lié à l'installation du service dans les nouveaux locaux à la rue de la Coulouvrenière 44?

Oui.

Page 407

Ligne 461, «Dédommagements de collectivités publiques»: d'où provient l'écart négatif de 1 800 000 francs entre le budget et les comptes 2020?

Il s'agit d'une écriture purement comptable et neutre. Cette ligne 461 doit être lue avec la ligne 361. Les 15 millions de francs correspondent aux services rendus par la police cantonale à la Ville en matière de sécurité, somme compensée par la contribution de la Ville aux frais d'entretien des routes d'importance cantonale. Cette écriture de 15 millions de francs se retrouve systématiquement dans les budgets et comptes. La revendication de la Ville d'obtenir un certain montant de la part du Canton, qui est le véritable enjeu, est reflétée à la page 304, note q). La Ville avait indiqué une recette supplémentaire de 10 millions de francs pour exprimer cette prétention dans le budget mais, comme la convention n'a pas été signée, ce montant n'est pas rentré dans les caisses de la Ville de Genève. Les comptes reflètent l'absence de consensus politique sur la question. L'explication se trouve en page 206 de la brochure des comptes. Une convention a également été signée entre la Ville et l'Etat afin que l'Etat paie une partie des frais d'entretien des routes. Plusieurs avis de droit et deux rapports de la Cour des comptes (CdC) concernant cette affaire donnent raison à la Ville. Cependant, l'affaire n'est pas encore entièrement résolue.

La Ville reçoit également de la part du Canton une part de la ristourne sur les carburants consommée pour l'entretien de routes par la Ville de Genève, en fonction de la consommation annuelle en Suisse.

Réponse écrite du Secrétariat général:

«Un-e commissaire demande un décompte des droits sur les carburants. Réponse: Décompte des droits sur les carburants du Département des infrastructures pour 2020 en annexe.»

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2012	2013	2015
2013	2014	2016
2014	2015	2017
2015	2016	2018
2016	2017	2019
2017	2018	2020

Décompte 2018 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2017 envoyé à l'OFS (Annexe 2)	132'943'864	décompte ok-2018
Décompte 2018 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2018 (comptes 2016)	**14'601'500**	ok-2018
Total	**147'545'364**	

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques)
en 2020, basé sur le décompte 2018 (comptes 2017) 6'577'894.80
DETA : 06110100.460050

14'601'500
147'545'364 **9.8963**

Part Ville aux droits sur les carburants **650967**

Décompte Etat-Ville
Subvention Etat à Ville pour entretien des routes
Décompte 2019, (Forfait pour les frais de police) **13'200'000**

Montant de la subvention restant à versée **13'200'000**

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police **13'200'000**

Ecritures comptable

DEBIT	CREDIT	MONTANTS
06110100 361200	**06110100 200500**	**13'200'000**
06110100 200500	**00000003**	**13'200'000**
06110100 361200	**Montant dû à la Ville de Genève**	**650'967**

A la remarque récurrente du manque de clarté des intitulés des lignes comptables, il est répondu que la synthèse à trois positions ne reflète pas tout à fait les prestations couvertes par ces comptes.

Audition du Contrôle financier (CFI)

Audition de MM. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI) et Philippe Lopez, adjoint de direction au CFI, en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de M. Chrétien

Dorénavant le suivi des recommandations fait l'objet de rapports semestriels séparés qui seront transmis à la commission des finances.

L'annexe aux comptes liée au Covid-19 a nécessité un mode opératoire spécifique pour identifier toutes les données au niveau de l'administration, sachant que celles-ci ne sont pas exhaustives. Un commentaire a été inclus dans les états financiers.

Le CFI, organe de révision, recommande l'approbation des comptes: les comptes sont justes avec leur seuil de matérialité, à l'exception, selon le CFI, du retraitement proposé sur l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives. Il y émet toujours la réserve relative à l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives (cf. pages 92 à 97). Il espère que cette divergence sera levée par le Service des affaires communales (Safco) cette année pour faciliter les comptes 2021.

Le CFI et la Direction financière du DFEL ont veillé à ce que les comptes soient transparents car toutes les informations sont accessibles. Les annexes comprennent toutes les informations relatives à l'hôtel ainsi que ses comptes. Il y a également des extraits de l'annexe des états financiers audités car l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives sont révisés par une fiduciaire externe qui valide les comptes.

Questions-réponses

Quelle est la nature de la divergence? A quel niveau se situe l'écart?

Pour le CFI, la divergence comprend deux aspects: d'une part les ajustements non comptabilisés, qui sont détaillés en annexe du rapport détaillé du CFI, d'autre part le fait de considérer l'Hôtel Métropole comme faisant partie du PF, et non du PA. Cet objet est censé rapporter de l'argent et être un placement rentable. Actuellement, il est considéré comptablement comme si la Ville était actionnaire alors qu'elle est propriétaire de l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives. La présentation n'est pas juste car le bâtiment du restaurant du parc des Eaux-Vives est valorisé dans le PF, mais ne peut être vendu actuellement. Cette valorisation n'est donc pas présente dans l'état des comptes, car cela

serait problématique lors d'un déficit comme c'est le cas en 2020. Cette valorisation a un impact sur le compte résultat de la Ville de Genève et sur le bilan mis en annexe du Parc des Eaux Vives (capitaux propres positifs alors qu'il devrait être négatif). Le bâtiment du restaurant du parc des Eaux-Vives quant à lui appartient au PA, car il ne peut pas être vendu, contrairement à l'Hôtel Métropole. Le CFI ne renvoie cependant pas les comptes, car ils considèrent que l'information est incluse dans l'annexe et permet de juger les activités de l'hôtel et du restaurant.

Pour la Direction financière (DFIN), la présentation est cohérente et il n'y a pas de différence sur le résultat. La lecture est plus lisible si on isole le résultat sur une ligne en évitant de l'éclater sur plusieurs lignes avec une partie de l'immeuble, du stock, de la marchandise, etc. La DFIN a préféré tout consolider dans une ligne dédiée au restaurant du parc des Eaux-Vives et à l'Hôtel Métropole et donner le détail séparé dans une annexe afin d'assurer plus de transparence aux lecteurs. La DFIN estime important que le lecteur puisse isoler cet hôtel et ses comptes, qui représentent une spécificité importante de l'activité en Ville. De plus, il ne s'agit pas d'un service dédié de la Ville, elle était donc d'avis qu'il fallait le séparer. De plus, le restaurant du parc des Eaux-Vives se situe au sein d'un parc classé comme patrimoine administratif (PA). La position du service financier est que l'activité du restaurant est une activité commerciale, à but lucratif et que malgré sa situation, il ne peut pas être séparé de l'Hôtel Métropole. De plus ces deux activités sont gérées par le même gestionnaire. Elles forment comme un tout, par conséquent le traitement comptable appliqué doit être cohérent.

La DFIN et le DFEL sont en cours de discussion afin de savoir s'il est possible de transférer le bien dans le PF comme l'Hôtel Métropole. La DFIN prévoit de lancer un avis de droit sur cette thématique afin de savoir si la parcelle pourra être modifiée.

D'autres thématiques dérangeaient le CFI, notamment les relations entre la Ville et l'hôtel comme des facturations faites sur des avances de trésorerie et une rémunération de ces avances qui ne sont pas neutralisées.

Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet? Ne serait-il pas plus bénéfique pour la Ville de Genève de les vendre?

Les questions sont à poser directement au Conseil administratif, notamment à M. Gomez.

Concernant les imputations entre les PF et PA, est-il possible de faire une analogie entre le restaurant du parc des Eaux-Vives et la plaine de Plainpalais?

Selon le Safco, s'il y a prépondérance sur le PF, tout peut passer sur le PF et vice-versa. Cependant, la question des buvettes est différente car il s'agit de concessions.

En ce qui concerne les limitations:

– La limitation liée au centime additionnel est toujours présente. Le chiffre donné par le Canton n'est vérifiable ni par la Ville de Genève ni par le CFI, le secret fiscal étant opposable. La Ville de Genève reçoit uniquement un chiffre qui la concerne et doit l'utiliser tel quel. Des rattrapages se font sur une dizaine d'années, il est donc difficile de faire des contrôles de cohérence.
– Deux limitations émises l'année passée ont été supprimées: celle liée aux engagements hors bilan de la CAP car l'actuaire de la CAP a confirmé que les chiffres fournis à la Ville de Genève sont justes. Un contrôle sera effectué dorénavant chaque année. Ainsi que celle relative à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) qui concerne les employés du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) car le CFI a eu la confirmation que les montants figurant dans les comptes sont justes.

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les engagements non couverts indiqués dans l'annexe aux comptes annuels.

Dans l'annexe du rapport détaillé, page 46, seuil de matérialité, il y a un ajustement de 2,8 millions de francs pour une réserve ou un renvoi des comptes. Sans cela le résultat s'élèverait à 44 millions de francs à la place de 47 millions de francs.

En annexe figurent des éléments relatifs à la différenciation entre un investissement et une charge d'entretien: un certain nombre d'ajustements comprennent des frais qui sont passés dans les dépenses d'entretien pour 3,3 millions de francs, ils auraient dû faire l'objet d'une proposition car, selon le CFI, ce sont des investissements. Actuellement, la DFIN travaille avec le CFI et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) pour mettre en place une directive qui permette de clarifier ce qui doit être passé en charge d'entretien et ce qui doit passer en investissement.

Existe-t-il un document qui définit explicitement la différence entre les charges d'entretien et un investissement?

Les tâches sont clairement réparties entre la GIM et la Direction du patrimoine bâti (DPBA): la GIM ne se charge que de l'entretien courant et la DPBA notamment des travaux lors des changements de locataire (rénovation, rafraîchissement d'un appartement, etc.). Une règle du DACM stipule que le remplacement à l'identique s'apparente à de l'entretien, même s'il s'agit, par exemple, de remplacer toute une toiture et si le montant engendré est supérieur à 100 000 francs. Pour le CFI, remplacer quelques tuiles correspond à de l'entretien; par contre, si une toiture n'a pas été entretenue pendant des années, il s'agit d'investissement car les montants seront largement supérieurs à 100 000 francs. Des réflexions sont

en cours avec la DFIN concernant l'entretien des routes. Il est rappelé que des propositions de procédures et des consultations sont faites à l'interne de l'administration, puis soumises au Conseil administratif pour validation.

Est-ce que la pose de phonoabsorbant doit être considérée comme un crédit d'investissement et non de l'entretien?

Selon le CFI, cela dépend de la nature des travaux: boucher un trou dans une route est de l'entretien; refaire les routes dans certains quartiers n'est pas réellement de l'entretien.

Est-ce que l'augmentation du budget d'investissement à 180 millions de francs est nécessaire ou excessive?

L'énorme retard dans l'entretien des PA et PF (par exemple les écoles et infrastructures sportives) est une des raisons de la hausse de la jauge.

Ajustements

Il y a eu un ajustement de 658 000 francs concernant la provision pour vacances.

Pour quelles raisons les vacances non prises doivent-elles être ajustées?

Il s'agit d'une règle comptable. Les vacances doivent normalement être prises au 31 décembre, Lorsqu'une personne prend des vacances ou qu'une personne démissionne sans avoir pris ses vacances, il faut aussi la payer.

Taxe professionnelle

La taxe professionnelle est censée être neutre d'une année à l'autre, mais ce n'est pas le cas car le reliquat relatif aux déclarations arrivant après la clôture des comptes est difficile à estimer sauf pour les nouvelles taxations. La méthode utilisée est validée par le Safco: elle consiste à passer tout ce qui a été comptabilisé et à ajouter en provision la production de janvier-février de l'année qui suit. Les chiffres sont disponibles a posteriori, et l'on sait que l'impact actuel n'est pas neutre (plusieurs millions de francs). Comme ces chiffres sont mouvants (deux jugements l'année passée ont généré des taxations rétroactives sur plus d'une dizaine d'années), il est important que ces impacts soient mis en annexe afin que le Conseil municipal puisse les connaître d'année en année pour une question de transparence. Cela s'ajuste souvent d'une année à l'autre: 15 millions de francs à 2019 et aux années antérieures ont été enregistrés en 2020. En 2020, 10 millions de francs ont été comptabilisés; l'impact était donc de 5 millions de francs. L'impact actuel est à plus de 5%. Il est intéressant de voir que l'impact se réduit d'année en année. Les rétroactifs sont des montants provisionnés. Sous le MCH2,

les taxations en janvier et février sont toujours comptabilisées en transitoire. Le montant total de la taxe professionnelle prélevée en mars s'élevait à 3 millions de francs et concernait 2020; ce montant aurait dû être comptabilisé en 2020.

Est-ce que le montant de la taxe professionnelle peut être estimé?

Le DFEL a stipulé que la taxe ne serait pas estimée et que l'on continuera à taxer en janvier-février le plus de dossiers possible dont les montants seront tout de même passés en transitoire puisque taxés en 2021. Les chiffres de toute une année sont relativement corrects.

Il faut savoir que les taxations de certaines entreprises sont soumises à des répartitions intercantonales et le Service de la taxe professionnelle communale reçoit dans ces cas les déclarations fiscales tardivement. Cette situation se répète année après année. Ce processus est le même au niveau du centime additionnel et de la taxation des personnes physiques/personnes morales, cela dans des proportions bien plus importantes.

Investissement, fonds spéciaux

La valorisation des immeubles se trouve actuellement dans ces fonds. Cela pourrait changer car lorsque la Ville reçoit un immeuble en donation, elle en est le propriétaire; techniquement, elle pourrait vendre l'immeuble, ce qui pourrait amener à le placer dans le PF.

Les événements exceptionnels expliquent une partie du déficit de cette année.

L'annexe consacrée au Covid (pages 214-221) – demandée pour des indications à vocation historique – présente les éléments justifiables liés aux coûts et non-dépensés y relatifs. Elle ne tient pas compte des réaffections dans les départements. Une partie des charges non dépensées figurent dans le détail des comptes et dans les écarts avec le budget, par exemple les répercussions de l'annulation de la Fête de la musique, et non dans l'annexe sur le Covid. Pour la DFIN, il a été difficile de chiffrer le non-dépensé lié la crise du Covid de manière fiable et tangible. Le choix a été fait d'éviter de polluer les chiffres justifiables, tangibles et codés analytiquement avec ces estimations.

Il y a 56 millions de francs d'impact lié au Covid: ce sont soit des revenus en moins, soit des charges en plus. Il ne s'agit pas de dépassement car il y a eu des réaffectations budgétaires. Les 56 millions de francs ont été chiffrés de la manière suivante:

– calcul de tous les coûts provenant directement du Covid, comme des renoncements de revenus, des charges spécifiques comme celles pour du gel hydroalcoolique;

– codage par les services de tout ce qui était estimé être induit directement par la crise sanitaire.

Pour le CFI, les montants figurant dans l'annexe Covid sont fiables même si non exhaustifs car toute une procédure rétroactive a été mise en place afin de les calculer. Le CFI a validé l'annexe Covid-19 mais pas ces commentaires qui expliquent les écarts de budget car il est difficile d'assurer le lien entre différents éléments.

Est-ce qu'il est permis d'amortir des crédits d'études rétroactivement, par exemple lorsqu'un projet est annulé à la suite d'une votation (cela pourrait concerner le projet Clé-de Rive)?

Selon le MCH2, le projet doit être amorti dans sa totalité durant l'année où l'on prend connaissance qu'il ne sera finalement pas réalisé. Il est possible d'amortir tant que les comptes ne sont pas bouclés.

Capitaux tiers-capitaux propres

Que représentent les 10 millions de francs dédiés à l'engagement des instruments financiers qui devraient s'ajouter aux 47 millions de francs de déficit?

C'est un effet de valorisation des valeurs bancaires qui passe de bilan à bilan (se référer aux pages 144-145). L'écriture est conforme au MCH2.

Pages 164-165

Le tableau permet de comprendre les causes des dépassements. Le dépassement de charges de 20 millions de francs est un élément important: il comprend des impacts du Covid (ligne bleue).

Pourquoi cette perte n'est-elle pas prise en totalité sur la réserve conjoncturelle?

C'est une proposition du Conseil administratif car une partie serait due à la RFFA. La décision appartient au Conseil municipal. Cette proposition interroge car le but de la réserve conjoncturelle est d'absorber les chocs, notamment dus à la crise sanitaire. De plus, le règlement permet l'usage de la réserve d'une manière large.

Quelles seront les conséquences budgétaires si le Conseil municipal décide de prendre l'entièreté de la réserve?

Il n'y aura aucune conséquence car les mouvements relatifs à la réserve conjoncturelle ne concernent que les opérations de bouclement.

Séance du 5 mai 2021

Comptes du département des finances et du logement (DFL)

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de Mme Nathalie Böhler, directrice du DFEL, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Gomez – questions-réponses

Page 13

Est-il possible de recevoir la liste des 23 projets soutenus liés à la transition écologique et à l'urgence climatique, dont quinze contribuent à la réduction des émissions carbone?

Ils sont présentés à la page 430 et le rapport de la délégation se trouve en page 429.

Est-ce que les modifications de règlement de la GIM ont tous été validés?

Malgré les différents messages et courriers qu'elle a adressés au Safco, la Ville est toujours en attente d'une réponse et d'une validation du Safco. Cependant un certain nombre de règles sont déjà appliquées (par exemple le revenu déterminant unifié (RDU), les 65 ans, les résiliations, la sous-occupation).

Page 14

Quelles sont les nouvelles activités d'intervention sociale de la GIM?

La GIM a mis en place une approche préventive avant d'arriver à donner un congé: un collaborateur ou une collaboratrice prend contact avec le locataire pour, si besoin, prendre contact avec les services sociaux du Canton ou la Ville. Il y a parfois un traitement social (54 cas) ou un suivi médical qui doivent être faits. Un collaborateur, venu du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) gère toute la base de demandeurs et les relations avec les locataires. Une collaboratrice a été engagée pour travailler avec lui; l'idée est d'intervenir préventivement sur les problématiques de voisinage, des personnes âgées qui doivent partir en institution, etc. Cette unité ne gère pas les problématiques de non-paiement. Chaque semaine, M. Gomez et Mme Böhler reçoivent le procès-verbal de direction de la GIM, et les interventions sociales sont validées lors de ces séances pour un suivi.

A combien de pourcents l'année est-elle clôturée pour le Club de Rome?

La Ville était à 0,61% au 31 décembre 2020.

Page 15

En quoi le télétravail, qui consomme beaucoup, est-il bénéfique pour une ville durable?

Hors situation Covid, le télétravail doit se faire en journée pleine pour limiter les trajets entre le domicile et le lieu de travail. A ce jour, on ne peut faire le bilan de l'économie en CO_2 car il y a un mélange entre télétravail et situation sanitaire, et dans tous les cas le travail informatique se fait, que l'on soit sur le lieu de travail ou au domicile.

Est-ce que des personnes désirent continuer le télétravail ou veulent revenir à tout prix à leur poste?

Cela dépend de la situation personnelle et des conditions d'habitat des collaborateurs et collaboratrices. Ce qui a été fait, c'était de conserver de bonnes conditions de travail respectant les mesures sanitaires. Pour le travail impossible à faire à distance, les arrangements se sont faits entre collègues; il y a des rotations exigées dans les locaux exigus.

Est-ce que certaines personnes ont demandé de continuer le télétravail après la fin de l'obligation?

Oui. Cependant, à ce jour, ce sont les directives sur le Covid qui prévalent. Une fois que la situation sera normalisée, les personnes devront suivre le processus qui inclut un protocole d'accord avec leur hiérarchie.

Est-ce que l'acceptation des offres des entreprises locales est en hausse?

Y a-t-il des chiffres y relatifs par rapport au renforcement de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)?

En ce qui concerne la CMAI, lors de la prochaine plénière, une réponse sera donnée à la motion déposée sur le sujet. Le Conseil administratif a clairement la volonté de favoriser le marché local.

En lien avec l'assouplissement de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), quels sont les 35 marchés publics ainsi que les critères sociaux, environnementaux et locaux?

Est-ce que la Ville fait du lobbying au niveau du Canton pour avoir un cadre juridique plus porteur?

Un nouvel AIMP est en route. Les Cantons ont été consultés. Dès qu'un Canton l'a signé, il entre en force. Néanmoins, les Cantons n'ont pas l'obligation d'y adhérer. A la suite d'une motion, chaque année, la liste des marchés publics est communiquée. Pour les critères, cela vaudra peut-être la peine d'auditionner M. Righetti. Lors de chaque appel d'offres, une série de critères de différenciation et un critère,

dans lequel tous les critères sociaux et environnementaux sont intégrés, est toujours obligatoire. Cela pèse la notation à 25%. En son temps, Mme Salerno avait lancé une initiative pour le personnel de nettoyage et la Ville a été déboutée par le Tribunal fédéral. Donc il y a une limite dans ce qui est possible.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande ce que fait la Ville de Genève lors des processus d'achats publics pour favoriser le marché local.

»Dans le cadre des procédures ouvertes (hors véhicules et construction), un travail et une analyse spécifiques sur l'allotissement sont réalisés dans le but de permettre aux entreprises petites et moyennes, et de ce fait principalement locales, de soumissionner. De plus, quand cela est juridiquement possible, la Ville demande de privilégier les produits locaux, par exemple dans les marchés publics relatifs à la restauration.

»Par ailleurs, quand cela fait sens, la CMAI, par le biais de l'exception prévue à l'article 10 AIMP, fait recours aux entreprises sociales genevoises. A titre d'exemple, une partie du mobilier des bibliothèques municipales ou encore les tables pour les réfectoires des écoles ont été réalisées par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI).

»En ce qui concerne les procédures de gré à gré et «sur invitation» (réalisées par la CMAI ou pour lesquelles la CMAI intervient en conseil), l'attribution est systématiquement faite à des entreprises genevoises, sauf quelques exceptions, notamment si le marché local n'est pas capable de répondre au besoin.

»Statistiquement, pour les marchés attribués par la CMAI (toutes procédures confondues, depuis 2008), environ 75% ont été adjugés à des entreprises genevoises.»

Est-il possible de recevoir un tableau récapitulant les critères?

La collecte des informations est actuellement coordonnée par le Secrétariat général. Le tableau compilé parviendra au Conseil municipal d'ici à la fin de l'année en cours.

Quelles sont les activités mises en place dédiées à la prévention des risques psychosociaux?

Y a-t-il des mesures directement liée à la situation du Covid?

Le concept de prévention des risques psychosociaux a été travaillé avant la crise du Covid et discuté sous l'ancienne législature. Le but est d'améliorer le bien-être au travail et de prévenir les situations car, actuellement, les administrations ne sont pas très matures dans ce domaine et les problèmes sont souvent

réglés une fois qu'ils arrivent. L'objectif est d'avoir des indicateurs, de la formation dédiée aux managers et un travail en réseau. Actuellement, il est demandé aux managers de suivre des formations en ligne pour faire du management à distance, de prendre des mesures pour éviter la solitude du travailleur et pour que les échanges puissent se faire de la meilleure manière possible.

Quels sont les partenaires sociaux rencontrés?

Les partenaires sociaux sont ceux que la Ville a dans le cadre de son partenariat social: la commission des membres du personnel, la commission des cadres, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat suisse des services publics (SSP VPOD). Le processus de consultation est en phase de discussion.

Ont-ils remarqué un effet lié au Covid sur les besoins de soutien psychosocial des employés?

Non.

La structure externe (groupe de confiance) ferait-elle des audits de suivi au sein de la Ville?

Il y a une instruction lorsqu'une problématique rentre dans son champ de compétences, tel un soupçon de harcèlement. Et si «audit» veut dire instruire un dossier pour permettre à la Ville comme employeur de prendre des mesures si nécessaire, il y a effectivement des audits, mais la structure externe ne s'autosaisit pas.

Dans quels services est-il possible d'intégrer de nouveaux apprentis?

L'objectif de la Ville est d'arriver à une centaine de personnes pour la fin de la législature. Pour la rentrée à venir, le nombre sera augmenté d'en tout cas six à sept unités. Pour promouvoir les apprentissages, la Ville de Genève s'intéresse aux nouvelles filières de métier (par exemple la bureautique, l'informatique) afin d'augmenter son nombre d'apprentis qui passent dans plusieurs services et une trop grosse charge pour les maîtres d'apprentissage.

Quelle est la politique de la Ville en matière de stages?

Il y a un budget dédié aux stages «Découverte», ou pour des stages dans le cadre d'une formation. Plus d'informations se trouvent dans le bilan social de la Ville.

Est-ce qu'à nouveau des panneaux de signalisation pour piétonnes ont été arrachés?

Pas depuis le début de la législature.

Est-il possible de chiffrer l'effort fait par la Ville pour répondre aux questions des citoyens liées à ces panneaux?

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande quels sont les frais payés par la Ville de Genève pour la féminisation des panneaux de circulation.

»Pour accroître la visibilité des femmes dans l'espace public, la Ville de Genève a procédé au changement, en janvier 2020, de 250 panneaux signalant des passages pour piétons. Une déclinaison de six pictogrammes féminisés couvre désormais la moitié des panneaux de signalisation des passages piétons présents sur le territoire municipal, où étaient représentés jusque-là uniquement des personnages masculins.

»Ce projet a été mené dans le cadre de l'année de mairie de Mme Sandrine Salerno. En 2019, 55 896 francs ont été dépensés pour ce projet sur cette enveloppe budgétaire spécifique, pour permettre la prise en charge des frais liés à l'impression des nouveaux panneaux et au remplacement de la moitié des panneaux préexistants. Le travail de graphisme et de création des pictogrammes a quant à lui été réalisé à l'interne de l'administration.»

A quelle page trouve-t-on la ligne concernant les frais liés aux projets pour améliorer la représentation féminine dans l'espace public?

Cela est inclus dans plusieurs lignes.

Est-ce que la numérisation du DFEL a suivi le rythme attendu?

C'est pour 2021. Les projets comme la numérisation des dossiers du personnel sont en stand-by pour différentes raisons ainsi que ceux de la GIM. Le projet des factures commencera l'année prochaine.

Page 16

Où en est le processus de collocation?

Le personnel municipal avait jusqu'à février 2020 pour déposer ces demandes de collocations. Ce processus complexe intervient sur le salaire et la retraite des gens. Dans le catalogue, il y a 199 fonctions types. Les commissions primaires et d'évaluation des fonctions sont des commissions paritaires employeurs-employés; les négociations prennent du temps. De plus, le processus de recours permet de refaire tout le processus. Pour aller plus vite, il faudrait engager des spécialistes difficiles à trouver et créer de nouveaux postes RH. A ce jour, ils sont à peu près un tiers des collocations.

Est-il possible d'évaluer la hausse induite par la collocation?

Les montants liés aux collocations se trouvent dans les lignes dédiées aux salaires des services concernés. Le chiffre est noyé dans la masse. Des personnes gagnent une classe, d'autres ne perdent rien.

Quel est le coût de l'opération des bons solidaires?

Quelle est la somme de la monnaie léman utilisée en Ville?

Est-ce que le Conseil administratif a la volonté de la mettre en avant?

L'activité des bons solidaires a sensiblement boosté l'utilisation du léman. L'utilisation du léman a doublé avec les bons solidaires. Le Conseil administratif s'en réjouit car l'objectif de cette monnaie de proximité est de favoriser la consommation et le commerce de proximité. La volonté du Conseil administratif est de favoriser cette monnaie avec les quantités qui s'imposent. Pour cela, il est en discussion avec les concepteurs de cette monnaie.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande à recevoir le détail des rabais en lémans financés par la Ville de Genève en 2020 dans le cadre de l'opération des bons solidaires.

»Réponse: une réponse détaillée a été transmise au Conseil municipal dans le cadre de la réponse à la motion M-1575 du 24 novembre 2020 de MM. et Mmes Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Roullet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothée Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville (voir annexe)».»

Est-ce que les véhicules qui encombraient la zone industrielle des Charmilles (ZIC) ont été évacués?

Les bibliobus n'y sont plus. C'est en discussion pour les véhicules du Service des espaces verts (SEVE) et ceux des artisans qui en ont besoin pour travailler.

Quel est le taux de vacance?

Il n'y a pas de vacance. Des locaux sont parfois vides temporairement lors de travaux effectués entre deux locataires. Le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) est intégré à l'attribution des locaux commerciaux pour avoir une certaine logique entre les différents artisans et professionnels sur place. Une réflexion, qui concerne les espaces extérieurs, le stationnement des véhicules, les sens de circulation et les cheminements, est en cours avec le DACM, le DFEL et l'équipe de la ZIC.

Quel est le bilan concernant les sept projets dédiés au racisme anti-Noir?

En raison du Covid, l'octroi des 50 000 francs a pris du retard. Les projets ont démarré en septembre et en octobre. Le bilan complet de cette opération est attendu. Il y a eu plusieurs séances avec les associations qui sont restées en retrait de leur besoin au regard de la somme budgétée.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande quel est le bilan des subventions octroyées aux associations actives dans la lutte contre le racisme anti-Noirs.

»Réponse: suite à la création, par le Conseil municipal, pour le budget 2020 de la Ville, d'une ligne de 50 000 francs dédiée spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, le Service A21 a lancé, en août 2020, un appel à projets pour répondre à cette problématique. Il a soutenu, à des degrés divers, les sept projets reçus, pour un montant total de 49 954 francs.

»Pour être éligibles, les projets devaient répondre aux critères suivants:

- Correspondre aux missions et compétences du Service A21 et remplir les conditions dans le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales.
- Répondre spécifiquement à la problématique du racisme anti-Noir-e-s, notamment sur les aspects suivants:
  - sensibilisation;
  - meilleure connaissance des ressorts du racisme anti-Noir-e-s et des enjeux propres à cette forme de racisme;
  - outils et soutiens pour les personnes concernées;
  - actions propres à réduire les discriminations dont sont victimes les personnes noires dans les domaines tels que l'emploi, le logement, la santé ou l'éducation;
  - représentation des personnes noires dans l'espace public et les médias;
  - prévention des actes et violences racistes dans l'espace public; profilage racial.
- Démarrer en 2020 (les projets peuvent se poursuivre en 2021). Les projets proposés par les associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir-e-s sont soutenus en priorité.

»Les projets reçus ont été évalués par une commission consultative, composée des personnes suivantes:

- Mme Inès Légeret-Coulibaly, adjointe de direction en charge de la vie associative (Unité vie associative, DCSS).

– M. Yves de Matteis, chargé de projets au Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève.
– M. Laurent Jimaja, conseiller administratif de la Ville du Grand-Saconnex.
– Mme Marianna Selicka, chargée de mission Diversité (A21).
– M. Bertrand Cassegrain, chargé de projets Diversité (A21).

»La décision finale d'attribution des subventions est revenue au conseiller administratif en charge du DFEL, M. Alfonso Gomez. Ce dernier a suivi l'avis de la commission.

»Parmi les sept projets soutenus, nombreux sont ceux qui se donnent pour mission de valoriser les parcours, les réussites, mais également de montrer les obstacles auxquels ont dû faire face des personnes afro-descendantes en Suisse. Cela doit permettre tout à la fois de proposer une autre représentation des personnes noires dans l'espace public, exempte de stéréotypes et de préjugés, de rendre visibles les contributions des personnes afro-descendantes en Suisse, ainsi que d'inspirer et d'offrir des modèles aux jeunes personnes concernées. Livre de portraits, exposition, court-métrage, podcasts, les projets prennent des formes variées permettant de toucher autant de publics différents. D'autres projets proposent la mise en place d'ateliers parents-enfants ou s'adressent aux adolescentes et aux adolescents, en premier lieu aux personnes concernées, qui doivent permettre de nommer et comprendre les mécanismes du racisme anti-Noir-e-s, et ainsi le combattre de manière plus efficace. Sont également soutenus un projet de formation et de sensibilisation adressé aux acteurs et actrices du milieu culturel et artistique, aux enseignant-e-s de danses urbaines et à toute personne intéressée par la culture hip-hop, ainsi qu'un projet de plateforme des associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s.

»Liste des projets soutenus:
– «Constellations afropéennes: portraits de 30 personnalités afro-descendantes suisses», par un collectif de femmes afro-descendantes artistes et expertes en communication, ressources humaines et méthodologie d'enquête.
– Ateliers pour parents-enfants et jeunes sur le racisme anti-Noir-e-s, par l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC).
– «La mécanique raciste: GE – la déconstruis», par le Collectif Afro-Swiss (CAS).
– «Passion fruit seeds: la culture hip-hop, ses racines et son déracinement», par le collectif Faites des vagues.
– «Dans le cœur d'un-e Noir-e», par une personnalité afro-descendante en formation de journalisme et de réalisation audiovisuelle.
– Constitution d'une plateforme d'associations en vue d'une recherche-action sur la prévention du racisme anti-Noir-e-s à Genève, par la Permanence juridique et administrative pour les personnes d'ascendance africaine (PJA).

– «Afro stories (podcast) – trajectoires de femmes et d'hommes afro-descendant-e-s», par l'association The Spot.

»Points forts:

– L'appel à projets 2020 peut déjà être considéré comme une réussite. Le nombre de dossiers reçus est satisfaisant, avec sept dossiers reçus dont nous relevons la qualité d'ensemble et qui ont permis de faire émerger des projets nécessaires et originaux. La ligne dédiée a ainsi été dépensée quasiment dans sa totalité en 2020.
– L'appel à projets a permis de lancer des dynamiques intéressantes entre acteurs et actrices soutenu-e-s, et entre le Service A21 et les acteurs et actrices soutenu-e-s. Nous pensons ici à l'événement qui a eu lieu lors de la Semaine contre le racisme en Ville de Genève 2021 autour du projet de l'association The Spot, qui a réuni The Spot, le Service A21 et une personne physique (Jacqueline Chelliah) soutenue pour un autre projet dans le cadre de l'appel à projets (l'événement peut être visionné à l'adresse: http://www.non-au-racisme-geneve.ch/). Avec le développement accru en 2021 des autres projets soutenus, des collaborations supplémentaires avec notre service sont à prévoir.
– La commission consultative a démontré sa pertinence. Les membres offraient des regards variés sur les dossiers reçus. Les échanges ont ainsi été fructueux.
– Elément ni positif ni négatif en soi, nous relevons le profil globalement inattendu des postulant-e-s: à part deux associations, les associations qui ont déposé des dossiers ne sont pas dédiées uniquement ou spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, ni par ailleurs particulièrement dédiées à une lutte contre le racisme «généraliste». Deux dossiers ont également été déposés par des personnes physiques. Tous les projets sont néanmoins portés par des personnes afro-descendantes et compétentes dans les projets menés.

»Point à améliorer:

– L'appel à projets a été lancé tardivement dans l'année, laissant très peu de temps pour déployer déjà en 2020 les projets soutenus. Les délais pour déposer les dossiers étaient également courts pour les associations. La raison en est que, la ligne dédiée ayant émané directement du Conseil municipal lors du vote du budget 2020 (en décembre 2019), il a fallu obtenir un certain nombre d'informations quant à la manière dont pouvait être utilisée la ligne en question, concevoir une proposition qui réponde aux souhaits du Conseil municipal et consulter un certain nombre d'associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s afin de construire un appel à projets qui répondent aux besoins en la matière. L'ensemble de ce processus, qui n'a pu débuter que début 2020, a été fortement ralenti par la situation sanitaire et le premier semi-confinement qui nous a obligé à nous concentrer sur les missions essentielles du service durant la première partie de l'année. Les associations directement

concernées étaient toutefois au courant du lancement prochain d'une telle initiative et avaient ainsi la possibilité de préparer leurs dossiers en amont.

»Le Conseil municipal ayant renouvelé la ligne dédiée pour le budget 2021, le Service A21 a lancé un nouvel appel à projets en mars dernier. Huit dossiers ont été reçus. Les décisions finales n'ont pas encore été prises les concernant.

»L'un des objectifs de la ligne dédiée et voulue par le Conseil municipal est de permettre aux associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s de se consolider, se professionnaliser et pérenniser leur activité. La ligne vise à terme de permettre à une ou des associations dédiées spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s de pouvoir bénéficier d'une subvention nominative, au même titre que d'autres associations luttant contre des formes de racisme spécifiques, telle que la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) par exemple. A ce titre, l'appel à projets 2021 a offert une possibilité supplémentaire pour les associations spécialisées dans le racisme anti-Noir-e-s: celle de demander un soutien pour leurs activités régulières (soit leur fonctionnement). Ouvrir la porte à un tel soutien doit ainsi permettre d'accompagner de manière plus efficace encore les associations dans leur consolidation, et favoriser à terme la création d'une ou de subventions nominatives permettant aux associations concernées de pérenniser leurs activités.

»Dans l'intervalle, cette ligne reste pleinement justifiée et utile pour développer des projets novateurs en matière de lutte contre le racisme anti-Noir-e-s qui ne pourraient pas être développés sans elle. A cet égard, elle joue pleinement son rôle incitatif et de soutien envers les associations et personnes concernées.»

Page 39

Quelles sont les raisons de l'explosion des engagements hors bilans?

La question est à poser à Mme Perler. La liste des engagements est en page 208. Les couvertures des déficits d'exploitation dans la petite enfance et les restaurants scolaires sont des engagements conditionnels (garantie de déficit donné).

Pourquoi la ligne des investissements est-elle passée de 130 à 180 millions de francs?

C'est la volonté du Conseil administratif de rénover dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Les projets d'investissement concernés par les 140 millions de francs dépensés sont tous les projets votés ces dernières années. Il y a la Nouvelle Comédie, la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, le Pavillon de la danse, et la rénovation des Minoteries notamment. Les Minoteries représentent 13,1 millions de francs des 14,9 millions de francs dépensés sur l'enveloppe du PF.

Pourquoi la somme budgétée dédiée à l'isolation de bâtiments a-t-elle été utilisée à seulement 50%?

La question est à poser à Mme Perler, magistrate en charge de travaux. Ce qui est prévu très rapidement, c'est la rénovation de la Cité Jonction.

Page 50

Une commissaire s'inquiète du taux d'autofinancement et de l'élévation de la dette. Pour le magistrat, c'est effectivement inquiétant. Cette année, il y a eu le premier choc RFFA qui est compensé par les rattrapages des années antérieures. On sait qu'avec la RFFA il y aura encore des effets négatifs sur les années qui viennent. La deuxième inquiétude, c'est l'augmentation des dépenses dues aux transferts de charges préparés par le Canton. Pour la Ville, cela peut aller au-delà de 10 millions de francs si les plans du Canton sont suivis. De plus le Canton ne paie pas ce qu'il devrait payer, l'entretien des routes en est un exemple parmi d'autres. Un certain nombre de dépenses – qui proviennent de notre rôle de ville-centre – devrait être à la charge de l'Hospice général. A un moment donné, cela ne pourra pas continuer. La Ville a souvent tiré le Canton de situations délicates.

Une commissaire fait remarquer que la Ville a pris en charge des prestations qui relèvent du Canton comme l'allocation de rentrée scolaire. Le magistrat répond que c'est une prestation que le Canton ne donne pas en suffisance. Si l'on estime que les prestations offertes par le Canton ne sont pas suffisantes, c'est un choix politique, et il faut l'assumer. Mais il n'y a pas que cela. Il faudra s'interroger sur d'autres prestations. Ce qui est inquiétant c'est le transfert de charges prévu par le Canton sur les communes (projet de loi Ecrêtage). La Ville de Genève essaie d'identifier des charges qui devraient être payées par le Canton. Par ailleurs, ce sont aussi des coûts d'opportunité. Tant que l'on est dans une situation économiquement favorable, à savoir qu'il y a des taux d'intérêt bas, que les investissements permettent de contribuer à relancer l'économie, cette question doit aussi se poser. Le Conseil administratif estime que pour faire face à l'urgence climatique, il est important d'avoir une jauge d'investissements importante afin de rénover le patrimoine bâti. Les investissements, c'est surtout le marché local – des entreprises qui engagent sur place – qui en est bénéficiaire. Les taux d'intérêt sont extrêmement bas, et ces travaux doivent être faits aujourd'hui; des économistes de droite le disent aussi. La Ville n'est pas dans une situation catastrophique car sa richesse permet de faire face. Et si c'était le cas, les banques et les institutions ne prêteraient pas de l'argent comme cela. De plus, les analyses faites par des entités comme Standard & Poor's sont relativement favorables à la Ville, ce qui montre que les milieux financiers ont confiance en la Ville de Genève.

A-t-on les moyens de connaître ce que coûte réellement la RFFA?

On ne le connaîtra jamais, pour la simple raison qu'à compter de 2020 l'Administration fiscale cantonale (AFC) applique la nouvelle législation et procède à la taxation de toutes les entreprises sur cette base et ne procède plus à la taxation qui aurait eu lieu sous l'ancien régime. Il est donc impossible de comparer: en plus l'année 2020 a été passablement impactée par la crise sanitaire. S'il y avait eu deux années plus «normales», il aurait été possible de dire que l'année d'avant aurait été représentative de la situation d'avant la RFFA pour la suivante, cependant ce n'est pas le cas.

A quel taux les investissements sont-ils considérés comme risqués?

Selon le magistrat, comme à ce jour la Ville paie 23 millions de francs d'intérêts, il faut avoir un œil dessus, car si ces taux doublent on passe à 40 millions de francs. Comme ce sont des taux sur du moyen terme, ils sont assurés sur une certaine distance.

Sur quelle période ces investissements se font-ils?

Se référer au tableau des dettes en page 126. En page 224, il y a le ratio entre la dette à taux variable et la dette à taux fixe.

Page 48

Que se passe-t-il pour le crédit pour l'aménagement Clé-de-Rive?

Le crédit a été voté; cependant, comme le référendum n'a pas confirmé le vote du Conseil municipal, ce crédit n'a pas été accepté. Donc il n'y a jamais eu de crédit.

A qui la Ville emprunte-t-elle?

Les contreparties ne sont pas communiquées. Il y a un certain nombre d'émissions obligataires, dont la Ville ne connaît pas les détenteurs. Ce sont les fonds de pension, les banques, les particuliers, etc. D'autres dettes sont des placements privés. Pour ceux-ci, la Ville de Genève connaît les contreparties, qui sont en général des institutions financières, banques ou assurances.

Pages 54-55

La liste de la répartition de la provenance des 430 nouveaux employés de la Ville est demandée: se référer à l'annexe 2.

Quelle est la raison de l'augmentation du nombre d'auxiliaires? Est-elle liée à la diminution du nombre d'apprentis, de stagiaires et de civilistes?

Pour les apprenti-e-s ce n'est pas lié; pour les stagiaires, cela est possible.

L'augmentation de la provision vacances non prises provient-elle du prolongement de la période pour les prendre?

La période de récupération des heures et des vacances a été étendue. En raison du Covid, certains services ont été fortement sollicités et il n'est pas possible de laisser partir tout le monde en même temps. Donc il y a eu une extension de la période au-delà du délai de mars. Cela explique également l'augmentation de la provision.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande quel est le délai de récupération du solde de vacances au 31 décembre 2020 suite à la crise.

»Réponse: le 20 mai 2020, le Conseil administratif a décidé de revenir à une application normale des dispositions statutaires et réglementaires relatives aux vacances. Ainsi, conformément à l'article 85 alinéa 3 du REGAP, les vacances de l'année 2020 peuvent être prises jusqu'au 31 décembre 2021, moyennant l'accord écrit de la direction du département concerné.»

Quel est le pourcentage de démissions du service?

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande quelle est la répartition des 66 démissions en 2020 par département et service.

Répartition par département et service des démissions 2020

Département/service		Démissions
1 - Département des finances, de l'environnement et du logement		**5**
DFIN	Direction financière	2
SEVE	Service des espaces verts	2
TAX	Taxe professionnelle communale	1
2 - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité		**3**
DPBA	Direction du patrimoine bâti	1
ENE	Service de l'énergie	1
URB	Service d'urbanisme	1
3 - Département de la culture et de la transition numérique		**22**
ARI	Musée Ariana	4
BGE	Bibliothèque de Genève	1
BMU	Service des bibliothèques municipales	4
GTG	Grand Théâtre de Genève (personnel VdG)	1
MAH	Musées d'art et d'histoire	6
MEG	Musée d'ethnographie	2
MHN	Muséum d'histoire naturelle	1
SEC	Service culturel	3
4 - Département de la sécurité et des sports		**11**
SEP	Service de l'espace public	1
DSSP	Direction du département de la sécurité et des sports	2
SIS	Service d'incendie et de secours	1
SPM	Service de la police municipale	4
SPO	Service des sports	1
VVP	Service voirie - ville propre	2
5 - Département de la cohésion sociale et de la solidarité		**24**
CIV	Service de l'état civil	1
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance	5
SEJ	Service de la jeunesse	1
SOC	Service social	17
Secrétariat général de la Ville de Genève		**1**
SCM	Service du Conseil municipal	1
	Total général	**66**

Page 56

Est-possible de chiffrer les absences pour maladie?

C'est environ 25 millions de francs. Ce chiffre ne prend pas en compte le non-remplacement de la personne absente.

Quelle est la politique de la Ville pour garder les compétences des personnes qui partent à la retraite?

Des périodes de croisement sont prévues pour transférer les compétences.

Quelle est la politique de la Ville pour favoriser l'engagement des femmes?

Le règlement sur l'égalité préconise qu'à compétences égales c'est le sexe sous-représenté qui doit être recruté. C'est une réalité affichée, mais dans les faits les services sont libres dans leur recrutement. La Direction des ressources humaines (DRH) avec la chargée d'égalité font un travail pour sensibiliser les managers qui ont des équipes majoritairement composées d'hommes. Il y a effectivement une volonté de rééquilibrer mais cela prend un certain temps. Encore faut-il qu'il y ait des candidatures.

A compétence égale, la Ville valorise-t-elle l'engagement des personnes qui ont un certain âge?

Une certaine attention est prêtée à cela, mais ce sont les services qui choisissent et, plus il y a des critères d'engagement, plus le respect de ces critères devient compliqué.

Page 61

Est-ce que la participation financière annoncée du Canton (19 millions de francs) et de l'ACG (6 millions de francs) pour l'hébergement d'urgence est effective?

Il faut demander à Mme Kitsos. Théoriquement il ne devrait pas y avoir de dépassement dans le cadre de la proposition votée par le Conseil municipal et, dans l'élaboration du projet de loi, la Ville a dit qu'elle supporterait cette charge à elle seule. La question est de savoir si les communes, par l'ACG, accepteront pour 2021 de mettre 1 million de francs ou non. Et c'est aussi la responsabilité de la députation cantonale.

Quel est le pourcentage de dépassement aux comptes autorisé?

De 7,7 millions de francs pour l'enveloppe totale de crédit budgétaire de 14,33 millions de francs.

Page 62

La synthèse des dépassements non autorisés (81 million de francs) est présentée en pages 164 à 167. Sur ces 81 millions de francs, certains ont été autorisés par des crédits budgétaires supplémentaires votés. Sur la double page 164-165, 61 millions de francs concernent essentiellement des mouvements non monétaires qui sont typiquement des choses non budgétées. La BCGe en est un exemple, c'est une dépréciation d'actifs. Donc le net du dépassement non autorisé, en tenant compte de tous ces éléments, est de 33 millions de francs. Il est précisé que le MCH2 commande d'évaluer les actifs du PF à leur valeur (de coter les valeurs). Il se trouve que les actions de la BCGe sont cotées, et que la Ville en possède

énormément; elles sont donc soumises à des variations. Si le cours de la Bourse varie de 10%, cela représente 20 millions de francs.

La correction de l'impact des charges non monétaires est visible sur le tableau de flux de trésorerie de la page 71: il y a le résultat de la Ville, et le résultat de tous les éléments non monétaires corrigé. Globalement, ce qui est budgétisé c'est ce qui revient chaque année, qui est vraiment prévisible et monétaire.

Les provisions pour litige se calculent une fois par année.

Litige relatif à la servitude liée au parking de Plainpalais

La Ville encaisse une rente de superficie liée au parking de Plainpalais depuis 2015. Le pourcentage des rentes est contesté par le parking Plaine de Plainpalais qui procède à un calcul différent de celui de la Ville: ce calcul permet de dire à quel moment le superficiaire a amorti son investissement initial, donc qu'il rentre dans ses fonds. Dès ce moment, la rente, qui équivaut à 50% du résultat, est déclenchée. La Ville a calculé qu'à partir de 2016 la rente est due, cette date a été validée par un expert indépendant. Le parking estime que c'est 2030. Une procédure d'arbitrage va démarrer. La rente représente environ 1 million de francs par an.

Page 86

Comment est-il possible que l'Etat doive, depuis 2016, 2 millions de francs à la Ville pour l'entretien des routes?

Le Conseil d'Etat ne veut pas payer car le crédit n'a pas été voté par le Grand Conseil. Cependant les 8 millions de francs prévus votés ont été payés.

Page 110

Pourquoi l'association Coopérative du Renouveau de Saint-Jean apparaît-elle toujours sur le tableau des participations financières?

L'information se base sur les comptes de la coopérative au 31 décembre 2019. Le remboursement des parts à la coopérative a été fait. La question est à poser au département de Mme Kitsos.

Page 132

Comment la retraite des anciens conseillers administratifs est-elle calculée?

Le calcul est fait de manière très prudente car cela concerne un groupe réduit. Ce montant équivaut au pire scénario. Le montant total baissera chaque année. La réserve est de 4,23 millions de francs.

Page 139

«Variations de fond et financement spécial», colonne 2092: les réponses sont en pages 136 et 140.

Pages 215-221

Le Safco a demandé à toutes les communes genevoises de présenter cette annexe. Les principes de choix sont présentés en page 215, point 2.1. Cela reste quand même un exercice périlleux pour certaines données car si on change les hypothèses cela donne d'autres chiffres.

Est-ce que certains des effets liés au Covid auraient pu être attribués au Canton?

Oui, par exemple en page 219, l'aide sociale et le domaine de l'asile (la prise en charge des personnes sans abri).

Est-il possible de dire qu'au niveau de la Ville la crise du Covid a eu un effet positif, ou l'inverse, parce que la Ville est arrivée en force pour aider?

Il y a une réaffectation de moyens, car beaucoup de services ont fait «du Covid» à la place de faire autre chose. Il y a des dépenses additionnelles qui étaient importantes, et des dépenses qui ont été maintenues parce qu'il fallait soutenir le tissu économique. Les subventions ont été maintenues, même là où les événements n'ont pas pu avoir lieu comme au Grand Théâtre de Genève (GTG) ou à l'Orchestre de Suisse romande (OSR). Mais effectivement il y a aussi des dépenses qui n'ont pas eu lieu.

Est-ce qu'on a demandé aux entités subventionnées de décrire les effets du Covid en termes d'économies et de pertes dans leurs comptes?

Les subventionnés ont été contactés au début de la crise sanitaire pour leur assurer que les subventions étaient maintenues et leur demander de bien faire état, dans leurs comptes, des éventuelles aides fédérales ou cantonales, s'ils étaient au bénéfice de RHT ou autres ainsi que de pouvoir donner une information sur les effets de la crise sanitaire sur leurs comptes, par exemple par des mécanismes de réduction de leurs coûts fixes. Les comptes de ces associations arrivent petit à petit.

Page 276

Un commissaire remarque que la prime de sortie Swap n'a pas été budgétée.

Il s'agit d'une erreur. Le montant payé sur le Swap est légèrement supérieur au montant budgété qui est théoriquement compensé par les intérêts négatifs que

l'on ne budgétise pas pour intérêts négatifs perçus sur l'endettement court terme par principe de prudence. Donc le budget est normalement bon à 274 000 francs près.

Page 278

Ligne 443: les 3,2% de diminution par rapport au budget prévu représentent-ils les réductions de loyers?

Oui.

Quel est le résultat net des loyers sans les gratuités?

36 millions de francs.

Est-ce que le bail du restaurant de l'Hôtel-de-Ville a été signé?

Le bail est en vigueur.

Page 279

Rubrique 1300, ligne 426: ce sont des remboursements liés aux accidents ventilés ensuite dans les comptes des services. Ce sont des chiffres réalistes en regard du taux d'accidents pour 5000 personnes qui se réalisent.

Page 280

Rubrique 1500: est-ce que les 9 millions de francs en moins à la DSIC sont hors effet lié au Covid?

Cela provient de la centralisation des coûts, avant ils étaient ventilés dans les comptes des services.

Page 286

Rubrique 1400, Agenda 21, ligne 34, «Sports et loisirs», La Ville est à vous: est-ce un effet lié au Covid?

Oui.

Rubrique 1400, ligne 55, «Chômage»: comment expliquer à la population qu'il n'y a pas eu d'augmentation, et même des diminutions par rapport au budget?

Ce sont les subventions nominatives votées. L'aide est conditionnée au montant voté, donc il n'y a pas de marge de manœuvre.

Page 289

Quelle est la raison de la gratuité du Mandarin Oriental?

C'est un droit de superficie octroyé en 1946 pour la construction d'un hôtel. Comme, à l'époque, la lutte contre le chômage était prioritaire, le droit de superficie a été octroyé gratuitement. Le contrat de droit de superficie ne prévoit pas de rente, mais il ne prévoit pas d'indemnité pour le droit de retour, ce qui fait qu'en 2046 la Ville de Genève va récupérer l'hôtel gratuitement. Elle sera en quelque sorte payée à ce moment. Pendant un certain temps il a été considéré que cette absence de rente équivalait à une gratuité. La vision a changé: on applique un contrat sans rente, ce n'est donc pas une gratuité.

Est-ce que la convention signée entre l'Hôtel Métropole, le restaurant du parc des Eaux-Vives et la Ville de Genève est accessible?

Le contrat de gestion fixe la rémunération du mandataire, le risque financier est à la Ville. Il n'y a pas d'engagement à couvrir les déficits. En son temps, les principes du contrat ont été présentés à la commission des finances par Mme Salerno.

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande une copie des contrats de gestion avec Independent Hospitality Associates SA (IHA) pour l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives.

»Réponse: les documents demandés ne peuvent être transmis dans la mesure où ils relèvent du pur secret des affaires; l'hôtel étant exploité commercialement comme n'importe quel autre hôtel de cette catégorie.»

Page 294

Est-ce que toutes les associations qui ont bénéficié du Fonds chômage ont pu trouver un financement ou est-ce que certaines ont dû arrêter leur activité?

La disparition du Fonds chômage a été compensée en partie principalement par des subventions nominatives aux associations qui en avaient fait la demande. Il est rappelé que le Fonds chômage n'avait pas vocation à être pérenne. C'était des soutiens. Les projets devaient ensuite d'autofinancer.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande si les associations du Fonds chômage qui ne sont pas au bénéfice d'une subvention nominative ont adressé des demandes de soutien à la Ville de Genève (par exemple la Maison Kultura).

»Réponse: en date du 23 octobre 2019, une demande de subvention 2020 pour un montant de 50 000 francs a été adressée par l'association Kultura à Mme Sandrine

Salerno, alors conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), dans le but de financer en 2020 le programme Espace jeunes espoirs initialement soutenu par le biais du Fonds chômage pour un montant de 45 000 francs. Cette demande a été préavisée négativement par le Service A21. En effet, avec l'arrêt du Fonds chômage fin 2019, le service n'a plus de dotation budgétaire lui permettant de soutenir de manière ponctuelle des projets visant à l'insertion socioprofessionnelle. De plus, s'agissant d'un public «jeune», il a été estimé que l'opportunité d'un soutien municipal devait, à l'avenir, faire l'objet d'une analyse du DCSS dans le cadre du périmètre de ses actions départementales. Concernant les autres associations (Caddie service, Genève roule), le DFEL n'a pas été saisi d'une demande de subvention nominative.»

Séance du 25 mai 2021

Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en présence de Mme Salma Selle, rapporteuse, de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Partie transition numérique

Présentation de Mme Selle

Les principales questions des commissaires de la CSDOMIC concernaient les impacts du Covid sur le département de la sécurité et des sports (DSSP), notamment la levée des corps par le Service d'incendie et de secours (SIS), le plastique à usage unique ainsi que les systèmes de consigne avec le plastique. Elle rappelle que la vente de nourriture à emporter, liée à la fermeture des bars et restaurants, a eu un effet considérable sur la quantité de déchets retrouvés dans l'espace public. Les questions ont également porté sur l'extension des surfaces de terrasses qui évoluera en fonction de la crise sanitaire.

Les comptes du département ont été acceptés par la CSDOMIC par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

Des commissaires ont pris acte de ces comptes et, étant donné qu'ils sont à cheval sur deux législatures, certains commissaires n'ont pas estimé pertinent de se prononcer.

Introduction de M. Kanaan

La DSIC a fait partie jusqu'au 31 mai 2020 de l'ancien département des finances et du logement (DFL). Les comptes du Service des sports (SPO) seront présentés par Mme Barbey-Chappuis. L'année prochaine, la présentation des comptes se déroulera conformément à la nouvelle organisation des départements telle qu'elle apparaît dans le projet de budget 2021 voté.

Le principal défi de l'informatique concerne le facteur humain, c'est-à-dire l'accompagnement du personnel lors de changements organisationnels. La DSIC travaille à rendre ces changements accessibles à toutes et tous, notamment dans la fonction publique ainsi que pour les prestations au grand public. Ce domaine présente beaucoup d'enjeux, d'opportunités mais également de risques. La DSIC et les services ont donc élaboré une nouvelle politique de transition numérique pour l'administration, dont le Conseil administratif a validé dernièrement le plan directeur. Un autre grand enjeu sur lequel la DSIC a commencé à travailler est l'autonomisation du SIS comme groupement intercommunal, qui deviendra opérationnel dès le 1er janvier 2022.

Présentation de M. Royston

Le nouveau site internet (www.geneve.ch) a été mis en ligne en février.

En 2020, dans l'administration communale, le télétravail n'existait pour ainsi pas. La première vague de Covid a beaucoup sollicité la DSIC, qui a été forcée de mettre le reste de ses projets en stand-by, afin de se focaliser sur le support du plan ORCOC et des missions essentielles de la Ville.

Dans un premier temps, la DSIC a travaillé afin d'augmenter la capacité d'accès à distance pour notamment toutes les personnes devant travailler pour le plan ORCOC (plan d'urgence), ainsi que pour le maintien des missions essentielles de la Ville de Genève durant la pandémie. Il a fallu équiper environ 1500 personnes afin de leur donner la possibilité de se connecter au système depuis la maison. Il a également fallu élaborer de nouveaux outils comme la visioconférence grâce au logiciel Webex. Des lieux d'accueil ont aussi été équipés par la DSIC, notamment dans la caserne des Vernets.

Lors de la deuxième vague de Covid, le télétravail avait été généralisé: il a fallu permettre à environ 3500 personnes de travailler à distance. Plusieurs formations sur les supports et équipements ont été proposées. Certaines activités mises de côté lors de la première vague ont pu reprendre, notamment la mise en ligne des collections de la Ville ainsi que les archives de l'administration grâce à deux nouveaux sites internet.

Le chapitre 31 est dédié au budget de fonctionnement. On peut y constater un écart d'environ 4,5%: il s'agit d'une sous-dépense qui est composée des dépenses

supplémentaires liées au Covid, comme l'achat d'abonnements pour le système Webex et des équipements comme des caméras, micros, casques, etc., qui sont compensées par la mise en attente de certains projets pendant la première vague ainsi que le non-démarrage du projet de support 24/7 du SIS.

Les comptes sont relativement stables depuis 2017. Il y a une augmentation des charges fixes (70%) liée aux nouveaux services et logiciels, par exemple Webex qui perdurera durant quelques années, ainsi qu'au passage en mode souscription, c'est-à-dire une location plutôt qu'un achat de licence perpétuelle du logiciel Windows 10, par exemple. La barre des charges variables est quant à elle de plus en plus faible et une partie devra être basculée sur des crédits pertinents dédiés à des projets.

Le chapitre 30 concerne les frais du personnel. Il y a une sous-dépense car les nouveaux postes votés en 2019 n'ont été opérationnels qu'à partir de la fin d'année 2020, début d'année 2021. C'est pour cette raison qu'il y a un écart d'environ 15% entre le budget et les comptes. Ces frais augmenteront en 2021 puisque les nouveaux postes rentreront dans les comptes. La DSIC se charge de stabiliser ces frais: elle n'a pas fait de demande de postes supplémentaires pour 2021 et 2022.

Les crédits d'investissements ont triplé entre 2017 (1,6 million de francs) et 2020 (5,5 millions de francs). Cet écart est notamment dû à l'augmentation de projets réalisés en 2020 et à l'accélération de la transformation numérique. De plus, les charges et projets sont de plus en plus portés par des crédits que par le budget de fonctionnement. Cela signifie que la DSIC délivre des projets en réponse aux demandes. Les prochaines plateformes stratégiques prévues sont la nouvelle version de l'ERP du logiciel SAP (proposition PR-1455), une suite collaborative intégrée qui permettra d'adresser plusieurs besoins comme la messagerie, le partage de fichiers, la visioconférence, ainsi qu'une plateforme de gestion des demandes comme les demandes de subventions (par exemple les bourses Covid pour la culture), demandes internes auprès de services (par exemple à la CMAI pour les appels d'offre) ou encore des demandes citoyennes (par exemple celles liées à l'espace public), etc.).

Questions-réponses

Combien y a-t-il d'apprentis à la DSIC?

Il y en a trois ou quatre qui passent dans différents services afin de développer au mieux leurs compétences. Le cursus suivi est donc assez varié et complet. Il y a deux ans, un des apprentis de la DSIC avait gagné le prix du meilleur apprenti en informatique.

Y a-t-il des demandes liées à la continuation du télétravail?

Selon le magistrat, la crise a fait qu'une majorité du personnel s'est adapté au télétravail qui implique d'autres formes de collaborations. Une directive sur le travail a été validée par le Conseil administratif l'été dernier et prévoit un dispositif spécifique pérenne dès que la crise prendra fin. Les employés travaillant à un taux entre 80 et 100% auront droit à deux jours de télétravail au maximum par semaine, et les personnes travaillant à un taux inférieur (50-70%) auront droit à un jour par semaine, en accord avec la hiérarchie. Il n'y a pas eu de sondage réalisé pour la Ville entière mais pour le DCTN la grande majorité des personnes aimeraient continuer le télétravail à petite dose.

Est-ce que la DSIC détiendrait les supports nécessaires dans le cas où le télétravail serait prolongé, y compris pour les conseillères et conseillers municipaux?

La DSIC est prête à apporter le support nécessaire.

Est-ce que les personnes qui utilisent leur équipement personnel sont défrayées?

Non. Une directive stipule que les frais de télétravail ne sont pas pris en charge puisque les personnes utilisent du matériel et des connexions Wifi qu'elles possèdent déjà. La Ville possédait au début de la crise 500 ordinateurs portables à disposition sur 3500 ordinateurs. A présent, 900 ordinateurs portables sont accessibles. Lors du prochain remplacement des équipements, une part importante des postes fixes sera remplacée par des ordinateurs portables. Les ordinateurs portables coûtent environ 50% plus cher qu'un poste fixe, il faut donc adapter le budget.

Quel est le bilan carbone lié au télétravail?

Le numérique a une empreinte environnementale importante puisqu'il est émetteur de carbone. La DSIC effectuera le bilan carbone du numérique en Ville dans le cadre des deux différents plans climatiques. La DSIC travaille avec le DFEL afin de mesurer la consommation électrique des centres de calcul et des équipements de la Ville. Elle a également pour projet d'augmenter la durée de vie des équipements, par exemple de remplacer les ordinateurs portables tous les six ans au lieu de tous les quatre ans. Le Conseil administratif accorde de l'importance à la question environnementale. L'Etat est d'avis que le degré de pollution et l'émanation de carbone sont en corrélation avec les montants d'investissements faits dans l'informatique.

La souscription des licences alourdira-t-elle le budget de fonctionnement?

Le Conseil administratif est très attentif à la problématique des coûts. Une démarche a été mise en place avec le DFEL afin de maîtriser les coûts. La DSIC veille à ce que la prolifération des outils mis à disposition ne soit pas dispendieuse.

Quels sont les changements qu'impliquent les nouvelles plateformes que la DSIC souhaite mettre en place pour les personnes extérieures à la Ville qui demandent des services?

Par rapport à l'externe, il y a une recherche de cohérence dans la recherche en ligne et une mutualisation de l'expérience utilisatrice. Pour les utilisateurs internes, on essaye d'être plus regardant par rapport aux besoins des services et de prendre moins en compte les demandes extravagantes.

Est-ce que le développement des nouvelles plateformes engendrera d'autres types de collaboration entre le personnel, entre services et entre départements de la Ville?

Les démarches en ligne seront facilitées pour les citoyens qui demandent une prestation via le site internet. Il y aura quelques changements pour les collaborateurs internes, les besoins des services sont pris en compte. Pour le Conseil municipal, l'objectif est de regrouper les plateformes actuelles.

Quels sont les effets positifs comptables de l'informatique?

Cela a augmenté la productivité: la numérisation du système comptable et des facturations limite considérablement le risque d'erreur propice à créer des tensions et des recherches de fautes, etc. C'est pour cette raison que l'accompagnement des changements organisationnels est essentiel car le lancement d'un nouveau logiciel est souvent vécu comme une contrainte, alors que s'il est bien amené il peut être vu comme une opportunité pour les employés de mieux travailler ensemble.

Y a-t-il eu des problèmes et des coûts liés à la sécurité informatique?

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et se font de manière intelligente. La stratégie de protection de l'informatique s'organise autour de trois points:

1. installation des antivirus, des antispams et des détections d'intrusions;
2. des règles et des directives de contrôle sont mises en place;
3. informer/former. Ces coûts sont en hausse et imputables à la DSIC, qui reste très vigilante dans la protection des systèmes informatiques. Le Conseil municipal ayant accordé un poste supplémentaire à la DSIC, il y a actuellement deux personnes chargées de contrôler les cyberattaques.

Est-ce que les moyens du service sont suffisants?

Oui, il a les moyens de délivrer des solutions rapides pour satisfaire les utilisateurs. Il n'y a donc pas besoin d'augmenter le budget de fonctionnement. Par contre, les nouveaux logiciels demanderont davantage d'investissements. Plusieurs propositions seront soumises au Conseil municipal, notamment celle sur le renouvellement du système ERP qui a été déployé en 2004.

Que fait-on du matériel informatique obsolète qui fonctionne toujours?

Jusqu'à présent, le matériel était reconditionné par la DSIC et donné à différentes associations. Comme c'est très chronophage, il est prévu de travailler avec l'association Realise, qui recycle ce matériel.

Audition du Service des espaces verts (SEVE)

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de Mme Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), de Mme Dominique Moret, adjointe de direction responsable des finances au SEVE, en présence de Mme Salma Selle, rapporteuse, de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint et Samuel Blanchot, directeur financier

Combien y a-t-il d'apprentis parmi le personnel du SEVE et à combien s'élève le nombre de personnes déjà formées?

Une douzaine d'apprentis et 237 plein temps. Il y a plus de détails dans le bilan social.

Combien et quelles essences d'arbres ont été plantées?

Toutes les informations et lieux des plantations d'arbres seront accessibles sur le site internet de la Ville de Genève dès début juin. Il y aura des informations concernant les arbres qui ont été abattus et sur ceux qui ont été plantés; 533 arbres ont été plantés dans les lieux importants qui en avaient besoin, notamment les parcs Hentsch, Geisendorf et Trembley. Des plantations seront réalisées dans le parc La Grange cet automne.

Quel est l'écart de coût entre un revêtement perméable et un revêtement imperméable?

Il est difficile de sortir un chiffre précis car la pose le revêtement perméable revient moins cher que celle du revêtement imperméable; pour le nettoyage c'est le contraire.

Quelle est la raison de la multiplication par cinq en dix ans de la hausse du coût du nettoyage?

Il y a dix ans, les tâches de nettoyage avaient été redistribuées entre la Voirie et le SEVE après réflexion sur l'optimisation du nettoyage: comme le personnel du SEVE est présent de toute manière dans les parcs, les grands espaces verts sont nettoyés par le SEVE et les petits espaces verts des différents quartiers ont

été donnés à la Voirie. De plus, il y a plus de dix ans, les espaces verts n'étaient pas nettoyés le week-end car il n'y avait pas besoin. Entre-temps, l'utilisation des parcs a fondamentalement changé: il est impensable de ne pas nettoyer les espaces verts le week-end; ce sont des entreprises privées qui s'en chargent.

Quelles sont les nouvelles priorités du SEVE depuis son changement de département?

Il y a une certaine continuité entre les anciens et nouveaux objectifs. Les missions courantes du SEVE changent peu. Le Conseil administratif a pour objectif d'augmenter le nombre des plantations, il y a donc eu une accélération. Le programme Urbanature a été mieux sollicité. Le SEVE a été sollicité par un certain nombre d'abattages liés aux tempêtes et aux gros coups de vent, qui montrent aussi que les arbres sont fragiles.

Quelle est la stratégie de communication envers le public?

Il y a deux chargés de communication à temps partiel. La politique est de mettre des grands panneaux de communication sur les lieux concernés afin de permettre au public de comprendre les raisons des travaux ou des abattages. Les abattages d'arbres sont toujours communiqués: chaque arbre est muni d'un panneau informatif quelques jours avant son abattage (raisons de chaque abattage, le type d'arbre, son pedigree, les raisons pour lesquelles il dépérit, etc.). Pour le magistrat, la communication en amont est essentielle: il est important que le département et le service soient proactifs afin que le public n'ait pas à se poser de questions sur les prochains travaux et que les informations soient à sa disposition. Il est important que le SEVE réponde aux préoccupations de la population concernant les arbres; le service en est tout à fait conscient.

Page 362

Ligne 392 «Fermages, loyers, frais d'utilisation»: pour quelle raison cette ligne a-t-elle augmenté de 46,4% entre le budget 2020 et les comptes 2020?

L'écart est dû aux frais de loyers des nouveaux locaux du Bois-des-Frères.

Est-ce que le SEVE a les moyens de replanter un nombre important d'arbres?

Le SEVE est incapable de prendre en charge seul le programme de végétalisation. L'ensemble des services doivent collaborer afin de mener à bien cette mission importante. Chaque service de la Ville a un rôle, par exemple l'URB détecte les lieux dont les conditions permettent de nouvelles plantations. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) agit plutôt sur le domaine public. Le SEVE identifie le potentiel supplémentaire de plantations sur les espaces verts. Les investissements doivent être considérés sur du

long terme. Une part relative à l'entretien est intégrée aux investissements afin d'assurer par exemple durant les cinq premières années la bonne installation des plantes qui demandent de l'entretien, l'arrosage, etc. Les plantes sont estimées autonomes au bout de cinq années. Néanmoins, elles nécessitent un entretien régulier: c'est là que le budget de fonctionnement intervient. La grande partie des investissements de ces dernières années est encore sous garantie mais une fois que les espaces verts reviendront au SEVE, le service aura besoin de plus de ressources pour s'en occuper. Les besoins supplémentaires d'arrosage sont devenues lourds à gérer, des nouveaux arbres arriveront, etc. A l'avenir, les aménagements paysagers aux abords des nouvelles gares du CEVA aux Eaux-Vives et à Champel nécessiteront des ressources supplémentaires. Il est toujours possible d'optimiser le fonctionnement, mais à un moment donné il y a une limite. Les missions sont revues en interne afin de ne pas garder des éléments ou des démarches obsolètes. Les missions relatives à la propreté augmentent d'année en année, compte tenu des changements climatiques, etc. Le SEVE tient à jour la liste de toutes les surfaces qu'il gère annuellement: des surfaces sont ajoutées et d'autres sont enlevées. A partir de ce bilan, le SEVE demandera à l'avenir des moyens supplémentaires afin de pouvoir bien gérer chaque surface.

Est-ce que cela coûte plus cher de faire pousser et d'entretenir un arbre qui vient d'être planté plutôt qu'un arbre existant?

Oui, car un jeune arbre ne survit pas seul. Il ne devient autonome qu'à partir de cinq ans. Au-delà de cinq ans, la charge d'entretien d'un arbre devient nettement plus légère. Il est important de choisir au moment de la plantation la bonne essence et un substrat adapté pour faire pousser un arbre. Les échecs de non-reprises de plantations sont rares et proviennent la plupart du temps du fait que les sujets plantés sont trop grands et ont du mal à prendre racine.

Le nettoyage des nouvelles installations à vélo végétalisées (ancien arrêt De-Roches) est-il plus compliqué qu'auparavant?

Oui. Ce point est à reprendre avec l'AGCM.

Quelles sont les raisons des coûts supplémentaires liés au Covid?

Lors du premier déconfinement, une partie de la population a profité des espaces verts pour sortir, rechercher de la fraîcheur. Cela a engendré beaucoup de déchets, et des coûts considérables, notamment au niveau du nettoyage. La situation actuelle amène à augmenter ce type de coûts, notamment durant la période estivale.

Comptes du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), en présence de Mmes Monica Granda, présidente de la commission des sports, M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de Mme Barbey-Chappuis

Le DSSP comprend six services, dont trois ont été considérés comme délivrant des services essentiels durant la crise sanitaire:

– La police municipale a poursuivi ses actions de proximité et était chargée de la mise en œuvre des mesures décidées au niveau cantonal et fédéral, notamment le contrôle de l'obligation du port du masque dans les Rues-Basses dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus. Le nombre d'heures relatives aux missions en lien avec le Covid s'élève à 12 236 heures. 2970 actions ont été organisées en lien avec des missions spécifiques liées au Covid et 941 sanctions ont été délivrées.
– Le SIS a été extrêmement impliqué dans le cadre de la cellule ORCOC – cellule d'urgence mise en place par la Ville – et a également apporté un soutien important à différents services d'autres départements impactés par le Covid, notamment le DCSS, plus précisément le Service social (SOC) et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF).
– Le Service Voirie – Ville propre (VVP) propre a poursuivi ses prestations essentielles en matière de levée des déchets. Elle a mis en œuvre plusieurs projets comme le bannissement de l'usage du plastique à usage unique. Les éco-points ont été développés.

Le quotidien du Service de l'espace public (SEP), du Service logistique et manifestations (LOM) ainsi que du SPO été significativement impacté par la situation sanitaire.

Le LOM a été impliqué dans la crise sanitaire d'un point de vue logistique: approvisionnement de la Ville en gel hydroalcoolique, masques et plexiglas. Le département a tenté de déployer des animations qui étaient compatibles avec la crise. Il s'est aussi chargé des illuminations de Noël et du festival Geneva Lux.

Le SEP délivre les autorisations pour l'utilisation du domaine public. Il a aidé à mettre en place diverses mesures de soutien à l'économie en termes

d'exonération de taxes et d'extensions de terrasses. A l'exception de la période du 13 mars au 11 mai, les installations sportives de la Ville ont toujours, en partie, été ouvertes.

Le SPO a tenté de profiter au maximum de la marge de manœuvre des mesures cantonales et fédérales en tenant compte à chaque annonce du Conseil fédéral des jauges, des flux et plans de protection. Il a fallu gérer au mieux les différents publics (clubs, athlètes élite, la population, écoles de natation). Les jeunes ont progressivement pu avoir accès aux infrastructures sportives. La Ville a soutenu le monde sportif, parfois en s'associant à d'autres collectivités, notamment via le guichet d'aide unique qui a été mis en place avec l'ACG, le Fonds cantonal d'aide au sport et le Canton. Chaque partenaire a investi 250 000 francs dans un fonds. Sur les 1 million de francs, 850 000 francs ont été débloqués du Fonds en faveur des clubs et des associations sportives impactées par la crise sanitaire. Les subventions ont par ailleurs été maintenues même si les prestations n'étaient pas délivrées, notamment pour la course de l'Escalade. Des capsules de sport (cours gratuits) compatibles avec le virus ont pris place dans différents quartiers. Elles ont connu un très joli succès, notamment auprès du public féminin. La Canopée est donc devenue un espace d'accueil et de détente avec des cours destinés à tous les publics.

Présentation de Mme Bertossa, rapporteuse de la commission des sports

La magistrate a présenté le fonds de 1 million de francs destiné à soutenir les associations sportives, dont 850 000 francs ont été dépensés. Les projets, notamment celui des capsules de sport qui coûte très peu à la Ville (8000 francs), seront reconduits à l'été 2021. La question de deux grandes infrastructures, dont les crédits de réalisation ont été votés lors de la dernière plénière du Conseil municipal, a été abordée. Deux gardiens de bain, un mécanicien pour piscine et une caissière à 50% pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la piscine ont été engagés. Le manque à gagner est essentiellement lié à la fermeture des piscines et d'autres infrastructures durant deux mois. Il y a une différence de 0,5% entre le budget 2020 et les comptes 2020 en ce qui concerne le personnel. Une longue discussion a porté sur l'Académie du Servette aux Evaux. Les charges ont diminué d'environ 507 000 francs en raison des prestations sportives qui ont été annulées à cause de la crise du Covid.

Les comptes du SPO ont été acceptés par la commission par 10 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

Questions-réponses

Pour quelles raisons les gratuités liées aux sports sont-elles en années sportives?

Les gratuités sont calculées sur la base des saisons sportives et non pas en saisons calendaires.

Pour quelles raisons les termes de «vecteurs d'excellence» sont employés pour définir la culture et le sport (page 23)?

Cette appellation est liée à l'ancienne répartition des départements. Les grands événements sportifs, tel le Geneva Open, permettent de faire rayonner Genève, notamment la venue de Roger Federer pendant dix jours.

Y a-il aussi de ressources?

Pour la magistrate, le nombre de postes permet de répondre aux besoins actuels. Une analyse sera faite prochainement dans le cadre du projet de budget 2022. Selon Mme Bonvin, il y a un besoin de personnel supplémentaire car les prestations ont fortement augmenté ces dernières années. Le DSSP fait du mieux qu'il peut pour remplir les missions qui lui sont attribuées, mais c'est très tendu.

Le peuple ayant voté le salaire minimum à 23 francs, les pompiers volontaires recevront sûrement un rétroactif. Est-ce que ce rattrapage figurera dans les comptes 2021?

Ce n'est pas possible de répondre tant que le Conseil administratif n'a pas pris de décision. A priori cela entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et cela ne devrait donc pas avoir un impact limité sur les comptes, puisque la solde est actuellement de 22 francs/heure.

Est-ce que le nouveau curriculum de formation continue de la police municipale sera obligatoire? Oui pour tous les agent-e-s de la police municipale (APM)?

En raison de la crise sanitaire, cette nouvelle formation a été reportée.

Combien d'heures par APM par année représente ce projet de formation?

La formation de base que doivent suivre les aspirant-e-s APM représente un total de près de 1200 heures de formation sur une durée de huit mois.

Que comprend le domaine de l'informatique police (page 26)?

Il y a passablement d'informatique en lien avec les procédures judiciaires pour lesquelles la Ville collabore avec la police cantonale.

Est-ce que, durant la période du Covid, le taux d'absentéisme a augmenté?

La police municipale était sur le terrain; certains membres du personnel ont donc attrapé le Covid, ce qui a eu un impact sur le taux d'absentéisme. Les missions de l'année 2020 étaient principalement concentrées sur la crise sanitaire.

Est-ce qu'il y a eu un report de missions de la police cantonale à la police municipale depuis le contrat local de sécurité en 2017?

Sur l'année 2020, c'était surtout des missions liées au Covid. Durant cette période, les APM étaient rattachés à la police cantonale. L'essentiel de leurs missions se concentrait sur la mise en œuvre des mesures sanitaires.

Pourquoi des manifestations plus importantes que la Canopée n'ont-elles pas eu lieu?

Il a été difficile d'animer l'espace public durant la période du Covid et actuellement il est difficile de se projeter car, avec les mesures fédérales, tout est fluctuant. L'objectif du DSSP était d'utiliser au maximum la marge de manœuvre laissée par les autorités fédérales et cantonales dans tous les domaines, notamment l'animation de l'espace public.

Est-il envisageable de rendre les quais plus attractifs?

L'ouverture du nouveau port a fait que les bateaux ont été déplacés. Des réflexions afin d'élaborer de nouvelles animations sont menées dans le cadre d'un groupe de travail relatif au futur de la rade. Etant donné la crise sanitaire, il est compliqué d'envisager des manifestations plus importantes, des restaurants, des buvettes, etc.

Y a-t-il assez de moyens pour la mise en application de l'interdiction du plastique à usage unique dans le cadre des activités proposées par la Ville?

Oui, de début 2020 jusqu'au mois de juin, une sensibilisation a été faite par l'unité des gestions des incivilités dans les établissements publics. Dès juin 2020, la Ville a commencé à sanctionner. Ils ont laissé une période de tolérance aux cafés et restaurants qui avaient été fermés pendant trois mois. Cette interdiction a fait d'ailleurs l'objet d'une adhésion assez forte de la population et des restaurateurs. Il y a eu environ 260 commerces en 2020 qui ont été contrôlés et neuf établissements seulement ont dû être sanctionnés. L'amende coûte 100 francs.

Le Fonds cantonal spécial d'aide au sport a été doté de 1 million de francs d'aide aux sports par le Canton, les communes et la Ville; 850 000 francs ont été dépensés comptablement.

Quels sont les montants dépensés et la participation de la Ville?

Ces montants ont été pris dans les enveloppes des subventions (page 326). Les 850 000 francs prélevés feront l'objet d'un rapport de l'Aide au sport – la plateforme qui gérait ce fonds – qui sortira normalement à la fin du mois et dans lequel figureront toutes les aides qui ont été données. Ville a versé 250 000 francs à cette plateforme qui les a reversés directement aux associations.

Est-ce que la Ville a fait d'autres arbitrages?

Oui, des manifestations ont été annulées en raison du Covid et la Ville a décidé de maintenir les subventions dans certains cas. Seuls les coûts réels de certaines manifestations ont été pris en charge (en cas d'annulation), ce qui a permis de pouvoir verser les 250 000 francs pour la plateforme du Covid. La magistrate a inclus dans le budget 2021 300 000 francs supplémentaires, étant donné que les activités sportives reprendront. Le DSSP s'attend à ce qu'il y ait plus de difficultés en 2021 qu'en 2020, car il y a des risques que des sponsors se retirent probablement. Les membres seront sûrement moins nombreux puisqu'ils ne renouvelleront pas tous leurs cotisations.

Quel est le bilan du Fonds de soutien au sport féminin (200 000 francs)?

Environ 60 000 francs ont été dépensés. Les clubs sont preneurs, cependant le contexte n'était pas propice à la création de nouvelles équipes féminines. En 2020, l'activité des clubs a été ralentie, et la principale mission était de sauver celles qui restaient.

Pour quelle raison la baisse des recettes est-elle due à la fermeture des piscines et d'autres infrastructures?

De quelle manière des réductions, des jauges et des contraintes entraînent-elles des tarifs réduits, car cela aura dû entraîner des prix plus élevés?

La Ville a souhaité faire un geste pour le public car les contraintes sanitaires rendaient l'accès aux infrastructures plus difficiles. Auparavant, le public payait un ticket pour la journée entière. A présent, il peut se rendre à la piscine seulement à condition de respecter les créneaux horaires, comme le matin de 7 h à 9 h ou le soir de 18 h à 20 h. Il n'était donc pas convenable de la part de la Ville de faire payer deux heures de baignade au prix d'une journée complète. L'accès au demi-tarif existe toujours.

Quelles sont les raisons des écarts entre les montants du budget 2020 et les comptes 2020 relatifs aux soutiens aux clubs de sport, de handball, multisports, athlétisme, etc.?

Il suffit qu'un club soit qualifié pour les séries éliminatoires alors qu'il ne l'était pas l'année d'avant pour faire des différences dans les comptes. Les saisons peuvent être passablement différentes d'une équipe à une autre. Il y a donc une certaine flexibilité. De plus, les budgets sont faits quasiment deux ans à l'avance et, dès lors, il est difficile de mettre à jour les lignes en fonction des demandes. Il faut plus comparer les comptes 2020 avec les comptes 2019 dans la mesure où, lorsque l'année 2019 est clôturée, le budget 2020 est déjà réalisé. Il est difficile de le corriger par la suite et les lignes sont corrigées en 2021.

Est-ce que le Canton devrait faire plus d'efforts pour les subventions monétaires qu'il partage avec la Ville, notamment le judo?

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESP), il a été décidé que les communes géraient la relève des élites (équipes et individuels). Par contre, il y a une volonté de maintenir un soutien financier conjoint sur les associations cantonales. Historiquement, les associations cantonales s'entraînent toutes dans les sites de la Ville, d'où un lien fort avec la Ville. Le Canton ne fournit que peu de soutien au niveau logistique pour les associations de sport. Pour pouvoir soutenir un club, il faut également travailler avec l'association cantonale afin d'assurer la relève et la coordination. L'excellence, comme évoquée précédemment, se nourrit du sport de masse et des jeunes qui font partie des clubs. Il était important pour la magistrate et pour la politique sportive de la Ville de pouvoir aider toutes les actions des associations cantonales afin de ne pas perdre ce lien qui est extrêmement important pour le soutien au sport.

Quels sont les sports aux besoins accrus que le Canton pourrait également soutenir?

La subvention de la Ville ne doit pas baisser, mais le Canton pourrait investir davantage. Actuellement, les fonds l'aide au sport ne sont pas à la charge du Canton; ils proviennent de la LoRo (organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande). Le Canton soutient certaines associations cantonales, en lien avec la relève d'élite selon la LRT. Un bilan et des discussions sont en cours à ce sujet: le Canton devra assumer le rôle qu'il s'est octroyé, selon la loi sur le sport.

Comment savoir si une association est cantonale?

Les organisations en Suisse sont pyramidales. Dès qu'il y a trois clubs dans un canton, souvent l'association faîtière fédérale demande que ces trois clubs se réunissent sous une association faîtière cantonale, qui est le lien entre la faîtière fédérale, l'association cantonale et les clubs. Cette règle est définie par Swiss Olympic et par l'Office fédéral des sports. La Ville soutient l'activité des associations cantonales qui est destinée aux enfants, donc les ateliers découvertes et l'initiation pour les juniors ainsi que le club de voile de Versoix car il n'y en a pas en Ville. Le règlement stipule que si l'activité ne figure pas sur le territoire de la Ville celle-ci peut subventionner un club de ce sport qui réside sur une autre commune, dans la mesure du possible.

Page 328

Pourquoi la ligne «Fonds de soutien au bénévolat» a-t-elle baissé? Comment ce fonds fonctionne-t-il?

Le but de ce fonds est de proposer des formations, des fêtes pour valoriser les bénévoles ainsi que l'aide aux associations pour le recrutement ou l'achat du logiciel. Il n'y a pas eu de formation en 2020 car les réunions étaient interdites. Les détails sont en page 352.

Pages 358-363

Page 360, ligne 427: quels sont le type d'amendes?

Cela concerne uniquement les amendes de parking enregistrées au Service de la police municipale (SPM).

Dans quelle ligne figurent les autres amendes?

Les amendes pour les chiens figurent à la ligne 424, «Taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services» (page 360).

Est-il possible d'avoir un résumé ou un décompte des amendes distribuées en Ville de Genève?

Réponse écrite du département:

«La police municipale peut infliger trois sortes d'amendes, selon l'infraction sanctionnée:

– Amendes d'ordre (AO) pour des infractions à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) ou aux ordonnances liées ainsi que pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), lorsqu'il y a détention et/ou consommation, par des personnes majeures, de produits cannabiques (haschich/marijuana), dont le poids total ne dépasse pas 10 grammes. En 2020, les APM ont délivré plus de 13 800 amendes d'ordre (hors amendes d'ordre délivrées par la FdP).
– Ordonnances pénales (anciennement appelée contraventions): la procédure de contravention s'applique à toutes les infractions participant du droit pénal qui ne sont pas mentionnées dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordres. Sont notamment concernées les infractions en matière de salubrité publique (salissures diverses sur le domaine public, par exemple) ou de tranquillité publique (bruit, musique, outrage, etc.) ou encore celles liées à l'inobservation de la réglementation en matière de chiens. En 2020, les APM ont délivré plus de 2353 ordonnances pénales.

– Amendes administratives: les amendes administratives s'appliquent notamment aux infractions aux lois et règlements régissant le domaine public, la gestion des déchets, l'affichage sauvage, les marchés, la taille ou l'élagage des haies empiétant sur la voie publique. En 2020, les APM ont délivré plus de 266 amendes administratives.

Serait-il possible d'avoir une ligne dédiée uniquement au littering?

La magistrat a une volonté de renforcer les amendes par rapport à ce fléau. Cependant, il ne faut pas s'attendre à faire beaucoup de recettes car il faut prendre les personnes en flagrant délit. L'objectif est préventif par la peur de l'amende: prévention et sanction sont donc couplées.

Dans quelle ligne figure la protection civile (PCi)?

Elle fait partie du SIS.

Est-ce que le rattachement de la PCi au Canton durant la crise sanitaire a eu un impact financier pour la Ville?

Non, la PCi a rempli ses missions, notamment pour contrôler le port du masque dans les zones définies sur le domaine public, comme dans les Rues-Basses.

Page 358, ligne 317 et page 365, lettre g): pour quelle raisons les frais de repas du personnel ont-ils presque doublé?

Ce sont des dépenses liées au Covid.

Est-il envisageable d'obtenir le détail des exonérations (taxe des terrasses)?

Le manque à gagner engendré par les gratuités des terrasses en 2020 s'élève à 1,8 million de francs (1,9 million de francs ont été encaissés en 2019). La gratuité a été octroyée le 1er janvier jusqu'au 31 juin. Une extension des terrasses a également été octroyée jusqu'à la fin février puisque les terrasses d'étés rouvrent le 1er mars.

Page 370

Est-ce que le nombre de postes vacants est normal?

Ce chiffre est raisonnable en comparaison du nombre de collaborateurs (1240 équivalents temps plein).

Séance du 26 mai 2021

Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de tous ses chefs de Services, en présence de M. Didier Lyon, président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de Mme Kitsos

Les prestations ont été adaptées à la situation sanitaire et de nouvelles ont été créées pour répondre aux besoins. Beaucoup de décisions des autorités ont été prises tout au long de l'année, et il a fallu les appliquer pour garantir la sécurité tant des bénéficiaires que des collaborateurs et collaboratrices. Le Conseil municipal a aussi assumé son rôle puisque des ressources supplémentaires ont été accordées, notamment le vote de la proposition PR-1411 sur l'hébergement d'urgence qui a permis de renforcer les moyens pour l'urgence sociale. Des personnes ont dû travailler sept jours sur sept, beaucoup de personnes ont aussi dû changer de mission pour pouvoir piloter de nouveaux projets. Cette flexibilité et cette souplesse sont à saluer et démontrent que la fonction publique est bien présente pour répondre aux besoins de la population.

Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes:

Les écoles

Durant le Covid, le but était de garantir l'accueil des enfants dont les parents avaient des fonctions dites essentielles ainsi que de répondre aux exigences sanitaires en renforçant les nettoyages et en achetant beaucoup de produits, que ce soit du gel hydroalcoolique ou des masques. Cela a induit un volume important d'achat de matériel lié au Covid, exigeant des moyens et du personnel supplémentaires, pour le nettoyage notamment. La Fête des écoles a été annulée. Un bon d'achat dans une libraire avait pu être octroyé aux enfants à la place, et des jeux avaient été organisés par classe autour de la thématique des masques d'animaux.

Dix réfectoires scolaires ont été ouverts pendant le semi-confinement, donc des repas étaient servis. La réorganisation a permis de diminuer le stress lors du repas car le personnel du GIAP a pu se concentrer sur leur mission éducative.

La mise en place des nouveaux pavillons scolaires pour répondre à la croissance démographique se fait dans un temps record.

A la rentrée 2020, il y avait près de 300 élèves en plus. Cela correspond à la croissance démographique qui se poursuivra ces prochaines années. La croissance est encore plus importante dans le parascolaire. Cependant, le télétravail a induit une augmentation moins importante que prévu.

Petite enfance

La priorité est à la sécurité et à la santé au travail du personnel ainsi que des enfants. Ainsi un accompagnement externe des comités a été mis en place sur toutes les questions de santé et de sécurité au travail. Dans les crèches, des fermetures de groupes, qui ont mis des parents dans des situations très difficiles, n'ont pas pu être évitées. La facturation a été ajustée à la prestation fournie. Afin de soutenir économiquement les familles qui étaient empêchées de travailler, par décision d'autorité, celles-ci avaient la possibilité de garder leurs enfants à domicile et de voir la facturation suspendue pendant cette période. Le chiffrage relatif à la municipalisation de la petite enfance devrait être présenté en juin ou fin août 2021.

Ludothèque: les plans de protection ont permis de maintenir la prestation.

Service de la jeunesse (SEJ)

Les tâches des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ont été redéployées par rapport aux besoins: vers des tournées dans les quartiers pour atteindre les jeunes où ils étaient, donc en priorité dans l'espace public. Des collaboratrices et collaborateurs de la jeunesse ont été particulièrement impliqués dans l'action en faveur des seniors, et notamment dans la ligne solidarité 65+ ouverte à deux reprises. L'objectif de la ligne solidarité 65+ était de répondre au besoin de soutien et d'amener des aides concrètes, par exemple en effectuant les courses ou en orientant les personnes si besoin. Lors de la première vague, cette ligne a été particulièrement sollicitée.

Le programme «Cité Seniors s'invite chez vous» a été initié durant cette période: ce sont des vidéos diffusées via le site web de la Ville, faite en partenariat avec Léman Bleu, dont le but est de permettre aux personnes de suivre les activités. Actuellement les activités en présentiel ont repris.

Urgence sociale

La Ville était en première ligne. Lors du premier confinement, il était important de garantir un hébergement d'importance, notamment pour limiter la propagation du virus. A ce moment-là, c'était la Ville qui gérait les cas contacts et les

cas de Covid. Durant l'été, la Ville été réaménagée sous l'impulsion de Mme Alder, ce qui a permis d'héberger 225 personnes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le centre d'hébergement Frank-Thomas a été mis en place, avec 130 lits en surface à l'année, pour accueillir en priorité les grands précaires, donc les personnes de plus de 65 ans qui ont des difficultés physiques ou psychiques, installées depuis longtemps dans le sans-abrisme. La Ville de Genève a négocié avec l'Etat pour qu'il reprenne cette mission sanitaire, ce qu'il a fait dès la rentrée d'août. Il y a eu une augmentation de femmes qui ont perdu leur emploi et qui se sont retrouvées sans abri du jour au lendemain. Elles ont été accueillies à Frank-Thomas. Grâce à un appel à projets, en réaffectant une subvention, avec l'association Aux 6 logis, des places ont pu être ouvertes, spécifiquement pour les femmes avec ou sans enfant.

Il a fallu engager beaucoup de personnes dans des délais très courts et mettre en place les flux et garantir la sécurité de tous et toutes. Ce dispositif salué par la Direction générale de la santé par la Ville de Genève a eu un impact réel sur le fait de contrôler la propagation du virus.

Malheureusement, la caserne a été fermée fin-août 2020 malgré une demande de prolongation de la Ville. En septembre 2020 jusqu'à fin mars, il a été possible d'accueillir 100 personnes dans deux abris de PCi, au lieu de 150, pour pouvoir respecter les mesures de distanciation. Ces abris ont pu être ouverts du mois d'août jusqu'à fin-mars 2021. Les 6,9 millions de francs acceptés par le Conseil municipal fin juin ont permis de financer les surcoûts du dispositif.

En octobre, l'ACG a octroyé 1 million de francs à la Ville de Genève pour 2021, ce qui a été le premier pas vers une vision partagée. La magistrate a été auditionnée à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) à sa demande sur le projet de loi (PL) relatif à l'hébergement d'urgence. La Ville a des moyens limités et ne peut pas augmenter chaque année les moyens pour l'urgence sociale, puisqu'il y a d'autres besoins qui augmentent dans d'autres domaines.

Distribution alimentaire aux Vernets

C'est un élan de solidarité sans précédent, porté par la Caravane de la solidarité. La Ville a piloté la distribution jusqu'à l'automne. Les femmes avec des enfants y étaient surreprésentées. Deux études ont été menées sur les bénéficiaires, une avec Médecins sans frontières et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et une avec l'Université de Genève. Ensuite, à partir de l'été, l'Etat a attribué 5 millions de francs à la Fondation Partage et a décentralisé les distributions. La Ville est restée partie prenante jusqu'à aujourd'hui. Cependant, lutter contre l'insécurité alimentaire n'est pas gagné.

Distribution de repas

Avec le semi-confinement, jusqu'à l'automne, cette prestation a été donnée sous forme de repas à l'emporter. En automne, la Ville de Genève a organisé les distributions à la salle communale de Plainpalais afin que les gens puissent se restaurer au chaud et en sécurité et si besoin rencontrer un travailleur social. Aujourd'hui la prestation est toujours maintenue. C'est près de 120 petits déjeuners proposés chaque jour du lundi au vendredi et 130 repas de midi servis à 11 h et 12 h 30. Le traditionnel Réveillon de la solidarité a été réadapté: des repas festifs ont été proposés les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier, et les associations ont été soutenues financièrement pour mettre sur pied ces moments.

La question du logement: la Ville y a répondu par l'hébergement d'urgence, et a soutenu, pendant l'été, l'Association pour la sauvegarde du logement pour les personnes précaires (ASLPP) qui travaille aussi avec l'Association suisse des locataires (Asloca). L'objectif est de pouvoir intervenir avant les expulsions, et de pouvoir négocier entre logeurs et bailleurs, pour mettre en place un suivi social avant que la situation ne se détériore.

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

Il y a eu une forte augmentation de décès de 25% par rapport à l'année précédente (environ 4000 défunts de plus). Certaines périodes ont connu des pics, comme au mois de novembre avec 140% d'augmentation et 20 décès par jour. L'activité du service a été déployée sept jours sur sept. Les fours à disposition tombent régulièrement en panne, et le fournisseur est en Allemagne. Les infrastructures, qui datent des années 1970, sont une véritable passoire énergétique. Elles ont besoin d'être rénovées car c'est problématique en termes financiers et de temps. En raison de la situation sanitaire, les cérémonies en streaming sécurisé ont été mises en place.

Pour l'Etat civil, l'enjeu était d'assurer les prestations essentielles, et de continuer d'enregistrer les naissances et les décès, de délivrer les actes correspondants et de pouvoir continuer de sécuriser les documents au niveau informatique. Les cérémonies de mariage et de partenariat ont été célébrées avec un nombre restreint de personnes présentes.

Les comptes s'élèvent à plus de 300 millions de francs en 2020. Le budget initial se montait à 286 millions de francs. A l'issue du bouclement des comptes, il y a donc un dépassement de 16 millions de francs qui s'explique par les coûts liés au Covid.

Concernant les principaux écarts, les coûts du Covid représentent 17,3 millions de francs. Ils sont essentiellement au sein du SOC, puis au Service de la petite enfance (SDPE) et au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).

Pour le SDPE, il y a 7,4 millions de francs de coûts liés au Covid. +1,7 million de francs correspondent à l'augmentation des primes d'assurance perte de gain (APG) liée à la forte sinistralité du domaine. Le budget 2021 a été adapté pour prendre cet élément en compte. Il y a -0,5 million de francs en retour de subvention, dont des structures d'accueil de la petite enfance, et -0,3 million de francs qui concerne diverses natures de charges de services compétents (par exemple des amortissements ou des imputations internes moins élevés que budgétés). Les revenus du SDPE montrent un manque de 0,6 million de francs lié aux coûts liés au Covid. La participation de la Confédération est de 2,1 millions de francs (compensation des pertes d'exploitation des structures d'accueil, notamment avec l'instauration du service minimum). Dans les autres variations (-2,7 millions de francs), il y a -1,2 million de francs de la contribution de l'Office fédéral des assurances sociales à la création de nouvelles places de crèche, ce qui est moins élevé que budgété; -0,8 million de francs correspond à la contribution du Fonds intercommunal à la création de nouvelles places de crèche, ce qui moins élevé que budgété, et -0,6 million de francs concerne le versement de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) qui est inférieur de 5% au montant initialement prévu car ce sont les entreprises, impactées économiquement par la crise sociale qui participent à l'effort pour créer des nouvelles places de crèche.

Pour l'ECO, il y a un dépassement de 2,3 millions de francs. Les coûts liés au Covid représentent 1,6 million de francs: 1,4 million de francs concernent le nettoyage et les désinfections; le 0,2 million de francs restant constitue les subventions versées aux associations de cuisine pour engager du personnel en plus afin de remplacer les bénévoles vulnérables.

Concernant les autres variations: -0,4 million de francs correspond à l'annulation de la Fête des écoles et des sorties scolaires. Ces activités annulées ne sont pas prises en compte dans l'annexe sur le Covid. Les +0,5 million de francs de la reprise par la Ville de l'association des cuisines scolaires de Trembley sont compensés par la reprise de la facturation. Il y a +0,6 million de francs sur d'autres variations de comptes compétents qui se compensent. Sur les revenus de l'ECO, il y a une augmentation de 0,3 million de francs. -0,4 million de francs des coûts liés au Covid correspondent au remboursement aux associations qui n'ont pas pu disposer des locaux qu'ils louent actuellement.

Présentation de M. Lyon, président de CCSJ

Les questions, nombreuses et variées, ont permis de bien mettre en évidence les différents postes relatifs au DCSS et le problème du sans-abrisme, ainsi que les solutions mises en place par le DCSS. La magistrate a présenté les objectifs, les développements ainsi que la vision du département, soit la réforme de

la gouvernance de la petite enfance, la planification scolaire et parascolaire, la gestion en ligne de quatre restaurants scolaires, le lancement d'un dispositif de prévention nocturne, le lancement d'une étude sur le sans-abrisme, l'adaptation des cérémonies funéraires suite au Covid, les distributions alimentaires inédites, la solidarité en faveur des aînés, le renforcement de l'hébergement d'urgence, le réajustement du travail social hors murs et le soutien pour les associations de restauration collective. La crise sanitaire a été un élément majeur de l'année 2020. La CCSJ remarque néanmoins que le niveau des aides fédérales est insuffisant et que le Canton ne compense pas, alors que la pyramide des âges s'inverse. Néanmoins il faudra bien, dans un délai à court ou moyen terme, réduire la voilure du dispositif social dans le prochain budget, car la Ville ne peut pas continuer à couvrir des dépenses qui doivent être partagées entre Confédération, Canton et communes genevoises.

Vote des comptes 2020 du Département: approuvés par tous les partis, hormis le Parti libéral-radical qui s'est abstenu.

Questions-réponses

Y a-t-eu beaucoup de démissions ou de burn out durant la crise sanitaire?

Tout le monde s'est fortement engagé dans ce contexte et, au contraire, le personnel a été présent. Cela a créé de la motivation pour le job. Le constat est plutôt qu'il y a eu une nouvelle dynamique intéressante au sein du département. Mais il est vrai qu'il faut voir sur le long terme. Au niveau des cadres il y a eu peu de démissions.

Serait-il possible de prévoir un plan B en cas de fermeture des crèches avec les structures associatives genevoises afin d'éviter des situations difficiles aux parents?

Ce n'est pas toujours facile avec les comités associatifs. Comme beaucoup de structures ont fermé durant cette période à cause du risque de contagion, ce sont des projets à mener en amont.

Où en est l'étude sur le sans-abrisme?

Les données relatives à l'étude seront communiquées au mois de juin.

Qu'en est-il de la suite de la contribution de l'ACG?

C'est en traitement actuellement. La magistrate attend de connaître la clé de répartition, cependant elle est peu confiante. Le projet de loi a été découvert à la dernière minute avant l'assemblée générale de l'ACG et la Ville n'a pas été consultée. Elle soulève que c'est l'Etat qui se désengage.

Quel est le coût de revient du dispositif d'hébergement d'urgence du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) (la presse annonce un coût de revient par nuit de 80 francs)?

Faire un comparatif est difficile puisque 2020 est une année particulière. Durant le premier confinement, ils ont accueilli des personnes en 24 h/24, alors que d'ordinaire, cela se fait en 13 h/24, donc cela va renchérir le coût de l'hébergement. Le CAPAS a exercé au début de l'année 2020 jusqu'au début du Covid. Ensuite, la Ville a pris la main en municipalisant le dispositif pendant quelques mois. A la fin de l'année, le CAPAS a recommencé ses activités avec des budgets cantonaux et un petit complément de la Ville de 100 000 francs. Pour cette année, la subvention n'a pas encore été versée. Le projet qui va être envoyé sera analysé. Certaines demandes ont été formulées par la Ville pour prendre en compte les priorités, et elle va analyser les comptes et le rapport d'activité.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite obtenir un comparatif des coûts du dispositif municipal avec les coûts du dispositif CAPAS/CAUSE.

»Il convient de relever en préambule que le dispositif d'hébergement d'urgence a fortement évolué ces trois dernières années.

»Les votes du Conseil municipal ont en effet permis d'augmenter la capacité d'accueil du SOC et des associations (projet de délibération PRD-224 (+1,8 million de francs en subvention) et budget 2019 (+1,5 million de francs, dont 1 million de francs pour l'accueil à l'année par le SOC et 0,5 million de francs pour l'accueil des familles/Païdos). Cette évolution positive des financements publics a été complétée par de nouveaux engagements de la part de plusieurs fondations privées, en particulier depuis le début de la pandémie de Covid-19 au printemps 2020.

»En ce qui concerne le CAPAS/CAUSE, les coûts par nuitée ont évolué comme suit:

»*Hébergement d'urgence Sleep In 2019-2020*

»En 2019: 62,92 francs.

»En 2020: 72,86 francs.

»Soit une moyenne de 66,81 francs.

»*Hébergement d'urgence Geneva Hostel – 35 personnes – financement Ville de Genève du 15 novembre 2020 au 31 décembre 2020*

»Coût de la nuitée: 68,31 francs.

»*Hébergement d'urgence dans quatre hôtels différents – 155 personnes – financement Canton de Genève et d'une fondation privée depuis le 1er janvier 2021*

»Coût de la nuitée: 85 francs.

»En ce qui concerne le SOC, les coûts par nuitée ont évolué comme suit:

»Jusqu'en 2018, le coût d'une nuitée s'élevait à 85 francs. En 2019, avec l'ouverture d'un abri PCi durant la période estivale (Richemont), le coût de la nuitée est passé à 96 francs. Il convient de rappeler que la structure de Richemont accueille les «grands précaires», public qui cumule les problématiques sociales et de santé. Les RH représentent les trois quarts du coût total.

»En 2020, en raison de la crise du Covid-19, le dispositif a évolué tout au long de l'année afin de s'adapter aux effets de la pandémie. Le coût des nuitées en a été fortement impacté: pour l'année 2020, il est de 132 francs. Ceci principalement pour deux raisons:

– l'ouverture de sites en surface plus étendue (Frank-Thomas et temporairement la caserne des Vernets, d'avril à mi-juin 24 h/24) ce qui a notamment nécessité un renforcement significatif des agents de sécurité pour garantir tant la sécurité des bénéficiaires que celle du personnel (30% du coût d'une nuitée);
– les normes de protection sanitaire Covid-19 (en particulier rajustement aux impératifs de nettoyage des lieux) ainsi que le loyer de Frank-Thomas (90 000 francs/an).

»Pour 2021, le coût pondéré d'une nuitée est projeté à 93 francs, soit pour t'ouverture des deux abris PCi (100 places) et de Frank-Thomas à l'année (130 places).»

L'étude sur l'hébergement d'urgence donne-t-elle des éléments sur les besoins en logements relais?

L'étude est sur l'accueil d'urgence et ce n'est pas le même public. Selon la magistrate, la question du logement devrait être pensée de manière plus large car il y a les mal-logés, les non-logés, les sans-abris et il faut savoir comment faire de la prévention.

Est-il possible de rappeler le timing d'octroi de 1,8 million de francs de nouvelle subvention au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) sur l'année 2020?

La somme a été octroyée en début d'année. Il y avait le CAPAS qui faisait face à des difficultés de trésorerie. M. Apothéloz les a convoqués avec Mme Alder. Le

Conseil administratif a validé la décision de lui maintenir la prestation d'octroyer l'entier de la subvention durant le premier trimestre 2020, à savoir 8 millions de francs. La prestation s'est déployée jusqu'au mois d'avril, puis la Ville a repris le pilotage de l'hébergement d'urgence avec l'opération des Vernets. Une somme de 100 000 francs a été versée en supplément en fin d'année, pour permettre au CAPAS de redéployer son activité pour l'hiver 2020-2021. Pour 2021, le département est en train d'évaluer les différents besoins et ils attendent la demande de subvention ponctuelle du CAPAS pour voir quelles prestations seront allouées, sachant que le département souhaiterait qu'ils focalisent leur effort sur l'hiver car c'est là qu'il y a un risque vital par rapport aux populations concernées. Dans les 1,8 million de francs, il y a également une subvention à Païdos qui réalise un excellent projet d'accompagnement des familles qui permet d'accueillir 45 personnes. Un solde restant a été attribué à l'association Aux 6 logis puisque, lorsque Mme Kitsos a pris ses fonctions en juillet dernier, elle a souhaité développer cet aspect.

Existe-t-il une base juridique liée au million débloqué par l'ACG (selon ce qui est écrit dans le rapport «l'ACG a clamé qu'aucune base juridique ne les autorisait à verser ce million»)?

La magistrate indique que lors de l'ancienne législature un avis de droit avait été demandé qui justifiait que ce n'était pas une compétence communale mais une compétence cantonale. L'ACG s'est basés sur cet avis de droit pour dire que les communes n'avaient pas la marge de manœuvre pour octroyer ce million via le fonds d'investissement de l'ACG. Sur le changement, elle n'a pas participé aux débats donc elle ne sait pas ce qui a été dit.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite recevoir l'avis de droit relatif à la répartition des financements en matière d'hébergement d'urgence

»Le DCSS attend une autorisation du Fonds intercommunal, qui est le mandataire de l'avis de droit, pour pouvoir le transmettre à la commission des finances.»

Est-ce que les TSHM vont revenir à leur tâche ante?

A l'heure actuelle, ils ont repris leur mission principale auprès des 15-25 ans. Pendant la période de confinement, les missions ont été quelque peu réorientées en fonction des outils qu'il était possible de mettre en place, par exemple les tournées de rue ont été intensifiées; cependant la mission centrale et l'action auprès des 15-25 ans n'a pas changé. Il y a 13 équivalents temps plein (ETP) pour tout le territoire de la Ville. Cela représente assez peu, donc ce qui est fait l'est dans la mesure des moyens.

Est-ce que la Ville a pu profiter de la situation du Covid pour analyser les besoins des jeunes, qui ont déposés plusieurs pétitions dernièrement?

Les jeunes ont été mis à mal. Même avec les réouvertures aujourd'hui, on voit qu'il y a des phénomènes de décompensation. Pour la magistrate, la priorité est la question de l'emploi, et de l'insertion sociale et professionnelle. Il faut voir comment renforcer l'action de BAB-Via dont la Ville subventionne l'activité La boîte à boulots. Pour atteindre les objectifs, il faut collaborer avec les parties prenantes. Par rapport au skate-park, un financement pour une étude avait été donné aux jeunes qui sont organisés sous forme d'association. Cependant, comme ce projet a été mis dans le plan financier d'investissement (PFI) en septembre 2020, le projet ne peut pas être encore réalisé. Le département a initié le projet Engage.ch où les jeunes peuvent amener leurs projets et leurs idées. Donc cette notion d'être à l'écoute est vraiment active, et la Ville de Genève essaie d'y mettre un maximum de moyens. Sur les demandes liées à des locaux et des espaces, cela nécessite un accompagnement. Avec les 13 ETP de TSHM, cela permet d'ouvrir un certain nombre de locaux en gestion accompagnée pour les 18-25 ans, mais pour avoir un suivi correct, la Ville de Genève n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes, dont une partie concernent les maisons de quartier (MQ), mais au-delà de 18 ans les jeunes ont besoin de plus d'autonomie et d'un suivi plus léger.

Est-ce qu'une interface avec le département de Mme Barbey-Chappuis a été développée pour que la jeunesse soit partie prenante?

Au niveau du département et du service, des équipes de prévention par les pairs ont été mises en place. C'est un des bons moyens d'être à l'écoute de ce que veulent les jeunes, et une de leurs demandes est de rester sur l'espace public. La prévention par les pairs fournit des petits jobs, et transmet les bons messages auprès de ces jeunes. Cela permet d'être à leur écoute, avec une oreille différente, qui est celle d'un pair encadré par les TSHM. Avec la police municipale, il y a également un bon travail de réseau qui se met d'autant plus en place avec l'arrivée des correspondants de nuit. Il y a un protocole de collaboration entre le SEJ, la FASe et la police cantonale, sur lequel ils ajustent les manières d'être en lien avec la jeunesse.

A quoi correspond la fonction de correspondant de nuit, est-ce la même réalité que pour les TSHM?

Ce sont deux métiers proches mais différents. Le correspondant de nuit est plus axé sur la médiation nocturne (entre 23 h et 3 h). Il va agir sur la situation complexe dans l'espace public, et interagir avec tous les acteurs en lien avec ladite situation complexe (par exemple des nuisances sonores). Le TSHM est plus axé sur le lien individuel avec le jeune. Il va plutôt agir durant la journée et en fin de journée puisque son travail est d'être dans un lien de confiance, d'accompagnement avec les jeunes, et donc pas dans des moments festifs.

Est-ce plus ou moins proche de la police municipale?

Ils n'ont pas les prérogatives de la police municipale par rapport à l'application des lois et tout ce qui concerne la sécurité, mais dans cet espace de médiation ils peuvent autant amener de la médiation formelle qu'urbaine. Par rapport à la police municipale, ils vont avoir plus d'actions en termes de relations de voisinage.

Concernant les MQ, la plupart des MQ en Ville de Genève accueillent le tout-public. L'accueil libre n'était plus possible et les possibilités d'accès devaient tenir compte de surfaces disponibles. Tous les secteurs adultes ont été stoppés pendant longtemps. Les MQ ont eu une grande réactivité avec les petits, et ont suivi les mesures par rapport aux autorisations d'ouverture pour les activités et prestations d'accueil des enfants. Elles ont proposé de l'accueil en ligne, cependant ça limitait l'accès à ces prestations à certains publics, dont les plus jeunes. L'été dernier, il y a eu une grande réactivité par rapport aux demandes sur les centres aérés, notamment en augmentant le nombre de places pour tous les enfants des personnes qui ne partaient pas en vacances.

Service de l'état civil (CIV): est-ce que ce service a dû faire face à une hausse des demandes?

Ils ont réussi à fonctionner grâce à la très grande solidarité entre les collaborateurs, à un engagement sans faille et au très grand investissement des officiers de l'état civil. Ils ont travaillé en coordination avec les HUG et le SPF sept jours sur sept.

Est-ce que les cérémonies funéraires en streaming continueront à avoir lieu afin de faciliter la présence des familles?

Oui, de manière permanente.

Une forme de reconnaissance a-t-elle été mise en place pour reconnaître le travail des collaborateurs du département?

En raison du contexte sanitaire, il n'est pas possible de faire un événement pour se retrouver.

Quelles sont les raisons de l'augmentation si importante de coûts des produits de nettoyage?

La hausse provient de l'augmentation des personnes qui nettoient, engagées dans le privé. Les processus de désinfection des mains respecte les recommandations du Canton: gel hydroalcoolique mis à disposition du personnel (cela représente beaucoup de monde, avec le corps enseignant, le parascolaire, les associations qui interviennent, les équipes administratives, etc.) et le savon spécial pour les enfants.

Page 165

Quel est l'usage des 6,5 millions de francs relatif aux dépassements liés aux crèches?

Pour quelle raison ce dépassement n'a-t-il pas fait l'objet d'une proposition, contrairement à d'autres dépassements concernant ce département?

Quand une structure a un déficit, la Ville garantit cette couverture financière. Le pilotage des crèches n'appartient pas à la Ville, c'est pour cela qu'il faut changer de modèle de gouvernance afin d'améliorer l'efficience. Dans les 7,4 millions de francs, il y a la suspension de la tarification pendant le service minimum qui représente 6,5 millions de francs et 1,7 million de francs pour l'augmentation des primes d'assurance. La suspension de la tarification concerne les personnes dont les crèches n'ont pas pu recevoir l'enfant.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite connaître les causes de ce dépassement et recevoir une information du nombre de familles concernées par la non-facturation des pensions du fait du Covid-19.

»Le dépassement de 6,5 millions de francs s'explique par:

– L'impact financier des mesures prises en raison de la situation sanitaire du Covid-19 a nécessité le versement d'un complément de subvention aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (SAPE) de 5 329 900 francs.
  – Du 16 mars au 8 mai 2020, les SAPE n'ont assuré qu'un service d'accueil minimum (SAM), en application des directives cantonales.
  – Dès le 11 mai, et jusqu'à la fermeture estivale des SAPE, la pandémie étant toujours fortement présente, ainsi que les mesures de protection, notamment le télétravail, l'ancien Conseil administratif a accordé aux parents la possibilité de réduire, voire de suspendre la fréquentation de leurs enfants. La facturation des écolages a été adaptée en conséquence.
– L'ajustement des taux de prime primes APG maladie et accident des SAPE dont l'impact s'est monté à 1 700 000 francs.
– Des retours des comptes 2019 des SAPE pour 450 000 francs supérieurs aux attentes. De par le système de subventionnement au déficit, sur la base des comptes annuels des SAPE, les résultats positifs sont restitués à la Ville de Genève durant l'exercice suivant.

»Durant la première vague de Covid-19, compte tenu de l'urgence liée à la pandémie et de la difficulté à estimer le nombre de familles qui allaient être concernées par la non-facturation des frais d'écolage ainsi que du manque de visibilité des impacts financiers y relatifs, il a été considéré qu'il n'était pas

nécessaire de déposer une proposition. En effet, la complexité de la gouvernance de la petite enfance imposait d'attendre les comptes 2020 de l'ensemble des structures d'accueil pour connaître le montant total du dépassement.»

Question 4 – Service de la petite enfance – Recettes des pensions encaissées

La Commission souhaite également connaître l'évolution des recettes des pensior encaissées par la Ville de Genève de 2011 à 2020.

L'évolution des recettes des pensions encaissées se présente de la manière suivante :

STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE EVOLUTION DES PENSIONS FACTURES AUX PARENTS			
Année	**Pensions facturées**	**Evolution %**	
2011	-28 833 694	-	
2012	-29 997 016	4.03%	
2013	-30 785 356	2.63%	
2014	-32 515 937	5.62%	
2015	-35 077 218	7.88%	
2016	-36 279 123	3.43%	
2017	-36 321 824	0.12%	
2018	-38 139 527	5.00%	
2019	-40 012 713	4.91%	
2020	-33 187 711	-17.06%	effet Covid-19

Page 374

A quoi correspondent les subventions à des collectivités et à des tiers?

C'est uniquement les subventions monétaires, avec le détail en page 383.

Ligne 312, Alimentation et élimination bien-fonds patrimoine administratif: à quoi correspond l'écart entre le budget et les comptes de 72%?

Cela s'explique par deux mandats contractualisés pour l'unité salaires. A cause d'un pourcentage important de gens malades au moment de boucler les salaires en fin d'année, il a fallu faire appel à une fiduciaire pour les soutenir dans le traitement des salaires des SAPE.

Ligne 321: d'où provient l'écart?

Les frais liés à l'électricité, l'eau et le chauffage sont budgétés centralement et reventilés aux comptes, donc c'est un écart mécanique.

Page 375

En quoi le GIAP est-il concerné par la gestion des restaurants scolaires?

Avant c'était les associations qui facturaient aux parents, et maintenant c'est le GIAP. Si c'était à la charge de la Ville, ce serait l'ECO, et donc des collaborateurs devraient être assignés à cette tâche. Par ailleurs, la Ville ne détient pas le fichier des parents, avec les adresses, etc., c'est donc une vraie plus-value de pouvoir déléguer cette prestation au GIAP qui l'assure à titre gracieux. La Ville subventionne le GIAP concernant la prestation des animateurs auprès des enfants.

N'est-ce pas les associations des restaurants scolaires qui font ce travail bénévolement?

La gestion du personnel, de la facturation et des rappels des restaurants scolaires sont assumés par le personnel salarié de ces associations. Il n'y a que les comités qui sont bénévoles. Les repas sont servis en partie par des bénévoles, parfois des personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas pu travailler durant le Covid. La prestation a pu être maintenue grâce à du personnel salarié qui a dû être renforcé.

A qui s'adressent les parents qui ne peuvent pas payer?

Le système n'a pas changé: ils doivent s'adresser, via l'Hospice général, soit à l'un des huit centres d'action sociale de la Ville, soit à Caritas. C'est le SOC qui gère toutes les factures des parents qui déclarent ne pas pouvoir payer. L'ECO s'occupe des impayés. La politique tarifaire sera revue avec le GIAP.

Page 377

Pourquoi l'écart budget-comptes est-il négatif pour le SPF au vu de la crise sanitaire?

C'est un changement de méthode de comptabilisation des gratuités qui provient du fait qu'auparavant les charges d'incinération n'étaient pas prises en compte dans la gratuité pour les communiés. Avant cela figurait en charges et en revenus. Le montant budgété ne tenait pas encore compte de cette nouvelle pratique, d'où l'écart. Cela génère donc des écarts à la fois en charges et en revenus: on voit la contrepartie dans les gratuités, avec une hausse de la gratuité pour les pompes funèbres qui passe de 2,1 à 2,8 millions de francs.

A quoi correspond la ligne 311?

C'est l'achat de matériel consommable.

Page 378

Rubrique 5008, Service de la jeunesse, ligne 391: qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui avait été budgété?

Ce sont des imputations internes, notamment avec le LOM, le SEVE ou l'ECO, notamment les prêts de salles. La différence est principalement au niveau des salles de sport des écoles qui n'ont pas été utilisées et les locations qui n'ont pas été faites. Au niveau du LOM et du SEP, ce sont des demandes d'autorisation qui n'ont pas été faites pour les manifestations.

Page 383

Pour quelles raisons certaines lignes relatives au milieu associatif n'ont-elles pas diminué alors que certaines associations n'ont pas pu fonctionner en période du Covid?

Dans les associations, il y a du personnel salarié. C'est important que le personnel salarié ait une stabilité dans son action. Pour les projets sans impact sur le personnel associatif, ce travail est en train d'être effectué. C'est la même logique que le soutien à l'économie: la Ville de Genève ne voulait pas que des gens se retrouvent sans rien du jour au lendemain. C'est la responsabilité de la Ville de tenir ce type de politique. Actuellement tous les comptes 2020 sont en train d'être analysés et, le cas échéant, des demandes de restitution seront formulées aux entités pour 2020. Par exemple, ils sont en train de voir la somme qui devra être restituée par l'association Ciné Transat, puisqu'elle n'a pas eu d'événements en 2020.

Est-ce que les associations ont été dûment informées d'une possible demande de restitution l'année suivante qui pourrait mettre à mal des petites associations?

C'est une décision du Conseil administratif au printemps 2020 qui a indiqué aux entités que leurs comptes allaient être examinés de manière plus approfondie en 2021. Les comptes des entités commencent à arriver. L'examen sera fait durant l'été, puis les entités seront contactées pour voir si la subvention a été totalement dépensée ou pas. S'il y a des frais non engagés en 2020, une restitution sera demandée. Cela ne change pas des temps ordinaires. Concernant le plan comptable, les entités concernées recevront moins l'année suivante.

N'est-ce pas l'occasion de voir, pour des associations qui auraient peu œuvré, si l'argent ne sert qu'à payer des emplois de fonctionnaires?

Il n'y a pas d'emplois de fonctionnaires dans les associations subventionnées, c'est principalement des bénévoles et les subventions ponctuelles ne financent que des projets.

Il y a quinze ans, l'envie de créer des salaires et des formations pour les ludothèques, qui fonctionnaient avec des bénévoles, coûte aujourd'hui des sommes élevées. Quel serait le coût de se priver des bénévoles pour les restaurants scolaires?

Effectivement les ludothèques étaient bénévoles et extrêmement rarement ouvertes au public. Il y a dix ans, une pétition votée au Conseil municipal a conduit à un crédit. A ce jour, il y a deux ETP salariés par ludothèque. Avec plus de 250 000 personnes qui fréquentent les ludothèques chaque année, ce n'est pas très cher payé. Le fait de salarier le personnel des ludothèques a permis d'augmenter les heures d'ouverture pour le public et d'offrir une prestation plus professionnelle. La comparaison avec les restaurants scolaires est très peu pertinente puisque leurs bénévoles font économiser très peu d'argent, beaucoup de gens étant déjà salariés.

Page 384

Pourquoi y a-t-il eu une diminution de 60% pour les personnes âgées, alors que l'Association de défense et de détente des retraités (AVIVO) n'a pas diminué ses frais?

Il y a cinq enveloppes de subventions ponctuelles, dont une pour la vieillesse. Ce sont les entités associatives qui viennent proposer des projets, puis les subventions ponctuelles sont octroyées ou non. En l'occurrence, les associations d'aînés ont peu travaillé cette année, dans le sens où elles se sont mises en off pour protéger leurs usagers. Mais cela ne reflète pas du tout l'effort de la Ville pour les aînés puisqu'un plan de solidarité communal a été déployé, avec une ligne d'urgence pour les aînés, des livraisons à domicile de médicaments, de courses, etc. Une certaine somme a également été octroyée aux aînés via le Fonds Zell.

Page 386

Les discussions actuelles du transfert de la FASe aux communes aboutiraient à un report de charges sur la Ville. Faut-il s'attendre à voir une augmentation sur ces deux lignes dans les comptes 2021?

Pour la FASe, il faut changer le cadre légal, donc on ne peut pas faire des transferts sans respecter le processus démocratique. A ce jour aucune information n'est claire. Le retrait du Canton correspond à 6 millions de francs. Pour la magistrate, le retrait de l'Etat à ce niveau serait un véritable problème.

Pourquoi y a-t-il une augmentation des lignes relatives aux salles de spectacles des MQ et aux Noctambus alors que ces services ont été arrêtés pendant des mois?

Pour les MQ, ce sont des subventions qui ont été versées, notamment pour engager des spectacles. Il y a un règlement pour les subventions spécifiques pour les MQ (LC 21 542) qui concerne les MQ de la Traverse et de l'Etincelle à la Jonction. En fonction de l'examen des comptes de ces associations, un ajustement de la subvention sera fait l'an prochain, à savoir qu'il y a aussi eu un engagement de certaines MQ à pouvoir honorer les engagements auprès de la culture de proximité, et que les spectacles se joueront lorsque ce sera possible. Tous les spectacles pour enfants ont pu être un maximum maintenus, avec des jauges diminuées. Concernant les Noctambus, au niveau du département, c'est le financement du réseau régional et non pas du réseau urbain. Dans ce réseau, la Ville a un forfait qui a été décidé à la création du Noctambus qui est chaque année augmenté de 2%. La prestation n'a pas eu lieu. Les Transports publics genevois (TPG) la délèguent à des entreprises. Une demande de RHT a été faite qui a été refusée car c'étaient des employés indirectement financés par les communes. Donc les personnes ont dû être payées. Si la stabilisation des bus a diminué les frais, dans le montage de la structure de Noctambus, le Canton assure juste une compensation des déficits, ce qui veut dire qu'il a baissé sa part, donc les communes ont eu des frais fixes par rapport à ces prestations.

Complément écrit du département:

«Service de la jeunesse – Noctambus. La commission souhaite connaître les modalités de financement du Noctambus.

»L'association Noctambus est composée des communes associées à la prestation du Noctambus. Les bus Noctambus pour le réseau urbain sont exploités en direct par les TPG et le réseau régional via des exploitants externes.

»L'association Noctambus est liée par une convention avec les TPG. Selon cette convention, le montant versé par le Canton n'est pas une subvention mais une contribution qui permet de couvrir le déficit de l'association Noctambus après le subventionnement des communes.

»Dans ce contexte, le Canton n'est pas commanditaire de l'offre des Noctambus. C'est l'association Noctambus qui doit organiser la prestation et s'acquitter des coûts.

»En 2020, les subventions communales versées sont de 1 391 000 francs tel que prévu dans le budget de l'association, dont 154 896 francs versé par le DCSS (pour un budget 2020 de 140 000 francs).

»A teneur de la convention liant les TPG à l'association Noctambus, une augmentation annuelle de 2% des subventions communales est prévue afin de couvrir le développement de la prestation. Depuis 2016, le montant inscrit au budget du département n'a pas évolué (140 000 francs), malgré les demandes d'ajustements formulées dans le cadre des derniers processus budgétaires. Il est prévu d'ajuster cette ligne au projet de budget 2022.»

Que signifie «les projets relatifs aux aînés ont connu des attributions moins importantes que prévu en raison des mesures sanitaires, et il en résulte une baisse de 456 000 francs»?

C'est l'écart au Fonds Zell, entre ce qui a été budgété et ce qui a été effectivement versé, puisque les entités associatives actives dans le champ de la vieillesse ont été moins actives de facto durant cette année 2020. Ce qui n'empêche pas que la Ville a assuré ses prestations avec un partenariat avec la Croix-Rouge pour assurer la livraison à domicile, et a également réalisé des visites.

Où en est-on de la mise en œuvre du local à l'ancien manège pour la petite enfance?

Il ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2021. Il y aura un espace parents-enfants (29 places) et une ludothèque. La MQ y mettra également ses locaux. Les restaurants scolaires intégreront aussi l'ancien manège.

Page 396

Quelles sont les entités regroupées derrière le nom de CAPAS qui compte 45 associations et fondations? Quelles associations reçoivent quoi?

Le CAPAS constitue une personnalité juridique. Le CAUSE a été créé en son sein. Tout l'argent accumulé a été inscrit dans une convention de subventionnement, avec un reporting trimestriel sur le nombre d'usagers. Les comptes du CAPAS 2020 ont été reçus. Le CAPAS se conforme à toutes les règles comptables en la matière. Les prestations fournies en 2020 sont des prestations d'accueil d'urgence. Pour les années prochaines, l'acteur central ne sera plus le CAPAS mais le CAUSE, qui aura uniquement pour mission l'accueil d'urgence.

Est-ce que des appartements ont été mis à disposition de l'association Aux 6 logis ou était-ce juste une subvention monétaire?

C'est juste une subvention monétaire.

Séance du 1er juin 2021

Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de Mmes Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Anne Mathieu, administratrice du DCTN, Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), Florence Kraft-Babel, rapporteuse de la commission des arts et de la culture (CARTS), Danielle Magnin, présidente de la CARTS, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Partie culture

Introduction de M. Kanaan

La crise du Covid reste un élément structurant du passé, du présent et de l'avenir proche. Le maintien des subventions a été extrêmement apprécié dans le milieu de la culture qui est reconnaissant envers la Ville qui a soutenu les activités remplaçant les événements annulés lorsque cela était possible, comme les 49 concerts qui ont eu lieu l'été passé, de même que l'appel à projets, ou l'appel à projets «@IloveArtistedIci». Des économies ont tout de même été faites. Aucune activité n'a pu avoir lieu lors du premier confinement puisque les théâtres et les autres scènes culturelles étaient fermés. Lors de la deuxième vague, les théâtres avaient le droit de travailler, ce qui leur a permis de continuer à créer et à répéter avec les artistes et par conséquent de maintenir pour ces derniers quelques revenus. Il rappelle que le Théâtre de l'Orangerie a rouvert pendant l'été et de la rentrée jusqu'à fin octobre 2020. Le milieu a dû conquérir le droit de reconnaître ce personnel comme des travailleuses et travailleurs, avec l'appui de la Ville. Il donne l'exemple d'un incident qui s'est déroulé à Saint-Gervais où une patrouille de police a interpellé un groupe en répétition le soir en prétendant qu'il s'agissait d'une soirée privée. Depuis cet incident, ce droit a été reconnu. Il explique que les RHT ont également engendré des difficultés dans le milieu culturel, en raison de la structure très particulière des revenus et des contrats. L'Office cantonal de l'emploi (OCE) exprime ses réticences quant à reconnaître ces métiers culturels. Effectivement, c'est un domaine complexe notamment parce que ces personnes ont toutes un parcours atypique. Le service a appuyé les acteurs culturels en finançant des démarches informatives sur les dispositions relatives au Covid ainsi que pour défendre des dossiers de demandes de RHT. Il y a également eu un important travail accompli concernant l'instruction des indemnisations fédérales. Le Canton de Genève est le seul canton de Suisse où la Ville a participé activement à l'instruction des dossiers afin d'obtenir des indemnisations fédérales. Le crédit de 2,3 millions de francs voté par le Conseil municipal

en novembre comme contribution municipale aux indemnisations fédérales a également été très apprécié, de même que le crédit de 3,9 millions de francs pour des mesures spécifiques d'aide et de soutien. Le SEC a appris à élaborer des plans de protection pour nos manifestations et soutenir les acteurs culturels dans leurs propres démarches. Un certain nombre des personnes des services moins sollicités pendant la pandémie (par exemple les institutions muséales) ont été réaffectés dans d'autres services de l'administration très fortement sollicités (SPF, SOC, SIS, etc.), ce qui a permis non seulement des renforts utiles mais des expériences humaines intéressantes. Les chantiers de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse sont terminés.

Présentation de Mme Mathieu, administratrice du DCTN

Ecart important de plus de 8 millions de francs, le niveau de non-dépensé est significatif en lien avec la crise sanitaire. L'écart provient du retard lié aux recrutements (-4,6 millions de francs), des non-dépensés comme la Fête de la musique (-2,9 millions de francs), et de fait qu'il y a eu moins de demandes.

Les écarts avec les comptes de la culture sont importants: l'écart des charges s'élève à -8 582 355 francs et celui des revenus s'élève à -1 330 677 francs. Le rapport entre les charges et les recettes montre que la contribution de la culture nette est en diminution par rapport au budget. L'écart est favorable sur l'ensemble du département. Le premier écart sur cette contribution nette en diminution par rapport au budget de 7,3 millions de francs s'explique par 8,6 millions de francs de charges en moins. Malgré les soutiens exceptionnels et les charges liées au Covid, il y a un niveau de non-dépensé significatif par rapport aux comptes. Les écarts liés aux recettes sont défavorables, il y a donc moins de revenus que prévu en raison de la fermeture des institutions due à la crise sanitaire.

Analyse par rubriques de comptes: le principal écart concerne les charges de personnel. Ce sont des écarts récurrents dus à la méthodologie de budgétisation. Cependant, l'écart est accentué cette année notamment à cause des retards liés aux recrutements en raison de la pandémie. Le deuxième écart significatif concerne les -2,9 millions de francs sur les charges de fonctionnement. Cette économie provient essentiellement des fermetures et annulations d'événements comme la Fête de la musique en 2020 ainsi que des frais d'exposition, d'annonces et de prestations externes. Les autres écarts sont moins significatifs. L'écart est positif sur les subventions, cela est dû à une restitution de l'OSR à la fin de sa convention de subventionnement. Il y a également un écart de 0,5 million de francs sur les fonds globaux des subventions car il y a eu moins de demandes dans le contexte de la crise sanitaire. Les autres écarts sont moins significatifs car ils sont compensés au niveau des recettes, notamment les fonds et subventions à redistribuer.

Les baisses de revenus sont liées au contexte de crise du Covid et s'expliquent par la non-location des salles et aux fermetures des musées. Les musées sont à l'origine d'habitude de la majorité des recettes. Les autres écarts portent sur des compensations avec les charges.

Les comptes du département contiennent essentiellement les charges de fonctionnement, de transfert, les revenus ainsi que les subventions. Les charges de personnel, d'entretien de bâtiments, les énergies, les amortissements, etc., figurent dans les comptes transversaux. Le résultat est également favorable. Il y a un non-dépensé d'environ 2 millions de francs malgré les soutiens votés par le Conseil municipal notamment aux acteurs culturels. L'écart constitué par des charges en forte diminution est contrebalancé par une diminution des recettes en raison de la crise sanitaire.

Analyse des charges par services: l'écart favorable (1,4 million de francs) sur les charges se trouve au SEC. Il y a un écart positif sur la Fondation d'art dramatique (FAD) en raison du décalage de six mois de la hausse de la subvention, de l'annulation de la Fête de la musique et de la restitution de l'OSR. Il y a des non-dépensés sur le Musée d'art et d'histoire (MAH), principalement à cause de la fermeture des institutions pendant une longue partie de l'année. Des économies ont été faites sur les frais de surveillance, d'exposition, d'annonce et de prestations. Ce type de non-dépense se retrouve également dans les autres institutions, notamment le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et la Bibliothèque de Genève (BGE), en raison de la diminution des activités en lien avec la crise sanitaire.

En ce qui concerne les revenus, il y a un écart de 2,7 millions de francs au SEC avec une non-dépense sur les locations de salle suite aux annulations dues au Covid, aux rabais exceptionnels accordés par le Conseil administratif et à la perte de billetterie. Il y a eu également des non-recettes à la BGE suite aux fermetures liées au Covid, sur les taxes, prestations de service et amendes. Les recettes non réalisées des musées sont dues aux pertes (billetterie, locations de salle, ventes diverses), qui ont impacté les revenus des institutions.

La Ville a déployé le télétravail dans un temps record. La gestion du *stop & go* a pris beaucoup de temps notamment dans l'adaptation des plans de protection pour les institutions. Les équipes ont été mobilisées pour accompagner le SEC dans l'élaboration de nouveaux projets et pour proposer des alternatives. Le Conseil administratif a décidé de maintenir les subventions dans le domaine de la culture, malgré l'annulation ou le report de nombreuses manifestations. Ce n'est pas une exception genevoise: tous les Cantons et Villes suisses ont décidé de maintenir les subventions. C'était la mesure la plus simple à prendre dans une situation de crise afin de préserver l'emploi. Les institutions culturelles ont survécu à cette crise en grande partie grâce à cette mesure.

La Ville a participé au dispositif d'indemnisation des pertes financières. Le Conseil municipal a accepté le crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs (proposition PR-1430) destinés à contribuer au dispositif Confédération/Canton. Le Conseil administratif a validé des soutiens pour l'action @IloveArtistesdIci qui a mobilisé environ 70 artistes sur la place publique. Ce projet novateur a eu un bel impact et se poursuivra, de même que les projets de résidences dans les institutions. Il y a aussi eu des mesures économiques de rabais et de soutien pour favoriser au maximum les acteurs et actrices du milieu culturel qui ont beaucoup souffert de la crise.

Impact du Covid: le département de la culture et du sport a calculé un impact de 8 millions de francs; pour le domaine de la culture, il s'agit de 5,5 millions de francs. Ce montant prévoit la proposition PR-1430 qui soutient les acteurs actrices du milieu culturel, les baisses de revenus notamment dues à la fermeture des musées, les baisses de revenus dues aux annulations des événements culturels ainsi que l'ensemble des mesures de protection et d'acquisition de matériel. Le bilan financier du département reste positif (environ 2 millions de francs de non-dépensés) malgré cet impact du Covid de 5,5 millions de francs.

Le dispositif de soutien dans le cadre de l'ordonnance fédérale posait plusieurs soucis car:

– il est calibré sur les Cantons qui en étaient les partenaires privilégiés, puis les Cantons pouvaient associer les autres partenaires cantonaux financièrement et organisationnellement, notamment les organismes de loterie et les communes;
– les ayants droit, dont ont été exclus de la phase 1 notamment les fondations de droit public car selon les positions fédérales les fondations de droit public ont une garantie de déficit de l'autorité publique concernée, ce qui n'est pas le cas à Genève. Les fondations de droit public sont une exception genevoise qui n'existe pas en Suisse allemande, et un tout petit peu dans le canton de Vaud.

La Ville a donc négocié un accord spécifique avec le Canton, l'ACG ainsi que la LoRo pouvant couvrir aussi les secteurs non reconnus par Berne. L'accord a abouti au crédit voté par le Conseil municipal de 2,3 millions de francs. Cela consistait à ce que la Ville de Genève prenne en charge la moitié genevoise de toutes les institutions et acteurs culturels bénéficiant de l'aide fédérale et sis en Ville de Genève. Pour rappel, la Confédération paie 50% des ayants droit et l'autre moitié doit être prise en charge par le Canton concerné. La Ville a pris donc en charge la moitié genevoise qui concerne des théâtres, festivals, etc., situés en Ville de Genève. La Ville a obtenu que les fonds résiduels du Canton et de l'ACG couvrent les fondations de droit public non reconnues par Berne, par exemple le GTG. L'accord entre le Canton, l'ACG et la LoRo a très bien fonctionné.

Le guichet unique a reçu 510 dossiers dont 315 ont été approuvés par la commission Covid-culture après qu'une fiduciaire a opéré un tri. Les dossiers refusés concernaient des gens hors du périmètre. Parmi ces 315 dossiers, 115 émanent d'institutions subventionnées par la Ville. Les 2,214 millions de francs ont été dépensés (sous réserve du décompte final) sur le crédit budgétaire de 2,3 millions de francs voté par le Conseil municipal et ont servi uniquement aux subventionnés de la Ville de Genève.

Le Canton recevait les dossiers et a donc engagé une équipe pour faire le travail. Trois experts du SEC ont travaillé dans le cadre de la commission Covid-culture. Il était important pour la Ville de donner son avis sur ces dossiers car un grand nombre allait concerner la Ville. Ce dispositif très complexe a pris passablement de temps. Il prévoyait d'obtenir une réponse positive des RHT afin de permettre de toucher une indemnisation. Cela a posé un problème puisque les acteurs et actrices du milieu culturel ne comprenaient pas l'engouement des annonces politiques concernant ces subventions alors qu'aucune n'était versée. La Ville a fréquemment interpellé le Canton concernant le retard de ces versements qui a finalement versé des avances à un certain nombre d'acteurs et d'actrices du milieu culturel, notamment aux subventionnés de la Ville de Genève.

Le GTG s'est bien organisé pour faire face à la crise. Suite à un recours, il a obtenu les RHT. Le GTG, la FAD et le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) (fondation de droit public) ont bénéficiés du soutien de mécènes ainsi que des soutiens extraordinaires grâce à l'accord susmentionné entre le Canton, l'ACG et la LoRo.

Soutien extraordinaire 2021: la proposition PR-1447 de 3,9 millions de francs a financé des bourses de recherche, des résidences artistiques, de l'accompagnement des organisations professionnelles, de la captation streaming. Ces bourses ont eu beaucoup de succès. La Ville a reçu 259 projets pour les bourses de recherche. Ils espèrent pouvoir verser ces bourses rapidement. Il y a eu un crédit de 800 000 francs pour les résidences artistiques ou innovations pour lesquelles la Ville a reçu 75 demandes, équivalant à 1,3 million de francs de projet. Les dossiers concernant l'accompagnement des organisations professionnelles sont en cours d'expertise. Les associations faîtières qui ont soutenu les acteurs et actrices du milieu culturel pendant la crise du Covid ont fait part d'une dizaine de projets. Il y a eu 35 demandes concernant les captations. Ce plan de soutien permet aux orchestres et ensembles de musique de payer une captation streaming afin de pouvoir diffuser leur musique sur internet (5000-15 000 francs par captation). Une deuxième édition du projet @IloveArtistedIci se produira cet été, ce projet fonctionne très bien.

Pour le magistrat, la crise a tout de même provoqué des effets positifs notamment grâce aux projets d'innovation, par exemple @IloveArtistedIci, et grâce à

la manière qu'ont les artistes d'interagir entre eux, avec les institutions patrimoniales, avec d'autres acteurs et avec le public. Les réouvertures des institutions sont réjouissantes mais génèrent une nouvelle gestion de crise car de nombreux projets ont été annulés et/ou reportés, ce qui provoquera sûrement un véritable embouteillage en 2022-2023. Les conséquences sociales et économiques de la crise du Covid seront plus lourdes plus tard dans le milieu culturel.

Pour le magistrat, il est important de soutenir la création culturelle et de montrer que les gens ont envie de profiter de l'offre culturelle. Il souhaite interpeller le public non adepte du milieu culturel et développer de nouvelles méthodes d'inclusion. La création culturelle évolue et se diversifie: les artistes aiment mélanger différentes formes d'art en virtuel et en présentiel avec les institutions patrimoniales. Il est intéressant de voir dans quelle mesure l'offre culturelle peut participer au débat contemporain. Il rappelle que le Museum est spécialiste de la diversité et contribue à sensibiliser le public à la sauvegarde de la biodiversité en milieu urbain. La transition numérique évolue également rapidement. Le processus de concertation sur la mise en œuvre de l'initiative IN 167 a été lancé. L'article 216 de la Constitution genevoise sur la politique culturelle a été partiellement révisé avec le vote de l'initiative IN 167 en mai 2019. Les trois éléments clés sont le cofinancement des institutions, la coordination et la consultation du Canton ainsi que le soutien à la création et à la diffusion. Les communes et les villes suivront ce processus de près. Il y aura un canal de discussion spécifique entre le Canton et la Ville, notamment concernant les grandes institutions, en essayant de ne pas écarter les autres villes concernées, notamment la Ville de Carouge. L'ACG a créé un groupe spécifique de négociation comprenant sept magistrat-e-s dont le but est d'aboutir à un accord qui satisfait chaque entité.

Les grands chantiers de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse sont terminés. Les cinémas indépendants ont également été rénovés. Les crédits déposés concernant le Museum et le Casino Théâtre seront bientôt soumis à la plénière du Conseil municipal. Le Conseil municipal sera bientôt saisi d'un crédit d'étude complémentaire pour financer un projet destiné au Bâtiment d'art contemporain (BAC) que des mécènes privés cofinancent. Des projets sont en cours sur le MAH et la BGE afin de les rénover. La BGE, du point de vue de la sécurité des collections, est en très mauvais état. Ces rénovations engendreront des coûts conséquents.

Le service travaille également sur la rémunération et le statut des artistes. Les enjeux environnementaux et climatiques concernent également le département et le magistrat souhaite mettre en place des mesures urgentes et contribuer au nécessaire renversement des paradigmes. La numérisation et la valorisation en ligne du patrimoine genevois représentent un défi important.

Il est rappelé que la culture est la deuxième branche économique du Canton.

Présentation Mme Kraft-Babel, rapporteuse de la CARTS

Le résultat final positif est réjouissant mais il faut rappeler que l'année 2020 a vécu un arrêt sur image du monde de la culture et du monde en général. De nombreux milieux vivront un retour à la normale lorsque la crise sera terminée mais ce ne sera pas le cas pour le monde de la culture. La crise a permis une prise de conscience concernant le statut de l'artiste ainsi que sur la valeur de la culture dans la vie courante. Elle rappelle que la culture a toujours été considérée comme une préoccupation non essentielle. La Ville, la Confédération et le Canton ont beaucoup travaillé et ont soutenu le milieu culturel. Elle salue l'effort de la Ville qui a fait du mieux qu'elle pouvait pour maintenir les activités et soutenir les acteurs et actrices du milieu culturel. Lorsque l'on se bat pour faire comprendre que la culture est essentielle, l'on obtient une reconnaissance ainsi que certaines avancées. Elle rappelle également que les mesures sanitaires ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Les salles de théâtre ne pourront pas être complètes comme cela était le cas avant la crise. Retrouver les recettes d'antan prendra du temps. Les jauges seront contrôlées encore un moment et le public exprimera sûrement encore des craintes. Le public de musique classique reste très faible, il sort de temps en temps mais sera sûrement inquiété. Selon elle, la vie culturelle ne reprendra pas facilement son cours. Les comptes permettent de comprendre et d'anticiper l'avenir du monde culturel. Elle rappelle l'embouteillage de créations que mentionnait M. Kanaan; celui-ci devra par la suite être canalisé. Les budgets devront être maîtrisés. Bien que le résultat de l'année 2020 soit positif, il faut à présent comprendre et anticiper comment le monde culturel pourra fonctionner par la suite. Elle conclut que la culture ne sera plus considérée comme non essentielle.

Note de la rapporteuse: selon le procès-verbal de la rapporteuse de la CARTS, les comptes liés à la culture sont acceptés par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Questions-réponses

Qu'est-il est advenu de l'action en justice de l'acquéreur de l'Opéra des Nations?

Ce dossier est géré par la Fondation du Grand Théâtre.

Y aurait-il des remboursements en cas de non-dépensé dans le cadre des subventions données en 2020?

Il y a eu très peu de restitutions sur les comptes 2020. Deux montants conséquents inscrits dans les comptes concernent l'OSR et la FAD qui ont rendu de l'argent. La FAD a rendu 43 000 francs à cause notamment de la crise et des retards de chantiers. Les institutions subventionnées rendent leurs comptes au

mois de juin. Concernant les ponctuels, sept projets en tout ont été annulés et de l'argent a été rendu (cf. fonds ponctuels de la brochure). Très peu de rendus ont été comptabilisés car les artistes ont tout de même mené leurs projets lorsque les institutions étaient ouvertes. Les journalistes, programmateurs, diffuseurs, etc., ont continué à travailler. Il y a donc eu un encouragement pour payer les salaires afin de permettre aux gens de continuer à travailler. Un contrôle basé sur les comptes audités, en accord avec la DFIN, s'est fait auprès des entités subventionnées afin de confirmer que les subventions étaient bien utilisées. Il y avait trop d'incertitude à la fin de l'année pour faire des demandes aux institutions sur des comptes intermédiaires. Certaines institutions ne savaient pas encore si elles allaient recevoir des indemnités RHT. Les restitutions qui se trouvent dans la brochure se basent sur les comptes audités de fin juin 2020. D'autres demandes de restitutions pourront apparaître l'année prochaine et seront basées sur la deuxième partie de l'année 2020.

Complément écrit du département sur les écarts relatifs aux dépenses d'entretien par la DPBA pour le GTG et le MAH: écart de 251 000 francs.

Les dépenses réelles sont inférieures au budget en raison du retard pris pour la réfection de la toiture du bâtiment rue Sainte-Clotilde 6-8 que la Ville met à disposition du GTG pour des ateliers et lieux de répétitions. La DPBA avait prévu de mener les travaux du printemps à l'automne 2020. Finalement, les travaux ont débuté en automne et sont en cours de finition. MAH: écart de +270 000 francs. Les dépenses supplémentaires effectuées par la DPBA sont des travaux non planifiés demandés par le directeur du MAH à son arrivée. Les principales interventions portent sur la rénovation d'installations et tableaux électriques, des systèmes d'alarmes incendie et sécurité ainsi que la rénovation de façades.

En ce qui concerne les festivals, ces derniers ne pouvaient jamais savoir s'ils allaient être annulés ou non en raison des fluctuations engendrées par la crise du Covid. Chaque festival a élaboré plusieurs plans en fonction des améliorations et aggravations de la crise. La Ville vérifiera que les subventions ont bien été utilisées lorsque les comptes seront disponibles à la fin de l'année. S'il y a eu des non-dépenses, les institutions restitueront une partie de l'argent. La Ville a reçu les comptes 2019-2020 des entités qui fonctionnent sur la base d'exercices financiers par saison. Les entités qui fonctionnent selon l'année calendaire envoient progressivement leurs comptes pour l'exercice 2020. Certains n'ont pas encore reçu les réponses des RHT. Les comptes des entités qui fonctionnent sur la saison 2020-2021 ne sont évidemment pas encore disponibles. Les institutions ont négocié de nouvelles dates pour les projets ponctuels ainsi que les contrats. Les institutions et autres entités sont reconnaissantes envers la Ville d'avoir maintenu le socle commun des subventions. Les entités restitueront l'argent s'il y a eu des non-dépenses. Les festivals ne sont pas dans l'optique de profiter de la situation.

Y a-t-il une marge de négociation concernant l'éventuel non-dépensé en fonction de l'association? Doit-il obligatoirement être restitué?

En principe, une subvention versée en 2020 non utilisée doit être remboursée en 2020 et peut être réattribuée en 2021. Selon les normes de la loi sur l'administration des communes (LAC), les montants attribués en 2020 doivent être dépensés en 2020. Il y a eu des exceptions pendant les années 2020 et 2021. Si un projet ponctuel était par exemple décalé d'octobre 2020 à mars 2021, l'argent passait comme transitoire et la Ville a accepté ce déplacement. Les projets validés restent validés: ce n'est pas pratique pour le SEC que les montants attribués en 2020 soient remboursés en 2020 puisque la dépense aura tout de même lieu en 2021. Cela handicape le budget 2021. Le SEC procède donc au cas par cas.

Il y a trois cas de figures concernant les subventions ponctuelles:

1. projets ponctuels qui devaient avoir lieu en 2020. Les subventions octroyées aux spectacles et/ou manifestations ponctuels reportés d'une année doivent donner lieu à du transitoire ou à une restitution car les projets auront lieu en 2021. Pour rappel, ce n'est pas parce qu'un spectacle a été annulé qu'il n'y a pas eu de dépense. En principe, il est possible d'obtenir les comptes de ces subventionnés ponctuels.
2. les subventions annuelles – généralement octroyées aux institutions. Ces institutions ont continué à payer les salaires de leur personnel. La Ville attend les comptes audités définitifs de ces entités car ses institutions ne pouvaient pas rendre des comptes intermédiaires datant du 31 décembre 2021 car beaucoup d'entre elles n'avaient pas encore obtenu de réponse. La Ville attend donc de recevoir les comptes qui seront pour la plupart disponibles en 2021. Dès qu'elle a reçu ces comptes, la Ville applique le règlement sur les subventions et regarde s'il y a eu des éventuels bénéfices. Des restitutions sont demandées lorsqu'il y a eu des bénéfices.
3. concerne une convention qui peut donner lieu à une thésaurisation. Une loi cantonale permet de thésauriser sur plusieurs années. Le décompte est fait à la fin de la convention, en collaboration avec le Canton, comme c'est le cas pour l'OSR.

Les 2,2 millions de francs de non-dépensés seront-ils reportés sur l'année 2022?

Non, les non-dépensés ne se reporteront pas sur l'année d'après. Cependant, des gratuités et des allégements, moins nombreux qu'en 2020, seront encore donnés aux différents acteurs et actrices du milieu culturel. Cela aura un impact sur les comptes 2021. Les premières projections liées aux impacts du Covid en 2021 sont en cours d'élaboration. L'ensemble du dispositif sur les RHT et indemnisations a permis de soutenir et maintenir les institutions en sécurité.

Il y a quelques petits déficits mais ceux-ci sont maîtrisés et gérables. Le service n'est pas alerté sur des déficits qui prétériteraient l'année 2022.

Est-ce que des réaffectations de personnel dans d'autres départements ont eu lieu?

Non, malgré le fait qu'il y a eu des frais de personnel dans le cadre de la task force. Cela n'a pas été impliqué dans le système comptable pour ne pas le rendre trop complexe car il s'agissait uniquement de transfert de quelques semaines.

D'où provient le 1,3 million de francs de recettes?

Elles comprennent le manco sur les billetteries et locations de salle qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la fermeture des institutions.

Est-ce que la préoccupation de la reconnaissance d'une juste rémunération des artistes pourrait figurer dans les priorités de cette législature?

Pour le magistrat, la question de la juste rémunération complète la question du statut légal et professionnel et concerne toute entité qui emploie des artistes. La Ville est en train de modifier ses propres pratiques pour aboutir à des rémunérations adéquates. Par exemple les musées se sont engagés à respecter les recommandations des faîtières. La Ville a fait un travail auprès des milieux de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels, et l'a entamé pour le domaine de la musique, toujours avec les représentant-e-s des milieux concernés. Le but est d'établir avec toutes les faîtières concernées, y compris les faîtières fédérales, des recommandations dans la branche et de voir de quelle manière les faire respecter. La Ville essaie de montrer l'exemple et négocie des grilles de rémunération que les entités subventionnées doivent respecter, ou relaie des recommandations émanant d'organismes compétents. Le but est d'exiger une mise en œuvre pour les institutions disposant des moyens et de laisser une rémunération minimum comme recommandation ou incitation et de créer des mécanismes incitatifs auprès des plus petits lieux qui n'ont pas forcément les moyens et qui doivent continuer à exister afin d'assurer la relève et l'émergence des artistes. Le statut légal et professionnel figure dans les règles fédérales et cantonales et implique l'assurance-chômage, les mois de cotisation et la prévoyance professionnelle. Le Canton a un rôle à jouer concernant le statut de ces artistes que le magistrat n'estime pas encore satisfaisant. L'OCE continue de ne pas comprendre ces métiers d'artistes. Cette préoccupation est plus importante pour la musique et les arts visuels car les personnes travaillant dans les autres domaines comme la danse ou le théâtre sont salariées. Il existe un syndicat avec une convention collective s'agissant des domaines de la danse et du théâtre.

Page 8

Quelle est l'évolution entre les comptes 2019 et les comptes 2020 au niveau des subventions ponctuelles octroyées aux musiques classiques et actuelles?

Selon le magistrat, les musiques actuelles ont moins de moyens que les musiques classiques mais cette différence n'est pas aussi considérable que certains le prétendent. Les moyens alloués à la musique classique sont globalement stables, sans compter l'augmentation destinée à l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) votée par le Conseil municipal. Les musiques actuelles bénéficient globalement de moins de moyens car ce domaine est considéré comme ne permettant pas de gagner sa vie. Ces musiciens se doivent donc de travailler à côté de la pratique de leur art. La revendication d'être payé pour leur art est donc légitime. De plus, la mise en place des filières artistiques en Suisse augmente la concurrence par la mise sur le marché du travail de nombreuses personnes diplômées. Le fonds pour les musiques actuelles reste bas, mais les équipements ont beaucoup évolué. Les festivals (dont les budgets ont été nettement renforcés) prévoient également beaucoup de groupes performant de la musique actuelle ainsi que de la musique locale. La question est de considérer chaque concert ainsi que les répétitions. Les comédiens et comédiennes sont payés lors des répétitions et de la représentation dans le théâtre et la danse. Ce n'est pas le cas pour la musique et pour les arts plastiques.

Selon Mme Keller, les musiques actuelles sont sous-dotées. Cela prend du temps de doter un nouveau domaine tel que les musiques actuelles.

Les musiques actuelles bénéficient de presque 5 millions de francs grâce aux subventions monétaires et ponctuelles: combien de musiciens des musiques actuelles gagnent leur vie uniquement grâce à cette activité?

A combien s'élèvent les emplois fixes des musiques actuelles?

Il y a très peu de musiciens qui gagnent leur vie uniquement grâce à leur activité dans le domaine des musiques actuelles. Il n'y a quasiment pas d'ensemble dans les musiques actuelles rémunérées régulièrement. Ces musiciens reçoivent des cachets de quelques centaines de francs pour un concert et quelques milliers s'ils sont connus. Les artistes peuvent bénéficier de cachets plus importants lors des festivals. Historiquement, les musiques actuelles appartiennent à un écosystème qui savait pertinemment qu'il n'était pas possible d'obtenir un revenu décent grâce à cette activité. Le total de 5 millions de francs comprend toutes les institutions et les festivals qui produisent de la musique actuelle. Il ne s'agit donc pas uniquement de rémunération pour les artistes. Beaucoup de festivals ont une programmation internationale, comme le festival Antigel où très peu de groupes locaux participent. Il n'est donc pas correct de dire que ces 5 millions de francs sont destinés uniquement aux musiciens genevois. Le fonds de soutien pour les

musiciens d'ici s'élève à seulement 140 000 francs. Il y a donc une grande différence entre le budget de soutien pour les musiciens de musiques classiques et ceux de musiques actuelles. Très peu d'argent est destiné aux musiques actuelles.

Complément écrit du département:

«Subventions relatives aux musiques actuelles

1. Définition et périmètre du domaine des musiques actuelles:

»Dans la nomenclature des documents budgétaires et comptables de la Ville de Genève, les musiques actuelles comprennent toutes les musiques hors périmètre de la musique classique et contemporaine et des musiques populaires (fanfares et chorales). Cette répartition est une convention. Par exemple, la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) préfère le terme de «musique de création». Par ailleurs, historiquement, le terme de «musiques actuelles» recouvre les musiques amplifiées et a été privilégié à ceux de musiques vivantes, amplifiées, populaires, plurielles. Actuellement, ce terme recouvre notamment les genres suivants: rock, jazz, rap, techno, électro, musiques traditionnelles, chansons.

2. Répartition aux comptes 2020 de la Ville de Genève de 18 588 817 francs de subventions pour le domaine de la musique:

Musiques classiques	13 595 867
Musiques actuelles	3 779 250
Musiques et chorales	500 000
Musiques (mixtes)	713 700
Total	18 588 817

»La ligne Musiques (mixte) comprend les dispositifs pour les musiques classiques (soutien aux locaux de répétition) et la manifestation Musiques en été, qui valorise aussi bien les musiques classiques que les musiques actuelles.

»Par ailleurs, certains festivals pluridisciplinaires programment également des musiques actuelles ou classiques tels que la Bâtie, Antigel, les Créatives, les Athénéennes. Les répartitions varient selon les éditions. La Fête de la musique, financée sur le budget de fonctionnement du SEC, est par ailleurs également un outil de valorisation de toutes les musiques. Environ 300 000 francs sont consacrés à la partie artistique, dont 50% pour les musiques actuelles et 50% pour les musiques classiques.»

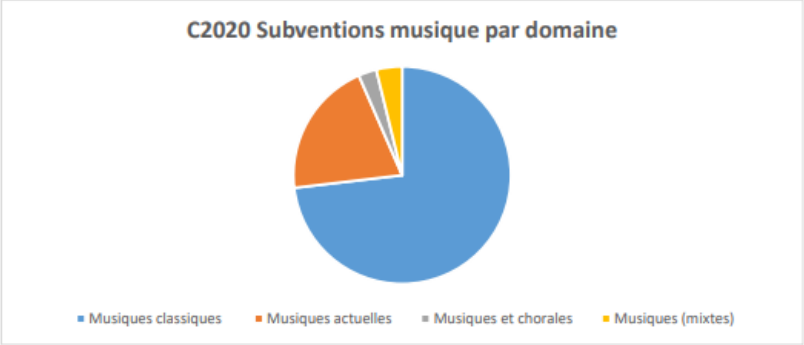

Répartition des subventions ponctuelles consacrées aux soutiens pour les professionnel.le.s actifs et actives à Genève :

Musiques classiques	771'600
Musiques actuelles	268'000
Musiques et chorales	208'000

Détails des subventions musique :

En francs	B 2021	B 2020	B 2021-B2020	C2020	C 2019
3106 Service culturel - Musiques	19 250 150	19 000 150	250 000	18 588 817	18 784 645
Musiques	713 700	713 700	0	713 700	713 700
Musiques en été festival	613 700	613 700	0	613 700	613 700
Salle Ernest-Ansermet	0	100 000	-100 000	100 000	100 000
Soutien aux locaux de répétition (nouvelle)	100 000	0	100 000		0
Musiques actuelles	3 966 250	3 791 250	175 000	3 779 250	3 798 250
Alhambra, salle des musiques actuelles	380 000	380 000	0	380 000	380 000
Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200 000	200 000	0	200 000	200 000
Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61 900	61 900	0	61 900	61 900
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1 174 400	1 124 400	50000	1 124 400	1 124 400
Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM)	681 950	681 950	0	681 950	681 950
Bourses et prix musique	82 000	82 000	0	82 000	82 000
Cave 12	220 000	220 000	0	220 000	220 000
Fanfare du loup Orchestra	240 000	240 000	0	240 000	240 000
Post Tenebras Rock (PTR)	250 000	250 000	0	250 000	325 000
Soutien à la création musiques actuelles	268 000	143 000	125 000	148 000	173 000
Soutien aux manifestations musiques actuelles	408 000	408 000	0	391 000	310 000
Musiques classiques	14 058 600	13 983 600	75 000	13 595 867	13 778 250
Association - Festival Archipel	380 000	380 000	0	380 000	380 000
Association Genevoise des chorales (AGECO)	247 500	247 500	0	247 500	247 500
Camerata	50 000	50 000	0	50 000	0
Contrechamps	1 100 000	1 100 000	0	1 100 000	1 202 600
Eklekto	190 000	190 000	0	190 000	190 000
Ensemble vocal Séquence	51 500	51 500	0	51 500	51 500
L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	1 611 000	1 461 000	150 000	1 461 000	1 461 000
Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9 425 000	9 500 000	-75 000	9 109 367	9 500 000
Orchestre symphonique Genève	40 000	40 000	0	40 000	0
Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	771 600	771 600	0	785 500	526 650
Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines	192 000	192 000	0	181 000	219 000
Musiques et chorales	511 600	511 600	0	500 000	494 445
Cadets de Genève	51 500	51 500	0	51 500	51 500
Harmonie nautique	82 500	82 500	0	82 500	82 500
Liederkranz Concordia	15 000	15 000	0	15 000	0
Musique municipale de la Ville de Genève	103 100	103 100	0	103 100	103 100
Ondine genevoise	51 500	51 500	0	51 500	51 500
Soutien aux musiques et chorales	208 000	208 000	0	196 400	205 845

Pour quelle raison la FAD n'a-t-elle pas reçu une partie de sa subvention dans les comptes 2021?

C'est une erreur: le montant global a été inscrit sur l'année calendaire alors qu'il concernait la saison. La répartition de ce montant dans le budget devait être différente. Cet argent n'a pas été versé, l'institution n'a donc pas reçu plus d'argent qu'elle le devait. La Nouvelle Comédie a reçu le montant exact qui figure dans la convention. En 2021, le budget correspondra aux comptes.

Pourquoi le Conseil administratif a-t-il décidé d'accorder un rabais de 30% pour la location des salles?

Le Conseil administratif a mis à disposition des salles qui sont normalement fermées l'été pour que des artistes puissent travailler. Ces rabais ont pour objectif d'encourager les acteurs et actrices du milieu culturel qui ne bénéficient pas des recettes à louer des salles afin de travailler. Aux comptes, il y a environ 730 000 francs de manco dans les recettes de locations de salles étant donné qu'elles étaient fermées pendant des mois.

Y a-t-il une organisation pour éviter les embouteillages futurs d'offres artistiques?

L'embouteillage ne pourra pas être évité. Il n'y a pas de coordination du département car les institutions sont autonomes. L'ensemble des théâtres se réunit régulièrement et une grande solidarité est née entre les institutions depuis la crise. Généralement les théâtres ferment durant les mois de juillet et août; c'est pour cette raison que la Ville a proposé de maintenir les institutions ouvertes durant cette période afin que les artistes puissent continuer à travailler.

Est-ce que la Ville a un rôle d'appui auprès de certains acteurs et actrices du milieu culturel afin qu'ils n'abandonnent pas leurs activités artistiques?

La Ville le fait en votant les crédits de soutien. Le maintien des subventions a donc été bienvenu. Les personnes les plus précarisées sont celles travaillant au mandat.

Qui s'occupe de transférer la culture en ligne (concerts, opéras, etc.)?

En cas de sous-traitance, la Ville a-t-elle estimé les coûts du transfert en ligne dans le budget de chaque institution?

Le service a fait une expérience numérique de streaming au Victoria Hall. Le GTG s'est également organisé. Il y a eu un apprentissage accéléré de la part de tout le monde dans ce domaine. Le streaming live est un des éléments les plus consommateurs d'énergie. Certaines personnes âgées ne peuvent pas se déplacer. L'offre culturelle numérique présente donc plusieurs enjeux: il faut trouver

un juste équilibre entre le présentiel et le numérique. C'est une des priorités du magistrat. Les coûts ont été absorbés par des réaffectations de budget. La Ville, les musées et les théâtres travaillent sur la numérisation de l'offre culturelle et réfléchissent sur ses avantages et inconvénients.

Pages 21-24

Est-il envisageable que la Ville développe des partenariats avec d'autres entités afin que les manifestations puissent exposer et valoriser plus de pièces d'horlogerie appartenant à la Ville de Genève?

Le but est de valoriser ces collections. Le musée d'horlogerie n'existe plus en tant qu'entité autonome car il est situé sur un des sites du MAH. Un des partenaires est le Grand prix d'horlogerie. Les montres nominées par le Grand prix d'horlogerie peuvent être données au musée. La collection genevoise du MAH s'enrichit donc grâce à ce prix. Le partenariat consiste à exposer en novembre des montres nominées. Ce partenariat est donc bénéfique pour le musée. L'horlogerie est un élément clé des futurs projets concernant le MAH. La Ville tentera d'augmenter le nombre d'expositions sur les collections.

Est-ce possible de trouver un lieu provisoire pour exposer ces collections en attendant que les projets du MAH soient aboutis, par exemple le Musée Rath?

Les lieux sont rares à Genève. La Ville multipliera les expositions afin d'exposer ces collections. Pour le magistrat, il est important de trouver une solution provisoire en attendant l'inauguration du musée, cependant le Musée Rath est très convoité.

Page 318, ligne 301

Pour quelles raisons le montant relatif au salaire du personnel de la BGE a-t-il subi une importante augmentation entre les comptes 2019 et le budget 2020 – le même phénomène apparaît également pour la Bibliothèque municipale et pour le Muséum d'histoire naturelle (MHN)?

Les écarts s'expliquent car certains services n'arrivent pas forcément à recruter ou recrutent plus tard dans l'année.

Page 312

Rubrique 3001, ligne 309: quelle est la raison de l'écart de 52 536 francs entre le budget 2020 et les comptes 2020 concernant les autres charges de personnel?

Est-ce que du personnel supplémentaire a été engagé?

Dans le budget les frais de formation sont centralisés à la DRH. A la fin de l'année, la DRH opère un décompte, calcule ce qui a été utilisé et impute ce montant aux comptes de chaque service. C'est pour cette raison qu'il y a toujours une différence sur ces rubriques. Le même phénomène s'opère pour chaque service.

Page 313

Cette année a-t-elle permis d'éponger une partie du déficit structurel du GTG?

Le GTG a eu un peu moins de frais pendant la pandémie et beaucoup moins de recettes. Les comptes de cette année ne sont pas représentatifs de la situation financière habituelle du GTG. L'estimation de 3 millions de francs de déficit structurel a été couverte à moitié par une donation annuelle d'une fondation de droit privé (1,5 million de francs). Le GTG a également bénéficié de fonds privés. L'année était particulière pour l'institution car elle a reçu les RHT. La Ville a poussé le GTG à faire suffisamment attention pour pouvoir renoncer à des couvertures de déficits. Le magistrat espère que les contributions via l'accord avec le Canton et l'ACG suffiront à parer les difficultés qu'a engendrées la période du Covid au GTG. Le GTG a présenté un budget 2020-2021 quasiment équilibré.

Cette année, le GTG a-t-il pu continuer les projets en ligne pour les publics scolaires?

Il y a eu un ralentissement car le public scolaire est saturé en ligne. Le GTG a la volonté de viser et d'attirer les publics scolaires et le fait dès que cela est possible.

Ligne 314 et commentaire f): y a-t-il eu moins de travaux d'entretien?

Le programme d'entretien a été retardé à cause de la crise sanitaire suite à l'arrêt des chantiers et aux conditions à respecter. De nombreux travaux pour différents services ont été reportés.

Les 20% de travaux supplémentaires à la BGE sont-ils ceux mentionnés dans la présentation des comptes du département?

Non, cela concerne la rénovation et la mise à niveau des installations de sécurité de la BGE. Le Conseil municipal sera saisi d'une proposition concernant ces

travaux. Pendant la crise du Covid, certains travaux ont pu être accélérés, d'autres retardés. L'écart s'explique par le chamboulement des calendriers.

Page 315

Ligne 463 et commentaire p): pour quelle raison les subventions octroyées au MAH en provenance de mécènes et partenaires destinées à des expositions prévues ou reportées en 2021 ne sont-elles pas inscrites dans les transitoires?

Ce revenu a été versé au «fonds d'acquisitions et projets» comme cela est indiqué dans le commentaire p) en page 321 afin d'être utilisé en écriture qui est neutre en résultat. Cela permet de gérer certains revenus et projets sur une longue durée ou dans l'année. Il s'agit d'une variante des transitoires. Les revenus sont rentrés pendant l'année 2020 dans le fonds et seront dépensés en 2021. Un transitoire doit en principe être dépensé en début d'année. La contrepartie à ce revenu se trouve dans les comptes 35: ligne 350 (attribution aux fonds spéciaux). Cette mécanique est autorisée uniquement par MCH2 pour les fonds qualifiés de «comptes tiers», c'est-à-dire les comptes qui viennent de tiers. On peut ainsi thésauriser des comptes tiers dans le but de financer des projets qui ont lieu plus tard.

Combien y a-t-il de personnel au MAH?

Environ 200 personnes. Ce musée contient plusieurs sites, dont le Musée Rath, la Maison Tavel, etc. Il existe beaucoup de métiers différents afin de couvrir la diversité des collections, ce qui a tendance à alourdir le budget du musée. Les informations sur le personnel occupé par le département au 31 décembre 2020 sont en page 354.

Page 317

Pour quelle raison les charges de l'Ariana augmentent-elles, contrairement à celles des autres muséums?

L'Ariana a reçu une subvention de l'Office fédéral de la culture comme une contribution aux frais de fonctionnement. En contrepartie, il y a l'engagement d'auxiliaires supplémentaires.

Page 319, ligne 309

L'augmentation de moyens accordée aux sports explique-t-elle l'augmentation de 43,5% des autres charges de personnel entre le budget 2020 et les comptes 2020 dans le domaine du sport?

Il s'agit de frais de formation.

Page 321

A combien s'élève l'économie globale réalisée grâce à l'annulation de la Fête de la musique?

Le non-dépensé a été utilisé pour financer tous les dispositifs Covid mis en place en 2020. Les 49 concerts gratuits de l'été pour la population genevoises coûtent environ 500 000 francs, l'appel à projets 300 000 francs, les projets @IloveArtistedIci 140 000 francs et environ 103 000 francs pour les projets de résidence. L'économie est d'environ 300 000 francs.

Page 326

L'OSR fonctionne bien malgré le fait qu'il possède moins de moyens pour l'année 2021 (économie d'environ 390 000 francs entre le budget 2020 et les comptes 2020). Est-il envisageable de garder cette tendance?

Ces institutions sollicitent passablement des mécènes qui aiment bien financer des projets particuliers et qui n'apprécient pas de combler les manquements du service public. Actuellement, l'OSR a 75% de financement public, chiffre estimé correct par le magistrat étant donné la grandeur de l'institution. Depuis deux à trois ans, l'OSR est en sous-effectif.

Est-il envisageable de rééquilibrer les budgets des différentes musiques en baissant légèrement la subvention accordée à l'OSR?

Le magistrat est d'avis qu'il ne faut pas baisser la subvention d'une institution pour en augmenter une autre. Les salaires de l'OSR sont corrects. La musique classique requiert des années de formation. Il ne souhaite pas mépriser les musiques actuelles et rappelle qu'un grand nombre de musiciens classiques ont autant de mal à vivre de leur art qu'un musicien des musiques actuelles. Il s'agit d'un débat politique. L'OSR détient une réserve qui lui permettra de travailler normalement les deux à trois prochaines années mais devra par la suite demander de l'argent à la Ville et au Canton. L'OSR a également souffert des impacts liés au Covid. Il est donc préférable d'étudier les comptes sur une plus longue durée et d'éventuellement auditionner l'OSR afin de répondre à cette question.

Page 327

Est-il essentiel de maintenir les subventions de tous les cinémas qui n'ont pas fait d'importantes économies en 2020?

La pandémie a commencé le 15 mars 2020. Les gens ont donc travaillé durant les trois premiers mois de l'année 2020. Ces subventions servent au fonctionnement de l'institution et à payer les salaires. Il y a eu des économies faites

pendant certains mois. Les cinémas se sont également adaptés à la crise et réinventés comme d'autres institutions. Ils ont ouvert à la fin du mois d'août. La situation n'a pas permis de faire des économies car les personnes ont continué à travailler et à recevoir leur salaire.

Pourquoi la seule économie entre le budget 2020 et les comptes 2020 a-t-elle été faite par le soutien aux manifestations cinéma (41 600 francs)?

Ce sont de petits soutiens ponctuels octroyés à de petites manifestations qui ont été annulées à cause de la pandémie et qui n'ont pas demandé leur subvention.

Est-ce que les subventions paient essentiellement des salaires?

Elles paient les salaires ainsi que les frais de production, la location des films, etc.

Une commissaire signale que la plupart des personnes travaillant aux cinémas du Grütli ne reçoivent pas de salaire. Elle est donc étonnée quant au montant dépensé dans les comptes de ces cinémas: la Ville n'a pas encore reçu les comptes des cinémas du Grütli. Les institutions doivent rendre leurs comptes 2020 à la fin du mois de juin 2021. Il est possible d'obtenir plusieurs restitutions sur les comptes 2021. Il est rappelé que les indemnisations fédérales doivent être remboursées si l'on reçoit d'autres aides, par exemple pour une institution qui aurait obtenu comptablement un résultat bénéficiaire sachant qu'elle a reçu une subvention, les RHT ainsi qu'une indemnisation fédérale. Le problème de la hiérarchie des restitutions se pose car il faut évaluer quelle entité doit être remboursée en priorité et cela engendrera des difficultés.

Page 326

En quoi consistent les dépenses engendrées par la cérémonie des Quartz qui n'a pas eu lieu en 2020?

Les frais étaient déjà engagés car la crise a commencé en mars. Les prix ont été remis plus tard. Il y a eu un excédent positif en 2020 dans les comptes qui a été réaffecté à 2021.

Est-il prévu de couper ou de diminuer les subventions octroyées au Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)?

L'enjeu du FIFOG est intéressant. Cependant, les différents festivals ne souhaitaient pas s'allier. Le but n'était pas en soi de couper les subventions du FIFOG mais, étant donné les critiques à l'égard de ce festival, il était préférable, du point vue du magistrat, de réaffecter les subventions à d'autres festivals. Cependant le Conseil municipal a choisi de sauver le FIFOG par le maintien de la subvention, ce qui est un choix de politique culturelle.

De quelle manière les restitutions se répartissent-elles entre les différentes collectivités publiques pour une institution qui reçoit des subventions de plusieurs institutions publiques?

Restitution au pro rata. Il peut y avoir des cas où une des deux collectivités publiques ne demande pas la restitution.

L'OSR a donc bien remboursé 700 000 francs au Canton?

Oui.

Page 331

Les 43 728 francs correspondent bien au loyer annuel du Pavillon de la danse?

C'est le loyer pour deux mois et demi, depuis le 15 octobre 2020.

Est-ce que la gratuité est réévaluée à la hausse lorsque des travaux sont faits dans des locaux?

Oui, il y a une grille de tarification par nature d'objet: arcade commerciale, bureau, etc. Pour la mise à disposition de locaux, le calcul se fait en fonction du mètre carré par an.

Page 340

Pour quelles raisons la Société Coopérative Migros-Genève reçoit-elle des subventions ponctuelles?

La Ville subventionne les prix rabaissés pour les personnes au chômage ou à l'assistance publique et les seniors. La Ville passe des accords avec les organismes. C'est le cas pour toute la liste figurant sous la rubrique «Accès culture».

Quels sont les publics bénéficiaires de ces prix abaissés?

Chaque institution contacte le service et informe combien et quels types de billets elle détient (seniors, jeunes, etc.). La Ville estime que toutefois ce système mérite une réévaluation. Il serait souhaitable d'établir des conventions avec chaque acteur et actrice du milieu culturel afin de promouvoir ces offres. Cette réforme est en cours. De plus le système de ces subventions est en cours de simplification.

Séance du 2 juin 2021

Comptes du département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mmes Isabelle Charollais, codirectrice du département, et Charlotte Malignac, codirectrice du département, de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en présence de Mmes Uzma Khamis-Vannini, présidente de la commission des travaux et des constructions (CTC), Amanda Ojalvo, rapporteuse, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de Mme Perler

Le DACM est un département très important pour la municipalité, mais avec un nombre très réduit de collaborateurs (226), et inversement avec beaucoup de charges, la majorité au niveau des investissements. Il y a très peu de subventions de fonctionnement et très peu de dépenses hormis les salaires. Il y a des dépassements récurrents sur les flux d'énergie et sur l'entretien des routes.

Sur l'entretien des routes, le DACM ainsi que le DFEL sont toujours en négociation avec l'Etat de Genève sur sa participation. L'entretien des routes est évalué à 18 millions de francs, avec une participation de l'Etat à hauteur de 8 millions de francs. Cet accord doit être finalisé et, de ce fait, il est logique qu'il y ait des dépassements.

S'agissant des charges du personnel en général et du budget de fonctionnement, ce sont des charges stables. Ce sont surtout les flux d'énergie qui provoquent des dépassements.

S'agissant des investissements, la jauge est passée de 130 à 139 millions de francs sur les comptes, ce qui n'est pas énorme, cela montre que les investissements sont inférieurs aux comptes 2019.

Enfin, le Conseil administratif soutient une politique anticyclique par rapport aux investissements, ce qui a été vu dans le budget 2021, et le maintien de cette politique est important compte tenu des investissements demandés pour gérer le PA et le PF et répondre aux demandes de la collectivité publique, qui se manifestent à travers les autres départements comme ceux de Mmes Kitsos et Barbey-Chappuis et de M. Kanaan. Ces comptes la concernent sur la moitié de l'année puisqu'il y a eu un changement de législature au mois de juin, et les comptes sont présentés selon la configuration de l'ancienne législature.

Présentation de Mme Ojalvo

Les grandes thématiques abordées sont les suivantes:

– les chantiers ne se sont pas interrompus, ou très peu, malgré la situation;
– la sous-traitance étrangère: la Ville se réfère au code des marchés publics. Il incombe à la Ville de respecter les règles et les cadres. Ce n'est pas une volonté de ne pas engager exclusivement les entreprises genevoises en pleine crise du Covid;
– les routes dont l'entretien est compliqué et dont la Ville est la seule commune à devoir les financer. Les Services industriels de Genève (SIG) sont responsables de remettre la route et la chaussée en état pour la circulation quotidienne;
– la politique énergétique: il y a une hausse de la ligne SIG liée à la demande du Conseil municipal pour un abonnement plus écologique, le Vital Vert. La Ville est en train de négocier les tarifs avec les SIG. La Ville n'a pas trouvé objectif de créer son propre réseau d'électricité;
– la construction de logements sociaux;
– le Pavillon de la danse et le temps de rodage du bâtiment;
– l'entretien de valorisation du territoire par rapport à la méthode Terrabloc: il s'agit d'utiliser la terre présente sur un lieu où sera construit le bâtiment afin de favoriser des éléments de construction et d'éviter d'aller chercher cela plus loin. Cela réduit l'empreinte carbone. La Ville a utilisé cette méthodologie, par exemple pour le bâtiment parascolaire de Geisendorf;
– l'architecture favorisant les matériaux biosourcés: dans les appels d'offres, l'objectif est de recycler tout ce qui peut l'être;
– le grand projet du parc de la pointe de la Jonction pour lequel le Conseil municipal a voté la proposition PRD-162 qui initie une phase d'étude. Ce projet se fait en collaboration avec le DSSP étant donné que c'est un site multi-usages;
– la végétalisation et la préservation de la biodiversité dans l'espace public notamment en évoquant les arbres en général et les arbres fruitiers en particulier lors des appels d'offres et des concours au niveau de la plantation;
– les nuisances sonores: les zones à 30 km/h, le revêtement phonoabsorbant, le changement des fenêtres dans les bâtiments de la Ville;
– la gare de Cornavin pour laquelle le calendrier n'a pas été modifié, dont les travaux devraient se terminer entre 2030 et 2032. La coordination entre les trois parties (CFF, Canton et Ville de Genève) est essentielle pour qu'il n'y ait pas de répercussions sur la population;
– éclairage nocturne, La nuit est belle;

- la ligne budgétaire 316 en forte augmentation, en lien avec la DSIC;
- RH: les charges du personnel: il y a une augmentation provenant des formations compliquée à budgétiser d'une année à l'autre, en partie à cause de la crise du Covid. Un besoin accru en personnel,
- la crise du Covid:
  - réaffections du personnel pour d'autres missions. La magistrate les a remerciés;
  - les lignes budgétaires qui concernent les dédommagements, les frais de repas, d'événements et de manifestations sont bien évidemment diminuées du fait de la crise sanitaire.
- La présidente de la CTC explique qu'il y a un manque de personnel à disposition pour mettre en œuvre les plans localisés de quartier (PLQ) votés et qu'il faut effectivement remplumer les services.

Vote des comptes du département par la CTC: prise d'acte.

L'Union démocratique du centre refuse les comptes car ils ne sont pas satisfaits de la présentation notamment du fait que la page 304 se réfère à la page 302. Les autres groupes ont pris acte.

Questions-réponses

Page 17

Il y est écrit que la Ville a fait 4483 logements de 2010 à 2019: un commissaire indique que c'est la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui construit de logements, non la Ville.

Combien de logements des différentes catégories ont-ils été construits? combien par des privés? combien par la FVGLS? combien par des coopératives?

Sur le nombre de logements différents construits en Ville de Genève, il est possible de trouver les logements construits par la FVGLS ainsi que la catégorie de logements construits. Cependant, c'est un travail d'une certaine envergure d'aller chercher statistiquement combien de coopératives ont construit des logements sur le territoire de la Ville, combien l'Etat en a réalisé. En revanche, il est possible de dire quelle coopérative a un droit de superficie durant l'année pour construire du logement.

Projet «Végétalisation du territoire»: l'ancien arrêt du tram sis à l'arrêt chemin De-Roches a été déplacé devant la gare des Eaux-Vives, et des parkings à vélos y ont été installés. Est-il raisonnable de faire pousser des petits bouts d'herbe qui compliquent l'entretien, comme confirmé par le SEVE lors de son audition? Quelle est la raison de cette installation?

Plutôt que d'avoir un arrêt en béton avec les marques de l'emprise de l'abribus, il y aura des arceaux et un terrain débétonné permettant de parquer sa bicyclette sans problème. On peut voir ce type d'aménagement à l'écoquartier de la Jonction.

Page 18

En se référant à l'écart de 6,5 millions de francs lié à l'entretien du patrimoine bâti: est-ce que cette année il y aura plus d'argent pour l'entretien des immeubles?

L'objectif de la magistrate est de présenter un budget qui représente la réalité des dépenses. Compte tenu des difficultés budgétaires subies par la Ville, il y a des dépassements récurrents, et il est vrai que cela entraîne des écarts importants aux comptes. Sur ces 6,5 millions de francs, il y a un cumul. La stratégie de rénovation de la Ville, notamment celle des immeubles du PF, a été présentée à la CTC; il y a eu les Minoteries, il y aura la Jonction puis le Seujet. Ce sont des grands ensembles qui impliquent un suivi important en force humaine; actuellement il n'y a pas assez les forces à l'interne pour conduire tous ces projets de rénovation à la fois et les investissements ne permettent pas de tout entreprendre en même temps, même s'il y avait un budget d'investissement illimité. Cela explique une partie de l'écart, cependant il y a aussi un certain nombre d'urgences qui doivent être entreprises au long de l'année.

Est-ce qu'une meilleure stratégie d'anticipation des travaux réguliers d'entretien permettrait d'en diminuer le coût?

Oui. Les montants consacrés à l'entretien du patrimoine immobilier sont clairement insuffisants pour maintenir le parc dans son état d'entretien. Cela est dit depuis des années. Le parc se dégrade, ce qui fait que certains travaux, comme le remplacement de la chaudière du centre funéraire de Saint-Georges, dont les frais s'élèvent à 500 000 francs, doivent être faits en urgence, car il n'y a pas de stratégie permettant d'entretenir de manière régulière.

Ne faudrait-il pas faire des économies ailleurs pour respecter les lignes budgétaires qui sont dépassées chaque année car ces lignes doivent être respectées?

La magistrate a cherché à mettre plus de transparence dans le budget, c'est-à-dire à présenter un budget qui correspond à une certaine réalité, mais cela n'a pas été suivi. La raison est que depuis de nombreuses années le Conseil administratif

validait des lignes budgétaires dans des départements, dont le DACM, en sachant que si la ligne était sous-dotée ce n'était pas problématique in fine puisque les comptes étaient largement positifs.

Depuis des années, les rapports du CFI relèvent le problème du mélange entre les investissements et le fonctionnement; qu'est-ce qui est mis en place?

Le DACM et la DFIN, sont en train de définir les différences entre le budget de fonctionnement et un budget d'investissement, c'est-à-dire l'entretien courant d'un investissement ou une amélioration de l'habitat qui doit faire l'objet d'un suivi d'investissement. Cependant, le département n'est pas entièrement d'accord avec le CFI sur la définition d'un crédit d'investissement et celle d'un budget de fonctionnement: sur les grandes catégories il n'y a pas de discussions, mais ils travaillent sur les zones grises. La position du CFI a une vision très sectorielle des différents travaux. Le département estime que le remplacement courant d'une toiture, qui a effectivement pour effet d'améliorer la qualité finale et la valeur du bâtiment, s'il n'y a pas de changement de fonctionnalité, relève du budget d'entretien. Le CFI estime que dès le moment où il y a valeur ajoutée, ce qui est normal avec des travaux, cela relève du budget d'investissement. L'enjeu est là. Il reste quelques éléments d'accord sur lesquels il est nécessaire de caler les critères permettant de catégoriser les dépenses dans l'une ou l'autre des catégories. Il s'agit d'une minorité de cas, cela n'est donc pas systématique. Cette année, le rapport du CFI indique des mélanges entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement concernant l'entretien des bâtiments.

Est-ce que le Covid a eu des effets sur la planification des nouveaux projets, la mise en route ou la continuité de certains projets?

Au niveau des chantiers, il n'y a pas eu d'arrêt, à part à la période où ils ont été déclarés fermés. Cependant, le fait d'arrêter puis de relancer prend du temps, et a provoqué des contraintes sur le déroulement. Globalement, il n'y a pas eu de chantier qui n'a pas pu se faire. Sur les futurs projets, la crise sanitaire l'a forcément retardé. La nouvelle équipe a eu aussi besoin de prendre ses marques.

Pour quelle raison l'assainissement des vitrages est-il si lent?

La proposition qui a été votée par le Conseil municipal pour faire les travaux d'assainissement de 20 immeubles correspond à la capacité possible du DACM sur une année pour assainir des vitrages.

Combien reste-t-il d'immeubles à assainir?

En Ville de Genève, il y a 400 bâtiments dont certains sont déjà assainis. Une nouvelle proposition sera posée cet automne pour 100 immeubles, et la dernière partie est prévue en 2023. Ce sont des travaux prioritaires, mais il y a aussi toute une série d'autres projets qui font l'objet du PFI; il a fallu tenir compte de l'équilibre budgétaire.

Page 19

Lutte contre le bruit routier: est-il possible d'associer les différentes mesures évoquées par rapport aux vitesses (zones 30 ou 20 km/h)?

Il faut diminuer le bruit à sa source. Ce qui a été cité est un palliatif. Le Conseil administratif s'est déclaré en faveur du 30 km/h sur tout le territoire de la Ville de jour comme de nuit. Un monitoring a été effectué pour mesurer l'efficacité de la mesure et s'il faut des mesures complémentaires. Certaines rues peuvent être apaisées depuis le début de cette année, mais sur les grands axes la Ville de Genève est soumise à l'approbation du Canton. Du reste, il y a actuellement une grande consultation de la part de l'Etat autour du bruit.

Pour la magistrate, sa demande de réduction de la vitesse concerne aussi une question de santé et de sécurité, ce n'est donc pas seulement pour des questions de bruit. Un choc avec un vélo ou une voiture n'a pas le même impact à 30 km/h ou à 50 km/h. Il y a le bruit des moteurs, mais aussi le bruit des pneumatiques et des klaxons. Le bruit est une pollution qui entraîne beaucoup de problèmes de santé à tous les niveaux. Le but est aussi de limiter la voiture en Ville pour permettre aux mobilités douces, aux transports publics et aux travailleurs ayant besoin de véhicules de circuler plus facilement.

Supprimer les voitures, qui deviennent de plus en plus silencieuses, en Ville, n'est-ce pas privilégier le mode de déplacement à deux-roues motorisées qui génèrent un bruit monstrueux donc d'amener plus de nuisances, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers?

Le 30 km/h ne va-t-il pas augmenter les nuisances sonores liées au nouveau type de véhicule électrique de mobilité douce?

Une commissaire fait part de sa perplexité sur le 30 km/h en Ville de Genève. Faire des livraisons professionnelles de pièces glacées ou réfrigérées, plus on roule longtemps avec un frigo intégré, plus cela consomme de CO_2. Il est répondu que si l'on prend la peine d'observer les grands axes en Ville de Genève, on va très difficilement à plus de 30 km/h en journée. La vitesse commerciale d'un bus est à peu près à 17 km/h en moyenne. La demande de passer à 30 km/h de jour comme de nuit permet d'une part de diminuer le bruit, d'autre part d'assurer une certaine fluidité. Cela peut paraître contre-intuitif mais des études très sérieuses ont été effectuées. Il est plus pratique de se déplacer à vitesse continue pour des livraisons plutôt que d'attendre dans des bouchons.

La commissaire qui fait toutes ses livraisons à 50 km/h sans problème la nuit demande que cela soit intégré à la réflexion sur le sujet.

Quelle est la politique de la Ville par rapport aux bus qui ont des moteurs qui font un bruit infernal?

Il faut demander aux TPG.

Est-il possible à la Ville de faire une recommandation pour que les véhicules soient plus silencieux?

La Ville n'a pas son mot à dire dans les choix des véhicules. La magistrate ne croit pas que leurs recommandations avaient un large écho, ni auprès des TPG, ni auprès du Conseil d'Etat.

Quelle est la raison des 6 millions de francs d'écart au budget, étant donné qu'en 2020 tous les chantiers, y compris les travaux de génie civil, ont été bloqués pendant trois mois et plus?

Les chantiers n'ont pas été arrêtés plus de quelques semaines. Ce sont des chantiers d'entretien, donc d'importance assez faible. Ce qui a été contraignant, c'étaient les normes sanitaires à mettre en place pour les reprendre.

Page 265

Ligne 313: l'écart est énorme, est-il possible aux architectes de la Ville d'absorber plutôt que mandater des services externes?

Pour mener à bien l'entretien, il faut des personnes supplémentaires. Le travail des architectes est de faire le lien avec le mandataire. L'augmentation des honoraires est directement liée à l'augmentation des charges d'entretien ou des travaux.

Page 301

Quels sont les types de surcoûts entraînés par la végétalisation mise en place depuis l'entrée en fonction de la magistrate?

Cela a pu se faire dans les budgets courants. C'est difficile de donner un chiffre, mais il y a eu des demandes pour qu'une gestion différenciée de l'eau soit mise en place ou qu'il y ait une prise en compte plus importante de la biodiversité. Les mandats demandent des compétences complémentaires, et plus il y a de gens qui travaillent sur un projet, plus celui-ci est cher. Ce sont des projets plus complexes donc plus onéreux. Mais, grosso modo, mettre de l'enrobé est ce qui coûte le moins cher après le gazon.

Est-ce que le département a les moyens, par rapport au budget et aux comptes 2021, de chiffrer une enveloppe qui permettrait de corriger les projets pour renforcer l'approche voulue au niveau de la biodiversité?

Cela concerne plus les crédits d'investissement que le budget de fonctionnement. Les projets mis en route avant l'arrivée de la magistrate n'ont pas été arrêté, par exemple la place des Augustins, car arrêter un projet a un coût. Selon la magistrate, on peut être très critique sur cette place, mais il est important de savoir

quelle fonctionnalité pour quel-s public-s aura chaque place. Si c'est un lieu où l'on veut pouvoir s'asseoir dans l'herbe, on ne va pas faire la même chose que si c'est un lieu de passage.

Un commissaire espère que la construction des pistes cyclables continue à se développer rapidement. Où trouve-t-on les chiffres concernant les projets de délibérations PRD-124 et PRD-184 (page 172) qui apportaient 12 et 8 millions de francs pour la réalisation des pistes cyclables?

Ces projets de délibérations concernent des investissements. Il n'y a pour le moment rien qui est dépensé. Concernant la réalisation de réseaux cyclables, la magistrate tient à même à mettre les pistes Covid à son actif. Sa volonté a été d'une part de les pérenniser pour celles dont le bilan était positif. Les services sont en train de travailler sur la pérennisation de celle à l'avenue du Mail, dont le financement serait pris sur ces projets de délibérations. L'idée est aussi de requalifier tout le tronçon depuis la place du Cirque jusqu'à Uni-Mail. C'est bien une priorité. Cependant, le DACM est surtout au service des autres départements, que ce soit les logements, les écoles, les sports ou la culture, et il faut arriver à tout faire avec les moyens humains actuels. Il y a d'importants projets qui arrivent comme celui de la gare de Cornavin ainsi que la réalisation de toute la moyenne ceinture pour laquelle la Ville devra suivre les chantiers de l'Etat et apporter de la qualité sur ces aménagements. Partout où c'est possible, comme à la rue de Carouge, des pistes cyclables et de la végétalisation sont prévues.

Y a-t-il une analyse coûts/bénéfices de la pose de phonoabsorbant par rapport à la diminution du bruit et de la pollution?

Actuellement, il n'y a pas de surcoûts à l'achat par rapport à un revêtement normal. Sur la durée de vie, la performance s'amenuise à mesure de l'usage et du temps. L'AGCM est en train de faire des mesures effectives de réduction du bruit, parce que selon lui les projections faites par les services de contrôle des mesures de bruits en charge de l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont des projections très pessimistes du niveau et de la rapidité de dégradation du revêtement par rapport à la réalité. Sur la durabilité, celle du phonoabsorbant est peut-être un peu moindre sur le très long terme, mais il faut s'entendre sur ce que l'on entend par durabilité, si c'est à performance égale, ou si c'est le moment où il n'est plus praticable.

Page 177

Quelle est la raison du conflit sur la question des logements relais à la gare?

C'est la problématique habituelle des entreprises qui ont des prétentions largement supérieures que ce que la Ville estime être le montant effectivement dû. Il arrive parfois que l'entreprise, lors de la facture finale, arrive avec des prétentions

indues, et c'est la raison pour laquelle le dossier n'est pas clos, parce que le service en charge de ce dossier est en contestation avec les prestations revendiquées par cette entreprise.

Page 190

Le crédit engagé de 262 000 francs concerne-t-il la FVGLS ou les auberges de jeunesse?

Les deux. Lorsque le dossier a été engagé, il a fait l'objet d'un concours global avec l'entier des acteurs. La FVGLS était associée au concours et à la mise en œuvre du projet. Les auberges de jeunesse sont intervenues après dans la discussion. L'engagement passé a consisté à dire qu'une partie des frais d'étude engagés serait remboursés par les deux superficiaires au moment où ces derniers disposeraient à la fois d'un droit de superficie en force et d'une autorisation en force.

Selon un commissaire il y a un problème de clarté au niveau du contrat passé: il lui est répondu que ce dépassement est largement comblé par les remboursements faits à la fois par la FVGLS et par les auberges de jeunesse. Sa question porte sur les conditions financières du droit de superficie qui touchent à la question de la rente foncière. La situation de ce crédit est claire; ce qui manque peut-être de clarté, ce sont les conditions financières du droit de superficie qui sont un autre sujet.

La fixation de la rente tient-elle bien compte de l'amortissement de ce dépassement?

Ce n'est pas une question de prise en charge du dépassement, c'est une prise en charge de la partie d'étude qui concerne leurs propres bâtiments qu'ils n'ont pas payé. Ils héritent d'un projet tout fait, et ils rémunèrent la Ville pour ce projet, qui a été développé par un tiers et qui leur convient.

Page 300

Quelle est la raison de l'écart au premier total des charges?

Il provient des postes 301, «salaire du personnel» et 313, «prestations de service et honoraires». Cet écart est récurrent dans tous les postes DRH car l'appréciation liée aux postes vacants est optimiste: dans la réalité les postes vacants restent vacants beaucoup plus longtemps que ce qui est estimé dans la projection budgétaire parce que, de manière générale, il est très rare de remplacer un poste le jour où la personne s'en va effectivement. Pour le poste 305, c'est une différence qui suit le 301. Sur le 313, il y a eu des prestations de services et d'honoraires qui étaient plus faibles de manière générale en raison d'un double-effet, l'effet Covid d'une part et l'effet du changement de législature d'autre part qui a freiné l'initiation de nouveaux projets.

Un commissaire fait un lien avec la page 55, RH: on voit que le DACM a 266 postes, et qu'il y a eu 8 engagements. Le schéma sur la répartition des départs annuels indique que 514 personnes ont quitté les différents services. Combien de départs concernent le DACM?

On peut supposer que les départs compensent les recrutements grosso modo, puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation de postes. Les recrutements 2019 et 2020 concernent essentiellement des remplacements de postes.

Page 301

Revenus, ligne 424: que représentent la «taxe d'utilisation» et la «taxe pour prestation de service»?

C'est une recette à l'URB qui est une contribution financière de toute une série de communes genevoises qui se sont associées avec ce dernier pour toutes les données statistiques en lien avec la planification scolaire. L'URB fait une planification scolaire pour le territoire communal, en lien avec le Service de la recherche en éducation (SRED) cantonal. Les communes concernées contribuent financièrement pour avoir les résultats. Chaque année, le service facture 1800 francs par commune.

Page 303

Pourquoi les 10 millions de francs relatifs aux routes ont-ils été budgétés ici?

C'est une opération neutre. Il y a les frais de police sous le Secrétariat général et l'entretien des routes ici.

Page 306

Y aura-t-il, aux comptes 2021, un différentiel sur les abonnements TPG dans le cas d'une recrudescence des demandes?

La Ville a un accord commercial avec les TPG pour chaque abonnement conclu par jeune qui a la possibilité de se faire rembourser 100 francs. En 2020, le budget va en dépassement de 30 000 francs. Si la motion du Mouvement citoyens genevois demandant la gratuité est acceptée, il faudra des moyens supplémentaires; de plus, examiner les conditions de ressources implique un contrôle qui a un coût.

Est-ce que la mise en place du télétravail a été facile, notamment au vu des logiciels utilisés?

Il a fallu se mettre en ordre de marche pour travailler différemment, et les modalités appliquées ont été une rotation entre présentiel et télétravail pour que

tout le monde garde le contact et que tout le monde vienne au bureau au moins une fois par semaine pour ne pas perdre le lien. Aucune prestation ne s'est complètement arrêtée contrairement aux autres départements. Il n'y a eu ni arrêt total, ni surcharge majeure.

Qu'est-ce qu'il advient de la part cantonale dans le barrage du Seujet qui n'a pas été versée?

Elle a été versée mais est bien inférieure à la contribution habituelle parce qu'il y a eu beaucoup moins de bateaux qui sont passés à cause du Covid. Il y a eu onze heure vingt-cinq de manœuvre cette année, et normalement il y en a cent trente-neuf.

Page 306

Pourquoi les 30 000 francs budgétés pour restaurer les édifices cultuels n'ont-ils pas été utilisés?

C'est une subvention qui n'est pas octroyée de manière régulière. Lorsque des gens font des restaurations, il y a un engagement à participer, s'il y a un projet déposé.

Séance du 15 juin 2021

Discussion

La présidente indique que la commission a reçu tous les documents demandés. Elle propose que les groupes fassent part de leurs différentes prises de position.

Une commissaire informe qu'elle n'a pas obtenu de réponse à son interrogation concernant la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean qui figure dans les comptes. L'explication du magistrat ne la satisfait pas. Elle a écrit un e-mail à Mme Kitsos ainsi qu'à M. Gomez auquel ils n'ont pas répondu, elle n'a donc pas reçu l'autorisation de contacter directement la fonctionnaire concernée. Elle n'approuvera pas les comptes tant qu'elle n'aura pas reçu de réponse car sa question dénonce une malformation dans les comptes qui pourrait s'avérer être une erreur.

Quels sont enjeux liés à la coopérative?

Il s'agit d'une question d'exactitude des comptes, à savoir s'ils sont justes ou non. La commission des finances doit savoir s'il y a une erreur ou non dans les comptes avant de les voter. En termes financiers, les parts de la Ville concernent 20% de la coopérative. Cela ne représente pas un montant important pour la Ville. En revanche, il est important pour l'équilibre financier de la coopérative de

répondre à cette question. Il est important de savoir s'il y a une erreur ou non dans les comptes avant de les voter.

Après discussion et vote, le report du vote des comptes est accepté sans opposition par 10 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 3 Ve) et 4 abstentions (1 EàG, 3 S).

Séance du 23 juin 2021

Discussion et vote

Pour le Parti libéral-radical, cette année 2020 a été marquée par la pandémie ainsi que par la crise économique et sociale qu'elle a engendrée. Les mesures de protection de la population se sont malheureusement traduites par la suspension de programmes culturels et sportifs pour tous les publics, y compris pour les aînés. Cette crise a permis à la commune de faire des économies dans certains domaines, mais en même temps le coût a été important sur d'autres points. On est dans une situation particulièrement difficile puisque les comptes sont à cheval entre deux législatures et sont marqués par cette crise sanitaire, d'autant qu'avec les décisions des autorités fédérales, les collectivités publiques ont dû adapter leurs prestations et mettre en place des plans de protection qui ont coûté cher.

Le Parti libéral-radical félicite le Conseil administratif pour certaines actions menées durant cette crise. La gestion dans le domaine culturel a été exemplaire: les artistes ont pu continuer à être payés et recevoir les subventions promises même si les spectacles n'ont pas pu être donnés en public; les bons d'achats solidaires pour relancer et aider les entrepreneurs; la suspension des taxes pour le domaine public demandée par le Conseil municipal et les repas distribués aux plus démunis. On ne laisse pas mourir les gens sans leur venir en aide à Genève.

Le Parti libéral-radical a désapprouvé certaines politiques dont il avait refusé le budget: le Conseil administratif n'a pas fait de réformes structurelles pour diminuer les frais de fonctionnement; il y a toujours plus de postes, dont un délégué à l'économie. Alors que la situation de crise structurelle était inouïe, le Conseil administratif ouvre de nouvelles lignes budgétaires: la lutte contre le racisme, contre les discriminations de genre, etc., qui dans cette situation de grave crise sanitaire auraient pu être différées; l'élargissement de l'allocation de rentrée scolaire aux familles sans papiers qui ne respecte pas tout à fait la distribution entre le Canton et la commune, puisque normalement les aides individuelles sont du ressort du Canton; le dispositif d'hébergement d'urgence a été entièrement à la charge de la commune; sur la gestion des crèches, la Ville s'est empressée d'ajouter à l'indemnité RHT donnée par la Confédération; l'Agenda 21 est une boîte noire dans laquelle il y a des millions pour des actions non convaincantes; la présentation des actions à mener contre le réchauffement climatique n'a pas du tout convaincu; la gestion financière des rénovations est

souvent mal budgétée et toujours sous-évaluée, ce qui entraîne des demandes de crédit supplémentaires; les dépassements liés aux travaux, notamment sur les énergies, l'entretien des routes et des bâtiments qui donne l'impression d'être en négociation avec l'Etat depuis des années sans que ce problème ne soit résolu et le saucissonnage des subventions entre sept ou huit associations différentes est problématique.

La lecture des comptes est presque impossible. Toute une série de formulations est absolument incompréhensible. On a des catégories qui englobent beaucoup de choses et on ne sait pas bien où va l'argent. Le Conseil municipal a l'objectif de contrôler le budget, or cela semble une tâche presque impossible.

Le Parti libéral-radical n'acceptera pas ces comptes pour les raisons qui suivent:

– le dépassement de 47 millions de francs; malgré le Covid et la RFFA, la plupart des municipalités restent dans les chiffres noirs; 39 communes du Canton sur 45 ont fait des bénéfices sur l'année 2020. Une des seules exceptions est la Ville de Genève avec un déficit de 47 millions de francs au lieu des 19,8 millions de francs prévus. Cependant Parti libéral-radical reconnaît que la Ville de Genève a une situation très différente des autres communes. Par exemple, il y a une augmentation des besoins des personnes les plus précaires qui a forcé les services sociaux à trouver des solutions à la hausse des besoins liée à la réduction des capacités d'accueil découlant de la nécessité de respecter les distances;
– 56 millions de francs pour le Covid, c'est énorme;
– le personnel des crèches a été payé à 100% pendant la crise, donc 20% à la charge de la Ville, et la gratuité a été offerte pour les enfants qui n'ont pas été gardés. Cette décision a été prise par l'ancien Conseil administratif. Néanmoins, cette décision aurait dû être soumise au Conseil municipal avant d'être prise;
– le sans-abrisme. Par décision, toutes les personnes ont été envoyées à la caserne des Vernets, ce qui a coûté une énorme rallonge, entièrement aux frais de la Ville (17 millions de francs sans compter les travaux d'urgence pour le centre Frank-Thomas que la Ville va bientôt perdre). Depuis 2017, le Parti libéral-radical alerte le DCSS que ce n'est pas toujours à la Ville de payer. Les discussions n'ont démarré que dans le courant de l'année dernière, et cela a coûté très cher à la Ville. Ce n'est pas normal que la Ville assume un transfert de charges lent et silencieux, sans avoir les revenus équivalents. On peine à comprendre, même si la magistrate en charge a réussi à avoir une participation de 1 million de francs de l'ACG, pourquoi la Ville accepte ou va au-devant de ces charges supplémentaires car l'aide individuelle est du ressort du Canton et non de la commune. Il aurait fallu avoir d'autres ressources supplémentaires;

– il n'a pas été répondu avec beaucoup de sérieux à toutes les questions posées: par exemple, celle posée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par rapport à la légère augmentation des Noctambus;
– un manque de transparence lié au défaut de prise en compte de toutes les associations qui ont reçu l'entier de leur subvention pour lesquelles il y aura peut-être des retours.

Le Parti libéral-radical pense que le Conseil administratif aurait dû prendre les choses en main avant avec l'ACG et faire une meilleure répartition. Il y aura bientôt une solution, mais pour l'instant c'est quand même la Ville qui assume cette charge.

Pour le Parti libéral-radical, il faut cesser de vouloir toujours plus de prestations sans penser aux finances. Il y a une réflexion sérieuse à mener pour faire des économies, et être en cohérence pour que ces activités (par exemple l'accueil des sans-abris, les frais de routes, les pompiers) soient mutualisées avec d'autres communes, voire données au Canton. Il doit aussi être possible de privatiser certaines prestations. Enfin, une réflexion doit être menée sur des pratiques imposées, par exemple les 30 km/h dans toute la Ville de Genève, sans étudier les impacts économiques d'une telle décision. Il faudrait faire venir de nouveaux habitants aux revenus élevés, plutôt que faire toujours plus de logements sociaux pour avoir de nouvelles rentrées fiscales. Il faudrait prioriser des subventions qui aident les habitants de Genève, et qui puissent si possible relancer l'économie.

Le communiqué de presse de la Ville de Genève annonce des comptes 2021 catastrophiques; cela n'encourage pas non plus le Parti libéral-radical à approuver ces comptes, puisqu'il a l'impression que le Conseil administratif ne prend pas la réelle mesure des choses.

Le Parti démocrate-chrétien constate qu'à année exceptionnelle, résultats exceptionnels dans le mauvais sens. Il déplore qu'il y ait cette perte mais comprend que les circonstances étaient particulières et nécessitaient de la réactivité et un travail dans l'urgence de la part du Conseil administratif dont il salue la réactivité que ce soit dans l'ancienne législature ou celle-ci. Néanmoins, certaines dépenses interrogent, notamment sur les frais liés au Covid et au sans-abrisme. Le Parti démocrate-chrétien comprend toutefois que la Ville a dû prendre ses responsabilités, et tous ces litiges et ces discussions entre le Canton et la Ville ne sauraient prendre en otage les plus précaires. Le Parti démocrate-chrétien considère par conséquent que la Ville a bien fait d'agir à ce niveau. S'agissant des subventions, il a pris note que certaines seront peut-être amenées à être remboursées en partie, puisque dans les subventions accordées certaines ne correspondent pas à une activité qui a eu lieu de la part des associations subventionnées. Le Parti démocrate-chrétien sera attentif à ce qu'il en sera l'année prochaine, puisqu'il faut attendre la clôture des comptes des associations en question

pour se déterminer. Toutefois, il déplore ne pas avoir eu des réponses claires à toutes ses questions, notamment sur l'exactitude formelle des comptes. Le Parti démocrate-chrétien attend toujours une réponse satisfaisante sur l'existence de la participation administrative de la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean dans les comptes 2020 alors que le magistrat avait dit que la Ville s'en était dessaisie courant 2020. Pour ces motifs, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur les comptes. Sa position peut évoluer en plénière en fonction des réponses complémentaires. Ces comptes confirment les craintes et les réserves du Parti démocrate-chrétien par rapport au budget 2021 qui semble d'autant moins réaliste. On voit en effet que les recettes ont été surévaluées et les gains non touchés suite aux gratuités sous-estimées, par conséquent en ce qui concerne le budget 2021, comparé aux comptes 2020, on peut s'attendre à être loin du compte.

Pour le Parti démocrate-chrétien, il est difficile d'entendre certains refuser les comptes alors que le Conseil municipal a accepté moult dépenses supplémentaires face à la situation inédite du Covid et que les autorités ainsi que les groupes ont soutenu les dépenses nécessaires. Sur la RFFA, c'est un mauvais argument car il y a eu une hausse de revenus sur les personnes physiques, qui était prévue dans le budget. On voit aussi que c'est l'autofinancement le plus catastrophique depuis des années par rapport aux investissements. Par rapport à l'augmentation de la dette, on peut vivre avec puisque les taux hypothécaires sont bas, mais cela reste un souci majeur. Elle grimpe depuis 2010, il faut vraiment penser à mettre un frein à certaines dépenses ou à certains projets qui ne pourront pas voir le jour de la manière espérée. Il est vrai que ces choix devront être faits par les magistrats dans un premier temps, car chacun a assumé ses fonctions, ils devaient aussi marquer leur territoire. La Ville, qui a maintenant des grands bateaux comme la Comédie, devra assumer le GTG comme auparavant, ce qui devient des priorités. On se plaint du Canton, mais il a les mêmes difficultés de la Ville. Il y a une politique et des répartitions à faire, dont la clé est peut-être des choix à faire sur des domaines particuliers. Les comptes indiquent que les charges de personnel sont restées très stables, malgré le fait qu'il a fallu remplacer le personnel malade durant le Covid et que des gens ont fait des heures supplémentaires. Il aurait été possible de dire qu'il fallait faire des économies, et de ne pas rembourser les gens qui occupent les locaux de la Ville. La Ville a pris les devants et elle doit l'assumer. Les pertes des actions de la BCGe sont aussi importantes. Autrement, les revenus budgétés sont supérieurs, donc la casse a été limitée. 2020 est aussi une année particulière puisque la moitié du Conseil administratif a été renouvelé avec la situation du Covid en arrière-plan. Cette nouvelle magistrature s'en est très bien sortie durant ses six premiers mois. Il est aussi satisfaisant que le Conseil municipal soit parvenu à travailler ensemble dans de bonnes conditions; espérons qu'il en sera de même en 2021.

Le Parti démocrate-chrétien s'abstient car le MCH2 est d'une opacité crasse qui rend le Conseil municipal dépendant des réponses obtenues dont une partie

est peu satisfaisante, par exemple une réponse est que les salaires sur certaines subventions ont été maintenus et puis, après une remarque d'un commissaire, on ajoute qu'il y a quand même des frais de production. Sans les réponses formelles à des questions très précises, il n'est pas été possible d'accepter ces comptes car cela ne reflète pas la réalité des chiffres présentés. Sur le plan politique, il faudra mettre en avant de priorités, et faire en sorte d'avoir des réponses plus précises et rapides du Canton et le mettre devant ses responsabilités, quitte à ce que ce soit un oui ou un non, afin que le Conseil municipal puisse faire des choix par rapport à cela après.

Pour le Mouvement citoyens genevois, en une année exceptionnelle marquée par le Covid, l'exécutif a paré au plus pressé en engageant un certain nombre de dépenses et de non-recettes puisque beaucoup d'exonérations ont été accordées aux commerçants, aux locataires commerciaux, etc. Il fallait le faire. La situation était exceptionnelle et il fallait réagir, et le Conseil administratif a réagi. Il est possible de s'interroger pour les crèches. Il est vrai que le Conseil municipal aurait pu être consulté, mais le monde ne va pas périr demain parce que les employés des crèches ont été payés à 100%. Sur les sans-abris, la décision de tout regrouper pour éviter des contaminations supplémentaires a coûté très cher, à savoir 7 millions de francs supplémentaires votés en urgence au mois de septembre, cela peut questionner. Aujourd'hui on est revenu à une situation ante: il n'y a plus d'accueil généralisé des sans-abris, et on voit que la Ville peine à financer cela puisqu'il n'y a plus de crédit supplémentaire. Le budget 2022 sera pire que le budget 2021. On peut critiquer mais c'est une situation extraordinaire, donc il faut savoir raison garder. Les comptes sont aussi consécutifs à l'entrée en vigueur de la RFFA, qui a entraîné un certain nombre de diminutions de recettes. Ce qui dérange, ce n'est pas le fait de la Ville, c'est que ces comptes sont provisoires puisqu'il n'y a aucune certitude ni sur les recettes fiscales ni sur les subventions. Cependant c'est un processus usuel, et certaines associations avaient besoin des subventions en entier pour payer les salaires. Chaque année, il y a des rectifications de l'administration fiscale cantonale sur les recettes fiscales relatives aux personnes physiques et sur les personnes morales. Cela va dans tous les sens, et ce qui est curieux c'est que cela n'aille pas dans le même sens que l'Etat. La question a été posée sans recevoir plus d'éclaircissement. C'est extrêmement dérangeant de recevoir des chiffres provisoires car les comptes doivent être exacts et cela reste compliqué et aléatoire pour les années à venir. Le Mouvement citoyens genevois ne pense pas qu'il y ait d'erreur fondamentale, hormis cette problématique concernant la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean qui est marginale. Ces comptes correspondent à l'activité déployée par la Ville. Que l'on soit d'accord ou pas avec cette activité, c'est une chose, mais les comptes sont justes, donc le Mouvement citoyens genevois les acceptera. Le Mouvement citoyens genevois fera une proposition d'amendement qui est de passer l'entier du déficit dans la réserve conjoncturelle car la réserve est là pour

absorber le déficit, donc cela n'a pas de sens de n'en absorber qu'une partie. Cela ne change pas le résultat ni le capital propre, puisque la réserve est une sous-rubrique du capital propre. Cela rend les choses plus claires.

Selon le Mouvement citoyens genevois, il est toujours facile de faire des comparaisons, mais il faut qu'elles soient justes: ce n'est pas parce que d'autres communes sont dans les chiffres noirs que la Ville de Genève aurait dû l'être aussi. La Ville a été particulièrement active dans la lutte contre le Covid et a dispensé des aides. Il n'a pas compris ce que la Ville a fait à la place du Canton qui a dépensé plus de 700 millions de francs. La Ville n'a pas fait d'aide directe aux entreprises hormis celle votée pour la Fondetec qui n'a pas répondu aux attentes, notamment en raison de la subsidiarité. La Ville a agi avec les bons solidaires. Le reste elle l'a fait pour les citoyens de la Ville. Elle a octroyé la gratuité des loyers et un certain nombre de choses que n'ont pas fait les autres communes. Carouge l'a fait et est aussi en déficit. Les petites communes ont été moins confrontées aux difficultés concernant les entreprises et les locaux commerciaux ainsi qu'aux sans-abris qui sont essentiellement dans les communes urbaines. Il faut aussi savoir que l'ACG refuse, dans le PL déposé au Grand Conseil pour répartir les charges des sans-abris, que des montants y soient articulés. Donc il ne suffit pas de dire «Il n'y a qu'à…». Le Mouvement citoyens genevois relève aussi que la RFFA a quand même eu un effet, cependant la Ville a été incapable de donner un chiffre parce que l'Etat a été incapable de donner un chiffre. Il n'en demeure pas moins que les personnes morales ont rapporté 12,5 millions de francs de moins en 2020; on peut dire que c'est l'effet des correctifs des années précédentes ou n'importe quoi d'autre, cela n'est pas vérifiable. Une chose est sûre, ce sont les 12,5 millions de francs de moins, il y a donc eu certainement un effet probablement moins fort compte tenu du fait qu'une bonne partie des entreprises a dû fermer pendant un certain temps. Il y a des endroits à examiner, notamment ce qui se passe au GIAP ainsi qu'à la FASe qui coûte énormément d'argent, ce qui continuera puisque l'Etat veut se débarrasser de la partie qu'il finance pour la donner aux communes. Il n'y a aucun contrôle dans ces deux domaines qui coûtent extrêmement cher pour une efficacité dont on peut douter. Il invite les commissaires à aller sur le site de la CdC qui a fait une analyse partielle et intéressante de l'action de la FASe. Il n'est pas aussi pessimiste que certains, et c'est pour cela que le Mouvement citoyens genevois accepte les comptes. La Ville aurait pu être bénéficiaire mais elle n'aurait pas fait les actions qu'elle a faites. Au lieu de continuer de verser des subventions pour que les gens puissent toucher leur salaire, notamment dans les domaines de la culture et du sport, la Ville aurait économisé, mais cela aurait été une erreur. Les actions faites étaient nécessaires, et il faut assumer ces comptes et se réserver pour l'avenir, puisque normalement le prochain budget devrait avoir 7 millions de francs de moins dans le plan de retour à l'équilibre. Mais c'est à la charge de l'exécutif. La Ville a agi et a bien fait d'agir, et cela a pour conséquence un déficit important.

Les Verts voteront les comptes 2020 et saluent la réactivité de la Ville de Genève et de son personnel pour répondre aux besoins de la population, des personnes sans abri, ainsi que pour répondre aux besoins des milieux de la culture et de l'économie, plus particulièrement de ceux qui ont été touchés par la situation sanitaire. Ils les remercient également pour leur adaptabilité dans cette période qui a exigé de chaque personne de sortir de ses sentiers battus et de travailler dans l'urgence assez fréquemment. Pour Les Verts, les comptes illustrent les mesures prises par le Conseil administratif ainsi que celles demandées par le Conseil municipal pour faire face à des situations urgentes et permettre à un certain nombre de personnes d'avoir des ressources financières pour vivre. Cette réactivité a un coût certain, et les mesures prises, ajoutées aux baisses fiscales dues à la RFFA ainsi qu'à la baisse des actions de la BCGe, font que la Ville de Genève est l'une des cinq communes à présenter des comptes déficitaires à hauteur de 47,5 millions de francs. Les Verts acceptent la proposition du Conseil administratif de faire passer les 30 millions de francs dans la réserve conjoncturelle, car l'objectif est bien de pallier le manque de recettes dues à des situations imprévues, à savoir le quotidien de ces quinze derniers mois. Les comptes questionnent sur le report de charges Canton-Ville. La prise en charge importante du sans-abrisme par la Ville rappelle que le Canton doit toujours 10 millions de francs annuels à la Ville relatifs aux frais de routes. Les Verts regrettent un manque de clarté dans la présentation des comptes qui rend la lecture de la ligne politique du Conseil administratif difficile. Ils sont conscients que ce manque de clarté provient du plan comptable MCH2, dont l'intitulé des lignes rend leur affectation obscure. C'est aussi lié au regroupement sous différents grands packs, comme la culture où les subventions sont regroupées par thématique, et ce n'est pas toujours très clair pour savoir qui touche quoi. Cela ne permet pas d'identifier spécifiquement les types de public atteints. De plus, la modification des départements liée à la nouvelle législature n'aide pas, car quelques mois avant le budget a été fait sur la nouvelle structure départementale, et on a un budget 2021 qui ne comprend pas la même structure que les comptes 2020. La fluctuation des chiffres amène un manque de clarté sur les comptes définitifs. Les Verts espèrent qu'en 2021 la lecture sera plus aisée. Les Verts sont conscients qu'un déficit de 47,5 millions de francs, avec le retour à l'équilibre à atteindre en 2028, péjore in fine les ressources de la Ville de Genève pour 2021, et cela aura une forte répercussion sur les discussions budgétaires 2022. Ces budgets devront être appréhendés d'une autre façon par le Conseil administratif et le Conseil municipal, car cela pose la question de la rationalisation de certaines activités. Cela devrait amener des échanges intéressants.

Pour les Verts, on ne contrôle pas la bourse, l'argent dépensé pour le Covid valait le coup: sur les 56 millions de francs qui recouvraient les domaines économique, social et culturel, plus de 40 millions de francs ont été dépensés pour l'économie, et tout a été voté à l'unanimité. Les Verts se questionnent sur l'attitude de certains partis qui se plaignent de ces dépenses alors qu'au niveau de la

Confédération ils ont fait tout le contraire. Il est aussi très étrange que des partis se plaignent de dépenses qu'ils ont votées. A ce titre, les Verts ont été très porteurs pour maintenir le tissu économique local. Pendant que d'autres niveaux étatiques ne le faisaient pas, la Ville a pris ses responsabilités pour maintenir le tissu social et l'axe économique important qui, à l'arrêt, aurait empêché de nombreuses personnes de travailler, surtout dans les petites et moyennes entreprises (PME). Il a fallu attendre 2022 pour que les choses se soient décantées au niveau de la Confédération et du Canton. Cela pose des questions sur le report de charges, entre la Ville et le Canton. Il est clair que le Canton devrait prendre ses responsabilités, et qu'un des enjeux majeurs est de clarifier qui fait quoi. Il faudra effectivement faire attention aux dépenses et aux recettes, et trouver des moyens de recettes. Cependant, l'arrivée de riches contribuables n'apportera peut-être pas plus de recettes car le Canton fait du dumping économique au niveau mondial et il faudrait peut-être trouver un niveau plancher de taxation. Il est clair que pour le budget il faudra travailler sur l'articulation entre qui fait quoi entre le niveau municipal et les niveaux supérieurs, et ce que font les différents acteurs sur des questions de mutualisation. L'important est de travailler sur l'avenir.

Pour l'Union démocratique du centre, il n'y a pas d'effet dû au Covid ni à la RFFA dans ces comptes. Les mesures extraordinaires engagées ont eu un certain coût, mais ce coût a été largement couvert par les économies réalisées avec les activités à l'arrêt pendant une année. Dans les comptes, les charges d'exploitation correspondent aux charges d'exploitation budgétées pour 2020, ce qui n'arrive quasiment jamais, puisque en général les charges d'exploitation explosent mais sont couvertes par un surplus d'impôts. C'est bien la démonstration qu'en réalité il y a eu autant d'économies réalisées du fait du stand-by que de coûts extraordinaires liés aux mesures spécifiques au Covid. Il n'y a pas non plus eu d'effet dû à la RFFA puisqu'en réalité la Ville a encaissé 30 millions de francs de plus d'impôts que ce qui a été budgété. Les recettes d'impôts des personnes physiques ont augmenté et ont compensé la légère diminution de l'impôt sur les personnes morales. On constate que toutes les communes de Suisse ont profité de l'année pour faire des réserves. Les communes fonctionnent comme les ménages privés qui ont été privés de restaurants, de voyages à l'étranger, etc. et toutes les communes ont renoncé à toute une série d'activités qui leur ont permis d'épargner de l'argent. Il n'y a que la Ville de Genève qui réussit l'exploit de ne pas finir dans les chiffres noirs. Les communes suburbaines comme Vernier, Meyrin ou Grand-Saconnex qui ont aussi des charges sociales importantes à assumer, qui avaient aussi des budgets dans le rouge puisque la RFFA les autorisait à démarrer avec un budget déficitaire, finissent avec des comptes dans le noir. Sur ces comptes, il y a un poste très préoccupant, celui des crèches. Sans créer une seule place de crèche, avec tous les parents à la maison, la Ville réussit l'exploit de dépenser 5,3 millions de francs de plus. Avec ces crèches, on est en train de marcher sur la tête. Un article récent indique que le coût du personnel dépasse la capacité des

parents, même en leur demandant une contribution raisonnable. On peut continuer à avancer en fermant les yeux, mais dépenser 5,3 millions de francs alors que l'on n'a rien créé et que tous les parents étaient à la maison, c'est symptomatique d'un service qui ne tourne pas rond, et qui ne tournera pas mieux s'il est municipalisé. Les explications reçues ne sont pas satisfaisantes puisque Mme Kitsos envoie la patate chaude à Mme Alder en disant que cet argent a été dépensé avant son entrée en fonction sans plus d'explications. C'est un des points les plus graves qui ressort de ces comptes. Les comptes servent aussi à être comparés avec le budget: les frais d'entretien immobilier ne sont systématiquement pas dans la cible puisqu'ils sont de 6 millions de francs supérieurs à ce qui a été budgété. Pour l'année 2021, le Conseil administratif n'a pas voulu augmenter ce montant, donc ce sera 6 millions de francs de plus dans les comptes 2021. La FAD a bénéficié d'une augmentation de sa subvention à hauteur de 4,3 millions de francs en prévision de l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Or, en raison de la crise sanitaire, ce montant n'a pas été intégralement versé du fait du décalage forcé de la date d'ouverture de cet établissement. Au moment du budget, l'Union démocratique du centre considérait que la subvention à la FAD était trop élevée. Dans les comptes 2020, on voit déjà que l'on aurait pu calibrer plus précisément cette subvention. C'est aussi à cela que sert la lecture des comptes, c'est de voir qu'au stade du budget le Conseil administratif n'est pas capable de viser juste. L'Union démocratique du centre acceptera ces comptes car, au-delà des critiques que l'on peut faire, toutes les questions ont reçu des réponses. Il n'a pas constaté d'erreurs dans ces comptes. Cependant, on peut dire que l'Hôtel Métropole n'est pas comptabilisé correctement si on se réfère aux remarques du contrôle interne. C'est comme si le personnel de l'Hôtel Métropole était salarié d'une entité qui n'existe pas, alors qu'ils sont directement à la charge de la Ville de Genève; il n'y a pas de raison de comptabiliser l'Hôtel Métropole comme une participation, comme si la Ville était actionnaire d'une entité qui n'existe pas. Cela pourrait justifier un refus des comptes, mais c'est historique donc il est possible de l'assumer. Constatant qu'il y avait 70 000 francs dont on ne savait pas à quoi ils avaient servi, l'Union démocratique du centre avait aussi demandé le détail des dépenses du SRE; elle a reçu la réponse qu'effectivement ces 70 000 francs n'ont jamais été dépensés, donc qu'ils ne devraient pas être comptabilisés. Est-ce que l'on veut maintenir artificiellement les lignes à un certain niveau ou est-ce une simple maladresse, mais il y a 70 000 francs de subvention de trop; il y a aussi les participations à la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean. Tous ces points pourraient justifier un refus du budget, mais ce sont plutôt des points de détail, donc malgré cela l'Union démocratique du centre acceptera les comptes.

Pour le Parti socialiste les comptes négatifs de la Ville sont principalement marqués par les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire. Les comptes présentent un déficit de 47 millions de francs qui s'explique par une facture Covid estimée à 56 millions de francs pour 2020 et à une dépréciation de 21 millions de

francs liée à la forte baisse du cours des actions de la BCGe détenues par la Ville. Sans ces deux événements exceptionnels qui contribuent au déficit à hauteur de 77 millions de francs, les comptes auraient été bénéficiaires. Dans un contexte sanitaire et social inédit, ces chiffres démontrent la solidité de la Ville. Grâce aux correctifs fiscaux, la Ville a accumulé d'importants excédents ces dernières années. La réserve conjoncturelle dotée pour la première fois en 2018 a permis à la Ville de disposer d'une réserve importante supérieure à 100 millions de francs qui, elle, sera précieuse pour affronter les prochains exercices.

Le Parti socialiste félicite le Conseil administratif pour la gestion des effets de la crise sanitaire et sociale. Genève a su prendre ses responsabilités. Il tient également à remercier l'administration qui a sur redéployer ses moyens et adapter ses prestations. Tous les départements ont fait un excellent travail. Pour le Parti socialiste, il est tout à fait juste de payer les collaborateurs des crèches à 100%. La Ville de Genève est un employeur responsable et, dans cette période difficile, il fallait être juste et solidaire. La Ville de Genève, avec sa position de ville-centre, a beaucoup plus de charges que les autres communes donc il faudrait faire attention quand on fait des comparaisons avec les autres communes suisses. Pour citer quelques réalisations importantes sur l'année 2020, il y a l'élaboration d'une planification scolaire et parascolaire pour garantir l'égalité des chances, la mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence pérenne afin de contribuer à la lutte contre le sans-abrisme, le déménagement de la Comédie au cœur du nouveau quartier des Eaux-Vives, l'initiation de la réforme de la gouvernance de la petite enfance afin de garantir la création de nouvelles places de reconnaître l'éducation préscolaire comme une mission de service public et de revaloriser les métiers de la petite enfance exercés à 90% par des femmes, le développement de l'information sociale afin de faciliter l'accès aux prestations et lutter contre le non-recours via le bureau d'information sociale, l'inauguration de la première salle dédiée à la danse contemporaine en Suisse romande, la mise en place d'un système de bons et la suspension des loyers commerciaux pour soutenir l'économie, l'extension et la rénovation du MHN, l'adoption de l'allocation de rentrée scolaire pour toutes et tous sans distinction de statut, l'ouverture de la bibliothèque de la Cité le dimanche, la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des bibliothèques scientifiques et patrimoniales Swisscovery, la création par le service informatique de la Ville d'une e-billetterie en ligne pour les piscines municipales. Les chiffres le démontrent, la santé financière de la Ville est bonne. En période de crise, les collectivités publiques, en particulier celles qui ont accumulé des excédents par beau temps, doivent garantir des prestations et répondre aux nouveaux besoins de la population, en particulier des personnes les plus fragilisées par la crise. Ce déficit exceptionnel ne saurait justifier des coupes préventives dans le budget 2022. Pour toutes ces raisons le Parti socialiste votera les comptes 2020.

Pour le groupe Ensemble à gauche, 2020 a été une année très particulière avec le changement de Conseil administratif en pleine crise du Covid. L'année étudiée

consiste en sept mois du nouveau Conseil administratif, et cinq mois de l'ancien qui a élaboré le budget. Ce sont donc des comptes de transition. L'effet dû à la RFFA existe, et l'effet du Covid également. Le groupe Ensemble à gauche trouve que le nouveau Conseil administratif a fait face au défi du Covid avec une adaptation adéquate. L'ancien également, qui a dû réagir de toute urgence au moment où ils étaient en train de ranger leurs affaires. Il fallait faire face aux répercussions directes, comme les annulations, les fermetures, etc. Le Conseil administratif avait aussi dû faire très rapidement des choix, par exemple renoncer à des rentrées d'argent comme les loyers commerciaux ou les taxes des terrasses; d'abord en prenant seul des décisions, puisqu'il y a eu une période où il n'y avait pas de réunions du Conseil municipal, puis dans la proposition des crédits les autorisant à des dépenses supplémentaires. Le groupe Ensemble à gauche tient à rappeler que la plupart de ces crédits ont été votés à une grande majorité, voire à l'unanimité du Conseil municipal, ce qui était exceptionnel. Il est aussi vrai que, dans cette crise, il fallait décider vite sans avoir toute la connaissance et le recul que l'on a aujourd'hui. Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que le Conseil administratif a fait preuve d'une action et d'une réaction adéquates. Au niveau de la présentation des comptes, il a trouvé intéressant le chapitre (pages 214-221) qui montre l'effet direct du Covid au niveau des comptes, autant dans les non-entrées que dans les dépenses; cependant, pour le groupe Ensemble à gauche, l'effet indirect du Covid dans l'ensemble des activités était encore plus fort. Toutefois, par département, les répercussions ont été différentes. Au DACM, les travaux ont pu continuer excepté une brève période d'arrêt. Pour le groupe Ensemble à gauche, le rôle des investissements est d'autant plus important en période de crise, et constitue une politique anticyclique. C'est un facteur important dans la gestion de cette période de crise. Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que la distinction de ce qui relève de l'entretien des bâtiments et de ce qui relève des investissements n'est pas assez claire. Il faudrait que cela le soit, car si l'un relève des investissements, l'autre relève du fonctionnement. La culture et le sport, qui faisaient partie d'un seul département avant d'être séparés, ont été deux secteurs tout particulièrement touchés par les fermetures, et qui ont continué de l'être tout au long de l'année contrairement à d'autres activités. Selon le groupe Ensemble à gauche, le soutien de la Ville dans ce domaine était conséquent et important. Le maintien des subventions était essentiel, puisque ce sont des salaires, des loyers et l'assurance d'une continuité. Même si des associations ont une partie importante de bénévoles, s'il y a une rupture des moyens à disposition, cela peut mettre leur action, même après, en péril. Il a aussi été vu dans les comptes que c'est différent selon les domaines culturels. Au niveau du théâtre et de la danse, il y a beaucoup de personnes salariées. Ce n'est pas le cas dans le domaine de la musique ou des arts visuels où les répercussions dues au Covid étaient différentes. Ces deux secteurs ont eu besoin d'un plus grand soutien financier et vont rester fragiles comme cela a été bien expliqué. Même si des activités et des représentations ont été préparées, il faudra trouver comment organiser le calendrier pour réaliser ces représentations, et

qu'elles trouvent un public. Il faudra veiller très attentivement à ces possibilités. Il y a aussi une attention particulière à avoir par rapport aux jeunes engagés au niveau de la culture ou du sport, un certain nombre ayant arrêté leur activité. Il sera très important de faire en sorte que cela ne se transforme pas en rupture. Cela implique des moyens, pour les associations, de pouvoir suivre leurs bénéficiaires ou les personnes avec lesquelles elles travaillent. Le DCSS a tout particulièrement été touché. Le défi du Covid par rapport à l'urgence sociale est évident. Cela pose la question de la relation entre le Canton, l'ACG et la Ville qui est un enjeu de longue date, et qui reste un problème. La Ville ne peut pas tout porter; elle cherche à modifier ce rapport et à impliquer davantage les autres communes et le Canton mais c'est un enjeu difficile et, en tant que Conseil municipal, il faudra soutenir ces négociations. Le groupe Ensemble à gauche tient à rappeler qu'il y a un réel défi du développement des prestations avec l'augmentation de la population et les nouveaux besoins sociétaux, tout particulièrement pour le parascolaire et la petite enfance qui demandent une augmentation très claire. Avec cette évolution de la société, même si ce n'est pas dans l'actualité directe, il faut interroger le fait que la petite enfance soit traitée différemment que l'école. Cette dernière est obligatoire, mais quand les deux tiers des enfants sont dans ce type de structure il est nécessaire de se demander quelles responsabilités devrait avoir la collectivité publique par rapport à la prise en charge et s'il ne faudrait pas envisager la gratuité comme c'est le cas pour l'école. Mais c'est une musique d'avenir. Il trouve que le choix fait d'assurer le 100% du paiement des salaires dans le domaine de la petite enfance est un choix correct, car la Ville et les associations doivent être des employeurs exemplaires. La Ville n'était pas la seule à assurer ce 100%, même si ce n'était pas la règle. Donner un signe de cette manière, c'est important. Le groupe Ensemble à gauche trouvait aussi juste que les parents ne doivent pas payer s'ils ne pouvaient pas déposer leurs enfants, donc il est clair que cela a généré des revenus en moins. Le travail du SPF est aussi à relever, puisque sa charge de travail a été augmentée de 25% avec toutes les difficultés que cela a pu représenter sur une partie de l'année. Dans ce département, il y a aussi eu toute la préoccupation par rapport à la situation des jeunes qui ont aussi été moins soutenus par les activités proposées par la Ville et qui se sont retrouvés dans une situation plus fragile. Ce sera un enjeu pour l'année prochaine d'y répondre de la manière la plus adéquate possible. Tous les départements ont été touchés, comme la Voirie et la police municipale du DSSP. Le fait qu'il y ait eu beaucoup moins de manifestations fait que ce département a dû beaucoup changer. Le fait que la Ville ait renoncé aux loyers commerciaux à des moments donnés ainsi que tout l'appui donné aux acteurs économiques sont salués par le groupe Ensemble à gauche qui les trouvait utiles, diversifiés, et en complémentarité avec la Confédération et le Canton. C'étaient des dépenses supplémentaires qui engendrent un déficit, mais elles étaient nécessaires. C'est plutôt un point positif que la Ville ait eu cette capacité d'intervention. Le groupe Ensemble à gauche relève que, pour une partie du personnel, cette année a signifié une charge bien plus grande avec une situation

d'exception qui a demandé beaucoup d'adaptation et de flexibilité, et il est important de les remercier pour cette participation. Pour beaucoup de métiers, cela a demandé un investissement plus important, de renoncer à des vacances ou à des jours de congé, de changer d'activité. C'était période exceptionnelle qui impliquera des changements importants par la suite, comme le travail à distance qui doit être bien discuté avec les partenaires sociaux. Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à gauche acceptera ces comptes, et constate que les enjeux pour 2022 seront des défis au moins aussi importants. Même si la situation sanitaire pourra être meilleure, les répercussions sociales seront particulièrement difficiles. L'année illustre aussi le rôle essentiel de la collectivité publique en période de crise, et l'importance de lui accorder des moyens pour y faire face.

Votes

La délibération I est acceptée par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article premier de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 2 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 3 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 4 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 5 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

La délibération II dans son ensemble est acceptée par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

Concernant la délibération III, le Mouvement citoyens genevois propose que le prélèvement sur la réserve fasse le total de la diminution de la fortune, à savoir 48 400 442 francs, parce que c'est le déficit qui est de 47 millions de francs, auquel s'ajoute le prélèvement et l'attribution annuelle liées au fonds spéciaux, ce qui ajoute une petite différence.

La délibération III amendée est acceptée sans opposition par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) et 2 abstentions (PDC).

La proposition PR-1450 ainsi amendée est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

Délibération III – Affectation du résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-48 400 442
Report à nouveau dans la fortune nette	0
Total	**-48 400 442**

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Annexe: tableau récapitulatif de la nationalité et du lieu de résidence des 430 personnes engagées en 2020 en Ville de Genève

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
DACM	Auxiliaire	Française	Lausanne	Suisse
DACM	Auxiliaire	Suisse	Pully	Suisse
DACM	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
DACM	Employé-e	Française	Thoiry	France
DCSS	Auxiliaire	Française	Ambilly	France
DCSS	Auxiliaire	Française	Ambilly	France
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Bernex	Suisse
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Veyrier	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DCTN	Employé-e	Suisse	Bellevue	Suisse
DCTN	Employé-e	Suisse	Amancy	France
DEUS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DFEL	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DFIN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DFIN	Employé-e	Française	Thonon-les-Bains	France
DFIN	Employé-e	Italienne	La Rippe	Suisse
DPBA	Employé-e	Espagnole	Genève	Suisse
DPBA	Employé-e	Française	Gland	Suisse
DPBA	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
DRH	Auxiliaire	Française	Ville-la-Grand	France
DRH	Auxiliaire	Suisse	Laconnex	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Soral	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Grand-Saconnex	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Gland	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Vésenaz	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Les Acacias	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Employé-e	Belge	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Syrienne	Genève	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	La Croix-de-Rozon	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	Bursinel	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	Thoiry	France
DSIC	Employé-e	Française	Segny	France
DSIC	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Cologny	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSSP	Employé-e	Suisse	Aïre	Suisse
ECO	Auxiliaire	Brésilienne	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Kosovo	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
ECO	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Uruguayenne	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Macédonienne	Meyrin	Suisse
ECO	Employé-e	Marocaine	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Portugaise	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Portugaise	Grand-Lancy	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
ENE	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
GIM	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Cologny	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Zurich	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Crissier	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Vers	France
GTG	Auxiliaire	Française	Evian-les-Bains	France
GTG	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Nyon	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Delémont	Suisse
GTG	Auxiliaire	Tunisienne	Prangins	Suisse
GTG	Employé-e	Espagnole	Chêne-Bougeries	Suisse
GTG	Employé-e	Française	Viry	France
GTG	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Employé-e	Suisse	Les Avanchets	Suisse
GTG	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Troinex	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Hermance	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
LOM	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
LOM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
LOM	Employé-e	Suisse	Les Avanchets	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Employé-e	Française	Genève	Suisse
MAH	Employé-e	Française	Vésenaz	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
MHN	Auxiliaire	Colombienne	Perly-Certoux	Suisse
MHN	Auxiliaire	Espagnole	Thonon-les-Bains	France
MHN	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
MHN	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
MHN	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Essertines-sur-Rolle	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Versoix	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SCM	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	LE Landeron	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Corsier	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Puplinge	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Bonne	France
SDPE	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SDPE	Employé-e	Française	Andilly	France
SDPE	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SDPE	Employé-e	Suisse	Crans-près-Céligny	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Vevey	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Prangins	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Hermance	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Vésenaz	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEJ	Employé-e	Française	Divonne-les-Bains	France
SEJ	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SEP	Employé-e	Française	Meyrin	Suisse
SEP	Employé-e	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SEP	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SEVE	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEVE	Employé-e	Suisse	Hermance	Suisse
SEVE	Employé-e	Suisse	Collex-Bossy	Suisse
SiS	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SiS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SiS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SiS	Employé-e	Espagnole	Grand-Lancy	Suisse
SiS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Les Breuleux	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Châtel-St-Denis	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Duillier	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Lausanne	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Veytaux	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Renens	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	La Croix-de-Rozon	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Tannay	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Troinex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Vich	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Aire-la-Ville	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Neuchâtel	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Brenthonne	France
SJS	Auxiliaire	Française	Pregny-Chambésy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Algérienne	Chêne-Bourg	Suisse
SOC	Auxiliaire	Allemande	Chêne-Bourg	Suisse
SOC	Auxiliaire	Belge	Ville la Grand	France
SOC	Auxiliaire	Camerounaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Camerounaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cologny	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cologny	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Versoix	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cessy	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Fillinge	France
SOC	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
SOC	Auxiliaire	Française	Annemasse	France
SOC	Auxiliaire	Française	Prévessin Moëns	France
SOC	Auxiliaire	Italienne	Plan-les-Ouates	Suisse
SOC	Auxiliaire	Italienne	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Ivoirienne	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Kosovo	Veyrier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Kosovo	Veyrier	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SOC	Auxiliaire	Marocaine	Gex	France
SOC	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Portugaise	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Roumaine	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Confignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Les Acacias	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Prangins	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Le Lignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vésenaz	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Châtelaine	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Châtelaine	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vernier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Le Lignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vessy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vernier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vernier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Corsier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Pougny	France
SOC	Auxiliaire	Suisse	Pougny	France
SOC	Auxiliaire	Suisse	Andilly	France
SOC	Auxiliaire	Vénézuélienne	Genève	Suisse
SOC	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Employé-e	Suisse	Chancy	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Châtelaine	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Sion	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Plan-les-Ouates	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Givrins	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bourg	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Employé-e	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPF	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SPM	Auxiliaire	Portugaise	Petit-Lancy	Suisse
SPM	Employé-e	Portugaise	Châtelaine	Suisse
SPM	Employé-e	Portugaise	Genève	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Brésilienne	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Les Acacias	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Collex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Sciez	France
SPO	Auxiliaire	Française	Feigères	France
SPO	Auxiliaire	Italienne	Meyrin	Suisse
SPO	Auxiliaire	Malienne	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Veyrier	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Onex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Bernex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Versoix	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Cessy	France
SPO	Employé-e	Brésilienne	Collex-Bossy	Suisse
SPO	Employé-e	Française	Viry	France
SPO	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Plan-Les-Ouates	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Bardonnex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Collonge-Bellerive	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Veigy-Foncenex	France
SRE	Employé-e	Suisse	Ballaison	France
TAX	Auxiliaire	Suisse	Collex	Suisse
TAX	Employé-e	Suisse	Gilly	Suisse
VVP	Auxiliaire	Bosniaque	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Dominicaine	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Française	Châtelaine	Suisse
VVP	Auxiliaire	Kosovo	Plan-les-Ouates	Suisse
VVP	Auxiliaire	Portugaise	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Portugaise	Cologny	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Confignon	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Cointrin	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Veyrier	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
VVP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
VVP	Employé-e	Portugaise	Satigny	Suisse
VVP	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
VVP	Employé-e	Suisse	Cranves Sales	France

23 août 2021

B. Rapport de minorité Mme Patricia Richard.

Le Parti libéral-radical n'acceptera pas ces comptes pour plusieurs raisons que nous détaillons ci-dessous.

Il y a eu un dépassement de 47 millions de francs, dont une partie est certes expliquée et prévue, mais 56 millions de francs pour le Covid c'est énorme, sachant que 39 communes sur 45 ont réussi à faire des économies et par conséquent un boni, contrairement à la Ville de Genève, qui représente un total non négligeable de 65 millions de francs.

Cela en assurant leurs engagements également et en proposant aussi des gratuités sur les marchés et les terrasses, comme nous.

En proposant aussi des bons de relance, comme nous, mais en compensant sur des prestations non essentielles.

Le personnel des crèches a été payé à 100% pendant la crise, donc 20% à la charge de la Ville, et la gratuité a été offerte pour les enfants qui n'ont pas été gardés.

Cette décision a été prise par l'ancien Conseil administratif. C'est donc un peu une année en porte-à-faux puisqu'il y a eu un changement de législature en même temps que la crise qui a donc été traitée en partie par l'ancien Conseil administratif et en partie par le nouveau.

Néanmoins, cette décision aurait dû être soumise au Conseil municipal avant d'être prise.

Un autre problème, galopant, est le sans-abrisme.

Par décision, toutes les personnes ont été envoyées à la caserne des Vernets, ce qui a coûté une énorme rallonge de 7 millions de francs, entièrement aux frais de la Ville, alors que le Canton aurait dû participer au coût.

Cela fait depuis 2017 que le Parti libéral-radical alerte le DCSS, en expliquant que ce n'est pas à la Ville de toujours payer et, en trois ans, nous n'avons touché qu'un petit million qui figurera dans les comptes 2021.

Mme Alder nous a informés en 2019, lors de la présentation du budget, être en contact pour négocier avec l'ACG, suite à des sollicitations répétées année après année par le Parti libéral-radical.

Or, les discussions n'ont démarré que dans le courant de l'année dernière, et cela a coûté très cher à la Ville.

C'est grâce au Parti libéral-radical, qui a trouvé les 1,5 million de francs estimés par le département dans le budget, que l'on a pu ouvrir les accueils à l'année pour tous les grands précaires.

Mais ça ne doit en aucun cas dire que la Ville assume tout, ce qui n'est pas normal.

On se retrouve avec un transfert de charges lent et silencieux, où la Ville assume des charges supplémentaires sans avoir les revenus équivalents, ce qui est contraire à la LRT.

Concernant les questions posées, il n'a pas été répondu à toutes avec beaucoup de sérieux. Une question avait par exemple été posée par le Parti libéral-radical en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par rapport à la légère augmentation des Noctambus alors qu'ils ont été arrêtés pendant des mois.

La réponse de Mme Kitsos a été que le Canton enlevait une participation donc c'est la Ville qui paie la différence. Or, les Noctambus n'ont pas fonctionné. Les chauffeurs ont touché les RHT. On ne sait donc pas où est cet argent!

La Ville a également décidé d'octroyer des prestations à tout le monde, or toutes les associations n'ont pas encore présenté leur bilan; il y aura peut-être des retours, mais il n'y a pas de transparence par rapport à cette possibilité aujourd'hui.

A quelle hauteur seront les remboursements, car peu ont eu des activités?

Certaines dépenses interrogent, notamment sur les frais liés au Covid et au sans-abrisme et restent sans explications claires.

Le Parti démocrate-chrétien attend toujours une réponse sur l'existence de la participation administrative de la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean dans les comptes 2020 alors que le magistrat avait dit que la Ville s'en était dessaisie courant 2020. Les réponses données à ce jour ne sont pas encore satisfaisantes, ni pour le Parti démocrate-chrétien, ni pour le Parti libéral-radical.

L'exécutif a paré au plus pressé et a engagé un certain nombre de dépenses et de non-recettes, puisque beaucoup d'exonérations ont été accordées aux commerçants et aux locataires commerciaux, entre autres. Ce qui était la chose à faire, mais cela ne représente en aucun cas 56 millions de francs.

Certes, les comptes sont aussi consécutifs à l'entrée en vigueur de la RFFA, et cela a entraîné un certain nombre de diminutions de recettes.

Le Parti libéral-radical est conscient de l'effort du personnel pour répondre aux besoins de la population et salue leur adaptabilité dans cette période qui a exigé de chaque personne de sortir des sentiers battus.

Le Canton doit toujours 10 millions de francs annuels à la Ville dus aux frais de route.

Le Parti libéral-radical n'a pas l'impression que l'ancien Conseil administratif se soit posé la question de la rationalisation de certaines activités, et n'a pas l'impression que le nouveau Conseil administratif ait entamé cette réflexion.

Cette crise a permis à la commune de faire des économies dans certains domaines, mais en même temps le coût a été important sur d'autres points.

On est dans une situation particulièrement difficile puisque les comptes sont à cheval entre deux législatures et sont marqués par cette crise sanitaire, d'autant qu'avec les décisions des autorités fédérales, les collectivités publiques ont dû adapter des prestations et mettre en place des plans de protection qui ont coûté cher.

Nous allons diminuer la réserve conjoncturelle de 47 millions de francs sur total de 140 millions de francs. Sans correction de cap, il ne nous reste que deux ans et demi de réserve.

Le Parti libéral-radical approuve néanmoins certaines actions menées durant cette crise.

Entre autres, la gestion dans le domaine culturel où les artistes ont pu continuer à être payés et recevoir les subventions promises même si les spectacles n'ont pas pu être donnés en public, les bons d'achats solidaires pour soutenir les commerçants, la suspension des taxes pour le domaine public.

Ou encore les repas distribués aux plus démunis.

En revanche, nous aurions souhaité que le Conseil administratif profite de l'occasion pour faire des réformes structurelles pour diminuer les frais de fonctionnement.

Il y a toujours plus de postes, et la nouvelle législature a repris tous les postes et on en a même ajouté puisqu'il y aura encore un délégué à l'économie, entre autres.

La Ville ne se rend pas compte qu'il est peut-être temps de diminuer ses frais de fonctionnement.

La gestion financière des rénovations est souvent mal budgétée et toujours sous-évaluée.

Nous avons des dépassements dans le budget de fonctionnement dans les travaux, notamment sur les énergies et l'entretien des routes et des bâtiments.

Certains services pourraient être mutualisés, et des prestations données avec l'aide d'autres communes.

On voit entre autres les sempiternelles nouvelles motions pour des activités de loisir que la Ville veut mettre en place alors qu'avant il y avait un service de loisirs cantonal.

Il y a une réflexion sérieuse à mener pour faire des économies, et être en cohérence pour que ces activités soient faites de façon mutuelle avec d'autres communes, voire données au Canton.

Il faut cesser de vouloir toujours plus de prestations sans penser aux finances.

Certains rêvent déjà de créer la maison de la migration dans l'ancienne Comédie.

Toutes les mesures extraordinaires engagées ont eu un certain coût, mais ce coût aurait dû être largement couvert par les économies réalisées avec les activités à l'arrêt pendant une année.

Il n'y a pas eu d'effet RFFA puisqu'en réalité la Ville a encaissé 30 millions de francs de plus d'impôts que ce qui a été budgété.

Les recettes d'impôts des personnes physiques ont augmenté et ont compensé la légère diminution de l'impôt sur les personnes morales.

On constate que toutes les communes de Suisse ont profité de l'année pour faire des réserves.

Les communes fonctionnent comme les ménages privés qui ont été privés de restaurants, de voyages à l'étranger, etc., et toutes les communes ont renoncé à toute une série d'activités qui leur ont permis d'épargner de l'argent. Il n'y a pratiquement que la Ville de Genève qui réussit l'exploit de ne pas finir dans les chiffres noirs.

Les communes suburbaines comme Vernier, Meyrin ou Grand-Saconnex qui ont aussi des charges sociales importantes à assumer, qui avaient aussi des budgets dans le rouge puisque la RFFA les autorisait à démarrer avec un budget déficitaire, finissent avec des comptes dans le noir.

Les frais d'entretien immobilier sont de 6 millions supérieurs à ce qui a été budgété.

La FAD a bénéficié d'une augmentation de sa subvention à hauteur de 4,3 millions de francs en prévision de l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Or, en raison de la crise sanitaire, ce montant n'a pas été intégralement versé du fait du décalage forcé de la date d'ouverture de cet établissement.

Un communiqué de presse de la Ville de Genève annonce déjà que les comptes 2021 seront catastrophiques, et que le Conseil administratif annonce qu'ils ont

demandé aux employés de la petite enfance de dénoncer leurs conventions collectives de travail pour renégocier des salaires.

Ils annoncent également que les annuités ne seront pas versées en 2022, alors qu'ils nous ont dit la même chose en 2020 pour le budget 2021 pour finalement trouver une manière de les introduire dans le budget.

Cela n'encourage pas non plus le Parti libéral-radical à approuver ces comptes; nous avons l'impression que le Conseil administratif ne prend pas la réelle mesure des choses.

Rien que l'accueil des personnes sans abri a coûté 17 millions de francs, certes dus à l'hébergement à la caserne des Vernets, mais c'est quand même un énorme supplément que la Ville a financé à elle seule. Sans compter les travaux d'urgence pour le centre Frank-Thomas que la Ville va bientôt perdre.

Le Parti libéral-radical pense que le Conseil administratif aurait dû prendre les choses en main avant avec l'ACG et faire une meilleure répartition au niveau de l'accueil des sans-abris.

Au niveau des frais de route, la Ville attend toujours.

Comme les pompiers où la Ville assume plus que sa part. Il y aura bientôt une solution, mais pour l'instant c'est quand même la Ville qui assume cette charge.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera ces comptes.

Le Parti libéral-radical prévient le Conseil administratif et le Conseil municipal qu'il n'acceptera pas d'augmentation d'impôts pour les habitants de la Ville.

19 mai 2021

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de Mme Joëlle Bertossa.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Monica Granda, le 7 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par Mme Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 7 mai 2021

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du DSSP, M. Gianni Dose, contrôleur de gestion du DSSP, et de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

Mme Barbey-Chappuis propose de faire un résumé de l'année 2020. Le DSSP comporte six services, dont trois ont été considérés pendant la pandémie comme effectuant des missions essentielles: le Service d'incendie et de secours (SIS), le Service Voirie – Ville propre (VVP), ainsi que le Service de la police municipale (SPM). Ces derniers ont continué à délivrer des prestations durant toute l'année malgré le Covid et le confinement. Les trois autres services n'étaient pas considérés comme effectuant des missions essentielles mais ont également été impactés par le Covid. Le Service de l'espace public (SEP) s'est occupé notamment des terrasses, extensions et des exonérations de taxes; le Service logistique et manifestations (LOM) a été en première ligne pour l'achat de matériel visant à protéger les collaborateurs (masques, gel hydroalcoolique, etc.), il s'est aussi occupé des illuminations de Noël. Enfin le SPO a été particulièrement impacté par le Covid puisqu'à l'exception des deux mois de fermeture complète (du 13 mars au 11 mai), les installations ont toujours été en partie ouvertes depuis la nouvelle législature. Il a fallu mettre en place des jauges, des flux de protection, les achats de billets en ligne et revoir constamment les plannings des clubs. Un travail important de suivi auprès des clubs et des associations sportives a dû se faire pour constamment s'adapter aux mesures mises en place. Mme Barbey-Chappuis a dans ce sens instauré une coordination au niveau des communes pour la mise en place des mesures sanitaires, de manière à garantir la meilleure lisibilité possible pour les usagers et les usagères des infrastructures sportives.

L'objectif du SPO a été d'utiliser au maximum la marge de manœuvre laissée par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat pour permettre l'accessibilité aux infrastructures aux jeunes de moins de 12 ans d'abord, puis de moins de 16 ans, puis de moins de 20 ans; et aux sportifs d'élite pour qu'ils puissent poursuivre leurs entraînements. L'autre objectif pendant le Covid était de soutenir les clubs et les manifestations impactés par la crise. Le Conseil administratif a décidé de maintenir les soutiens financiers aux manifestations qui étaient annulées telles que la Course de l'Escalade ou le Geneva Open. Un guichet unique Covid a été mis en place à l'initiative de quatre collectivités: la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Fonds cantonal d'aide au sport et le Canton. Un fonds spécial a été créé en 2020, doté de 1 million de francs. Mme Barbey-Chappuis indique que 80 clubs en ont bénéficié pour un montant équivalant à 850 000 francs débloqués en 2020. Ce fonds a été renouvelé pour 2021 car la crise continue à impacter les clubs qui risquent de perdre des sponsors au vu des difficultés économiques que rencontrent les entreprises et de perdre des membres et donc des cotisations. Il est donc très important de renouveler ce fonds Covid.

Dans ce contexte pandémique, l'autre objectif poursuivi par le département était de proposer des activités sportives covid-compatibles, d'encourager la pratique du sport en évitant les grands rassemblements. Le SPO a ainsi lancé la Canopée. Mme Barbey-Chappuis a remplacé l'Escale, qui était très orientée buvette, pour un projet qui faisait le lien avec le SPO (106 cours de sports pour tous les publics ont ainsi été proposés à la Canopée). Le SPO a également lancé des capsules sport avec 55 cours offerts à la population, 1700 personnes en ont bénéficié, dont 80% de femmes. Le SPO travaille sur une édition 2021 pour cet été qui réponde à tous les publics (familles, seniors, femmes, etc.).

Le DSSP a continué de travailler sur les projets d'infrastructures. Les crédits d'investissements ont respecté le calendrier planifié dans le plan financier d'investissement (PFI). Il y a ainsi eu le dépôt de quatre propositions devant le Conseil municipal dont le crédit de construction des Eaux-Vives qui figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Le DSSP a aussi déposé la demande de crédit pour la halle de tennis du Bois-des-Frères qui est la première pièce du domino de rénovation des infrastructures sportives (elle a été présentée le 5 mai dernier au sein de la commission des travaux et des constructions). Il y a eu aussi une proposition de crédit pour des vestiaires provisoires au centre sportif du Bois-de-la-Bâtie et des Libellules pour répondre à l'augmentation de la pratique féminine. Pour finir, le projet de Maison du sport figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. Le DSSP a poursuivi les réflexions concernant les travaux de rénovation du Bout-du-Monde avec la définition du programme, de l'image directrice qui permettra de lancer les études dans le courant de l'année. Mme Barbey-Chappuis ajoute que c'est un plaisir de s'occuper du SPO et qu'elle tient à être présente sur le terrain, car il est important de soutenir les équipes genevoises. C'est le rôle du ou

de la magistrat-e de mettre en avant le sport genevois et de mettre en valeur tout le soutien que la Ville de Genève apporte à ses clubs et ses associations, grâce au SPO et des infrastructures de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quels ont été les montants alloués aux évènements organisés en Ville de Genève (Canopée, capsules sport) et si ceux-ci comptent être réitérés.

Mme Barbey-Chappuis précise qu'il y aura une nouvelle édition en 2022. L'édition de 2021 a été faite dans l'urgence, mais le DSSP a eu la joie de voir que ces évènements répondaient à une attente. Ce n'est pas une prestation très coûteuse pour la Ville de Genève, environ 8000 francs ont été dépensés alors que de nombreuses personnes ont été touchées. Les cours étaient pleins à quasi 90% à chaque fois. En termes de coûts-bénéfices, ça a été une opération vraiment positive pour la Ville et les habitants. Le département travaille sur le programme de cette année, avec la Canopée organisée tous les jours (yoga, Pilates, cross training, relaxation famille) et de nombreuses activités parents-enfants (yoga parents-enfants). Le département travaille aussi sur les capsules sport avec toute une série d'activités. La fameuse gym-poussette sera reconduite. Les cours seront donnés à Baby-Plage, au stade de Richemont, à l'île Rousseau et au centre sportif de Varembé. Le SPO va mettre en stand-by les cours de danse puisqu'avec la situation sanitaire il est difficilement imaginable de les maintenir. Le programme sera annoncé d'ici une quinzaine de jours.

Mme Barbey-Chappuis propose de passer de page à pages. Elle précise que la répartition des départements est faite selon la précédente législature, ce qui fait que le sport se situe à plusieurs endroits.

Les pages 22, 23 concernent les capsules sport et l'extension des horaires d'ouverture de la piscine de Varembé jusqu'à 22 h, le mardi et le mercredi (la nage étant un sport très populaire et demandé).

Un commissaire demande si des personnes ont dû être engagées en raison de l'extension des horaires.

Mme Barbey-Chappuis précise que ça a été voté au projet de budget fin 2019. Il y avait deux gardiens de bains, un mécanicien pour piscine et une caissière à 50%.

Le même commissaire demande s'il n'y a pas assez de mécaniciens piscine déjà en place.

Mme Bonvin indique que ce n'est pas le cas dans la mesure où il y a une permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans ce domaine et tout cela dans le cadre du règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT).

Le même commissaire demande si le département a essayé de trouver des solutions pour utiliser les personnes déjà présentes.

Mme Barbey-Chappuis précise que c'est le souci constant d'utiliser les personnes pour ce qu'elles font mais qu'il y a des statuts relativement contraignants (RATT). Il n'est pas possible de déroger à ce cadre réglementaire en ce qui concerne les employés de la Ville de Genève.

Une commissaire précise qu'à la page 23, il y a le titre: «la culture et le sport vecteurs de l'excellence et du rayonnement de Genève» mais qu'il n'y a aucun exemple pour le sport.

Mme Barbey-Chappuis indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de manifestations cette année. Si on prend l'exemple du Gonet Geneva Open en ce moment, la venue de Roger Federer va avoir un impact sur le rayonnement de Genève. En termes de visibilité et d'image pour Genève, ce sont des retombées économiques importantes, c'est de l'image dans les médias et ça vaut encore plus que les campagnes de promotion de Suisse Tourisme.

La présidente propose de passer à la page 218: «sports et loisirs».

Mme Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a eu du manque à gagner en raison de la fermeture des piscines pendant deux mois. A leur réouverture, en raison des contraintes imposées en termes de jauges, certains créneaux ont entraîné des tarifs réduits. Ces différents éléments contribuent à la baisse d'entrées au niveau de la billetterie et expliquent l'écart entre ce qui avait été budgétisé et les comptes.

Un commissaire a des questions concernant la page 54, il indique qu'il y a eu beaucoup de collaborateurs en moins sur la culture et sport. Il demande si c'est notamment du côté de la culture ou s'il y a eu un évènement en particulier, s'il y a moins de contrats temporaires en raison de la situation sanitaire. Il précise qu'il y a 45 équivalents temps plein (ETP) de moins entre 2019 et 2020. Il aimerait savoir s'il y a eu des diminutions de postes disponibles pour les sports.

Mme Bonvin informe qu'en ce qui concerne le sport en particulier, il faut se référer à la page 354 où il y a moins 0,5 en écart de poste. Les chiffres des ressources humaines sont fournis par la Direction des ressources humaines (DRH) et il est difficile de les expliquer.

Un commissaire s'enquiert du report de la signature de la convention pour l'Académie du Servette aux Evaux, il demande quelles sont les chances de la signer, et quels en sont les termes. Il aimerait aussi savoir ce qu'il en est de la première équipe suite à l'échec du Pré-du-Stand.

Mme Barbey-Chappuis souligne que ce sont deux dossiers qui ont bien occupé le département cette année. La magistrate a intégré la Fondation des Evaux comme représentante de la Ville de Genève en juin 2020 (la Ville a 3 voix sur 11,

les autres étant réparties entre Confignon, Bernex, Onex et Lancy). L'Académie devait déménager au Pré-du-Stand pour laisser la place à Balexert pour la construction du cycle. Le Conseil des Etats a maintenu, suite au refus de Pré-du-Stand, le fait que le cycle devait être construit à Balexert et que c'était urgent pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves dans le secteur. Le Canton a approché la Fondation des Evaux au printemps dernier pour voir dans quelle mesure l'Académie pouvait y être accueillie pendant une période provisoire. Une étude de faisabilité a été lancée pour voir si les besoins de l'Académie pouvaient trouver une place adéquate aux Evaux. L'Académie représente environ 200 jeunes avec un staff de 54 personnes. Ils ont besoin de quatre terrains, trois en synthétique, un en herbe et un bâtiment pour abriter les salles de réunion, de massage, de classe (sport-art-études), etc. Il se trouve qu'aux Evaux il y a déjà quatre terrains et il faudrait élargir trois d'entre eux pour qu'ils soient homologués selon les normes de l'Association suisse de football (ASF) et les transformer en synthétique. Le quatrième pourrait être laissé au naturel, sans être ni élargi ni homologué mais il devrait cependant être rénové. L'étude de faisabilité a démontré que les Evaux pouvaient constituer une piste intéressante pour accueillir d'une manière provisoire l'Académie. Deux conventions sont à bout touchant, elles devaient être signées ces derniers jours mais par gain de paix, cette signature a été reportée à début juin puisque des communes riveraines sont impactées en termes de mobilité. Tout le monde s'accorde à dire qu'entre le début des discussions, il y a un chemin important qui a été fait sur les questions de mobilité. Mme Barbey-Chappuis précise qu'elle est tout à fait positive concernant l'issue qu'il y aura d'ici quelques semaines. Quelques garanties ont été demandées et obtenues du côté de la Ville de Genève au sein des Evaux, notamment le fait que les coûts induits par l'Académie ne pèseraient pas sur les finances de la fondation et des communes, car selon la loi sur la répartition des tâches, le pôle football relève de la compétence exclusive du Canton. C'est à lui de payer pour les investissements à faire aux Evaux et les charges d'investissements que la venue de l'Académie fera peser sur le site. La Ville de Genève a également demandé à ce que les équipes actuelles puissent continuer à bénéficier des heures d'entraînements sur les terrains qu'elles occupent. Il y aura une consultation publique du projet de convention qui sera organisée la semaine qui vient dans un souci de transparence auprès des riverains. Ce sont des discussions menées avec beaucoup d'acteurs, il était jusqu'ici compliqué de transmettre ces conventions alors qu'elles ne sont pas encore finalisées. Mme Barbey-Chappuis soutient que ces conventions devraient rassurer les gens au vu de ce qui y figure en matière de mobilité, d'environnement ou d'impact financier. Une étude sur l'impact environnemental vient par ailleurs de sortir et s'avère tout à fait rassurante voire positive concernant les effets de la venue de l'Académie aux Evaux.

En ce qui concerne la deuxième question, l'équipe première est une équipe itinérante, qui n'a pas de lieu d'entraînements et qui s'entraîne entre Plan-les-Ouates,

Balexert et le stade de Genève. La magistrate indique avoir été contactée l'été dernier par les dirigeants du Servette qui demandaient dans quelle mesure il était envisageable d'avoir un espace pour l'équipe première à Vessy. Le département travaille avec le Canton et le service de Mme Perler pour voir dans quelle mesure ils arriveraient à créer un terrain d'entraînement à Vessy.

La présidente passe aux pages 319 et 320.

Un commissaire constate une diminution des charges d'environ 507 000 francs sous le poste prestations de services et honoraires. Il demande quelles ont été les dépenses évitées.

Mme Bonvin répond qu'il s'agit majoritairement de prestations sportives qui ont dû être annulées en raison du Covid. Elles sont à mettre en corrélation avec la diminution des revenus pour les prestations sportives.

La présidente passe à la page 327.

Une commissaire demande si le fonds alloué pour le Covid a été essentiellement développé dans une perspective de soutien aux associations.

Mme Bonvin indique que l'attribution au fonds Covid a été répartie sur deux fonds: le fonds pour les manifestations et le fonds pour le multisport, qui équivaut au montant de 250 000 francs dont le détail sera précisé dans un rapport qui sera publié fin juin et qui détaillera l'utilisation globale du fonds (les 850 000 francs).

La présidente passe aux pages 328 et 329.

Un commissaire demande d'où viennent les coûts liés aux championnats de gymnastique artistique qui devaient avoir lieu en 2020 mais qui ont été déprogrammés. Il précise qu'il y a eu des coûts et surcoûts et étant donné qu'il y avait une demande de budget particulière auprès de la Ville (pour des tapis), il souhaite savoir s'il y a eu un décompte à part ou si les variations figurent dans les comptes de l'association cantonale de gymnastique.

Mme Bonvin indique que les championnats du monde mentionnés figurent dans le fonds pour manifestations. A partir de la page 350, il y a le détail de tous les fonds pour les subventions. Concernant les praticables dont il est fait mention, l'Association genevoise de gymnastique (AGG) va devoir les acquérir cette année ou l'année prochaine. Ceux-ci sont nécessaires pour l'AGG et vont être loués pour les championnats du monde. Il n'y aura donc pas de surcoûts pour l'AGG, ces changements étaient prévus par rapport à l'usure des anciens praticables et donc nécessaires. Certains d'entre eux ont déjà été vendus, ce qui a permis d'en racheter des nouveaux, et tout cela est fait par l'AGG.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas eu de soutien pour le motocyclisme cette année et demande si c'est parce que le SPO ne soutient plus les sports motorisés.

Mme Bonvin informe que la Ville ne soutient plus les sports motocyclistes, la ligne va être corrigée et n'apparaîtra plus dans le budget 2021.

Le même commissaire demande s'il y a eu des demandes.

Mme Bonvin répond qu'il y en a eu à l'époque mais qu'il s'agissait des Meyrinos qui concernaient Meyrin en particulier, depuis il n'y en a plus eu.

Un commissaire signale que la ligne pour les e-sport est à 5000 francs. Il demande s'il y a des explications pour le fait que les 5000 passent à 0 franc.

Mme Barbey-Chappuis précise que ces sports ne répondent pas aux critères du SPO puisqu'il y a seulement les sports qui sont aux JS ou aux Swiss Olympic qui peuvent être soutenus, dès lors ils ne rentraient pas dans les critères de subvention.

Le même commissaire demande pourquoi les fonds de soutien au bénévolat (300 000 francs) et pour le sport féminin (200 000 francs) sont peu utilisés.

Mme Barbey-Chappuis indique que le Covid a passablement impacté les clubs. Le fonds de soutien pour le sport féminin consiste surtout dans l'accompagnement des clubs qui souhaitent créer des équipes féminines. En 2020, les clubs n'étaient pas vraiment dans cet état d'esprit et c'est compréhensible.

Mme Bonvin ajoute que le fonds s'intègre dans l'activité du club qui est soutenu par le fonds du sport. Le fonds pour le sport féminin devient une part importante légitime du club signifiant qu'à terme, ce fonds devrait pouvoir être inclus dans le fonds de soutien au sport sans qu'il n'y ait de distinctions de genre. Concernant le fonds de soutien au bénévolat, il a la particularité d'aider le bénévolat pour les activités sportives. Le SPO avait pour projet de soutenir Genève Bénévolat et devait soutenir la fameuse fête du bénévolat qui n'a finalement pas vu le jour, c'est pourquoi ce fonds n'a pas pu être utilisé entièrement.

Un commissaire demande si le fonds de soutien au sport féminin dans la catégorie sport urbain est cantonné au sport urbain ou s'il s'étend au sport de manière générale.

Mme Bonvin précise que c'est un fonds qui soutient tout le sport féminin de manière plus globale.

Mme Barbey-Chappuis ajoute que s'agissant du soutien au bénévolat, le projet d'infrastructures de maison du sport est attendu par les bénévoles.

Une commissaire demande si le montant du soutien supplémentaire octroyé aux clubs de basket et de football signifie qu'il y a plus de clubs soutenus ou plus d'argent pour des clubs en particulier.

Mme Bonvin précise que ce sont les deux et renvoie à la page 350.

La même commissaire demande si c'est habituel qu'il y ait une différence entre ce qui est prévu et le résultat final.

Mme Bonvin indique que la réalité du terrain change chaque année, ce qui implique que les dépenses peuvent aussi varier par rapport au budget défini bien en amont. Ce qui est important, c'est surtout qu'il n'y ait pas un dépassement de l'enveloppe globale, tous fonds confondus.

Un commissaire indique qu'il s'intéresse à ceux qui n'ont plus rien et en particulier la voile et le tir. Il ajoute que ces clubs ont parfois des besoins, des infrastructures à payer pour continuer à survivre. Il demande s'il n'y a pas eu de demandes ou s'il s'agit de suppression de subvention.

Mme Bonvin répond qu'il n'y a pas eu de demande pour la voile en 2020. Le tir sportif détient des fonds propres et n'est donc pas éligible aux demandes. Le SPO a un projet avec eux pour effectuer d'éventuels changements de cibles dans les lieux mais rien n'est effectif à ce jour.

Un commissaire demande si la problématique liée à Genève Snowsports a été réglée (la subvention avait été réduite).

Mme Bonvin le confirme et ajoute qu'ils n'ont pas fait de demandes supplémentaires et que leurs comptes sont positifs à ce jour.

Un commissaire indique que le Genève Rugby Club touche 10 000 francs de subventions alors qu'ils sont domiciliés à Plan-les-Ouates. Ils ont déménagé à Plan-les-Ouates car ils touchent 60 000 francs. Il aimerait savoir pourquoi ils touchent encore 10 000 francs de subvention alors qu'ils ne sont pas en Ville de Genève.

Mme Bonvin indique que le club s'appelle Genève – Plan-les-Ouates. Ils ont le titre de Genève puisqu'avant la réactivation du Servette Rugby Club, il n'y avait pas de club sur la Ville de Genève, le club représentait les deux. Etant donné les liens très forts avec les juniors et les associations cantonales, ces deux clubs sont soutenus par la Ville de Genève.

Un commissaire indique que le Servette Rugby Club s'entraîne sur un terrain à Balexert car ils n'ont pas d'autres terrains où s'entraîner, c'est un club en six ans qui a 400 licenciés. Il précise que ce club est sinistré alors qu'il se développe fortement, qu'il fait de l'intégration par le sport et qu'il y a un très fort développement au niveau des scolaires.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle a rencontré MM. Fischer et Studer avec qui elle a pu échanger sur cette problématique. La magistrate est consciente que le Servette Rugby Club cherche un terrain pour son équipe première. Ils ont analysé la piste de Frontenex qui n'est malheureusement pas envisageable pour différentes raisons. Elle croit savoir que le club discute avec la commune

du Grand-Saconnex où il pourrait y avoir une solution envisageable. Elle rappelle que la Ville de Genève fait le maximum pour les différents clubs mais qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes. En l'occurrence, les dimensions et les exigences de la ligue fédérale 1 impliquent d'avoir un stade avec des tribunes de 3000 places complètement fermé, c'est difficile à trouver ou à construire en Ville de Genève.

Le même commissaire précise qu'il avait déjà amené ce dossier il y a trois ou quatre ans. Il ajoute que le mouvement juniors se développe fortement et qu'il n'y a pas suffisamment d'infrastructures pour accueillir le nombre de licenciés.

Mme Bonvin répond que le département soutient les mouvements dont le commissaire vient de parler à hauteur de 25 000 francs. Concernant l'activité sur le terrain, les jeunes du Servette sont accueillis sur le terrain de rugby à Vessy en fonction des disponibilités. Le planning fait l'objet d'intenses négociations entre le club de football américain et l'association cantonale de rugby qui représente les clubs. Elle ajoute que beaucoup de jeunes du Servette qui sont en M21 et M18 ne sont pas licenciés sur le championnat suisse mais exclusivement sur le championnat français et qu'il faudra à un moment donné faire un choix pour les accueillir en fonction des demandes.

La présidente passe à la page 335.

Une commissaire demande si le département a chiffré l'impact des mesures Covid sur les gratuités distribuées en 2020.

Mme Bonvin précise que les gratuités au SPO ne sont pas calculées sur une année civile mais sur une année sportive. Cette période s'étend de juillet 2019 à juin 2020, ce qui implique que l'effet Covid a été réparti. Le SPO n'a pas fait d'annulations de factures lorsque les infrastructures étaient fermées. Le changement est notable particulièrement dans les manifestations mais les infrastructures sont restées ouvertes tout au long de l'année hormis les deux mois de fermetures entre mars et mai.

Un commissaire demande s'il y a toujours les problématiques des buvettes concernant les horaires de fermetures et en particulier à Richemont.

Mme Bonvin indique que la buvette de Richemont est un bail de la Gérance immobilière municipale (GIM) et non pas une convention du SPO comme pour les buvettes de stade. La problématique n'était pas seulement liée aux nuisances mais la buvette étant dans le centre sportif, elle ne peut pas être ouverte lorsque le centre sportif est fermé et ce pour des raisons de sécurité. Cela est d'ailleurs clairement indiqué dans le bail. Concernant Urania Genève Sport (UGS) buvette, le problème est réglé depuis que la direction du club a changé et l'application de la nouvelle loi est respectée par toutes les buvettes sur les stades.

Le même commissaire fait remarquer qu'à Richemont les entraînements se terminent à 21 h 30 et la buvette ferme à 22 h. Il y a donc peu de temps pour que les sportifs puissent aller boire un verre après leurs entraînements. Il demande s'il n'y aurait pas de solution possible notamment avec les personnes du hockey sur gazon.

Mme Bonvin indique que ce n'est pas possible puisque les infrastructures sportives sont sous la responsabilité du SPO, il n'est pas possible de demander à des personnes du hockey sur gazon qu'elles gèrent une infrastructure telle que Richemont.

Le même commissaire demande ce qu'il en est au niveau de la gestion et de la fermeture de la buvette du Bout-du-Monde.

Mme Bonvin informe que le nouveau tenancier a signé son bail pour le 30 mars 2020 et que les heures de fermetures sont liées aux horaires de fermetures du centre.

Un commissaire rebondit à propos de la buvette du stade de Richemont. Il a entendu dire que la buvette devait fermer à 22 h et que les équipes finissent à 22 h. Il affirme que ça ne semble pas très rentable de fermer la buvette à l'heure où les équipes terminent. Il demande s'il y a une marge de manœuvre.

Mme Bonvin indique que les entraînements finissent à 21 h 30 et que le stade ferme vers 22 h-22 h 30 (temps de change, etc.). Dans le cas où la buvette resterait ouverte jusqu'à 23 h/23 h 30 cela signifierait que le gardien devrait rester jusqu'à la fermeture. Sur le fond il n'y a pas de souci mais il faut être conscient que ça représente des ressources humaines et donc des coûts supplémentaires.

Mme Barbey-Chappuis précise que si des moyens doivent être investis, elle préférerait investir dans le soutien au sport et aux clubs plutôt qu'à l'extension des horaires pour que les sportifs puissent boire des verres après leurs entraînements.

Prises de position et vote

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe est satisfait des explications liées aux écarts et acceptera les comptes du SPO.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe ne voit jamais de grande différence entre ce qui se fait chaque année. Le Parti libéral-radical espère que Mme Barbey-Chappuis amènera un nouveau souffle dans ce département des sports qui en a grandement besoin. Le groupe ne refusera pas les comptes mais s'abstiendra.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe approuvera ces comptes et ajoute que Mme Barbey-Chappuis est une sportive de haut niveau et qu'elle a vraiment à cœur le sport. Le remaniement des départements

lui permettra probablement d'avoir plus d'autonomie pour soutenir le sport en Ville de Genève.

Un commissaire du l'Union démocratique du centre indique que son groupe s'abstiendra sur les comptes 2020 du SPO. L'Union démocratique du centre se réjouit que Mme Barbey-Chappuis ait repris ce département car elle est certainement très compétente et dynamique et ajoute qu'elle va sûrement apporter un nouveau souffle très positif pour que ce soit la magistrate qui dicte les directives et donne les instructions et non pas l'administration.

Un commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe soutiendra la validation des comptes. Les mesures extraordinaires qui ont eu lieu en 2020 et le changement de magistrat supposent qu'il faut valider ces comptes. Le groupe des Verts sera plus attentif aux comptes 2021 pour voir l'orientation que Mme Barbey-Chappuis donnera à sa politique publique en matière de sport.

La présidente déclare que son groupe Ensemble à gauche soutiendra aussi les comptes. Le groupe Ensemble à gauche a vu que les changements étaient vraiment liés aux mesures Covid et aux changements d'organisation. Il s'agit plutôt de voir comment ça va évoluer dans le futur. Le groupe Ensemble à gauche pense que Mme Barbey-Chappuis peut mener à bien une politique des sports à Genève.

La commission des sports accepte les comptes 2020 par 10 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

20 mai 2021

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de Mme Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 7 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 7 mai 2021

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Edouard Martin, collaborateur personnel, M. Serge Mimouni, directeur adjoint du DCSS, Mme Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), Mme Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), Mme Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), Mme Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), Mme Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

Mme Kitsos rappelle que ces comptes sont à cheval entre deux législatures. Ils sont fortement marqués par la crise sanitaire, des décisions des autorités fédérales qui ont fait que les collectivités publiques ont dû adapter les prestations et mettre en place les plans de protection.

Les Villes ont joué un rôle essentiel afin d'atténuer les conséquences, on se retrouve à devoir pallier certains manquements dans les politiques sociales.

Une augmentation des besoins des personnes les plus précaires a forcé ses services à trouver des solutions, cumulant cette problématique à la réduction des capacités d'accueil. Il a fallu se mobiliser pour trouver des solutions au cas par cas.

Le Conseil municipal a fait face aussi en accordant des ressources supplémentaires pour l'hébergement d'urgence. Il a aussi été très actif dans les propositions effectuées et a amené des points à l'agenda politique qui ont permis de répondre au mieux à cette situation.

Les principaux axes de la nouvelle législature:

– Répondre aux besoins préscolaires, scolaires et parascolaires, et à l'obligation légale d'offrir des infrastructures de qualité au Canton afin que tous les élèves

puissent être scolarisés dans les meilleures conditions, en tenant compte des augmentations d'effectifs annuels, expliquées par l'augmentation du taux de travail des femmes et la densification urbaine.

– Le besoin urgent des pavillons scolaires dont le projet a été voté en décembre 2020 et qui demande une planification qui ne doit pas échouer pour satisfaire les besoins en 2022.
– L'allocation de rentrée scolaire sans distinction de statut a été entrée au budget 2021.
– La restauration scolaire (et parascolaire) selon une politique alimentaire qui prend en compte la transition écologique et la prévention sanitaire auprès des enfants.
– Le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'éviter que les femmes ne soient forcées de trouver des solutions si elles n'ont pas de place de garde pour leurs enfants.
– La réforme par étapes de la gouvernance de la petite enfance afin d'œuvrer pour l'égalité entre hommes et femmes mais aussi pour éviter l'augmentation des déficits année après année. 700 nouvelles places d'accueil sont prévues mais ne répondront pas à la demande, le département cherche donc des possibilités foncières.
– La politique de la jeunesse pour lutter et prévenir la vulnérabilité sociale. La Ville a un rôle important à jouer dans ce domaine et doit pouvoir travailler en réseau avec tous ses partenaires pour développer et renforcer une politique de proximité. Les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) sont douze (5 pour 100 jeunes de 18 à 25 ans) et la volonté est d'augmenter cette équipe. Il s'agit de développer l'insertion professionnelle, de développer les liens intergénérationnels et de prévenir la violence et toutes les formes de discrimination qui augmentent le risque d'isolement et à terme de suicide. L'idée est de mettre en place un dispositif de prévention nocturne en 2021 dans les quartiers Ouches-Servette-Concorde.

La société de la longue vie se profile d'ici à 2050 et le défi est de voir comment les personnes peuvent rester le plus longtemps à domicile, ce qui se fait en aménageant les logements, en palliant l'isolement par le développement des activités seniors au sein des quartiers. Cette politique se décline en sept axes:

– le réseau;
– l'information pour l'accès aux prestations;
– la mobilité et l'accessibilité;
– l'habitat;
– la participation et la reconnaissance sociale;
– la lutte contre l'isolement et l'exclusion;

– elle se poursuit par des prestations monétaires en complément des rentes d'assurance-invalidité (AI).

La cohésion sociale: les liens sociaux et les conditions de vie au sens large. Le but étant de prévenir, d'intervenir et de créer des liens dans les quartiers grâce à une participation citoyenne innovante et qui amène des éléments structurants qui permettraient d'atteindre les buts des politiques.

L'information et la lutte contre le non-recours aux prestations sociales (cf. étude du professeur Bonvin). Cela se fait via les points d'information sociale et le Bureau d'information sociale (BIS) en adaptant les supports, en limitant la multiplicité des acteurs et en simplifiant les procédures administratives.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence pour lutter contre le sans-abrisme. L'enjeu est de pouvoir pérenniser les dispositifs en soulageant la Ville qui participe seule actuellement.

Soutenir l'accessibilité et l'inclusion afin de lutter contre toute forme de discrimination. L'idée est de travailler sur cinq points:
– l'aménagement architectural (accès pour les personnes à mobilité réduite);
– l'accueil des usagers;
– la sensibilisation du personnel à ces thématiques;
– l'information du public;
– la participation politique.

Pour 2020, les principales réalisations ont été:

Ecoles

Lors du semi-confinement il a fallu maintenir un accueil pour les enfants qui n'avaient pas d'autres solutions. A la réouverture il a fallu appliquer les mesures de protection. Cela a été fait en augmentant le taux d'activité des collaborateurs de l'école et en augmentant le nombre de prestataires de nettoyages. La fête des écoles n'a pas été organisée mais un souvenir et un bon d'achat ont été offerts à tous les enfants.

Restauration scolaire

Dix réfectoires ont été ouverts et le service des repas a été revu pour respecter les mesures de protection. Il a fallu engager du personnel pour assumer ces tâches et pallier l'absence du personnel vulnérable.

Structures d'accueil de la petite enfance

Mise en place d'un accompagnement externe en matière de santé et de protection au travail. Renforcer la sécurité des enfants et du personnel. Lors du semi-confinement la Ville a maintenu un accueil minimum pour les enfants dont les parents exerçaient une profession de «nature essentielle» et les parents n'ont pas été facturés lorsqu'ils ne pouvaient plus avoir de prestation. L'organisation du dispositif n'a cependant pas permis d'éviter la fermeture de structures. La Ville étant organisée par secteurs et la gouvernance réalisée par des comités associatifs, les remplacements n'ont pas été possibles par manque de souplesse et de centralisation. Si la Ville avait le pilotage en ligne directe cela aurait pu être évité. De plus, la facturation a été ajustée en fonction de la crise et des mesures fédérales qui empêchaient certains parents de travailler.

Les interventions des TSHM ont été réorientées vers de la prévention sur l'espace public.

La ligne téléphonique gratuite Solidarité 65+ a été mise en place, des équipes y ont été réaffectées pour répondre aux besoins des personnes âgées en leur amenant des aides concrètes (courses, visites, administratif, etc.).

Le programme Cité Seniors s'invite chez vous a été organisé en partenariat avec la Ville pour organiser des activités à distance. Aujourd'hui les activités en présentiel ont recommencé.

Le dispositif d'urgence sociale a été mis à rude épreuve: le DCSS a réorganisé le dispositif lors du premier semi-confinement afin de limiter la propagation du Covid et en diversifiant ses missions (distribution alimentaire, etc.). 130 lits en surface et à l'année ont été mis sur pied à Frank-Thomas (qui devra être rendu en 2022). L'ancienne caserne des Vernets a été réaménagée pour accueillir 220 personnes aussi jusqu'à l'été. Ce sont des tours de force logistiques réalisés par le Service social (engagement de personnel, réaffectation, changements de lieux, etc.). En juin le Conseil municipal a octroyé des ressources supplémentaires avec la proposition PR-1411 pour prolonger et augmenter les capacités d'accueil.

L'Association des communes genevoises (ACG) octroiera 1 million de francs à la Ville pour l'hébergement d'urgence, mais cela ne suffira pas.

Les distributions alimentaires ont été pilotées par la direction des services du DCSS suite aux impulsions associatives. Un pôle social a été mis en place avec un suivi des associations et en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Association suisse des locataires (Asloca). Le Canton a tardivement proposé un budget de 5 millions de francs aux Colis du cœur et à la fondation Partage. La Ville a piloté ce pôle jusqu'en octobre, le Canton a repris le pilotage mais la Ville octroie une gratuité pour ce lieu.

Dès le mois d'août le DCSS a décidé de soutenir l'association pour la sauvegarde du logement afin de travailler en amont sur un accompagnement social.

Le DCSS a mis en place un plan d'action pour répondre aux enjeux sociaux du Covid qui mobilise les différents services transversalement.

La distribution de repas qui se fait normalement dans les clubs sociaux a posé problèmes mais a pu rester ouverte à l'emporter en été et au printemps. Dès octobre, les repas ont été distribués à la salle communale de Plainpalais, ce qui a permis en plus de faire de l'information sociale.

Le réveillon de la solidarité a été annulé, il a fallu adapter la prestation en partenariat avec les associations pour organiser des repas festifs via un soutien financier.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) a été en première ligne aussi avec les 4000 défunts pris en charge en 2020. L'augmentation a atteint 140% au mois d'octobre avec un pic à 20 décès par jour (contre huit normalement). Les infrastructures datent des années 1970 et le matériel tombe en panne fréquemment, consomme beaucoup et est difficile à réparer. Un travail est mené pour leur rénovation. Le SPF a donc utilisé la morgue des HUG grâce au soutien du Service d'incendie et de secours (SIS) pour les transports afin d'assumer ses missions sept jours sur sept. Des auxiliaires ont été engagés et du personnel des autres services municipaux a été réaffecté au SPF.

Pour l'état civil, le but était d'assumer les prestations essentielles, le numérique ayant contribué à sécuriser les documents. Les cérémonies de mariage et de partenariat ont été célébrées de façon restreinte.

Les principaux écarts entre le budget et les comptes 2020

La Ville a heureusement accumulé un certain nombre d'excédents budgétaires et dispose d'une réserve conjoncturelle importante.

Les comptes présentent un déficit de 47 millions de francs, ramené à -17 millions de francs après prélèvement sur la réserve conjoncturelle. La facture Covid représente 56 millions de francs pour 2020. Si l'on prend la facture Covid et la dépréciation de 21 millions de francs liée à la forte baisse du cours d'actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe), on voit que la situation n'est pas si catastrophique étant donné les charges de ville-centre qui ont été démultipliées en période Covid. Cela montre en effet que tout a été fait pour adapter les prestations et répondre aux besoins de la population.

On constate une augmentation des revenus fiscaux qui comporte les rattrapages des années précédentes. La Ville a une forme de stabilité malgré le contexte.

Concernant le DCSS, les comptes sont à plus de 300 millions de francs. Le budget initial du département se montait 286 millions de francs au début de l'exercice, comprenant le budget de La ville est à vous après son rattachement au Service de la jeunesse (SEJ) en juin 2020. A l'issue du bouclement, 16 millions de francs de dépassement sur les charges ont été constatés. Ce qui s'explique par les mesures sanitaires et sociales estimées à 17 millions de francs pour le DCSS, ce qui représente 30% des coûts Covid totaux pour la Ville.

Le Service de la petite enfance (SDPE): dépassement de 8,3 M dont 7,4 M sont des coûts Covid (suspension de la facturation surtout pendant le semi-confinement de mars 2020); +1,7 M pour financer l'augmentation des primes perte de gain à laquelle les Institutions de la petite enfance (IPE) ont été confrontées (pour 2021 cet élément a été pris en compte); baisse de revenu de 0,6 M (participation de la Confédération aux coûts Covid: +2,1 M en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil au printemps 2020); -1,2 M (contribution de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui contribue financièrement pour chaque nouvelle place de crèche créée mais ce montant a été surévalué car on attendait plus de nouvelles places de crèche); -0,8 M de la contribution intercommunale pour la création de nouvelles places de crèche; -0,6 M de versements de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) (inférieur de 5% au montant initialement prévu à cause des impacts économiques de la crise sanitaire).

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO): dépassement de 2,3 M (coûts Covid de 1,6 M, dont 1,4 M sont les besoins accrus en nettoyages et achat de matériels et produits), 0,2 M de subventions supplémentaires versées aux associations de cuisines scolaires pour engager du personnel supplémentaire, et dans le calcul des coûts Covid ne paraissent pas les montants non dépensés qui créent un équilibre (annulation de la fête des écoles: -0,4 M qui ne sont pas inclus dans les coûts Covid).

Les revenus: -0,4 M (remboursement des associations et habitants qui louent des locaux qui n'ont pas pu être mis à disposition).

Autres variations: +0,2 M pour l'école de Pré-Picot (participation plus importante de la commune de Cologny aux charges).

Le Service de l'état civil (CIV): non-dépensé de -0,2 M, +0,1 M coûts Covid (plans de protection); -0,1 M (baisse commandes de carte d'identité, etc.); -0,2 M de charges de personnel (vacance d'un poste d'officier d'état civil).

Les revenus: -0,4 M diminution des activités du CIV (mariages, reconnaissances, etc.); -0,1 M revenus des assurances du personnel plus importants que budgétés.

Le SPF: non-dépensé de -0,7 M, coûts Covid +0,3 M (engagement d'auxiliaires, nettoyages, achat de matériel); -0,7 M de dépenses générales (opération

neutre car changement de méthode de comptabilisation des charges liées aux prestations assurées gratuitement pour les personnes domiciliée en Ville de Genève), -0,3 M de dépenses générales hors coûts Covid (réserve pour la maintenance des fours, coupes sur les lignes 31), +0,7 M avec l'augmentation du nombre de décès (qui correspond à la hausse de 23% des décès (50% des personnes ont une gratuité) et 14% de revenus par rapport à 2019), -0,3 M de hausse du budget liée à une révision des tarifs pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

Le Service social (SOC): dépassement de +7,3 M expliqué par des coûts Covid +9 M (8 M pour le dispositif d'hébergement d'urgence caserne des Vernets et Frank-Thomas: les charges de personnel (2,9 M), les nettoyages et la sécurité (4,2 M), les repas (0,9 M), +0,6 M pour les ajustements aux contraintes sanitaires (changements de lieux pour les distributions alimentaires), +0,2 M pour les autres prestations du Service social (Cité Seniors, points informations, ligne urgence sociale, espaces de quartiers), +0,2 M en lien avec les refacturations internes d'autres départements ou services imputés au DCSS (Service logistique et manifestations (LOM) par exemple).

En comptant la proposition acceptée avec le crédit supplémentaire de 6,9 M, pris en compte comme une ressource supplémentaire, le dépassement résiduel du SOC s'élève à moins de 1% du budget, soit 0,4 M.

Le SEJ: non-dépensé de -0,5 M, +0,1 M coûts Covid (plan solidarité 65+ et mesures sanitaires mises en place), -0,3 M dans les variations (retard dans les maisons de quartier), -0,3 M de charges de personnel inférieures aux montants budgétés par les services compétents.

La direction du département: non-dépensé de -0,4 M (-0,2 M de postes auxiliaires qui n'ont pas été utilisés et -0,2 M sur les subventions qui ont été imputées au ECO (Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE).

Page 29

Une commissaire demande un point de situation de la réforme de la gouvernance de la petite enfance.

Mme Kitsos répond qu'aujourd'hui le Conseil administratif a validé le travail sur le projet pilote de municipalisation qui verra le jour avec la crèche qui ouvrira à l'écoquartier de la Jonction, 170 places supplémentaires. Le travail actuel porte sur les collocations de postes avec la Direction des ressources humaines (DRH) pour voir ce que cela représentera en termes de coûts. Une étude chiffrée est menée à un niveau plus large et ces éléments seront présentés fin juin au Conseil administratif et à la commission des finances.

Mme Lecuyer-Gauthier ajoute que le service travaille actuellement sur le projet de chiffrage d'une municipalisation par étapes dont la crèche de l'écoquartier de la Jonction sera la première en 2023. Les collocations des postes donneront le chiffrage en termes d'équivalents temps plein (ETP), la charge salariale représentant 85% du montant total. Un travail sur les scenarii est mené et le chiffrage sera présenté au Conseil administratif au mois de juin.

Une commissaire demande quand le DCSS a repris la gestion des quatre restaurants scolaires suite à la dissolution de l'association des restaurants scolaires et qui va reprendre la gestion.

Mme Widmer répond en septembre 2020, et que cela va rester définitivement à la Ville. L'association est dissoute. Dans l'intervalle, celle de Champel a aussi arrêté son activité à cause de la faiblesse du tissu associatif, pour le moment l'opération est neutre financièrement. La facturation a été confiée au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) qui le gère et le Service des écoles achète des repas à un prestataire externe qui est payé pour part par les parents et pour part par la réallocation de la subvention à l'association.

Une commissaire demande si le tissu associatif des autres écoles va mener à la dissolution d'autres associations.

Mme Widmer répond que le tissu associatif des associations de cuisines et restaurants scolaires est très varié. Certaines associations ont été mises à mal avec le Covid. C'est un tissu qui alerte le DCSS sur sa fragilité depuis de nombreuses années mais toutes les associations ne sont pas dans des situations égales, certaines gèrent bien, d'autres sont acculées par les contraintes sanitaires et sécuritaires. L'ECO les accompagne, mais à terme elle pense que d'autres associations arrêteront.

Un commissaire demande si on arriverait en Ville à répondre plus rapidement à la demande pour des places en crèches si l'on favorisait le modèle des crèches familiales tout en formant des assistantes familiales comme c'est le cas à Saint-Jean.

Mme Lecuyer-Gauthier répond qu'aujourd'hui il y a une quarantaine d'accueillantes de crèches familiales (ACF) mais ce mode de garde n'est pas plébiscité par les parents.

Un commissaire demande s'il y a de nouvelles informations en matière de planification scolaire pour 2022-2023, il demande si l'on se considère comme prêts pour 2025-2027.

Mme Kitsos répond qu'il y a plusieurs facteurs dont les compositions des quartiers qui sont renouvelées et changent les besoins, la densification entre en jeu aussi malgré les prévisions du Service de la recherche en éducation (SRED), pour répondre à ces besoins, deux départements doivent collaborer et les processus

politico-administratifs prennent beaucoup de temps (cinq ans), ce qui empêche des prévisions précises à moyen terme.

Mme Widmer ajoute que la cause est multifactorielle. Le SRED a certes eu un modèle qui ne reflétait plus l'entier de la réalité, mais en parallèle les besoins du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ont évolué, les effectifs du GIAP ont explosé, l'école inclusive, des quartiers ont changé, se sont densifiés, etc. On ne peut pas accuser seulement le SRED.

Les inscriptions ont eu lieu en février et le modèle du ECO pour cette année est parfait. Cependant les pavillons sont attendus et les délais sont très serrés. L'ECO travaille avec le département des constructions dans une planification jusqu'à 2027 et tout ce qui a été lancé répondra aux besoins scolaires et parascolaires.

Un commissaire demande si la situation est stabilisée avec ces pavillons et si les projections prévoient qu'on en aura besoin pour les années suivantes.

Mme Widmer répond qu'a priori il n'y aura pas besoin de pavillons supplémentaires pour 2027. Les pavillons qui seront installés pourront être déplacés pour accueillir d'autres élèves lors de rénovations.

Une commissaire demande combien d'élèves peuvent accueillir les modulaires qui seront installés en 2022-2023, et pour les réfectoires scolaires?

– aux Allières six pavillons pour un accueil de 120 élèves;
– à Trembley six pavillons pour un accueil de 120 élèves;
– à Vieusseux neuf locaux et Franchises neuf locaux, le temps de la rénovation de l'école Liotard pour un accueil de 350 élèves.

Mme Widmer répond que des réfectoires scolaires modulaires peuvent être mis en place. Une proposition sera soumise au Conseil municipal pour la réfection des cuisines et des réfectoires pour faire face à l'augmentation des besoins.

Une commissaire demande ce qui empêcherait de moduler et de rehausser des écoles pour y inclure des crèches par exemple. Cela permettrait d'envisager une extension des places plus rapide.

Mme Lecuyer-Gauthier répond que la seule contrainte est que des crèches dans les derniers étages ne répondent pas forcément aux contraintes sécuritaires du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui sont de privilégier des espaces ouverts sur des terrains verts ou des terrasses, ce qui est difficile à mettre en place.

M. Mimouni explique qu'un plan d'action par quartier est développé. En collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), des terrains constructibles sont identifiés et des travaux seront lancés d'ici à 2023.

Page 30

Un commissaire demande si le budget a été approuvé par le Conseil d'Etat compte tenu du Covid. Il demande si l'étude sur le sans-abrisme a commencé et quand seront disponibles les conclusions.

Mme Kitsos répond qu'elle pense que le Conseil d'Etat a approuvé le budget en 2020. Elle ajoute que les conclusions du rapport sont prévues pour le mois de juin.

Un commissaire trouve que c'est très peu compte tenu du fait que l'accueil d'urgence est un problème genevois. Il demande si l'on peut faire pression pour obtenir plus.

Mme Kitsos répond qu'un avant-projet de loi a été balayé en octobre 2020. Après cette décision, elle a multiplié les contacts pour un premier engagement des communes, mais trop tard pour passer par les processus budgétaires. C'est pour cela que l'ACG a proposé de passer par le Fonds intercommunal (FI). Ce dernier a clamé qu'aucune base juridique ne les autorisait à verser ce million. Celui-ci a finalement été obtenu et représente un bon signal en tant que premier pas qui a permis de maintenir les abris de la protection civile (PCi) ouverts jusqu'en mars.

Durant l'hiver, la commission sociale de l'ACG ne se réunissant plus, c'est le comité et M. Magnin qui ont travaillé avec le Canton sur une nouvelle base légale qui amène un désengagement de l'Etat (alors qu'un engagement pérenne était un point soulevé par les communes) hormis sur les compétences sanitaires qui sont de toute façon de sa compétence et sur l'identification de locaux sans contrainte. L'Etat se désengage de cette politique publique.

Concernant les autres communes, ce projet n'a pas été étudié à la commission sociale par les gens qui suivent ce sujet et elle le déplore. La pression qui a eu lieu est une concordance d'intérêts contre le projet du député Bayenet qui prévoyait un fonds de 10 M. On peut aisément comprendre que les communes ont privilégié un projet de loi (PL) non contraignant financièrement pour être sûres que le PL Bayenet ne passe pas alors que les députés étaient prêts à l'accepter.

Elle n'a pas été associée aux travaux, la commission sociale n'a pas été consultée et le projet est tout de suite arrivé à l'assemblée pour contrer le PL Bayenet.

Ce PL permet tout de même d'avoir une politique publique inscrite qui mentionne un accueil inconditionnel. Mais sans clé de répartition financière, la Ville devra consulter toutes les communes. Elle ne voit pas quelle marge de manœuvre elle a pour forcer les communes à participer davantage financièrement. La mutualisation des ressources ne pourra être atteinte qu'en intégrant cette politique dans la loi.

Elle est étonnée que les associations ne s'expriment pas sur ce point car l'enjeu est central actuellement et elle ne trouve pas les militants qu'elle espérait.

Elle travaille avec les députés pour faire en sorte qu'il y ait un ajout sur le financement.

Une commissaire demande si le DCSS continuera à promouvoir les services en ligne pour les citoyens genevois.

Mme Da Broi répond que durant le premier semi-confinement son service s'est rendu compte qu'un certain nombre de démarches en ligne n'étaient pas disponibles facilement. Il a donc été demandé à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) d'ouvrir de nouvelles démarches en ligne, ce qui devrait se réaliser d'ici à la fin de l'année.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir une projection pour les demandes de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'AI qui puisse figurer en annexe des documents des comptes. Elle constate en effet une augmentation entre le budget et les comptes et aimerait savoir si de nouvelles augmentations seront prises en compte pour les budgets à venir.

M. Schroft répond que dans le cadre du projet de budget 2022 cet élément sera ajusté pour mieux correspondre aux besoins de la population et aligner le budget et les comptes. Il propose de transmettre les projections par écrit.

Un commissaire demande si le personnel du Bureau d'information sociale (BIS) aide les personnes à remplir les documents pour faire valoir leurs droits aux aides cantonales ou seulement municipales.

M. Schroft répond que dans les points infos, tous les habitants qui le sollicitent sont soutenus pour faire valoir leurs droits aux prestations autant cantonales que municipales ou fédérales. Des collaborateurs sont en mesure d'offrir un soutien pour remplir des formulaires ou fixer des rendez-vous individuels pour délier des situations plus complexes.

Une commissaire aimerait savoir si une ébauche du projet de médiation de nuit est déjà élaborée.

Mme Pédat répond qu'à ce stade les grandes lignes ont été dessinées avec un dispositif axé sur des questions sociales. Les moyens à disposition pour ce premier projet permettront à des binômes de patrouiller de nuit sur le terrain. Il sera monté en collaboration avec les TSHM et les agent-e-s de la police municipale (APM) ainsi que la police cantonale. Les missions principales sont d'aller vers la population, de travailler et traiter les situations directement de manière globale et pas axée sur l'individu. Il s'agit donc de médiation nocturne sur l'espace public.

Une commissaire demande si les démarches en ligne pour l'état civil ont été réalisées en collaboration avec le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et où sont passées les lignes budgétaires.

Mme Da Broi répond que le travail ne se fait jamais seul. Les demandes pour de nouvelles démarches en ligne ont été adressées à la DSIC en fonction du retour des citoyens durant la période du Covid, le projet est en phase de pré-travail à la DSIC. Ces nouvelles démarches seront basées sur des modèles existants. Le coût budgétaire, qui n'est pas énorme, sera pris en charge par la DSIC dans le cadre du développement.

M. Mimouni ajoute que toutes les demandes des départements sont consolidées au niveau du département informatique qui va, auprès du Conseil administratif sur délégation de département de la transition numérique, proposer un schéma directeur pour l'ensemble de la Ville. Il y a ensuite une programmation pluriannuelle de l'ensemble des budgets de développement informatique.

Une commissaire remarque que la Ville accueille, en tant que centre, des problématiques qui ne sont pas uniquement genevoises et que des partenariats sont construits pour le Grand Genève ou dans le domaine de la culture, du territoire et du transport. Elle se rend compte qu'il n'y a aucune construction du Grand Genève dans le domaine social et que la Ville récupère une partie de la précarité transfrontalière. Elle demande s'il ne faudrait pas penser le Grand Genève de manière sociale aussi pour soulager la Ville, elle s'interroge sur les limites données à l'aspect sanitaire que le Canton doit prendre en charge.

Mme Kitsos répond que le Grand Genève touche des problématiques très larges comme le logement transfrontalier ou le fait que Genève est un grand centre qui offre des possibilités régionales. Beaucoup de personnes peuvent venir de plus loin que la France voisine. Néanmoins, quand une personne a accès à des droits sociaux en France, elle doit pouvoir les faire valoir en France et il n'y a aucun sens à les maintenir dans des dispositifs d'urgence qui ne leur offrent pas de perspectives à long terme.

M. Schroft répond qu'il y a une collaboration ponctuelle avec les voisins français et vaudois pour faire en sorte que les personnes obtiennent les droits auxquels ils ont droit sur leur territoire d'origine.

Un commissaire demande si une date de lancement du dispositif de prévention nocturne est disponible et si le personnel est déjà recruté.

Mme Pédat répond qu'il n'y a pas de date, que le recrutement est en cours et que des ouvertures de postes doivent être validées. La prévision est pour septembre 2021.

Une commissaire demande si des partenariats sont possibles avec d'autres communes et le Canton dans le cadre de l'hébergement et s'il y a des possibilités de construire ou de profiter de constructions pérennes, et quel est le profil des personnes engagées pour le projet de correspondance de nuit.

Mme Kitsos répond qu'il y a deux temporalités: l'urgence de remplacer Frank-Thomas pour 2022 où la construction n'est pas possible. Sur ce point la Ville cherche une location ou des pavillons d'occasion qui pourraient être rachetés ou loués à un autre Canton et les placer sur une parcelle de la Ville. Sur le long terme le but est d'avoir une structure pérenne en surface en construisant ou en achetant une construction (avec tout le travail dans le plan financier d'investissement (PFI) et en collaboration avec le DACM que cela implique). La pérennisation a des conséquences positives sur les bénéficiaires et sur le Service social qui n'aura plus besoin de déménager et pourra se concentrer sur la qualité de la prestation. Pérenniser le dispositif avec du personnel engagé sur le long terme est un objectif central.

Mme Pédat répond que la profession de correspondant de nuit n'a pas de formation propre, il n'y a pas des compétences propres hormis d'être capable d'aller vers les gens, d'avoir des notions en termes de médiation. Il s'agit d'expérience plus que de certifications.

Page 31

Un commissaire demande si le projet de distribution alimentaire a été piloté par la Ville de mai à septembre. Il demande ce que fait la Ville depuis et si ces distributions continueront.

Mme Kitsos répond qu'elle met à disposition la salle du Palladium gratuitement (70 000 francs pour 2020) et a organisé le pôle social à la patinoire des Vernets. Il y a cependant moins de besoins liés au pôle social car les bénéficiaires ont été identifiés.

M. Mimouni ajoute que la Ville met à disposition des salles comme le Palladium puis la salle du Môle qui sera mise à la disposition des Colis du cœur jusqu'à la fin de l'année. La Ville offre un soutien en subventions ponctuelles pour les Colis du cœur. Elle a par ailleurs offert beaucoup de soutiens ponctuels pour la distribution alimentaire et l'urgence sociale en général en 2020.

Une commissaire demande si une réflexion est menée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à court et long terme.

M. Mimouni répond que l'enquête du professeur Bonvin a démontré qu'un travail en amont serait le plus efficace en matière d'accès aux droits, de prévention d'expulsion des logements et d'information sociale.

Une commissaire remarque que les distributions alimentaires ne conviennent pas à certaines cultures qui n'y ont donc pas recours et font appel à des associations culturelles qui œuvrent parfois sans subvention.

Mme Kitsos répond que le DCSS s'est basé sur les partenariats existants avec Partage et les Colis du cœur ainsi qu'une cinquantaine d'autres partenaires. Le DCSS a pu centraliser un pôle social qui a permis un accompagnement social qui n'aurait pas été possible sans ces partenariats. Vu l'ampleur de la problématique le DCSS a voulu répondre de manière universelle à la demande en travaillant avec ces 50 partenaires et éviter de recourir à des petits partenaires décentralisés, il est impossible de faire des colis individualisés au vu du nombre de bénéficiaires. Il s'agit d'une prestation de type humanitaire et pas de travail social à proprement parler. Une approche plus digne, ancrée dans le travail social doit être développée, mais durant la crise il a fallu répondre de manière large à la demande.

Une commissaire s'inquiète du sort de ces familles qui, n'ayant pas recours à l'aide de la Ville, ne sont pas orientées et n'ont pas accès aux informations car elles passent sous le radar social.

M. Mimouni répond que le BIS a pour but d'offrir cette information sociale avec une prestation intégrée.

Mme Kitsos répond que les points d'information existent aussi.

Un commissaire demande si la subvention à l'Association pour la sauvegarde du logement des précaires sera renouvelée et si le Canton participe.

Mme Kitsos répond qu'elle était ponctuelle mais qu'elle a été renouvelée. Elle aimerait qu'elle soit pérennisée, mais le Canton ne participe pas.

Un commissaire demande si l'on a une idée des coûts qu'on éviterait en travaillant en amont car il semble que cette approche soit très bénéfique.

Mme Kitsos répond que des études le montrent, l'accès au logement est essentiel et le processus de précarisation est un enchaînement de phénomènes qui font que si la personne décroche il est plus difficile de mener un travail social car il y aura plusieurs aspects à traiter en plus du logement (physique, psychique, social, etc.). Il faut investir dans le social en amont pour garantir des conditions de vie acceptables sans exclusion ni marginalisation.

M. Schroft confirme. Une étude réalisée par le professeur Bonvin a démontré que le coût de l'intervention sociale ou sanitaire était significativement plus élevé que l'intervention préventive.

Une commissaire demande quels sont les critères pour le logement dans les 155 places en hôtel et si les bénéficiaires doivent présenter une pièce d'identité.

M. Schroft répond que ces 155 places sont payées par le Canton sur une base légale, des accords entre le DCSS et le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) sont contractés et cela dépend des accords entre le CausE et les hôteliers. Il n'est pas au fait de la procédure administrative. Les personnes

doivent cependant avoir un degré d'autonomie compatible avec un hébergement hôtelier (pas le public accueilli à Frank-Thomas par exemple).

Une commissaire demande si les jeunes qui se font passer pour des mineurs non accompagnés (MNA) mais commettent des délits peuvent bénéficier d'une place d'hébergement s'ils ont été jugés.

M. Schroft répond que le SOC n'a pas de critères liés au statut juridique ou aux aspects pénaux. Toutes les personnes sont acceptées du moment qu'elles respectent le règlement et s'y tiennent.

Une commissaire demande si des ressortissants français ont accès aux Colis du cœur.

M. Mimouni répond qu'un contrôle a été mis en place concernant l'octroi des aides. Les personnes doivent être envoyées par un partenaire social, Caritas ou le Centre social protestant (CSP) qui vérifie le statut de la personne et son accès aux droits.

Page 32

Une commissaire demande si, depuis le déplacement de la distribution des repas de Plainpalais, la fréquentation est la même.

M. Schroft répond qu'elle est élevée bien qu'elle ait perdu certains bénéficiaires. Une hausse a même été remarquée puis la fréquentation s'est stabilisée.

Page 373

Aucune question.

Page 374

Une commissaire, ligne 312, demande ce qu'est la rubrique «alimentation et élimination» car elle revient souvent.

M. Martin répond que cette ligne comprend des charges aux comptes compétents. Ce sont des frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de gaz des différents bâtiments et services qui ne concernent pas le DCSS.

Une commissaire, ligne 314, «travaux d'entretien» que l'on retrouve dans tous les services et qui augmentent partout. Elle demande si ce sont les frais de nettoyage liés au Covid.

Tous les chefs de service répondent que c'est le cas.

Page 375

Un commissaire, point 426, demande la raison de l'écart énorme sous «remboursement».

Mme Widmer répond que c'est lié à la dissolution de l'association scolaire de Trembley car la Ville encaisse désormais directement les frais des repas auprès des parents. Avant, l'argent passait sur les lignes subventions en déficit car il était directement versé à l'association.

Une commissaire, ligne 310, demande en quoi consiste l'augmentation des achats de matériel et de marchandises.

Mme Widmer répond que maintenant la Ville achète directement la prestation, toujours dans le cas de l'association de Trembley.

Page 376

Aucune question.

Page 377

Un commissaire, point 425, comprend que pendant le Covid les obsèques étaient gratuites.

Mme Humbert Droz répond qu'il n'y a pas eu de changement par rapport à l'accès à la gratuité des obsèques pour les personnes décédées durant la crise sanitaire. Il s'agit d'un changement de comptabilisation lié à la gratuité et au fait que les taxes d'incinération ne sont plus mentionnées dans les revenus. Les charges s'équilibrent mais cela apparaît de manière artificielle dans ce budget.

Pages 378 à 383

Aucune question.

Page 384

Une commissaire, ligne 57 «aide sociale et domaine de l'asile» trois lignes avant la fin, demande ce qu'est l'augmentation de 25 000 francs sans lettre explicative pour l'insertion sociale (cela représente plus d'un quart du budget ordinaire), et ce qui a été subventionné avec ce supplément.

M. Mimouni répond que le détail figure à la page 397. Il s'agit de subventions ponctuelles octroyées en 2020 suite à des demandes déposées dans le cadre du Covid. Une augmentation similaire a aussi lieu sur la ligne «insertion

sociale», qui couvre des octrois de subventions spécifiques par rapport à des demandes effectuées par des entités associatives dont la liste figure aux pages 396-397.

Une commissaire pose une question sur une ligne concernant les aînés pour un montant de 54 470 francs.

M. Mimouni répond que durant cette année les entités qui travaillent dans le champ de la vieillesse ont été moins actives à cause du confinement. De plus, ce chiffre ne représente pas tout ce qui a été fait par la Ville envers les aînés (plan de solidarité 65+ financé en partie par la réallocation d'une subvention de l'Agenda 21 d'abord prévue pour la Croix-Rouge et l'aide au départ). Il y a également des financements passés par des fonds privés qui ont permis de financer des actions aînés sous forme de subventions ponctuelles.

Page 385

Une commissaire, «sports et loisirs, colonies diverses et travaux aux colonies», demande ce que cela concerne.

Mme Widmer répond que c'est la ligne de 150 000 francs votée au précédent budget et qui a été attribuée au département. C'est l'ECO qui paie une subvention aux élèves quand ils participent à un camp.

Une commissaire demande ce qu'il en est des places de parking des écoles que les employés de la Ville paient et si ces montants figurent toujours dans les comptes du DCSS.

Mme Widmer répond que cela revient au ECO. Ce ne sont pas des employés mais ce sont des enseignants qui louent des places de parking dans les écoles.

La même commissaire demande si la gratuité est offerte pour les crèches qui ont des places de parking.

Mme Lecuyer-Gauthier répond que ce n'est pas pour les employés mais pour les livraisons. Elle propose de donner une réponse par écrit.

Une commissaire demande une réponse écrite pour les crèches de la rue de Saint-Jean et celle du quai du Seujet. Ci-dessous.

Secteur petite enfance de Saint-Jean

– Deux places se trouvent devant l'espace de vie enfantine (EVE) Germaine-Duparc, 39 rue de Saint-Jean;
– trois places se trouvent devant l'EVE Le Gazouillis, 2 rue Lamartine. Ces deux bâtiments sont propriété de la Ville qui les met gratuitement à la disposition

du secteur, y compris les espaces autour des bâtiments, ce qui inclut également les places de parking. Le personnel de ces deux crèches n'a pas accès aux places de parking, s'agissant d'emplacements de dépose-minute réservés aux parents amenant ou reprenant leurs enfants qui fréquentent ces lieux d'accueil. Il n'existe aucune autre place de parking prise en charge par le secteur.

Secteur petite enfance de Saint-Gervais

– deux places (N°s 321 et 322) se trouvent en sous-sol du bâtiment abritant l'EVE du Seujet, 36 quai du Seujet. Ces places sont propriété de la Ville de Genève et font l'objet d'un bail à loyer; celui-ci est réglé par le secteur. La place N° 321 est occupée par du personnel de la structure qui verse à celle-ci un montant mensuel de 125 francs (prix coûtant). La place N° 322 est occupée par du personnel de la structure qui verse à celle-ci un montant mensuel de 140 francs (prix coûtant);
– une place (N° 11) se trouve de plain-pied dans le parking extérieur, 6 rue des Terreaux-du-Temple. La place N° 11 est occupée par le cuisinier de la cuisine de production du Faubourg qui verse au secteur un montant mensuel de 190 francs (prix coûtant). Il n'existe aucune autre place de parking prise en charge par le secteur.

Page 386

Un commissaire demande comment on explique l'écart de 10 000 francs pour la fondation Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA).

Mme Pédat répond que le DCSS a une enveloppe pour BAB-VIA dont une partie part à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour les frais de salaires qui peuvent changer.

Le même commissaire demande si la FASe est gérée par le Canton.

Mme Pédat répond que oui mais la Ville la subventionne en payant les salaires.

Page 387

Une commissaire demande à quoi est liée l'augmentation pour le Noctambus sachant qu'ils n'ont pas fonctionné pendant une longue période.

Mme Pédat répond que c'est une augmentation de 2% de frais fixes qui a lieu chaque année par rapport aux frais de fonctionnement du Noctambus. Les communes financent les Noctambus et le Canton fournit un complément au déficit qu'il a diminué cette année.

Page 388

Une commissaire, ligne 34 «sports et loisirs», demande ce que fait l'association Aqua-Diving et ce qu'est cette dépense alors qu'elle n'était pas budgétée en 2020 et a reçu 784 francs alors qu'elle était budgétée en 2019.

M. Mimouni répond qu'elle a pour but la promotion, l'enseignement et le conseil de toute activité sportive en lien avec les sports aquatiques. Une gratuité des locaux lui a été octroyée en septembre 2019.

Page 389

Une commissaire, ligne 57 «Carrefour-Rue et Coulou», demande à quoi est due l'augmentation de 19 046 francs.

M. Mimouni répond que c'est une réévaluation de la valeur locative du bâtiment, qui a été rénové.

Pages 390-391-392-393

Aucune question.

Page 394

Un commissaire, ligne 34, demande ce qu'est l'association Train-Passion.

Une commissaire répond que c'est une association qui collectionne des petits trains.

Une commissaire demande à combien d'obsèques gratuites le chiffre correspond.

Mme Humbert Droz répond que 1731 deuils gratuits ont eu lieu en 2020 (contre 1500 en moyenne sur une année normale) sur un total de 2790 deuils.

Page 395

Un commissaire demande ce que sont les 3360 francs de parking pour la Maison de quartier de Plainpalais.

Mme Pédat répond que c'est le parking pour le minibus qui sert à déplacer les enfants.

Page 396

Une commissaire demande si des audits sont faits auprès des associations subventionnées ponctuellement et si des demandes de comptes sont faites régulièrement ou seulement annuellement ainsi que qui est en charge de la vérification.

M. Mimouni répond que la procédure est suivie par l'Unité de vie associative (UVA). Pour chaque demande une évaluation vise à définir si la compétence est cantonale ou communale, la demande est instruite et octroyée ou non. Les entités qui sont subventionnées doivent fournir un reporting sur l'activité réalisée pour garantir le suivi.

Mme Kitsos répond que le règlement stipule bien que tous les éléments doivent être fournis (comptes révisés, rapports d'activités, etc.), l'évaluation doit avoir lieu chaque année par l'UVA et que les associations doivent fournir tous les documents à chaque demande de subventionnement. Si cela n'est pas fourni, la subvention n'est pas octroyée. Dans le cas de subventions importantes, des conventions seront contractées avec des contrôles plus poussés.

Elle demande si des contrôles plus poussés peuvent être décidés ponctuellement sur quelques associations.

M. Mimouni répond que sur les nominatives oui mais sur les ponctuelles pas spécifiquement sauf en cas de doute.

La même commissaire demande ce qu'il en est des associations subventionnées nominativement mais qui demandent une subvention ponctuelle en plus pour financer un projet spécifique.

Mme Kitsos répond que c'est possible et que des associations peuvent recevoir une subvention ponctuelle sur plusieurs années. Les critères d'attribution seront repris par la nouvelle responsable de l'UVA pour avoir une vision globale de tous les projets. Des subventions historiquement octroyées peuvent être remises en question si la compétence est cantonale, mais cela a un poids politique qu'il faut peser. Sur cette page ce sont des partenaires de longue date du DCSS.

M. Mimouni explique que pour les grosses subventions ponctuelles (CausE, Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), Paidos, etc.), des contrôles poussés sont effectués et une convention est contractée. Pour des entités qui reçoivent de petits montants, seul un reporting d'activité est demandé.

Encore la même commissaire remarque que dans le cadre de l'hébergement d'urgence, 2020 est la première année où le CausE et le CAPAS sont pleinement en charge. Or leur gouvernance a été mise en cause, notamment dans *Le Courrier* qui les accusait de trop payer leur direction. Ceux-ci ayant été auditionnés par la CCSJ directement après les faits pour avoir des éclaircissements ont délié la situation en expliquant le poids des frais de sécurité et d'encadrement. Néanmoins, elle

demande si des contrôles poussés sont envisagés pour économiser sur ces coûts afin d'accueillir plus de personnes.

M. Mimouni répond que le DCSS a reçu les comptes audités du CAPAS hier. Ils seront examinés et l'ensemble des coûts de l'hébergement d'urgence sera mis à plat en parallèle dès que les résultats de l'étude seront disponibles. Ainsi, la meilleure prestation au meilleur coût sera mise en œuvre.

La commissaire demande si un retour pourra être fait à la CCSJ quand cette évaluation sera faite.

Mme Kitsos répond que oui, avec plaisir.

Un commissaire, ligne 11 «insertion sociale», demande en quoi consiste le soutien exceptionnel d'urgence Covid-19 mars-avril 2020, 30 000 francs.

M. Mimouni répond que ce sont les repas servis à midi à Carrefour-Rue pour soutenir les entités associatives qui ont dû annuler leurs évènements de fin d'année.

Mme Kitsos répond que c'est une réaffectation des coûts des réveillons de la solidarité qui permet de décentraliser ces repas.

Une commissaire, ligne 3, demande si la subvention ponctuelle aux 6 Logis sera pérennisée au prochain budget.

Mme Kitsos répond qu'elle y travaille car l'association a obtenu d'excellents résultats mais il y a plusieurs étapes avant de donner une subvention nominative. L'instruction du dossier est en cours.

Elle demande si le dispositif s'est arrêté.

Mme Kitsos répond qu'il continue.

Un commissaire demande s'il y a une volonté de pérenniser la subvention à l'association Paidos.

Mme Kitsos répond qu'avant de pérenniser il faut mettre à plat tous les éléments que l'étude qui sera disponible en juin mettra en avant.

Un commissaire attendait plus d'écart de dépenses par rapport à l'inclusion sociale. Il demande quelles sont les raisons de ce peu de dépenses et s'il n'y avait pas de demandes.

M. Mimouni répond que la première phase de la crise Covid et l'opération des Vernets n'ont coûté que 25 000 francs grâce à un gros financement privé et à une participation accrue des acteurs privés. Il y a ensuite eu les 6,8 millions de francs votés par le Conseil municipal. Enfin la Ville a réaffecté du personnel dans les champs les plus urgents des politiques sociales. De plus des subventions nominatives ont été versées à des associations qui ont énormément œuvré.

Une commissaire demande si le DCSS est attentif aux éventuelles thésaurisations des associations. Elle demande si des réajustements seront faits pour 2021 en tenant compte des comptes 2020 fournis par les associations demandeuses qui n'ont soit pas utilisé l'entier de leur subvention à cause du Covid, soit demandé des rallonges en raison de la crise.

M. Mimouni répond que si des entités thésaurisent, la subvention ne sera pas octroyée pour l'année suivante comme le demande le règlement sur l'octroi des subventions.

M. Martin répond que la Ville est soumise au règlement sur les conditions d'octroi des subventions municipales. Quand la subvention monétaire n'est pas entièrement utilisée, elle doit être restituée au prorata du financement du projet par la Ville de Genève selon l'article 11 dudit règlement. Les travaux seront menés à la réception des comptes des entités pour 2021.

Une commissaire demande s'il y a plus d'associations qui auront besoin d'un subventionnement supplémentaire ou plus d'associations qui devront retourner des subventions.

M. Mimouni répond que le DCSS a déjà reçu beaucoup de demandes de subventions nominatives d'entités en charge de l'urgence sociale qui ont dû augmenter leur volume de prestations et qui souhaitent le pérenniser. Il précise que beaucoup d'associations ont reçu des soutiens de privés durant la crise mais cherchent actuellement une pérennisation des subventions.

Page 397

Une commissaire demande si la Ville a un budget pour subventionner la prestation de la Croix-Rouge en termes de subsides pour les personnes migrantes.

M. Mimouni répond que non.

Mme Kitsos répond que cela dépend du statut des personnes. Si ce sont des requérants d'asile, la compétence est cantonale et régie par des forfaits fédéraux. La Ville doit y être attentive.

Une commissaire, ligne 5 «association des habitants du Petit-Saconnex et Genêts», soutien pour l'animation culturelle au Jardin de la paix 8000 francs, demande ce que c'est.

M. Mimouni répond que l'objectif de ce projet était de proposer des animations culturelles destinées aux habitantes et habitants au «Jardin de la paix», situé entre le parc Trembley et la promenade des Crêts. Les animations ont eu lieu du 1er août au 30 septembre. Il s'agissait principalement d'animations musicales et de rencontres patrimoniales.

Un commissaire demande le détail de l'écart dans la ligne pour la jeunesse à la fin de la page.

M. Mimouni répond qu'il s'agit de la somme des lignes qui suivent et que le détail figure en dessous et en haut de la page 398. Ce qui importe au DCSS est d'être en accord avec la somme totale de 2,8 M indiquée à la page 398 indépendamment du détail. Ce sont les actions des unités associatives qui comptent et le département peut s'autoriser de dépasser sur quelques lignes pour répondre aux besoins associatifs exprimés et qui reflètent des besoins sociaux.

Page 398

Une commissaire demande ce qu'est l'association Jonction chante et pourquoi ce n'est pas financé par le département de M. Kanaan si c'est une chorale.

M. Martin répond que l'association a pour but de favoriser les contacts entre les personnes de différents âges et origines par la musique.

Une commissaire demande pourquoi elle ne fait pas l'objet d'une ligne.

M. Martin répond qu'il s'agit d'un projet ponctuel organisé de janvier à juin tous les jeudis soir.

Page 399

Une commissaire voit qu'il y a encore 26 postes vacants. Elle demande si ce sont des départs, des postes qui n'ont pas été pourvus parce que les profils recherchés n'ont pas été trouvés ou si une autre raison peut être avancée. Elle demande si des avancées ont eu lieu dans le recrutement durant le premier trimestre.

M. Martin répond que c'est une photographie au 31 décembre 2020, la vision est donc partielle. Pendant l'année 2020 la priorité a été de répondre à l'urgence de la crise sanitaire, l'énergie n'a donc pas été mise pour engager du personnel fixe à long terme. La situation se normalise depuis janvier et il y a actuellement 10 postes vacants en moins. Le rythme des embauches monte encore pour revenir à une situation normale.

Positions des groupes et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe s'abstiendra malgré la qualité de la présentation car il reste des questions en suspens qui trouveront réponse par écrit. Le Parti libéral-radical remarque que la magistrate connaît déjà très bien son département et le gère bien. Le Parti libéral-radical remercie le DCSS pour son travail.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe a approuvé le budget 2020 et approuvera par conséquent ces comptes qui ne présentent pas d'anomalies. La crise sanitaire a été un élément majeur en 2020 et dans ce contexte le Parti démocrate-chrétien salue l'agilité des services de la Ville pour assurer les prestations auprès de tous. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien a une inquiétude face à la facture sociale de cette pandémie et aux besoins sociaux plus globalement qui sont en constante augmentation et ce depuis avant la pandémie déjà. Le Parti démocrate-chrétien enjoint au Conseil administratif de faire des arbitrages et de trouver des solutions dans le cadre des ressources à disposition en sachant que la manne publique n'est pas inépuisable.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remercie la magistrate et ses chef-fe-s de service et déclare que le Mouvement citoyens genevois approuvera ces comptes.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe approuvera ces comptes. Dans une telle crise, il estime que le DCSS s'en sort bien, le déficit est acceptable même si à son avis on aurait pu dépenser plus.

Une commissaire du Parti socialiste se félicite que dans cette période difficile de crise sanitaire les besoins sociaux aient été pris en compte. Le Parti socialiste se félicite du professionnalisme et de la clarté des comptes soumis par le DCSS à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et les acceptera.

Un commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe félicite le DCSS pour sa créativité face à la pandémie et pour sa volonté inédite et renouvelée de régler le problème intolérable du sans-abrisme à Genève. Le groupe des Verts n'a rien à redire sur la qualité des comptes et relève qu'étant donné que les aides fédérales AVS et AI sont insuffisantes et que les Cantons ne compensent pas alors que la pyramide des âges s'inverse, une créativité encore accrue du DCSS sera demandée. Les Verts accepteront ces comptes et souhaitent bonne chance à toutes et tous pour relever ces défis.

Le président déclare que son groupe l'Union démocratique du centre approuvera ces comptes et remarque la bonne collaboration et l'organisation du DCSS, sa flexibilité, l'efficacité de sa lutte dans l'urgence du Covid-19 ainsi que la clarté des explications fournies. Néanmoins, l'Union démocratique du centre remarque une augmentation des charges du social et estime qu'il faudra trouver des solutions à court et moyen terme pour réduire la voilure pour le prochain budget.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse accepte les comptes 2020 par 12 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 3 abstentions (PLR).

25 mai 2021

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de Mme Salma Selle.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 avril 2021. La commission, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a étudié cette proposition lors de la séance du 6 mai 2021. La commission traite de plusieurs départements, elle a donc procédé à trois auditions différentes lors de cette séance. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

Séance du 6 mai 2021

Audition pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) avec M. Sami Kanaan, maire et M. Thomas Royston, directeur de la DSIC

M. Kanaan commence en rappelant la particularité de ces comptes, qui sont non seulement répartis entre deux législatures mais qui plus est s'inscrivent dans un contexte de Covid. La DSIC a donc eu un rôle transversal au sein de l'administration.

M. Royston entame la présentation les comptes 2020. L'année 2020 a débuté avec la mise en place du nouveau site de la Ville mais très rapidement, le mois de mars a été frappé par la pandémie. Le département a alors dû assurer le fonctionnement en télétravail de mille collaboratrices et collaborateurs. La démarche a commencé avec la mise en place de VPN afin de garantir l'accès à distance aux postes de travail, et s'est ensuivi le développement des visioconférences avec Webex. Les dispositifs d'urgence ont été rattachés au réseau informatique et le service a fourni des aides ponctuelles à d'autres départements, par exemple durant la distribution alimentaire aux Vernets ou pour la mise en place des cérémonies virtuelles. Au mois de juin, les membres de la nouvelle législature ont été équipés et formés au matériel informatique et la DSIC a effectué des transferts pour accompagner la réorganisation des départements. Au mois d'octobre, pendant la deuxième vague de Covid, le télétravail est devenu obligatoire, ce qui a nécessité d'équiper les personnes et les salles pour assurer les réunions en visioconférence. En parallèle, d'autres projets ont eu lieu dont la mise en ligne des collections de la BGE et des archives de l'administration.

De façon plus détaillée, tout d'abord, le chapitre 30 concerne les frais de personnel et une sous-dépense est visible. En 2019, le Conseil municipal avait voté un certain nombre de postes, recrutés dans le courant de l'année 2020, mais les charges ne sont arrivées que début 2021, donc ne sont pas encore présentes dans les comptes.

Ensuite, concernant le chapitre 31, il y a un écart de 4,5% visible pour les achats externes. Cette sous-dépense s'explique par les projets qui ont été repoussés ou annulés à cause de la pandémie mais elle a aussi permis de compenser les dépenses liées au télétravail. Globalement, il y a une augmentation des coûts à la DSIC. Dans ce chapitre, les coûts sont néanmoins stables, fluctuant entre 9,5 et 10,5 millions de francs, mais c'est au niveau des charges fixes que les charges sont à la hausse, ce qui est lié aux coûts de maintenance ou de souscriptions à des nouveaux logiciels. Pour contenir cette hausse, il faut travailler sur les charges variables, afin de les réduire. Les charges variables correspondent principalement aux charges entourant les projets, qu'il s'agisse d'externalisation ou de différents tests, et qui doivent êtres basculées sur les crédits d'investissement. Une autre possibilité d'économie est de mutualiser les applications sur des plateformes stratégiques communes. En 2021, un poids plus important sur les charges de personnel est également à planifier. Concernant les crédits d'investissement, 5,5 millions ont été dépensés en 2020, soit trois fois plus qu'en 2017. Cette hausse est une bonne nouvelle puisque cela signifie que les projets du service ont repris et que la transformation numérique de l'administration continue son chemin. Il est donc important de continuer à investir, notamment dans des plateformes communes, pour limiter les coûts du chapitre 31.

Enfin, le plan directeur de la transformation numérique en Ville de Genève sera publié en juin. Il expliquera la politique publique de transition numérique de la Ville, avec des axes plus politiques concernant le numérique responsable ou l'innovation, et s'axera autour des attentes de plusieurs publics. La DSIC présentera également plusieurs propositions devant la commission prochainement, y compris le sixième PSIC et une proposition de réallocation permettant de réallouer des fonds restants d'anciens crédits sur de nouveaux portefeuilles de projets.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire demande la proportion de personnes disposant d'un ordinateur de la Ville par rapport à celles disposant de leur propre matériel.

M. Royston répond qu'il y a 3500 utilisateurs dans l'administration, le département dispose de 1000 ordinateurs, ce qui permet à un tiers des personnes d'utiliser un ordinateur appartenant à la Ville.

M. Kanaan précise qu'un certain nombre de collaborateurs de l'administration ne peuvent pas travailler à distance, que la stratégie du Conseil administratif

se concentre principalement sur les personnes pouvant avoir recours au télétravail, et que cette stratégie est en accord avec la consigne du Conseil fédéral qui indique que le télétravail est obligatoire pour les personnes ayant un métier le permettant.

Une commissaire souhaite savoir si des logiciels de surveillance sur la productivité ont été mis en place pour le télétravail, une pratique qu'elle n'encourage en aucun cas.

M. Royston répond que la DSIC a uniquement monitoré le nombre de personnes connectées en simultané pour assurer le fonctionnement, il n'y a pas eu de surveillance.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur la manière de travailler envisagée par la DSIC quant aux charges variables.

M. Royston répond que la DSIC va chercher à inclure dans les crédits l'intégralité des coûts du projet, qui jusqu'à présent incluait le crédit l'achat du logiciel et le travail du prestataire pour la mise en œuvre du logiciel. Or un logiciel informatique suppose un nombre conséquent d'actions annexes, des actions qui sont aujourd'hui portées par le budget de fonctionnement. Ces frais pourraient être pris en compte dans le crédit.

Une commissaire souhaite savoir quelles pratiques liées au télétravail vont être maintenues après la crise sanitaire.

M. Kanaan répond que la directive sur le télétravail mise à jour l'automne passé par le nouveau Conseil administratif préconise de favoriser le télétravail à temps partiel, et ce même en temps normal. Pour les personnes ayant un taux d'activité supérieur à 80%, deux jours de télétravail seront possibles. Pour les personnes travaillant à un taux inférieur, une journée sera possible.

M. Royston ajoute que la mise en place du télétravail génère une appétence pour les ordinateurs portables et donc des demandes pour remplacer des postes fixes par des ordinateurs possibles, qui sont en moyenne 50% plus chers. Cette hausse aura un impact sur la prochaine proposition que la DSIC portera devant la commission.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur l'organisation des cérémonies funéraires. Elle demande également si la Ville a envisagé d'inclure des logiciels open source pour réduire les coûts.

Pour les cérémonies virtuelles, M. Royston répond que la demande est venue du Service des pompes funèbres et que la DSIC a orienté le service vers une société spécialisée dans la prise d'image et de son pour diffusion sur Internet. Pour les logiciels open source, seuls les codes de ces logiciels sont en accès libre,

la maintenance et le support sont fournis par des sociétés spécialisées, donc ces logiciels ne sont pas nécessairement moins chers. La DSIC essaye effectivement d'utiliser l'open source dans la mesure du possible.

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département 4, accompagnée par M. Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, et par M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du département

Mme Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a été particulièrement impacté par la pandémie. Trois de ses services ont été considérés comme remplissant des missions essentielles, soit le Service de la police municipale, le Service Voirie – Ville propre (VVP) et le Service d'incendie et de secours (SIS), et leurs prestations ont continué à être délivrées malgré le Covid-19. La police municipale était en première ligne pour faire appliquer les mesures sanitaires. 941 sanctions ont certes été délivrées, mais c'est principalement en termes de prévention et de sensibilisation que les agents de la police municipale (APM) ont été actifs, notamment pour répondre aux angoisses et aux questions de la population. Le SIS a été très impliqué dans la gestion de la crise, notamment dans le cadre de l'organe communal de coordination et de conduite (ORCOC) mis en place par la Ville. Le SIS a notamment apporté un soutien extrêmement précieux à différents services de la Ville, notamment au Service social ou au Service des pompes funèbres, en aidant à la levée des corps. Le service de la Voirie a également maintenu son action de ramassage et de tri des déchets.

Durant l'année 2020, l'ouverture en permanence des trois casernes du SIS a été mise en place, ce qui a représenté un énorme effort en termes d'organisation. Les travaux de mise en œuvre du futur groupement intercommunal ont été poursuivis, le projet de loi ayant été voté en octobre 2020 au Grand Conseil. Le basculement interviendra au 1er janvier 2022. La police municipale a continué d'assurer sa mission de sécurité de proximité, qu'il s'agisse de la lutte contre les incivilités, contre les nuisances sonores, contre les débarras sauvages ou contre la petite délinquance. Le DSSP a également essayé de maintenir de l'animation en Ville, le Service logistique et manifestations (LOM) a continué à s'investir pour l'accrochage des décorations de Noël ou pour l'organisation du Geneva Lux. Le Service de l'espace public a lui aussi été impacté par le Covid, puisqu'il est notamment en charge des terrasses, et il a organisé les exonérations de taxes sur le domaine public décidées par le Conseil administratif.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire souhaiterait avoir plus d'informations sur le maintien des cérémonies funéraires durant la première vague.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que le Service des pompes funèbres dépend de Mme Kitsos, mais que le SIS a effectivement été impliqué pour pallier le manque de personnel, notamment pour la levée des corps.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que le plastique à usage unique est banni depuis le 1er janvier 2020. Après une période de sensibilisation, les sanctions ont commencé à être appliquées au mois de juin. Les premiers retours font état de très peu de problèmes.

Une commissaire note que le nouveau cahier des charges des APM a été retardé et souhaite savoir si le coût sera reporté sur 2021.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il y a une volonté de mutualiser les ressources entre les communes disposant d'une police municipale et que le processus de recrutement commun permanent vient d'être mis en place.

M. Lebedinsky précise que l'impact sera décalé, et note que la police municipale de la Ville participe à ces formations avec ses propres instructeurs, ce qui permet de réduire les coûts.

Une commissaire revient sur l'interdiction du plastique à usage unique et note qu'un système de consigne avait été évoqué lors d'une précédente plénière, elle aimerait savoir si cette solution a été envisagée au niveau de la Ville.

Mme Barbey-Chappuis répond que cette question a été évoquée au sein de la délégation pour la transition écologique, et note qu'il paraissait prématuré de prévoir une obligation de vaisselle consignée à court terme, le Conseil administratif essayant actuellement de soutenir les manifestations ayant encore la capacité d'être maintenues à le faire dans le contexte très difficile du Covid. Cependant, ces discussions ont été engagées, et la Ville regardera comment les choses se font à Lausanne pour s'en inspirer. La vaisselle réutilisable pose néanmoins quelques questions concernant son impact environnemental, son nettoyage impliquant d'importantes quantités d'eau et d'énergie.

Un commissaire aimerait savoir, au vu de l'augmentation de la quantité de déchets dans l'espace public, si le service de la Voirie a pu gérer ce besoin, ou si certains points de services ont dû être réorganisés.

Mme Barbey-Chappuis répond que l'on a effectivement observé une utilisation accrue de l'espace public suite à la fermeture des restaurants, ce qui a déplacé le problème des déchets sur la voie publique. La Ville a été confrontée pour la première fois à ce problème l'été dernier et n'avait pas pu anticiper autant qu'elle l'aurait souhaité. Des auxiliaires sont toujours engagés durant l'été pour renforcer les équipes de la Voirie, et des moyens ont été débloqués pour que ces effectifs soient encore augmentés pour l'été à venir.

Le président aimerait savoir où en est le projet de réaménagement de la rade, présenté par l'ancien magistrat.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'une proposition concernant des aménagements sur le long terme sur le quai Wilson a été envoyée et acceptée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Des discussions ont eu lieu également pour de légers aménagements provisoires sur le même quai cet été. La Ville doit cependant attendre l'autorisation du Canton, via la capitainerie cantonale, compétent pour ce qui a trait à la baignade, pour ensuite mettre en œuvre un éventuel aménagement provisoire du quai.

Un commissaire revient sur la question des terrasses et souhaite savoir si l'exonération de taxe pourrait être prolongée.

Mme Barbey-Chappuis rappelle qu'elle avait proposé au Conseil administratif en janvier dernier d'étendre l'exonération de taxe pour les terrasses jusqu'au 30 juin. Pour la gratuité, il avait été convenu qu'un point serait à nouveau fait dans le courant du printemps en fonction de la situation. L'autorisation d'exploitation pour les terrasses a, elle, été prolongée jusqu'en février 2022.

Un commissaire note qu'à la ligne 310, page 361, concernant le LOM, on trouve un écart en lien avec le matériel sanitaire. Il note que le Canton avait acquis une importante quantité de matériel sanitaire et souhaite savoir qui a payé pour l'acquisition de ce matériel.

Mme Barbey-Chappuis répond que tout le matériel délivré aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville a été acquis par la Ville. Le LOM était effectivement en charge de l'acquisition de tout ce matériel (masques, gel, plexiglas, etc.), des chiffres qui n'étaient pas prévus au budget et qui expliquent l'écart important mentionné.

Une commissaire aimerait savoir quelle somme est perdue par la Ville en exonérant de taxe les exploitants de terrasses.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a plus les chiffres exacts en tête mais que cela doit représenter plus d'un million par année. L'exonération globale, c'est-à-dire également pour les marchés par exemple, est d'environ 3 millions. Le département transmettra par écrit le détail précis des montants.

Un commissaire note qu'à la ligne 450, page 361, il est inscrit «prélèvements spéciaux et fonds capitaux des tiers» et aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Dose répond que cela correspond à l'utilisation des fonds spéciaux, soit les partenariats avec des fonds privés ou publics, et que cela est dérivé sur le compte de résultats annuel au 31 décembre 2020. En fait, la ligne 350 correspond à l'attribution aux fonds et financement spécial des capitaux de tiers (Revenus) et la ligne 450 au prélèvement sur les fonds et financement spécial des capitaux de tiers (Charges). Aux comptes pour la Ville cela représente soit un écart positif,

soit un écart négatif (voir page 247 des comptes). Ces chiffres sont aujourd'hui budgétés suite à l'introduction de MCH2, pour plus de transparence.

Un commissaire note une différence défavorable entre le budget des primes de fidélité et le montant comptabilisé.

M. Dose répond que la DRH budgétise ces comptes. Le prime de fidélité correspond au treizième salaire et aux primes de fidélité pour les personnes ayant un contrat datant d'avant 2012. La DRH estime ces budgets, ce qui peut parfois expliquer leur décalage avec les comptes, notamment lorsqu'un nouveau poste n'est pas pris en compte.

Mme Barbey-Chappuis note que le DFEL est en charge de ces questions.

Un commissaire revient sur la gouvernance intercommunale du SIS et souhaite savoir si le budget 2021 sera impacté par l'entrée en vigueur de cette nouvelle structure.

Mme Barbey-Chappuis répond que le budget 2021 ne sera globalement pas impacté.

M. Lebedinsky précise que la Ville pourrait budgéter certains frais d'honoraires, pour des avis de droit par exemple, en 2021 concernant la concrétisation du transfert du SIS vers le groupement intercommunal. Pour 2022, il existera toujours une ligne budgétaire pour le financement du SIS dans le budget comme charge liée. Ce groupement intercommunal sera financé par les communes, et chaque commune devra contribuer selon une clef de répartition établie en fonction de sa population et du nombre d'emplois. La Ville paiera environ 44%, du budget de fonctionnement du groupement. Au niveau du montant, celui de la contribution de la Ville de Genève devrait stagner, tandis que le montant total de la contribution des autres communes augmentera progressivement, afin notamment de pouvoir financer l'ouverture de deux nouvelles casernes dans des zones périurbaines sur les dix prochaines années.

Mme Barbey-Chappuis note que cette augmentation liée aux futures ouvertures de deux casernes dans les secteurs de Bernex/Plan-les-Ouates et Vernier/Meyrin sera prise en charge par le renforcement de la participation financière des autres communes.

Le président aimerait savoir ce qu'il adviendra du foncier avec cette nouvelle structure.

M. Lebedinsky répond que le foncier reste la propriété de la Ville, avec des baux établis par la Ville. Concernant les biens mobiliers (équipement, véhicules, etc.), ils seront mis à la disposition du groupement intercommunal, qui payera les amortissements restants. Les biens mobiliers appartiendront au groupement une fois les amortissements payés.

Une commissaire aimerait savoir si des transferts de charges ont eu lieu entre la commune et le Canton dans le DSSP.

Mme Barbey-Chappuis répond que des discussions ont lieu dans un groupe de travail au sein duquel siègent des représentants de l'ACG et du Canton. Différents dossiers sont étudiés dans ce cadre, notamment la question de la police de proximité, l'ACG ayant laissé entendre que la police de proximité cantonale pourrait être reprise par les communes, ce qui pourrait avoir un impact sur le DSSP.

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE) et de Mme Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction responsable des finances. M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) n'a pas pu être présent

M. Oertli entame sa présentation en rappelant que le SEVE a mis en place la gestion différenciée des espaces verts il y a environ dix ans. Ce mode de gestion écologique est en permanence adapté et perfectionné en fonction des besoins. Un monitoring plus ciblé sur la biodiversité sera mis en place cette année. La gestion écologique se traduit également dans les investissements. Au niveau des revêtements utilisés dans les parcs, les revêtements perméables sont privilégiés. Ils sont moins chers mais nécessitent plus d'entretien que les revêtements imperméables. Ce coût supplémentaire est à la charge du budget de fonctionnement. La tempête d'août dernier a fortement impacté les grands parcs de la Ville. Presque deux cents arbres sont tombés en une nuit.

Questions et remarques des commissaires

Le président note que page 362, ligne 391 on observe une augmentation de 22% des prestations de services, et souhaite savoir si cette augmentation est liée à la tempête du mois d'août.

Mme Moret El-Gharbi répond qu'il s'agit des imputations internes, et que l'on parle ici de petits montants. Les honoraires des entreprises se trouvent eux à la ligne 313. Les travaux liés à la tempête se trouveraient plutôt à la ligne 314.

Une commissaire revient sur le comptage des nouveaux arbres plantés et rappelle que M. Gomez avait expliqué en plénière qu'une nouvelle technique consistait à planter des arbres très près les uns des autres afin qu'ils se cannibalisent. Elle comprend donc que si l'on plante trois arbres, il n'en restera qu'un seul, et souhaite savoir comment la Ville procède alors au comptage.

M. Oertli répond que l'exemple donné par M. Gomez se réfère à des zones boisées, dont les arbres plantés ne sont pas comptabilisés. Jusqu'à présent, les 533 nouveaux arbres plantés en 2020 correspondent à des arbres isolés, plantés

dans les parcs ou sur domaine public et ne comprennent pas les plantations forestières et sous-bois. Cependant, la création de zones boisées va se multiplier dans les parcs et la question du calcul se posera effectivement. En effet, on devrait les comptabiliser en mètres carrés et non pas en termes de nombre d'arbres.

Une commissaire note que l'on observe des différences entre le budget et les comptes au niveau des loyers, du leasing, du fermage et de frais d'utilisation. Elle souhaite comprendre comment s'explique une telle différence et savoir si ces écarts sont prévisibles.

Mme Moret El-Gharbi explique que le groupe 392 correspond à la nouvelle parcelle que le SEVE loue au Bois-des-Frères. Cette dépense ne pouvait pas être budgétée puisque le service ne disposait pas à ce moment-là des montants.

M. Oertli précise que ce déplacement était prévu depuis très longtemps. Après avoir dû quitter la ZIV, le SEVE a dû trouver un lieu alternatif pour accueillir l'équipe de chauffeurs. Ce n'est que durant la dernière semaine du mandat de Mme Salerno que le SEVE a appris qu'il avait obtenu cette surface pour accueillir les chauffeurs.

Mme Moret El-Gharbi explique que le groupe 316 correspond à de la location de petits véhicules électriques pour les parcs et à la location d'un camion pour l'équipe des travaux, le leur étant en panne. Cette différence a été engendrée par la panne de certains véhicules, des solutions de remplacement ayant dû être louées.

M. Oertli ajoute que le parc de véhicules du SEVE est vieillissant et polluant, certains camions ayant vingt ans. Avec un tel parc, les pannes sont plus fréquentes, ce qui nécessite de louer des véhicules plus souvent.

Mme Moret El-Gharbi note que des nacelles pour la taille ont également dû être louées dans l'attente de l'achat de matériel aux normes, ainsi qu'une pelle mécanique pour le cimetière de Saint-Georges.

Une commissaire note que beaucoup de plantations d'arbres sont prévues et souhaite savoir si une réflexion sur un processus cyclique est prévue, notamment s'il est possible de planter des arbres puis de les déplacer après quelques années.

M. Oertli répond que tous les arbres plantés dans le domaine public sont plantés dans de bonnes conditions, imposées par le Canton. Certains arbres plantés il y a cinquante ans poussent dans de moins bonnes conditions, ce qui peut amener à un vieillissement prématuré. Il s'agit cependant là d'un phénomène marginal. Le principal phénomène rencontré est le dépérissement des arbres dû au changement climatique. La seule réponse que le SEVE peut alors apporter est de planter des essences adaptées au climat futur et d'assurer la sécurité de ces arbres. Les arbres plantés en Ville le sont pour rester dans la durée mais on retrouve ces phénomènes cycliques dans les pépinières. Une fois l'arbre planté en Ville, il n'y a pas de volonté de le déplacer ultérieurement.

Une commissaire aimerait savoir ce que M. Oertli entend par sol perméable et s'il y a un ordre de grandeur pour pouvoir comparer le coût de construction au mètre carré pour un revêtement perméable et pour un revêtement imperméable.

M. Oertli répond qu'un revêtement perméable absorbe une partie des précipitations contrairement au béton ou au goudron qui sont étanches. Le coût de construction d'un revêtement perméable est d'environ un tiers moins cher qu'un revêtement imperméable (estimation très approximative). Les revêtements imperméables sont beaucoup plus simples au niveau de l'entretien et plus durables alors que dans les revêtements perméables se créent rapidement des nids-de-poule. Ce type de revêtements implique également une plus grande tolérance vis-à-vis de la saleté.

Une commissaire note que l'idéal serait alors de travailler avec des véhicules plus adaptés pour l'entretien de ces revêtements.

M. Oertli répond que l'entretien est assuré par des entreprises privées de génie civil qui disposent de machines spécialisées. Le nettoiement est en revanche majoritairement manuel.

Le président souhaite savoir s'il serait possible de comparer les coûts d'entretien au mètre carré pour ces deux types de surfaces.

M. Oertli répond qu'il pourrait fournir ce chiffre ultérieurement.

Une commissaire observe que certains sols mélangent de l'herbe et du béton, et aimerait savoir si ces revêtements sont abordables.

M. Oertli répond que ces sols sont des surfaces bétonnées avec des alvéoles végétalisées. Cependant, cela implique d'amener beaucoup de béton. Ce type de revêtements se trouve souvent dans des parkings, même si la végétalisation est limitée lorsque la place de parc est occupée en permanence.

Une commissaire revient sur la question du parc de véhicules, et aimerait savoir quel serait le budget du renouvellement de ce parc.

M. Oertli répond que le budget d'investissement pour les véhicules est relativement stable. Cependant, les véhicules écologiques ou moins polluants coûtent nettement plus cher. La Ville achète dans la mesure du possible des véhicules électriques, mais cela ne permet pas de renouveler tout le parc. Le SEVE conduit par ailleurs un audit sur la mobilité interne au sein du service afin de limiter les transports inutiles et de perdre le moins de temps possible sur les routes.

Une commissaire aimerait savoir comment est garantie la sécurité des employés du SEVE, notamment lorsque ces derniers doivent traverser des routes avec du trafic ou grimper sur certains arbres.

M. Oertli répond que les consignes de sécurité sont très strictes et que la direction du service tient au respect des règles de sécurité. La Ville ne peut pas se permettre de prendre ces questions de sécurité à la légère. Cependant, cela n'empêche pas certains collaborateurs de se sentir peu concernés.

Un commissaire revient sur la ligne 316 et comprend que pour le futur budget 2022, cette ligne devra être augmentée. Il se demande également si l'on ne pourrait pas imaginer doubler le montant de cette ligne.

M. Oertli répond qu'à défaut d'être augmentée, cette ligne devra au moins être compensée. Il rappelle que la Ville inaugure les nouveaux aménagements du bois de la Bâtie dans quelques semaines et note que la Ville ne pourra pas improviser sur la gestion. Mme Moret El-Gharbi précise que le SEVE espère avant tout ne pas devoir assumer de coûts supplémentaires liés au Covid. Les dépenses de l'année précédente seront analysées, et si un besoin ressort de ces dépenses, cette ligne sera augmentée, au détriment d'autres postes de dépenses.

Une commissaire rappelle que l'on parle souvent de nombreux arbres centenaires sur le territoire de la Ville et aimerait savoir comment sont répertoriés ces arbres et à quelle fréquence cet inventaire est mis à jour.

M. Oertli répond qu'un inventaire recense tous les arbres isolés, avec leurs noms, leurs positions et leurs dimensions. Cet inventaire est la référence pour la gestion du patrimoine arboré. Toute action menée sur un de ces arbres est répertoriée dans cet inventaire. Cependant, cela ne concerne que les arbres isolés et non pas les zones boisées, de différentes tailles et que l'on trouve majoritairement dans les grands parcs de la Ville. Cette deuxième typologie n'est pas relevée de manière individuelle, mais par surface. La Ville gère également des zones de forêt. L'inventaire couvre environ 25 000 arbres.

Une commissaire revient sur la question de la gestion des déchets, et rappelle que l'on a vu une forte augmentation de ces déchets sur le sentier des Falaises. Elle aimerait savoir où se retrouve cette augmentation.

Mme Moret-El Gharbi répond que cela se trouve dans le groupe 314, des entreprises privées étant majoritairement intervenues. M. Oertli précise que l'on a constaté une multiplication par cinq des dépenses de nettoyage sur les dix dernières années. Lorsqu'il est entré en fonctions il y a treize ans, le SEVE n'intervenait pas les week-ends dans les parcs. Le service effectue aujourd'hui jusqu'à deux passages par jour pendant le week-end dans certains parcs.

Un commissaire revient sur le registre des arbres et souhaite savoir si tous les arbres du territoire de la Ville y sont inscrits. Il précise que lors d'une séance plénière, il avait demandé à M. Gomez le nombre d'arbres en Ville, et que ce dernier lui avait répondu que les chiffres à disposition dataient de 2012.

M. Oertli répond que cet inventaire est cantonal et que toutes les communes ayant un inventaire le transmettent au Canton. L'inventaire a effectivement été entièrement remis à jour en 2012, une mise à jour complète est prochainement nécessaire. Cependant, toutes les nouvelles plantations sont rapidement saisies dans l'inventaire et localisées avec un GPS.

Le président note qu'une bonne partie du budget du SEVE est dépensé dans des frais de voirie pure. Avec l'utilisation de plus en plus importante des parcs, le président se demande s'il n'y aurait pas une décision politique à prendre pour laisser le SEVE entretenir les parcs et transférer le nettoyage à la Voirie.

M. Oertli rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le SEVE nettoyait tous les espaces verts, même les squares de quartier. Sous M. Maudet, une réflexion avait été menée pour transférer une partie de cette charge à VVP. L'entretien des parcs était resté au SEVE, tandis que le nettoyage des squares avait été transféré à la Voirie. Cela avait généré un transfert d'une vingtaine de personnes. Il partage l'avis du président, et trouve qu'un transfert du nettoyage à la Voirie ferait probablement plus sens, surtout au vu de l'augmentation des besoins. D'autre part, les conceptions du nettoyage diffèrent entre le SEVE et VVP, il serait donc plus cohérent de tout confier à un seul service.

Prises de position des partis et vote

Le Parti démocrate-chrétien prend acte des comptes et s'abstient.

Le Parti libéral-radical prend acte des comptes et s'abstient.

Le Mouvement citoyens genevois prend acte des comptes et s'abstient.

L'Union démocratique du centre s'abstient pour les comptes 2020 et tient cependant à remercier les différents départements auditionnés pour leur travail et leur souplesse face à la crise du Covid.

Le Parti socialiste tient à saluer le travail fourni par les départements dont les comptes ont été étudiés en commission, afin d'assurer la pérennité et la qualité du service public pour tous les Genevois et Genevoises en 2020. Sont particulièrement à saluer l'agilité et la capacité d'adaptation dont les équipes ont su faire preuve, tous départements confondus, pour réagir rapidement et efficacement à la situation inédite induite par le Covid, ayant entraîné des changements profonds d'organisation et de manière de travailler, notamment la généralisation du télétravail et les difficultés qui se sont présentées avec elle. Pour les raisons précédemment évoquées, le Parti socialiste approuve les comptes 2020 des départements relevant de la compétence de la CSDOMIC.

Ensemble à gauche approuve les comptes 2020 de la proposition PR-1450 présentés et traités lors de la séance de la CSDOMIC du 6 mai.

Le groupe des Vert-e-s tient à saluer le travail réalisé par les services auditionnés en CSDOMIC pour l'année 2020. En conséquence, le groupe des Vert-e-s valide les comptes étudiés ce jeudi 6 mai.

La commission passe au vote de la proposition PR-1450, qui est approuvée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

25 mai 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de Mme Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Uzma Khamis Vannini, le 12 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par Mme Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 12 mai 2021

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de Mme Charlotte Malignac, codirectrice du DACM

Mme Perler commence par indiquer que le DACM est un département avec seulement 266 collaborateurs mais avec beaucoup de charges, surtout au niveau des investissements. Il existe seulement deux ou trois subventions dans le budget de fonctionnement, ce qui signifie que très peu de dépenses sont effectuées. En revanche, il y a eu des dépassements dans le budget de fonctionnement, notamment sur les énergies et les entretiens de routes et de bâtiments. A ce titre, la Ville (son département et celui de M. Gomez) est toujours en négociation avec l'Etat de Genève pour l'entretien des routes. Un accord doit être finalisé. Elle poursuit en soulignant que les charges de personnel dans le budget de fonctionnement sont stables. En effet, ce sont surtout les énergies qui provoquent des dépassements, lesquels sont récurrents. La jauge des investissements fixée à 130 millions a été légèrement dépassée en atteignant 139 millions, ce qui n'est pas un énorme dépassement mais montre une régression par rapport aux comptes 2019. Elle précise que le Conseil administratif soutient une politique anticyclique et ce d'autant plus fortement dans le contexte de la crise sanitaire qui se prolonge. Ces comptes la concernent personnellement pour les mois de juin à décembre et sont présentés selon la configuration de la précédente législature du Conseil administratif.

Mme Malignac ajoute que malgré la situation sanitaire, les chantiers se sont poursuivis dans l'ensemble et que quelques économies de chauffage ont été faites parce que des bâtiments ont été fermés (par exemple: musées, écoles). Malgré tout, l'activité du département a été maintenue de manière stable durant cette année très difficile traversée avec le Covid. Elle souligne que le DACM a tout mis

en œuvre pour que les activités soient le moins perturbées. Cela a été possible grâce à un engagement et à une adaptabilité très importants des équipes.

Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid, un commissaire questionne d'éventuels contrôles des sous-traitances étrangères de la part de la Ville afin de privilégier les entreprises genevoises pour les futurs travaux.

Mme Malignac répond que la Ville sollicite des entreprises genevoises sur le marché de gré à gré. Le DACM respecte le code des marchés publics et donc la mise en concurrence s'effectue selon les règles et les seuils définis par ce code. Ainsi, toutes les entreprises habilitées peuvent répondre à la demande et sont jugées de manière équivalente. La possibilité de privilégier des entreprises genevoises est un sujet récurrent. Quant au contrôle, la Ville est extrêmement vigilante. D'ailleurs, elle finance chaque année la commission paritaire pour procéder à des contrôles accrus sur les chantiers de la ville, afin de s'assurer que tous les travailleurs en place sont en règle.

Un commissaire souligne qu'il serait intéressant de donner du travail aux entreprises genevoises, même si elles sont un peu plus chères, plutôt que de les soutenir via des subventions.

Malgré le dépassement du budget pour l'entretien des routes, un commissaire signale que les routes sont en mauvais état et que l'entretien ne suit pas. Concernant l'augmentation des frais pour le chauffage des bâtiments de la Ville, il questionne la contradiction entre les comptes qui font état d'une augmentation des frais pour le chauffage et l'idéal politique des Verts qui combat le réchauffement de la planète.

Concernant l'entretien des routes, Mme Perler souligne que toutes les routes des communes genevoises, sauf celles de la Ville, sont prises en charge par l'Etat. Elle mentionne un très ancien accord qui accorde l'entretien de la Ville des routes de l'Etat de Genève, et en contrepartie la prise en charge de l'Etat des frais de police sur le territoire de la Ville. L'entretien des routes est évalué à environ 18 millions de francs par année. L'Etat de Genève ne verse que 8 ou 9 millions de francs. La Ville est toujours en négociation avec l'Etat pour trouver une issue à ce défaut de financement. Cependant, cela n'explique pas que les routes soient mal entretenues. La Ville est très attentive à cette problématique. Elle reçoit d'ailleurs de nombreux messages de citoyens qui signalent des défauts majeurs risquant d'entraîner des accidents graves. Le DACM intervient le plus rapidement possible sur son budget d'entretien courant pour répondre provisoirement ou définitivement à ces signalements. Mme Perler mentionne d'autres types d'entretien qui sont planifiés. Le Conseil municipal est d'ailleurs souvent saisi de propositions du Conseil administratif, notamment pour le phonoabsorbant des routes ou des propositions plus spécifiques pour procéder à des réaménagements complets lors de travaux.

Concernant la demande de privilégier les entreprises genevoises, Mme Perler rappelle l'existence de lois très claires aux niveaux fédéral et cantonal. Elle mentionne l'obligation de payer les travailleurs détachés aux tarifs des conventions collectives des branches qui sont signées sur le territoire.

Concernant les flux, le nouveau Conseil administratif mène une politique énergétique plus dynamique pour les économies d'énergie. Le Conseil administratif est en train de mettre en œuvre cette politique. Elle souligne qu'il faut un certain temps pour que les bénéfices soient constatés.

De plus, la facture peut être alourdie dans un premier temps en vue d'économies, notamment lorsque des investissements importants doivent être entrepris. Elle cite le cas des Minoteries et des investissements importants de la Ville pour le raccordement des réseaux de chaleur. Mme Perler souligne que la Ville est en discussion régulière avec les Services industriels de Genève (SIG) concernant les tarifs qui sont appliqués. Elle rappelle que le Conseil municipal avait voté une motion afin que la Ville prenne un abonnement plus respectueux de l'environnement. Ce dernier est en l'occurrence plus cher par rapport aux autres types d'abonnement à disposition. La Ville tient compte de cette demande du Conseil municipal et négocie des tarifs avec les SIG parallèlement. Elle s'accorde sur le fait qu'il y a une opportunité à saisir dans leur relation avec les SIG pour tenter de négocier des contrats qui soient favorables à la politique de la Ville.

Un commissaire questionne la responsabilité des SIG sur le mauvais état des routes. En effet, les SIG rebouchent mal les routes lorsqu'ils effectuent des travaux. Il questionne un défaut des SIG. Il demande également si la suite des travaux ne doit pas être prise en charge par la Ville.

Mme Malignac répond que lorsque les SIG interviennent sur une chaussée pour poser ou réparer des canalisations, les SIG sont responsables du chantier et de remettre la chaussée en état.

Un commissaire souligne que le travail est effectué de manière sommaire. En effet, après leur intervention, il reste des fissures et des bosses. Les cyclistes sont les premières victimes de ce mauvais travail. Il souligne que cela devrait être mis au point avec les SIG.

Mme Perler assure au commissaire que la Ville réclamera auprès des SIG lorsque des fins de travaux laisseront à désirer.

Il semble à un commissaire que lors de travaux des SIG, le revêtement est à la charge de la Ville.

Mme Malignac répond que s'il s'agit d'un chantier conjoint avec les SIG-Ville, la Ville intervient et en profite pour poser du phonoabsorbant. Elle conclut qu'effectivement cela dépend des chantiers, soit s'ils sont conjoints SIG-Ville, ou pas.

La présidente annonce le traitement page par page des comptes.

Page 17

Un commissaire questionne le délai de remise du document commencé en septembre 2020 s'intitulant «Concept énergétique territorial Ville de Genève».

Mme Malignac répond que le document sera finalisé à la fin de l'année 2021.

Une commissaire mentionne 4443 logements construits entre 2010 et 2019. Elle questionne l'estimation de la construction de logements sociaux ces quatre prochaines années.

Mme Malignac répond qu'elle n'a pas ces prévisions.

Une réponse écrite sera envoyée aux commissaires.

Un commissaire précise que les 4443 logements mentionnés dans les comptes sont des logements que la Ville a autorisés par son préavis, et non pas des logements construits par la Ville.

Mme Malignac annonce 2130 logements supplémentaires en 2020 au niveau cantonal.

Page 18

Une commissaire questionne la période d'essai au Pavillon de la danse.

Mme Malignac répond que cela est tout à fait habituel. Lorsqu'un bâtiment est livré, il y a une période de rodage pour permettre aux bénéficiaires de s'installer, de répéter et de prendre possession des installations.

Une commissaire questionne l'ouverture du Pavillon de la danse.

Mme Malignac répond qu'il est ouvert mais qu'il n'accueille pas encore de public en raison du Covid.

Concernant l'entretien et la valorisation des bâtiments, la présidente demande si la méthode de la terra-bloc est privilégiée.

Un commissaire précise qu'il s'agit d'utiliser la terre présente sur un lieu où sera construit le bâtiment afin de fabriquer des éléments de construction.

Mme Malignac répond que cette technique est utilisée quand cela est possible. Elle mentionne la construction d'un bâtiment parascolaire entièrement en terra-bloc (y compris la structure) au parc Geisendorf.

La présidente et une commissaire questionnent l'utilisation d'une architecture qui privilégie les matériaux bio-sourcés et les matériaux déjà sur place ou qui privilégie la construction sur des sols déjà installés plutôt que sur des sols riches en biodiversité.

Mme Malignac répond que ce sont des réflexions présentes, notamment dans les appels d'offres. Ils essaient de récupérer au maximum tout ce qui peut l'être et d'éviter de s'installer sur des espaces de verdure, soit de construire sur des espaces déjà construits. Elle mentionne que des projets qui souhaitent végétaliser des espaces déjà construits seront également proposés au Conseil municipal.

Mme Perler informe qu'elle souhaite donner un mandat à un bureau pour une analyse qui permettra de situer la Ville sur son niveau de recyclage des matériaux afin de se positionner et de s'améliorer le cas échéant.

La présidente questionne le cheminement de la création du parc de la pointe de la Jonction.

Mme Malignac répond que le Conseil municipal a voté le projet de délibération PRD-162 pour initier une phase d'étude (urbanisme, diagnostic de la pollution des sols) et une démarche participative afin de relever les potentiels et les envies d'aménagement de la population pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction. La démarche participative aurait dû se mener l'été dernier mais les bus des Transports publics genevois (TPG) n'avaient pas encore libéré le site. Le travail se mènera donc cet été. L'objectif de la démarche participative est de recueillir les envies de la population avec l'appui d'ateliers, d'animations et de propositions de scénarios d'aménagement très tranchés. Le recueil de l'information sera fait par le groupement de mandataires et en particulier par un mandataire spécialisé en démarche participative. Ils devront consolider toutes ces informations afin de définir les lignes directrices pour l'aménagement du futur parc de la Jonction. Elle souligne qu'une proposition d'étude sera déposée prochainement au Conseil municipal.

La présidente questionne les conclusions du projet de délibération. Elle souhaite des précisions sur les modalités de la démarche participative.

Mme Perler répond que l'origine du projet a été une pétition qui demandait la création d'un parc à la pointe de la Jonction, puis le projet de délibération PRD-162 a été voté car la commande du Conseil municipal était que le projet soit participatif. Elle évoque le Forum Jonction qui s'occupe de la démarche participative. Un mandataire accompagne les autorités afin d'établir l'image directrice du projet. Elle mentionne également un appel à projets qui sera lancé pour l'occupation du site libéré des TPG. En effet, en attendant que l'image directrice et qu'un plan localisé de quartier soient produits, un appel à projets sera lancé pour occuper ce site. Une partie sera occupée par des porteurs de projet et une autre partie par la Ville de Genève, notamment le département de Mme Barbey-Chappuis. Elle mentionne également des négociations avec l'Etat de Genève afin de devenir propriétaire des parcelles de la pointe de la Jonction et du site des TPG, lesquels ont un droit de superficie valable jusqu'en 2038.

Mme Perler précise que les négociations en cours ont pour but que la Ville devienne propriétaire des terrains, y compris ceux qui appartiennent aux TPG.

La présidente questionne la modalité des appels à projets du site libéré par les TPG.

Mme Perler répond que cela sera instigué par le département de Mme Barbey-Chappuis. Le cahier des charges a d'ailleurs été approuvé par le Conseil administratif ce matin. Ainsi, les critères et les conditions pour l'occuper ont été établis. Elle souligne que le jury, composé d'un membre par département ou par service, validera un certain nombre de projets.

La présidente questionne d'éventuelles constructions en dur.

Mme Perler indique qu'il s'agira de constructions temporaires.

La présidente questionne la dimension financière de l'occupation par la Ville du site des TPG.

Mme Malignac répond que les négociations foncières sont en cours. Une convention de mise à disposition du terrain par les TPG et l'Etat est en cours de signature afin que la Ville puisse mener la démarche participative et assurer l'occupation temporaire du site jusqu'au démarrage du chantier.

La présidente questionne la présence de ces éléments dans les comptes.

Mme Malignac répond qu'il s'agira d'une proposition présentée plus tard. Cela n'est pas dans les comptes.

La présidente questionne l'investissement de la Ville.

Mme Malignac mentionne le projet de délibération de 500 000 francs. Il s'agit d'un crédit d'investissement qui est ouvert.

Un commissaire souligne qu'il est arrivé dans le passé que la pointe de la Jonction soit noyée par les deux rivières. Il souligne également qu'il ne faudra pas oublier cela lors des travaux futurs.

Un commissaire mentionne le désir émis via un sondage de la population de construire un marché couvert permanent, soit sur la pointe, soit dans la halle des TPG.

Concernant la végétalisation d'espaces publics et la préservation de la biodiversité, la présidente questionne la place des fruitiers dans les appels d'offres et les concours d'architecture.

Mme Malignac répond que le choix des plantations est fait sur propositions des mandataires et en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE). Au stade du projet du parc de la Jonction les essences ne sont pas encore connues. Le choix des essences se fait en fonction du projet, du contexte, des contraintes d'entretien et des enjeux de sécurité. Elle souligne que des arbres fruitiers sont

parfois plantés dans des parcs, notamment des cerisiers sans fruits pour ces raisons d'entretien et de sécurité. Pour chaque projet, le type d'arbres plantés est réfléchi.

Mme Perler réaffirme les enjeux d'entretien des arbres fruitiers. Elle ajoute que des essences plus délicates peuvent être imaginées dans les parcs. Elle mentionne les risques de sécurité, notamment le cas de lauriers dont les baies étaient toxiques.

La présidente mentionne un article sur la souveraineté alimentaire et le concept de ville nourricière. Il s'agirait de planter des arbres comestibles (framboisiers, vignes) contrairement aux lauriers dont les baies étaient toxiques. Elle demande si ce genre de projet concernant la végétalisation est considéré de manière sérieuse et approfondie dans les appels d'offres ou les concours.

Mme Perler répond que la mise à disposition d'arbres fruitiers impose un accompagnement pédagogique car il s'agit de distinguer ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas. Elle souligne que des parcs publics genevois ont déjà planté des arbres fruitiers. Il s'agit néanmoins d'un autre type d'entretien. Concernant les appels d'offres, elle n'a pas connaissance de demandes d'arbres fruitiers. Cela ne signifie pourtant pas qu'il faille exclure les arbres fruitiers dans un projet.

Mme Malignac ajoute que la plantation d'arbres fait toujours l'objet d'une réflexion entre le SEVE et les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), pour les questions spécifiques à la biodiversité et aux changements climatiques mais aussi pour s'assurer de l'adéquation au site dans lequel ces derniers seraient plantés.

Page 19

Un commissaire souligne que les tests de limitation de la vitesse à 30 km/h au boulevard du Pont-d'Arve et au boulevard de la Tour se sont révélés probants. Il questionne la possibilité d'envisager la mesure gratuite de cette limitation de vitesse pour lutter contre le bruit au lieu de poser du phonoabsorbant. Il ajoute qu'en effet à une vitesse de 30 km/h une voiture fait beaucoup moins de bruit qu'à 50 km/h par son roulement. A partir de 50 km/h, le bruit du roulement dépasse le bruit du moteur.

Mme Perler confirme. Cependant, la Ville va continuer à poser le phonoabsorbant. Concernant le 30 km/h, la Ville a demandé à l'Etat de permettre la limitation de vitesse à 30 km/h. La Ville instaure cette limitation partout où elle en a la compétence. Elle souligne que cette demande se porte essentiellement sur les grands axes.

Mme Malignac ajoute qu'un travail est en cours avec l'Etat pour obtenir que la zone 1 et la zone 2 soient mises à 30 km/h afin de réduire le bruit. Elle

souligne que le phonoabsorbant permet le cumul des actions car il permet de réduire quelques décibels sur des charges de trafic importantes.

Une commissaire questionne le maintien du calendrier des travaux d'extension de la gare de Cornavin.

Mme Malignac répond que le calendrier n'a pas été modifié. Les travaux devraient se terminer entre 2030 et 2032, selon les secteurs. L'objectif est que les travaux de la place de Cornavin se fassent avant les travaux de la gare et ceux de la place de Montbrillant après.

Mme Perler ajoute que le démarrage des travaux dépend des Chemins de fer fédéraux (CFF). Le Canton s'associe à ces travaux pour le développement des TPG. La Ville doit se coordonner avec les CFF et le Canton pour aménager le pourtour. Elle mentionne des réunions régulières du comité technique et de pilotage. En effet, il s'agit d'un immense chantier qui se coordonne à chaque étape avec des validations techniques très régulières mais également un suivi périodique au niveau politique.

Une commissaire questionne le nombre d'habitants impactés par le bruit, alors qu'il est mentionné que la réduction des nuisances sonores se monte à 3000 habitants.

Mme Malignac répond que l'objectif est d'assainir 77 km de routes. Aujourd'hui, seulement 36 km (46%) ont été assainis. L'autre stratégie est d'augmenter les routes avec une limitation à 30 km/h.

Une commissaire souligne que malgré la réduction du bruit, le boulevard du Pont-d'Arve reste très bruyant.

Mme Malignac répond qu'il est nécessaire de cumuler les mesures. Elle souligne que les valeurs limites ont été réduites mais le seuil reste élevé. Cela permet d'être moins mauvais mais certaines rues sont encore sujettes à beaucoup de trafic. Elle cite la rue de Chantepoulet et la rue de la Servette.

Une commissaire questionne l'échelle de réalisation de l'objectif d'assainissement des routes.

Mme Malignac répond qu'environ 5 km de routes par année sont assainis.

Mme Perler ajoute que cela paraît peu mais que c'est déjà pas mal. Concernant le nombre des personnes impactées par le bruit, il est nécessaire de se référer aux statistiques cantonales. Sur le canton de Genève, 125 000 personnes sont impactées par le bruit. Cela comporte aussi bien le bruit supportable qu'insupportable. Elle mentionne des comptages effectués au boulevard du Pont-d'Arve et au boulevard de la Tour qui ont montré qu'il était nécessaire de prolonger la mesure. Mme Perler mentionne la pose de vitrages pour diminuer le bruit. En effet, son

objectif est que chaque locataire puisse ouvrir ses fenêtres sans que le bruit soit insupportable.

Une commissaire questionne la manière de mesurer le bruit, via la satisfaction des habitants ou via des mesures de décibels.

Mme Malignac répond que les décibels sont mesurés via des appareils.

Mme Perler ajoute qu'une motion au Grand Conseil a été déposée pour que des mesures régulières soient effectuées dans différents quartiers.

Un commissaire questionne l'augmentation de la vitesse sur les tronçons de moyenne ceinture.

Mme Perler répond que la demande politique de diminution de vitesse à 30 km/h, validée par le Conseil administratif, concerne également les routes sur la moyenne ceinture.

Un commissaire demande si cette limitation de vitesse concernera également les vélos électriques.

Mme Perler répond qu'ils seront concernés.

La présidente questionne la gestion des demandes d'extension des terrasses dans le cadre des mesures Covid qui peuvent impliquer une augmentation du bruit pour les habitants.

Mme Perler répond que ces demandes sont essentiellement traitées par le département de Mme Barbey-Chappuis. L'augmentation du bruit pour les riverains est une préoccupation du Conseil administratif. Une solution sera trouvée pour satisfaire les uns et les autres, notamment en limitant les horaires d'ouverture des terrasses.

La présidente évoque des plaintes d'habitants sur la rue de l'Ecole-de-Médecine et la difficulté pour ces derniers de vivre dans ces conditions.

Mme Perler confirme qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation de la Ville et du Canton. Il s'agit de trouver l'équilibre entre la prévention de la police et l'effort des tenanciers de bars et restaurants dans des rues habitées par des riverains. Mme Barbey-Chappuis est en train de mettre en place une stratégie.

Une commissaire questionne les données sur les nuisances liées à la pollution générée par le trafic automobile en Ville de Genève.

Mme Perler répond qu'il existe des statistiques cantonales. Elle mentionne des capteurs de pollution, notamment à la Jonction, qui indiquent le niveau de pollution. Elle mentionne une loi cantonale qui permet d'imposer la circulation des plaques paires ou impaires lorsqu'un certain seuil de pollution est dépassé. La Ville est très attentive à cet enjeu des effets de la pollution. Mme Perler ajoute que

dans une perspective d'économie de moyens, la Ville se coordonne avec ce qui est déjà fait par l'Etat pour améliorer la situation dans la commune, notamment un plan cantonal qui a valeur de loi sur la pollution, le bruit ou encore l'énergie. Des études plus spécialisées peuvent éventuellement être entreprises.

Page 20

Concernant les éclairages nocturnes, une commissaire souligne qu'il est indiqué qu'une diminution de 42% a été constatée, et ce grâce aux matériaux plus performants qui assurent un meilleur éclairage et une meilleure consommation d'énergie. Elle questionne l'utilisation d'éventuelles installations ou dispositions avec de l'énergie solaire ou photovoltaïque afin d'expliquer cette diminution.

Mme Malignac répond que l'économie d'énergie provient du matériel changé. Concernant la source d'énergie, la Ville a choisi de commander aux SIG l'électricité qui a la plus grande part d'énergie propre (photovoltaïque ou locale). Cependant, la Ville n'a pas pour objectif de créer son propre réseau d'électricité.

La présidente mentionne l'événement «La nuit est belle» au mois de mai qui consiste à éteindre les éclairages pendant toute une nuit. Elle questionne la possibilité d'approcher les entreprises privées dont les enseignes sont très lumineuses.

Mme Perler répond qu'elle a adressé 350 lettres aux plus grands commerces et entreprises de la place en espérant que cela fasse boule de neige sur les plus petites structures. Elle mentionne la tenue d'une conférence de presse qui a eu lieu lundi avec le Canton et les autorités du Grand Genève. Elle souligne que l'accent a été mis sur la biodiversité. Elle ajoute que des animations et des balades seront organisées pour sensibiliser à cette problématique.

La présidente questionne la dimension de la sécurité de ce projet.

Mme Perler répond que l'enjeu de sécurité est important et a été évoqué lors de la conférence de presse. Elle cite le plan lumière qui sera remis lors de la prochaine session du Conseil municipal. Une attention particulière a été apportée à l'éclairage pour la biodiversité et pour les femmes. Concernant la sécurité routière et de personne, il s'agirait de placer des détecteurs de mouvements sous les passages piétons par exemple.

La présidente questionne les économies de l'événement «La nuit est belle».

Mme Malignac répond que les retombées sont anecdotiques étant donné les frais pour organiser la coupure du réseau de lumière.

Un commissaire mentionne l'initiative «0 Pub en Ville» pour lutter contre la publicité. Il questionne l'avis de Mme Perler et du Conseil administratif sur ce texte, et la possibilité d'un contre-projet.

Mme Malignac précise que le département de Mme Perler traite cet enjeu d'un point de vue juridique, alors que le département de M. Gomez le traite d'un point de vue financier.

Mme Perler répond que le Conseil administratif a été sollicité par l'Etat de Genève sur la validité de cette initiative. La Ville considère que l'initiative doit être validée dans son ensemble, tout en ayant conscience de la perte de revenus de 3 à 4 millions de francs par mois. Concernant la position du Conseil administratif de proposer un contre-projet, le Conseil administratif n'a pas encore abordé cette question.

Page 300

Une commissaire questionne la forte augmentation aux lignes 316 dans chaque rubrique.

Mme Perler répond qu'il s'agit de dépenses de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Cela est répercuté dans tous les services et tous les départements.

La présidente mentionne la location des bâtiments de 54 000 francs.

Mme Perler répond qu'il s'agit d'une maison qui est occupée par des locataires, plus particulièrement d'un héritage de M. Pagani qui avait libéré la villa Freundler à la rue de Carouge avec une négociation d'un contrat sur cette maison. Ce bail est aujourd'hui résilié par la Ville de Genève. Elle mentionne une procédure au tribunal concernant une requête d'évacuation.

Etant donné que cela n'a pas été budgété, une commissaire demande si cela le sera systématiquement dorénavant.

Mme Perler répond qu'il s'agit d'une charge et d'un revenu.

Mme Malignac ajoute que cela est compensé par une recette équivalente. La recette n'est pas imputée sur la même ligne de la charge.

Mme Perler précise que la recette se trouve dans le compte 448.

Un commissaire questionne la multiplication par sept du montant à la ligne 309 «Autres charges de personnel».

Mme Malignac répond qu'il s'agit de la formation.

Mme Perler ajoute qu'il est difficile de budgéter les formations car elles sont données au gré des opportunités.

Mme Malignac ajoute que la Direction des ressources humaines (DRH) budgète la formation.

La présidente questionne la ligne 330 «Immobilisations corporelles du PA».

Mme Perler questionnera le département des finances.

Une commissaire questionne les augmentations récurrentes et systématiques (de près de 40%) tant sur les postes 330 et 316 dans des services du département.

Mme Malignac répond que le département subit ces imputations. La question sera posée au département des finances.

Un commissaire questionne les dédommagements budgétés à 70 000 francs et comptabilisés à seulement 10 000 francs à la ligne 317.

Mme Malignac répond que des dédommagements n'ont pas eu lieu en raison du Covid.

Mme Perler précise que des frais de participation à des congrès, des frais de déplacement, des frais de repas ou encore des frais de réception n'ont pas été dépensés en raison du Covid.

Une commissaire questionne la nature des «prestations de services et honoraires» aux lignes 313. De plus, elle souhaite savoir si ces derniers ne sont pas déjà comptabilisés dans les projets en cours.

Mme Malignac répond que cela correspond à des besoins d'études pour des projets qui n'ont pas encore de crédit d'investissement (par exemple: étude de faisabilité), mais aussi pour des projets qui sont financés par le budget d'entretien pour lesquels des études sont nécessaires.

Un commissaire questionne la différence (multiplication par six) entre les salaires des auxiliaires budgétés et comptabilisés dans les comptes à sept positions.

Mme Malignac répond qu'il s'agit d'estimations trop optimistes des ressources humaines (RH).

Un commissaire questionne la possibilité d'être davantage pessimiste sur l'estimation. Il trouve que la différence est énorme. L'estimation était bien trop optimiste par rapport aux salaires réels.

Mme Perler souligne que les RH retombent peut-être sur leurs pattes sur l'ensemble des départements. Il est difficile d'anticiper des arrêts maladie, des accidents ou des absences.

Page 301

Un commissaire questionne l'augmentation des travaux d'entretien à la ligne 314.

Mme Perler souligne que la réponse est à la page 305. Il s'agit d'hébergements d'urgence à Frank-Thomas et à la caserne.

Une commissaire questionne la ligne 301 concernant le Patrimoine bâti de 7 millions de francs.

Mme Malignac répond qu'il y a plus de collaborateurs à la Direction du patrimoine bâti (DPBA) (50) qu'au Service d'urbanisme (URB) (20).

La présidente souligne que cela explique la part de la cotisation patronale.

Une commissaire questionne la différence de cotisation patronale entre les services.

Mme Malignac répond que cela dépend de la composition du service. Ces lignes sont remplies par les RH.

Page 302

Un commissaire questionne la diminution de la ligne 301 concernant les salaires du personnel.

Mme Malignac répond qu'il s'agit d'une vacance entre les postes occupés et les remplacements.

Un commissaire constate la sous-budgétisation des formations à la ligne 309 «Autres charges de personnel».

La présidente demande des précisions concernant le type de formations données.

Mme Malignac mentionne des formations Ville de Genève reventilées par département, des formations obligatoires (par exemple les chauffeurs poids lourds devant mettre à jour leur permis) et des formations «métiers».

La présidente questionne l'augmentation de ces formations étant donné la période Covid.

Mme Malignac répond que les collaborateurs ont tout autant travaillé en période Covid. Il s'agit davantage de formations qui ont été annulées. Elle ajoute que certains collaborateurs ont également été réaffectés dans d'autres départements pendant la période Covid (caserne des Vernets, cimetière); il y a eu moins de collaborateurs sans charge de travail et plus de nouvelles missions à entreprendre.

La présidente questionne la diminution à la ligne 317 concernant les dédommagements.

Mme Malignac répond qu'il s'agit des repas, des événements, des manifestations et des congrès qui n'ont pas eu lieu.

Une commissaire demande si les nombreuses baisses de revenus sont toutes liées au Covid, notamment à la ligne 426 ou encore à la ligne 469.

Mme Malignac répond que la ligne 426 correspond à des modifications du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), soit à des écritures budgétaires. Depuis 2020, les énergies sont remboursées. Cela est imputé à la ligne 443 au lieu de la ligne 426. L'explication se trouve à la page 305, lettre j.

Concernant les autres revenus, ce groupe correspond au regroupement de la taxe CO_2 sur les achats de mazout et sur la base de la masse salariale. Suite aux nouvelles dispositions fédérales, la redistribution basée sur la masse salariale a été diminuée de presque 60%, ce qui explique cette différence. L'explication se trouve également à la page 305.

Un commissaire questionne la différence avec le montant budgété concernant les travaux d'entretien à la ligne 314.

Mme Malignac mentionne un problème récurrent avec les dépenses. Tous les ans, des demandes d'augmentation de budget sont formulées mais ne sont pas obtenues, alors que le patrimoine augmente chaque année. Le département est obligé d'intervenir pour des travaux urgents. Mme Malignac ajoute que le budget était de 37 000 francs, mais la dépense se monte à 184 000 francs. Cela est dû à un problème de budget pour l'entretien. Mme Malignac mentionne une demande de coupe des budgets mais manifestement le département n'y arrive pas.

La présidente souligne que ces travaux sont indispensables.

Mme Malignac cite le cas du pont des Bergues. Le département doit souvent intervenir rapidement pour des entretiens et dépasser le budget. Il y a un réel et récurrent problème de budgets autant sur le budget d'entretien des routes, des ponts, etc. que sur le budget pour l'entretien du patrimoine bâti.

Mme Perler rappelle que lors de l'étude du budget, le Conseil administratif avait exposé à la commission des travaux et des constructions et à la commission des finances le manque de plusieurs millions dans le département au niveau du budget, et de manière récurrente. Cette récurrence permet d'équilibrer le budget en comptant sur le fait qu'il n'y aura pas d'urgences et peu de travaux d'entretien car les comptes étaient dans le noir. Elle mentionne une habitude tant du Conseil administratif que du Conseil municipal d'accepter ce fait. Elle avait attiré l'attention des commissions sur ces difficultés avec les budgets en termes d'entretien des flux d'énergie, des aménagements ou du patrimoine bâti. Elle rappelle que M. Philippe Meylan, directeur du DPBA, avait présenté l'état du Patrimoine administratif (PA) avec les urgences et les demandes d'entretien qui manquaient d'un montant de 3 à 5 millions de francs.

Concernant le groupe 319 dans les comptes à sept positions, plus particulièrement le compte 3199.060 intitulé «cotisations à divers groupements» de plusieurs dizaines de milliers de francs, un commissaire souhaiterait recevoir la liste des groupements qui ont bénéficié de montants et le détail des montants reçus.

Mmes Perler et Malignac lui transmettront ces informations.

Page 303

Un commissaire questionne les inscriptions de prestations propres à l'actif à la ligne 431.

Mme Perler répond qu'il s'agit de prestations du personnel facturées aux investissements. Lorsqu'il y a une proposition d'investissement, un calcul de prestations du personnel s'effectue. L'explication se trouve sous la lettre o à la page 305. Ces prestations sont facturées et calculées proportionnellement aux investissements et aux dépenses. L'activité en 2019 a été exceptionnelle car il y a eu des chantiers très importants comme les Minoteries ou la Comédie.

Un commissaire mentionne les subventions des collectivités publiques à la ligne 463. Il semble qu'il avait été imaginé dans le budget que la convention avec l'Etat serait signée. Il questionne les raisons du retard de la signature de cette convention.

Mme Malignac répond que les parties ne sont pas d'accord sur le montant. Le Canton souhaite donner 12 millions, alors que la Ville souhaite recevoir 18 millions.

Page 306

Une commissaire questionne la différence entre le budget et les comptes à la ligne 63 concernant les subventions monétaires du Canton pour l'écluse du Seujet.

Mme Malignac répond que la Ville n'a pas touché les 13 000 francs. Elle n'a pas connaissance des raisons.

La présidente questionne la promotion d'expositions/publications architecturales (cantons) à la ligne 33. Mme Malignac répond qu'il y a eu moins d'expositions.

Page 308

Un commissaire souligne que le département aurait souhaité au budget 243,5 équivalents temps plein (ETP). Finalement, seulement 226 postes sont occupés. Il demande si des recherches sont toujours en cours ou si les besoins du département étaient plus bas que prévu.

Mme Malignac répond que les besoins du département sont à la hausse. Il y a eu beaucoup de recrutements par le passé. La différence est due aux recrutements car aujourd'hui ils sont beaucoup moins importants que les 19,8. Cela est également dû à des départs et à des réorganisations.

Mme Perler souligne qu'il s'agit d'un processus relativement long. En moyenne, il faut six mois.

Un commissaire questionne l'augmentation des besoins de postes d'ingénieurs.

Mme Malignac confirme les besoins en postes d'ingénieurs et d'ouvriers. Elle mentionne différentes embauches qui ont eu lieu.

Pendant la période Covid, les processus d'embauche des RH ont été mis en suspens car les services RH avaient priorisé leurs activités sur des mesures urgentes liées au Covid. Du retard a donc été pris sur les processus d'embauche.

Un commissaire demande s'il faut anticiper au budget 2022 davantage de demandes en termes de postes.

Mme Malignac précise qu'il ne s'agit pas de demandes de postes mais du résultat entre les postes occupés et les postes vacants. Le département est en sous-capacité, notamment en raison de l'augmentation de la jauge des investissements et des besoins d'entretien.

Un commissaire souligne que le département des travaux de la Ville de Zurich compte une centaine de collaborateurs. Il est surpris de la différence avec la Ville de Genève. De plus, la Ville de Zurich fait appel à des entreprises extérieures, alors que la Ville de Genève bénéficie d'architectes et d'ingénieurs. Il s'inquiète des nouveaux postes en cette période de récession.

Mme Malignac répond que le département a plus de collaborateurs qu'au département des travaux car il y a aussi les services de l'énergie, de l'urbanisme, de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, les unités de la conservation du patrimoine et des opérations foncières, entre autres. Le Service des travaux de la Ville de Genève est donc loin des 100 collaborateurs de la Ville de Zurich.

Une commissaire questionne le journal d'architecture.

Mme Perler confirme qu'il s'agit d'une revue d'architecture que la Ville subventionne.

Une commissaire questionne la liste complète.

Mme Perler répond que ce sont ceux indiqués et il n'y en a pas d'autres.

Mme Perler signale les nombreux renseignements sur les crédits et les investissements (en cours, terminés) aux pages 194 et suivantes.

Un commissaire questionne Mme Perler sur la manière d'appréhender la compréhension de chacune des colonnes.

Mme Perler répond que le tableau se lit par service de département. Les conseillers municipaux pourront se référer aux comptes lorsqu'ils ont une question sur une proposition. Le rapport, le numéro du plan financier d'investissement (PFI), la désignation du crédit, le moment du vote et les amortissements cumulés sont indiqués.

Un commissaire questionne la notion de soldes à amortir. Il cite un exemple.

Mme Perler répond qu'il s'agit d'un montant partiellement amorti. Elle précise qu'un objet ou des travaux ont des durées d'amortissement variables. Ce qui est indiqué est le moment à partir duquel l'objet a été concrétisé. Il est indiqué le solde à encore amortir, sachant que les amortissements sont toujours imputés plus tard dans les comptes.

La présidente souligne qu'il s'agit d'un document qui avait été sollicité lorsque le Parti libéral-radical était majoritaire pour le suivi des travaux de M. Pagani afin d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui avait été fait (et pas été fait) et ce qui était en suspens par rapport aux propositions votées. Concernant le solde d'amortissement, une somme ne peut pas être amortie si elle n'a pas encore été dépensée. Si les travaux n'ont pas commencé, alors il existe un solde d'amortissement.

Mme Perler ajoute que dans les comptes 2019 se trouve l'information que la présidente a évoquée.

La présidente remercie, relève la qualité des réponses et libère Mmes Perler et Malignac.

Discussion et votes

La présidente questionne les membres de la commission des travaux et des constructions sur leur disposition à voter les comptes ce soir.

Par 12 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG), les comptes 2020 seront votés ce soir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, au nom de son groupe, refusera les comptes. Il n'est pas satisfait de leur présentation, notamment le fait que la page 304 se réfère à la page 302 et à la position 314. Il souligne des incohérences dans les comptes concernant le contexte de la crise Covid au sujet de l'entretien des routes et de la mise en place de bandes cyclables qui ont été inutiles.

La présidente souligne qu'il aurait dû poser sa question aux auditionnées.

Le commissaire répond que tous les renseignements sont inscrits dans les comptes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaitait questionner les auditionnées sur les prévisions de dépassement du budget. Il est clair que Mme Perler aurait eu de la peine à répondre étant donné la situation économique dramatique liée au Covid. Ainsi, il s'est abstenu de poser cette question. Il souhaite que la commission des travaux et des constructions n'oublie pas de poser cette question ces prochaines années.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien, au nom de son groupe, prendra acte des comptes, d'autant plus que les comptes sont à cheval sur deux législatures.

Au nom de la commission des travaux et des constructions, la présidente souhaite saluer le travail de Mme Malignac, qui a répondu patiemment et de manière détaillée.

La présidente procède au vote des comptes 2020.

Par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG) contre 2 non (UDC, PLR) et 4 abstentions (2 PLR, 2 PDC), la commission des travaux et des constructions accepte les comptes 2020.

26 mai 2021

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Danièle Magnin, les 10 et 17 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par Mme Camelia Benelkaid et M. Daniel Zaugg, que nous remercions pour leur travail.

Séance du 10 mai 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de Mmes Carine Bachmann, directrice du département, Virginie Keller, cheffe de service et de Anne Mathieu, administratrice du département

A l'aide d'un Powerpoint, Mme Bachmann expose les points principaux relatifs aux comptes de l'année 2020, une année particulière marquée par la pandémie. Les mesures prises par le département sont résumées ci-après.

Mesures internes: le premier cas de Covid-19 ayant été identifié en février 2020, le Conseil fédéral a décrété le 16 mars 2020 la situation extraordinaire et fermé les institutions culturelles en imposant le télétravail obligatoire. Quelques jours après a été créée la task force départementale afin d'organiser cette nouvelle vie. Durant l'été a eu lieu la phase «stop and go», avec une réouverture temporaire des théâtres, musées puis les salles culturelles et le Jardin botanique. Puis, à la fin de l'année, une phase d'accompagnement avec des dispositifs d'indemnisation et de soutien aux acteurs culturels.

Mesures externes: décision du maintien des subventions le 23 mars 2020, et ce malgré l'annulation ou le report de manifestations. Dès le mois de mars, la Ville participe au dispositif de la Confédération et du Canton qui a été mis en place autour de l'ordonnance sur la culture, donnant lieu à la proposition PR-1430 que le Conseil a votée pour une contribution de 2,3 millions de francs pour l'indemnisation des pertes des acteurs culturels subventionnés par la Ville de Genève. S'ajoutent à ces mesures plusieurs soutiens validés par le Conseil administratif tels que @ILoveArtistesDici ainsi que des projets de résidences dans des institutions ou encore des rabais de 30% pour la location de salles.

Mme Bachmann rajoute le souci d'offrir néanmoins un été 2020 culturel à la population genevoise. Dans ce but, les charges non dépensées (p.ex. Fête de la musique) ont été réattribuées dans deux grands programmes: un appel à projets avec plus de 300 projets et 18 retenus qui ont permis de valoriser la scène artistique locale et surtout de faire des petites formules d'évènements culturels avec un budget de 300 000 francs. Le redimensionnement de la saison estivale a permis 49 concerts dans cinq lieux comme l'Alhambra ou encore le Victoria Hall.

Deux nouveaux équipements culturels les ont occupés: la Nouvelle Comédie et le Pavillon de la danse. Mme Bachmann rappelle que la Nouvelle Comédie, qui aurait dû ouvrir ses portes en septembre 2020, ouvrira officiellement en août 2021. Quant au Pavillon de la danse, la remise des clefs s'est faite en octobre 2020, il vient d'aménager et de rouvrir au public avec des spectacles adaptés.

Les projets numériques. Cette année a été marquée par de très grands projets numériques: Mirabilla.ch, une plateforme de valorisation des collections numérisées des institutions patrimoniales de la Ville, ainsi que le basculement de la bibliothèque sur Swisscover, qui est une nouvelle plateforme en ligne des 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales. Enfin, les Jardins botaniques ont développé un outil collaboratif pour gérer les collections patrimoniales à l'échelle européenne, qui s'appelle Botalista.

Le programme d'action climat et environnement comporte deux volets, que Mme Bachmann rappelle. Le premier est une mise en œuvre des mesures urgentes comme les achats durables, l'économie d'énergie ou la réduction de déchets. Le deuxième concerne le développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à long terme (partenariat MHN-CJB).

Rappel global des chiffres: s'agissant des comptes 2020, Mme Mathieu informe la commission que le DCS *(ndlr: département de la culture et du sport, devenu le DCTN le 1er juin 2020)* est à 305 millions de francs de dépenses pour un budget de 315 millions de francs. De ces chiffres ont été extraits uniquement ceux de la culture avec un total de 11 millions de francs de dépenses pour 12 millions de francs de budget. La contribution du département de la culture représente 250 millions de francs aux comptes avec une amélioration par rapport au budget à hauteur de 7,3 millions. Au niveau de l'ensemble de la culture, tous comptes confondus (les comptes sous leur responsabilité mais aussi les comptes qui sont sous la responsabilité d'autres départements, appelés comptes compétents), l'économie sur les charges est de 8,6 millions malgré les soutiens exceptionnels donnés en 2020. Les charges sont en diminution, en partie expliquée par le Covid. Les recettes sont aussi inférieures au budget en grande partie à cause de la crise sanitaire. Mais au final il ressort une amélioration de 7,3 millions.

S'agissant des charges par nature: Mme Mathieu ajoute qu'au niveau des charges de fonctionnement, on trouve 8,6 millions de francs se composant principalement de charges de personnel avec 4,6 millions de francs d'écart, lié au délai dans le recrutement. S'agissant des biens et des services, on observe un écart de 2,9 millions de francs toujours à cause du Covid. Ensuite, un écart de 1 million sur les charges de transfert. Sur les légères hausses de ce tableau, il y a une hausse de 0,7 million sur les attributions aux fonds mais ces dépenses sont compensées par des revenus et n'ont pas d'impact sur le résultat global. Enfin, une hausse de 0,2 million de francs sur les subventions à redistribuer, là aussi compensée par des revenus.

Revenus en baisse: Mme Mathieu indique que les diminutions de revenus sont essentiellement en lien avec les fermetures liées à la crise: des exonérations de loyers et des diminutions de recettes sur les billetteries.

Comptes sous responsabilité: la contribution finale du département de la culture reste moindre que prévu au budget à hauteur de 2 millions de francs. En effet, les charges sont en forte diminution (-4,7 millions de francs) et les recettes sont très inférieures au budget en raison de la fermeture des institutions (2,7 millions).

Analyse par services, charges: Mme Mathieu rappelle que le DCS a présenté ces charges par service plutôt que par nature de comptes. Les principaux écarts sont sur le Service culturel (voir slide 15). L'influence de la proposition PR-1430 s'est fait ressentir avec 2,2 millions de francs, compensée au niveau d'un écart budgétaire sur la FAD à hauteur de 2,1 millions de francs. Il y a aussi la restitution de l'OSR prévue à hauteur de 0,4 million de francs ainsi que toutes ces non-dépenses liées à l'annulation de la Fête de la musique. Pour les autres institutions, il y a essentiellement des non-dépenses liées aux fermetures comme les frais de surveillance, les frais d'expédition ou encore les frais d'annonces.

Analyse par services, revenus: Mme Mathieu poursuit. Au niveau du Service culturel, on trouve les recettes non réalisées suite aux fermetures des salles et aux annulations/rabais exceptionnels. Également pour la BGE, il y a eu moins de prestations à cause du Covid. Les dépenses ont été identifiées, mais les diminutions de charges ou les non-charges n'ont pas été identifiées. C'est pour cela qu'il y a un impact Covid pour le DCS à hauteur de 5,5 millions de francs mais l'impact reste positif car ce n'est pas une surcharge.

Dispositif de soutien dans le cadre de l'ordonnance fédérale 1: Mme Bachmann rajoute que la proposition a été bouclée et que les dépenses effectives sont de 2 214 000 francs. Cet argent a permis de subventionner ou indemniser les pertes de 115 subventionnés de la Ville de Genève. Le guichet lui-même a reçu pour cette période 510 dossiers dont plus de 300 ont été approuvés et contrôlés par un fiduciaire externe.

M. Kanaan complète en posant un regard vers l'avenir:

– répondre aux défis actuels: ce matin a eu lieu l'instance de concertation entre le Conseil fédéral, le Canton et les villes pour échanger sur la meilleure manière de soutenir les acteurs. Les compensations pour réduction de l'horaire de travail (RHT) vont se terminer et Berne ne souhaite pas les prolonger. Il s'agira donc le cas échéant de trouver des solutions alternatives concernant les artistes;
– développer la participation culturelle et numérique;
– soutenir la création culturelle dans sa diversité;
– mobiliser la culture et le numérique pour répondre aux défis d'aujourd'hui et participer aux débats contemporains, un thème qui prend de l'ampleur: des HES, notamment, forment aujourd'hui des gens hautement qualifiés. Ces personnes déposent dès la fin de leur formation des projets de mise en scène et la Ville n'arrive pas à répondre à toutes les demandes tant les offres deviennent importantes;
– inscrire la Ville dans une transition numérique responsable et inclusive;
– mener à bien les évolutions institutionnelles nécessaires en matière de partenariats publics pour la culture. Cela concerne essentiellement l'initiative IN-167 dont un dépôt de projet de loi est prévu d'ici à la fin de cette année;
– concrétiser les grands chantiers culturels nécessaires à la pérennité artistique et au rayonnement de Genève. Le Muséum, pour lequel la commission des travaux s'est prononcée favorablement concernant un projet d'extension et de rénovation. Le MAH, pour lequel un crédit d'étude du concours d'architecture sera disponible d'ici à une année environ. Quant au BAC, il sera probablement disponible bientôt. Restera la BGE, un nécessaire mais gros chantier.

Ses priorités:

– œuvrer en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes;
– œuvrer à un renversement de paradigmes s'agissant des enjeux climatiques et environnementaux. A ce titre, le Conseil administratif a confirmé que le Muséum et le conservatoire du Jardin botanique étaient les deux institutions de référence pour la biodiversité en Ville, ensemble avec le Service des espaces verts et d'autres institutions.

M. Kanaan conclut en disant que la culture est non seulement hautement légitime pour elle-même mais elle est vitale en termes de valeurs collectives. Il espère que la Fête de la musique pourra avoir lieu cette année, même en format réduit, et rappelle que la culture a toute sa place dans le monde économique avec 7,6% des emplois à Genève et 9,5% du PIB cantonal.

Après cette présentation très complète, la présidente passe au tour des questions.

Un commissaire demande quelle est la différence entre les 315 dossiers approuvés et les 115 qui ont fini par être subventionnés. Mme Keller répond que les 315 dossiers approuvés ne sont pas tous des acteurs culturels qui dépendent de la politique publique de la Ville de Genève, d'où les 115 dossiers subventionnés. Les autres 200 personnes ont reçu une subvention du dispositif cantonal/fédéral. Elle ajoute que certains de ces crédits sont sous sa responsabilité, notamment la bourse de recherche qui est ouverte jusqu'au 30 avril. Concernant les subventions urgentes, ils sont en train d'étudier les dossiers pour les résidences artistiques avec un crédit de 800 000 francs.

Une commissaire revient sur l'été culturel 2020 (slide 4) et demande comment cela se fait qu'il n'y ait que 300 000 francs d'enveloppe globale avec le nombre de projets proposés.

Mme Keller répond qu'ils ont été prudents et raisonnables car ils ne connaissaient pas les pertes engendrées en termes de recettes pour cette année. Elle complète en disant qu'il y avait certes l'appel à projets mais aussi la manifestation «Cet été, c'est concerts!» qui a coûté 492 000 francs, le projet @IloveArtistesDici qui a coûté 140 000 francs et le projet de résidence pour les groupes de musique ayant coûté 103 000 francs. M. Kanaan confirme.

Une commissaire demande s'il y a eu un déficit dans leur bilan annuel. Et s'il y a un excédent, comment et à qui est-il attribué?

M. Kanaan précise que la loi sur l'administration des communes (LAC) oblige à gérer un budget à l'année. Cela veut dire qu'il n'est pas possible de garder l'argent non dépensé au-delà de la fin de l'année. Quant à l'excédent du département de la culture, tous comptes confondus, celui-ci s'élève à 7,2 millions de francs et sur les comptes qui sont sous sa responsabilité, ce dernier s'élève à plus de 2 millions de francs.

Une commissaire demande si l'excédent pourrait être alloué à des artistes dont la demande avait été refusée par le passé étant donné les temps de crise au niveau de la culture.

M. Kanaan rappelle que cette question concerne l'appel à projets de juin 2020, des concerts, le projet @ILoveArtistesDici ou encore les résidences dans les musées. On doit aussi distinguer la première de la 2e vague dans le sens où, lors de la première, toutes les institutions ont dû fermer physiquement, tandis que lors de la deuxième, certaines ont eu le droit de travailler bien que sans public.

Une commissaire rappelle la proposition PR-1447, votée le 9 mars avec une clause d'urgence de 3,9 millions de francs. Elle demande s'il avait été trop pessimiste de penser que l'on aurait besoin d'autant d'argent.

M. Kanaan répond par la négative. Le premier crédit voté en novembre concernait les aides fédérales complétées par les aides cantonales, et dans le

cadre de l'accord politique, les aides municipales pour les subventionnés Ville de Genève. En mars personne ne savait quand tout allait rouvrir. Cette situation a spécialement impacté les artistes à titre individuel pour lesquels la situation reste très critique jusqu'à aujourd'hui. Sur les 3,9 millions, 2 millions de francs étaient destinés aux bourses individuelles.

Examen des comptes

Pages 21 à 24: département de la culture et du sport (les comptes relatifs aux sports ayant été examinés par la commission des sports, les questions ne concernent que la culture)

Une commissaire questionne sur le bilan et les coûts de l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité les dimanches en tant que projet pilote.

M. Kanaan répond que la phase pilote a été une réussite. Elle a cessé en mars 2020 puis rouvert à chaque fois que possible. Ce projet est désormais pérenne.

Une commissaire demande en quoi le Muséum d'histoire naturelle et le Jardin botanique sont particulièrement importants pour les enjeux climatiques.

M. Kanaan lui répond que le rôle des institutions muséales et scientifiques est de traiter les enjeux scientifiques en général, d'où le rôle fondamental de ces deux institutions dont la spécialité est la biodiversité. Ils ont lancé un programme (PACE) qui comprend la mise en œuvre de mesures urgentes ainsi que le développement d'un programme de réflexions, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme. Le Muséum par exemple inspecte les insectes vivants dans notre milieu urbain.

Pages 44-45: Classification fonctionnelle

Aucune remarque.

Page 311: Culture (et Sport) – synthèse des comptes

Une question à la colonne 31, MAH: comment se fait-il que les charges soient aussi élevées (7,767 millions) en année de réduction de travail?

Mme Bachmann répond qu'il y a effectivement un non-dépensé de 1,2 million de francs qui est l'expression de la fermeture Covid. Ils couvrent des frais fixes qui sont engagés et continuent malgré la crise sanitaire. Le MAH a continué de travailler et de préparer des expositions. Mais surtout ces chiffres englobent les travaux d'entretien réguliers et les travaux d'aménagement extraordinaires liés aux mesures sanitaires (détails à la page 315), car celles-ci ont un coût.

S'agissant des concessions publiques, il est demandé qui en fixe les conditions d'attribution et quel en est le nombre.

Mme Bachmann répond que ces concessions ne concernent pas des institutions complètes. Elles sont destinées à des tiers qui exploitent une cafétéria, un restaurant, une boutique ou un bar au sein d'une institution culturelle. A travers ce régime s'exerce une sorte de contrôle sur les prix, la qualité des objets. En contrepartie la rémunération ne se fait pas sous forme de loyer mais sous forme de pourcentage du chiffre d'affaires. Concernant le nombre exact, elle se chargera de l'envoyer par mail.

Il est demandé si l'Usine fait partie de ces concessions.

Mme Bachmann répond par la négative. L'Usine est sous convention de mise à disposition d'un bâtiment public. En revanche, le Petit Café de l'Ariana est sous concession, pour exemple.

La présidente déplore qu'au Grand Théâtre, au Muséum et au Victoria Hall où la nourriture est devenue médiocre, les prix aient explosé depuis le changement d'entreprise. Elle demande donc comment les choix des entreprises sont faits et quels sont les contrôles réels.

M. Kanaan rappelle que les contrats sont mis au concours, mais qu'il est très difficile de trouver des partenaires car, contrairement aux croyances populaires, ce n'est pas rentable. Mme Bachmann ajoute qu'une alternative serait d'exploiter eux-mêmes les cafés et buvettes, mais ils ne sont pas sûrs de pouvoir maintenir pour autant des prix attractifs.

Page 312: comptes de fonctionnement

Une question est posée concernant la colonne 3001, Direction de la culture et du sport. Que regroupe la colonne 300 Autorités et commissions?

Mme Mathieu répond que cela concerne les jetons de présence des séances avec des commissions d'experts ou participation à des conseils de fondation.

Encore sur le chapitre 3001, Direction de la culture et du sport, colonne 309 Autres charges de personnel, il est demandé pourquoi les comptes arrivent à 55 504 francs avec des charges initiales de 2968.

Mme Bachmann répond que ce sont des frais non budgétisés sur des comptes de la DRH que ceux-ci imputent à leur service à la fin de l'année.

Et comment les charges sont-elles montées jusqu'à 68 350 francs au chapitre 3106 colonne 300?

Mme Keller répond que les commissions fonctionnaient normalement au Service culturel durant l'année 2020 puisque l'ensemble des subventions ont été octroyées. Il y a effectivement un dépassement depuis plusieurs années car le nombre de commissions externes a augmenté, suite au rapport du CFI.

Il est aussi demandé à la colonne 317 un exemple de «dédommagement».

Mme Bachmann répond que ce sont des notes de frais comme des frais d'hébergements ou de repas.

Page 313: comptes de fonctionnement

Une commissaire s'intéresse à la manière dont le Grand Théâtre a procédé pour le dédommagement des artistes.

M. Kanaan rappelle que le Grand Théâtre n'avait pas le droit aux aides fédérales puisque c'est une institution de droit public, mais a eu le droit au budget complémentaire de la LAC avec les RHT. Ils ont donc dédommagé la plupart des artistes locaux mais pas tout le monde, le plus compliqué étant les artistes étrangers. Mme Bachmann rajoute que certains artistes concernés n'habitaient pas en Suisse, ils ont donc procédé au cas par cas, car ces personnes pouvaient prétendre à une indemnisation dans leur propre pays.

Une question est posée concernant le chapitre 3106 colonne 330: que représente l'immobilisation corporelle du PA?

Mme Mathieu répond qu'il s'agit ici de la dépréciation des actifs utilisés par l'administration pour son propre fonctionnement. Le PA est défini comme le patrimoine administratif pour les activités de l'administration et le PF est le patrimoine financier (p.ex. immeubles). Le PF ne s'amortit pas, contrairement au PA. Ce n'est donc pas un compte sous responsabilité de la Culture.

Page 314: comptes de fonctionnement

Pas de remarques.

Page 315: comptes de fonctionnement

Une commissaire demande s'il y a eu des excédents de coûts liés aux conditions sanitaires concernant la désinfection ou les installations spéciales.

Mme Mathieu répond que cela fait partie des 5,5 millions de francs prévus pour la Culture.

Page 316: comptes de fonctionnement

Une commissaire souhaite revenir sur la volonté du directeur de changer l'appellation du MEG car elle pense que ce serait une déculturation des racines genevoises. Elle propose d'auditionner le directeur du MEG.

Page 317: comptes de fonctionnement

Sur le chapitre 3205, Musée de l'Ariana, il est demandé comment il se fait que les charges de personnel ont augmenté alors qu'elles ont diminué partout en raison de la réduction d'activité.

Mme Bachmann répond que l'Ariana est le seul musée genevois à recevoir une subvention de la Confédération. Parmi les choses que la Confédération prend en charge, on compte les salaires d'auxiliaires (inventaire et médiation). Le dépassement est à lire avec sa contrepartie financière qui est le revenu de la Confédération.

Page 318: comptes de fonctionnement

Sur le chapitre 3301, Bibliothèques et discothèques municipales colonne 426, il est demandé des explications.

Mme Mathieu répond que ce chiffre contient les remboursements des assurances accidents et maternité.

Page 319: comptes de fonctionnement

Il est demandé à quoi sont dus les excédents de charges.

Mme Mathieu revient sur la ligne 350 qui justifie à peu près cet écart et c'est la budgétisation des fonds qui est très difficile à anticiper d'une année à l'autre. Mais cet écart ne génère pas d'écarts aux comptes de résultats.

Page 324: subventions monétaires

Une commissaire demande comment expliquer autant de dépassements alors que l'activité était en retrsait.

Mme Keller précise que les «excédents» relèvent des fonds ponctuels. Pour exemple, le fonds ponctuel pour le soutien à la danse est divisé en trois: le soutien à la création, le soutien à la manifestation et le soutien à la création conventionnée. A noter que les uns compensent *in fine* les autres.

Page 325: subventions monétaires

Une commissaire demande, sur la colonne Livres, si rien n'a été budgétisé parce que cela est cantonal.

Mme Keller répond que le reste des fonds Livres a été transféré à la BGE. Les 12 500 francs représentent une recette récupérée suite à une affaire.

La présidente demande quels sont les critères pour obtenir une aide si une chorale n'est pas membre de l'AGECO.

Mme Keller dit qu'il n'y a pas besoin d'être membre de l'association pour obtenir un soutien du fonds général, chacune peut déposer un dossier.

Page 327: subventions monétaires

Sur le chapitre 3204 Muséum d'histoire naturelle, concernant le Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan, on demande ce qu'ils y réalisent.

M. Kanaan répond que c'est un centre de recherches en sciences naturelles, notamment en plantes médicinales. Mme Bachmann enverra le reste des informations par mail.

Pages 331/332: subventions non monétaires (gratuités)

Sur le sous-chapitre 32 Culture, autres, il est demandé ce qui s'est passé avec l'atelier artiste ZIC – Châtelaine 43 qui n'apparaît pas aux comptes.

Mme Mathieu répond que c'est un atelier qui a été attribué à Swissborder en cours d'exercice, donc il n'était pas budgétisé.

Page 333: subventions non monétaires (gratuités)

Aucune remarque.

Page 334: subventions non monétaires (gratuités)

Une commissaire demande des explications au chapitre 3110 concernant l'augmentation au Grand Théâtre.

Mme Mathieu répond qu'il s'agit d'une adaptation à l'augmentation des surfaces suite à la restauration du bâtiment et à la réintégration des nouveaux lieux.

Page 335: subventions non monétaires (gratuités)

Pas de remarques.

Page 339: subventions ponctuelles

Il est demandé pourquoi le projet I Love #ArtistesDici est aussi présent.

Mme Keller répond que le projet consistait à apporter du soutien aux artistes dans le besoin durant la période Covid puisqu'ils n'ont pas eu de rémunération. La somme de 140 000 francs, répartie entre six lieux différents, a permis d'engager une septantaine d'artistes.

Sur l'association F-Information, il est demandé pourquoi le soutien est ventilé en plusieurs subventions, dont celle de la Bibliothèque, plutôt que de leur attribuer une seule somme à distribuer en interne.

M. Kanaan répond que l'activité de F-Information est subventionnée par diverses sources, sociales et cantonales. Que cela fait des années qu'elle jongle pour financer sa Bibliothèque et que cette subvention ponctuelle a pour but de l'aider en cette période de crise.

Page 340: subventions ponctuelles

Une commissaire demande pourquoi l'association La Cédille figure deux fois au chapitre DIR – handicap et culture. Mme Bachmann se renseignera et lui donnera une réponse.

Pages 341/342: subventions ponctuelles

Pas de remarque.

Page 343: subventions ponctuelles

Soutien aux musiques actuelles. Une commissaire demande de combien est le soutien. Mme Keller répond que le soutien s'élève à 551 000 francs.

Page 344: subventions ponctuelles

La présidente observe que certaines entités de musiques et chorales sont classées dans la création musiques classiques et contemporaines pour environ 1 million de francs. Elle se demande pourquoi les ensembles vocaux et choraux ne sont pas tous classés au même endroit.

Mme Keller répond que les uns sont considérés comme professionnels, les autres pas.

La présidente ne comprend toujours pas pourquoi ils ne sont pas regroupés et aimerait des détails quant au présumé professionnalisme des chanteurs pour Capella Genevensis, Ensemble Cantatio, la Psallette de Genève, le Cercle Bach et le Chant Sacré.

Mme Keller répondra par écrit.

Pages 345/346: subventions ponctuelles

Aucune remarque.

Page 347: subventions ponctuelles

Sur la question du streaming, adopté par plusieurs ensembles durant le confinement, il est demandé quels sont les frais supplémentaires générés par cette pratique.

Mme Keller répond qu'en effet, cela a un coût et que beaucoup n'avaient pas les moyens de se le permettre. C'est pour cela que la proposition PR-1447 contient 350 000 francs de soutien consacré au streaming.

Pages 348/349: subventions ponctuelles

Aucune remarque.

Une commissaire s'interroge sur la raison pour laquelle Heart Geneva n'a pas reçu de subvention en 2020. M. Kanaan répond que cette association a sollicité la Ville il y a quelques années. Qu'elle ne les avait pas convaincus, car ne soutenant pas clairement les artistes genevois. Accessoirement, les échanges étaient peu cordiaux voire irrespectueux envers le personnel de son département.

La présidente demande quelles seraient les recettes pour l'année 2021 selon leurs estimations. M. Kanaan répond que cette question est davantage une question de budget qu'une question relative aux comptes. Il craint cependant les effets du Covid sur les années à venir et ajoute que l'Union des villes suisses a fait paraître un communiqué la semaine précédente qui montrait que les finances des villes en 2020 ont clairement été touchées par la crise Covid.

Séance du 17 mai 2021

Prises de position des groupes et vote

Le Parti démocrate-chrétien opte pour l'abstention dans la mesure où, selon lui, la commission ne peut que prendre acte de la proposition PR-1450.

Le Parti socialiste va approuver les comptes. Il reconnaît la qualité du travail des services en cette année si particulière: leur réactivité, leur capacité d'adaptation et leur esprit de mission sont à saluer. La bonne collaboration et les liens de confiance avec le magistrat sont évidents. Les questions ont été posées durant la séance et les réponses du magistrat et de ses services sont satisfaisantes.

Les Verts approuvent les Comptes annuels 2020. Ils remercient le département pour son engagement envers des projets en lien avec l'environnement.

Le groupe Ensemble à gauche approuve les Comptes annuels 2020. Il salue en particulier le travail mené par l'administration.

Le Parti libéral-radical rappelle qu'il n'avait pas soutenu toutes les subventions culturelles inscrites au budget. Ce sentiment partagé l'amène à opter pour l'abstention.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra également de voter ces comptes.

Le Mouvement citoyens genevois opte à son tour pour l'abstention.

La présidente met donc au vote la proposition PR-1450, qui est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Annexes:

– présentation Powerpoint
– courrier de M. Kanaan en réponse aux questions posées par la CARTS

VILLE DE GENÈVE

Commission des arts et de la culture
10 mai 2021

Département de la culture et de la transition numérique

PR 1450 Comptes 2020

2.

1- Les faits marquants en 2020

COVID19

Mesures de soutien et d'adaptation

Mesures internes

Task force départementale
Coordination et soutien aux équipes – relai de l'EM ORCOC – veille continue OFSP

Déploiement du télétravail
Portail VPN pour 600 ordinateurs portables, accès simultané à distance étendu à 3500 collaborateurs et collaboratrices, équipement ORCOC et Webex (+Legislate / 2021)

Gestion du « stop & go »
Redéploiement de l' offre culturelle (L'été c'est concert et Appel à projet pour 49 concerts et 18 projets)

Accompagnement
Appels à projet pour les artistes, préparation de nouvelles mesures de soutien pour 2021, suivi de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral (projets de transformation) monitoring des impacts financiers…

Mesures externes

Dès Printemps 2020

27.03.2020
Décision CA de maintenir les subventions malgré l'annulation ou report de manifestations

Participation de la Ville au dispositif **Indemnisation des pertes financières** dans le respect de ses missions

Eté 2020

11.2020
Dépôt d'une **PR-1430 au CM** crédit budgétaire supplémentaire en 2020 pour une **contribution de 2.3 millions** de la Ville au dispositif Confédération / Canton

Automne 2020

Soutiens validés par le CA :
@IloveArtistesdIci
Projets de résidences dans les institutions
Rabais 30% location des salles

L'été culturel 2020

Appel à projets «été culturel 2020»

300 projets reçus, **18 projets** retenus

Valoriser la scène artistique locale

(Re)créer le lien entre artistes et public & favoriser une mixité sociale

Explorer et expérimenter de nouvelles formes et de nouveaux lieux

Enveloppe globale de 300'000 francs

(Re)programmation estivale

49 concerts dans 5 lieux (Alhambra, Victoria Hall, MAH, CJB , Ariana)

Réaffectation de budget de la Fête de la Musique et Musiques en été

Artistes locaux

Gratuit sur inscription, Concerts à guichets fermés

Respect des consignes sanitaires

Deux nouveaux grands équipements culturels

La Nouvelle Comédie

Le Pavillon de la danse

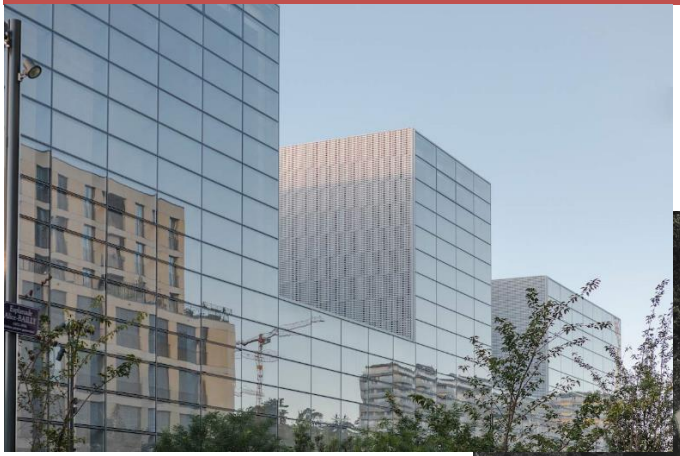

au service de la création artistique
et des publics

Les projets numériques

Mirabilia.ch plateforme de valorisation des collections numérisées des institutions patrimoniales de la Ville

swisscovery nouvelle plateforme en ligne des 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales

Botalista outil collaboratif open source pour les jardins botaniques, à l'initiative des CJB

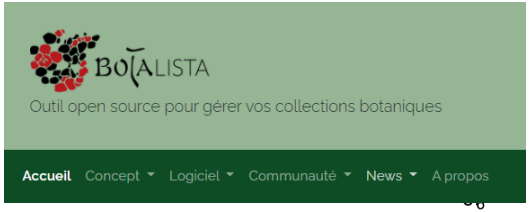

Programme d'Action Climat et Environnement (PACE)

Une démarche en 2 volets

1. Mise en œuvre de mesures urgentes

- Achats durables
- Economies d'énergies
- Réduction des déchets
- Economie circulaire, réemploi
- Expositions écoresponsables
- Sobriété numérique
- Limitation des déplacements
- Préservation biodiversité
- Produits du terroir

2. Développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme (partenariat MHN – CJB)

Espace d'auto-défense environnementale AG!R au MHN

CJB et MHN signataires du Global coalition «#UnitedforBiodiversity»

2. Les comptes 2020

2 - Comptes 2020 – vue d'ensemble

Département de la culture et du sport	Budget	Comptes	Ecart
Total des charges	315 591 571	304 957 957	-10 633 613
dont Culture	269 479 333	260 896 978	-8 582 355
Total des revenus	17 808 042	14 169 933	-3 638 109
dont culture	12 292 842	10 962 165	-1 330 677
Contribution nette Culture (charges - revenus)	257 186 492	249 934 814	-7 251 678

2 - Comptes 2020 – vue d'ensemble

Une gestion financière maîtrisée

-8,6 millions

Les charges sont contenues
les soutiens exceptionnels dans le contexte de la crise Covid sont financés par des non dépensés sur le fonctionnement

1,3 millions

Les recettes sont inférieures au budget
manco sur les locations de salle et les recettes de billetterie - en raison de la fermeture des institutions pour l'essentiel

-7,3 millions

La contribution nette du DCS
au déficit de la Ville est en amélioration par rapport au budget
(volet culture – sans le sport)

2 - Comptes 2020 – charges par natures

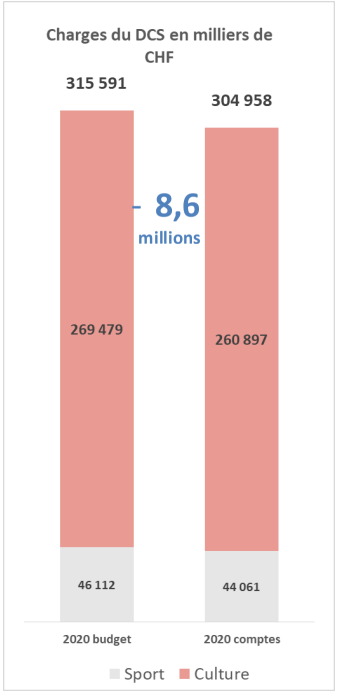

Malgré le contexte de crise COVID, le DCS enregistre une économie de charge supérieure à 10 millions de francs, dont 8,6 millions pour les services de la culture.

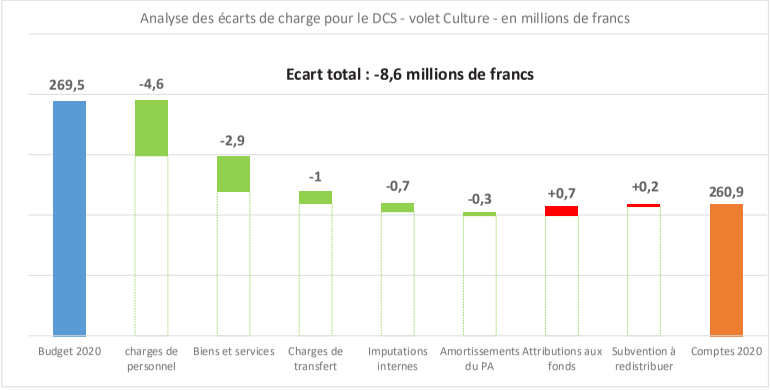

Les économies (hors personnel) sont liées essentiellement aux fermetures et annulations d'événement (fête de la musique).
Les légers dépassements (fonds et subventions à redistribuer) n'induisent pas d'écart de résultat (écritures compensées)

2 - Comptes 2020 – revenus en baisse

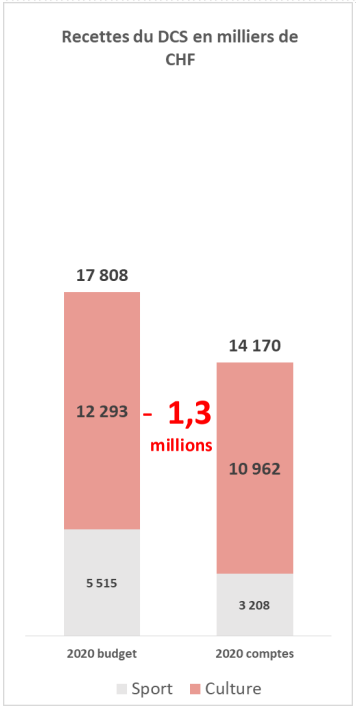

Les baisses de revenus sont liées au contexte de crise COVID et s'expliquent par la fermeture des lieux (exonération des loyers et diminution des recettes de billetterie).
L'écart budgétaire sur les prélèvements de fonds n'a pas d'incidence sur le compte de résultat.
Les hausses de revenus résultent de soutiens externes (fonds intercommunal +0,2 reversés) et soutiens par des tiers (MAH +0,4 et ARI +0,2).

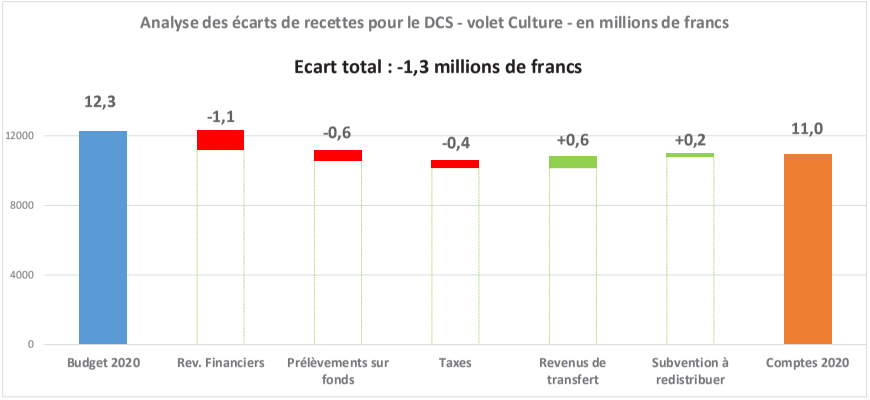

2 - Comptes 2020 – comptes sous responsabilité (*)

Comptes de compétence départementale	Budget	Comptes	Ecart
Total des charges	109 025 119	102 247 596	-6 777 523
dont Culture	98 296 207	92 588 205	-5 708 002
Total des revenus	11 900 827	5 654 708	-6 246 119
dont culture	6 394 327	2 831 731	-3 562 596
Contribution nette Culture (charges - revenus)	91 901 880	89 756 474	-2 145 406

(*) essentiellement comptes des rubriques 31 (biens et services) 36 (charges de transfert et 4 (revenus)

2 - Comptes 2020 – comptes sous responsabilité (*)

Résultats contrastés pour les institutions, la crise sanitaire a un impact important sur les revenus des services du département

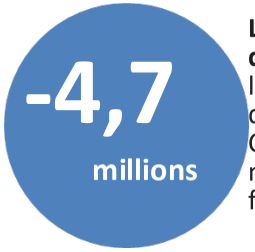

Les charges sont en forte diminution
les soutiens exceptionnels dans le contexte de la crise Covid sont financés par des non dépensés sur le fonctionnement

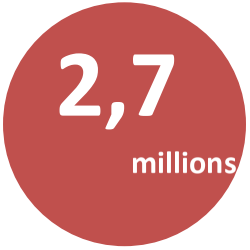

Les recettes sont très inférieures au budget
en raison de la fermeture des institutions

-2,0 millions

La contribution nette du DCS
au déficit de la Ville est en amélioration par rapport au budget
(volet culture – sans le sport)

(*) essentiellement comptes des rubriques 31 (biens et services) 36 (charges de transfert et 4 (revenus)

2 - Comptes 2020 – analyse par services, charges

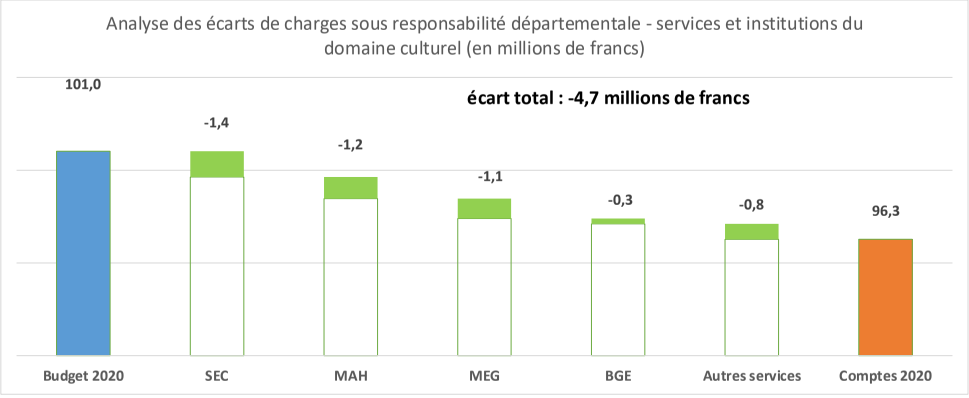

Principaux écarts | charges

- SEC PR 1430 soutien culture (+2,2) ; FAD décalage 6 mois pour la hausse de la subvention(-2,1), annulation FM (-1,3) ; restitution OSR (-0,4)
- MAH Economies sur les frais de surveillance (-0,6), les frais d'exposition, les frais d'annonce et prestations
- MEG Economies sur les prestations, frais d'atelier, frais d'annonces
- BGE Baisse des prestations de service (-0,2) des achats de livre (-0,1)

Les diminutions de charges sont directement en lien avec la crise sanitaire et les périodes de fermetures induites

2 - Comptes 2020 – analyse par services, revenus

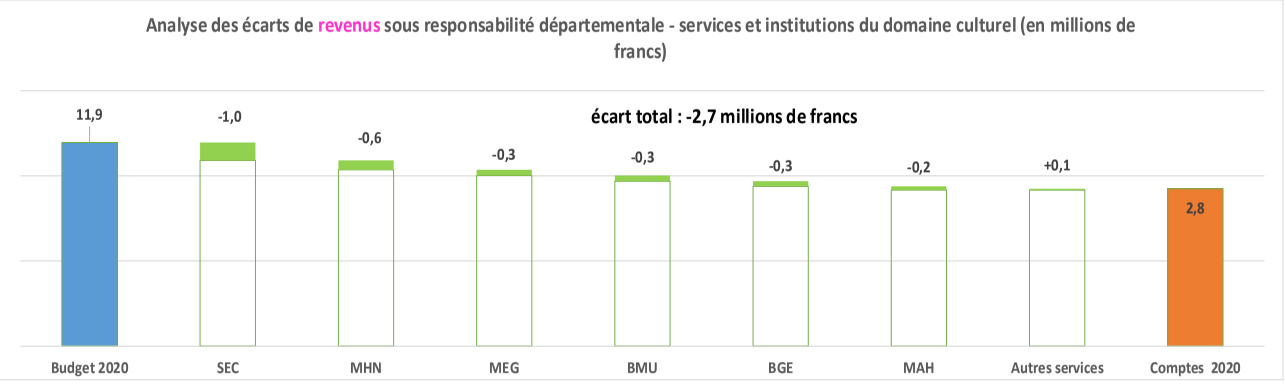

Principaux écarts| Revenus

- SEC Recettes non réalisées sur les locations de salles (VH, Alhambra…) suite aux annulations COVID et rabais exceptionnels (-0,8) + pertes de billetterie (-0,5) suite annulation des concerts de « Musiques en été » et « Concerts du dimanche ».
- BGE Recettes non réalisées suite aux fermetures COVID (taxes, prestations de service, amendes)
- Musées Recettes non réalisées suite aux fermetures COVID (billets des expos, visites guidées, redevances, ventes diverses et locations)

3. Face à la crise sanitaire

Mesures de soutien et d'adaptation

Mesures internes

Task force départementale
Coordination et soutien aux équipes – relai de l'EM ORCOC – veille continue OFSP

Déploiement du télétravail
Portail VPN pour 600 ordinateurs portables, accès simultané à distance étendu à 3500 collaborateurs et collaboratrices, équipement ORCOC et Webex (+Legislate / 2021)

Gestion du « stop & go »
Redéploiement de l' offre culturelle (L'été c'est concert et Appel à projet pour 49 concerts et 18 projets)

Accompagnement
Appels à projet pour les artistes, préparation de nouvelles mesures de soutien pour 2021, suivi de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral (projets de transformation) monitoring des impacts financiers…

Mesures externes

Dès Printemps 2020

27.03.2020
Décision CA de maintenir les subventions malgré l'annulation ou report de manifestations

Participation de la Ville au dispositif **Indemnisation des pertes financières** dans le respect de ses missions

Eté 2020

11.2020
Dépôt d'une **PR-1430 au CM** crédit budgétaire supplémentaire en 2020 pour une **contribution de 2.3 millions** de la Ville au dispositif Confédération / Canton

Automne 2020

Soutiens validés par le CA :
@IloveArtistesdIci
Projets de résidences dans les institutions
Rabais 30% location des salles

Impacts financiers des mesures de soutien

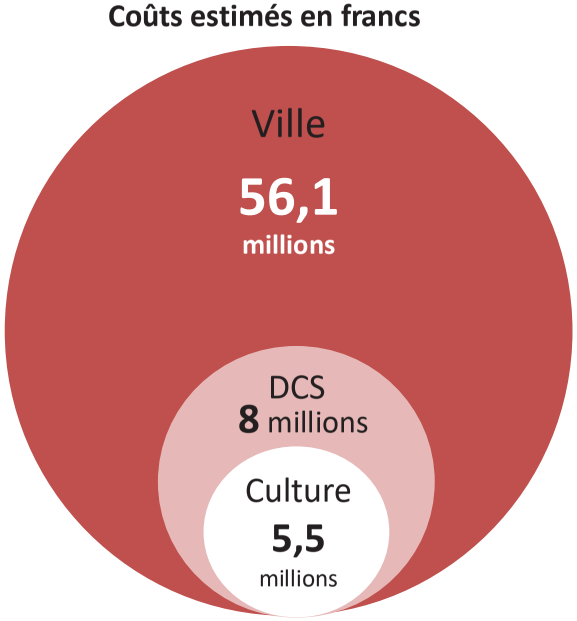

Nota : Ces estimations ne prennent pas en compte les économies de charges liées aux fermetures et annulations d'événements.

Impacts financiers des mesures de soutien pour la culture

Estimation

5,5

millions

Répartition des coûts COVID estimés pour le domaine de la culture (en milliers de francs)

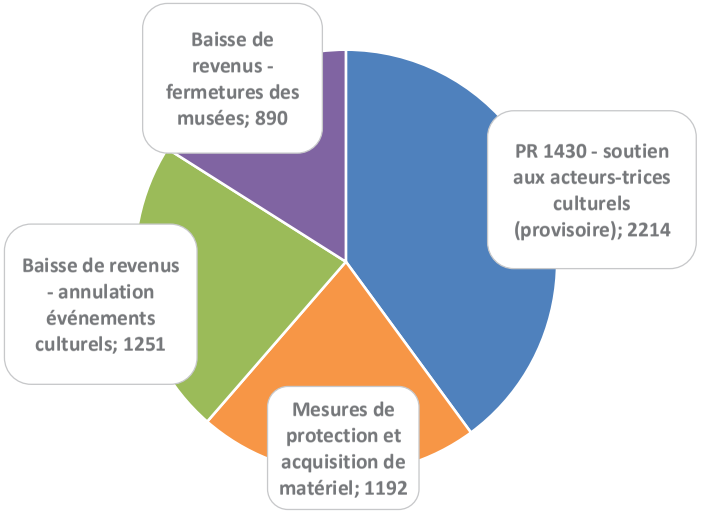

Dispositif de soutien
dans le cadre de l'ordonnance fédérale 1

Demandes du périmètre de l'ordonnance

80% taux d'indemnisation (taux théorique).

50% Confédération | 50% Canton et Ville de Genève (pour ses subventionnés)

culture
Dossiers

510 reçus

315 approuvés
après contrôle fiduciaire et de la commission COVID-culture

115 Subventionnés de la Ville de Genève

Crédit budgétaire voté	Dépenses aux comptes
2 300 000 CHF	2 214 000 CHF

23.23

4- Regard vers l'avenir

Plan de soutien extraordinaire 2021

Soutien aux métiers de la culture et de l'offre culturelle

PR 1447

3,9 millions

- ✓ Des **bourses de recherche** - 2 millions
- ✓ Des **subventions** urgentes - 1,3 million
  - Résidences artistiques
  - Captations et / ou diffusions
  - Accompagnement des organisations professionnelles
- ✓ Des **projets** de valorisation du travail des artistes - 600 000 francs

Les priorités de la législature

- Répondre aux défis actuels et futurs de la crise COVID
- Développer la participation culturelle et numérique
- Soutenir la création culturelle dans sa diversité
- Mobiliser la culture et le numérique pour répondre aux défis d'aujourd'hui et participer aux débats contemporains
- Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable et inclusive
- Mener à bien les évolutions institutionnelles nécessaires en matière de partenariats publics pour la culture
- Concrétiser les grands chantiers culturels nécessaires à la pérennité artistique et au rayonnement de Genève

Les grands projets d'équipements culturels

Musée d'histoire naturelle

Le nouveau MAH

Les grands projets d'équipements culturels

Bâtiment d'art contemporain

La Bibliothèque de Genève

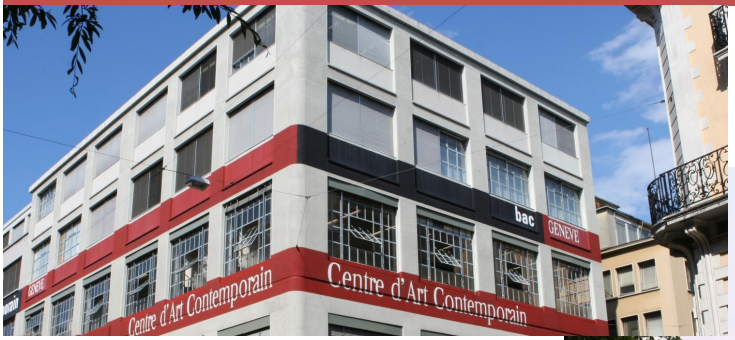

Les grands dossiers

- Œuvrer en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes
- Enjeux climatiques et environnementaux : mesures urgentes et renversement des paradigmes
- Numérisation et valorisation en ligne du patrimoine genevois
- Transformation numérique de l'administration au service de la population
- Université populaire du numérique

La culture est essentielle

La culture directement créatrice de **valeur économique**

7,6% des emplois et 9,5% du PIB cantonal (juin 2017, «Le poids de l'économie culturelle et créative à Genève : analyse quantitative des effets directs» José V. Ramirez & Joëlle Latina)

La culture génératrice de **valeurs sociales, humaines, citoyennes**, essentielles au bien vivre-ensemble

Le nombre d'emplois recensés faisant partie du champ de l'ECC spécifique à cette étude est de **27'866 emplois, soit 7.6% des 366'764 emplois comptabilisés pour l'ensemble de l'économie genevoise**. Ce chiffre correspond à **6.8% des emplois en équivalents plein-temps (ETP) dans le canton**. En termes de valeur ajoutée (brute), **la production au sein de l'ECC génère une valeur estimée de 4'530 millions de francs, soit 9.5% du produit intérieur brut (PIB) cantonal**.

In «Le « poids » de l'économie créative et culturelle à Genève :
Analyse quantitative des effets directs
Résumé, juin 2017
José V. Ramirez & Joelle Latina»

Carts

PR-1450 – Comptes 2020 de la Ville de Genève

Compléments d'information apportés par le Département de la culture et de la transition numérique à la suite de l'audition du 10 mai 2021

---

1. Liste des concessions de service public et règlement municipal des concessions de service public

Le Conseil administratif a adopté le 18 septembre 2018 le règlement fixant les conditions d'attribution des concessions de service public (LC 21 374) :
https://www.geneve.ch/sites/default/files/talend/reglements/LC21374-reglement-fixant-les-conditions-attribution-des-concessions-service-public.pdf

Ce règlement va être adapté en considération de la loi fédérale sur les marchés publics qui a été révisée et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Voici la liste des concessions de service public émises par le DCTN :

- Buvette du Victoria Hall
- Cafétéria du Muséum d'histoire naturelle
- Boutique du Muséum d'histoire naturelle
- Salon de thé du Musée Ariana
- Café du Musée d'ethnographie
- Salle pluridisciplinaire du Carré-Vert

2. Legs Berlinerblau

Le Fonds Renée Berlinerblau est un fonds spécial de la Ville de Genève constitué par la part de fortune que Madame Renée Berlinerblau lui a légué, conformément au testament du 27 février 2005. Selon les dernières volontés de la testatrice, le Fonds Renée Berlinerblau doit être utilisé par la Ville de Genève :
- Pour les activités botaniques des Conservatoire et Jardin botaniques ;
- Pour le remplacement et l'entretien des petites fontaines.

3. Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan

Le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) a été fondé en Suisse, en août 1951, par la Société Helvétique - aujourd'hui Académie Suisse des Sciences Naturelles (ASSN). Sa mission est d'encourager et soutenir les recherches en partenariats Nord-Sud en Côte d'Ivoire et dans les pays de la région ouest africaine. Les recherches de base et les recherches

appliquées sont entreprises selon les priorités nationales et régionales pour générer des résultats utiles au développement. Les objectifs du CSRS sont :
- promouvoir la recherche scientifique et technique en partenariat ;
- exécuter des projets au sein d'équipes de chercheurs ivoiriens, africains suisses et d'autres nationalités ;
- assurer la diffusion, la publication et la vulgarisation des résultats de recherche au niveau national, régional, et international ;
- apporter son concours aux universités et grandes écoles à la formation de chercheurs et d'étudiants (à partir du niveau Diplôme d'Etudes Approfondies, DEA) ;
- contribuer au renforcement des infrastructures et équipements scientifiques et techniques ;
- participer aux réseaux internationaux en vue de faciliter l'accès et la diffusion des résultats et informations scientifiques ;
- contribuer à la promotion de la coopération et des échanges scientifiques dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest.

Les CJB utilisent cette infrastructure pour développer des projets de recherche en Afrique occidentale et pour accueillir des chercheurs ivoiriens en formation.

4. Association Cédille

Cédille est l'association qui gère le site « culture accessible » :
https://culture-accessible.ch

Le soutien de cette association permet la promotion de l'offre culturelle qui est mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap : spectacle audiodécrit, spectacle traduit en langue des signes, spectacle sous ou surtitré, visite adaptée, etc.
Ce site regroupe toutes les informations utiles par type de handicap. Il est aussi adaptable en mode lecture en fonction des besoins des personnes.

La Direction du DCTN octroie souvent en plusieurs fois sur l'année les soutiens concernant l'accès à la culture. En 2020, l'association Cédille a ainsi reçu CHF 20'000.- versés en deux fois CHF 10'000.-.

5. Classification des soutiens ponctuels dans le domaine de la musique

1. Soutien aux Musiques et chorales
Cette ligne de soutiens ponctuels permet de soutenir des projets dans le domaine des fanfares et chorales. Les attributions concernent :
L'aide à la création musicale
L'aide pour un ensemble ou un groupe musical
L'aide à une manifestation

2. Soutien aux Musiques classiques et contemporaines
Cette ligne de soutiens ponctuels permet de soutenir des projets regroupant une majorité d'artistes professionnel.le.s. Les attributions concernent :
L'aide à la création musicale
L'aide pour un ensemble ou un groupe musical
L'aide à une manifestation

3. L'AGECO bénéficie d'un soutien nominal de CHF 247'500.- et d'une convention de subventionnement quadriennale :
https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-03/Convention-AGECO-2019-2022-ville-geneve.pdf

Les sociétés actuellement membres de l'AGECO sont :
Le Motet
La Psallette Genève
Cercle Bach
Le Chant Sacré
Le Choeur de l'Université
Cantus Laetus
Le Choeur de Pont Vert

Par ailleurs, Le Motet, La Psallette Genève, Cercle Bach et Le Chant Sacré bénéficient d'un soutien complémentaire sur la ligne de Soutiens Musiques classiques et contemporaines pour leur fonctionnement. Ces soutiens feront l'objet d'une proposition de transfert au budget 2022 sur la ligne nominale de l'AGECO.

4. Pour rappel, voici les critères d'attribution des subventions ponctuelles à la création et aux manifestations musicales :
https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Documents_de_demarches/subventions/criteres-subventions-creation-musicale-ville-de-geneve.pdf

5. Soutien ponctuel à Opérami : les soutiens aux Musiques classiques et contemporaines sont octroyés à des ensembles constitués majoritairement de professionnel-le-s, mais ceci n'exclut pas la participation des amateurs aux projets.

Le président. Le rapport général de majorité sur les comptes 2020 est de Mme Laurence Corpataux, le rapport de minorité de Mme Patricia Richard et le rapport des commissions spécialisées de Mmes Florence Kraft-Babel pour la commission des arts et de la culture, Patricia Richard pour la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, Salma Selle pour la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, Joëlle Bertossa pour la commission des sports et Amanda Ojalvo pour la commission des travaux et des constructions. Je donne la parole aux présidents des commissions successives – pour celles et ceux qui veulent la prendre –, à savoir M. Omar Azzabi, Mme Brigitte Studer, Mme Monica Granda, M. Didier Lyon, M. Alain de Kalbermatten, Mme Uzma Khamis Vannini et Mme Danièle Magnin. Personne parmi eux ne souhaitant prendre la parole, je la donne à la rapporteuse générale de la commission des finances, Mme Laurence Corpataux.

Mme Laurence Corpataux, rapporteuse de majorité (Ve). Tous les partis, lors de l'étude des comptes 2020, ont relevé la difficulté de lecture et de comparaison de ce document par rapport aux comptes antérieurs et au budget 2021. Cette difficulté provient du remaniement des départements lié à la nouvelle législature au milieu de l'année comptable, ainsi que du manque de clarté des intitulés des lignes du modèle comptable cantonal harmonisé MCH2, qui rend leur affectation obscure. Les commissaires ont reçu des réponses à toutes leurs questions, même si certaines ne répondaient pas à leur attente; les prises de position le montreront.

Je commence par la position du Service du contrôle financier, qui assure le contrôle interne: l'organe de révision recommande d'approuver les comptes 2020. Il émet une réserve liée à l'Hôtel Métropole et au restaurant du parc des Eaux-Vives, qui provient d'une divergence avec le département des finances, de l'environnement et du logement dans la manière de comptabiliser.

Administration communale: tous les partis ont relevé l'adaptabilité et la flexibilité du personnel, ainsi que l'énorme travail effectué à tous les échelons de l'administration durant cette période particulière. Le télétravail s'est généralisé, la mise en place des systèmes de visioconférence a permis de tenir des séances mixtes, tant au sein de l'administration que du Conseil municipal. La charge en personnel n'a pas augmenté, car les nouveaux postes non pourvus ont été remplacés temporairement par des auxiliaires engagés pour les prestations à renforcer. Le processus complexe de collocation est toujours en cours. A ce jour, un tiers des collocations est traité.

Résultat: les comptes 2020 sont marqués par les premiers effets de la RFFA conjugués à la crise sanitaire. Ces comptes ont été bouclés avec un déficit de 47,1 millions de francs, alors que le déficit initialement prévu était de 30 millions

de francs. Les investissements ont été maintenus, conformément à ce qui avait été inscrit au budget. Le dépassement des charges financières provient principalement de la dépréciation de 21,4 millions des actions de la BCGe et de la perte de 5 millions liée au restaurant du parc des Eaux-Vives et à l'Hôtel Métropole.

Mesdames et Messieurs, nous avons parlé de beaucoup de choses, en étudiant les comptes 2020 en commission des finances. Je vais vous citer quelques grandes thématiques abordées hormis le Covid-19 – j'en viendrai après à la partie Covid. Ces grandes thématiques sont les suivantes: les 10 millions de francs de frais de routes que le Canton doit à la Ville; l'avancée de la transition numérique; la végétalisation de l'espace public; la diminution des événements communaux et l'accès aux installations sportives; les marchés publics; le lancement tardif des projets liés au racisme anti-Noir-e-s; l'activité ralentie des clubs sportifs, qui n'est pas propice à la création d'équipes sportives féminines; la hausse des investissements pour les rénovations et la lutte contre le changement climatique; le coût de la modification d'un chantier pour renforcer la biodiversité; la mise en place de la limitation à 30 km/h comme arme de prévention contre les problèmes de santé et de sécurité; le développement des pistes cyclables; la mise en place de nouveaux pavillons scolaires en un temps record, avec plus de 300 élèves supplémentaires en 2020; la hausse des primes d'assurance pour perte de gain liée au domaine de la petite enfance, qui correspond à une augmentation de 1,7 million de francs; les subventions ponctuelles octroyées aux musiques classique et actuelles avec en arrière-fond le type de rémunération – salaire ou cachet – des artistes; le subventionnement des grandes institutions culturelles; le triplement de la facture de la Chancellerie d'Etat concernant le dépouillement centralisé des élections communales, qui passe de 200 000 à 600 000 francs.

De nombreuses questions concernaient les transferts de charges du Canton vers les communes et la prise en charge par d'autres entités des prestations financées actuellement par la Ville, comme le sans-abrisme.

J'en viens au Covid-19: pendant l'année 2020, il a fallu faire, défaire, refaire pour appliquer les mesures sanitaires, d'où une certaine difficulté à se projeter dans l'avenir et une invitation à l'innovation. En raison de la forte contribution de l'administration, les primes, les indemnités, les heures supplémentaires et les provisions pour vacances non prises ont augmenté. Dans l'annexe à but historique demandée par le Service des affaires communales (SAFCO), un montant de 56 millions de francs figure en tant qu'impact de la pandémie de Covid-19. Il s'agit principalement de réaffectations budgétaires, c'est-à-dire qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été faites, ce qui a permis de rediriger certaines ressources vers des actions visant à faire face à la pandémie.

La diminution des recettes causée par le Covid-19 provient principalement de la baisse des bénéfices liée aux taxes d'utilisation et aux prestations de services

publics, tels que les billets d'entrée et les prestations facturées par l'administration. Cette diminution est également due à la baisse des recettes provenant des horodateurs, à l'exonération des redevances d'utilisation du domaine public – pour les chantiers et les terrasses, par exemple – et à la baisse des recettes relatives aux loyers commerciaux.

Les charges supplémentaires en lien avec le Covid-19 sont les suivantes: l'entretien des bâtiments, dont le coût de nettoyage a été multiplié par un facteur variant entre 5 et 10 pendant la pandémie; le marquage des pistes cyclables; le paiement des 20% d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) non pris en compte par la Confédération; les 2,3 millions de francs votés par le Conseil municipal via la proposition PR-1430 comme contribution aux indemnisations fédérales pour les milieux de la culture; la perte de 5 millions de francs liée à l'Hôtel Métropole, propriété de la Ville, dont le taux d'occupation est passé de 60 à 9%; le surcoût de 7 millions de francs concernant l'aide sociale – plus particulièrement l'hébergement d'urgence et l'aide alimentaire – qui correspond à la proposition PR-1411 votée par le Conseil municipal. A ce sujet, tous les partis s'accordent à dire que la participation du Canton et de l'Association des communes genevoises (ACG) devrait être plus forte.

Je citerai maintenant quelques mesures développées durant la pandémie de Covid-19: l'augmentation conséquente du nettoyage dans l'espace public; le Fonds cantonal de l'aide au sport d'un million de francs auquel la Ville s'est associée à hauteur de 250 000 francs; la ligne solidarité 65+ pour répondre au besoin d'aide concrète des seniors; les bons d'achat solidaires pour relancer l'économie, qui ont permis de doubler l'utilisation de la monnaie locale, le léman. Pour finir, le maintien des subventions aux associations sportives, culturelles ou sociales, malgré l'annulation de nombreuses manifestations, a suscité beaucoup de questions. Le but de ce maintien était de permettre aux associations de payer leur personnel, mais aussi de soutenir ces entités et de garantir leur sécurité. Après vérification des comptes, la Ville fera les ajustements nécessaires, si besoin.

J'en arrive au vote de la commission des finances, qui a décidé à l'unanimité moins deux abstentions du Parti démocrate-chrétien de prélever le total du déficit annoncé, soit 47,1 millions de francs, sur la réserve conjoncturelle – cela, au lieu de la ponction de 30 millions de francs proposée par le Conseil administratif. En effet, le but de cette réserve conjoncturelle, qui à ce jour s'élève à 140 millions de francs, est d'absorber les chocs. Les comptes 2020 ont été acceptés à la majorité de la commission des finances moins deux abstentions du Parti démocrate-chrétien et trois oppositions du Parti libéral-radical, lequel a déposé un rapport de minorité. *(Applaudissements.)*

Mme Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Le Conseil administratif a présenté les comptes 2020 de la Ville de Genève et nous les avons étudiés avec beaucoup d'attention en commission des finances ainsi que dans les commissions spécialisées, mais nous ne sommes pas satisfaits de toutes les réponses reçues, comme vous pouvez vous en douter, Mesdames et Messieurs.

La Ville a clos ses comptes 2020 avec un déficit de 47 millions de francs. Une partie de ce déficit était prévue et s'explique, mais 56 millions de francs de frais supplémentaires liés à la pandémie de Covid-19, c'est énorme! Comment expliquer que 39 communes genevoises sur 45 aient réussi à faire des économies en 2020? Quand on additionne toutes ces économies, on arrive à un total de 65 millions de francs pour l'ensemble des communes du canton. Et la Ville de Genève, elle, arrive à perdre 47 millions de francs… Alors oui, on a un problème! On doit faire des réformes structurelles, mutualiser certains frais et discuter avec les autres communes – ce qui n'est pas encore fait.

En ce qui concerne le problème des sans-abri, pour l'instant, c'est la Ville de Genève qui paie quasiment tout. Lors de la crise sanitaire en 2020, la caserne des Vernets a été mise à la disposition de la Ville, qui a dû y faire des travaux pour un montant de presque 7 millions de francs afin d'y mettre en sécurité les sans-abri pendant toute la durée de cette crise. C'est une très bonne action, nous ne revenons pas là-dessus; mais est-il normal que ce soit la Ville qui ait payé tout ça? Pourquoi? Parce que les sans-abri arrivent d'abord sur son territoire? Mais s'il y avait une gare et des accès faciles dans d'autres communes, les sans-abri ne seraient pas chez nous! Ils vont là où ils peuvent circuler! Ils vont évidemment là où il y a du monde!

La Ville a certes reçu un petit million de francs de rallonge de l'ACG, mais il figurera seulement dans les comptes de l'année 2021. Au niveau du Parti libéral-radical, nous demandons depuis 2018 au département de la cohésion sociale et de la solidarité de faire le nécessaire pour discuter avec l'ACG. C'est un transfert de charges latent, d'une certaine manière – encore un! Comme vous l'avez lu dans mon rapport de minorité, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas à nous de toujours devoir payer, payer, payer!

Le Parti libéral-radical a ouvert une porte: il a décidé de mettre 1,5 million de francs dans le budget 2019 pour l'accueil à l'année des sans-abri et des personnes précarisées. Mais à partir de ce 1,5 million de francs, on en est arrivés à une somme monumentale! Sa gestion a-t-elle été faite correctement? Selon nous, pas vraiment. Beaucoup trop de choses ont été faites dans l'urgence. On n'a mutualisé ni les lieux d'accueil ni les coûts, on s'est retrouvés avec des sleep-in un peu partout – lesquels ont évidemment accueilli peu de monde en 2020 en raison de la crise sanitaire –, ce qui nous a coûté très cher en frais de sécurité et en encadrement. Ce n'est pas le bon mode d'agir! Il faut revoir ça!

La Ville de Genève a décidé d'octroyer durant la crise sanitaire toutes les subventions prévues. C'est un beau geste, mais on n'a pas encore de retour sur ses retombées. Normalement, les effets de l'octroi de subventions alors qu'il y a eu zéro prestation devraient se voir dans les comptes de la Ville, mais les comptes 2020 de certaines associations ont été bouclés après ceux de la Ville. L'impact de ces subventions est donc encore une inconnue pour nous. A l'heure actuelle, on se sait pas si la Ville pourra demander une rétrocession à certaines associations, tout simplement parce qu'elles n'auront pas dépensé le moindre centime de l'argent reçu.

La Ville a également participé à l'effort de relance de l'économie au moyen des bons solidaires. Ça aussi, c'est une bonne chose. Cela coûte quelque chose, c'est clair, mais on sait qu'il y aura un retour sur investissement. En effet, soutenir une entreprise qui peut ainsi continuer à fonctionner, à employer son personnel et à payer des impôts, cela permet à la Ville d'avoir un retour sur investissement.

Par contre la Ville ne se rend pas compte qu'il est grand temps de diminuer les frais de fonctionnement. La Ville est un vrai glouton! Elle reçoit des estimations de rentrées financières et elle dépense tout! On trouve ça bien, de tout dépenser… Mais que feront nos enfants, avec la dette qu'on va leur laisser? On va gentiment atteindre, d'ici deux à trois ans, les 2 milliards de francs de dette. C'est énorme! C'est absolument énorme! Pour le Parti libéral-radical, il n'est pas question d'augmenter les impôts. On ne va pas détériorer davantage la vie des familles, qui sont déjà en difficulté.

Venons-en aux transferts de charges: oui, le Canton transfère des charges vers les communes et ce n'est pas normal, car il ne leur délègue pas les compétences et les moyens qui y sont liés. Mais parlons aussi du Conseil municipal! Combien de fois doit-il étudier des objets qui demandent que la Ville reprenne des activités auparavant payées par le Canton? Je citerai l'exemple des camps de ski, que certains aimeraient remettre dans le giron de la Ville. Il y a beaucoup de prestations comme celle-là que le Canton payait et puis, quand il les supprime, des conseillers municipaux déposent des motions pour demander que la Ville les reprenne à son compte. Evidemment, ça coûte de l'argent!

Certaines communes fonctionnent comme des ménages privés – en principe. Or elles ont été privées de beaucoup de choses puisque, plusieurs fois de suite, en 2020 et en 2021, absolument tout a été fermé pendant deux mois. Vous pensez bien, Mesdames et Messieurs, que tous les gens qui allaient au restaurant ont cessé de le faire et qu'il n'y a donc pas eu de frais de fonctionnement dans la restauration pendant ces périodes. Quand il n'y a rien d'ouvert, rien ne se passe! Et quand pas un avion ne décolle pendant plus de deux mois, il n'y a pas non plus de frais liés aux voyages. Mais on n'a pas spécialement vu d'économies là-dessus dans les comptes de la Ville de Genève – ou alors, elle s'est dépê-

chée de les dépenser ailleurs… Pourtant, d'autres communes suburbaines comme Vernier, Meyrin ou Le Grand-Saconnex, qui ont elles aussi des charges sociales très importantes à assumer et qui avaient des budgets dans les chiffres rouges à cause de la RFFA, ont fini l'année 2020 avec des chiffres noirs.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres qui sont détaillées dans mon rapport de minorité, le Parti libéral-radical a refusé les comptes 2020 en commission des finances et les refusera encore ce soir.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comparaison n'est pas raison – ou, en tout cas, pas toujours! Il faut comparer ce qui est comparable. 2020 a été une année exceptionnelle, marquée évidemment par le Covid-19. L'exécutif et le Conseil municipal – mais surtout l'exécutif, au départ – ont pris les mesures qu'ils devaient prendre: soutien aux entreprises, soutien à la culture, soutien au sport, versement des subventions, octroi d'un certain nombre de gratuités – ce qui implique donc l'absence de recettes –, exonération de loyer pour les entreprises locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM)… Tout ça s'est additionné.

On ne peut pas comparer ce qu'a fait la Ville de Genève avec le bilan de certaines autres communes qui n'ont quasiment rien fait dans ces domaines-là, tout simplement parce qu'elles ne sont pas la Ville de Genève! La Ville de Genève, c'est la moitié des emplois de ce canton et pratiquement la moitié de la population aussi! On ne peut donc pas la comparer avec quelques communes qui ont fait des bénéfices en 2020 et dire qu'elle aurait dû, elle aussi, faire des bénéfices. Au demeurant, je relève que Carouge, qui a agi dans ces domaines, a elle aussi fait un déficit. Il faut donc comparer ce qui est comparable. Sur ce plan-là, je ne peux pas suivre les propos qui viennent d'être tenus par Mme Richard.

Rien n'est parfait, bien évidemment. La volonté de regrouper tous les sans-abri aux Vernets nous a coûté 7 millions de francs supplémentaires – pour plus de 20 millions de francs au total, à la charge de la Ville de Genève. Il est inacceptable que tout retombe sur la Ville!

Mais à situation extraordinaire, comptes extraordinaires. C'est pour ça que je pense que les dégâts se sont en fait avérés relativement limités. On pouvait même s'attendre à pire – y compris à l'Etat, d'ailleurs, où on s'attendait à près d'un milliard de francs de déficit alors que c'est finalement beaucoup moins, même si c'est beaucoup, même si c'est trop. Je crois que tout cela conditionne, au bout de la course, ce déficit municipal de 47 millions de francs.

Mesdames et Messieurs, il est vrai qu'un certain nombre de recettes fiscales sont reportées dans les comptes, mais vous savez bien que ce ne sont que des estimations. On n'est pas dans l'exactitude. Vous le savez, ça! Chaque année, des rectifications sont faites qui portent jusqu'à cinq ans en arrière. Ce n'est pas le fait de la Ville de Genève, c'est parce qu'on a adopté le système post-numerando et que, ma foi, l'Etat fournit les chiffres qu'il a. Au fil du temps les chiffres s'affinent, raison pour laquelle on a des augmentations et des diminutions dans les données de chaque année concernant les recettes fiscales. Depuis un certain temps, c'est plutôt des diminutions… Pendant longtemps, c'était des augmentations de recettes dues à l'imposition aussi bien des personnes physiques que des personnes morales. Ces données restent donc aléatoires.

A un moment donné, la Ville de Genève reçoit les chiffres du Canton et on est bien obligés de les prendre en compte, car ils correspondent à ce qui est comptabilisé en termes de recettes. Vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que les chiffres correspondant au bouclement des comptes de l'année en cours ne sont pas vraiment définitifs, puisqu'il y a chaque année des rectificatifs. Mais à un moment donné, il faut bien boucler les comptes…

Telles sont les raisons pour lesquelles le Mouvement citoyens genevois acceptera les comptes 2020 de la Ville de Genève, parce qu'ils sont justes. Les additions ont été faites correctement, le Contrôle financier l'a confirmé, même s'il a émis des réserves sur la comptabilisation – réserves qu'il émet d'ailleurs chaque année – concernant le restaurant du parc des Eaux-Vives et l'Hôtel Métropole. Ce sont des problématiques de comptabilisation.

Au-delà de tout ça, il faut relever que la Ville de Genève a agi pour lutter contre le Covid-19. Elle l'a fait notamment au moyen des bons solidaires, également avec la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). On fera en 2021 le bilan du soutien voté et de ce qui n'a pas forcément fonctionné comme on le voulait à la Fondetec. Mais il fallait agir! Par ailleurs, toutes les associations culturelles, sociales et sportives – même celles qui n'avaient plus aucune activité – ont reçu leur subvention de la Ville de Genève. Or je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que dans certaines autres communes elles ne les ont pas reçues! Voilà pourquoi, au bout de la course, ces communes étaient dans les chiffres noirs alors que la Ville de Genève était et est encore dans les chiffres rouges. La Ville de Genève a bien fait de maintenir l'octroi des subventions à ces associations! Autrement, elles auraient toutes mis la clé sous le paillasson!

Evidemment, il y a une ombre au tableau: l'évaluation de la perte fiscale liée à la RFFA. Il y a une perte fiscale, simplement elle n'est pas mesurable – et je ne crois pas qu'elle le sera dans un an ou deux. Il me semble que l'Etat a été clair. Il n'appliquera pas deux taxations fictives en se disant: «Comme les entreprises

locales payaient auparavant 24% d'impôts, on va les taxer à 24% juste pour voir combien ça fait, et puis parallèlement on fera la même chose avec le nouveau taux de 13,99% pour voir combien ça fait.» Mais non! Vous n'aurez donc jamais le chiffre réel de l'impact de la RFFA, Mesdames et Messieurs! On peut le regretter, bien sûr, parce qu'il serait intéressant de le connaître. La question a été posée à la Ville et au Canton, or la réponse est la même dans les deux cas.

Ce qu'il y a de curieux, dans les chiffres qui correspondent aux recettes provenant de l'imposition des personnes physiques et des personnes morales, c'est qu'en Ville les recettes liées à l'imposition des personnes physiques augmentent et les recettes liées à l'imposition des personnes morales diminuent, alors qu'au Canton c'est l'inverse! Explication: aucune! La question a été posée en Ville, je l'ai posée aussi au Canton, et je n'ai pas eu plus de réponse. On est donc dans l'incertitude face à ce phénomène.

Quant à moi, je relève que la Ville de Genève a fait le nécessaire pour faire face à la pandémie de Covid-19 en soutenant ceux qu'il fallait soutenir: elle a soutenu les associations, elle a soutenu les subventionnés, elle a soutenu les entreprises et, par conséquent, l'emploi. C'est ça que nous voulions. Evidemment, il y a eu l'exception que j'ai mentionnée tout à l'heure concernant les sans-abri, que la Ville a décidé de regrouper aux Vernets. Je ne sais pas si c'était vraiment utile, mais toujours est-il que cela nous a coûté 7 millions de francs de plus, un crédit qu'on a dû voter comme complément budgétaire en acceptant la proposition PR-1411. On est maintenant revenus à des chiffres plus raisonnables, allais-je dire – mais est-ce qu'il y a quelque chose de raisonnable dans la politique d'accueil des sans-abri? Bref, on est revenus aux chiffres *ante*, à savoir environ 14 millions de francs par an.

Sur ce plan-là aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure en parlant du projet de budget 2022 – mais on peut le répéter à propos des comptes 2020 – on attend beaucoup plus de l'ACG. Il faut plus que le misérable million de francs qu'elle nous verse pour les sans-abri! Cette politique doit être équilibrée, tout ne peut pas reposer sur la Ville de Genève.

Pour ma part, je répète que je déplore l'augmentation constante des sommes que nous coûtent le GIAP et la FASe. On peut observer cette augmentation de manière chiffrée. Je pense que, sur ce point précis, il faudra examiner les comptes de plus près, soit à travers un audit, soit en demandant à la Cour des comptes de le faire.

Voilà ce que nous pouvons dire sur les comptes 2020 de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs. J'aimerais maintenant évoquer une question que j'ai déjà posée à la commission des finances. Je remercie au passage la rapporteuse générale pour son excellent rapport – j'aurais dû le faire d'emblée – car il est très complet et les statistiques y sont incluses. J'ai donc demandé combien

de personnes avaient été engagées en Ville de Genève en 2020, car il y a évidemment des fonctionnaires qui partent à la retraite, qui démissionnent ou qui décèdent. Environ 400 personnes – je n'ai plus le chiffre précis en tête – ont été engagées durant l'année 2020.

J'ai aussi regardé qui on avait engagé, parce que ça m'intéressait. Eh bien, on a évidemment engagé passablement de frontaliers de Thonon, Thoiry, Ambilly, Seigny, Vert, Viry, Gex… mais aussi des gens venus de très loin, sans respecter du tout la zone de domiciliation prescrite. Bon, d'accord, ceux de Lausanne étaient déjà en Suisse, mais quand même… Il y en a eu aussi qui venaient de Gland, voire de Zurich! Quelqu'un qui venait de Zurich pour travailler à Genève! Et pas un Suisse! Ce sont des frontaliers! Certains sont aussi venus de Sion. On est donc en droit de se poser des questions et de se demander pourquoi la Ville a besoin d'aller chercher des gens aussi loin, sans respecter le règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) en matière de zone de domiciliation, s'agissant des étrangers. Car ce ne sont pas des Suisses! Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que nous pouvons dire de la politique appliquée en matière d'engagement du personnel en Ville de Genève. Je pense qu'il y a des choses à corriger! On attend donc des corrections de la part du Conseil administratif.

Il est vrai que – sur ma proposition, sauf erreur – la commission des finances a décidé de passer l'entier du déficit 2020 dans le compte de la réserve conjoncturelle. Cela paraît tout à fait logique, autrement il ne sert à rien d'avoir une réserve conjoncturelle – laquelle, je le rappelle, n'est qu'une sous-rubrique de la fortune. Il ne servait donc à rien de ne prendre que 30 millions de francs dans la réserve conjoncturelle et d'inscrire le reste du déficit de la Ville en diminution de sa fortune. Il est plus clair de passer l'entier du déficit dans la réserve conjoncturelle. Telle est la raison pour laquelle la commission des finances a voté à l'unanimité – les abstentions ne rompant pas l'unanimité en commission – cette modification des délibérations de la proposition PR-1450.

Compte tenu de ce que je viens de dire – je l'ai déjà dit, mais je le répète – le Mouvement citoyens genevois votera les comptes 2020 de la Ville de Genève.

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, après l'étude des comptes 2020 en commission, nous pouvons relever plusieurs points importants. Oui, les comptes de la Ville de Genève sont négatifs – mais pourquoi? Principalement à cause des effets économiques et sociaux de la crise sanitaire. Ainsi, ces comptes présentent un déficit de 47 millions de francs, ce qui s'explique: la facture du Covid-19 est estimée à 56 millions de francs pour 2020 et une dépréciation de 21,4 millions de francs est liée à la forte baisse du cours des actions de la BCGe détenues par la Ville de Genève. Sans ces deux éléments exceptionnels qui contribuent au déficit à hauteur de 77 millions de francs, les comptes auraient

été bénéficiaires. Oui, Mesdames et Messieurs: bénéficiaires! Dans un contexte sanitaire et social inédit, ces chiffres démontrent la solidité de la Ville.

Ils démontrent aussi combien les charges de ville-centre que nous assumons – sans-abrisme, entretien des routes – ne sont pas suffisamment prises en compte dans la péréquation intercommunale, ni même par le Canton, qui ne cesse de vouloir faire payer les communes pour combler son propre déficit.

Grâce aux correctifs fiscaux, la Ville a accumulé d'importants excédents ces dernières années. La réserve conjoncturelle, dotée pour la première fois en 2018, permet à la Ville de disposer aujourd'hui d'une réserve importante supérieure à 100 millions de francs. Cette réserve, constituée en période de beau temps, doit pouvoir être utilisée dans les budgets – comme le fait d'ailleurs le Canton. La LAC permet d'agir dans ce sens, puisque c'est le Conseil administratif qui est responsable de la budgétisation des recettes fiscales.

Le Parti socialiste félicite le Conseil administratif pour sa gestion des effets de la crise sanitaire et sociale. Genève a su prendre ses responsabilités. Nous tenons également à remercier l'administration municipale, qui a su redéployer ses moyens et adapter ses prestations. Tous les départements ont fait un excellent travail. Je citerai quelques réalisations importantes: l'élaboration d'une planification parascolaire et scolaire afin de garantir l'égalité des chances; la mise en place d'un dispositif d'urgence sociale pour assurer les besoins vitaux des personnes durant cette crise sanitaire sans précédent; le déménagement de la Comédie au cœur du nouveau quartier des Eaux-Vives.

Je mentionne spécialement l'analyse de la réforme de la gouvernance du secteur de la petite enfance, qui a mené le Conseil administratif à décider de municipaliser par étapes les nouvelles structures d'accueil pour garantir la création de nouvelles places de crèche. Cela permet – enfin! – de reconnaître l'éducation préscolaire comme une mission de service public et de revaloriser les métiers de la petite enfance exercés à 90% par des femmes.

Je citerai encore le développement de l'information sociale afin de faciliter l'accès aux prestations et de lutter contre le non-recours, notamment via le Bureau d'information sociale; l'inauguration de la première salle dédiée à la danse contemporaine en Suisse romande; la mise en place d'un système de bons et de suspension des loyers commerciaux pour soutenir l'économie; l'extension et la rénovation du Muséum d'histoire naturelle; l'adoption de l'allocation de rentrée scolaire pour toutes et tous sans distinction de statut, un principe appliqué dès la rentrée scolaire de cette année; l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche; la mise en œuvre du nouveau système de gestion des billetteries scientifiques et patrimoniales Swisscovery; la création par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève

d'une e-billetterie en ligne pour les piscines municipales, compatible avec les exigences liées au Covid-19.

Les comptes 2020 démontrent donc que la santé financière de la Ville de Genève est bonne. En période de crise, les collectivités publiques – notamment celles qui ont accumulé des excédents par beau temps – doivent garantir des prestations et répondre aux nouveaux besoins de la population, en particulier quand il s'agit des personnes les plus fragilisées par la crise.

Toutefois, la droite, avec son initiative visant à supprimer la taxe professionnelle – et ce, alors même qu'elle s'était engagée durant les négociations sur la RFFA à ne pas y toucher –, cherche à fracturer notre système de redistribution des richesses pour creuser les inégalités. Cette attaque, qui pourrait faire perdre 106 millions de francs rien qu'à la Ville de Genève, ne vise qu'une chose: donner toujours plus aux entreprises – surtout aux plus riches – et appauvrir les familles et la classe moyenne. *(Applaudissements.)* Alors je vous le demande, Mesdames et Messieurs les représentantes et les représentants de la droite: où allez-vous couper ces millions de francs? Dans l'aide aux familles? Dans la réponse aux besoins vitaux des personnes les plus précarisées? Dans la transition écologique? Dans la police municipale? Ou encore dans l'accès à la culture? Oui, Mesdames et Messieurs de la droite, comme vous le dites, il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Or votre proposition est totalement irresponsable!

Pour conclure, le Parti socialiste a accepté les comptes 2020 de la Ville de Genève en commission et il les acceptera également ce soir. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je lève la séance et vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 35.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation 1674

2. Communications du Conseil administratif 1674

3. Communications du bureau du Conseil municipal 1674

4. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2022 (PR-1470) 1675

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B). Premier débat 1927

6. Propositions des conseillers municipaux 2192

7. Interpellations 2192

8. Questions écrites 2192

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci